Valenciennes Métropole

Version Approbation
11 mars 2021

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des 35 communes de
Valenciennes Métropole

6.1.5

ZPPAUP
Ville de Valenciennes

Le Président,

Laurent DEGALLAIX

Ville de VALENCIENNES

Service Urbanisme

Z.P.P.A.U.P

Règlement

TABLE DES MATIERES

- REGLEMENT

I- PRINCIPES GENERAUX

-NOTES IMPORTANTES page 7

-DISPOSITIONS GENERALES page 8

II - DISPOSITIONS PARTICULIERES

A - CENTRE VILLE – BOULEVARDS page 13

B - LE PATRIMOINE MINIER page 48

C - LES ENTREES DE VILLE page 51

D - LA VALLEE DE L'ESCAUT ET LA RHONELLE page 60

III - LEXIQUE page 62

REGLEMENT

Le règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager est issu de l'étude analytique de l'architecture de la ville incluse dans le rapport de présentation.

I - FONDEMENT LEGISLATIF

La Z.P.P.A.U.P. de Valenciennes est établie en application de l'article 70 de la loi du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Le document est établi suivant les modalités et orientations fournies par le décret n° 84.304 du 25 avril 1984 et la circulaire n° 85.45 du 1er juillet 1985.

La loi paysage de janvier 1993 étend les possibilités de prescriptions au titre de la Z.P.P.A.U.P. aux paysages.

II - CHAMP D'APPLICATION TERRITORIAL.

La Z.P.P.A.U.P. s'applique à certaines parties du territoire communal délimitées sur les documents graphiques sous la légende « périmètre de la Z.P.P.A.U.P. » ou « périmètre des différentes sous-zones de la Z.P.P.A.U.P. ».

III - CONTENU DU DOSSIER DE Z.P.P.A.U.P.

Le dossier de servitude de la Z.P.P.A.U.P. comprend :

- le rapport de présentation qui expose les particularités du site et justifie les mesures de protection adoptées.

- les documents graphiques :

. plan des 4 sous-zones de la Z.P.P.A.U.P. (sans échelle précise).
. plans du patrimoine remarquable (échelle 1/2000e).
. plan des éléments urbains remarquables (sans échelle précise).
. plan de périmètre reprenant les surfaces des zones (échelle 1/25000^{e}).
. la surface de zone est de - Centre ville intra-muros et Zone de la belle époque 200ha 21a 21ca
- Patrimoine minier 99ha 97a 42ca
- Entrée de ville 252ha 89a 24ca
- Paysages Escaut, Rhonelle 382ha 19a 39ca
- SNCF 98ha 77a 17ca

- le réglement comportant les prescriptions, directives, recommandations et dispositions générales sans distinction particulière s'applique à toutes les zones. Afin d'en faciliter sa lecture, les pages sont de même couleur que la zone à laquelle elles se rapportent.

IV - PORTEE JURIDIQUE

A - les documents graphiques.

Ils mentionnent et situent les lieux et objets de protection.

Dans le plan du patrimoine remarquable, on distingue 4 catégories :

-1ère catégorie : les emprises archéologiques de bâtiments ou sites dont les plans sont connus (en jaune sur les plans).

-2ème catégorie : les espaces verts de qualité : patrimoine à conserver (en vert sur les plans).

-3ème catégorie : le patrimoine architectural à conserver absolument et indiqué sur les plans en :
a) noir : bâtiments classés ou inscrits
b) rouge : bâtiments remarquables à conserver ou à restaurer.
c) linéaire de façade en rouge : façade remarquables à conserver ou à restaurer.
d) en pointillé : Parc de la Rhônelle - Site classé par arrêté du 15 mars 1993.

-4ème catégorie : le bâti non protégé de manière spécifique indiqué au plan par la seule trame « cadastrale » dont l'évolution ne fait pas l'objet d'objectifs particuliers, sous réserve de l'application des règles d'architecture et d'urbanisme.

B - <u>les pièces écrites</u>

- le rapport de présentation expose les motifs de la création de la Z.P.P.A.U.P., les particularités des zones protégées et les orientations de préservation.

- le réglement définit les prescriptions opposables, les directives et recommandations.

Les prescriptions de la Z.P.P.A.U.P. constituent une servitude d'utilité publique. Les travaux de construction, de déboisement, de transformation et de modification de l'aspect des immeubles compris dans son périmètre sont soumis à autorisation spéciale, accordée après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Elles suspendent la protection des abords des monuments historiques (articles 13bis et 13ter de la loi du 31 décembre 1913), situés à l'intérieur du périmètre de la Z.P.P.A.U.P. Toutefois, les effets de la loi du 31 décembre 1913 continuent à s'appliquer sur les édifices inscrits à l'Inventaire ou classés monuments historiques pour les travaux sur ces édifices et pour l'adossement éventuel d'une construction neuve à un édifice classé : avis conforme du Préfet de Région – Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les effets de la Z.P.P.A.U.P. se substituent à ceux de la loi sur les Sites uniquement pour les sites <u>inscrits</u> à l'inventaire. Les sites <u>classés</u> (et dans le cas présent, <u>le parc de la Rhônelle</u>) restent régis par la loi du 2 mai 1930 qui prévoit, pour les sites classés, un avis du ministre chargé des sites.

Elles définissent les éléments qui seront traduits par des prescriptions dans les réglements des documents d'urbanisme communaux. L'évolution de ces documents (Z.A.C., P.O.S.) doit être conforme aux dispositions de la Z.P.P.A.U.P. lors de leur révision par la consultation des services de l'Etat. Le P.O.S. devra faire l'objet d'une mise au point (modifications et adaptations mineures) pour être mis en accord avec la Z.P.P.A.U.P., au terme de l'enquête publique.

Elles ont pour objectif :

- de protéger le patrimoine mais en laissant une certaine liberté d'action au pétitionnaire.
- de conseiller techniquement et esthétiquement sur chaque projet en amont de toute intervention.

La Z.P.P.A.U.P. étend à l'ensemble de son périmètre l'interdiction de publicité prévue à l'article 7 de la loi 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, avec possibilité d'instituer des zones de publicité restreintes dans les conditions prévues aux articles 7, 9, 10, 11 et 13 de cette loi.

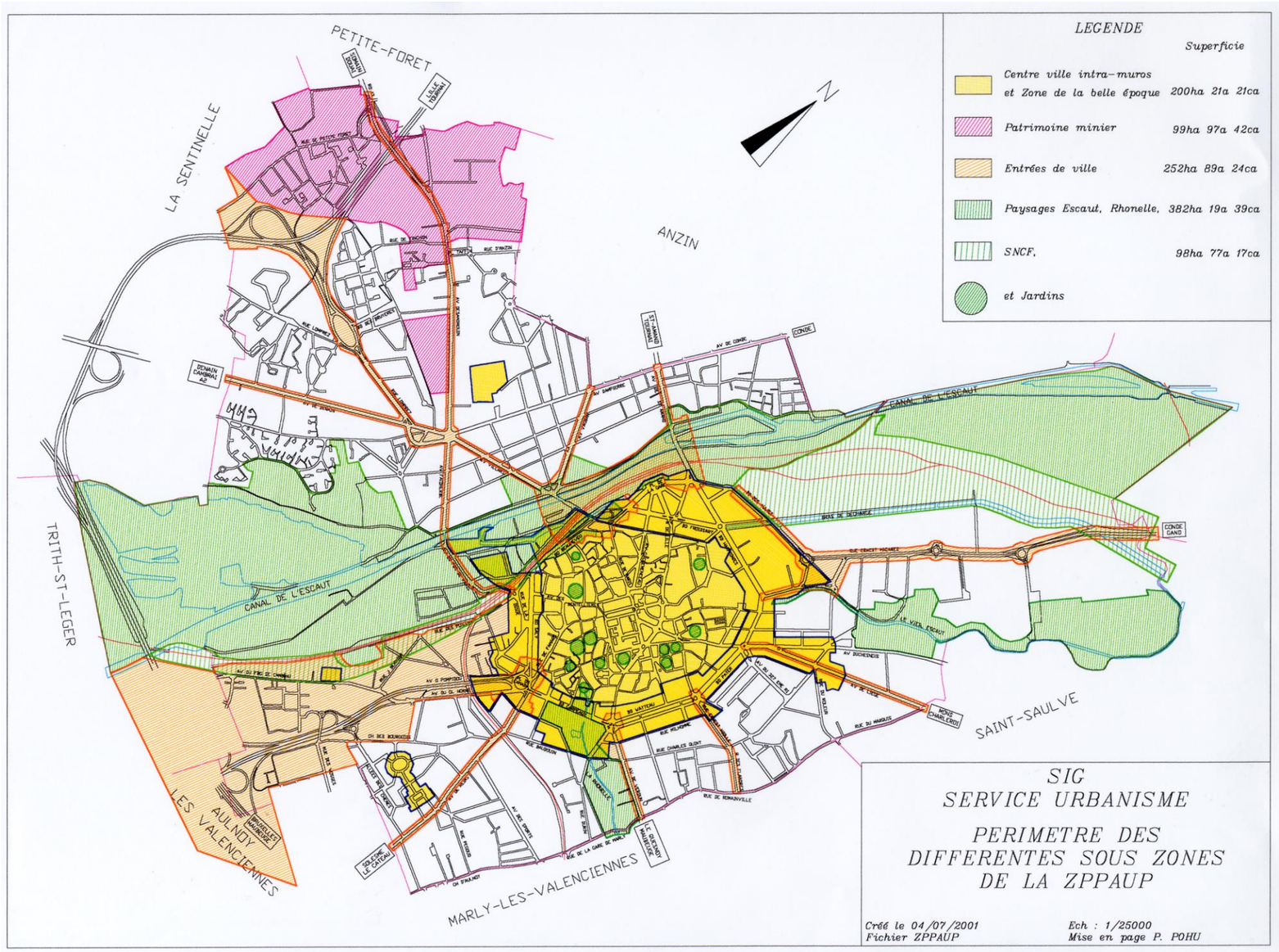
LEGENDE
Superficie
Centre ville intra-muros et Zone de la belle époque 200ha 21a 21ca
Patrimoine minier 99ha 97a 42ca
Entrées de ville 252ha 89a 24ca
Paysages Escaut, Rhonelle, 382ha 19a 39ca
SNCF, 98ha 77a 17ca
et Jardins
PETITE-FORET
LA SENTINELLE
ANZIN
TRITH-ST-LEGER
SAINT-SAULVE
MARLY-LES-VALENCIENNES
LES VALENCIENNES
AULNOY
CANAL DE L'ESCAUT
SIG
SERVICE URBANISME
PERIMETRE DES
DIFFERENTES SOUS ZONES
DE LA ZPPAUP
Créé le 04/07/2001
Fichier ZPPAUP
Ech : 1/25000
Mise en page P. POHU

I - PRINCIPES GENERAUX

Toute intervention peut être refusée ou n'être accordée que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si la construction, par sa situation, son architecture, ses dimensions ou son aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier est de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ou non. Il en va de même si l'intervention porte atteinte aux espaces boisés ou plantés.

En cas de difficultés d'interprétation, il sera bon de se ressourcer au rapport de présentation, notamment en ce qui concerne l'emprise exacte des bâtiments détruits connus.

Légende : **P** : **Prescriptions**
R : Recommandations

NOTES IMPORTANTES

ACCORD DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE :

Toute intervention à l'intérieur du périmètre de la Z.P.P.A.U.P. doit être soumise à l'accord de l'A.B.F. (Loi de 1983 qui se substitue aux lois de 1913 sur les Monuments Historiques - articles 13 bis et 13 ter - et de loi 1930 sur les sites - article 4).

ARCHEOLOGIE :

Toute intervention à l'intérieur du périmètre archéologique défini par la Direction Régionale des Antiquités Historiques doit être précédée d'une reconnaissance du site, sous son contrôle.
Toute découverte archéologique fortuite doit être signalée à la Direction Régionale des Antiquités Historiques, quelle que soit sa situation, à l'intérieur ou à l'extérieur de ce périmètre (voir annexe - prescriptions archéologiques).

LES PLANS :

Pour faciliter l'instruction des demandes, on a utilisé les feuilles du cadastre de 1953 (dernière mise à jour) réduites à l'échelle du 1/2000 et limitées au format A4.
Ces feuilles peuvent donc contenir des fragments des différentes zones urbaines (reconstruction - belle époque - patrimoine ancien).

DISPOSITIONS GENERALES

I.1 - P
Pour tout litige dans l'interprétation de ce règlement entre l'A.B.F. et le Maire, il pourra être fait appel à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S.).

I.2 - P
Les constructions neuves, les interventions sur les bâtiments anciens et les espaces publics situés à l'intérieur du périmètre de la Z.P.P.A.U.P. doivent maintenir le caractère urbain, architectural de l'immeuble ou de l'espace, caractère qu'il ne faut pas confondre forcément avec son état actuel.

I.3 - R
Peuvent être autorisées des modifications qui auront pour effet de rendre à la construction ses volumes et ses aspects initiaux en faisant notamment disparaître des transformations, des surélévations, des adjonctions, des matériaux ou enduits parasites.

I.4 - P
Si exceptionnellement et pour des raisons impérieuses notamment de sécurité dues au mauvais état, la destruction d'un bâtiment ne peut être évitée, la construction sera remplacée dans le respect du caractère général du paysage ambiant :
- continuité du bâti (ne pas laisser de mitoyen découvert),
- hauteur,
- volumétrie,
- rythme du percement,
- proportion des baies,
- nature des matériaux,
- pente des toitures,
- etc.
Ceci n'interdisant pas une possibilité de création.

I.5 - P

Dans le cas d'une « dent creuse » appartenant à un rang ordonnancé, l'élément manquant sera reconstitué en fonction de l'iconographie connue et des témoins conservés observés sur les constructions voisines.

I.6 - P
Quelle que soit la nature de l'intervention sur le bâti, elle devra être prévue et réalisée dans le respect du caractère du bâtiment ou de l'espace concerné et de ses qualités propres (matériaux, mise en oeuvre, composition architecturale).

I.7 - R
Dans le cas de démolition inévitable ou de démontage partiel, les matériaux réutilisables (grès, pierres bleues, briques blanches médiévales, ancrages, ferrures diverses, pièce de charpente en chêne, escaliers, menuiseries en chêne, fenêtres portes, impostes, etc.) seront récupérés et stockés en vue de leur réemploi dans l'aire de paysage concernée.
Une déclaration de travaux et un relevé sont vivement souhaités et des photos in situ.

Contacter le service urbanisme pour le stockage et le réemploi des matériaux.

I.8 - R
Des éléments, réutilisables ou non, fragments de menuiserie, de modénature, de charpente etc.. présentant un intérêt historique ou pédagogique seront susceptibles d'être prélevés et conservés à titre de témoins ou de modèles pour les restaurations.

I.9 - P

Paraboles et antennes diverses

Chaque fois que ceci sera possible, les paraboles et antennes ne devront pas être visibles depuis le domaine public. En cas d'impossibilité, la discrétion maximum devra être recherchée en choisissant la couleur, la matière, et la localisation les plus discrètes possibles. En tout état de cause, aucune parabole ne devra être installée sur l'élévation d'une façade.

I.10 - R
Elles ne pourront être installées que sur les façades et couverture côté jardin.

I.11 - P
Toutes les installations nouvelles doivent faire l'objet d'une autorisation municipale quelle que soit leur taille.

I.12 - R
Lorsque l'immeuble est raccordé à un réseau câblé, les antennes et dispositifs inutilisés seront déposés.

Coffrets divers

Coffrets : compteurs gaz, E.D.F, P.T.T., etc...

I.13 - P
Ils seront de la plus petite taille possible et disposés encastrés et dissimulés derrière une porte bois ou une grille ou tout autre dispositif, en harmonie avec la façade afin de ne pas nuire à la modénature de celle-ci.
Sauf certains dispositifs de sécurité, les coffrets électriques ne seront pas obligatoirement placés en façade et dans le cas de façades particulièrement remarquables, le comptage devra être réalisé à l'intérieur sans coffret extérieur.

Réseaux aériens

Câbles concessionnaires

I.14 - P
En cas de création ou de renouvellement des réseaux, ceux-ci seront enfouis. A défaut, les dissimulations en façade seront conformes aux dispositions de l'article 1.15 P ci-après et les traversées de rue seront enfouies.

I.15 - P
Les attaches des fils, grappes de branchement, crosses, boîtes de dérivation, doivent être piquées dans les joints et non dans les pierres, profils et autres parties sculptées. Les remontées aéro-souterraines devront faire l'objet d'une localisation discrète en mitoyenneté, le long d'une descente d'eaux pluviales, jamais sur des parements sculptés, moulurés, ou avec des refends horizontaux décoratifs. Les capots de protection devront être réduits et les plus petits possibles, en matériaux pouvant être peints.

I.16 - P
Les portiers électroniques ne doivent pas entamer la modénature et devront être dissimulés le plus possible. Les boîtes aux lettres ne doivent pas déborder du panneau de porte (notamment sculpté).

I.17 - P
Les boîtes aux lettres multiples devront être installées dans un sas derrière la porte d'entrée.

Plan « lumière »

I.18 - P
L'éclairage public devra respecter le plan lumière joint en annexe. L'éclairage de bâtiments publics ou privés pour quelle que raison que ce soit (enseigne, etc ...) devra s'intégrer au plan lumière de la ville.

Schéma de gestion des espaces verts

I.19 - P
Les axes d'entrées de ville seront plantés :
- latéralement,
- ou sur l'axe de la rue.
Une seule famille d'arbres doit être utilisée par entrée de ville pour l'alignement :
- arbres à haute tige (platane, érable, tilleul, ginkgo biloba, etc …).
- même type de feuilles,
- mêmes couleurs.

II - LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

A - CENTRE VILLE

B - LE PATRIMOINE MINIER

C - LES ENTREES DE VILLE

D - LA VALLEE DE L'ESCAUT

A - LA ZONE « CENTRE VILLE »

Cette zone regroupe le patrimoine ancien XVIIe-XVIIIe siècle et les boulevards.

Les éléments suivants contribuent à la qualité du paysage valenciennois et sont donc protégés par la ZPPAUP les éléments suivants (liste non exhaustive) énumérés du ciel au sol et regroupés sous les titres suivants :

1 - LES TOITURES

A - Généralités page 14
B - Charpente page 18

C - Couverture page 19

2 - LES FACADES

A - Maçonnerie page 21
B - Menuiserie page 39
C - Accessoires page 41

3 - LES ESPACES PUBLICS

A - Sols page 43
B - Clôtures, murs page 45
C - Grilles page 46
D - Jardins et plantations page 46

1 - TOITURES

A - GENERALITES

Ces éléments de protection contre les grands incendies urbains du passé restent utiles et permettent, comme les souches de cheminées qu'ils portent, l'articulation de volumes de toiture irréguliers traduisant le parcellaire, l'individualité de la maison et contribuent donc à l'échelle humaine de la ville.

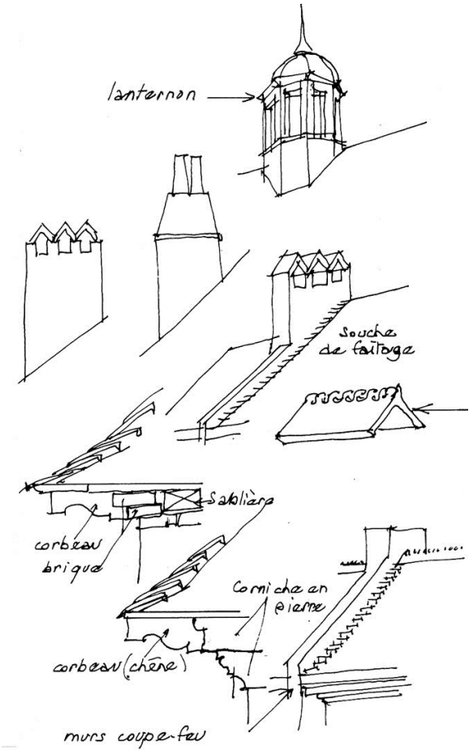

Les croupes résultent des ordonnances des XVII et XVIIIème siècle, écrêtant les façades à pignons sur rue. Elles restent des témoins de l'histoire de la ville et, en particulier, de la période antérieure au rattachement à la France.
A ce titre, elles donnent un caractère particulier au paysage urbain (entrée de la rue de Famars, Place du Neufbourg, rue du Quesnoy, ...) et méritent d'être entretenues et mises en valeur.

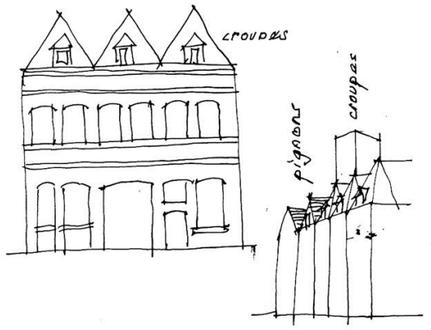

Toutefois, ces transformations ont parfois occasionné des désordres en charpente et une perte du caractère des façades qu'elles surmontent.

Matériaux de couverture - Pentes

Dès le XVème siècle, la tuile plate avait complètement remplacé le chaume en ville (dans les campagnes, il faudra attendre le XVIIIème siècle et la « panne flamande »). Il en subsiste des toitures à forte pente encore visibles place Verte (maison à pignon proche du Mont de Piété, toitures rue Delsaux, rue de Paris, rue des Sayneurs, une maison à pignon rue Abel de Pujol, etc..
H = L < pente < H = 2 L.
Ce matériau, presque disparu aujourd'hui, s'adapte à des toitures gauches, fréquentes sur des parcelles irrégulières, ce qui n'est pas le cas de la tuile mécanique

II.A.1.1 - P
Les éléments remarquables protégés par le règlement sont notamment :
- Les flèches, clochers, clochetons, lanternons,
- Les pinacles, épis de faîtage,
- Les souches de cheminées anciennes et notamment les souches de faîtage qui délimitent des volumes parfois disparates. Leur absence, leur suppression rendent confuse et informe la silhouette des toits (sans parler de l'utilité réelle des conduits),
- Les faîtières crantées ou ouvragées en terre cuite ou en plomb, en cuivre ou en zinc,
- Les lucarnes (voir typologie des toitures),
- Les chêneaux sur corniches ou sur corbeaux de bois,
- Les pignons mitoyens, murs coupe-feu, wembergues, appareillages particuliers (solins, etc.),

- Les croupes

II.A.1.2 - R
Les pignons pourront être reconstitués s'ils sont compatibles avec les étages inférieurs de la façade concernée (voir dans façades l'article pignon).

II.A.1.3 - P
L'implantation des descentes d'eaux pluviales doit respecter la modénature et la composition de la façade.

terre cuite et de petit moule qu'on peut toutefois proposer en substitution dans le cas de toitures planes (ton terre cuite naturelle non vieillie). Les lucarnes étaient à deux pentes, ouvertes sur le devant. La tuile plate, du fait de sa cambrure, se prête mal à la réalisation de capucines.

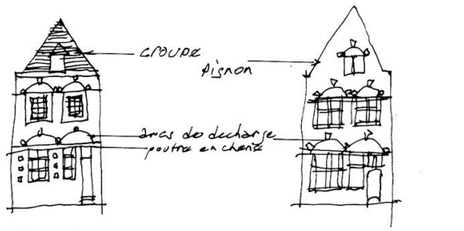

la présence simultanée dans une façade de croupes et d'indices de fenêtres à meneaux, d'arcs de décharge, poutres en chêne ou linteaux de pierre autorise la reconstitution du pignon

Les photos et cartes postales du siècle dernier montrent de nombreux toits et tuiles plates remplacés malheureusement depuis par de l'éternit, du zinc ou des tuiles mécaniques. La peinture du XVème nous montre également des toits :
- de tuiles vernissées (jaune et vert)
- des toits d'ardoises réservées aux grandes toitures d'églises, (ardoise des Ardennes dite de Fumay violette et non noire).

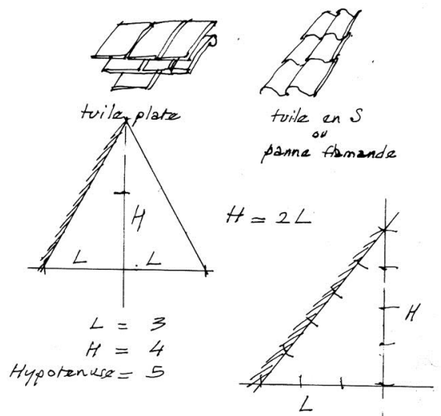

L'ardoise semble avoir conquis les toits des maisons à partir des ordonnances de 1728, supprimant les pignons pour les remplacer par des croupes sur rue avec retour d'ardoise jusqu'à la première ferme. Les chéneaux (encaissés ou non) étaient en plomb sur bois. Il en subsiste malheureusement très peu, le plomb ayant été subrepticement remplacé par le zinc. Ceux qui subsistent méritent bien évidemment protection et réutilisation.
La tuile en S ou panne flamande, est très rare en ville (quelques exemples sur les toits à faible pente, cité Lebrun). Elle s'adapte mal aux toitures compliquées et est inutilisable sur les lucarnes à croupes débordantes qui même sur des toits en tuiles plates ont été réalisées en ardoise notamment les joues (voir typologie toitures).
L'adoption au XIXème de toits à plus faible pente < H = L a généralisé l'usage de l'ardoise et du zinc.

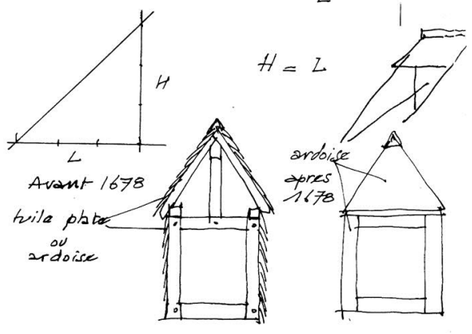

La belle époque a multiplié les toitures compliquées, le mélange des matériaux (terrassons zinc, brisis ardoise), les éléments façonnés (lucarnes, pinacles, clochetons, épis, faîtières, etc.) souvent en zinc, ou en terre cuite, les pignons couverts d'un auvent de charpente peint.

II.A.1.4 - P
Pour les lucarnes du XVIème et XVIIème siècle, les toits et les jouées des lucarnes seront en tuiles plates. Pour le XVIIIème siècle, elles seront en ardoises.

II.A.1.5 - P
Les couvertures seront en tuiles terre cuite petit moule, en ardoises naturelles ou en tuiles plates.
Pour les maisons des XIXe et XXe siècle, le cuivre ou le zinc sont autorisés en plus des matériaux autorisés ci-dessus.
Aujourd'hui, on pourra admettre l'acier étamé pour des constructions neuves.

II.A.1.6 - P
Ces pentes devront être maintenues. Les modifications, étage droit ou brisis lucarnes d'un seul tenant sur plusieurs travées, etc... ne peuvent pas être créées.

Dans les premiers îlots reconstruits (pierre de taille ou brique de parement), la reconstruction a généralisé l'usage de la tuile mécanique vieillie (ce qui n'était pas nécessaire au pays noir).

Les lucarnes, maçonnées au droit de la façade, très proches les unes des autres, très larges et souvent couronnées par un chéneau horizontal, n'apportent pas grand chose à la silhouette de la construction.
Les derniers îlots reconstruits marquent l'abandon des toitures (Hôtel de Ville, Ilot I) au profit de terrasses affirmées ou de toits à faible pente à la mode dans les années 50, en rupture totale avec le reste de la ville.

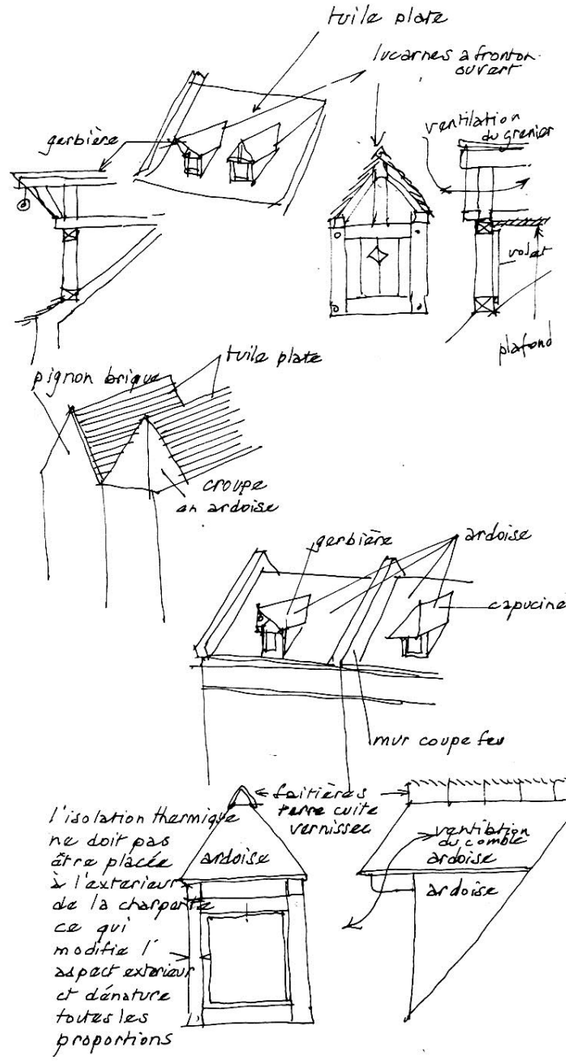

B - CHARPENTE

II.A.1.7 - R
La suppression de ces éléments (étage, droit , brisis lucarnes d'un seul tenant, etc ...) est souhaitée.

II.A.1.8 - R
Ce type de lucarne ne constitue pas un exemple à reproduire.

II.A.1.9 - R
Il y a dans cette absence de combles, une réserve de volumes à construire qui unifierait l'ensemble de la ville:
- Le centre reconstruit,
- la ville ancienne,
- la couronne des boulevards.

L'îlot 1 et quelques autres bâtiments de grande hauteur doivent échapper à cette solution.

II.A.1.10 - P
Une étude sur place au cas par cas doit être réalisée.
(Les matériaux d'origine doivent encore être fabriqués ; les techniques ne sont pas encore oubliées).

II.A.1.11 - R
Tous les immeubles antérieurs au XIXe siècle possèdent de

L'usage de béton armé avec des sections faibles fragilise les ouvrages. Des enrobages trop insuffisants entraînent la mise à nu des aciers.

C - COUVERTURE

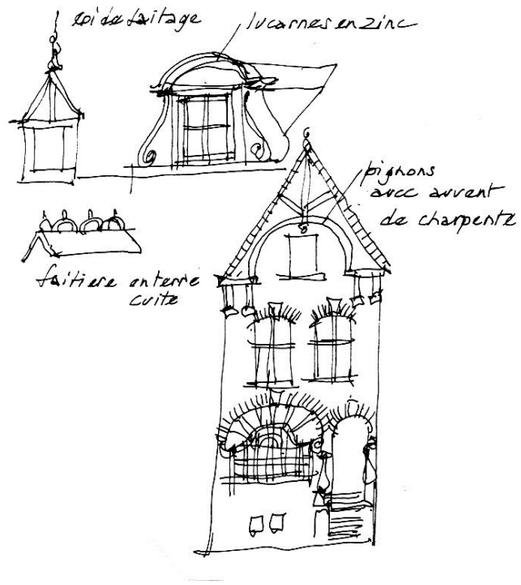

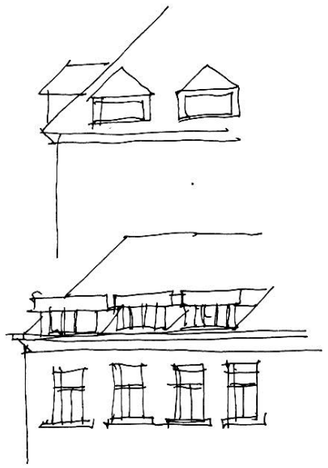

Reconstruction

Les boulevards et les quartiers édifiés après le démantèlement comportent de nombreux pignons à pas de moineaux d'inspiration flamande plus ou moins compliqués d'ouvrages de zinc, de pinacles de pierres, de pignons à auvent de charpente (architecture balnéaire).

remarquables charpentes en chêne qui doivent être maintenues, entretenues, réparées, restaurées et utilisées dans le plus grand respect de leur structure.

II.A.1.12 - P
A l'occasion de l'aménagement de combles, il est interdit de sectionner les contreventements, les fermes, les pièces maîtresses en général.
L'ouverture de châssis de toit rampants est interdite si elle est visible depuis le domaine public.

II.A.1.13 - P
La réparation du béton est donc indispensable et sera faite de telle sorte qu'elle soit invisible.

II.A.1.14 - P
L'entretien et la restauration seront menés suivant les techniques appropriées.

II.A.1.15 - P
La suppression d'une lucarne existante, le remplacement d'une lucarne existante par un châssis rampant sont interdits.

II.A.1.16 - P
Les matériaux interdits sont :
- Les tuiles de rive
- Les faîtières rondes employées en arêtiers sur des croupes ou des lucarnes
- Les maxituiles
- Les shingles,
- les imitations d'ardoises et de tuiles n'ayant ni l'épaisseur ni la structure ou le module du matériau d'origine.
- les tuiles mécaniques qui comptent moins de 20 éléments par m²
- les tuiles plates qui comptent moins de 50 éléments par m².
- Les ardoises fibro ciment qui doivent toujours être posées à pureau droit. La pose allongée est interdite sauf pour les écailles de zinc. Dans tous les cas, la largeur des ardoises ne doit pas être supérieure à 25 cm.
- La tôle ondulée visible du domaine public,
Et en général tous matériaux dont les dimensions seraient incompatibles avec les volumes couverts.

Est également interdit
- L'usage à contre emploi de matériaux autorisés par ailleurs.
ex : ~ Le zinc sur des lucarnes XVIIIème (jouées et rampants), sur des brisis et des terrassons XVIIIème. A la place, il faut utiliser l'ardoise.

Art déco

II.A.1.17 - P
Les réparations de couverture doivent être faites à l'identique. Les éléments décoratifs (frises de tuiles ou d'ardoise, faîteaux, zingueries décoratives) doivent être conservés ou restitués.

2 - FACADES

A - MACONNERIE

Art nouveau
charpentes métalliques

Entretien et ravalement : La fragilité de la pierre de Valenciennes (craie glauconieuse), de certaines briques mal cuites, la qualité des ouvrages interdisent dorénavant la plupart des méthodes de ravalement pratiquées depuis trop d'années. La craie, quelle que soit la fraîcheur de sa modénature ou son délabrement, ne peut subir sans dommages irréparables un ravalement de plus.

II.A.2.1 - P
Toutes les interventions sur les façades doivent faire l'objet de demandes officielles et réglementaires auprès de la mairie ou toutes administrations compétentes notamment pour les travaux suivants :
- ravalement, réparations, remplacement de pierre, restauration,
- rejointoiement, badigeon,
- rétablissement des pignons,
- modification de percements,
- remplacement des menuiseries,
- rétablissement d'ordonnances,
- aménagement de rez-de-chaussée.
Il est recommandé de restituer les profils d'origine des bandeaux et corniches dénaturés par les ravalements.

II.A.2.2 - P
Sont donc interdits :
- Le bardage ou le cimentage sur des maçonneries faites pour être vues : façades, mitoyens découverts, pignons, souches de cheminée ...
- le sablage des matériaux tendres (craie, brique, bois)
- Les piquetages
- L'élargissement des joints

Belle époque, boulevards, quartiers périphériques
et quelques parcelles dans les quartiers anciens.

La façade cimentée pourra être réparée et rejointoyée : au ciment pour réparation d'enduits cimentés conservés, chaux hydraulique exclue.

- Les grattages de toutes sortes
- Les ponçages manuels au papier de verre, avec ou sans cale à poncer, le ponçage mécanique.
- Toute retaille qui aboutirait à une modification des proportions ou de la modénature et ne fournirait pas des surfaces planes et des arêtes rectilignes.

II.A.2.3 - R
sont recommandés:
- Le sablage sur des matériaux durs : grès, pierre bleue, enduits de ciment à conserver.
- Le remplacement en pleine pierre, boutisse pour boutisse, panneresse pour panneresse, des pierres altérées ou compromettant la stabilité de la construction, (claveaux fracturés, pierres de corniches dangereuses).
- Le remplacement des éléments architectoniques caractéristiques du paysage urbain valenciennois : cordons, appuis, encadrement de baies, clefs saillantes usées, rabotées,
- Le remplacement à l'identique des briques de parement, des briques profilées, vernissées, des mosaïques, des inclusions diverses, des faïences...
- La réparation des parements à l'enduit : au mortier de chaux grasse imitant la pierre (ton, tuffeau local et non blanc).

II.A.2.4 - P
Les faux joints gravés dans l'enduit sont interdits. Si on fait des joints, ils seront réservés de 1 cm d'épaisseur dans l'enduit et rejointoyés au mortier de chaux.

II.A.2.5 - P
L'emploi général de plaquettes de parement sur toute la surface du parement est interdit.

II.A.2.6 - P
Pour toute intervention, le calepin d'appareil précisant les pierres remplacées et les profils prévus sera soumis à l'approbation des services compétents.

II.A.2.7 - P
Les pierres seront remplacées suivant des profils et des détails correspondant au modèle d'ordonnance (voir étude typologique).

Généralement, les profils d'origine ont été conservés en bon état, dans des parties couvertes par des maçonneries plus récentes, ou dans des parties réalisées en grès (profils d'appuis n° 18 rue du Grand Fossart, n° 39 rue Delsaux, n° 28 place du Neufbourg rue Maurice Bauchond).
Il faut se rappeler toutefois que dans le meilleur des cas, la pierre a pu perdre quelques centimètres lors des ravalements antérieurs. Les ancrages ainsi en avant de la façade permettent d'apprécier l'épaisseur perdue par le mur (quelquefois 3 cm)
Les traverses profilées des impostes des menuiseries et des fenêtres permettent d'apprécier l'élargissement des baies consécutif aux ravalements et donnent donc la véritable cote de largeur.

Rejointoiement

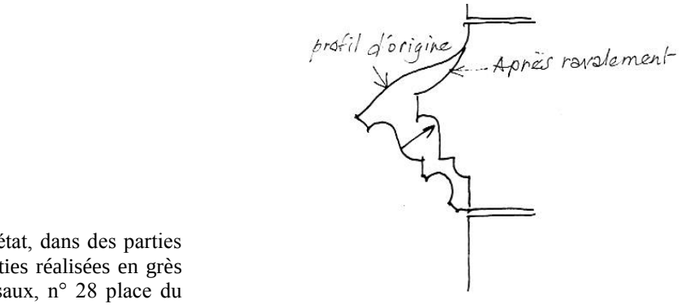

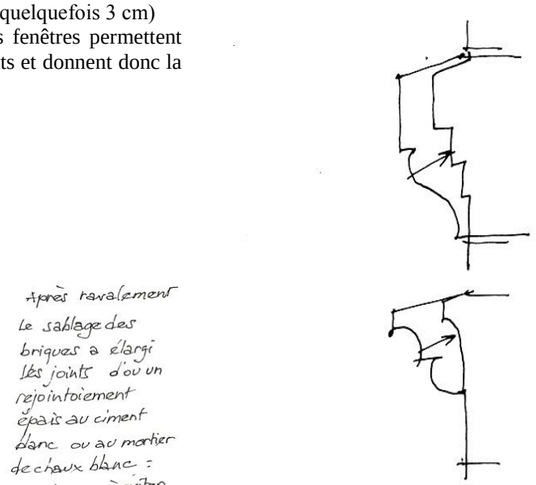

Après ravalement
Le sablage des briques a élargi les joints d'où un rejointoiement épais au ciment blanc ou au mortier de chaux blanc : pratiques à éviter car elles modifient l'aspect de la façade

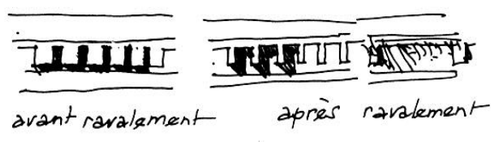

II.A.2.8 - P
La conservation et la réparation des joints d'origine restent la meilleure solution.
S'il est inévitable, le rejointoiement sera effectué sans élargissement des joints et suivant la technique appropriée à la maçonnerie concernée.

II.A.2.9 - R
Il est conseillé de limiter l'intervention à la restauration dans la technique d'origine des seules parties altérées de préférence à un rejointoiement général dans une technique différente.

II.A.2.10 - P
Soubassement de grès : Les joints creux sont interdits. Ils seront beurrés à fleur au mortier de chaux, sable et cendré.

Craie : Les joints seront minces, beurrés à fleur au mortier de chaux et sable dans la teinte de la pierre.

II.A.2.11 - P
Les joints seront faits au mortier de chaux grasse et de sable dans les maçonneries anciennes de briques (oranges ou blanches).

II.A.2.12 - P
Le rejointoiement de ces dernières maçonneries devra être réalisé dans la teinte des panneaux concernés : mortier teinté rose (brique pilée ou pigments) dans les panneaux de briques rouges, mortier blanc dans les panneaux de briques blanches ou de briques émaillées.

Il existe quelques exemples de joints saillants : Bibliothèque rue Ferrand (XVIIème et XVIIIème siècle), rue de l'hôpital de Siège (XIXème -belle époque).

Badigeons - couleurs

De tous temps, les matériaux naturels, tuffeau, brique, y compris les joints, ont été recouverts d'un badigeon protecteur, ocre rouge pour la brique, ocre jaune ou verdâtre pour le tuffeau.

A Valenciennes sous le Premier Empire (souvenir possible des paysages d'Italie) la brique ou la craie ont été souvent dissimulées sous un badigeon ocre (cité Lebrun, rue des Anges maison retour d'Egypte, 3 rue Askièvre, rue de Paris etc...

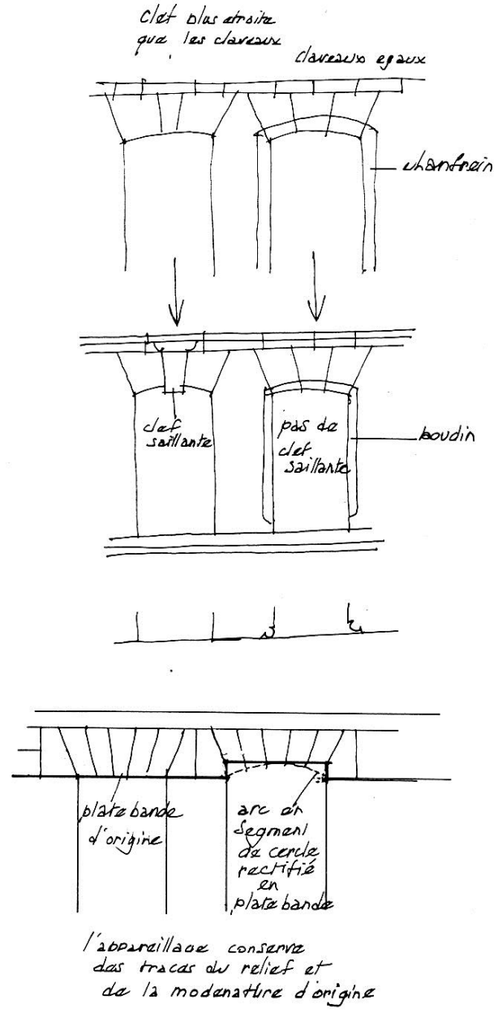

II.A.2.13 - P
Les matériaux naturels, trop altérés pour subir un ravalement de plus, pourront donc être protégés par une nouvelle couche au mortier de chaux limitée par la modénature, dans la teinte des matériaux naturels ou badigeonnée ocre jaune pour imiter la pierre, ocre rouge pour imiter la brique, dont le relief devra rester apparent (seules les fausses baies pourront être revêtues d'un enduit lissé comportant éventuellement en trompe l'oeil, l'indication des menuiseries ; les faux joints de pierre sont interdits dans ces fausses baies).

II.A.2.14 - P
Les pierres de substitution sont généralement trop blanches et font tache dans une restauration partielle. Il est donc nécessaire de rechercher la patine adéquate ou d'autres matériaux présentant les mêmes caracteristiques : texture, couleur, porosité.

II.A.2.15 - R
Le rétablissement des pignons écrêtés est recommandé, quand il

Pignons

La coexistence entre la façade et le pignon est évidente dans toute façade antérieure à 1678 si elle est étroite et surmontée d'une croupe (dans ce cas, le pignon sur cour, bien souvent, subsiste et fournit un modèle convenable). Elle est possible dans les façades XVIIIème, si le pignon sur cour est contemporain de la façade (exemple : maison « natale » de Carpeaux, 53 rue Delsaux).

Toutefois, un pignon possédant des fenêtres à meneaux à l'arrière ne prouve pas forcément qu'il existait un pignon XVIIIème sur une façade principale du XVIIIème. Dans ce cas, une corniche de fortune reprenant un profil d'appui de fenêtre, un chéneau en bois directement posé sur le mur peuvent être l'indice d'un écrêtement postérieur aux derniers projets de façades à pignons conservés aux archives.
Dans ce cas, le pignon peut vraisemblablement être rétabli suivant un de ces modèles du XVIIIème (dessins aux archives ou pignons encore visibles rue d'Audregnies, rue de la Barre et voir typologie des façades).

Etat originel de la maçonnerie : les joints teintés dans la masse restent minces

XVIIème, XVIIIème , début XIXème :

Fenêtres

Fenêtres murées.

Jusqu'au XIXème, le maçon livrait une façade percée de baies régulièrement disposées. Si celle ci comportait trop de fenêtres, le surplus était muré, suivant les besoins par des cloisons de briques raidies par des entretoises en bois et enduites et badigeonnées :
- au nu de la feuillure en trompe l'œil de fenêtre
(carreaux teintés en noir)
- au nu du parement extérieur en trompe l'œil de volets fermés.

Belle Epoque

Belle Epoque

Il existe des fausses fenêtres remplies de briques suivant un appareillage décoratif

peut être prouvé qu'ils ont coexisté avec le reste de la façade.
Pour cette opération, il est recommandé d'avoir recours à un architecte, notamment pour dessiner la restitution et s'assurer de la bonne exécution de cette reconstitution.

II.A.2.16 - P
Il est interdit de faire apparaître la brique dans les fonds de fenêtres murées.

II.A.2.17 - P
Il est prescrit de conserver, de réparer ces trompe l'oeil quand ils existent, de les renouveler en enduit lorsqu'ils n'existent plus (faux joints de pierre interdits).

(losanges, chevrons, damiers, etc ..).

Ces appareillages seront évidemment maintenus apparents et restaurés avec les mêmes moyens que les maçonneries porteuses.

Avec le temps, des transformations malencontreuses ont affecté la forme et la dimension de baies inadaptées au passage de meubles devenus trop gros pour les escaliers à vis des maisons les plus anciennes.
Ceci explique la suppression systématique des meneaux de pierre ou de chêne, la suppression des croisées à boudins fixes, l'abaissement des appuis, le remplacement des fenêtres à guillotine par des fenêtres ouvrant à la Française, la réduction de la hauteur des impostes etc...
Enfin, la protection des baies de rez-de- chaussée (initialement munies de volets intérieurs) a conduit à poser des jalousies ou des volets pleins dans des bâtis dormants de chêne posés en feuillure extérieure de la maçonnerie et boulonnés avec les bâtis dormants intérieurs des fenêtres.

L'ensemble, pratiquement inviolable, est évidement moins facile à manoeuvrer qu'un volet roulant en PVC à coffre extérieur. La suppression de ces bâtis laisse des blessures que le poseur de menuiseries PVC ne répare pas.

II.A.2.18 - R
L'ouverture des fenêtres murées est toutefois autorisée si elle s'avère utile à l'aménagement intérieur.

II.A.2.19 - P
La baie sera munie de menuiseries identiques aux fenêtres en place, si elles sont en accord avec le reste de la façade.

II.A.2.20 - R
Si la baie correspond à un local qui ne nécessite pas son ouverture totale, une solution réduite, inscrite dans la baie normale (exemple : oeil de boeuf) pourra être étudiée.

II.A.2.21 - P
Les linteaux et appuis d'origine ne devront en aucun cas être abaissés ou relevés.

II.A.2.22 - P
Les jalousies et volets doivent être maintenus sauf s'ils cachent l'ordonnance primitive de la façade.

exemples d'ordonnances :
- **à pilastres classiques**
- **à piliers de grès**
- **fenêtres à meneaux**

II.A.2.23 - P
Sont interdits les volets roulants avec coffres apparents saillants, lambrequins, etc...

II.A.2.24 - R
Les volets roulants ne sont autorisés que si le mécanisme est dissimulé à l'intérieur, derrière la maçonnerie et non visible de l'extérieur ; dans ce cas, ils seront de teinte foncée.

II.A.2.25 - R
La reconstitution des maçonneries altérées suppose la restitution des appuis, des meneaux, et traverses aux niveaux convenables (voir typologie des façades).

II.A.2.26 - P
En prévision de cette restauration, les menuiseries remplacées devront être réalisées dans des dimensions et des proportions qui ne compromettent pas la reconstitution des baies d'origine en maçonnerie.

II.A.2.27 - P
Quelle que soit la nature de l'intervention, celle-ci devra être prévue et menée dans le respect du caractère du bâtiment ou de l'espace concerné (matériaux, mise en oeuvre, composition architecturale, appartenance à un rang ordonnancé).

II.A.2.28 - P
Il est prescrit de procéder avant tout projet, à une reconnaissance des structures porteuses afin d'aboutir à la reconstitution de l'ordonnance de la façade et du rang concerné : « recherche de fondation en cave, recherche de burguet, d'escalier et d'ancienne porte d'entrée ».

II.A.2.29 - P
Lorsque des aménagements de vitrine mettent à jour des piliers de pierre, de grés, de fonte, ceux-ci devront rester dégagés sur toute leur hauteur ainsi que les poutres, les arcs ou les plate-bandes appareillées qui les réunissent. La vitrine devra être posée en retrait du nu de la façade, en feuillure des piliers s'il en existe une.

II.A.2.30 - P
Un accès aux étages devra être réservé dans la structure et notamment avec porte d'entrée en façade.

Le niveau initial des appuis est toujours
visible dans l'appareillage et doit servir de référence.

Rez de chaussée

Plusieurs cas de modification de percement sont envisageables:

1) Modification de vitrine commerciale

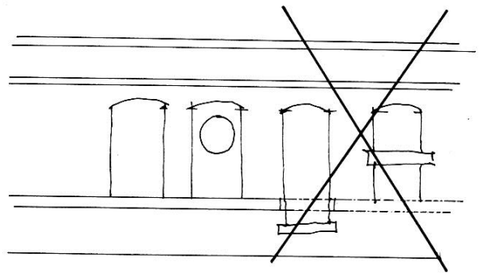

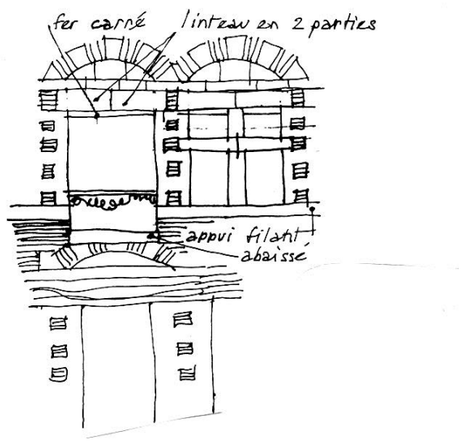

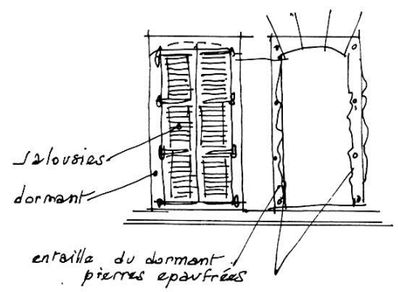

Jusqu'à 1678, les rez-de-chaussée commerciaux étaient généralement constitués d'ensembles de charpentes faits de poutres assemblées sur des poteaux et des meneaux de chêne soulagés dans les parties supérieures par des arcs de décharge en brique et pierre.

Ces façades très ouvertes n'étaient en fait vitrées que dans les compartiments supérieurs, les compartiments inférieurs à hauteur d'homme restant ouverts ou clos de volets pleins, amovibles.

Elle peut être également limitée par des modifications ultérieures de qualité (piliers de grès en façade à partir de 1678), aménagements intérieurs incompatibles avec la reconstitution d'une façade très ajourée.
La restitution des dispositions d'origine peut se faire à partir des témoins restés en place :
- Entailles des poteaux, potelets et meneaux dans les poutres couvrant le rez de chaussée ou les baies des étages.

II.A.2.31 - P
La réalisation d'une baie en largeur débordant de la parcelle d'un seul ou de deux cotés est interdite. Il est également interdit de réduire la hauteur des baies en passant des linteaux sous la structure d'origine, notamment afin de supprimer des points d'appui.

II.A.2.32 - R
Les interventions sur les façades déjà dénaturées devront tendre à rendre à la façade ses hauteurs d'origine (suppression des linteaux de fer ou de béton, reconstitution du rythme des baies et des piliers).

II.A.2.33 - R
La restauration de ces façades est recommandée.

II.A.2.34 - R
Des glaces fixes pourront donc remplacer les volets pleins et les volets amovibles pourront devenir fixes suivant les besoins.

II.A.2.35 - R
Les éléments de structure manquants doivent être remplacés (typologie-détails) :
- en chêne de remploi si possible ou neuf. Dans ce cas, les

- Entailles des traverses et des appuis dans les poteaux ou potelets restés en place.
- Ensembles entiers conservés et murés dans la maçonnerie.
- les trous de chevilles en bois.

A partir du rattachement à la France en 1678, des ordonnances prescrivent la réalisation de façades en pierre : craie de Valenciennes, supportées par des piliers de grès.
La reconstruction de ces rangs n'a jamais été totalement réalisée.
De nombreux piliers ont été masqués par des devantures en bois ou supprimés pour élargir les vitrines (plate bande appareillée sur plusieurs travées ou une poutre de remploi soulagée par des colonnes de fonte).
Les aménagements plus récents abaissent les linteaux en coupant les piliers par des poutres métalliques avec remplissage des impostes en brique, parpaings etc... (Cette pratique est interdite - voir paragraphes précédents)
Tous ces travaux ont altéré le caractère spécifique de la ville ancienne.

ensembles de chêne pourront conserver leur aspect naturel, traité de teinte mate ou être peints.
- ou dans d'autres bois faute de mieux. Dans ce dernier cas, l'ensemble (y compris les parties anciennes conservées) sera peint dans les tons en usage au XVIIème siècle gris, gris vert ou vert, observés dans les tableaux servant de référence (ex La Ruelle de VERMEER).

II.A.2.36 - P
Le bois vernis est interdit, sauf dans le cas de menuiseries de façades anciennes de qualité ainsi conçues à l'origine.

II.A.2.37 - P
Il est interdit de couper piliers, linteaux, poutres et de remplir les impostes

II.A.2.38 - R
Le rétablissement des piliers de grès manquants est recommandé, ainsi que la suppression des linteaux de fer ou de béton posés sous la structure d'origine ou à sa place.

II.A.2.39 - P
Dans le cas de la reconstruction les piliers, les bases des piles et les chapiteaux seront copiés sur le modèle d'origine de l'ordonnance concernée.

II.A.2.40 - P
A défaut de reconstitution du pilier manquant, sa place devra être réservée en vue de sa reconstitution éventuelle dans le dessin et la structure du vitrage.

Après le siège de 1793, beaucoup de façades ont été reconstruites en prévoyant des rez-de-chaussée commerciaux qui n'ont pas toujours retrouvé leur fonction (rue de Mons, rue des Déportés du Train de Loos, etc...). les baies larges ont été transformées en fenêtres par un trumeau encadré de deux allèges.

Art nouveau – Art deco

Les constructions édifiées après le démantèlement utilisent, pour les grandes portées, des structures mixtes associant le métal ou le béton aux matériaux traditionnels. Le décor appartient généralement à la structure qu'il exprime et souligne.
Les modifications barbares (bardages, cimentages, mutilations diverses) ont depuis le début du siècle affecté la qualité de ces constructions.

Le gros-oeuvre n'a généralement pas été prévu pour rester apparent (sauf des piles en brique de parement). Les vitrines sont donc généralement posées en applique, sous un bandeau ou un auvent courant sur l'ensemble de l'îlot

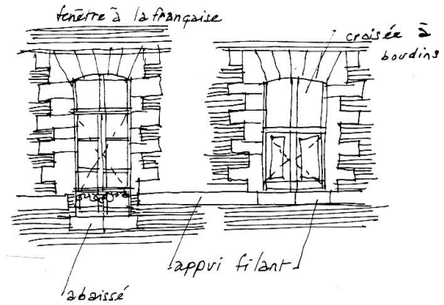

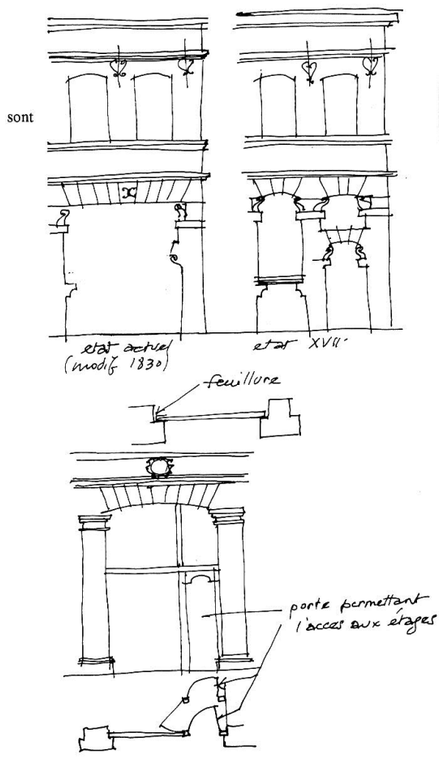

Dispositions particulières

II.A.2.41 - R
Les colonnes de fonte remplaçant un pilier de grès pourront être maintenues éventuellement (état à vérifier) dans les parcelles étroites (3 à 4 m), afin de ne pas réduire la surface de vitrage.

II.A.2.42 - R
Les baies larges initialement prévues peuvent être réouvertes pour permettre la réalisation de vitrines ou de portes cochères par suppression du trumeau complémentaire et de ses allèges.
La modénature sera respectée.
Pour tous ces travaux, il est recommandé d'avoir recours à un architecte, notamment pour dessiner la restitution et s'assurer de la bonne exécution de cette reconstruction.

II.A.2.43 - P
Les modifications portant atteinte à la qualité de la construction sont interdites.

II.A.2.44 - P
Les interventions à venir devront rechercher, maintenir, utiliser et remettre en valeur au maximum les dispositions d'origine. Des adaptations du percement, réalisées avec les moyens utilisés dans le reste de la construction, peuvent être étudiées.

II.A.2.45 - R
Les interventions sur les devantures seront limitées :
- en hauteur par l'auvent ou le bandeau initialement prévu dans la

2) Création de vitrine et de garages aux dépens d'une pièce d'habitation en tissu ancien.

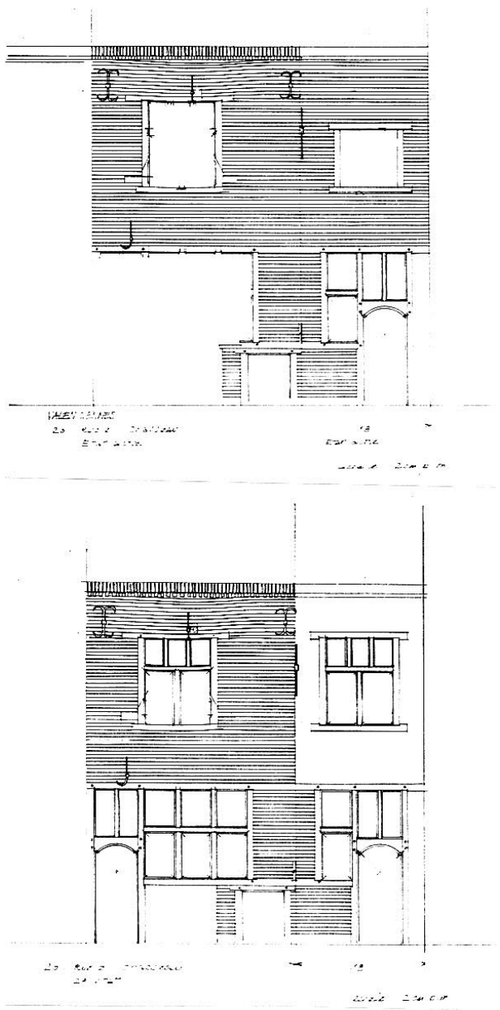

Aménagement d'un rez-de-chaussée commercial en logement.

Des exemples anciens existent dont on peut s'inspirer :
Rue de Mons, rue des Déportés du Train de Loos, rue de Paris, rue Delsaux, rue Henri Lemaire.
Dernier recours, la boiserie directoire s'adaptera à tous les cas et à tous les rapports de plein et de vide.

façade de l'immeuble ou de l'îlot.
- en largeur par les limites de la parcelle telle qu'elle se traduit dans la façade.

Dans le cas d'un commerce réunissant plusieurs parcelles, l'ensemble des vitrines respectera les divisions d'origine. Il ne sera en aucun cas réalisé de vitrines d'un seul tenant sur plusieurs parcelles à l'origine.

II.A.2.46 - P
La création de baies commerciales et garages (2 travées de fenêtres) dans un rez-de-chaussée d'habitation est interdite.

II.A.2.47 - P
Il est interdit :
- d'abaisser les allèges
- de supprimer un ou plusieurs trumeaux.

II.A.2.48 - R
S'il s'agit d'un logement converti en magasin, il suffit de reconstituer la structure trumeaux, fenêtres, supprimer les linteaux abaissés si besoin est, reconstituer des piles et des allèges aux niveaux convenables (visibles dans les parcelles voisines ou sur l'immeuble même).
Si la structure était commerciale dès l'origine, respecter sa structure porteuse et recomposer un percement habitable.

Soubassements

A Valenciennes le grès est un matériau cher et rare (plus rare qu'à Douai ou à Lille). Dans toute la partie ancienne de la ville et dans les façades des boulevards qui ont probablement réutilisé les grès des remparts, il est donc suivant les moyens, employé dans les parties basses de façades, au minimum quelques assises au dessus du trottoir, dans les maisons modestes, en piliers dans les rues commerçantes, rarement en appui ou en arcs, pratiquement jamais à partir du premier étage (ex : la façade du Mont Piété rue de Hesque, où on assiste à la substitution progressive de la craie au grès). Utilisant, quel que soit le style, un matériau unique et résistant prolongeant dans la façade la matière et la couleur des sols, les soubassements sont donc avec les trottoirs et les pavés un rare élément d'unification du paysage urbain.

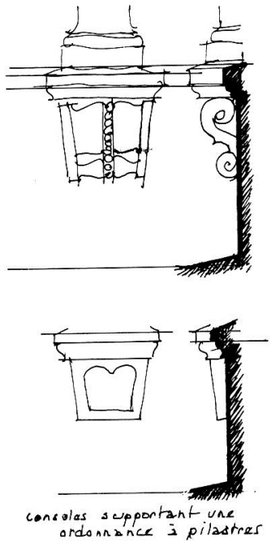

Certains espaces entre piliers de grés, certains soupiraux de tisserands, certains burguets ont parfois été colmatés à l'aide de grés empruntés à des piliers supprimés.

II.A.2.49 - P
Les soubassements devront à ce titre être maintenus et mis en valeur avec leurs accessoires.

II.A.2.50 - R
En cas de démolition d'un bâtiment ancien, le soubassement de grès sera maintenu en place afin de marquer l'alignement ancien et de pouvoir être réintégré dans la construction future.

II.A.2.51 - R
Ces grès pourront évidemment retrouver leur place d'origine. Il est possible de les remplacer en allège par des panneaux de bois correspondant aux volets du burguet (chêne naturel, verni, brillant sont interdits) ou bois peint dans la couleur des grès) ou par un remplissage de briques de remploi. Il n'y a pas d'obligation de colmater en grès ces témoins de l'industrie du tissage.

II.A.2.52 - P
Il est interdit d'utiliser en maçonneries des grès de pavement.

II.A.2.53 - P
Les coffrets notamment de gaz peuvent être posés dans les soupiraux sous réserve de maintenir la ventilation de la cave. Ils ne doivent en aucun cas entamer les structures porteuses de la façade (base de poteaux en grès, poteaux en chêne, en métal, piliers de grés ou de tuffeau, poutres ou linteaux couvrant les soupiraux de tisserands ou autres), les emmarchements, chasse roues, etc...

B – MENUISERIES

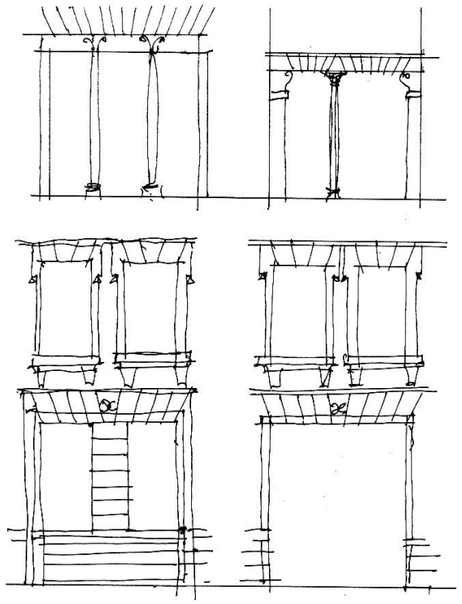

Reconstruction

II.A.2.54 - R
Ils peuvent être encastrés dans les remplissages d'allège ou de burguet en brique ou en bois ou sous le trottoir.

II.A.2.55 - P
Sont protégées :
- les fenêtres à meneaux de pierre ou de chêne
- les croisées à boudin, à vitraux, à petits carreaux, à guillotine
- les fenêtres à la française, à petits carreaux, à grands carreaux, à angles arrondis Louis Philippe
- les vérandas anciennes en bois ou métal.
- les menuiseries métalliques à fers minces (reconstruction)

II.A.2.56 - R
Les campagnes pour les économies d'énergie encouragent à les remplacer. Afin de les maintenir, il serait préférable de les réparer en partie basse et de les compléter par des doubles vitrages ou des doubles fenêtres.

II.A.2.57 - P
Les portes et impostes sculptées doivent être maintenues, réparées avec leurs verres anciens (qui éventuellement peuvent être doublés à l'intérieur), sur toute la surface de l'imposte.

II.A.2.58- P

Le remplacement : s'il est inévitable, il devra être réalisé suivant le modèle adapté aux maçonneries qui constituent la façade (voir typologie) et non à l'identique (*), ce qui suppose qu'on reproduise toutes les altérations, toutes les modifications, subies par la façade au cours des temps.

(*) l'identique peut être un modèle qui ne correspond en rien avec la menuiserie trouvée en place.

II.A.2.59 - P
Prévoir la restauration des maçonneries dans leurs dispositions et dimensions initiales (avant les ravalements, modifications d'appuis, etc., restauration des meneaux, traverses, etc.).
Prévoir le rétablissement des appuis à la hauteur initiale.

II.A.2.60 - P
Fournir un dessin précis des menuiseries prévues. Les menuiseries uniformément blanches et épaisses sont interdites.
Pour le relevé des fenêtres existantes et les plans d'exécution, l'aide d'un architecte est vivement recommandée.
Les clairs des menuiseries doivent garder des surfaces égales à celles d'origine. Les profils ne doivent pas être épaissis, les

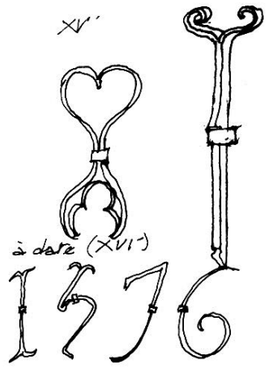

C - ACCESSOIRES DE FACADES

Les ancrages

Sous leur aspect décoratif ou historique, les ancrages sont des éléments de structure indispensables à la stabilité des constructions.

moulures doivent être conservées ou restituées. Les proportions d'origine des menuiseries doivent être maintenues.

II.A.2.61 - P
En cas de remplacement de menuiseries caractéristiques, un relevé sera exécuté.

II.A.2.62 - R
Les éléments pourront être récupérés et conservés à titre de modèle.

II.A.2.63 - P
Les menuiseries seront peintes et non vernies. Les lasures sont interdites.

II.A.2.64 - R
Les teintes seront choisies, après recherche des couleurs d'origine dans le fond des gorges.
A défaut on pourra s'inspirer des modèles d'époque.
Croisées à boudin XVIIème siècle / ton pierre
Croisée à petit bois XVIIIème / ou blanc
Empire XIXème siècle / blanc, vert pâle - vert olive

II.A.2.65 - P
S'ils masquent des éléments architectoniques, pilastres, etc... les volets seront peints et non vernis, ton pierre ou légèrement plus clairs que les maçonneries, en aucun cas plus foncés (vert wagon, bleu foncé, noir, sont notamment interdits).
Les teintes employées pour les portes cochères ou les portes d 'entrée qui sont souvent de ton foncé, ne doivent en aucun cas être utilisées sur des volets qui se rabattent sur les maçonneries.

II.A.2.66 - P
Il est donc nécessaire d'assurer l'efficacité des fers d'ancrage en maintenant ou en rétablissant un épaulement dans le parement de pierre ou en resserrant la liaison avec la poutre.

II.A.2.67 - R
En cas de démolition, les ancrages et le lien de fixation seront récupérés et conservés en vue de leur réemploi sur place ou dans les quartiers anciens.

II.A.2.68 - P
Pour des raisons de sécurité et d'aspect, quelle que soit leur construction (fer forgé, fonte, bois, pierre et même ciment), les balcons seront maintenus et entretenus.

En supprimant de la matière, les ravalements finissent par les décoller de la façade.

Les balcons

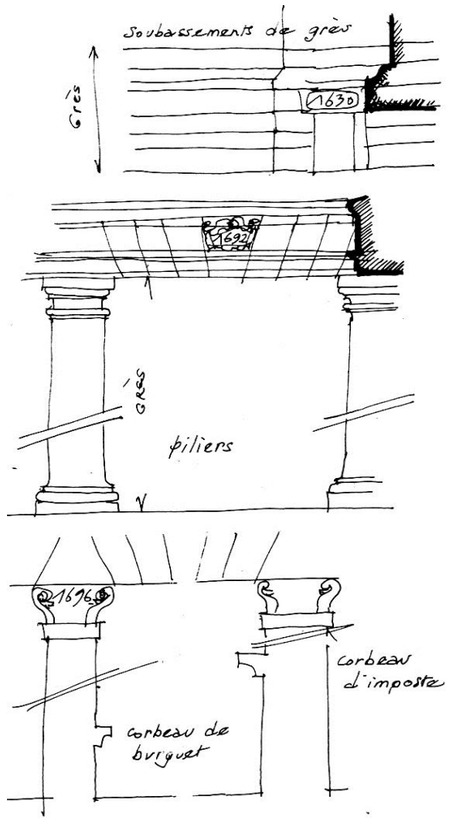

Autres accessoires

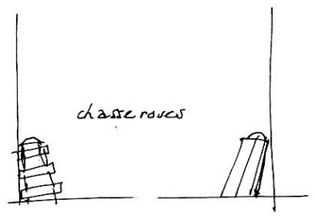

Ils ne devront pas être masqués, même pour partie, par des enseignes, des panneaux publicitaires, des coffrages de quelque matière que ce soit. Ils seront peints.

II.A.2.69 - R
Ils seront peints.
Avant toute remise en peinture, il faudra rechercher les tons d'origine (en principe : fer : noir, cuivre, bronze, vert ou or, ornements : or).
- pour les ancrages, fer noir,
- pour les balcons, fer noir, cuivre, bronze, vert ou or,
- pour les ornements : or.
La feuille d'or est recommandée.

II.A.2.70 - P
Sont également protégés et doivent être maintenus des accessoires de la façade qui étaient utiles à l'activité de la maison : potences d'enseignes, enseignes sculptées, niches, statues, etc ...
Piliers constituant le « travail » du forgeron.
Crochets, anneaux pour attacher les chevaux (ou les bateaux dans les canaux).

II.A.2.71 - R
S'il existe des statues dans les niches, elles seront scellées. Les plus belles seront déposées au musée et une copie sera posée dans la niche.

II.A.2.72 - P
Sont également protégées les inscriptions anciennes peintes sur la pierre qui pourraient être révélées par des démontages de boiseries.

3 - LES ESPACES PUBLICS ET PRIVES.

A - SOLS

L'usage du grès en revêtement de sol remonte probablement aux chaussées romaines.
Ces grès ont été constamment réutilisés depuis qu'ils ont été extraits des carrières du Mont Houy et du Mont de sable à Anzin.

D'autre part, l'existence de trottoirs en grès dans nos villes est attestée dès le XVème siècle par des peintures telles que l'Annonciation de Mérode où on peut reconnaître des morceaux de ville très semblables à Valenciennes par la topographie, les monuments, l'échelle des constructions domestiques, les matériaux et leur mise en oeuvre.

Les maisons médiévales y sont protégées, à leur pied par un trottoir avec bordure et fil d'eau.
Il n'y a donc chez nous aucune excuse historique à la suppression des trottoirs avec bordures pour réaliser des voiries mixtes où la circulation automobile est autorisée, fragilisant le revêtement et dégradant les fils d'eau.
Sous le bitume, les pavements anciens subsistent souvent, mutilés toutefois par les tranchées des réseaux enterrés.
Le niveau des sols a été constamment relevé pour pallier aux états d'engorgement des rivières.
La plupart des seuils sont maintenant enterrés. Les seuils de monuments comme par exemple Saint-Nicolas sont au mieux au niveau du trottoir.
Il n'est plus possible de rajouter à chaque campagne de travaux un sol par dessus un autre.

Sont affectées gravement les proportions de l'édifice et celles des façades en général.

Les matériaux de substitution (autoblocants, bordures plates et caniveaux de ciment) n'ont pas la résistance des bordures de grès ou de pierre bleue profondément ancrées dans le sol.

II.A.3.1 - P
Les dispositions anciennes devront être maintenues et restaurées dans tous les cas où la qualité de l'espace l'exige (ex : le parvis de l'ancienne église Saint-Nicolas et la place Verte).
Tous les grès et pierres dures retirés du sol lors des travaux devront être récupérés en vue de leur réemploi dans la ville ancienne.
La suppression de trottoirs en grès est interdite.

II.A.3.2 - R
Si les quantités de grès s'avèrent insuffisantes, la meilleure solution est de maintenir au pied des soubassements quelques rangs de grès et de compléter avec des matériaux de substitution de la couleur des grès.

II.A.3.3 - P
La précédente demande est obligatoire en ce qui concerne les monuments historiques et les monuments remarquables.

II.A.3.4 - P
Les bordures en grès existantes seront maintenues dans tous les cas.

B - CLOTURES, MURS

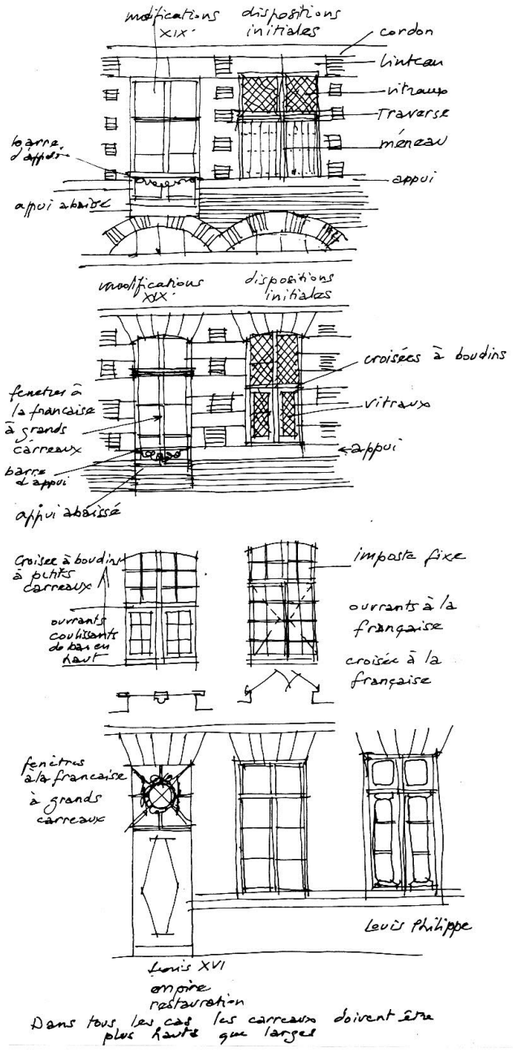

II.A.3.5 - P
Les concessionnaires des réseaux enterrés E.D.F. G.D.F., etc ... devront reconstituer les pavements (même s'ils sont dissimulés sous une couche de bitume) entamés par des tranchées.

II.A.3.6 - P
L'enlèvement des grès, l'envoi à la décharge ou l'enfouissement sont interdits.

II.A.3.7 - P
Entre propriétés non bâties, lorsqu'elles sont à créer, elles seront constituées de grillage sur poteaux métalliques, accompagnées de haies.

II.A.3.8 - P
Toutes les clôtures donnant accès sur la rue seront réalisées avec des matériaux existants dans l'environnement immédiat :
- brique, pierre (25 à 30 cm d'épaisseur)
- serrurerie (à barreau droit, de section carrée et de teinte foncée)

II.A.3.9 - R
Le soubassement de clôture s'il ne peut pas être réalisé en grès, peut être enduit et peint ou protégé de dalles de parement de 10 cm d'épaisseur (pierre bleue), notamment sur les boulevards, pour résister aux chocs.

II.A.3.10 - P
En cas de rénovation, sablage, rejointoiement, le mur devra être traité de la même manière que le bâtiment principal.

C – GRILLES

II.A.3.11 - P
Quelle que soit leur construction (fer forgé, fonte, bois), les grilles devront être maintenues et entretenues.
Elles ne pourront être masquées, même pour partie, par des enseignes, panneaux, à l'exception des plaques des professions libérales n'excédant pas le format ordinaire.

II.A.3.12 - R
Elles seront peintes, de teinte foncée et si possible dans leur couleur d'origine.

D - JARDINS ET PLANTATIONS

Conçue au départ comme un double inventaire des espaces verts au XVIIIème siècle et de ce qu'il en reste après la liquidation des biens nationaux, le démantèlement des fortifications et enfin la reconstruction avec ses suites, cette étude montre que l'évolution se poursuit dans un sens et suivant des mécanismes que l'examen, sous divers éclairages, du cadastre actuel démontre facilement. En effet, à l'exception de tout ce qui a disparu dans le périmètre de la reconstruction, la plupart des sites archéologiques sont souvent couverts de jardins privés et publics.

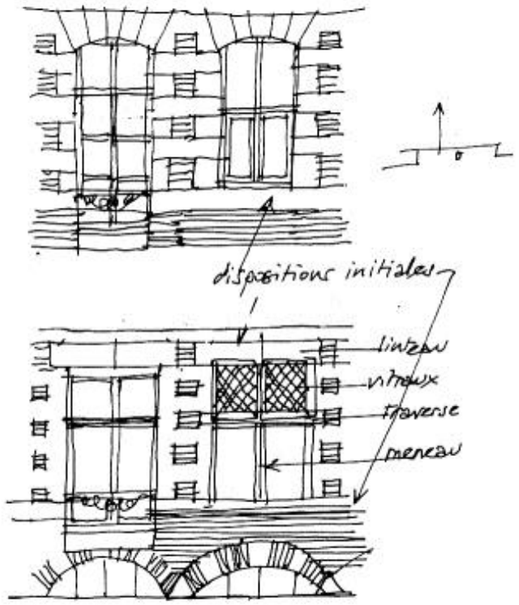

II.A.3.13 - P
Afin de maintenir notamment un accès facile des sites archéologiques, il est demandé de préserver l'existence des jardins privés et publics et de les rendre inconstructibles si aucune mesure conservatoire n'est mise en oeuvre.

II.A.3.14 - P
Sur le domaine public, l'abattage des arbres à hautes tiges est interdit sauf pour des raisons de sécurité ou de dégradations causées par l'arbre aux édifices de qualité.
En cas d'abattage, l'arbre sera remplacé par un sujet équivalent le plus grand possible, en respectant les essences ou le schéma de gestion des espaces verts.
Dans les sites classés, les abattages d'arbres et les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux sont soumis à un régime d'autorisation spéciale sous le contrôle du ministre chargé des sites, conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 2 mai 1930.

II A. 3.15 - R
Sur le domaine privé, l'abattage des arbres à hautes tiges est interdit sauf pour des raisons de sécurité. En cas d'abattage, l'arbre sera remplacé par un sujet équivalent le plus grand possible, en respectant les essences.

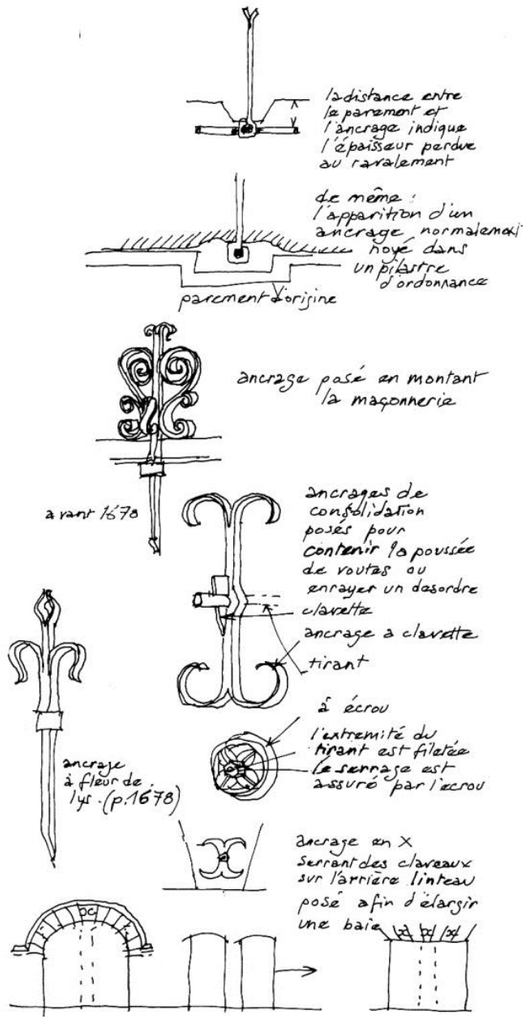
la distance entre
le parement et
l'ancrage indique
l'épaisseur perdue
au ravalement
de même :
l'apparition d'un
ancrage normalement noyé dans
un pilastre
d'ordonnance
parement d'origine
ancrage posé en montant
la maçonnerie
avant 1678
ancrages de
consolidation
posés pour
contenir la poussée
de voutes ou
enrayer un désordre
clavette
ancrage à clavette
tirant
à écrou
l'extremité du
tirant est filetée
le serrage est
assuré par l'écrou
ancrage
à fleur de
lys (p.1678)
ancrage en X
serrant des claveaux
sur l'arrière linteau
posé afin d'élargir
une baie

B - LE PATRIMOINE MINIER

1 - LES BATIMENTS

2 - LES JARDINS PRIVES, SQUARES, MAILS

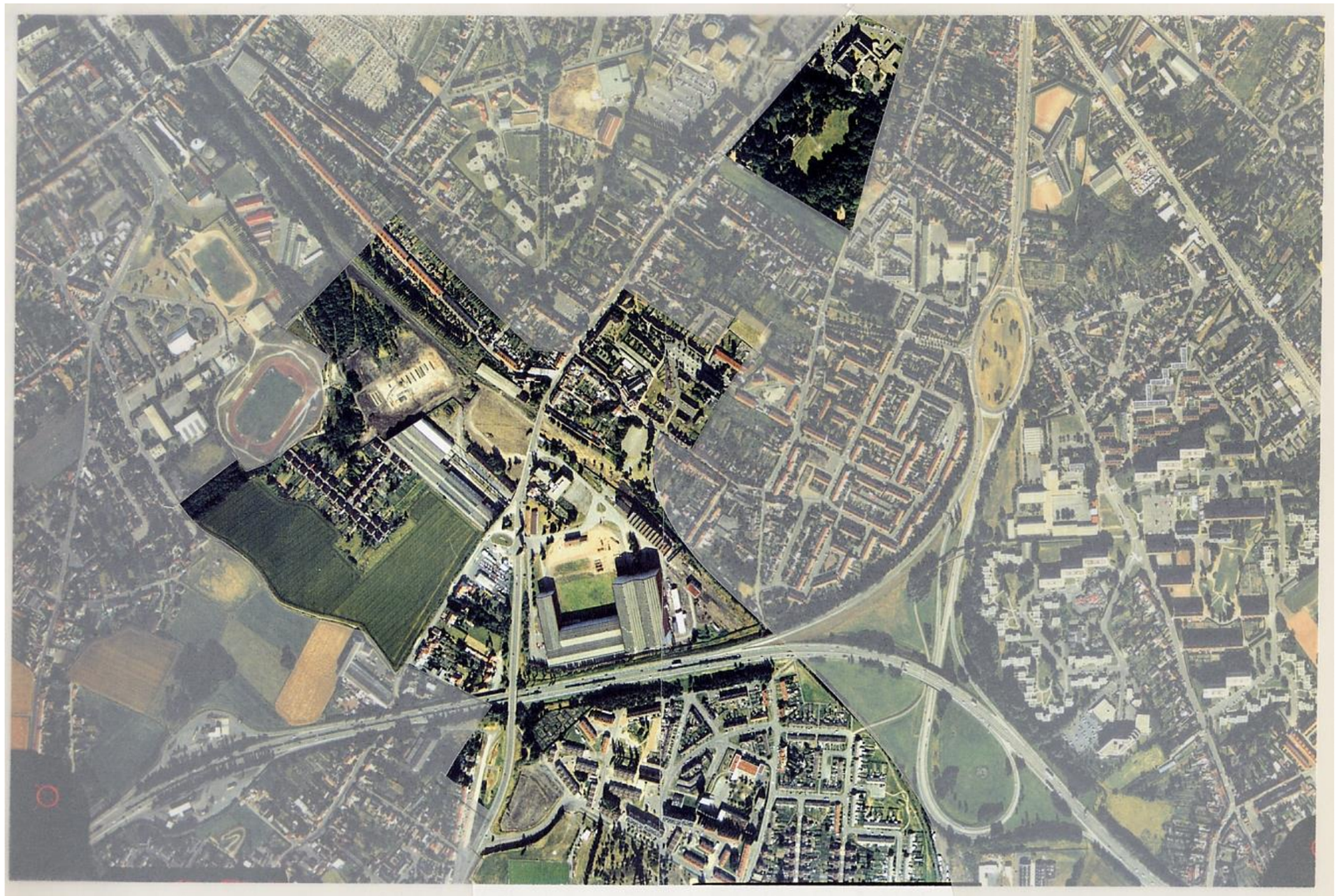

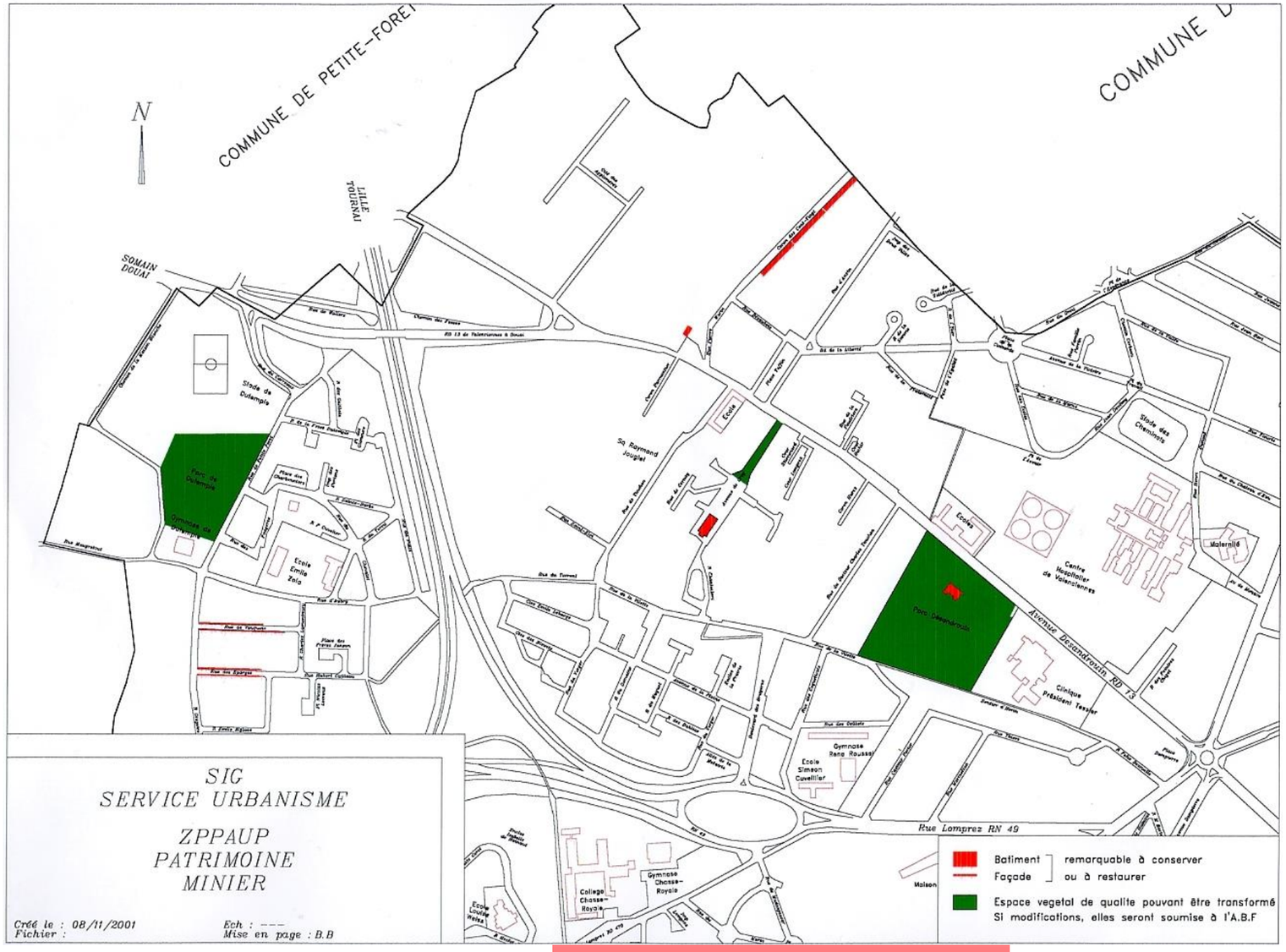

1- LES BATIMENTS

II.B.1 - P
Seront conservés :
- les monuments historiques classés et les monuments historiques inscrits ,
- les immeubles qui sont hachurés en rouge (liste jointe)
- les fronts sur rue bordés d'un large trait rouge
- le système viaire.

II.B.2 - P
Les restaurations des points ci-dessus se feront « à l'identique », méthodes d'origine et matériaux d'origine, de l'état d'origine sauf si l'A.B.F. estime une modification possible.

II.B.3 - R

LES CORONS

Les bâtiments courants pourront être soit conservés, soit reconstruits dans l'esprit de ce qui existait avant démolition ou en harmonie avec le tissu environnant.

II.B.4 - P
les couvertures seront en tuile terre cuite rouge.

II.B.5 - P
Les souches de cheminées seront conservées ainsi que les wambergues (voir Château Désandrouin)

II.B.6 - P
Les joints de briques seront refaits à base de chaux grasse CAEB et sable.
Un badigeon à la chaux pourra être autorisé.

II.B.7 - P
La modénature en brique est soigneusement entretenue.

II.B.8 - P
Les fenêtres seront à six carreaux comme à l'origine. Les volets en bois seront conservés. Ils seront peints.

II.B.9 - P
Les pavés de grès seront réutilisés pour les sols

II.B.10 - P
Aucun arbre ne sera abattu sans que deux autres ne soient plantés (conseil pour les parcelles de moins de 200 m2). L'autorisation de l'A.B.F. ou de l'inspecteur des sites sera nécessaire pour l'abattage des arbres âgés de plus de 30 ans.

II.B.11 - P
Les réserves à outils et abris de jardin seront conservés et resteront comme à l'origine (toits en tuiles et murs en briques).

II.B.12 - P
Les jardins seront conservés ainsi que les haies, arbres et plantations qui les séparent.

II.B.13 - P
Les modifications et aménagements dans les jardins publics seront présentés à l'avis de l'A.B.F.

2 - LES JARDINS PRIVES, SQUARES, MAILS.

C - LES ENTREES DE VILLE

1 - VOLUMETRIE URBAINE

2 - COULEURS - MATIERES

3 - LA PUBLICITE - LES ENSEIGNES

4 - EQUIPEMENTS

5 - LES REVETEMENTS DE SOL

6 - MOBILIER URBAIN

7 - PLANTATIONS

Nous appellerons « entrées de ville », tous les axes menant au centre de la ville.

La commune de Valenciennes souhaitant retrouver une identité à la ville et améliorer son image, propose d'agir sur ses axes structurants :

- en améliorant la signalétique,
- en améliorant la circulation, notamment piétonne et cyclable
- en prévoyant des aménagements divers : plantations d'espaces verts, mobilier, passage de réseaux.

Qu'elles résultent des tracés anciens ou répondant à des besoins dus au développement de l'automobile, les voies principales de la ville mettent en oeuvre des perspectives et points de vue à mettre en valeur.

Avenue de Denain RN 30
Rue Lompret RN 49
Avenue Desandrouin RD 13
Rue Kennedy
Rue Marcelin Berthelot
Chemin de Prouvy
Avenue Pompierre
Rue Pierre Semard
Garage Renault
Batiment
Façade
remarquable à conserver
ou à restaurer
Espace vegetal de qualite pouvant être transformé
Si modifications, elles seront soumise à l'A.B.F
SIG
SERVICE URBANISME
ZPPAUP
ENTREES DE VILLE
AVENUE DE DENAIN
Créé le : 08/11/2001
Fichier :
Ech. : ---
Mise en page : B.B

Centre Hospitalier de Valenciennes
Ecoles de Saint-Waast
SMUR
Pavillon Fournier
Avenue Desandrouin RD 13
Centre des Autres Musiques
Halle-Garderie Babichou
Parc Désandrouin
Clinique Président Tessier
Rue Félix Desruelle
Georges Renault
Place Taffin
Ecoles
Rue de la Fraternité
Rue de la Liberté
Avenue de Croy
Rue Desandrouin
Rue Thiers
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Jaurès
Rue Jean Jaurès

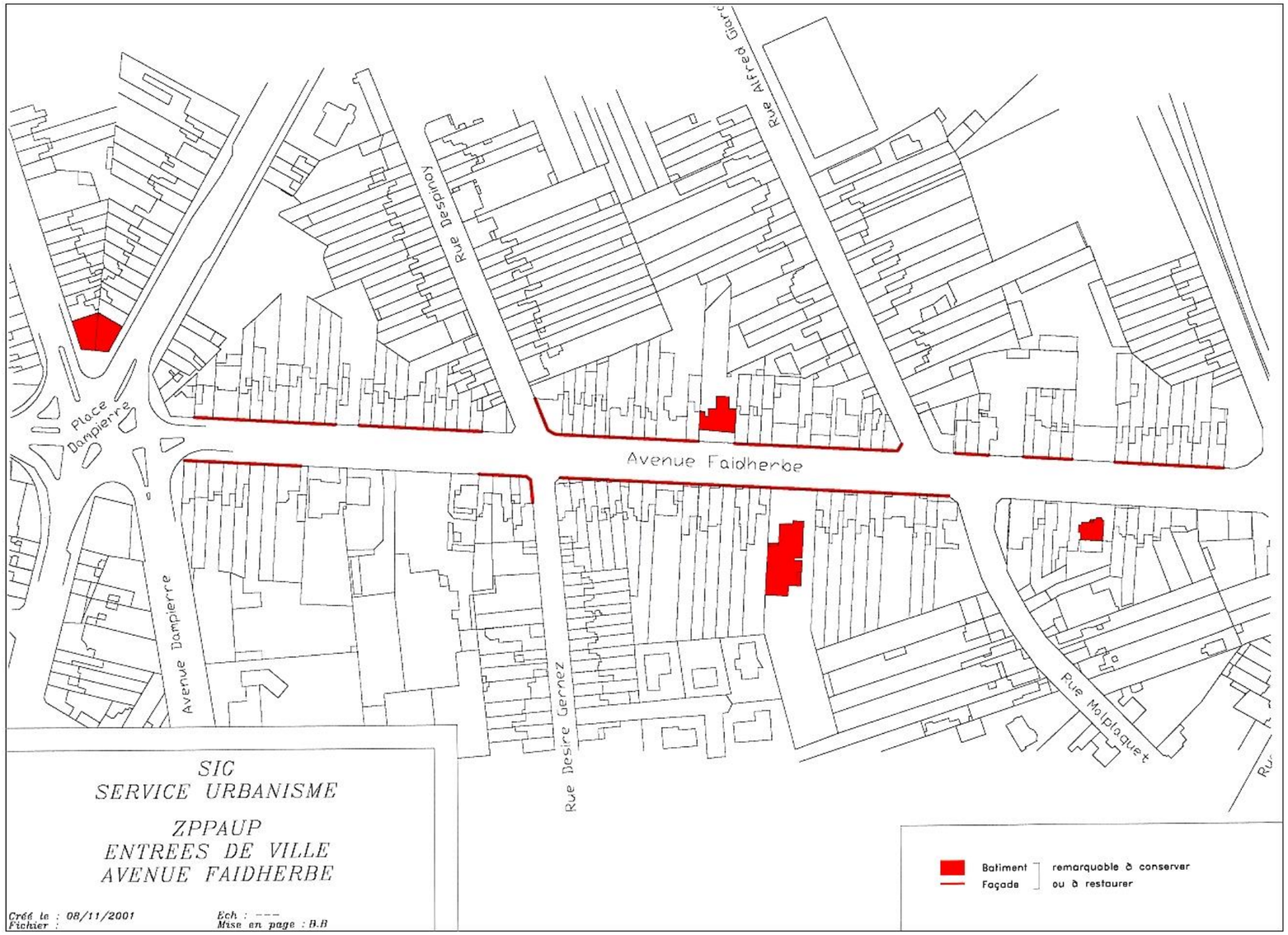
Rue Alfred Giard
Rue Desprez Roussel
Place Dampierre
Avenue Faidherbe
Avenue Dampierre
Rue Desire Gernez
Rue Molinaquet
Batiment
Façade
remarquable à conserver
ou à restaurer
SIG
SERVICE URBANISME
ZPPAUP
ENTREES DE VILLE
AVENUE FAIDHERBE
Créé le : 08/11/2001
Fichier :
Ech : ---
Mise en page : B.B

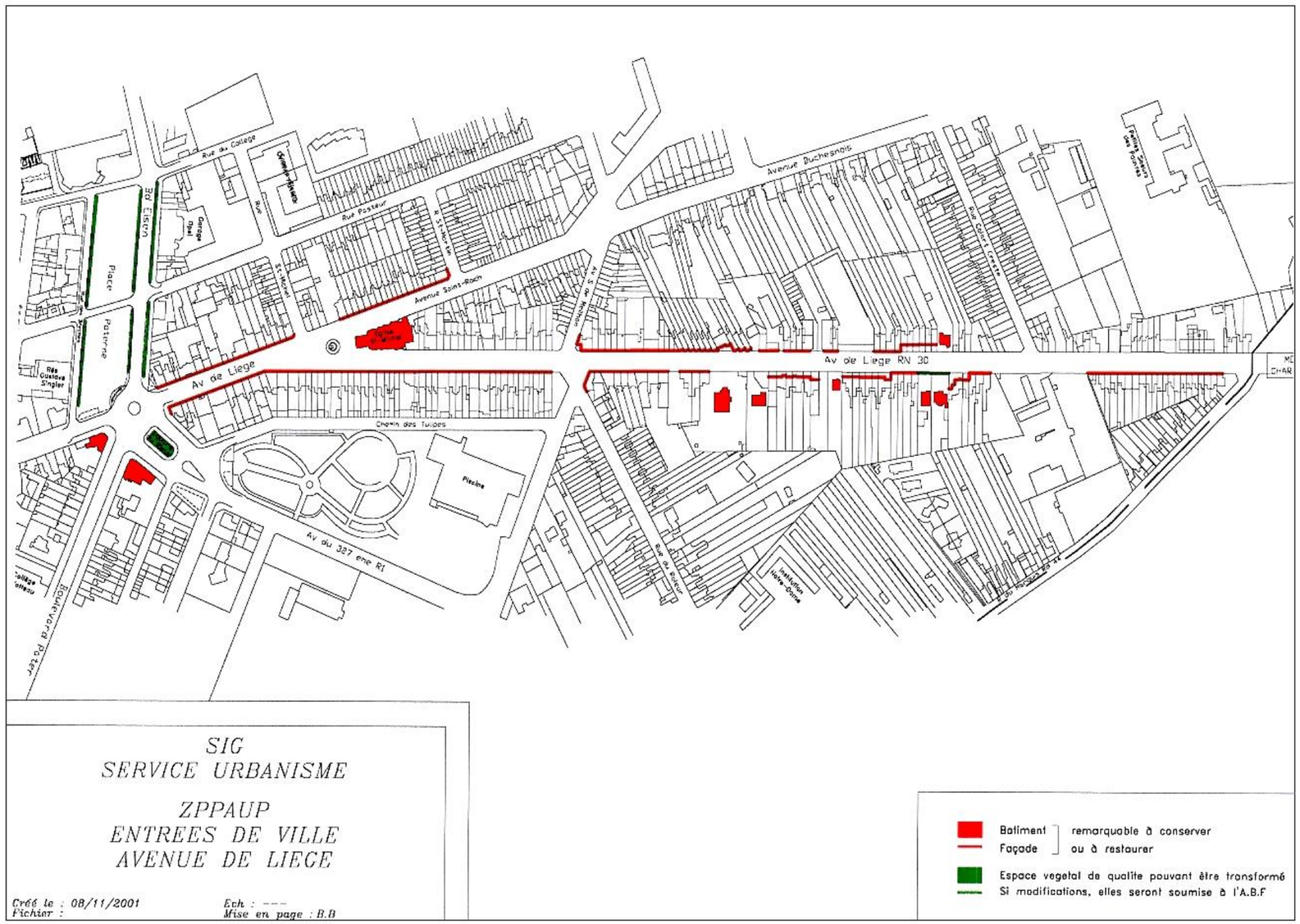
Av de Liege
Av de Liege RN 30
Avenue Duchesnois
Avenue Saint-Roch
Rue du College
Rue Pasteur
Rue de Stalle
Rue de Rome
Rue Carnot
Rue Carnot Cressate
Rue du Docteur
Rue de Bruxelles
Chemin des Tulipes
Av du 337 eme RI
Route de Paris
Place
Paterne
Piscine
Eglise
Garage
Cimetière
Institution Notre-Dame
Les Hauts Sarts
Rés Gustave Stegler
SIG
SERVICE URBANISME
ZPPAUP
ENTREES DE VILLE
AVENUE DE LIEGE
Créé le : 08/11/2001
Fichier :
Ech : ---
Mise en page : B.B
Batiment
Façade
remarquable à conserver
ou à restaurer
Espace vegetal de qualite pouvant être transformé
Si modifications, elles seront soumise à l'A.B.F

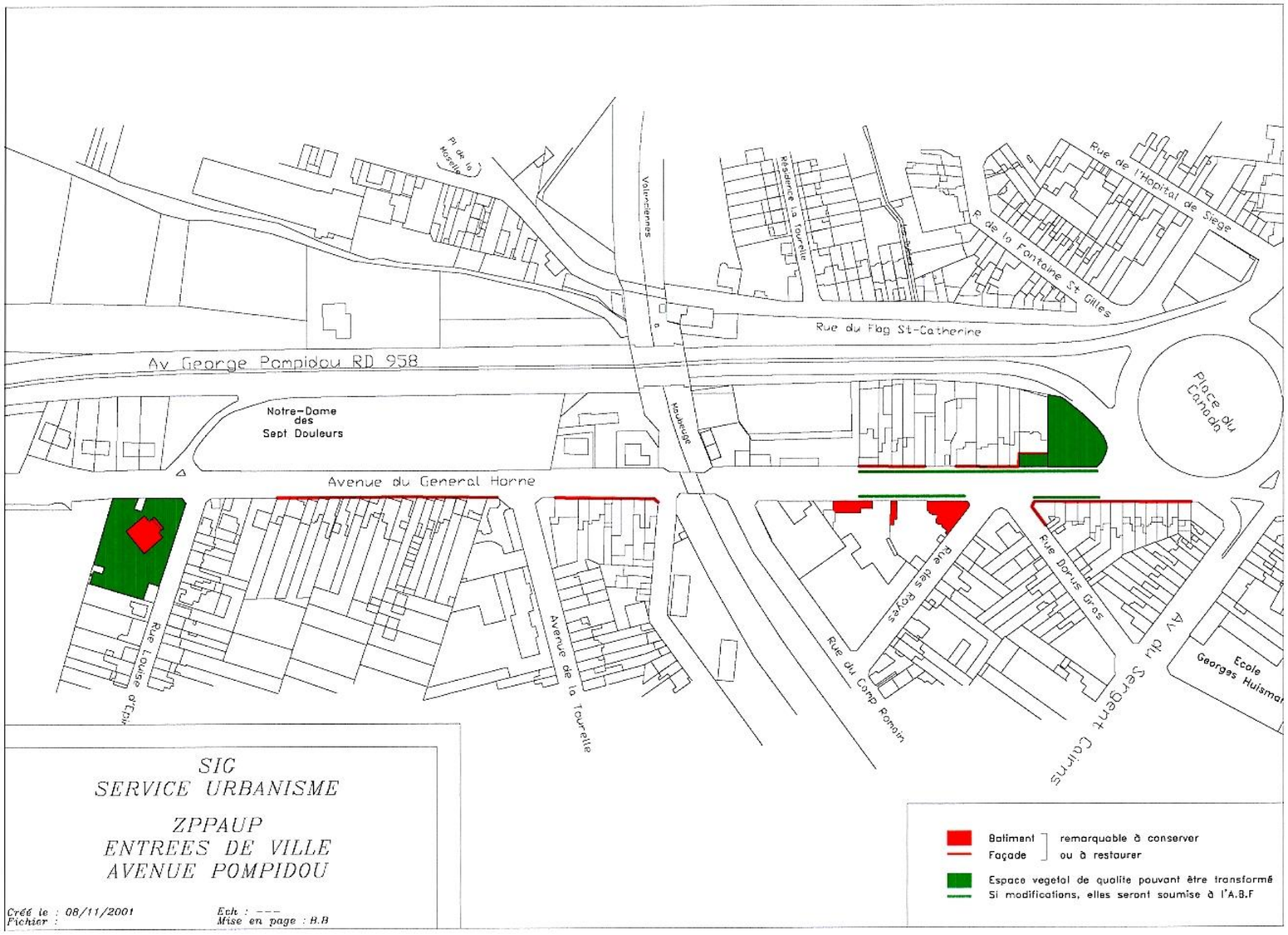
Pl. de la Moselle
Valenciennes
Résidence la Tourelle
Rue de l'Hopital de Siege
R. de la Fontaine St Gilles
Rue du Flag St-Catherine
Av. George Pompidou RD 958
Notre-Dame des Sept Douleurs
Résidence
Place du Canada
Avenue du General Horne
Rue Louise d'Etat
Avenue de la Tourelle
Rue des Foyes
Rue du Comp Romain
Rue Dorus Gras
Av. du Sergent Collins
Ecole Georges Huisman
SIG
SERVICE URBANISME
ZPPAUP
ENTREES DE VILLE
AVENUE POMPIDOU
Créé le : 08/11/2001
Fichier :
Ech : ---
Mise en page : B.B
Batiment
Façade
remarquable à conserver ou à restaurer
Espace vegetal de qualite pouvant être transformé
Si modifications, elles seront soumise à l'A.B.F

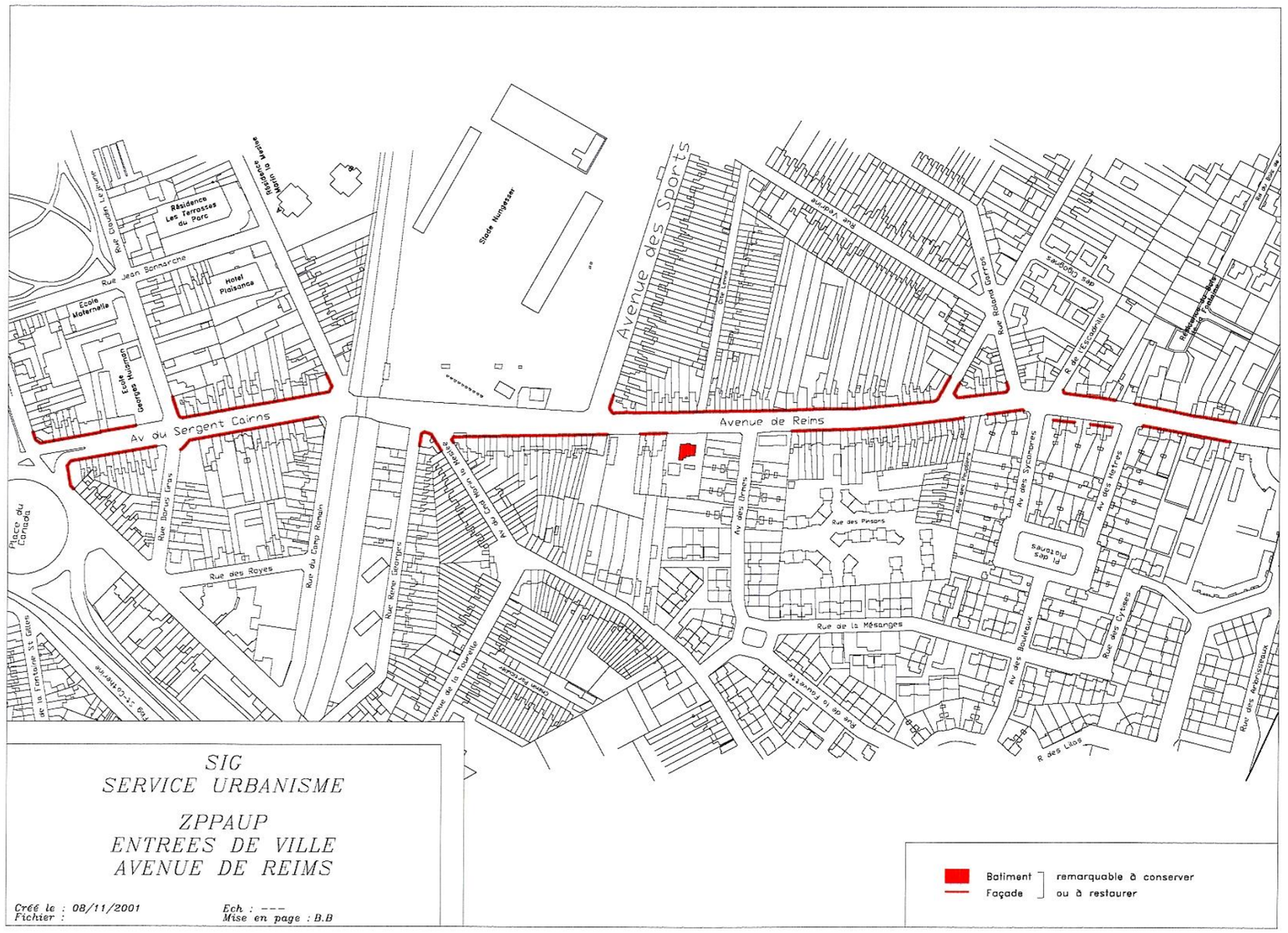

SIG
SERVICE URBANISME

ZPPAUP
ENTREES DE VILLE
AVENUE DE REIMS

Créé le : 08/11/2001
Fichier :

Ech. : ---
Mise en page : B.B

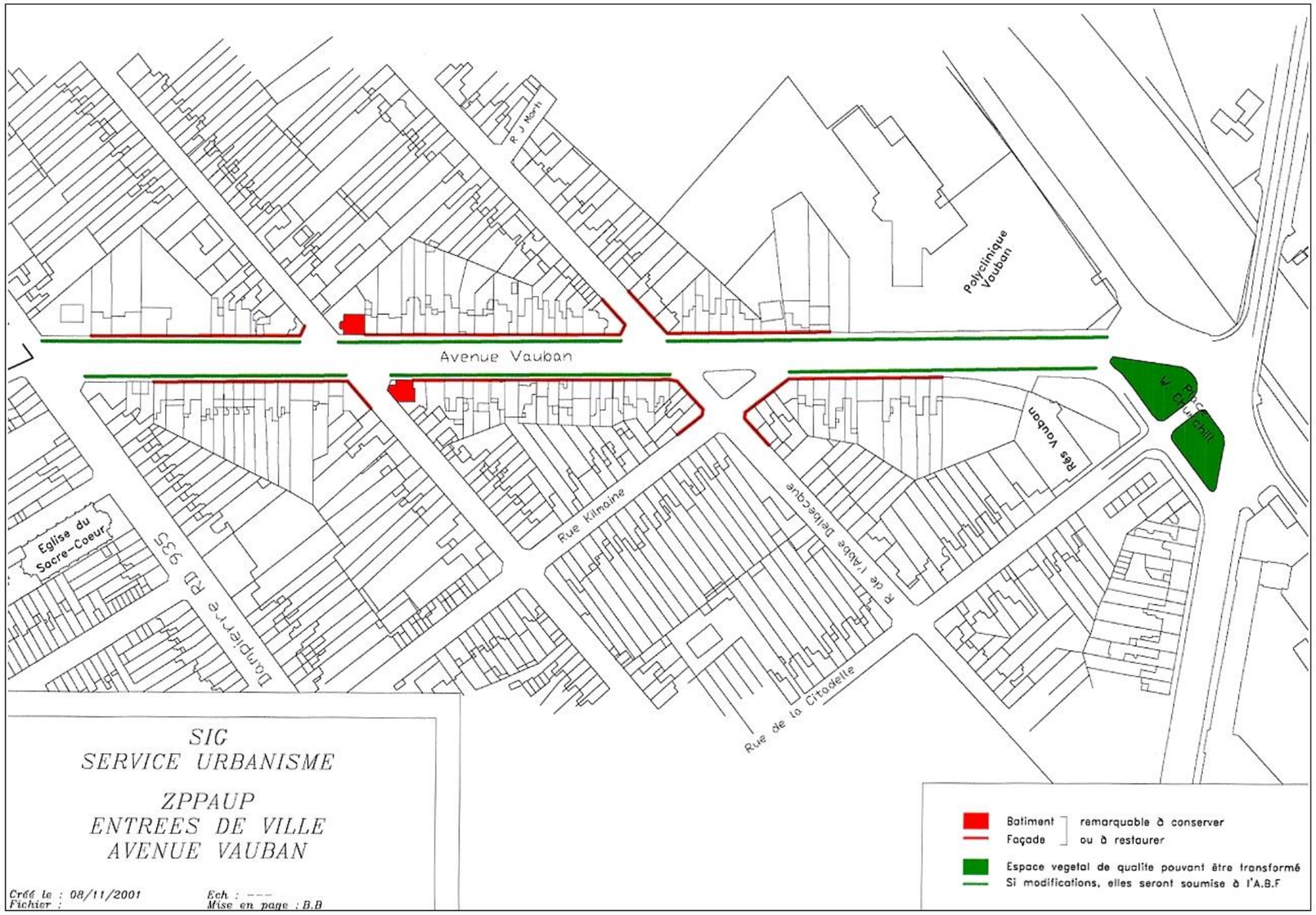
Avenue Vauban
Polyclinique Vauban
Rue Kilmaine
Rue de l'Abbé Delbecque
Rue de la Citadelle
Rés Vauban
Eglise du Sacre-Coeur
Dampierre RD 935
SIG
SERVICE URBANISME
ZPPAUP
ENTREES DE VILLE
AVENUE VAUBAN
Créé le : 08/11/2001
Fichier :
Ech : ---
Mise en page : B.B
Batiment
Façade
remarquable à conserver
ou à restaurer
Espace vegetal de qualite pouvant être transformé
Si modifications, elles seront soumise à l'A.B.F

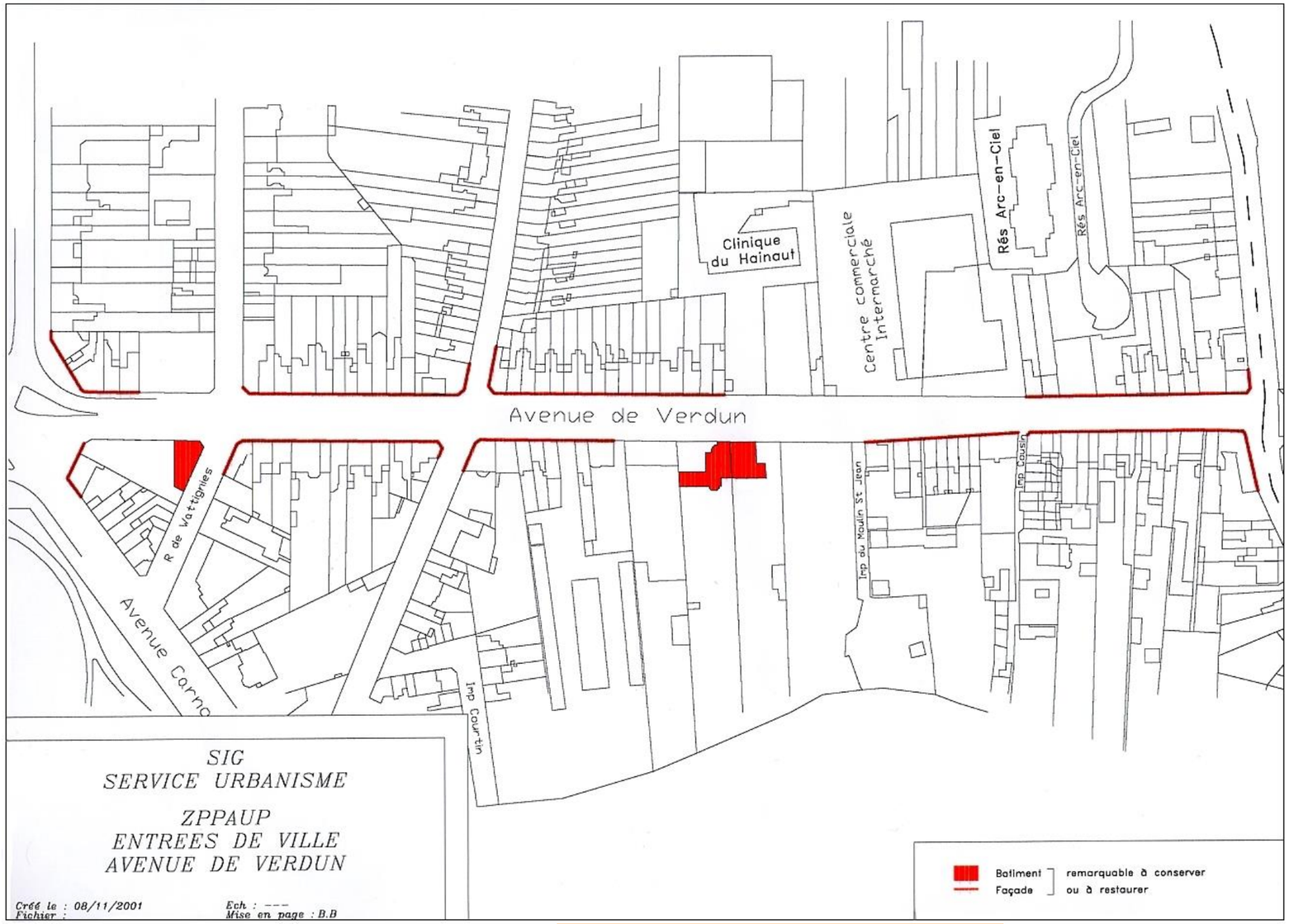

1 - VOLUMETRIE URBAINE

La zone « entrées de ville » est très large dans sa partie sud car l'altimétrie variable de l'avenue et de l'autoroute offre des visions panoramiques remarquables.
Toutefois, en général, la zone « entrées de ville » porte sur une largeur de m² par rapport à l'axe de la rue.

II.C.1.1 - P
Toutes les constructions annexes ou extensions sur le domaine public sont interdites.

II.C.1.2 - P
L'alignement du bâti doit être renforcé et les dents creuses seront construites ou closes sur le domaine public.

II.C.1.3 - P
Toute excroissance volumétrique en hauteur est interdite dans des proportions qui ne respecteraient pas l'architecture environnante.

II.C.1.4 - P
Le surplomb du domaine public est toutefois autorisé dans le respect du réglement de voirie applicable.

II.C.1.5 - P
Chaque projet d'aménagement de bâtiments, de constructions neuves, d'aménagement de jardins ou d'espaces publics ou privés devra faire l'objet d'une étude spécifique, notamment paysagère, pour s'assurer de l'intégration du projet dans le paysage (cette étude fera l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Maire et de l'A.B.F.).

II.C.1.6 - P
Les perspectives doivent être maintenues, voire développées, accompagnées.

II.C.1.7 - P
Le monument, la sculpture, l'édifice structurant doit être mis en valeur. Il faut lui créer le cadre, l'écrin nécessaire à sa beauté.

2 - COULEURS - MATIERES

II.C.2.1 - P
Les couleurs des matériaux de façade seront en harmonie avec les constructions avoisinantes.
Les couleurs vives à destination médiatique et publicitaire sont interdites sur la totalité de la façade, à l'exception des grands bâtiments recevant du public ; dans ce cas, la composition décorative sera soumise à l'A.B.F.

II.C.2.2 - R
Tous les types de matériaux sont donc autorisés sous réserve de leur intégration dans l'environnement, notamment leurs couleurs et textures. Cependant, les néons lumineux ne sont pas souhaités ici.

II.C.2.3 - P
Dans les rues composées d'ordonnance ou de rangs réguliers, tout emploi de matériaux différents de ceux mis en oeuvre dans les constructions principales formant ces rangs est interdite.

II.C.2.4 - R
La mise en oeuvre des façades « décors », destinées à cacher des bâtiments d'architecture médiocre, n'est pas souhaitée. Il est recommandé de corriger la façade d'origine.

II.C.2.5 - R
Les murs pignons ou aveugles peuvent être recouverts de végétation grimpante.

II.C.2.6 - R
Les murs pignons existants s'ils ne sont pas traités comme les façades, pourront être peints. Ils peuvent être supports d'oeuvres picturales ou autre décor intégrés à l'architecture et à l'environnement.

II.C.2.7 - R
Il faut faire un motif architectural :
- à l'échelle de l'environnement existant,
- avec des couleurs proches de l'environnement,
réalisé par un artiste.
Il fera l'objet d'une déclaration de travaux.

II.C.2.8 - P
Dans tous les cas, le projet de traitement de pignon devra être soumis à l'autorité municipale et à l'A.B.F. pour avis et ne pourra être réalisé que sur un support sain et lisse.

3 - LA PUBLICITE - LES ENSEIGNES

II.C.3.1 - P

En cas de commerce sur plusieurs niveaux, aucune enseigne ne pourra être posée au-dessus du milieu du premier étage et, en aucun cas, sur le toit des immeubles pour les publicités et enseignes.

4 – LES EQUIPEMENTS

Eclairage

II.C.4.1 - P
L'éclairage public devra respecter le plan lumière. L'éclairage de bâtiments publics ou privés pour quelle que raison que ce soit (enseigne, etc ...) devra s'intégrer au plan lumière de la ville.

II.C.4.2 - P
L'alimentation et le réseau des points lumineux seront enterrés ou posés en façade.

Réseaux divers

II.C.4.3 - P
Tous les réseaux seront enterrés en cas de lotissement ou constructions neuves.

5 – LES REVETEMENTS DE SOL

II.C.5.1 - P
Tous travaux et projets d'aménagement d'espaces publics devront être présentés au service urbanisme et à l'A.B.F. avant réalisation.

II.C.5.2 - P
Les revêtements de sols devront être adaptés aux usagers et à l'environnement urbain ou rural :
- piste cyclable,
- circulation piétonne,
- circulation automobile de type urbain ou de type « voie rapide »,
tout en gardant la plus grande unité et simplicité possible.

II.C.5.3 - P
Une étude spécifique devra être réalisée pour définir le projet et notamment les matériaux répondant aux critères suivants :
- type d'utilisation,
- bruit,
- sécurité,
- couleur,
- texture,
- entretien,
- réparation (après passage de réseaux, etc...).
Cette étude devra être approuvée par le Maire et l'A.B.F.

II.C.5.4 - P
Les réseaux seront situés de préférence dans les parties d'espaces publics revêtues avec des matériaux mobiles. Dans le cas contraire, si l'ouverture de la tranchée représente plus de 50 % de la surface de trottoir de l'espace public, c'est le revêtement complet de celui-ci qui doit être réalisé.
Pour la mise en oeuvre de cette prescription, des conventions doivent être rédigées avec les concessionnaires.

6 – MOBILIER URBAIN

II.C.6 - P
Le mobilier devra être installé en harmonie avec les autres éléments composant l'espace public. Il ne devra pas cacher des éléments d'architecture, décors remarquables ou perspectives et fera l'objet d'une étude attentive qui sera présentée au Maire et à l'A.B.F. pour autorisation.

7 – PLANTATIONS

II.C.7.1 - P
Afin de redonner une image végétale à la ville, la ceinture de boulevards sera plantée en totalité avec un seul type d'arbre pour une meilleure harmonie de l'ensemble.

II.C.7.2 - P
Lorsque les arbres sont arrivés à maturité ou malades, c'est le rang complet qui doit être abattu et replanté. Exceptionnellement, un sujet, s'il est de très grande taille, peut être replanté pour maintenir l'uniformité des boulevards.

II.C.7.3 - R
Si les entrées de ville sont plantées ou replantées latéralement ou en partie centrale, l'implantation des réseaux devra être faite ou refaite en conséquence.

II.C.7.4 - P
Les axes d'entrées de ville seront plantés :
- latéralement,
- ou sur l'axe de la rue.

Une seule famille d'arbres doit être utilisée par entrée de ville pour l'alignement :
- arbres à haute tige (platane, érable, tilleul, ginkgo biloba, etc …).
- même type de feuilles,
- mêmes couleurs,

II.C.7.5 - P
Sur le domaine public, les arbres structurant l'espace, accompagnant une perspective, un front bâti doivent être maintenus. En cas de maladie et d'obligation d'abattage, ils devront être remplacés par le même type d'arbres.

II.C.7.6 - R
Sur le domaine privé, les arbres structurant l'espace, accompagnant une perspective, un front bâti doivent être maintenus. En cas de maladie et d'obligation d'abattage, ils devront être remplacés par le même type d'arbres.

II.C.7.7 - P
Sur le domaine public, les parcs et jardins ne pourront être transformés sans l'avis du Maire et de l'A.B.F.
Dans les sites classés, les abattages d'arbres et les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux seront

soumis à un régime d'autorisation spéciale sous le contrôle du ministre chargé des sites conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 2 mai 1930.

II.C.7.8 - P
Sur le domaine privé, les parcs, jardins et plantations visibles depuis le domaine public ne pourront être transformés sans l'avis du Maire et de l'A.B.F.

II.C.7.9 - R
Même pour les plantations de fleurs utilisées pour réaliser des massifs, une étude paysagère est souhaitée, tenant compte de l'environnement existant, de l'éclairage, des revêtements de sols, etc...

D - LA VALLEE DE L'ESCAUT ET LA RHONELLE

II.D.1 - P
Les constructions ayant une relation avec le canal devront être réalisées avec des matériaux de grande qualité.

II.D.2 - P
Toutes les façades, notamment celles tournées vers l'eau, doivent être soigneusement traitées en harmonie avec le site traversé.

II.D.3 - P
Les constructions de par leurs formes et volumes devront s'intégrer le mieux possible au site, à la végétation environnante. Les végétaux locaux doivent être renforcés.
Les espaces de stationnement seront traités en harmonie avec le site en privilégiant des revêtements de sols naturels :
Ex :
- sable de marquise,
- schiste,
- dalles béton engazonnées.

II.D.4 - P
En fonction du site traversé, les aménagements minéraux sont autorisés. Toutefois, la végétation naturelle, sauvage, entretenue, doit être dominante aux abords de l'étang et des marais de l'Epaix.

II.D.5 - P
Il est interdit de buser, couvrir les rivières et canaux encore existants à l'air libre mais au contraire il faut les nettoyer et les entretenir.

II.D.6 - P
Le long des zones occupées par le transport ferroviaire, les clôtures doivent être accompagnées notamment d'un écran végétal.

II.D.7 - P
En dehors des périmètres de sécurité, les espaces délaissés autour des voies ferrées doivent être aménagés et entretenus.

II.D.8 - R
Les espaces peuvent être plantés d'arbres.

III - LEXIQUE

Allège : pan de mur léger fermant l'embrasure d'une fenêtre entre le sol et l'appui.

Architectonique : qui concerne la science de la construction.

Boutisse : élément dont la plus grande dimension est dans l'épaisseur de la construction et présentant un de ses bouts en parement.

Brisis : partie inférieure en pente raide d'un versant de toit brisé.

Burguet : descente de cave située dans le soubassement et souvent sur le domaine public.

Contreventement : ensemble des pièces qui réunissent les fermettes entre elles et les empêchent de se coucher les unes sur les autres.

Croupe : petit versant réunissant à leurs extrémités les longs pans de certains toits allongés.

Embrasure : espace ménagé dans l'épaisseur d'une construction par le percement d'une baie

Entretoise : Etrésillon horizontal, placé entre deux pièces parallèles et perpendiculairement à celles-ci.

Feuillure : ressaut pratiqué dans l'embrasure d'une baie pour recevoir les bords d'un dormant ou d'un vantail.

Ferme : ensemble des pièces assemblées dans un plan vertical et tranversal à la longueur du toit.

Iconographie : étude des sujets représentés dans les oeuvres d'art, de leurs sources et de leur signification.

Lucarne : ouvrage construit sur un toit et permettant d'éclairer le comble par une ou plusieurs fenêtres, c'est-à-dire des baies placées dans un plan vertical et leur encadrement.

Lambrequin : le lambrequin est une plaque en métal ou en bois, souvent ornée, cachant le rouleau du store.

Modénature : effet obtenu par le choix tant des profils que des proportions de la mouluration.

Panneresse : élément présentant sa plus grande dimension en parement.

Pignon à pas de moineaux ou pignon à redents : pignon découvert dont les rampants sont remplacés par une volée de gradin.

Pinacle : amortissement élancé de plan carré ou polygonal terminé en pyramide ou en cône effilé.

Trumeau : pan de mur entre deux embrasures au même niveau.

Tuffeau : craie micacée ou sableuse à constituant assez grossier.

Wambergue : rampant de pignon, ruellé.

cette Z.P.P.A.U.P. est à l'initiative de

J.L. BORLOO, Député-Maire de Valenciennes,

D. RIQUET, Premier Adjoint au Maire,
Chargé de l'aménagement urbain et de la culture,

C.PERETTI, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme,

P. ROUSSIES, Conseiller Municipal Délégué au patrimoine.

Cette étude a été réalisée par

J. MEREAU, Architecte D.P.L.G.,

avec la collaboration

de Corine PAYEN et Pierre CUSENIER, Architectes des Bâtiments de France,

de Thierry HAUTCLOCQ, Architecte Municipal,

et du Service Urbanisme de la Ville.

Au-delà des aspects juridiques et fiscaux que présente une Z.P.P.A.U.P., je souhaite saluer dans ce document la formidable histoire architecturale et urbaine de notre ville qui, à ma connaissance, est représentée pour la première fois d'une façon aussi riche et documentée.

Elle ravira tous les amoureux de notre ville qui a si souvent été défigurée par les aléas de l'histoire.

Je souhaite que chacun y trouve la force de mieux construire l'avenir, ici au sens propre du terme, afin que nous léguions à nos enfants une ville toujours plus belle et respectueuse du passé.

Merci à toute l'équipe qui a accompli ce travail de référence et notamment à Jean Mercam dont la passion pour Valenciennes transparaît à chaque page.

J.L. BORLOO.

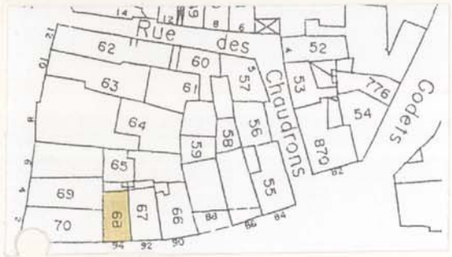

Restitution des façades du rang pair de la rue de Paris à Valenciennes du n° 84 au n° 94.
Les pignons supprimés après le rattachement à la France (1678) sont dessinés d'après des dessins anciens ou des modèles conservés sur des façades du même type.
Si des arcs de décharge visibles déterminent l'implantation des poteaux du rez de chaussée, les meneaux et les traverses, les parties basse des façades, burguets et soupiraux de tisserands ne peuvent être dessinés avec certitude qu'après démontage des devantures.
Les façades des n° 86 et 88 sont redessinés à l'alignement ancien d'après des modèles correspondant au décor des poutres à sabots visibles à l'intérieur.
La reconstruction à l'alignement ancien de la façade du 86 pourrait être l'occasion d'une reconstition grandeur nature du premier état d'une des deux maisons constituant le "four à ban" décrit par le dessin de Lottman conservé aux archives de Mons et dont le second état se devine encore sous le cimentage des n° 74 et 74 bis de la rue de Paris.
Après restauration des fenêtres à meneaux et reconstruction des pignons ces façades constitueraient avec celle de la rue des Chaudrons un ensemble exemplaire de l'architecture domestique Valenciennoise du XIV° siècle au XVIII° siècle.

J.M. 2000

Ville de Valenciennes

GENERALITES

I) LA COMMUNE DE VALENCIENNES

1) Situation géographique et adminstrative :

Le Valenciennois est la seconde unité urbaine de la Région Nord- Pas de Calais.

Sa population est de 39 276 habitants (recensement de 1990) au coeur d'un arrondissement de 349 262 habitants.

Sa superficie est de 1 380 hectares.

Valenciennes, jumelée à : Chatham (Angleterre),
Rochester (Angleterre),
Düren (Allemagne),
Agrigente (Sicile),
Gliwice (Pologne),
Arrondissement de Moscou,
se positionne dans une perspective européenne.

Valenciennes est un lieu de passage et d'échange proche des centres de décisions européens de Lille et Bruxelles.

Elle dispose aujourd'hui d'une situation géographique favorisant les relations économiques avec la Belgique, la Hollande et l'Allemagne.

Valenciennes, ville tournée vers l'avenir, est en pleine mutation pour devenir un pôle universitaire (plus de 10 000 étudiants actuellement ; 16 000 à l'horizon de l'an 2000) et technologique (industrie automobile - électronique de pointe et applications industrielles des enseignements de l'Université de la Chambre de Commerce - métallurgie).

Valenciennes se situe à 200 km de Paris, 100 km de Bruxelles, 340 km de Londres , 280 km de Cologne, 160 km d'Anvers.

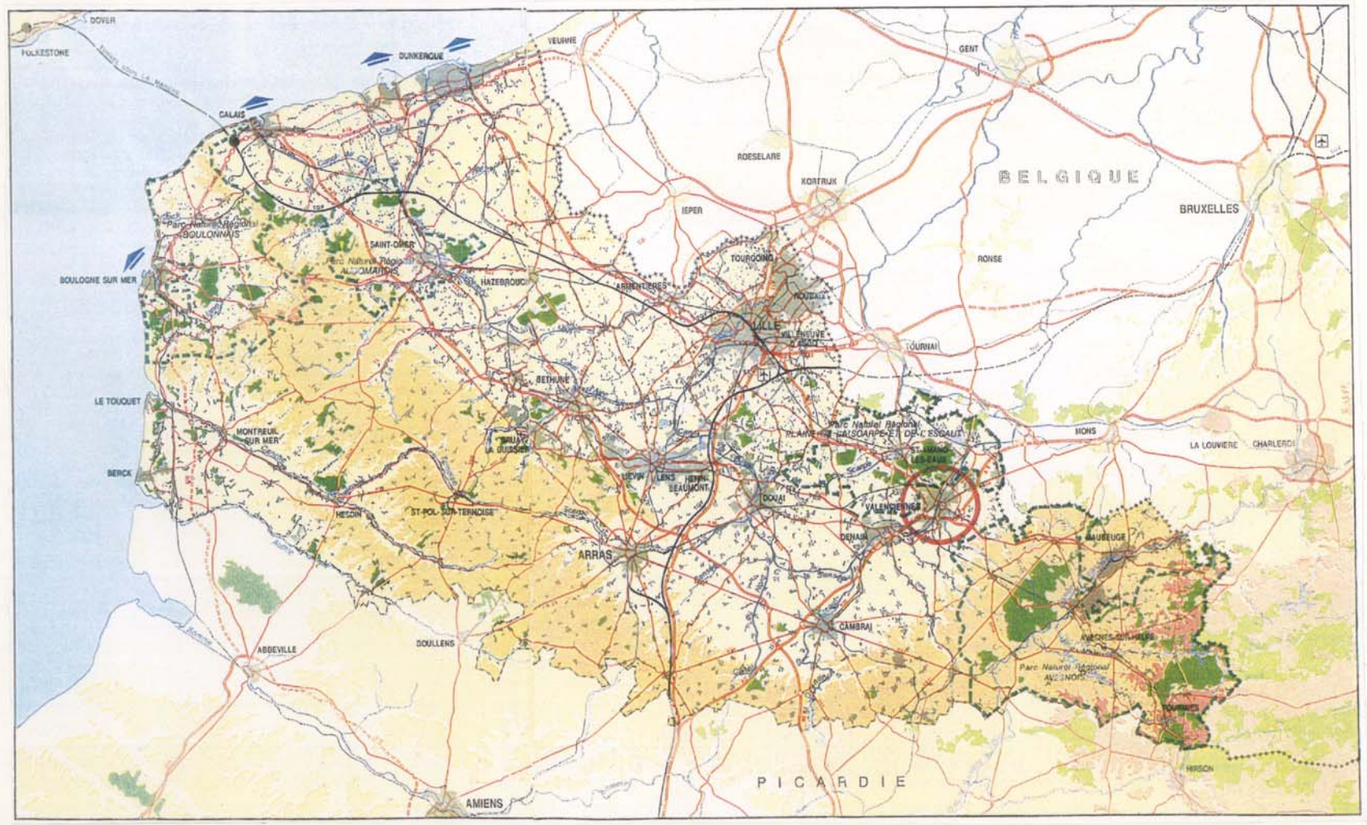

2) Le relief

TOPOGRAPHIE

L'Escaut utilise le fond d'une vallée creusée dans un plateau calcaire.
La carte du relief est extraite de fortifications de Valenciennes - Mariage -
Edifiée sur la rive droite de l'Escaut
- Frontière entre Saint Empire Romain Germanique et Royaume de France
- Frontière entre Hainaut et Flandres
- Frontière entre diocèses de Cambrai et d'Arras

La ville forme un verrou sur la vallée :
- Ville frontière, elle s'est développée sur la rive droite. L'urbanisation de la rive gauche est récente malgré des tentatives régulièrement avortées de développement sur la rive gauche. A l'origine, une paroisse de chaque côté de l'Escaut, Saint Vaast rive gauche et Saint Géry rive droite.
Les malheurs de Saint Vaast (roman à épisodes) = les églises Saint Vaast sont régulièrement détruites et déplacées par des événements militaires.

CARACTERISTIQUES DU SITE

La ville tapie dans le fond de la vallée apparaissait au voyageur par la pointe de ses clochers.
- Site très humide et partiellement inondable -
- Le démantèlement des remparts (1891) a libéré les abords de la ville ancienne de la zone non aedificandi y compris la rive gauche, d'où l'urbanisation plus récente de la partie comprise entre les lotissements miniers et le centre ancien.

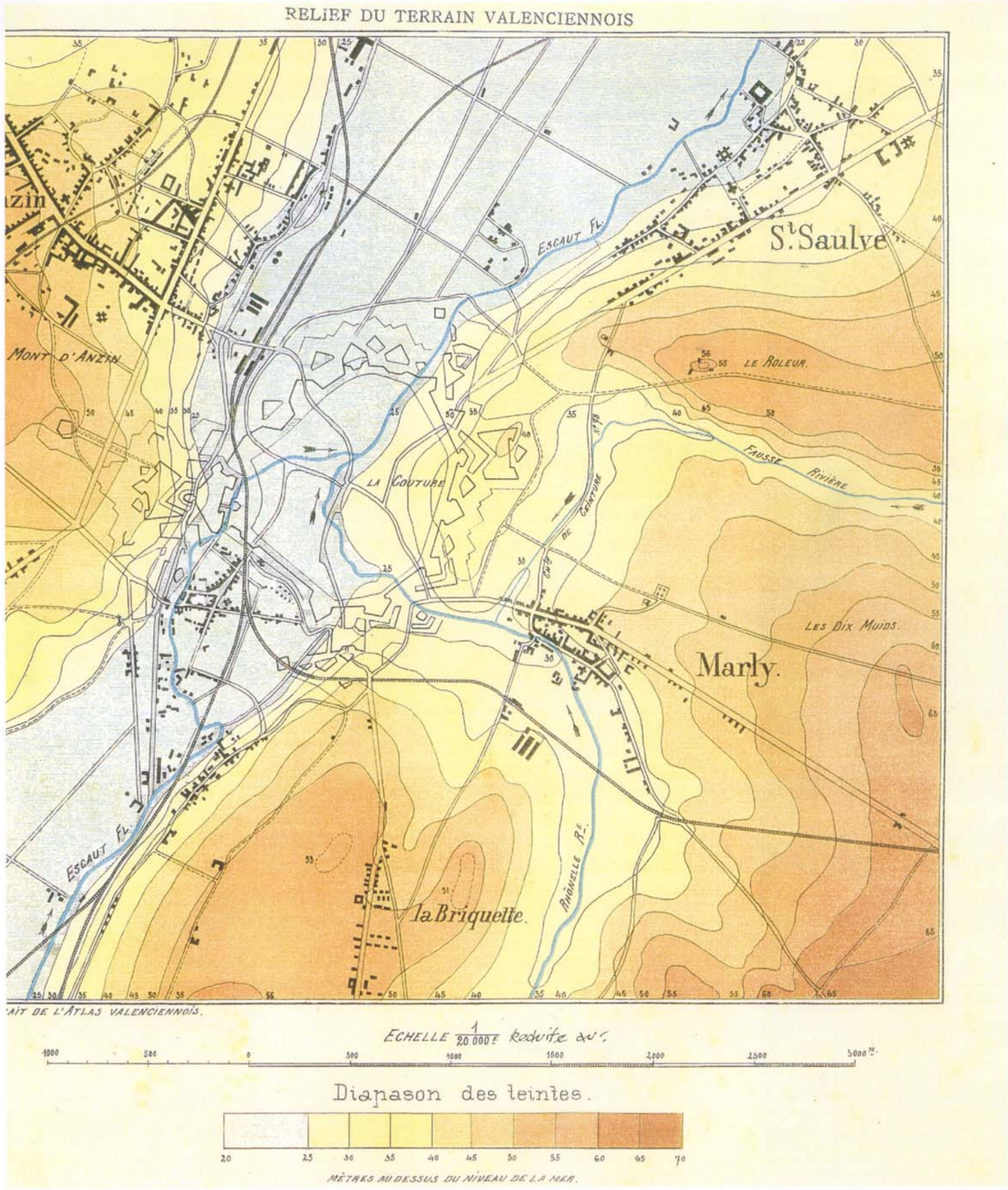

REPERES CHRONOLOGIQUES

Il ne s'agit pas d'un résumé de l'histoire de la ville, mais de dates d'événements retenus pour leurs conséquences sur le bâti (constructions, destructions, sièges, incendies, fê..., etc.).

680 Thierry I, roi de France, fonde l'abbaye Saint Jean.

693 Première mention connue du nom de Valenciennes : Valencianis in palatio nostro

827 Mention du port de Valenciennes

842 Existence d'un atelier monétaire dans le palais. Pièces frappées avec la mention PORTUS VALENCIANAS

870 Partage des états de Lothaire entre Charles le chauve et Louis le Germanique,
Valenciennes, Ville Frontière, ne fait pas partie du partage,

881 Les normands détruisent l'église **SainctePharaïlde** à **Bruay** et l'église **Saint Martin** à **Saint Saulve** .

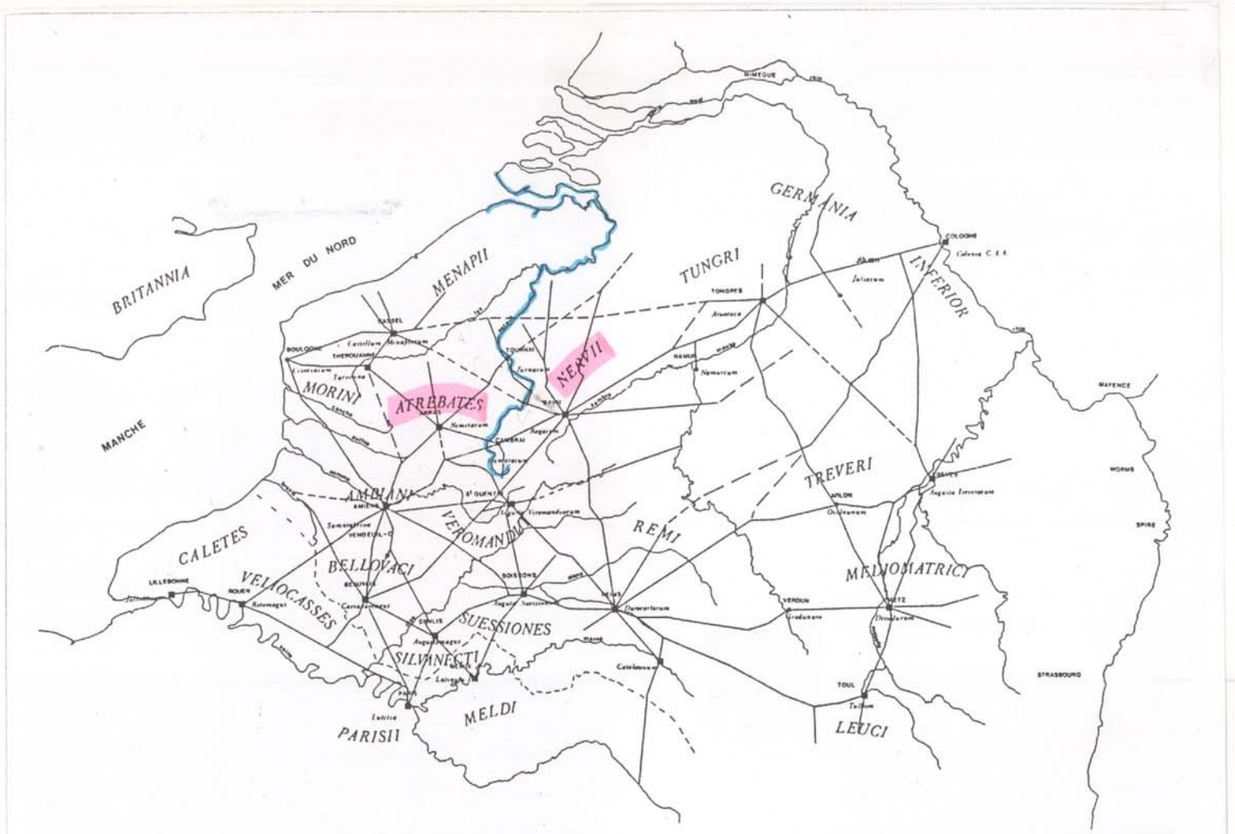

Fig. 139. Réseau de la province de Belgique, d'après J. Mertens.

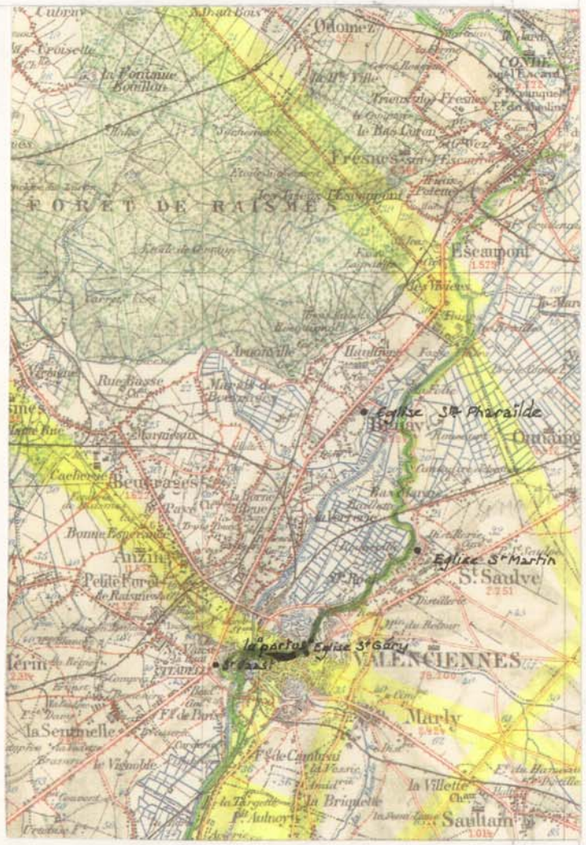

Démembrement du royaume franc.

L'Empire de Charlemagne

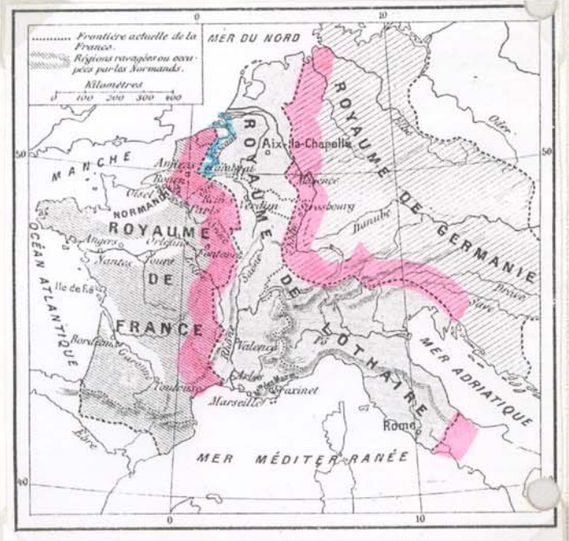

Le partage de Verdun. — Les invasions Normandes.

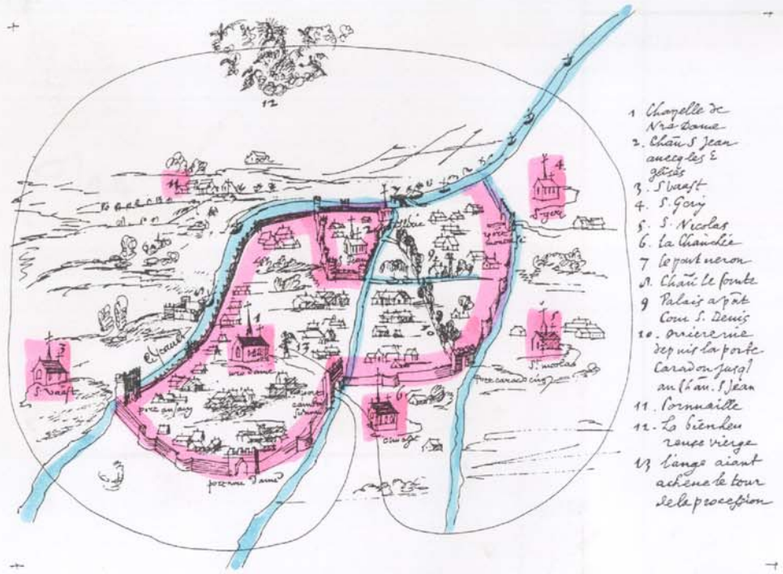

1. Chapelle de Nre Dame
2. Chau S Jean avec les 2 églises
3. S Vaast
4. S Géry
5. S Nicolas
6. la Chaussée
7. le pont neron
8. Chau le Comte
9. Palais à pté Cour S. Denis
10. arriere rue depuis la porte Cavadon jusqu'au Chau S Jean
11. Cornuaille
12. La bienheureuse Vierge
13. l'ange ayant achevé la tour de la procession

1086 **L'église Notre-Dame**, construite par Richilde et son fils Baudoin, est cédée à l'abbaye Saint Pierre d'Hasnon. Des ressources prélevées dans le Neuf Bourg sur l'impôt sur la bière perçu par le comte sont affectées à son agrandissement futur.

Le nombre de brasseries bénéficiant d'une exemption est tel qu'il faut supposer qu'il en reste beaucoup d'autres pour payer l'impôt.

Le « **Neuf Bourg** » est donc au XI[ème] siècle déjà très habité.

1114 La Paix de Valenciennes - 1ère charte communale.

1141 Un incendie détruit l'hôtellerie, l'abbaye Saint Jean, le château Saint Jean (site supposé du palais mérovingien). **2**

1168 Le comte Baudouin prétend reconstruire son château en l'agrandissant aux dépens de l'abbaye - il n'a pas gain de cause dans ce conflit avec l'Abbé et abandonne ce site au profit de terrains situés en aval où il amorce la construction de la Salle le Comte - qui à sa mort - accident de chantier - ne doit comporter qu'un gros donjon rectangulaire, encore visible dans les albums de CROY et dans le manuscrit de l'histoire ecclésiastique de Simon Leboucq.

Sur la foi d'une épitaphe, probablement mal interprétée, on lui attribue la construction de l'enceinte qui a perduré jusqu'au démantèlement - ce qui parait étrange compte tenu du fait qu'on attribue à son fils la réalisation des fossés du front est des remparts.

La ville a toutefois déjà largement dépassé les limites du Grand Bourg puisque Saint Géry est déjà construite au delà de ses fossés. **4**

1186 La paroisse Saint Géry est alors divisée en trois par la création de deux paroisses nouvelles érigées sur l'emplacement de deux chapelles réputées fondées en 750 : Saint Nicolas **5** près de la tour du Comte (qu'on peut situer à l'emplacement actuel de la Voix du Nord) et Notre Dame de la Chaussée, sur la chaussée de Famars (rue de Famars n°79). **6**

1192 Construction de l'église de la Salle le Comte.

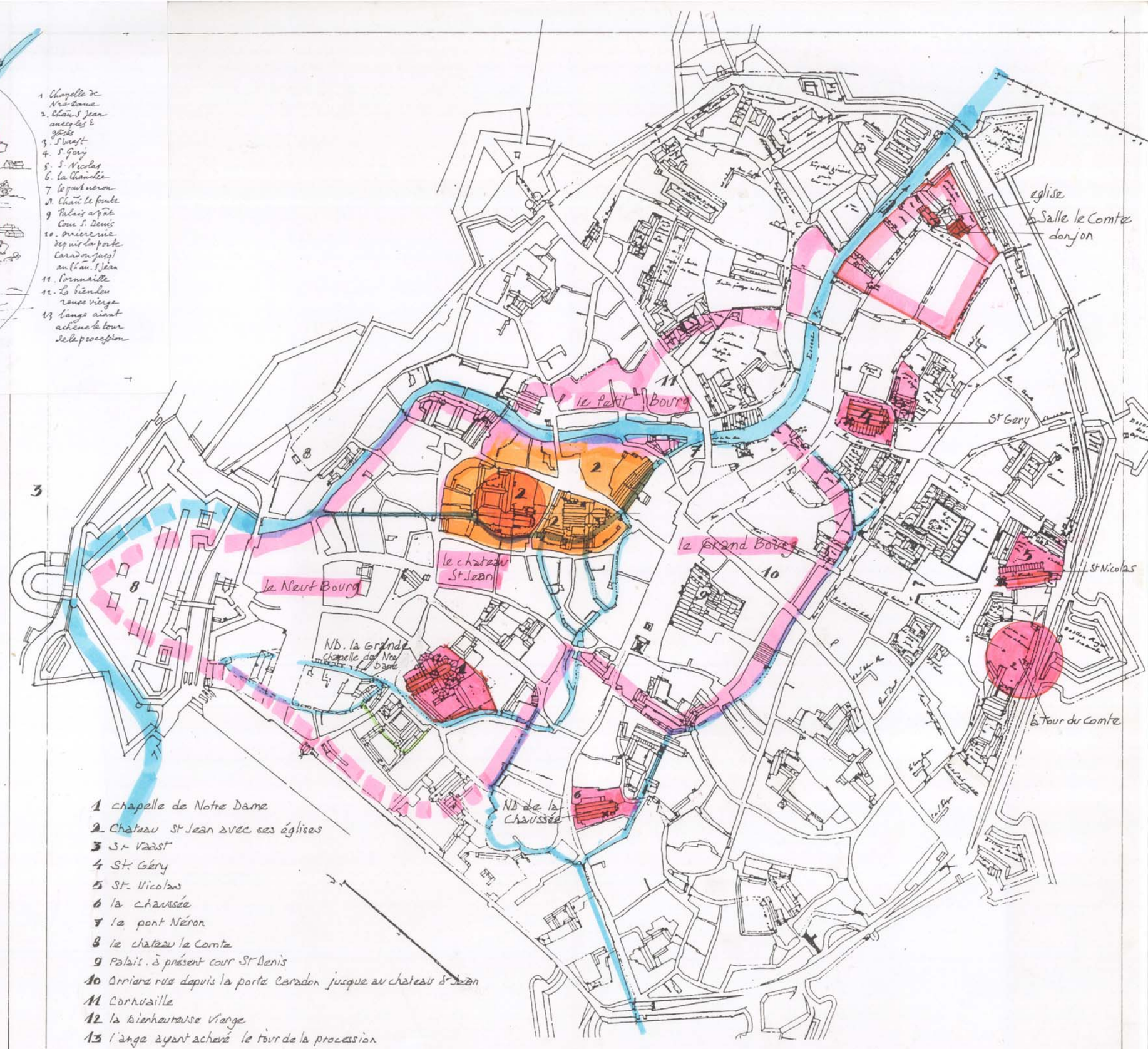

Après la mort de leur père Baudoin de Constantinople, Jeanne puis Marguerite de Flandres fondent de nombreux couvents rattachés aux ordres mendiants : les Franciscains, les Carmes, les Dominicains à Valenciennes.

1225 Les Franciscains ou Frères Mineurs s'installent d'abord hors de la ville.

1232 Jeanne de Flandre leur donne le château Saint Jean

1233 Dédicace de l'église Saint-Francois (Saint-Géry actuelle). **14**

Installation des Dominicains. **12**

1235 Installation des Carmes - Notre Dame du Mont Carmel (rue de Lille). **13**

1239 Installation des Béguines - Béguinage Saint Elisabeth. **10**
Simultanément, deux beffrois sont érigés - l'un, provisoire, utilise la porte cambrisienne de l'enceinte du Grand-Bourg (à l'entrée de la rue de Famars) pendant que l'on construit la tour de maçonnerie qui s'écroulera en 1843 sur la grand place.

1257 Incendie de la Sainte Ursule - parti de la rue des Faultriers (la rue des Anges actuelle) il détruit 4 000 maisons.

1266 Agrandissement de l'hôtel de ville **24**

1292 En guerre avec le Comte de Hainaut Jean d'Avesnes, les Valenciennois s'emparent du Château le Comte, dont la Redoute espagnole puis la Citadelle de Vauban utiliseront l'emprise.
Les portes (porte d'Anzin) et quelques tours ont été arasées au démantèlement de 1891. Leurs assises inférieures sont sans doute encore présentes en sous-sol, notamment le batardeau entre bastion du calvaire et bastion des repenties.

1312 Construction du couvent des Dominicaines (Les dames de Beaumont) près de la tour Mahon (nouveau nom de la tour du Comte) **18**

1361 La tête de pont de la rive gauche, limitée par le canal des Carmes s'étend de la porte WIHEUK (proche de la caserne Vincent actuelle) à la nouvelle porte Tournaisienne (à l'entrée de la rue de Lille actuelle) 83

Construction de grosses tours revêtues de grès :

la dodenne, P
la tour périlleuse, Q
la porte Notre-Dame, 78
la porte de Mons. 81

1386 Fonte de la cloche de l'horloge de la halle au grain, actuelle cloche de l'heure de l'hôtel de ville.

1430 Fondation de l'Hôtel Dieu (rue des Hospices) **30**

1436 Mort de la comtesse Jacqueline de Bavière. Philippe le Bon a déjà capté l'héritage (1433)

La construction de **la maison dite du prévot** (Simon Leboucq la désigne : maison appartenant à la prévôté de l'abbaye d'Hasnon) se situe dans la période Bourguignonne de l'histoire de Valenciennes, les croix de Saint André en briques en témoignent(1433-1485)

ll. 17 VALENCIENNES - Maison du Prévôt (XVIII[e] siècle)

7

Valenchiene in 't cort Afteekenen met Afyn, Le Pe, Charthuis en omgeving omstreeks den jare 1550.
Platteground in kleuren Origineele Teekening van den beroemden Keizerlijken Aardrijks-beschrijver Jac. van Deventer.

Dessiné pour Charles Quint, ce plan enregistre l'état de la ville avant les grandes transformations des temps modernes.
Il est vraisemblablement le plus ancien des plans connus de la ville. *
Il a servi de modèle direct ou indirect au plans gravés. Les graveurs se copiaient entr'eux en se contentant de modifier les légendes sans modifier le dessin, de sorte qu'on pourrait croire que Louis XIV a dû s'y reprendre à deux fois pour s'emparer d'une vieille enceinte médiévale qui attendait Vauban pour être munie de bastions ...
De première main, ce plan est donc infiniment plus fiable que les plans gravés dont la précision fallacieuse est imposée par l'outil du graveur.
Il comporte de nombreux renseignements objectifs (extérieurs de la ville - cheminement du géomètre moulins à eau) qu'il est possible de reporter sur un plan actuel.
A l'intérieur des îlots, le parcours des canaux et des rivières est malheureusement moins fiable et pourrait laisser croire par exemple que Rhonelle et Ste Catherine mêlaient leurs eaux.
De vastes espaces plantés apparaissent - tels celui de l'Hotel d'Arschot où le mistère de 1547 et toute une chartreuse ont pu trouver leur place
* Mis à part un plan daté de mil CCCC XX dit de Jean de Velaine qui est en fait un faux ou un canular réalisé à partir d'un plan du XVIII^e^ complété de monuments empruntés à S. Leboucq, et des faubourgs du plan de Deventer avec son enceinte médiévale débarrassée de ses premiers bastions.

de furnir aux fraix neceſſaires, ſans ſe charger de debtes, par ſemblables folles & inutiles deſpenſes.

Ie ne puis pourtant blaſmer l'eſtude, & le trauail que l'on employa à repreſenter ſur le Theatre les principaux myſteres de la Vie de Noſtre Seigneur : veu que le ſubiect eſtoit pieux, les acteurs gens de bien, & d'honneur, & que le tout fut veu, examiné, & approuué par les Theologiens, & autres Deputés de Monſeigneur de Cambray.

4. *Vie de Ieſus-Chriſt repreſentée en theatre.*

Aux feſtes de Pentecoſte de l'an M. D. XLVII. les principaux bourgeois de la ville repreſenterent ſur le Theatre en la maiſon du Duc d'Arſchot (où eſt à preſent la cour de derriere de la maiſon de l'Aucteur) la Vie, mort, & Paſſion de Noſtre Seigneur, en vingtcinc iournées : en chacune deſquelles l'on fit paroiſtre des choſes eſtranges, & pleines d'admiration. Les ſecrets du Paradis, & de l'Enfer eſtoient tout à faict prodigieux, & capables d'eſtre pris par la populace pour enchantemens. Car l'on voyoit la Verité, les Anges, & diuers autres perſonnages deſcendre de bien haut, tantoſt viſiblement, autrefois comme inuiſibles, puis paroiſtre tout à coup, de l'Enfer Lucifer s'eſleuoit, ſans qu'on viſt comment, porté ſur vn Dragon. La Verge de Moyſe, de ſeche, & ſterile, iettoit à coup des fleurs, & des fruicts, les ames de Herodes, & de Iudas eſtoient emportées en l'air par les Diables ; les Diables chaſſés des corps, les hydropiques & autres malades gueris, le tout d'vne façon admirable. Icy Ieſus-Chriſt eſtoit eſleué du Diable, qui rampoit le long d'vne muraille plus de quarante pieds de haut : là il le rendoit inuiſible : ailleurs il ſe transfiguroit ſur la montaigne de Thabor. On y vit l'eau changée en vin, mais ſi myſterieuſement, qu'on ne le pouuoit croire : & plus de cent perſonnes de l'auditoire veulurent gouſter de ce vin ; les cinc pains, & les deux poiſſons y furent ſemblablement multipliés, & diſtribués à plus de mille perſonnes : nonobſtant quoy il y en eut douze corbeilles de reſte. Le figuier maudit par noſtre Seigneur parut ſeché, & les fueilles fleſtries en vn inſtant. L'eclypſe, le terre tremble, le briſement des pierres, & les autres miracles aduenus à la mort de Noſtre Sauueur furent repreſentés auec des nouueaux miracles. La foule y fut ſi grande, pour l'abord des eſtrangers, qui y vindrent de France, de Flandre, & d'ailleurs : que la recepte monta iuſques à la ſomme de quattre mille ſix cens & quattre-

quattre-vingts liures : combien que les ſpectateurs ne payaſſent qu'vn liart, ou ſix deniers chacun. Les vers furent du depuis imprimés à Paris, ſans le nom des Aucteurs.

1520 Incendie à l'occasion des fêtes organisées pour l'élévation de Charles Quint à l'empire - il détruit tout un quartier autour du clocher de l'abbaye Saint-Jean - on lui doit la place du marché aux herbes. 2 & 22

1523 Nouvel incendie - de la place d'Armes on peut voir l'église Saint Nicolas (le musée actuel)

1527 Démolition de l'église Saint Vaast hors les murs car elle peut contribuer à l'attaque de la citadelle.

1547 Représentation de la Passion en 25 journées dans les propriétés du Duc d'Arschot (situées place verte, là où on reconstruira bientôt la Chartreuse de Marly, détruite par les Iconoclastes). 16

1567 Siège de la ville par les troupes du roi d'Espagne - l'attaque porte sur la porte de Mons. 81

1572 L'église Saint Vaast en ville réfugiée en l'église Saint Laurent des Glatignies brûle. 5

1576 Les Valenciennois rééditent la manoeuvre de 1292 et chassent les troupes du roi d'Espagne de la Citadelle.

Au cours des « troubles religieux », la ville médiévale aux façades bardées de chêne a sans doute considérablement souffert.

Le grand nombre de maisons en brique et pierre, à fenêtres à meneaux et arcs de décharge à pointes de diamant témoigne d'une campagne de reconstruction utilisant un procédé de préfabrication systématique et adaptable à toutes les dimensions d'édifice (ex: façade du Bon Fermier).

Les pierres sont taillées par avance aux dimensions de tas de 2, 3, 4 briques. l'ensemble est donc aussi adaptable aux dimensions de la façade à reconstruire qu'une construction en briques seules.

Les chassis et les poutres de chêne introduites dans les maçonneries sont également dimensionnés en fonction des tas de briques. Il ne s'agit pas d'un pan de bois.

te qu'en la ſeule paroiſſe de S. Nicolas elle raffla plus de quatre cens jeunes filles.

Charles eſleu Empereur. Chr. S. Ioa. Fontan. Mémoires.

L'an MDXIX. Charles Archiduc d'Autriche, & Roy d'Eſpagne fut eſleu Empereur en la place de Maximilian decedé l'an paſſé. Et le iour de S. Barnabé Apoſtre de l'an MDXX. la ville de Valentiennes ayant allumé par tous les carrefours des feux de joye, pour teſmoigner l'allegreſſe, qu'elle auoit de ceſte election: vn flambeau cheut du haut du clocher de S. Iean, ſur vn taudis couuert de paille, ſous lequel on tailloit les pierres pour la batiſſe de la Chappelle de noſtre Dame. D'icy le feu ſe prit à l'Egliſe, & de là au Monaſtere, & reduiſit preſque tout en cendres: comme auſſi pluſieurs maiſons voiſines, & entre autres l'hoſtellerie du Paon; le fond de laquelle ruinée de la ſorte, fut acheté par le Magiſtrat, & conuerty en vn marché au beure, laict, & ſemblables denrées.

Feu de meſchef. Fontan. Memoires.

roCVs CoMbVs sIt VICes VaLLenCenenſes

L'an MDXXIII. le IV. de Decembre fut le grand feu en Valentiennes, qui commença par la maiſon d'vn certain Martelot Tauerne au Foſſart; & deffigura tellement la ville, que du marché on pouuoit voir tres-ouuertement l'Egliſe de S. Nicolas, quoy qu'elle fut jointe aux murailles de la ville. Il y eut plus de ſix cens maiſons reduites en cendres, & ce en trente deux rues. L'on remarqua que de la Fripperie, ou Vieſware, le feu taillit à l'hoſtel de Maingoual en la Taſnerie, qui en eſtoit à plus de ſix cens pas loing. C'eſt vn grand cas que ceſte ville a eſté jadis ſi ſubiecte à ſemblables feux de meſchef, au pris de maintenant, & toutesfois l'on y auoit pourueu de toutes ſortes de remedes par auctorité publicque. Car outre les canaux, riuieres, & puits, dont toute la ville eſt autant & mieux accommodée, qu'aucune autre du voiſinage, dez l'an MCCCLXXVIII. par edict public il auoit eſté ordõné qu'en temps de ſechereſſe chacun eut de l'eau à ſa porte en des vaiſſeaux, & que nul n'allumaſt, ou tint du feu en forge, four, ou fourneau entre les deux cloches du veſpre & du iour: c'eſt à dire depuis le veſpre iuſques au matin. Dauantage il y auoit certain nombre de perſonnes, qu'on appelloit Francs des Offices, gagez afin de porter eſchelles, ſeaux, crocs, & autres pieces neceſſaires en ſemblables cas, & s'employer à eſteindre le feu; mais pour leur nonchalance ces offices furent caſſez, & abolis. Sans doute que la pluſpart des maiſons eſtant de bois en ce temps là eſtoient plus facilement eſpriſes, & conſommées, que non pas maintenant, qu'on les baſtit de bricques, & de pierres.

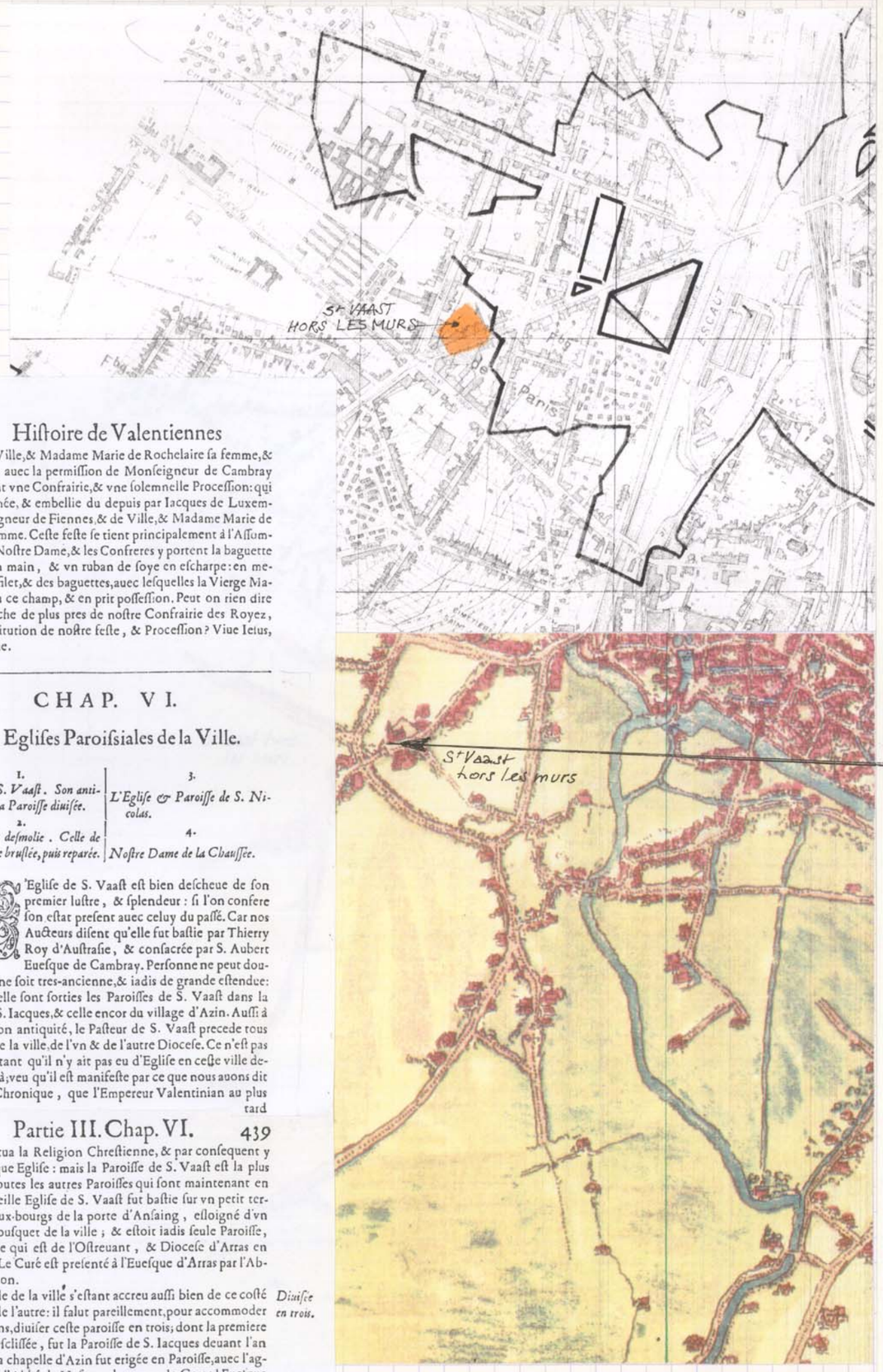

gneur de Ville,& Madame Marie de Rochelaire ſa femme,& leur Curé, auec la permiſſion de Monſeigneur de Cambray inſtituerent vne Confrairie,& vne ſolemnelle Proceſſion: qui fut confirmée, & embellie du depuis par Iacques de Luxembourg, Seigneur de Fiennes,& de Ville,& Madame Marie de Ville ſa femme. Ceſte feſte ſe tient principalement à l'Aſſomption de Noſtre Dame,& les Confreres y portent la baguette blanche en main, & vn ruban de ſoye en eſcharpe: en memoire du filet,& des baguettes,auec leſquelles la Vierge Marie marqua ce champ, & en prit poſſeſſion. Peut on rien dire qui approche de plus pres de noſtre Confrairie des Royez, & de l'inſtitution de noſtre feſte, & Proceſſion? Viue Ieſus, Viue Marie.

CHAP. VI.

Les Egliſes Paroiſsiales de la Ville.

1. *L'Egliſe de S. Vaaſt. Son antiquité. La Paroiſſe diuiſée.*
2. *L'Egliſe eſt deſmolie. Celle de Glategnie bruſlée, puis reparée.*
3. *L'Egliſe & Paroiſſe de S. Nicolas.*
4. *Noſtre Dame de la Chauſſée.*

1. *L'Egliſe de Sainct Vaaſt. Son antiquité.*

L'Egliſe de S. Vaaſt eſt bien deſcheue de ſon premier luſtre, & ſplendeur: ſi l'on confere ſon eſtat preſent auec celuy du paſſé. Car nos Aucteurs diſent qu'elle fut baſtie par Thierry Roy d'Auſtraſie, & conſacrée par S. Aubert Eueſque de Cambray. Perſonne ne peut douter qu'elle ne ſoit tres-ancienne,& iadis de grande eſtendue: veu que d'elle ſont ſorties les Paroiſſes de S. Vaaſt dans la ville,& de S. Iacques,& celle encor du village d'Azin. Auſſi à raiſon de ſon antiquité, le Paſteur de S. Vaaſt precede tous les autres de la ville,de l'vn & de l'autre Dioceſe. Ce n'eſt pas à dire pourtant qu'il n'y ait pas eu d'Egliſe en ceſte ville deuant celle là;veu qu'il eſt manifeſte par ce que nous auons dit en noſtre Chronique, que l'Empereur Valentinian au plus tard

tard y reſtitua la Religion Chreſtienne, & par conſequent y baſtit quelque Egliſe: mais la Paroiſſe de S. Vaaſt eſt la plus vieille de toutes les autres Paroiſſes qui ſont maintenant en eſtre. La vieille Egliſe de S. Vaaſt fut baſtie ſur vn petit terre, aux faux-bourgs de la porte d'Anſaing, eſloigné d'vn traict de mouſquet de la ville; & eſtoit iadis ſeule Paroiſſe, pour tout ce qui eſt de l'Oſtreuant, & Dioceſe d'Arras en ceſte ville. Le Curé eſt preſenté à l'Eueſque d'Arras par l'Abbé de Haſnon.

Le peuple de la ville s'eſtant accreu auſſi bien de ce coſté là,comme de l'autre: il falut pareillement,pour accommoder les paroiſſiens,diuiſer ceſte paroiſſe en trois; dont la premiere qui en fut eſcliſſée, fut la Paroiſſe de S. Iacques deuant l'an M.CC. Delà la chapelle d'Azin fut erigée en Paroiſſe,auec l'aggreation de l'Abbé de Haſnon,du temps de Gerard Eueſque d'Arras l'an M. CC. XCIII. Du depuis encor fut dreſſée vne chapelle à l'honneur de S. Laurent martyr en la rué de Glategnies, aupres du chaſteau le Comte: pour y faire le ſeruice diuin.

Diuiſée en trois.

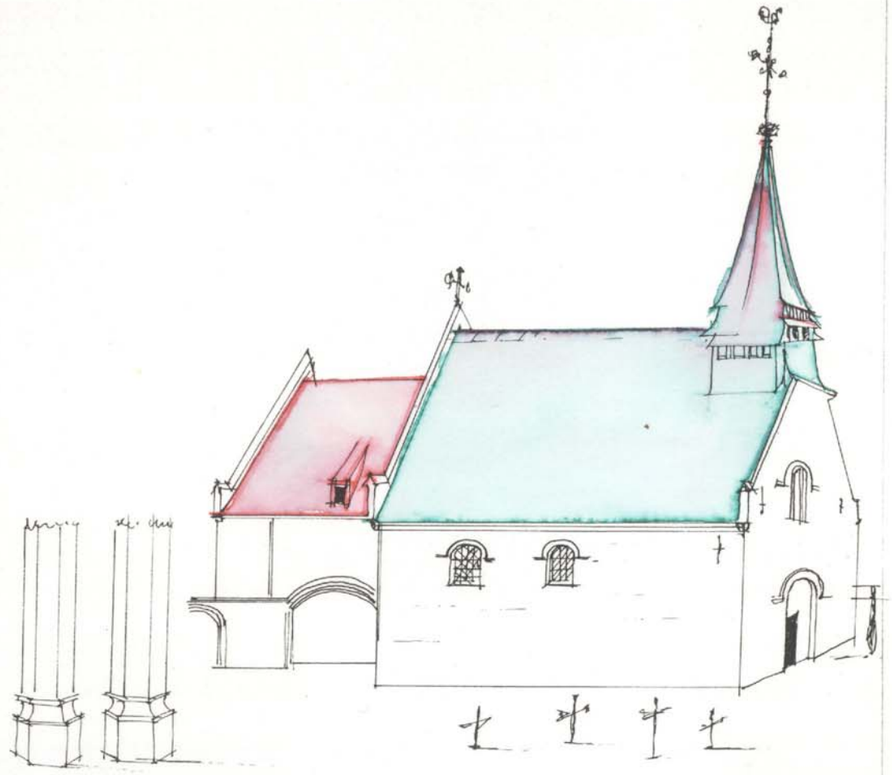

Fondation de L'Egliſe Paroiſſialle de Sainct Vaaſt hors des murs

L'Empereur Charles le V. eſtant en ceſte ville l'an M. D. XXVII. & craignant que ce grand vaiſſeau d'Egliſe haut eſleué,& qui par conſequent pouuoit commander à la ville, ne vinſt entre les mains des ennemis en cas d'vn ſiege, le fit razer. Ce qui fut executé au grand regret des paroiſſiens;ſi qu'il n'y reſta rien pour tout ſinon la ſacriſtie,& deux piliers de la nef, pour les marques de ſa ruine. La fleſche de la tour, qui eſtoit tres-belle, fut vendue à ceux de Fraſne, où elle ſe voit encor auiourdhuy. Du reſte des materiaux,qui furent amenés en la ville, on en baſtit l'Egliſe de S. Vaaſt, au lieu de la chapelle de S. Laurent en Glategnies;& on en fit vne Paroiſſe, qui eut le meſme droict & limites que celle qu'on auoit deſmolie aux faux-bourgs. Icy toutesfois on baſtit auſſi quelque temps apres vne petite chapelle pour la commodité des habitans du faux-bourg ſur les ruines de l'autre: à qui pareillement on a donné titre & droict de Paroiſſe.

2. *L'Egliſe deſmolie.*

Ceſte Egliſe de S. Vaaſt en Glategnies fut bruſlée, & ruinée l'an M. D. LXXII. par la garniſon du chaſteau: lors que les François & Huguenots penſerent ſe rendre maiſtres de la ville. Mais l'an M. D. LXXXVI. l'on commença à la rebaſtir, & fut acheuée l'an M. D. XCVII. Il eſt vray que l'on taſcha de perſuader aux paroiſſiens de ſe contenter de l'Egliſe de Noſtre

L'Egliſe de Sainct Vaaſt en Glategnies bruſlée, & reparée.

1527

compagner les Deputez, qui par autre voye, beaucoup moins y estoit il resté de Prestres. Trois, ou quattre bons vieillards tenoient compagnie au Prelat de S. Iean: & ne sortoient gueres de la maison; si ne receurent ils toutesfois aucune iniure ny faschery; excepté qu'on leur fist defense de dire la Messe; laquelle encor le bon Prelat disoit secrettement en sa chambre, pour sa consolation. Le Magistrat, qui estoit reduit au nombre de six Eschevins, les autres s'estans eschappez; se deporterent volontairement de leur charge; si est ce que le Consistoire contraignit Pierre Rasoir de continuer l'estat de Preuost, & luy furent adjoincts douze hommes choisis à leur poste, pour vuider les differens, qui pourroient suruenir entre les Bourgeois. Combien que ny ces douze, ny le grand Conseil mesme n'estoit aucunement obeï.

Le Magistrat se depose volontairement.

Siege de la ville.

Le xx. de Mars le siege fut posé, Charles de Mansfeld eut charge de tout ce cartier, qui est depuis la porte Cardon, iusques à celle de Cambray; le Seigneur de Hierges depuis la porte d'Ansaing, iusques à celle de nostre Dame. L'Infanterie fut laissée pres l'artillerie: & sur le soir du mesme iour les assiegeans s'estans saisis des Fauxbourgs de la porte Montoise, s'y retrencherent si bien, que le soldat fut à couuert, & hors de peril d'en estre deboutez. Le xxii. ils commencerent à battre la ville, auec les mesmes canons, qu'vn certain Roland van Strasbourg, qui tenoit lors le party des rebelles, auoit jettez en fonte en ceste mesme ville vn peu auparauant: & lesquels on auoit finement enleuez de sa maison, pour les transporter à Mons; d'où ils auoient esté menez sur des nasselles par la riuiere de Haine. Il y auoit quattre canons, & six demy-canons: & le lendemain, qui estoit le Dimanche des Rameaux (qu'on appelle icy Paiques flories) on amena onze autres canons, qui furent pointez contre la ville. La batterie fut assise pres de la porte Montoise, sur vn terre qui estoit en vne ruelle, derriere la maison des Ladres, vis à vis d'vn bouleuard, qu'on auoit peu auparauant commencé. Le premier coup d'essay fut sur vne tour de pierre blanche plantée sur la muraille: qui fut bien tost renuersée par le canon. Sur ceste tour estoient jadis grauez ces vers;

Tour abbatue.

Quand chacun sera satisfaict,
Et la Iuſtice regnera:
Ce bouleuard ſe parfaict,
Et la muette parlera.

Par la muette ils entendoient la ville de Valentiennes: qui se tenoit lors paisible, & sans s'embroüiller aux discordes communes; ou bien elle estoit appellée muette pour ce qu'elle endure beaucoup de torts, & de violence sans se plaindre, ou en tirer raison. L'artillerie offensa principalemẽt le bouleuard, & la porte Montoise; vne autre tour appellé de S. Nicolas, en fut aussi fort deschirée à cause que les assiegez y auoient monté quelques pieces d'artillerie, qui endommageoient les assiegeans; mais ceux-cy les contraignirent bien tost de les descendre, & quitter ceste defense. La ville fut canonnée trente heures continuelles, & sans relasche. On y tira trois mille coups de canon, dit Strada; ce qui fit tomber vn grand pan de muraille, & espouuanta fort les Huguenots; si bien que les plus hardis d'entr'eux faisoient la canne: & ne se deffendoient plus que par prieres: se mettans en trouppes à genoux, au milieu des rues, & coniurans l'Eternel de les secourir. Mais Dieu n'auoit garde d'exaucer ces bouches sacrilegues, & defendre vne si iniuste cause. Aussi auoient ils pronostiqué qu'ils seroient abandonnez de Dieu; en ce que faisans sonner aux carillons, & appeaux des horologes les pseaumes de Marot, ils auoient fait chanter aux cloches de l'horologe de S. Nicolas, pendant le siege, & lors que la ville se rendit, le pseaume xxi. qui commence, *Pourquoy Seigneur m'auez vous delaissé?* Les autres se retiroient aux Eglises, qu'ils auoient pillées, & profanées auparauant, & cerchoient de se sauuer en la maison de leurs ennemis, sçauoir est de Dieu & des Saincts. La Noüe en ses Commentaires a escrit qu'il n'appartenoit qu'aux Huguenots à bien defendre vn place, & aux Espagnols de l'assieger; mais certes les Huguenots en ce siege ont fait paroistre plus d'opiniastreté, & de follie, que de valeur, & d'industrie.

Pronostique.

Reddition de la ville.

En fin sur le midy du Dimanche des Rameaux xxiii. de Mars de l'an MDLXVII. la pauure ville se rendit à la mercy du Roy, sans traicté, ny condition. Voicy la datte

Portæ Inferi non præVaLent aDVersVs eaM

C'est à dire que les portes, & les forces d'Enfer ne peuuent rien contre l'Eglise, & la Religion Catholique.

A l'entrée de la ville les soldats rencontrerent des trouppes de femmes, & d'enfans, portans des rameaux verts en main, & d'vn accent lamentable implorans la foy, & misericorde des vainqueurs. Il n'y eut ny massacre, ny pillage. Monsieur de Noircarmes leur osta LXXX. pieces d'artillerie, & toutes les

Prima reformatæ qui religionis amore
Ducti castra Valenchenis viderè, fidemq
Norcarmis teneratam, et lamentabila fatum
Herlini, arcerèt dum sævum mœnibus hostem.

en armes sur le marché: afin d'empescher que la ville ne receut de la gendarmerie Wallonne, que l'on y vouloit faire entrer. Aussi tenoit on tout asseuré qu'ils auoient intelligence auec les Espagnols du Chasteau, & dessein de piller la ville. Reciproquement les Bourgeois se mirent en armes, chacun sous son drapeau, & vindrent encerner & clorre le marché: tandis que les autres munissoient les fenestres des maisons du mesme cartier d'harquebuzes, & mousquets. Entreprise à n'en point mentir fort hardie, & pleine de dangers: de voir quelques trois mille Bourgeois assieger à mesme temps le Chasteau, qui commandoit à la ville, & attaquer vne garnison de soldats Allemands, qui estoit au milieu d'eux, & dans le cœur de la ville. Si est-ce que la contenance, & resolution des Bourgeois espouuanta les Allemands, leur fit tomber les armes des mains, & se rendre à la raison. Le mesme iour apres midy, entrerent en la ville deux enseignes, furnies chacune de quattre cens hommes; elles estoient quattre en effect, mais on ne fit parade sinon de deux, quoy que les quattre Capitaines y fussent en personne. Entrant au marché vn mousquetaire ne sçeut si bien manier son baston, qu'il ne tua trois de ses compagnons. Le dernier dudit mois Monsieur de Ville Colonnel de la gendarmerie Wallonne, se rendit aussi en ceste ville, auec d'autres trouppes, qui toutes ensemble faisoient le nombre de trois mille hommes ou enuiron.

3. *Le Chasteau se rend.*

Le premier de Nouembre, iour de tous les Saincts, le Chasteau fut sommé de se rendre à Monsieur de Ville, Lieutenant du Comte de Lalaing, pour les Estats; & le VIII. du mesme mois les Espagnols l'abandonnerent, & sortirent par la porte de dehors la ville, en armes, enseignes desployeez, & tabourin battant, conduits par Monsieur de la Hamaide. Ils estoient enuiron six vingts hommes. Roderico Orejon Chastelain, à ce que l'on dit, fut du depuis condamné de perdre la teste, pour auoir si laschement rendu vne place de telle importance. Soudain Monsieur de Ville, & l'Abbé de Hasnon y entrerent suiuis d'vne compagnie de soldats sous le Capitaine d'Assignies; l'on lascha au mesme temps toute l'artillerie, l'on fit joüer les cloches de la ville, & l'on chanta le *Te Deum*.

Sacd'Anuers. Arriuée de Don Iean.

Le IV. de Nouembre de l'an que dessus MDLXXVI. les Espagnols du Chasteau d'Anuers, où ils estoient assiegez par les Estats, forcerent les tranchées, chasserent les assiegeans: & s'estans jettez dans la ville, la pillerent, & saccagerent. Le mesme

mesme iour D. Iean d'Austriche fils naturel de l'Empereur Charles le Quint, arriua dans la ville de Luxembourg, auec Patentes de Capitaine, & Gouuerneur General des Pais-Bas. Si est ce que les Estats ne voulurent pas le receuoir qu'à condition de chasser les Espagnols, & ratifier la Pacification de Gand. Ce qu'ayant accepté: & conclu le XII. de Feurier de l'an MDLXXVII. auec les Deputez des mesmes Estats, vn certain accord dans la ville de Marche en Famenne: qui porta le nom d'Edict perpetuel, ou Traicté de Marche, & fut publié en ceste ville le premier de Mars du mesme an: Don Iean fut receu pour Gouuerneur des Villes, & Prouinces obeïssantes au Roy. Car celles qui estoient gouuernées par le Prince d'Orenge, n'y voulurent entendre: quoy que desia les Espagnols fussent non seulement congediez, mais encor sortis de tout le Païs. Voire le Prince d'Orenge par ses artifices, & impostures aliena si bien les Estats Catholiques, tant Ecclesiastiques, que Seculiers: que de toutes ces Prouinces le seul Duché de Luxembourg, auec le Comté de Namur tenoit pour Don Iean; les autres appellerent pour gouuerner, qui l'Archiduc Matthias, qui le Duc d'Alençon, comme ie diray incontinent.

Le XVII. de Iuillet de l'an que dessus MDLXXVII. Marguerite de Valois femme de Henry Roy de Nauarre, arriua en ceste ville; & d'icy elle tira vers Spa, pour y boire les eaux. Don Iean empoigna ceste occasion, & feignant de luy aller baiser les mains, s'empara du Chasteau de Namur.

La Reine Marguerite.

Le XVIII. iour d'Octobre du mesme an MDLXXVII. iour de S. Luc le Comte de Lalaing grand Bailly de Hainau, & Gouuerneur de Valentiennes en presence du grand Conseil, assemblé à ceste fin, remit les Bourgeois & manans de la ville en tous leurs anciens priuileges, droicts, & franchises, & leur fit rendre les clefs de la ville: qui estoient lors ez mains de Monsieur de la Hamaide Preuost le Comte. En outre il receut le serment de tous les assistans d'entretenir l'vnion des Estats, & garder la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, estre fideles au Roy, & à la patrie. Lequel serment il fit pareillement prester aux quattre Compagnies de Bourgeois le Samedy suiuant. Et finalement le Mardy XXII. dudit mois enuiron les XII. heures à midy, les soldats sortirent du Chasteau par la porte des champs: & à mesme entra par la porte de la ville la moitié de la Compagnie de Monsieur de Rosel, qui estoit de garde ce iour là: & plusieurs Bourgeois monterent sur les murailles du

4. *Le Chasteau de Valent. est desmoly.*

Intrepidi VALENCENÆ Cives, meuentes
Mauroruth furias Arcebant mœnibus hostem.
Atq. Arcem subeunt fœlici Marte, sic ille
Fallere qui studuit simili se fallitur arte.

Chasteau. Là dessus le Comte de Lalaing arriua, accompagné de beaucoup de Gentilshommes, vn louchet en main: duquel il n'eut pas plustost donné le premier coup contre les terrasses, que tous les Bourgeois se jetterent dessus, & s'employerent à desmolir & miner le Chasteau.

11

Séquitas . batiment des classes
Sabot de poutre .
date 1657 à l'envers
La fleur de lys est
sculptée maladroitement.
au dépens d'un motif
effacé . elle a pris
possession du collège
après 1677.

l'église St Vaast
hors les murs
état actuel .

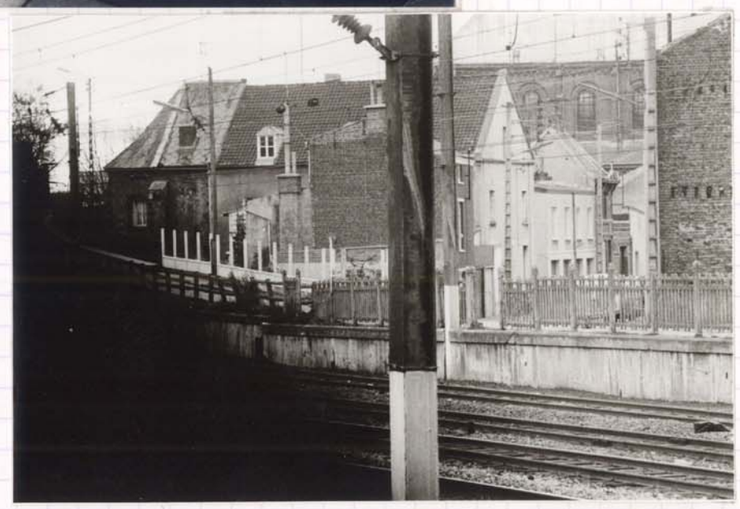

l'église St Vaast hors
les murs en 1871
dessins de L. Cellier

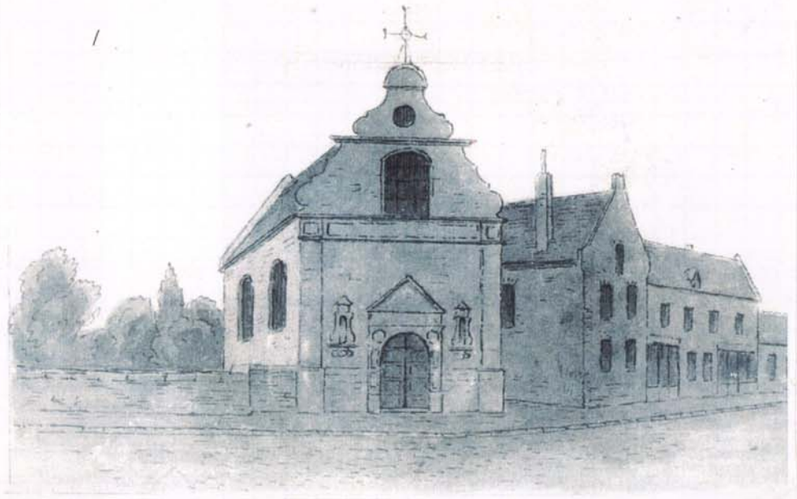

↑ N.D du sacré Cœur . Batigny . arch.

↑ St Vaast ↑ ↑ niche à statue ↑ maison à tourelle XVII^e très photographiée (cartes postales)

La « Contre-réforme »

1591 Installation des Jésuites à Valenciennes

1601 à 1607 Construction de l'église Sainte Croix (**Saint Nicolas actuelle**) **17**

1612 Reconstruction de la façade de l'hôtel de ville.

1632 Construction de l'église Saint Charles Borromée près de l'Escaut en aval de la ville (quartier de quarantaine en cas de peste - en face du cimetière Saint Roch actuel)

Construction d'une petite église hors les murs pour les paroissiens de Saint Vaast habitant hors de l'enceinte (chapelle visible près des voies de chemin de fer) ; (photos - dessins de Louis Cellier)

1625 Installation du Mont de Piété dans les bâtiments de **l'hôtel Carondelet 16**

1656 Louis XIV assiège Valenciennes.
L'inondation haute, retenue par l'écluse des repenties oblige les armées disposées sur les deux rives à tenter leur jonction en aval - l'ouverture brutale des vannes noie les armées du Roi dans les marais de l'Epaix, le siège est levé .
Le bombardement a causé des dégâts considérables dans le quartier nord-ouest, les bâtiments des jésuites sont partiellement détruits notamment ceux qui se trouvaient situés sur la rive gauche de l'escaut. (CES Carpeaux actuel).

1657 Date de travaux sculptée à l'envers sur un sabot de poutre dans le bâtiment des classes du collège.

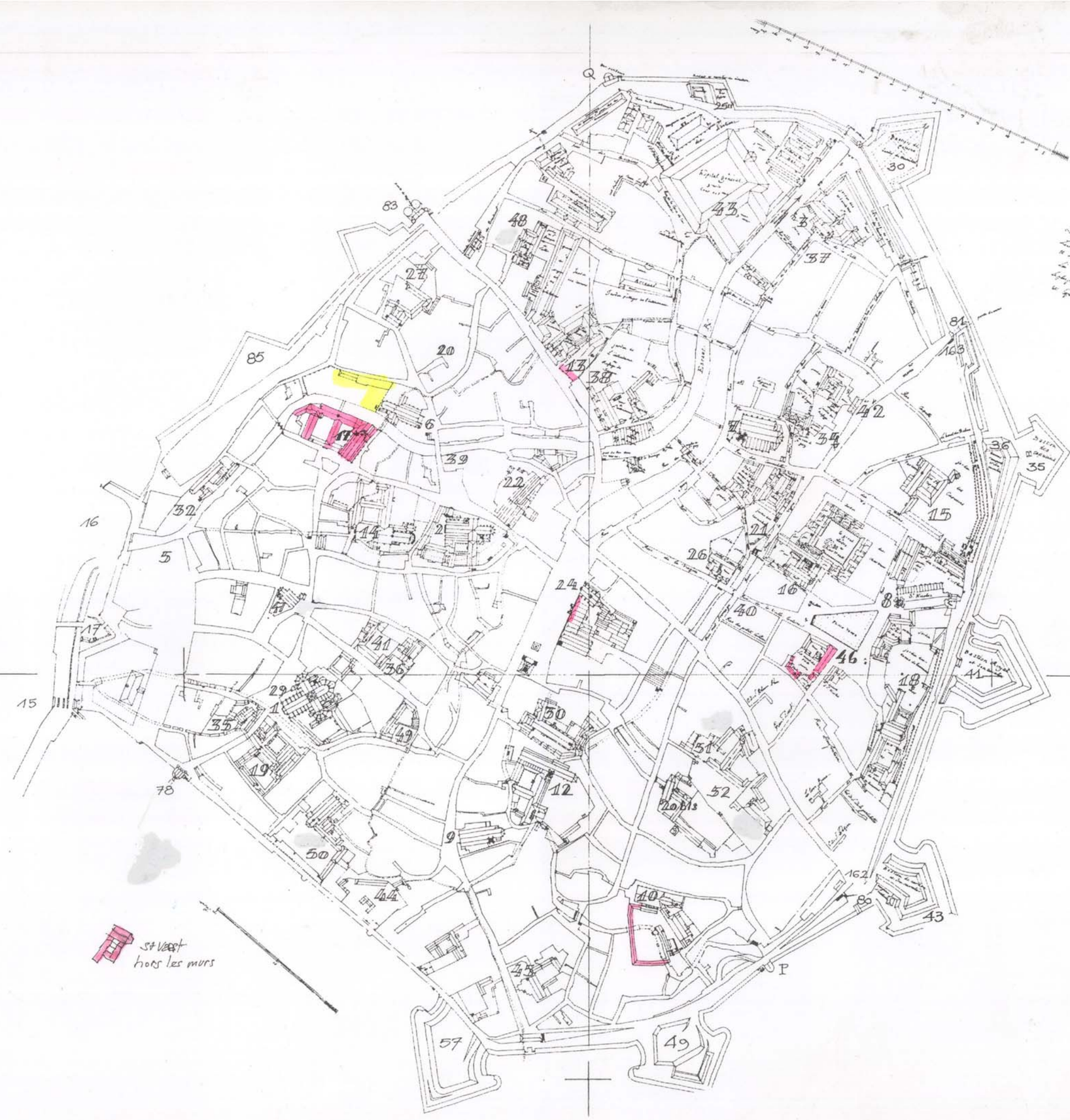

le siège de 1656 - l'inondation -

Tom. I. Liv. III. pag. 285.

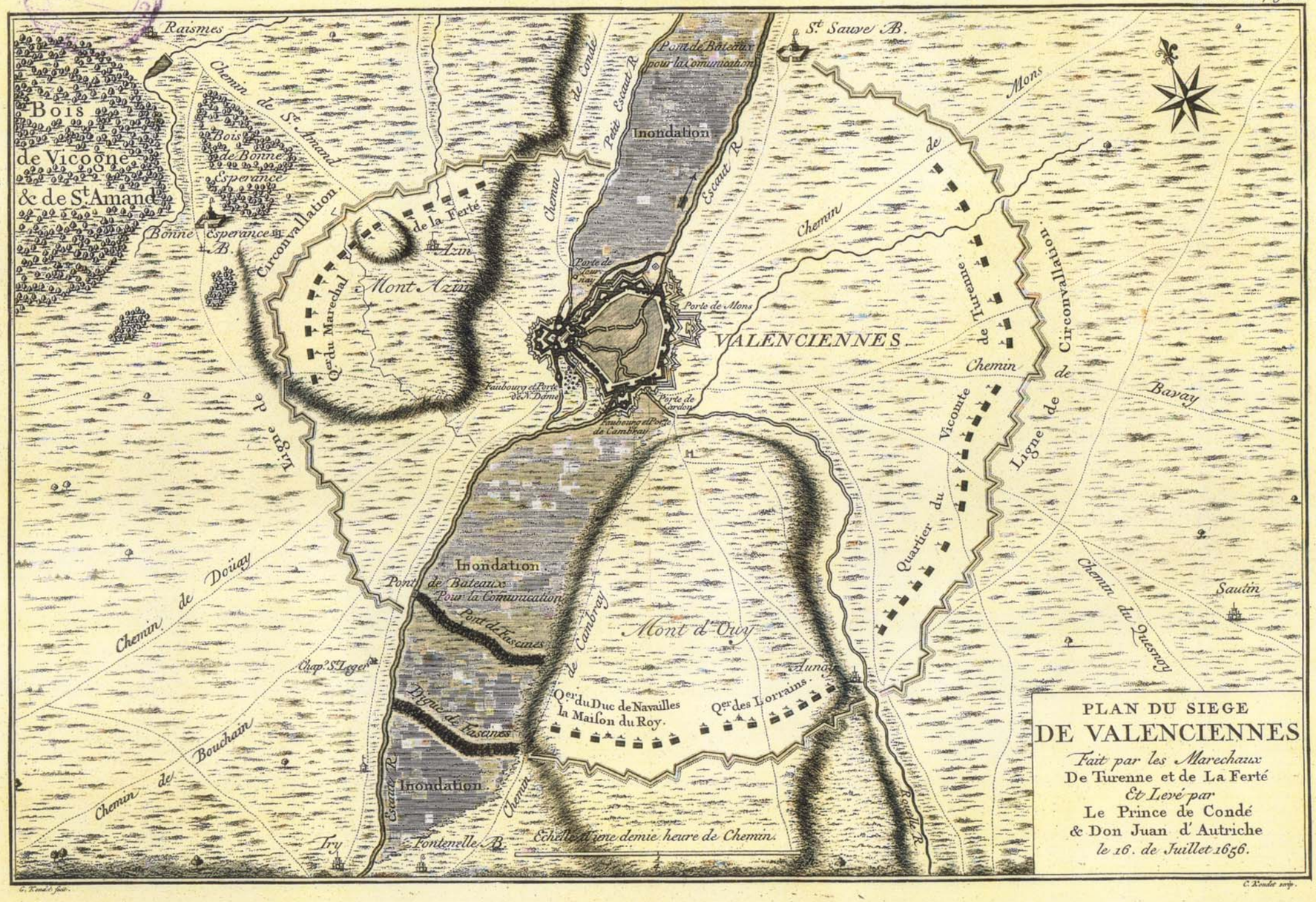

Rattachement à la France. 1678.

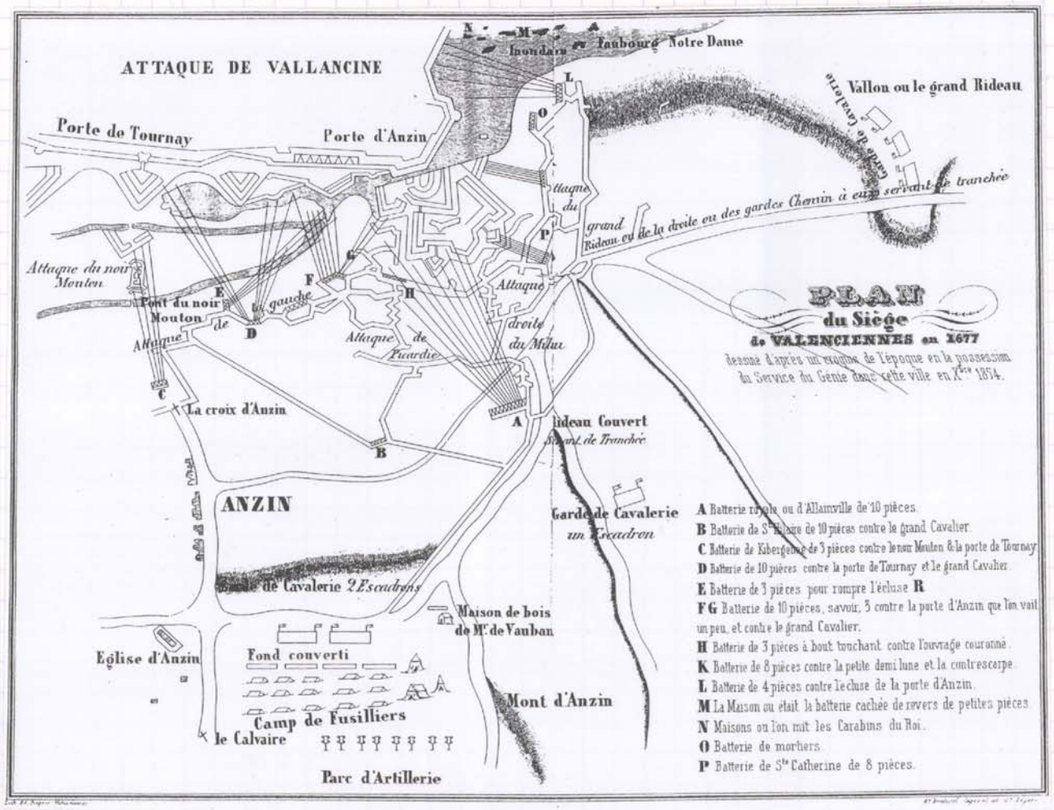

le siège de 1677 Photo GIRAUDON

détail de modénature

← chapelle des sœurs de St francois de sales

↑ l'ordonnance dorique de la rue de famars _ 1681 à 1683 _

← l'ordonnance toscane de la rue de Paris

l'ordonnance de la rue St Géry (1692) a été reproduite rue du Quesnoy (permis de 1720) (ionique - 2 étage) ↓

l'esplanade au XIX^e siècle _ tir à l'arc _

↓ le magasin aux fourrages ↓ le manège de carraterie et la caserne de passage.

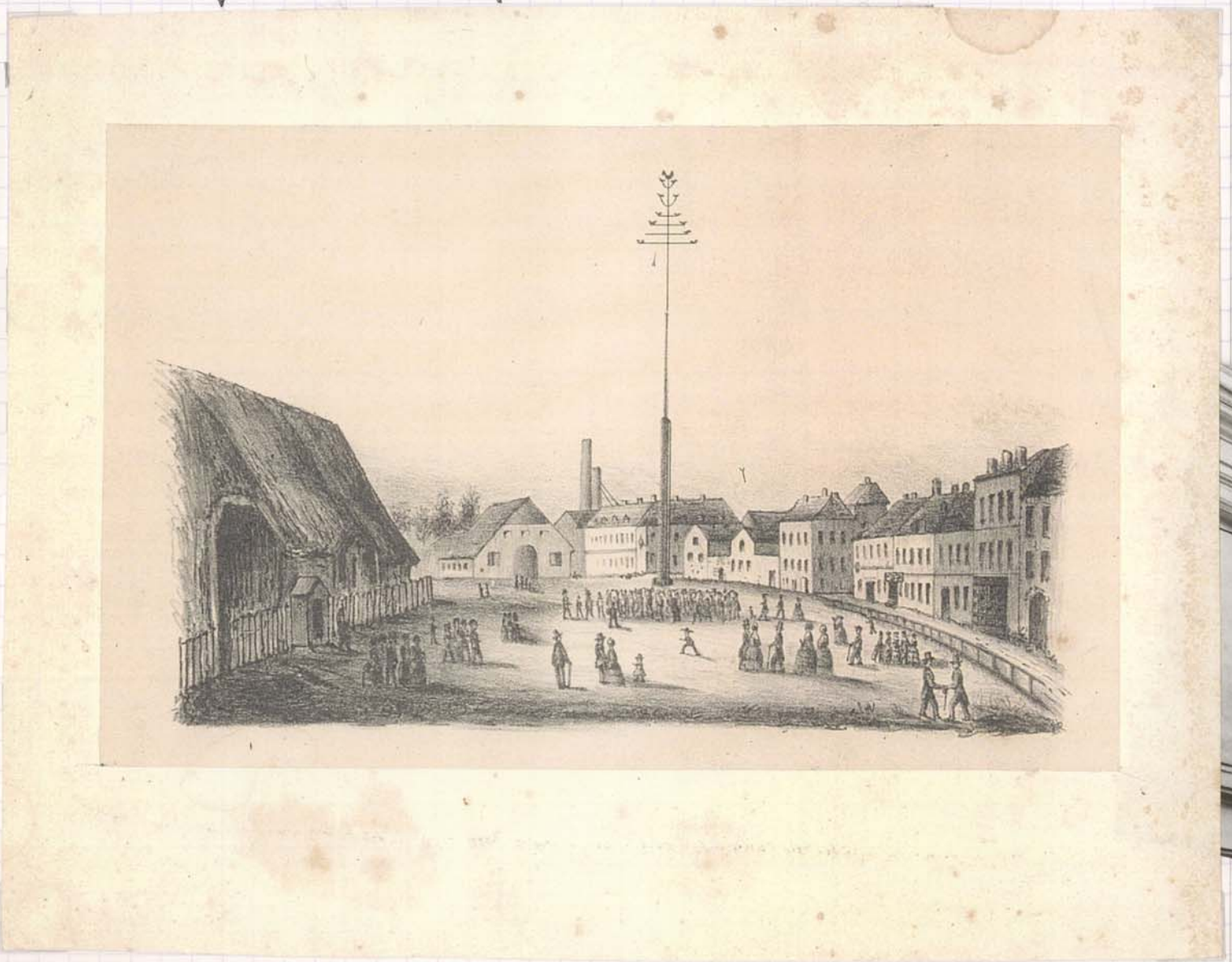

Rue du Quesnoy (dorique)

1677 Nouveau siège. L'attaque porte contre la citadelle, dont les herses ont été neutralisées par des Valenciennois favorables au Roi de France.
Le bombardement semble avoir atteint plus particulièrement le Neuf Bourg (dessins de Van der Meulen) et à nouveau le collège des Jésuites.

1678 Rattachement à la France.

1680 La construction de la citadelle est achevée à l'emplacement habituel du château le Comte ou de la rédoute espagnole - mais cette fois, la ville sera tenue en respect par la destruction de trois îlots bâtis qui dégage la place de l'Esplanade.
Ordonnances successives pour franciser la ville :
— Interdiction de construire ou de réparer - même de nuit - les façades de bois. 1679 - 1689 - 1690
— Suppression des gargouilles qui arrosent les trottoirs à partir des chêneaux encaissés des maisons à pignon (descente d'eau obligatoire). 1722

— Suppression des pignons au profit de façades à corniche - la ville en brique et à pignons cède la place à une ville en pierre à couronnement horizontal. 1728

1681

1683 Visites de Louis XIV à la ville.

Doit-on à ces visites la reconstruction de rangs entiers de façades à ordonnance classique ? (ordonnance **Toscane** pour la rue de Paris - rue des Déportés du Train de Loos ; **Dorique** pour la rue de Famars ; **Ionique** pour la rue du Quesnoy et la rue Saint Géry).

1693 **Fondation des soeurs de Saint-François de Sales Cour du Lion d'or (Visitandines)**

l'entrée de la citadelle

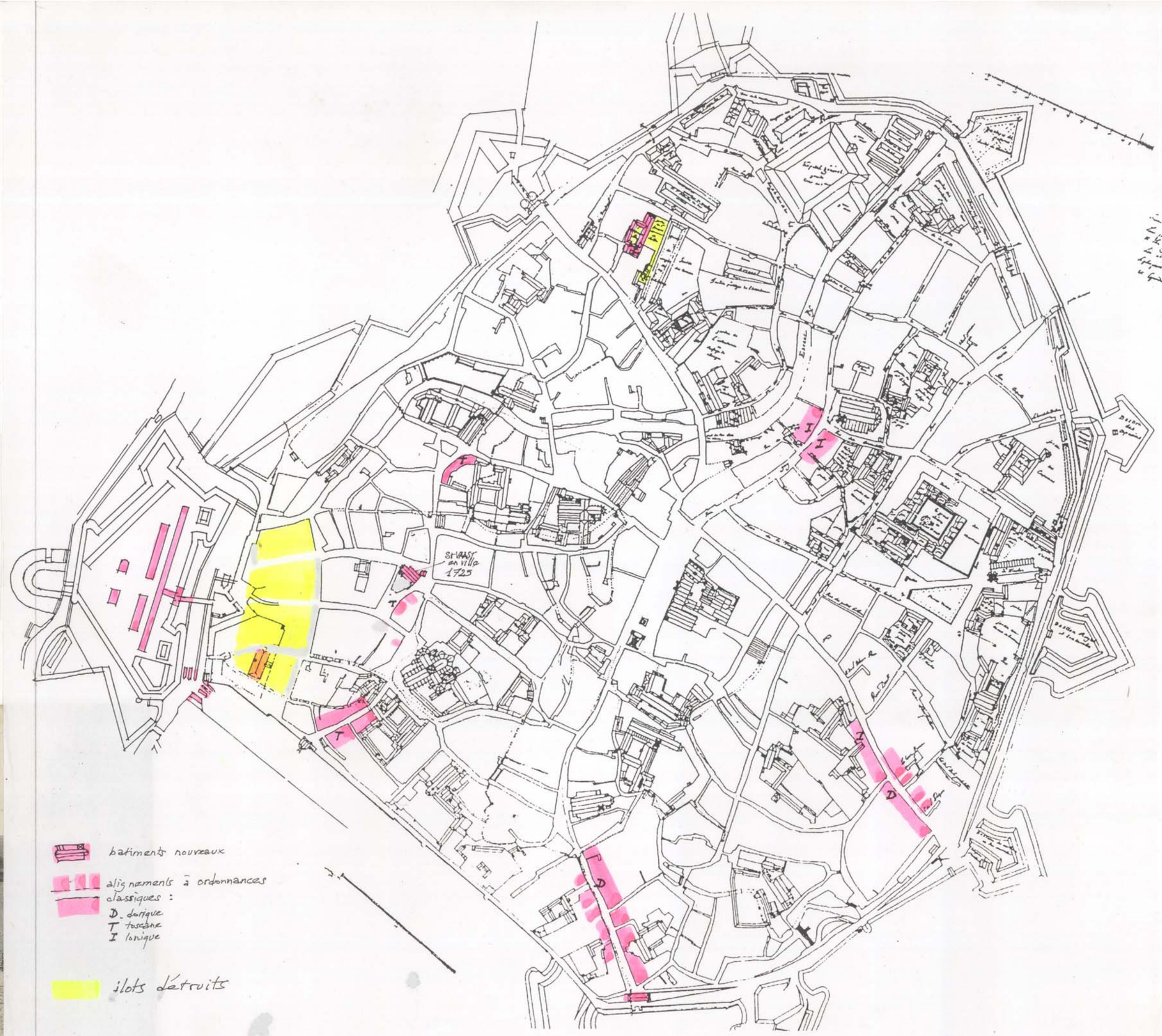

TRAVAUX DE VAUBAN A VALENCIENNES

Plan photographié à la Bibliothèque Nationale et communiqué par M. E. Serbat.

Echelle $\frac{1}{11.000}$

1695. Le plan en relief

Le Plan de Berlin

27-1-1914

Que le lecteur se rassure : ce n'est pas un plan de bataille. Mes intentions sont pacifiques, et M. d'Estournelles de Constant lui-même les approuverait certainement, comme étant un indice de détente internationale. Voici ce dont il s'agit.

Nous possédions autrefois un superbe plan en relief de Valenciennes au XVII[e] siècle. Ce plan datait exactement de 1695. C'était notre ville dans toute sa splendeur, avec ses vingt clochers émergeant de la ceinture de remparts ; la résultante de cinq siècles de travaux ingénieux, de Baudouin l'Edificur à Charles Quint et à Vauban ; sept églises paroissiales, une vingtaine de riches communautés, des hôtels particuliers en grand nombre, des hôpitaux bien aménagés, des casernes, un hôtel de ville admirable, et un beffroi des plus curieux. Tous ces monuments étaient reproduits ; les moindres constructions avaient leur place et leurs exactes proportions. Quelle résurrection de notre passé guerrier, artistique ou religieux !

Vint 1815 et l'invasion de triste mémoire. Les Prussiens, en pénétrant dans nos murs, découvrirent ce plan, et, le jugeant précieux au point de vue des ouvrages fortifiés, l'emportèrent chez eux comme part de butin. Depuis lors, il gît à Berlin, au musée de l'Arsenal, où les visiteurs le regardent sans doute d'un œil indifférent.

L'Allemand a les doigts crochus ; il ne peut venir chez nous sans emporter quelque chose. En 1870 les pendules étaient particulièrement l'objet de sa convoitise. C'est de lui que Racine a dit :

Il eut du buvetier emporté les serviettes,
Plutôt que de rentrer au logis les mains (nettes

Je connaissais l'existence de ce plan par tradition de famille. J'en avais vu, de plus, une reproduction photographique chez mon excellent ami, le tant regretté Edouard Mariage, dont cette pièce de collection faisait à la fois la joie et l'orgueil.

Il y a quelques mois, la publication dans les « Mémoires de la Société d'études de la Province de Cambrai », d'un remarquable travail de M. l'abbé Loridan sur « Valenciennes au XVIII[e] siècle », attira sur ce sujet l'attention des érudits Valenciennois.

Je me fis l'écho de leur désir, et, dans la séance du Conseil municipal du 5 décembre dernier, je priai M. le Maire de vouloir bien tenter des démarches pour la restitution de cette pièce qui serait le joyau de notre Musée de l'Hôtel de Ville. Très aimablement M. le Dr Tauchon, déjà averti, me répondit que cette affaire ne pouvait être traitée que par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères, et que d'actives démarches allaient être tentées dans ce but.

Je me gardai bien de citer en séance le nom de M. l'abbé Loridan. Vous concevez : un chanoine, un aumônier de communauté. Quel scandale si ce nom eût retenti dans la salle du Conseil ! Voilà qui m'aurait valu, une fois de plus, l'épithète outrageante de « calotin ».

Je laissai la question, et j'attendis patiemment, dégustant en silence le livre si documenté et si intéressant du distingué chanoine. Je me disais in petto : « Qu'un pareil travail n'ait pas trouvé éditeur chez nous, et soit publié par une société étrangère, quel affront pour notre Société d'agriculture, et pour sa section d'histoire et d'art, dont le trop long sommeil ressemble singulièrement à la mort ! » Il est vrai que les membres de cette section latente, en échange d'une cotisation annuelle de dix francs, reçoivent, du temps à autre, le cours des engrais chimiques, ou le procédé infaillible pour détruire les campagnols.

Dans la séance du 23 Janvier dernier, ne voyant rien venir, je me permis de demander à la Municipalité le résultat de ses démarches.

Hélas ! il faut encore attendre. Le ministre des affaires étrangères, dans une lettre datée du 10 courant, estime le moment peu favorable. L'Allemagne commémore avec éclat ses victoires de 1813-1814, et n'en lâcherait pas les dépouilles.

En vain j'objectai que la Ville de Douai, dépossédée elle aussi, en 1815, d'un plan analogue, avait bien su le recouvrer en 1904. On me répondit que la situation n'était pas la même à cette époque. Peu s'en est fallu que M. le Maire m'accusât de faire naître un incident diplomatique, d'attiser sur nos concitoyens un nouveau Saverne ; je me tins coi et j'en tremble encore.

Dans mon incurable naïveté, j'avais tenu le raisonnement suivant : Nous avons la bonne fortune (soyons courtois) de posséder en ce moment un ministre des affaires étrangères qui est, en même temps, Président du Conseil, et qui se dit « républicain ». M. Caillaux, le ministre des finances, a déjà l'habitude de négocier avec l'Allemagne, puisqu'il lui a vendu notre Congo. M. Poincaré, lui-même, va dîner chez l'ambassadeur allemand, et pourrait peut-être, « entre la poire et le fromage », lui glisser un mot à ce sujet.

Tous ces arguments étaient, paraît-il, sans valeur. Attendons puisqu'il le faut. M. le Maire, avec sa ténacité bien connue, saura, j'en suis convaincu, triompher de ces obstacles momentanés, et nous lui en serons profondément reconnaissants. Telle la Joconde, le plan dit de Berlin reprendra dans notre musée sa place déserte.

J'y pense ; il y aurait peut-être un moyen de brusquer les choses. Si nos troupes allaient reconquérir à Berlin ce que les Prussiens nous ont volé !... Mais, que dirait alors M. d'Estournelles de Constant ?

Jules GIARD.

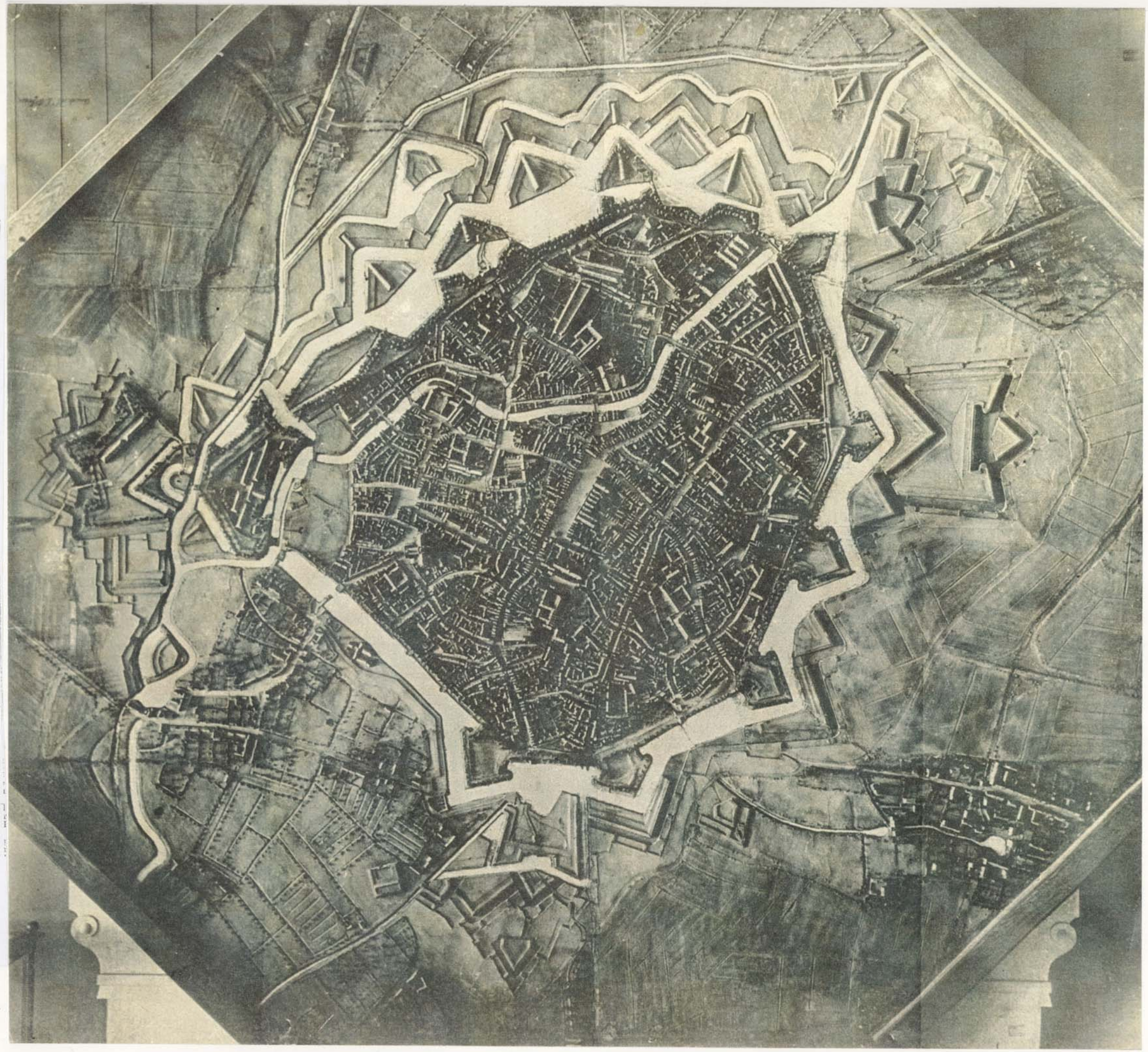

Le plan en relief ne fut pas non plus réclamé après la guerre - c'est ainsi qu'il ne fut pas détruit dans l'incendie de l'hôtel de Ville en 1940 mais dans l'incendie de Berlin en 1945.

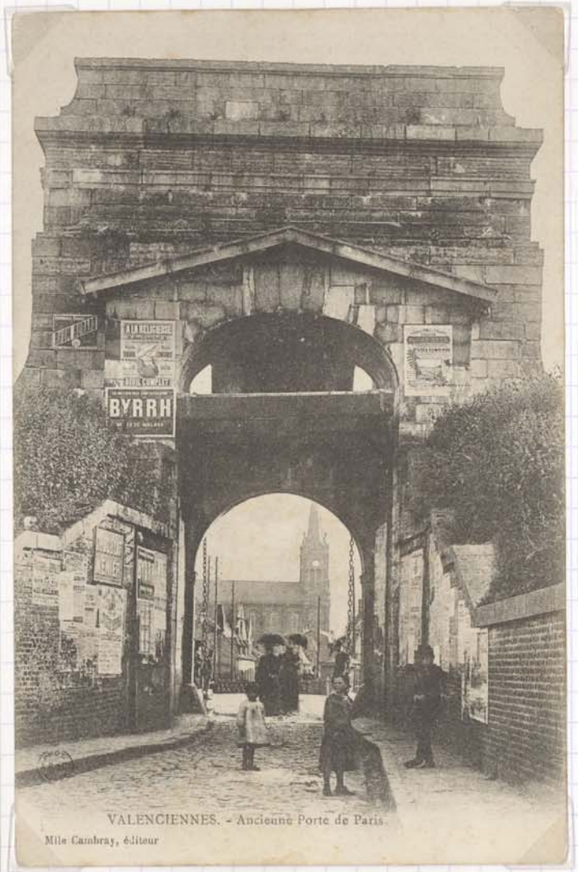

1782

1725 l'église St Vaast en ville est reconstruite place du Neuf Bourg

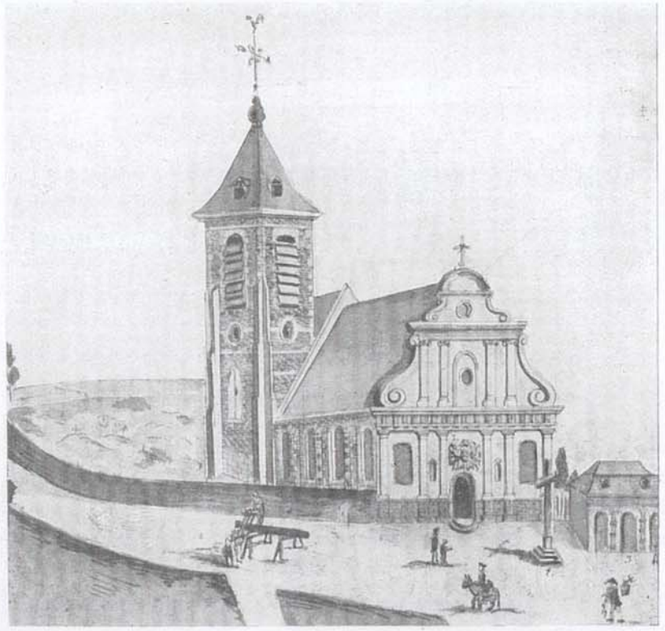

12. — ÉGLISE SAINT-VAAST

la halle qui sur le plan de Deventer figure à l'emplacement du clocher a été rapproche de la rue de Paris

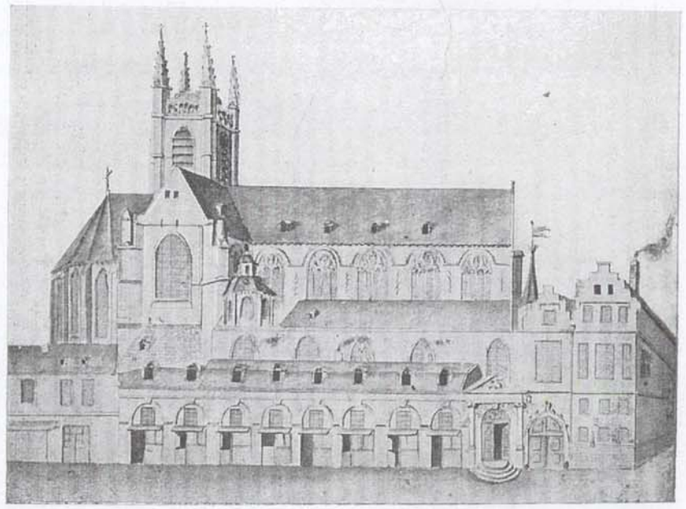

10. — ÉGLISE ET ABBAYE SAINT-JEAN

ce dessin du XVIII- siècle rend compte de la création de boutiques le long de la rue (voir plan de 1767) depuis le dessin du manuscrit de Simon Labouq, l'accès à l'église a été déplacé afin d'allonger le rang de boutiques

STATUE DE LOUIS XV A VALENCIENNES.
Exécuté par M^r. Sally Erigé le 10. Septembre 1752.

Patte - monuments érigés à la gloire de Louis XV 1765

Elévations des Bâtimens de la Place Royale de Valenciennes.

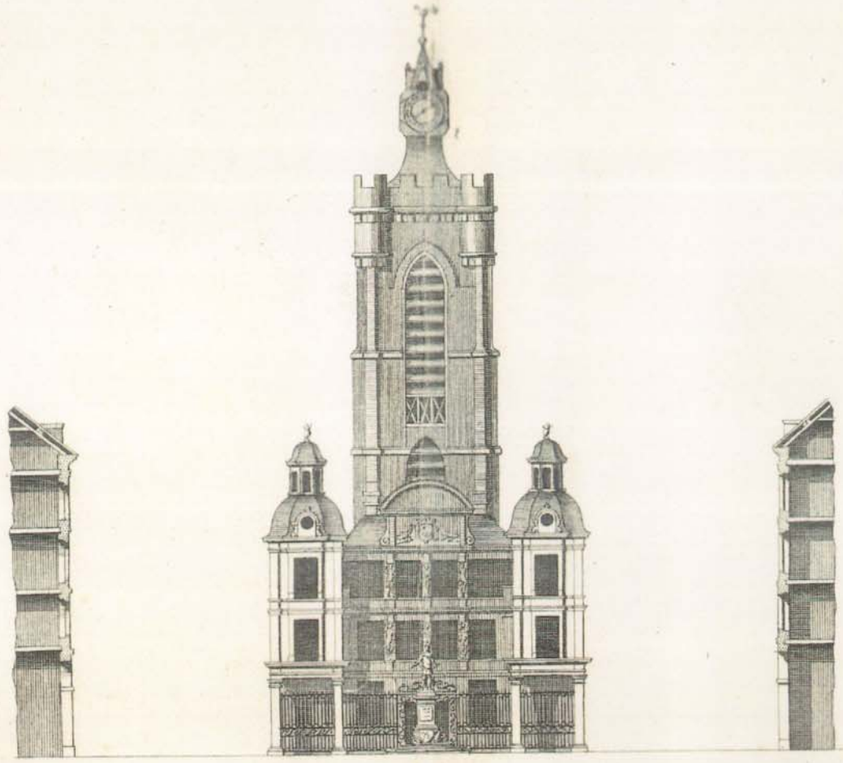

Vuë sur la Largeur du côté de l'Hotel des Fermes.

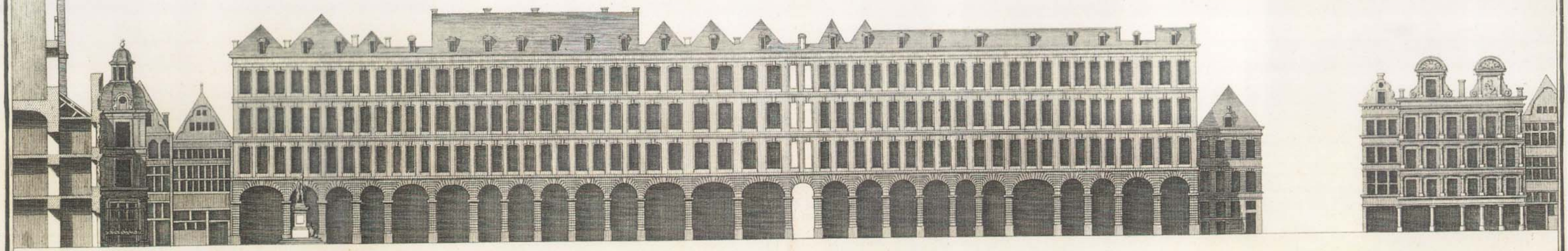

Vuë sur la Longueur du côté opposé à l'Hotel de Ville.

Echelle de — 5 — 10 — 15 — 20 *Toises.*

PATTE. Monuments érigés en France à la Gloire de Louis XV 1765

1744 Portail du couvent des Carmes Déchaussés - rue Edmond Guillaume -

le magasin aux virres

au dessus de la grande fleur de lys, l'inscription en briques se lit
Vive Louis X5

Mutat et ion.

FK, H.G

la caserne Ronzier

l'Hopital Général

le magasin aux virres en cours de démolition - Ph. dM

1725 Construction d'une nouvelle **église Saint Vaast** en ville,place du Neuf Bourg 47

1744 Inauguration de l'église des Carmes déchaussés. 50

Avec la statue de Louis XV de Saly, la place du marché devient place royale - tout le rang de façades de bois est rhabillé en pierre - (voir Patte. Les monuments édifiés à la gloire de Louis XV)

Construction du magasin aux vivres (manutention) WLX5 (vive Louis quinze)

1751 Construction de **l'hôpital général**

1766 Construction du **manège de cavalerie** sur l'esplanade (ex pompiers)

1772 Construction d'un portail qui servira de cadre au monument de Cadet de Beaupré pour la loge maçonnique.

1775 **La chapelle « gothique »** du collège est rhabillée en classique. (Saint Nicolas actuelle)

1779 La reconstruction du refuge d'Anchin et du collège de filles (Sepmériennes) s'achève -(recette des impôts actuelle).

Les travaux ont été commencés avant 1767 (**école de la rue Capron**), après 1767 rue des anges, 1779 : date sur le soubassement de **la recette des impôts, 20 rue Capron.**

L'ensemble de ces bâtiments réalisés sur un modèle commun en pierre assez semblable au modèle en pierre et brique des nouveaux bâtiments du collège (ex Jésuites) reste aujourd'hui, caché à l'intérieur d'un îlot, un des plus importants monuments homogènes du centre-ville.

1780 Reconstruction des prisons derrière **l'hôtel de ville**.

Découverte à cette occasion d'un cimetière à inhumations superposé à un cimetière à incinérations.

1780 Reconstruction des casernes de poterne en bas. (Ronzier)

1781 Reconstruction du théâtre pour remplacer la salle aménagée au premier étage de la halle au blé.

Disparition de l'horloge astronomique, la cloche de l'heure de 1386 est remontée dans le beffroi.

Les halles sont réinstallées dans le rez-de-chaussée du théâtre.

1782 Reconstruction de la porte Notre-Dame = porte de Paris

1784 Construction au dessus du beffroi d'une énorme lanterne en pierre bleue dont la surcharge sera fatale à l'édifice.

1780 - casernes de poterne en bas

le manège de cavalerie 1766

1781 le théatre

17.. la manutention l'Hopital Général 1751

la rue de Paris

↑ le refuge de St Amand (l'hellier) sur la place St Jean

le "toit bleu" de l'hopital général est écrasé par l'angle de rue. la silhouette réelle est visible dans la vue générale. prise du clocher de St Géry.

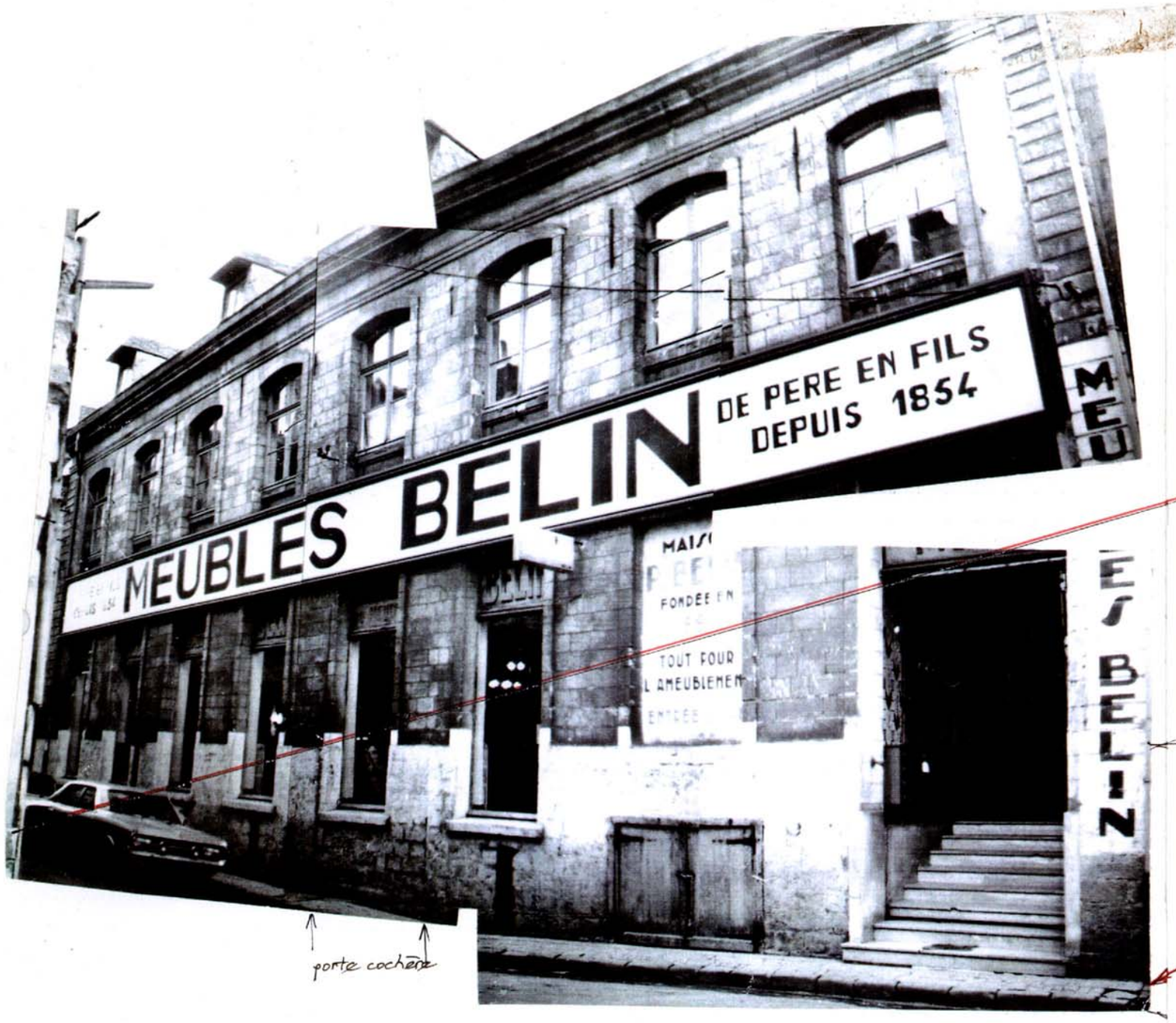

le refuge de l'abbaye d'Anchin reste présent sous cette façade du XVIII. il reste visible dans le haut soubassement de grès. Ph. J.M

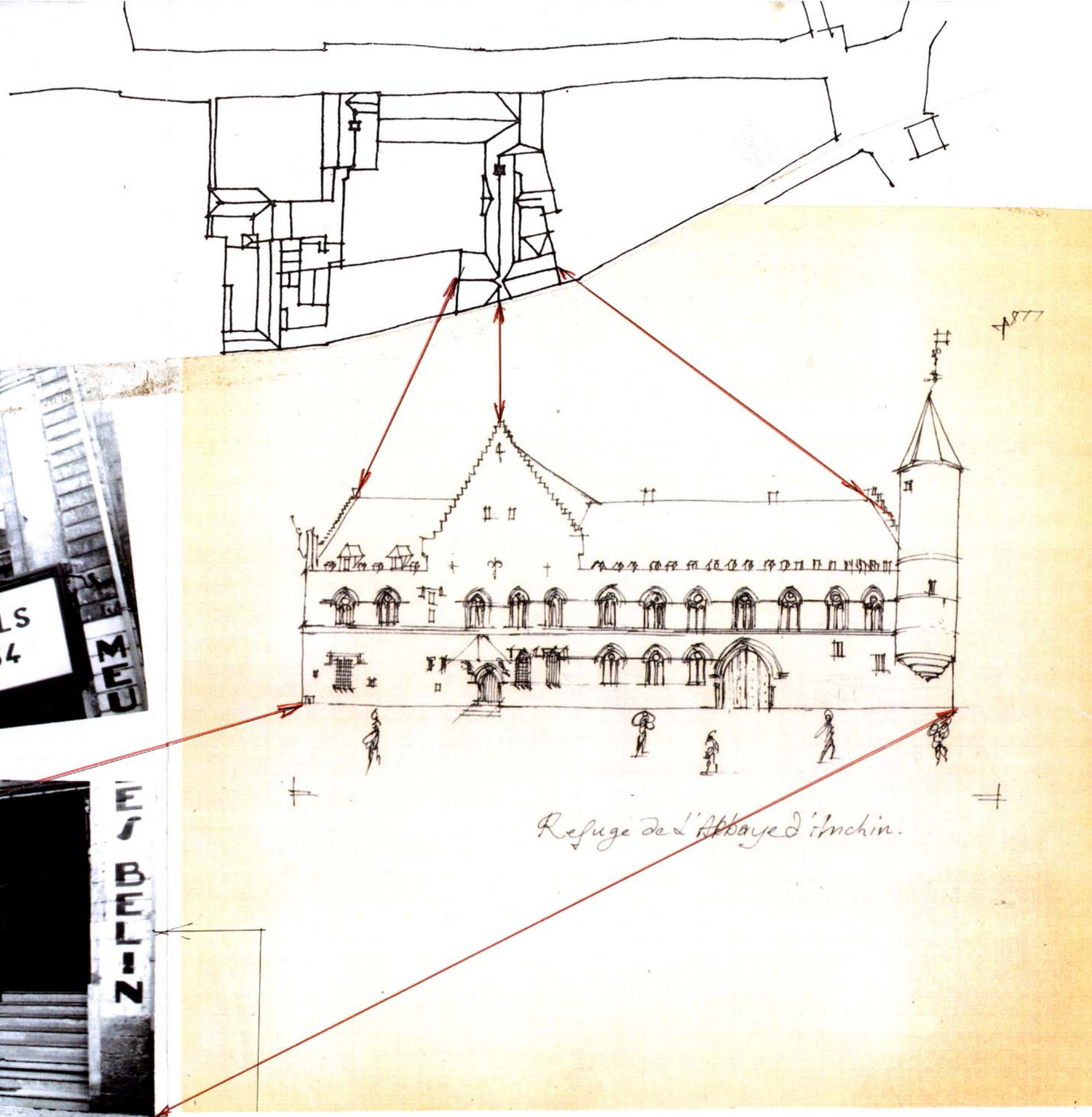

le refuge d'Anchin en 1650
cet état s'est maintenu jusque en 1767 si le plan avait tenu à jour.
En effet le plan de 1767 utilisé ici porte en note : la plupart des combles sont dessinés semblables à ceux qui sont sur le terroir. il en est cependant quelques peu essentiels qui peuvent bien être différents.

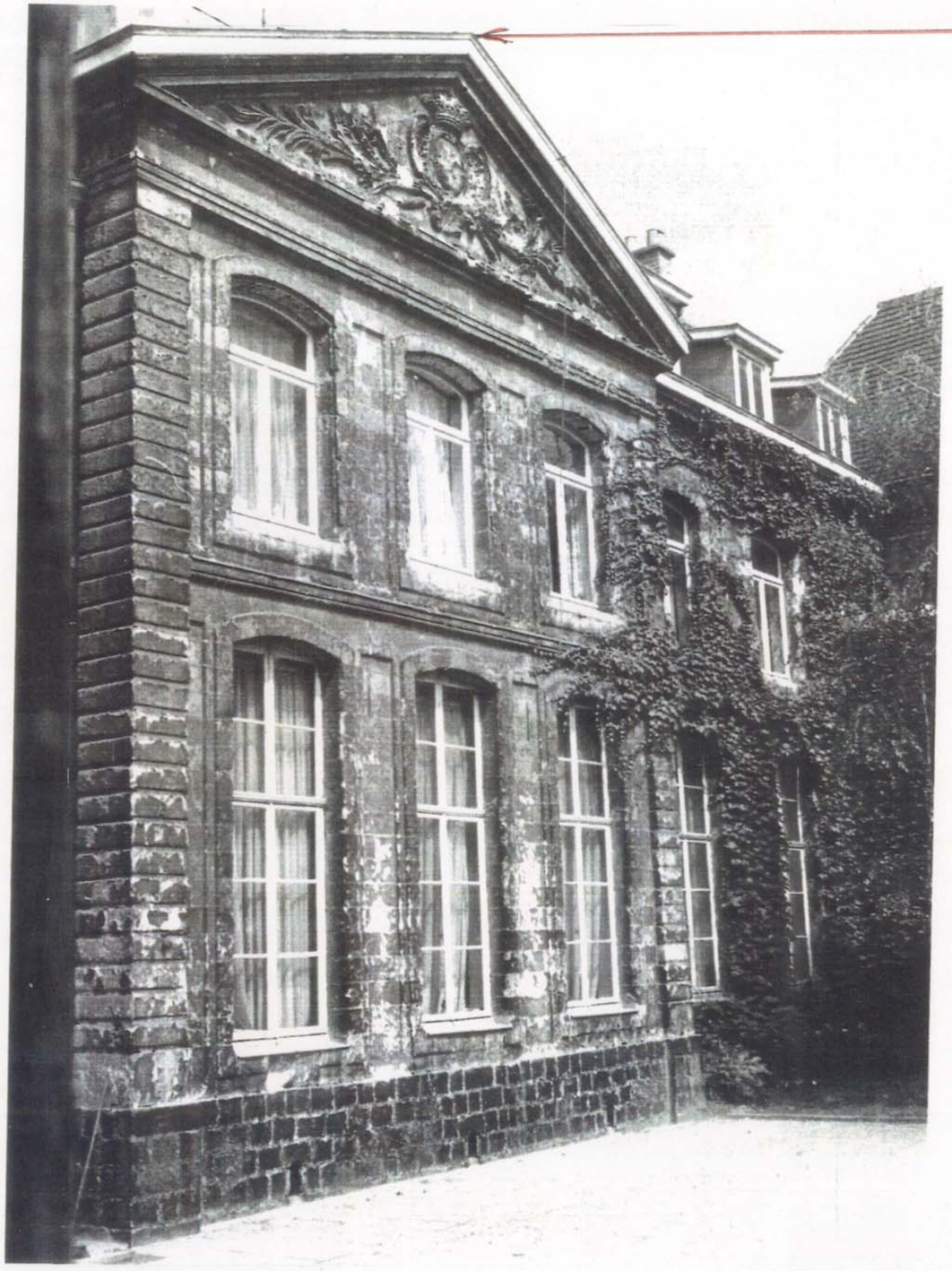

PHOTO J.P. LEROY

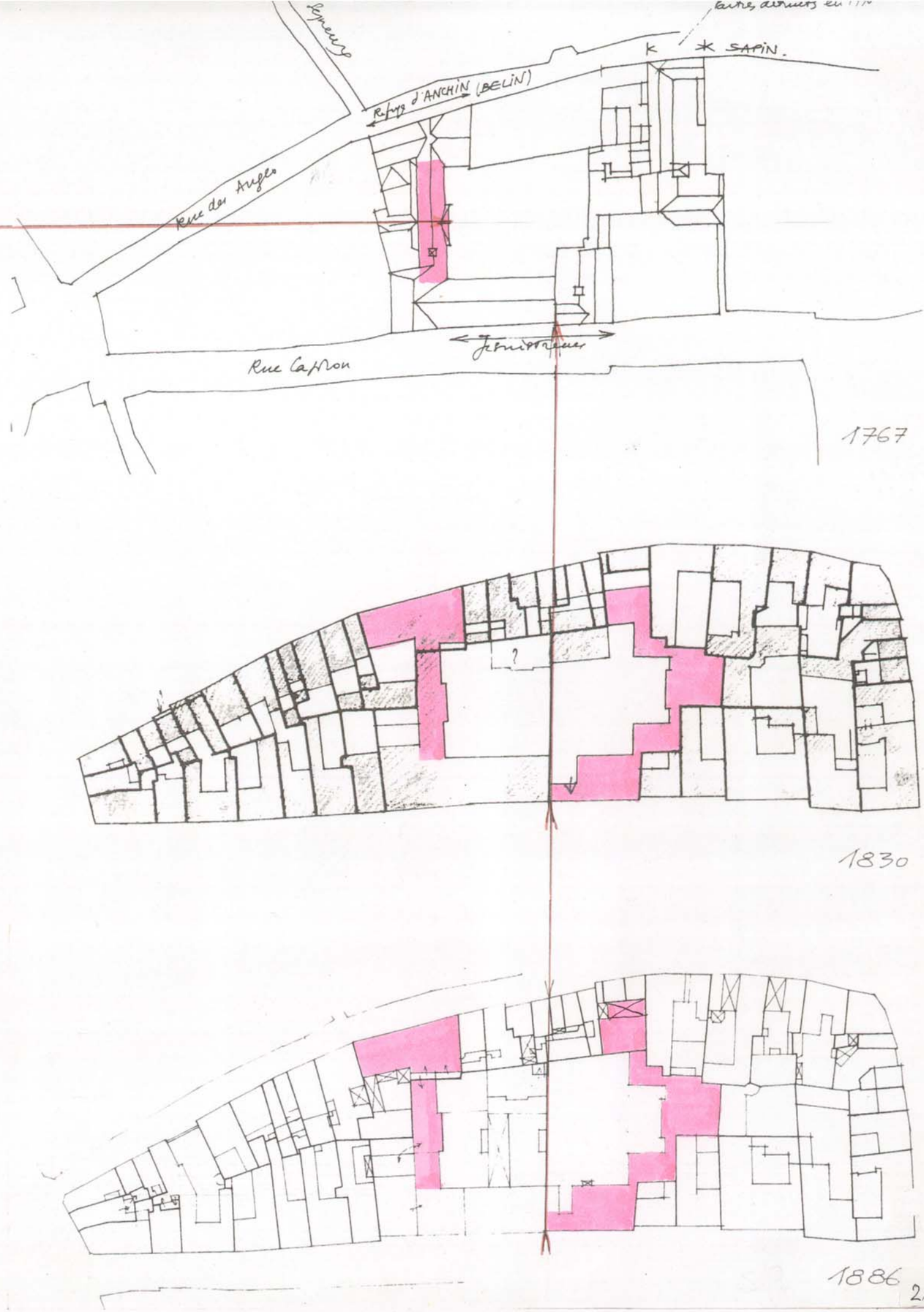

1690

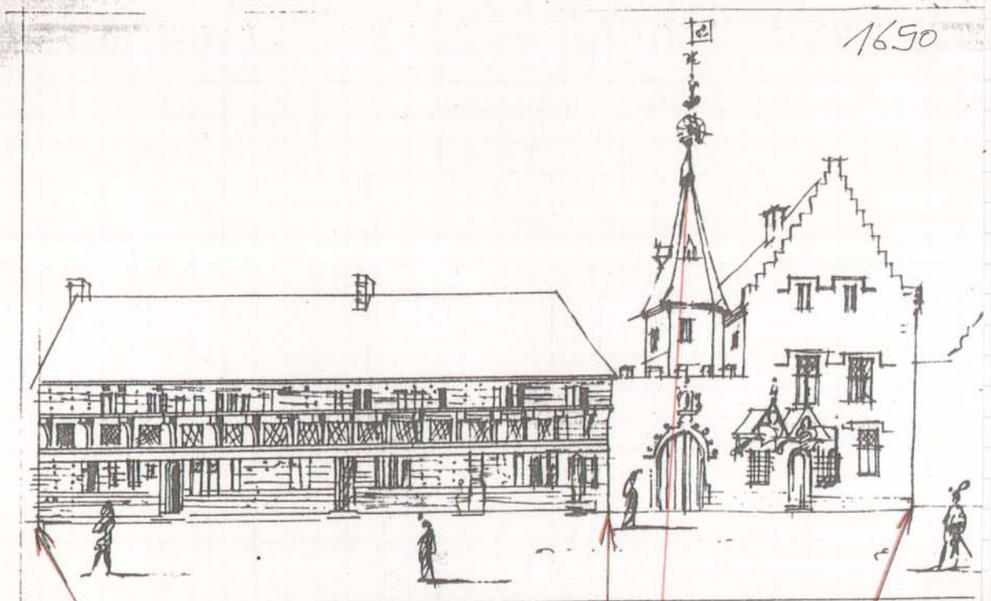

De l'escolle de nre Dame des Anges ou residant les filles de Saincte Agnes, dict vulgaurement Jesuitesse ~.~.~

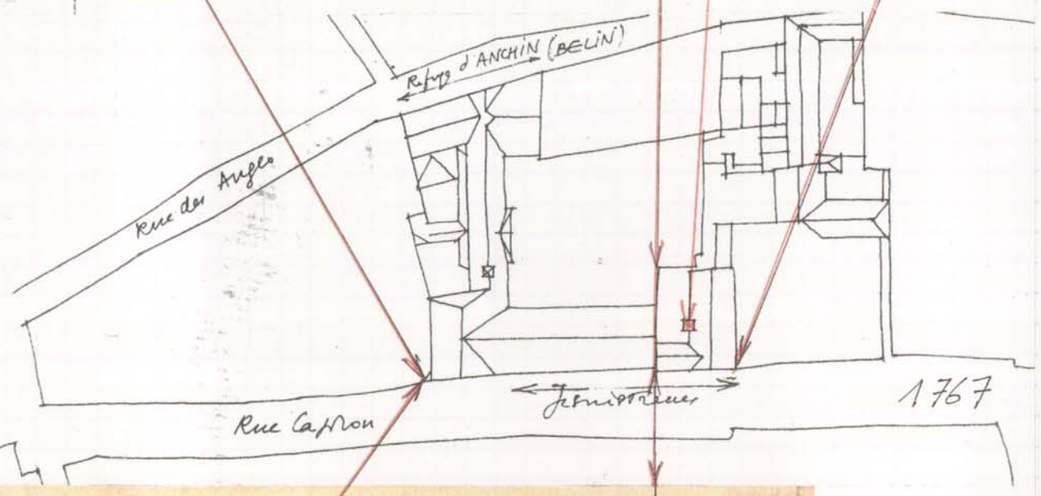

1767

1890

les bâtiments qui figurent dans le manuscrit de Simon Leboucq sous les noms de Refuge de l'Abbaye d'Anchin et de l'école NDame des Anges ont été progressivement reconstruits dans le cours du XVIII^e siècle sur un modèle unique inspiré des bâtiments de l'abbaye St Waast d'Arras. le plan de 1767 n'enregistre que la reconstruction d'un batiment sur cour du refuge d'Anchin - le batiment sur r. la rue des Anges conserve les toitures du dessin de l'histoire ecclesiastique de Simon Leboucq. (le batiment actuel en avait conservé les caves (détruites) et le haut soubassement de grès avec le fantome de la porte cochère (coups de sabre ds les grès) le plan de 1830 enregistre la construction en 1779 des 23 rue Capron. Au XIX^e siècle l'école des "Jesuitesses" est remplacée par le batiment en briques probablement construit par E. Dusart architecte de la ville

Le type de façade a été également utilisé pour les batiments abbatiaux de la Prevoté Notre Dame. (Sous préfecture). pour la chambre consulaire (tribunal de commerce) et, avec une variante comportant des trumeaux en brique, dans la reconstruction des batiments du collège (ex Jesuites). brulés en 1908.

ANNO 1779

Musée des Plans-Reliefs n° 686
Plan de Valenciennes relatif au projet de 1750
Photo GIRAUDON.

Musée des Plans-Reliefs
n° 685
Valenciennes 1756
Plan particulier des Fronts de fortification du coté de la porte de Tournay où sont marqués en jaune les ouvrages nouveaux proposés par le projet.

Photo CNMH.

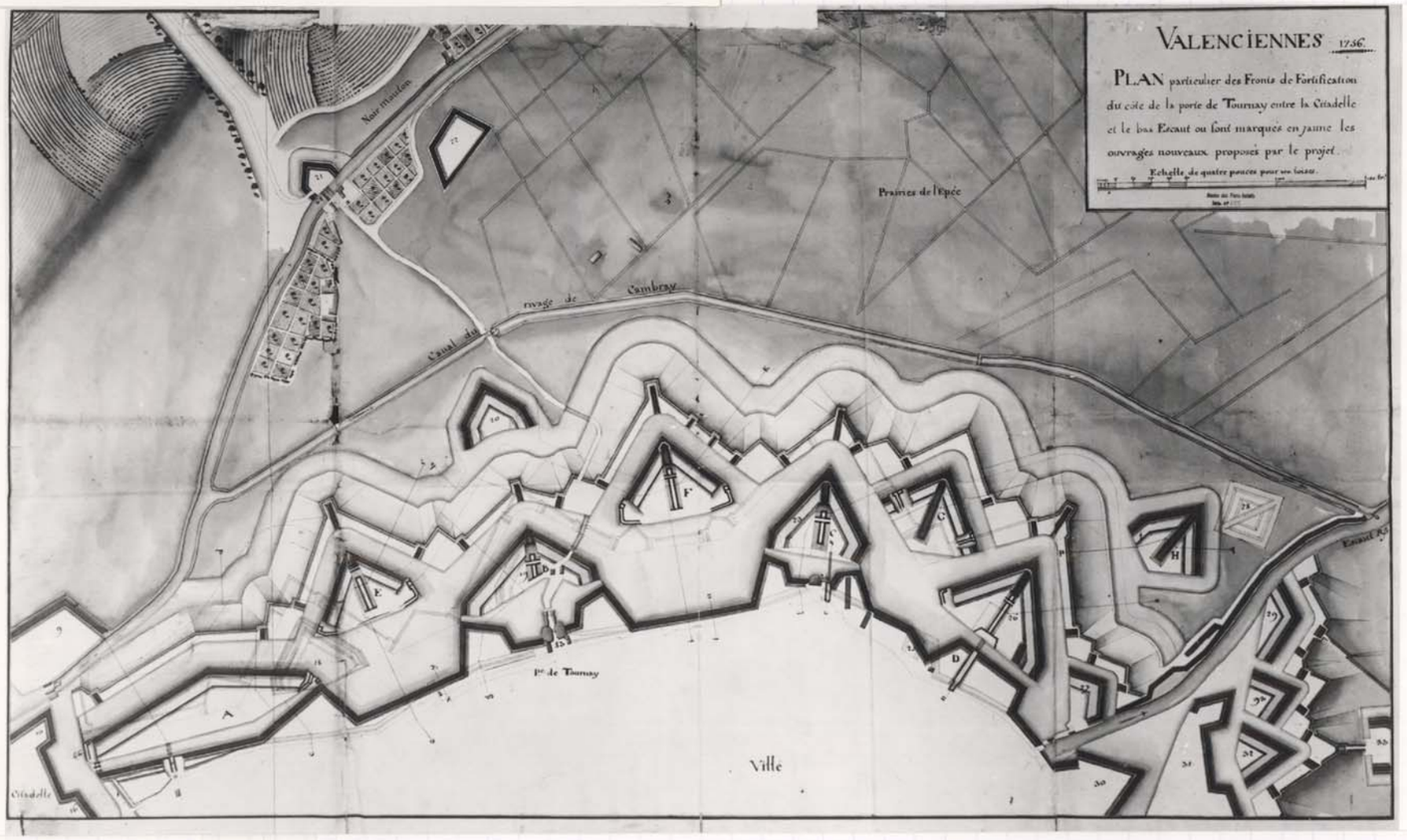

La Révolution et l'Empire.

1791 Confiscation des biens du clergé et vente des biens nationaux.

10 août 1792 La statue de Louis XV est abattue.

14 juin 1793 Siège de Valenciennes par l'armée autrichienne, début du bombardement.

30 juillet 1793 La ville est prise.

27 août 1795 Valenciennes est reprise par les troupes françaises.

Tous les monuments religieux sauf les Jésuites qui appartiennent déjà à la ville du fait de nombreuses subventions accordées par la ville sont confisqués et vendus.

Les églises, sauf Sainte Croix des Jésuites (**Saint Nicolas** actuelle) et Saint François (**Saint Géry** actuelle) dont le couvent en ruine sert un temps de prison sont vouées à la destruction.

Le siège de 1793 qui porte sur le front nord des remparts, ravage la rue de Mons (voir l'aquarelle de Farrington), ruine Saint Nicolas en la Couture et accélère la destruction des autres églises.

Le concordat, en ne conservant que deux églises paroissiales sous les vocables de Saint Géry et Saint Nicolas, achève l'oeuvre de destruction.

Irréparable est la perte :

- de Notre-Dame la Grande, soeur cadette de la cathédrale de Tournai et soeur aînée de la cathédrale de Cambrai,
- de la chapelle de la salle le Comte, soeur aînée de la Sainte-Chapelle,
- de l'abbaye Saint-Jean qui est dans son ultime forme très apparentée aux églises de Bourgogne, de Dijon en particulier,
- de l'église Saint-Pierre sacrifiée à un agrandissement de l'hôtel de ville (1825).

Si la rue de Mons a dû être reconstruite en grande partie, les démolitions ponctuelles qui ont affecté le reste de la ville ont donné lieu à de nombreuses constructions de style « Directoire » ou « Empire », « Retour d'Egypte », etc ..., d'une grande qualité de dessin et de réalisation.

Manifestement, il y a dans ces façades, plus qu'un simple modèle de reconstruction appliqué tant bien que mal à une maison encore debout. Le souci des proportions, le respect d'un dessin sans doute venu d'ailleurs ne tient que rarement compte des hauteurs d'étage et de la position des planchers. La qualité du dessin ignore la structure de la maison qui subsiste derrière la façade (rue Delsaux, des Anges, de Mons, des Récollets).

Cela se traduit par de fausses impostes de fausses fenêtres (relief des menuiseries exécuté à l'enduit, carreaux peints en noir, fausses jalousies sculptées dans la pierre (rue de Famars).

Il n'en reste pas moins que la qualité et la fraîcheur du décor ne supportent pas le moindre ravalement et que ces maisons méritent d'être particulièrement protégées et soignées.

Plan du siège de 1793
Musset-Pathay . Relation des sièges - - -

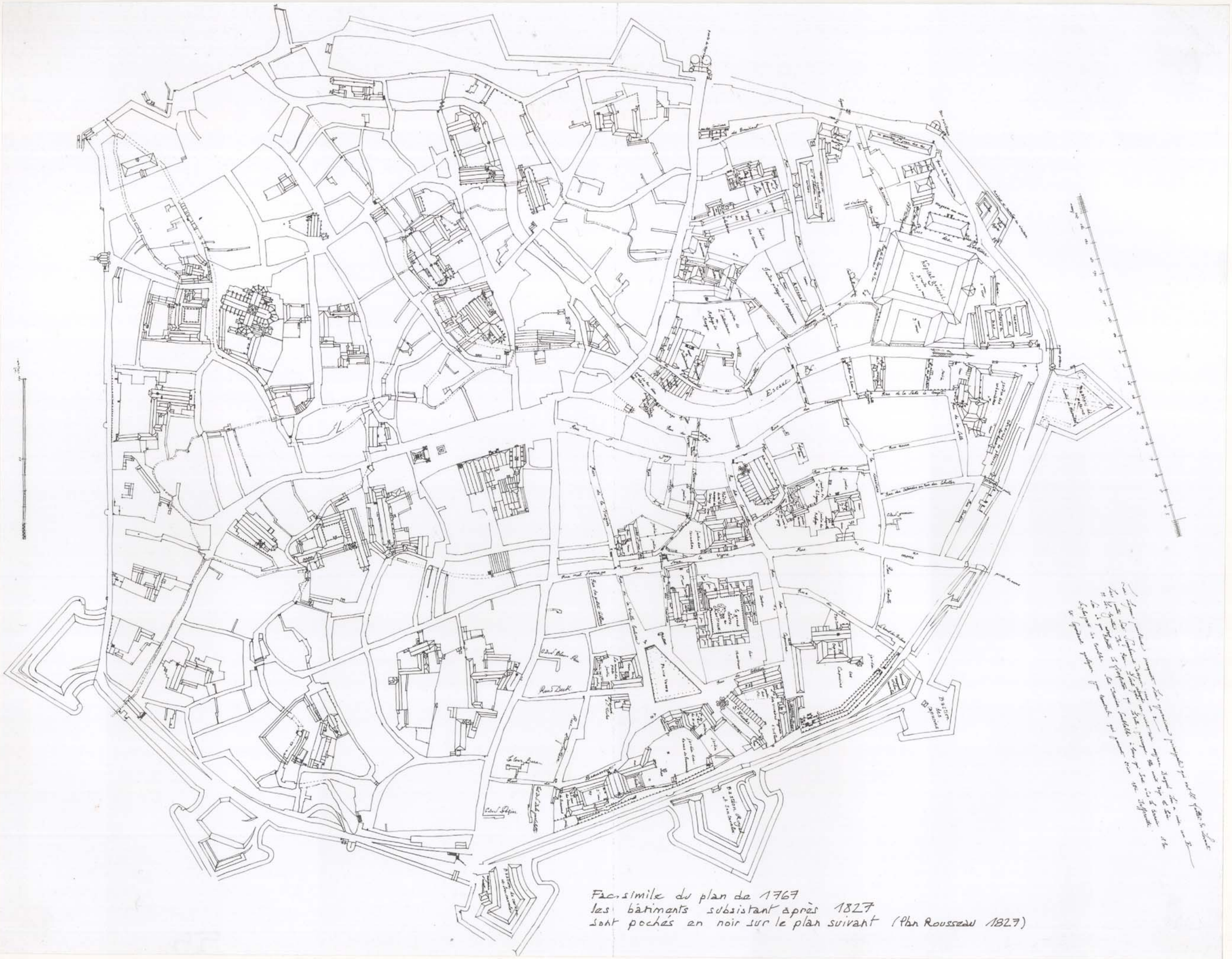

Fac-similé du plan de 1767
les bâtiments subsistant après 1827
sont poché en noir sur le plan suivant (Plan Rousseau 1827)

PLAN DE VALENCIENNES

Chef lieu d'Arrondissement,
avec une Esquisse de la banlieue,
INDIQUANT
LES PRINCIPAUX ÉDIFICES, LE PÉRIMÈTRE
de toutes les propriétés, les Rues, Places, Canaux &c
ainsi que les nouveaux projets de Percements
et Redressements qui y sont relatifs.
DRESSÉ PAR FE ROUSSEAU Gr
en 1827.

FORTIFICATIONS
Citadelle
FORT
ESPLANADE
GRAND PLACE
FAUBOURG DE PARIS
ESCAUT
CANAL
PORTE DE LILLE
PORTE DE MONS
PORTE DE FAMARS
PORTE AU QUESNOY
ROUTE DE MONS
Fortifications

EDIFICES CIVILS.	EDIFICES CIVILS.	RUELLES et COURS.
	Q École chrétienne	M Cul de sac
	R Les Ursulines	N idem
	S Hospice	O Cour
	Ruelles et Cours	P Ruelle
	I Cul-de-sac	T idem
	J idem	U idem
	K idem	V idem
	L idem	W idem

Echelle d'un Décimetre pour 300m ou 3000
0 100 200 300 Mètres

1780

Plan Rousseau 1827
des jardins publics sont créés
sur l'emplacement de St Géry
St Nicolas. du couvent des Récollets

ordonnance de reconstruction 18.. prevoyant des rez de chaussées commerciaux qui n'ont pas toujours utilisés

L'inauguration du monument à Jean Froissart. - daguerréotype inversé. 21.09.1856.

Après la chute du beffroi - daguerréotype inversé -

Des voies nouvelles sont percées au travers des emprises des couvents.

Elles desservent des parcelles plus vastes et plus larges que celles qui bordent les rues anciennes et, plus particulièrement, les radiales. En attente de la construction de maisons de notables, des murs ordonnancés de la hauteur d'un rez-de-chaussée ferment les parcelles restées libres.

Que ces murs existent encore (rue des Foulons, rue du Béguinage, etc ...) montre que l'offre était supérieure à la demande.

De même, toute la rue de Mons a été reconstruite suivant des ordonnances assez semblables comportant au rez-de-chaussée des baies de largeur double destinées à des boutiques.

Ces baies ont été recoupées en deux fenêtres d'habitation par un trumeau et deux allèges.

On peut en déduire que les nombreuses boutiques visibles sur l'aquarelle de Farrington n'ont jamais retrouvé leur activité.

1830 Le plan du géomètre Rousseau prend en compte la disparition des biens du clergé, montre les aménagements de jardins publics :

place Joséphine, sur l'emplacement du couvent des franciscains (**square Watteau actuel**),
place Verte, plantations d'alignement entourent un espace ovale, sur l'emprise de Saint-Nicolas et des dames de Beaumont
sur l'emprise Saint-Géry, **square Froissart** actuel.

1836 Construction de la **Cité Lebrun**, sur des terrains lotis après l'acquisition de la salle le Comte en 1635 et apparemment restés libres pendant près de deux cents ans ....

1843 Le beffroi s'écroule pendant des travaux de consolidation entrepris trop tard. Le front de maisons XVIIIe, ruinées par la chute du beffroi, est reconstruit par Bernard, Architecte, dans un **style « palladien ».**

La cloche de l'heure de 1386 est remontée dans un campanile surmontant le toit de l'hôtel de ville. La bancloque beaucoup plus grosse, ne peut être hissée dans le nouveau clocher de Saint-Géry conçu par Casimir Pétiaux.

Provisoirement, elle est remontée dans un beffroi de charpente monté à l'angle de la place Froissart actuelle .. en attendant la construction d'une tour assez puissante pour en supporter le ballant (ce sera le clocher de Notre-Dame du Saint-Cordon).

1849 à 1864 La construction de la nouvelle église **Notre-Dame du Saint-Cordon** (Grigny, architecte), menée de 1849 (acquisition des terrains) à 1864 (consécration de l'église), amènera la disparition de l'hôpital médiéval fondé en 1433 par Jacqueline de Bavière et à l'origine des Hospices de Beaune.

1860 **Construction des Académies** - Casimir Pétiaux, architecte.

1859 à 1861 **Chapelle des pères Maristes** - L. Dutouquet, architecte.

1867 Reconstruction de l'Hôtel de Ville, « à l'identique » (Batigny, architecte).

La cloche de l'heure de 1386 retrouve sa place dans le campanile surmontant la défense de Valenciennes de Carpeaux

LE DEMANTELEMENT

PLAN DE VALENCIENNES

Chef lieu d'Arrondissement,
avec une Esquisse de la banlieue,
INDIQUANT
LES PRINCIPAUX ÉDIFICES, LE PÉRIMÈTRE
de toutes les propriétés, les Rues, Places, Canaux &c
ainsi que les nouveaux projets de Percements
et Redressements qui y sont relatifs.
DRESSÉ PAR FE ROUSSEAU Gr
en 1827.

FORTIFICATIONS

Citadelle

FORT

ESPLANADE

Place Royale

GRAND PLACE

PORTE DE LILLE

PORTE DE FAMARS

PORTE DE MONS

ESCAUT

CANAL

FAUBOURG DE PARIS

ROUTE DE PARIS

ROUTE DE MONS

Fortifications

Echelle d'un Décimetre pour 500m ou 5000

0 100 200 500 Mètres

ÉDIFICES CIVILS.	RUELLES et COURS.
Q Ecole chrétienne	M Cul-de-sac
R Les Ursulines	N idem
S Hospice	O Cour
Ruelles et Cours	P Ruelle
I Cul-de-sac	T idem
J idem	U idem
K idem	V idem
L idem	W idem

monument du plan de 1830 conservé

parcelle concernée

monument du plan de 1830 détruit

La guerre de 1870 a épargné Valenciennes mais l'utilisation du canon rayé démontre l'inutilité des fortifications bastionnées qui n'étaient efficaces que dans le tir à vue.

1891 Le déclassement des places de la frontière entraîne le démantèlement de Valenciennes.

L'emprise des ouvrages (deux fois la surface de la ville intra muros plus la zone non aedificandi) est consacré à l'urbanisation. Quelques plans (Dutouquet père&fils) montrent la résistance opposée à la démolition d'admirables remparts.

De cet ensemble très complet, ne subsistent que quelques ouvrages bâtis sur l'eau (**la dodenne**, le **pont de la citadelle**, qui d'une assise à l'autre raconte l'histoire du lieu depuis le XIIIe siècle jusqu'à Vauban - **l'écluse des repenties** rebâtie par Vauban, **l'écluse des fossés Notre-Dame, les assises inférieures de la tour périlleuse**, arasée au niveau du sol, un **parement médiéval sous le château d'eau**, et de nombreuses traces dans le parcellaire qui montrent que beaucoup de casemates subsistent dans les parcelles (le long du boulevard Saly notamment).

Un **fragment de la redoute Sainte-Catherine**, des souterrains partout, visibles dans la tranchée du chemin de fer de Maubeuge.

Le démantèlement a suscité de nombreuses photographies (Delsart et Rouault) et surtout l'inconsolable ouvrage de Mariage - « Souvenir des fortifications de Valenciennes »,dont sont extraits quelques plans et quelques photos joints.

VILLE DE VALENCIENNES

PROJET D'AGRANDISSEMENT

Dressé par l'Architecte de la Ville soussigné à Valenciennes, le 17 Août 1890.

Durut

P. & G. GIARD, LIBRAIRES-EDITEURS PLACE D'ARMES 49 VALENCIENNES

NORD

Faubourg de Lille

Canal

Gare

Gare aux marchandises

Citadelle

Porte de Paris

Esplanade

Grand' Place

Porte de Lille

Porte de Mons

Porte de Tournai

Faubourg de Tournai

Faubourg de Cambrai

Faubourg de Paris

Faubourg de Marly

Caserne Vauban

Caserne Rambuteau

Caserne Bonnier

Jardin Militaire

Cimetière St Roch

Champ de Manœuvres actuel

Extension du Champ de Manœuvres

Square Watteau

Place Verte

Hôtel de Ville

Square

Boulevard

Rue de Paris

Rue de Lille

Rue de Mons

Rue de la Citadelle

Rue de la Rhonelle

Rue de la Rivière

Rue de la Marquise

Rue de la Marque

Rue de la Fontaine

Rue de la Fosse aux Chênes

Rue de la Fosse aux Loups

Rue de la Fosse aux Pierres

Rue de la Fosse aux Raines

Rue de la Fosse aux Tourbes

Rue de la Fosse aux Vaches

Rue de la Fosse aux Vignes

Rue de la Fosse aux Vipères

Rue de la Fosse aux Volailles

Rue de la Fosse aux Vers

Rue de la Fosse aux Vipères

Rue de la Fosse aux Volailles

Rue de la Fosse aux Vers

LEGENDE

La teinte verte indique les terrains réservés par le Génie pour l'Etat.

La teinte rose, les terrains restant la propriété de la Ville.

La teinte jaune indique les boulevards avec et quais projetés.

La teinte violette, les terrains de la Compagnie des chemins de fer du Nord et les voies ferrées.

La teinte bleue, les cours d'eau, Fort et canal de dérivation.

A Partie du terrain réservé pour le Génie en vue de donner à la Ville de celui de la Citadelle.

B Terrain à réserver en prévision de la construction d'un Marché couvert.

C Accès aux terrains du fort Dampierre lequel par sa situation est le Valenciennes

38

Le plan définitif passe au plus près de la ville ancienne. Le jardin de la gare est loti, ses arbres replantés dans **le jardin de la Rhônelle**, réalisé en compensation de sa disparition.

Sur l'emprise des fortifications, s'édifient avant la guerre de 1914 la plupart des boulevards bordés de monuments et de maisons d'une architecture éclectique de grande qualité, unifiée par l'utilisation des matériaux locaux (grès de récupération, briques blanches, rouges, émaillées, à parements lisses, etc ...) :

- monuments ou équipements : le lycée de jeunes filles (Watteau), de garçons (Wallon) , le Musée sont dus à P.Dusart. Des usines, ateliers, petites industries, (Etablissements Carlier-Lévêque,) hôtels, estaminets, propriétés des brasseurs, Banque de France, Sonntag.
- maisons particulières plus ou moins cossues (angle de la place poterne: Dutouquet), bureaux d'octroi, kiosques à musique, etc ...

1905 à 1909 La gare (Ligny, architecte), réédifiée au centre d'un quartier rayonnant vers la ville emprunte des éléments décoratifs à la façade de l'hôtel de ville dûe à Batigny.
La ville est parée pour de nouvelles destructions.

E. Sonntag. Arch.

Plan de Dutouquet 1891

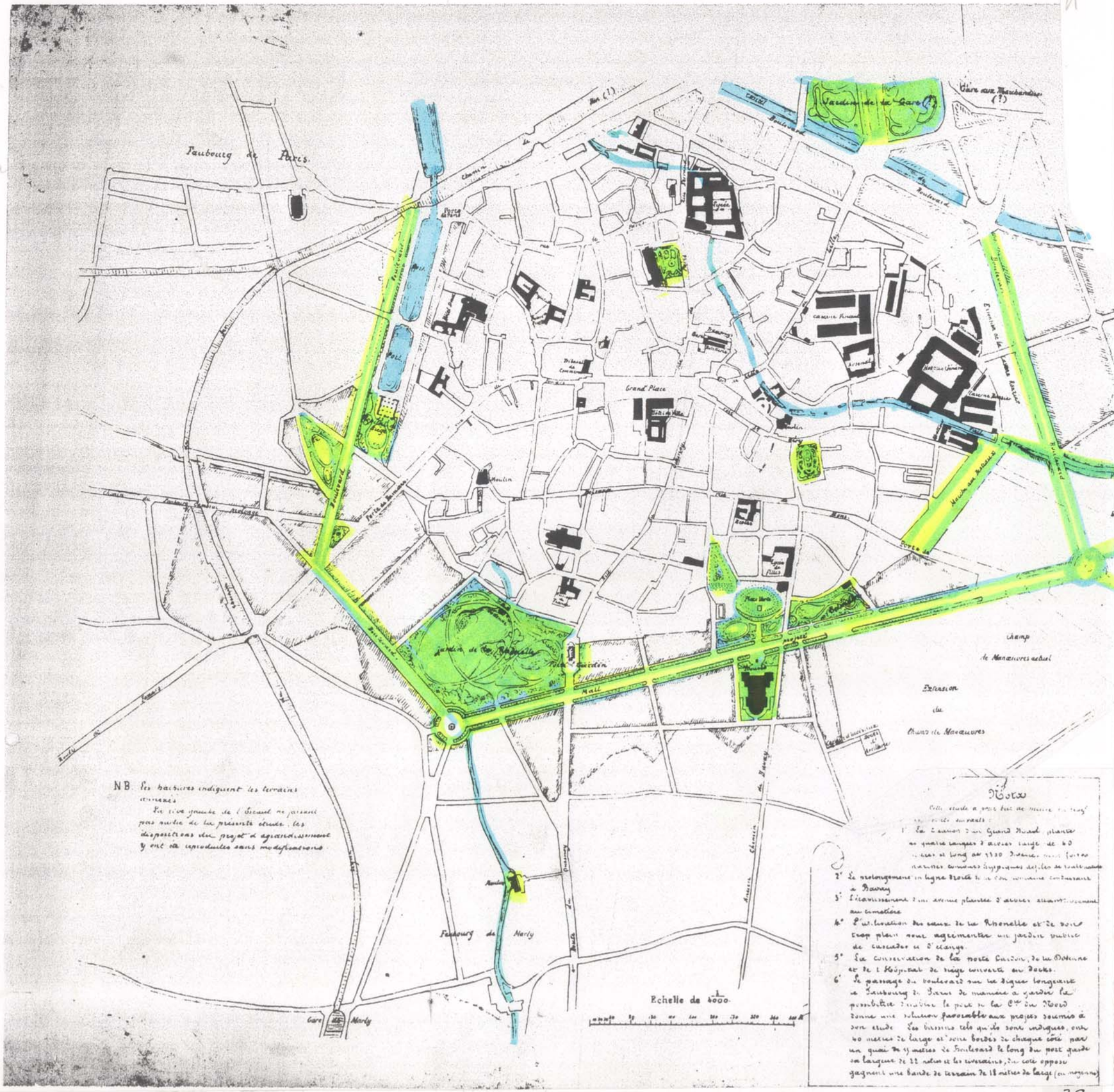

la gare emprunte ses éléments décoratifs à la reconstruction de l'Hotel de ville -

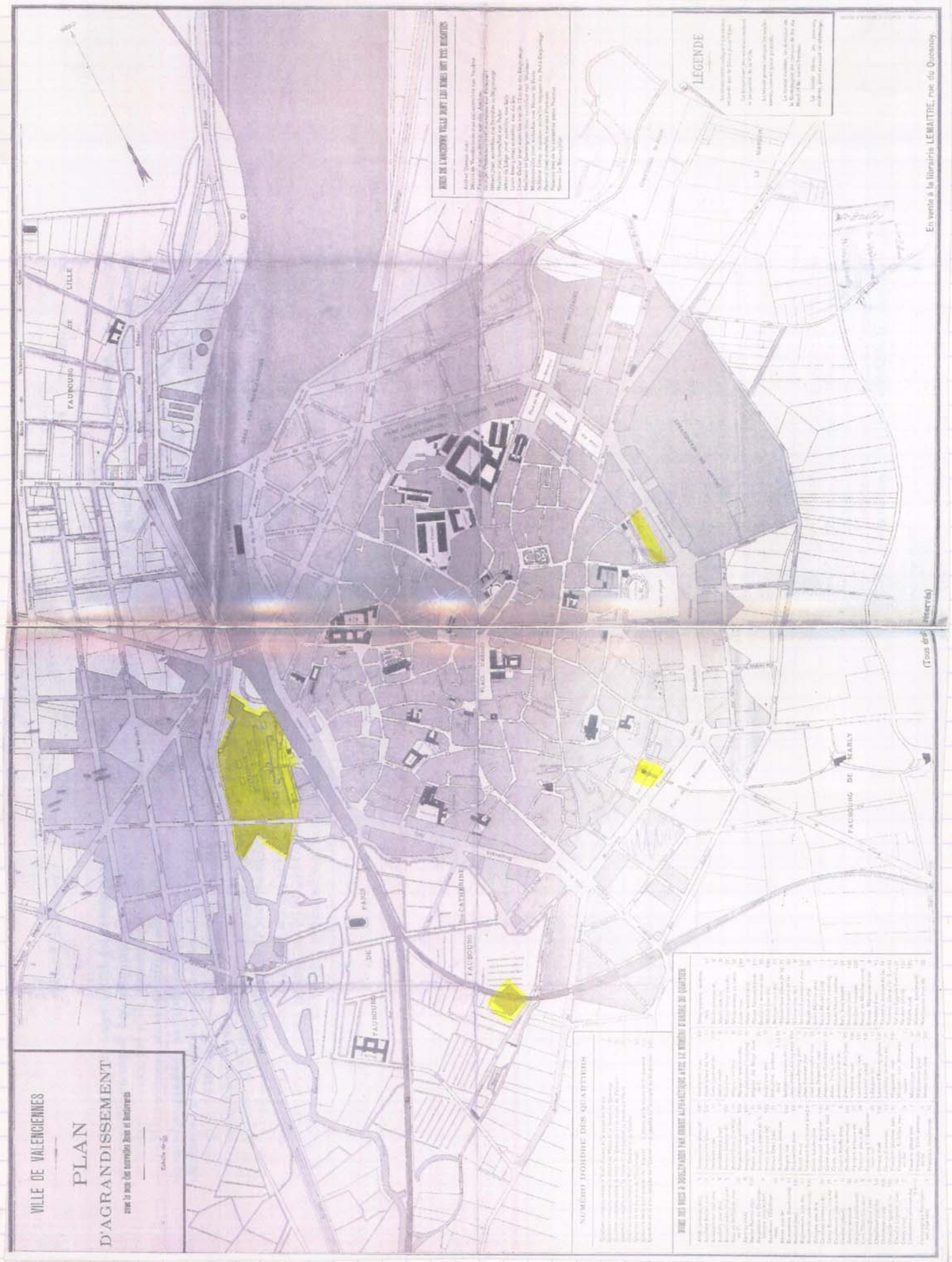

restiges de l'enceinte après la démantèlement

les toits de la caserne Ferrand.

gendarmerie → Lemaire architecte

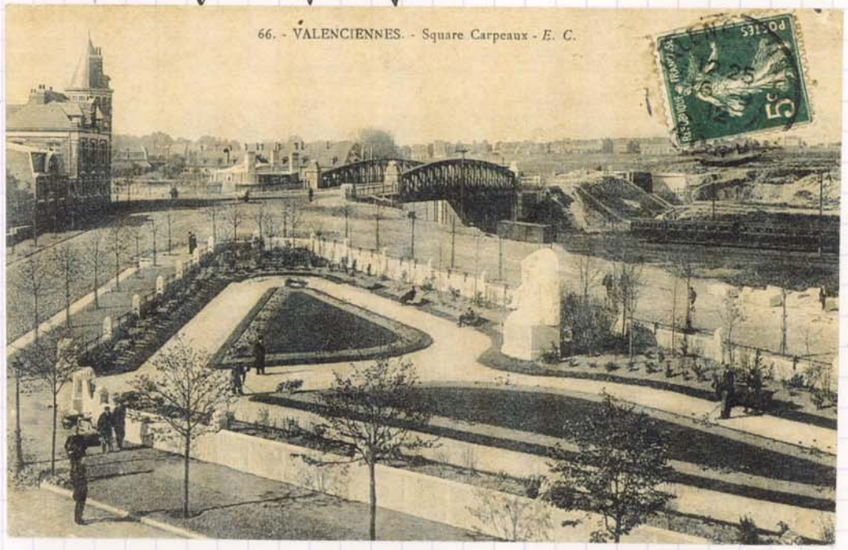

légende fausse : ce pont franchit le canal sous l'avenue Villars.

à l'horizon la gare et sa halle détruite en 1918

la gare et sa halle

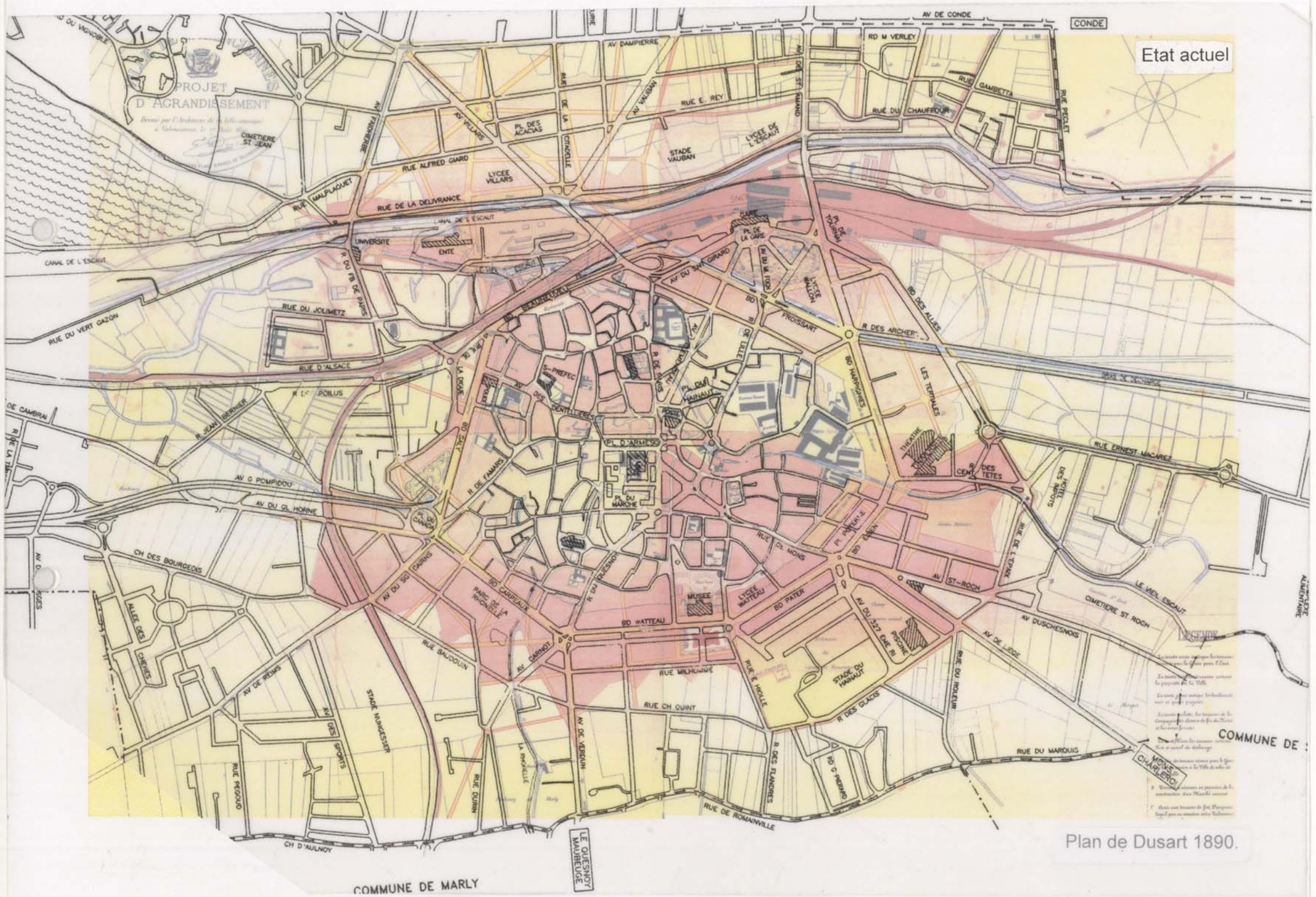

Plan de Dusart 1890.

Plan actuel superposé à un état du Plan de 1890. E. DUSSART. Arch de la ville.

le plan actuel montre quelques différences:
le musée est encore prévu à l'extérieur des boulevards
les jardins de la gare. établis sur des terrains concédés à la compagnie des chemins de fer du Nord n'ont pas encore été abandonnés aux lotisseurs.
de même un jardin public rue de la digue
le jardin de la Rhonelle ne remplace pas encore les jardins de la gare
le bras de décharge n'est pas encore couvert.
au delà du canal. le nouveau quartier est encore encombré de diagonales superflues.
un port fluvial est prévu sur le canal.
il n'est pas prévu de raser la citadelle de Vauban.

lire : ND du Sacre Coeur

2589. VALENCIENNES — Église St-Nicolas et Faubourg de Paris

52 Valenciennes - Place du Faubourg-de-Paris

les tourailles de la brasserie ↓↓ Dupont

Valenciennes - Eglise du faubourg de Paris

63 — Valenciennes — Intérieur de N.-D. des Affligés

42 VALENCIENNES. — Notre-Dame des Affligés. — LL.

2 CHEMIN DE MALPLAQUET. - CHAPELLE N.-D. DES AFFLIGÉS.-CHAPEL OF N.-D. DES AFFLIGÉS -LL.

1914 Le 25 août, l'armée allemande occupe Valenciennes

1918 Le 2 novembre, la ville est libérée par les canadiens après quinze jours de combats autour de l'Escaut[1]. Sont atteints les faubourgs de Cambrai, de Paris, de Lille, la croix d'Anzin. L'extrémité de la rue de Famars, Notre Dame des Affligés, la gare et les ponts sont détruits.
La grande halle de la gare, minée pour paralyser le trafic ferroviaire, ne sera pas reconstruite.

[1] D'ou les noms donnés aux voies empruntées par les libérateurs. Général Horne, Sergent Cairns, Place du Canada...

"Prisunic"

l'Hotel du Commerce

l'Hotel de Ville

la dernière maison "espagnole"

le café Modeste

la maison Giard

Felix Potin

Photo Harchard-

192. Pendant les années 20, un plan d'alignement hygiéniste est élaboré. Plus destructeur que la guerre, il porte une date incomplète:192. Les casernes et la porte de la citadelle y figurent encore.

1929 Inscription de l'Hôtel du Commerce (1806) et ses sculptures de Cadet de Beaupré à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

1930 Démolition de la dernière des cinq maisons de bois qui formait l'angle de la place d'Armes et de la rue du Quesnoy.

1933 Inauguration de l'Hôtel des Postes à l'emplacement de l'Hôtel du Commerce détruit.

1936 L'Hôtel Dieu est transféré avenue de Monaco dans les nouveaux bâtiments.

1938 Démolition de l'ancien Hôtel Dieu établi dans les bâtiments des Carmes Déchaussés (1741). Pour couper court à toute résistance, on commence par la chapelle.

le manège de cavalerie converti en caserne des pompiers. H. Armbruster. arch.

l'hotel du commerce en 1917

← Démolition de la chapelle des Carmes Déchaussés

↓ H. Armbruster. arch.

la construction de l'immeuble Felix Potin phagocyte la dernière des cinq "maisons espagnoles"

la Place d'Armes

Photo Roger Viollet

Après l'incendie, les rues ont été dégagées des ruines des maisons qui ont été provisoirement entassées sur les parcelles.

Seul le fond de la place apparaît intact dans cette photo, avec l'immeuble reconstruit par Bernard pour la Vve Nantez après l'écroulement du beffroi. Le plan Laprade prévoyait de le détruire à nouveau au profit d'un nouveau beffroi "maison des corporations" édifié derrière la rue "derrière la tour" ....
Photo A. Cuvelier

FSGA-SPA: 15599

IGN. 1940. 11.1. 134 H. 3200

←

Valenciennes Dévastée (1940). Angle de la Rue du Commerce et de la Place d'Armes

Valenciennes Dévastée (1940). Façade postérieure du Théâtre et Rue de la Halle
La destruction de la Place d'Armes permet de voir l'Eglise St Géry

Valenciennes Dévastée (1940). Le Campanile de l'Hôtel de Ville effondré

cartes postales Hauchard

1940 A l'approche des troupes allemandes, les ponts sont minés et détruits. Des pillards ou la "cinquième colonne" mettent le feu place d'Armes. Les pompiers étant partis depuis le 17 mai avec les pompes, le centre ville brûle du 22 mai au 31 mai malgré les efforts de quelques habitants héroïques.
La cloche de 1386 tombe pour la deuxième fois. Du théâtre et de l'Hôtel de Ville, il ne reste que les murs. Les toits de la manutention et de l'Hôpital Général ont brûlé mais les voûtes ont protégé les étages inférieurs.
Les rues ne sont plus qu'un champ de ruines.

1941 Considérés comme dangereux, les murs du théâtre sont abattus. Les voûtes de la manutention sont crevées.

1942 Publication dans la revue Urbanisme (N°79) du plan de reconstruction élaboré par Albert Laprade dans un esprit régionaliste de convention. Ce plan prend en compte les alignements hygiéniste du plan de 1929 ajustés à ceux du centre reconstruit.
Il présente une différence considérable avec les plans d'enquête d'A. Laprade soulignant sur un fond de plan du géomètre Bourgouin les immeubles remarquables à conserver. En plus des alignements qui prévoient la destruction d'un ou deux cotés des rues les plus intéressantes (de Lille, du Quesnoy, de Famars, des Recollets, des Anges, Delsaux...) il amorce la désagrégation du nord de la ville en vouant le quartier des casernes aux équipements administratifs : Epargnée par l'incendie, la rue de l'intendance est éventrée pour relier la place d'Armes au lit du Vieil Escaut transformé en pénétrante routière. Deux ailes de l'Hôpital Général formant cour de service sur le Vieil Escaut doivent disparaître. Un Palais de Justice, un Hôtel des Finances, un Hôtel des Ponts et Chaussées, un Théâtre et une Prison sont déposés tout le long de la rue de Lille et du lit du Vieil Escaut.

Alors que la place d'Armes était desservie par des voies se recoupant sur ses angles, une monumentale avenue de la Paix relie cet amas d'équipements à la place d'Armes. Percée dans l'axe de celle-ci, elle la réduit à un simple élargissement de voies.

A l'autre bout, la pseudo reconstruction d'un beffroi - maison des corporations - aurait fait disparaître l'immeuble classique reconstruit par Bernard à l'emplacement des façades XVIIIe écrasées par la chute du beffroi en 1843. Fatal beffroi.

On peut se réjouir d'un manque de ressources qui a limité cette exécution capitale à la reconstruction des immeubles démolis. L'association syndicale des sinistrés a probablement contribué à rendre au centre reconstruit un aspect urbain et une continuité du bâti où pendant des années, devant le vide général compensé par l'îlot de baraquements commerciaux construit en attente sur la place même, on pouvait se demander si la vie renaîtrait ...

Il est cependant resté entre la reconstruction et le patrimoine ancien des délaissés de terrain qui ne peuvent être bâtis qu'au prix de nouveaux sacrifices d'immeubles anciens usés par l'effet néfaste des alignements.

Nouveaux alignements

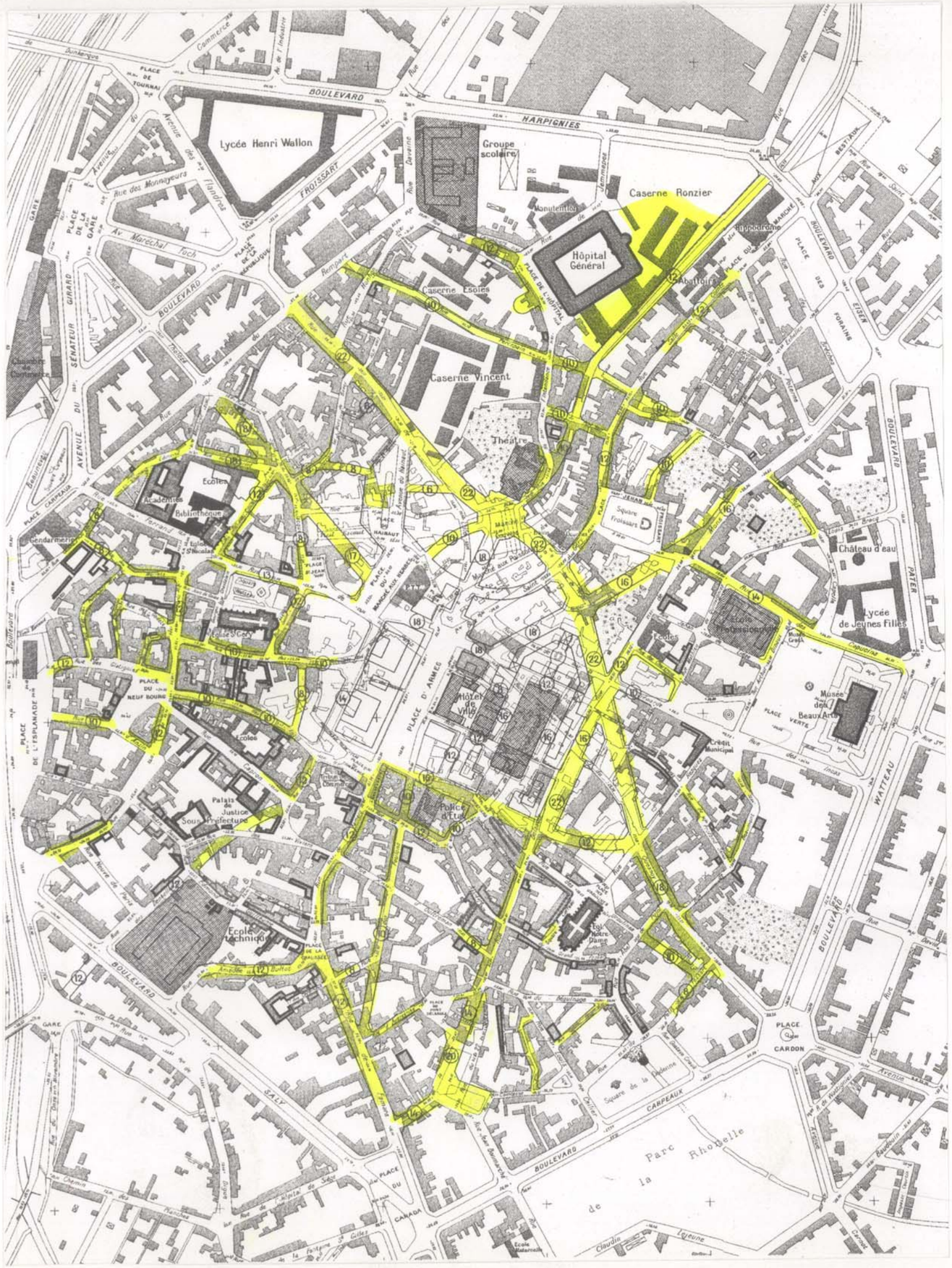
Lycée Henri Wallon
Groupe scolaire
Caserne Ronzier
Hôpital Général
Caserne Vincent
Théâtre
Caserne Esclos
Ecoles
Bibliothèque
Gendarmerie
Eglise St Nicolas
Hôtel de Ville
Police d'Etat
Palais de Justice
Sous-Préfecture
Ecole Technique
Eglise Notre Dame
Square Foissart
Square de la Madeleine
Parc de la Rhonelle
Lycée de Jeunes Filles
Château d'eau
Musée des Beaux Arts
Crédit Municipal
Ecole Professionnelle
Ecole Maternelle
BOULEVARD
HARPIGNIES
FROISSART
AVENUE DU SENATEUR GIRARD
Av. Maréchal Foch
Rue des Manageurs
Avenue des Flandres
Rue Devaine
Rue Jeanneau
Rue de Lille
Rue de Famars
Rue de Valenciennes
Rue de Paris
Rue de Tournai
Rue de Bonsecours
Rue de l'Industrie
Rue du Commerce
Rue Carpeaux
Rue Watteau
Rue Pater
Rue Eiffel
Rue Bastiaux
Rue Saint
Rue Fontaine
Rue Arsenal
Rue Rempart
Rue Jean Bouvaert
Rue Jean Jaurès
Rue Cambrai
Rue Gambetta
Rue Gaillard
Rue Barbusse
Rue Cappeau
Rue Tournant
Rue Cardon
Rue Cauchy
Rue Bauduin
Rue Leleune
Rue Claudin
Rue Cuvier
Rue Cartier
Rue Cadet
Rue Cuvelier
Rue Cuvillon
Rue Cuvillier
Rue Cuvillon
Rue Cuvillier
Rue Cuvillon
Rue Cuvill

1944 Si les bombardements visaient essentiellement la gare de triage, de nombreuses bombes égarées sont tombées sur la ville historique (Le lycée Wallon, la nef et le choeur de Saint Gery, la cour des écoles de la rue du Cariot, quelques maisons de la place Saint Nicolas, l'école de la Sagesse, le quartier des Chartreux... Sans compter une forteresse volante écrasée Bd Carpeaux).

Le chantier de reconstruction mit à jour d'importants vestiges archéologiques que le plan de reconstruction ne prévoyait pas de conserver ni même d'étudier.

Il n'en est resté que des fragments (ancrages, chapiteaux de grès, une remarquable cheminée de grès datant de 1479 déposée au Mont de Piété), et quelques photos (du pont Néron et de l'écluse des moulineaux).

Le choeur de Saint Gery, atteint par une bombe, étayé et incendié en 1958 faillit être sacrifié au profit du prospect d'un immeuble à construire rue Saint Jean.

Le refuge de Saint Amand (quincaillerie Thellier) disparut avec la place Saint jean.

Les restes des Carmes déchaussés, la rue Edmond Guillaume disparurent au profit de la percée des Dentellières.

La maison de bois à l'angle de la rue de Mons classée MH mais frappée par un aménagement de carrefour fut démontée pour être remontée à grand peine et après de nombreuse controverses à son emplacement actuel, débarrassé pour l'occasion d'un hôtel particulier du XVIIIe...

Conçue avec des toits, la reconstruction s'est achevée avec des terrasses et des toits plats, plus économiques.

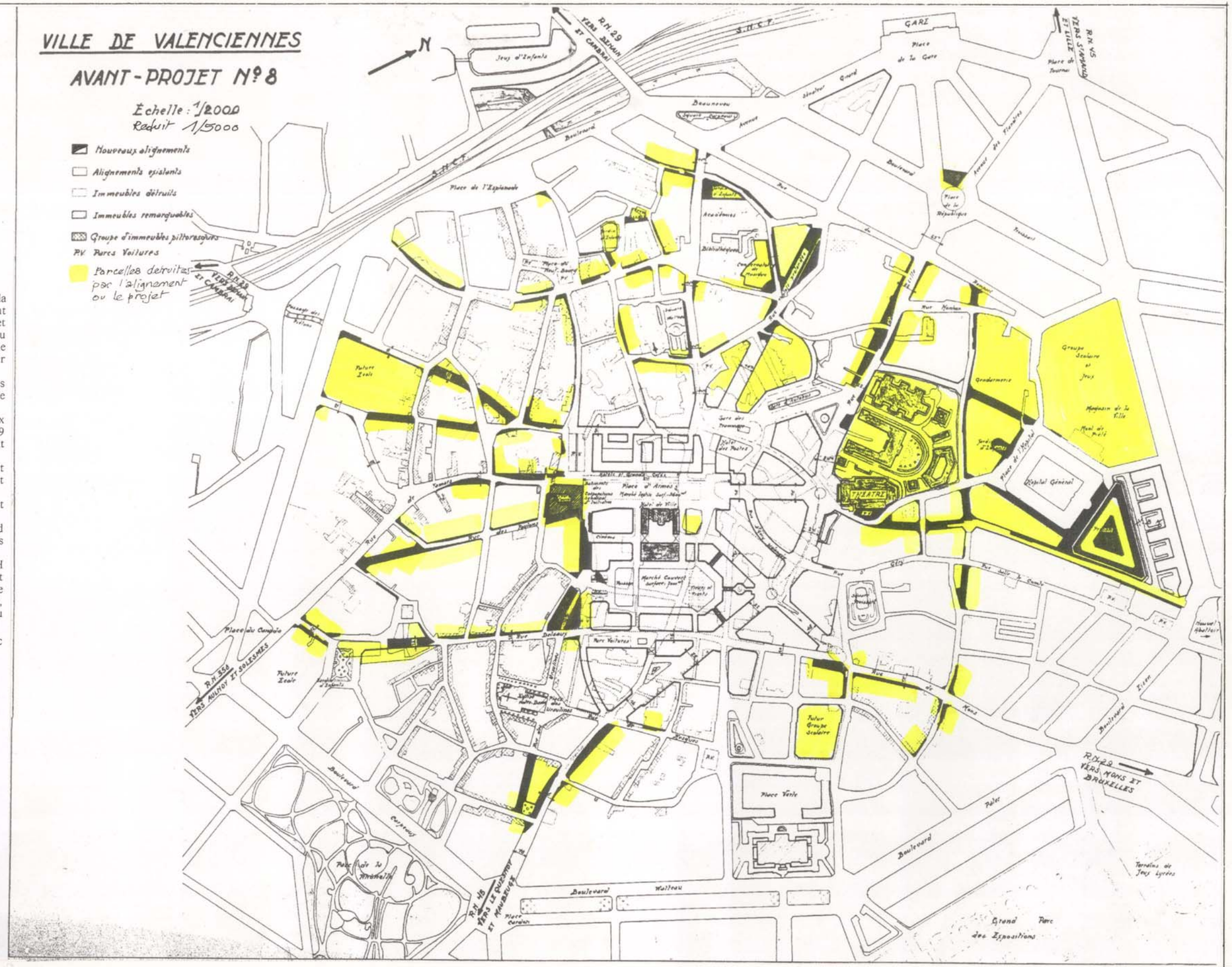

Valenciennes Dévastée (1940). Vue panoramique faite du 3e étage de l'immeuble Félix POTIN
La Rue St-Géry et la Rue de Lille

Valenciennes Dévastée (1940). La Rue de Paris

Valenciennes Dévastée (1940). Place du Marché-aux-Poissons

Valenciennes Dévastée (1940). Angles des Rues St-Géry, de Lille et de la Place d'Armes
Au premier plan à droite, la Chapellerie Renard

Valenciennes Dévastée (1940). Rue St-Géry. A gauche, au premier plan, l'ancienne Poste

Valenciennes Dévastée (1940). Rue de Paris, angle de la Place d'Armes

Cartes postales Hauchard

Valenciennes Dévastée (1940). Vue de la Rue de Lille vers la Place

1940

1952

VALENCIENNES PLAN DE 1767

PRÉINVENTAIRE
RIVIERES CANAUX PONTS & OUVRAGES DIVERS

les ouvrages sont repertoriés de l'amont vers l'aval

12 12e ouvrage situé sur l'escaut.

0.5 3e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 0 (Tourelle)

0.4b 4e ouvrage situé sur une bifurcation de la dérivation précédente. (Lordron)

1.2 2e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 1 (Baleau)

2.1 1er ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 2 (Fossé N.O.)

3.2 2e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 3 (Grand Bruille)

3.2b 2e ouvrage situé sur une bifurcation de la dérivation précédente (Petit Bruille)

6.2 2e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 6 (canal des Récollets)

10.2 2e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 10 (canal des Carmes)

R.4 4e ouvrage situé sur la Rhonelle

═══ ouvrage repérable sur le plan de Braun & Hogenberg. (XVIe)

═══ ouvrages postérieurs à ce plan = : le pont du collège et l'écluse des repenties à part un pont franchissant l'escaut en face de l'église St Géry visible sur le plan de Braun et sur d'autres qui s'en inspirent mais invisible sur le plan de Beaunier (reproduit dans les souvenirs des fortifications de Marlage)

à part le pont du collège construit ultérieurement pour relier au collège des jardins réalisés sur la rive gauche au dépens d'un îlot bâti

à part le pont de bois, disparu (lors de la construction des académies) probablement

à part l'écluse des repenties reconstruites par Vauban,

l'ensemble des ouvrages repérables sur les plans de XVII siècle était encore à peu près intact en 1894 même si certains cours d'eau convertis en égouts avaient été voûtés. (ce qui eut pour effet de marquer la plupart des ponts)

Certains d'entr'eux reparurent puis disparurent à l'occasion de la reconstruction (Pont Néron, bassin des moulineaux, etc.) ou plus récemment (pont de la Hamaide, pont gauche Dec. 1994)

les autres subsistent vraisemblablement sous les rues, marqués par des voutes ou des constructions plus récentes (Pont Delsaulx par exemple)

la planche 16b a pour but de situer sur un plan actuel les ouvrages décrits,

les ouvrages dont la présence est possible sous la rue ou des constructions plus récentes,

les ouvrages dont la présence est certaine. (état provisoire. à compléter)

59 nomenclature extraite d'un plan général de la vallée de l'escaut levé en 1784 (recopié en 1808 et recalqué en 1962)

En résumé, l'étude du parcellaire montre donc que jusqu'à la reconstruction, un réseau complexe de rivières et de canaux contemporains des premiers siècles de la ville avait subsisté intact et que, dans leur apparente fantaisie, ces canaux et ces rivières dessinaient en fait les contours des premières fortifications de la ville et de leurs extensions successives.
Sans s'aventurer jusqu'à mettre des dates sur ces différents fossés, on peut penser que leurs restes, à condition qu'ils soient étudiés à temps, sont encore de nature à confirmer ou à infirmer les diverses théories concernant l'antiquité de la ville.

Si la reconstruction, en bouleversant tout le sous sol du centre, a fait apparaître puis disparaître le Pont Néron, le bassin des Moulineaux et d'autres ouvrages du plus grand intérêt, il n'est pas impossible que sous les pavés de nos rues subsistent encore d'autres ouvrages peut-être moins importants mais du même intérêt archéologique et historique. Il ne faut pas non plus négliger les limons qui, dans des zones difficiles à curer parce que voutées depuis fort longtemps, peuvent encore conserver de menus objets particulièrement riches d'informations inédites, par exemple un "chandelier" gallo romain en fait un petit trépied gaulois trouvé au siècle dernier à proximité du Grand Bruille.

D'après les textes et les plans se succédaient sur l'Escaut, d'amont en aval, les ouvrages suivants :

- L'écluse des repenties
- Le pont de la citadelle
- Le pont du calvaire ou pont jumeau
- Le pont des chartriers ou pont gauche (rue des Maillets)
- Le pont des jésuites ou pont de bois (ruelle desservant la cour de service des académies)
- Le pont du collège, pont privé, destiné à relier le collège à ses jardins situés sur la rive gauche
- Le pont Sainte Croix (rue Emile Durieux)
- Le pont Le Comte ou pont Saint Jacques (rue St Jacques)
- Le pont de l'abreuvoir
- Le pont Néron
- Le pont neuf
- Le pont de Malanois
- Le pont de l'arche de la Salle à la sortie de la ville - (porte Poterne).

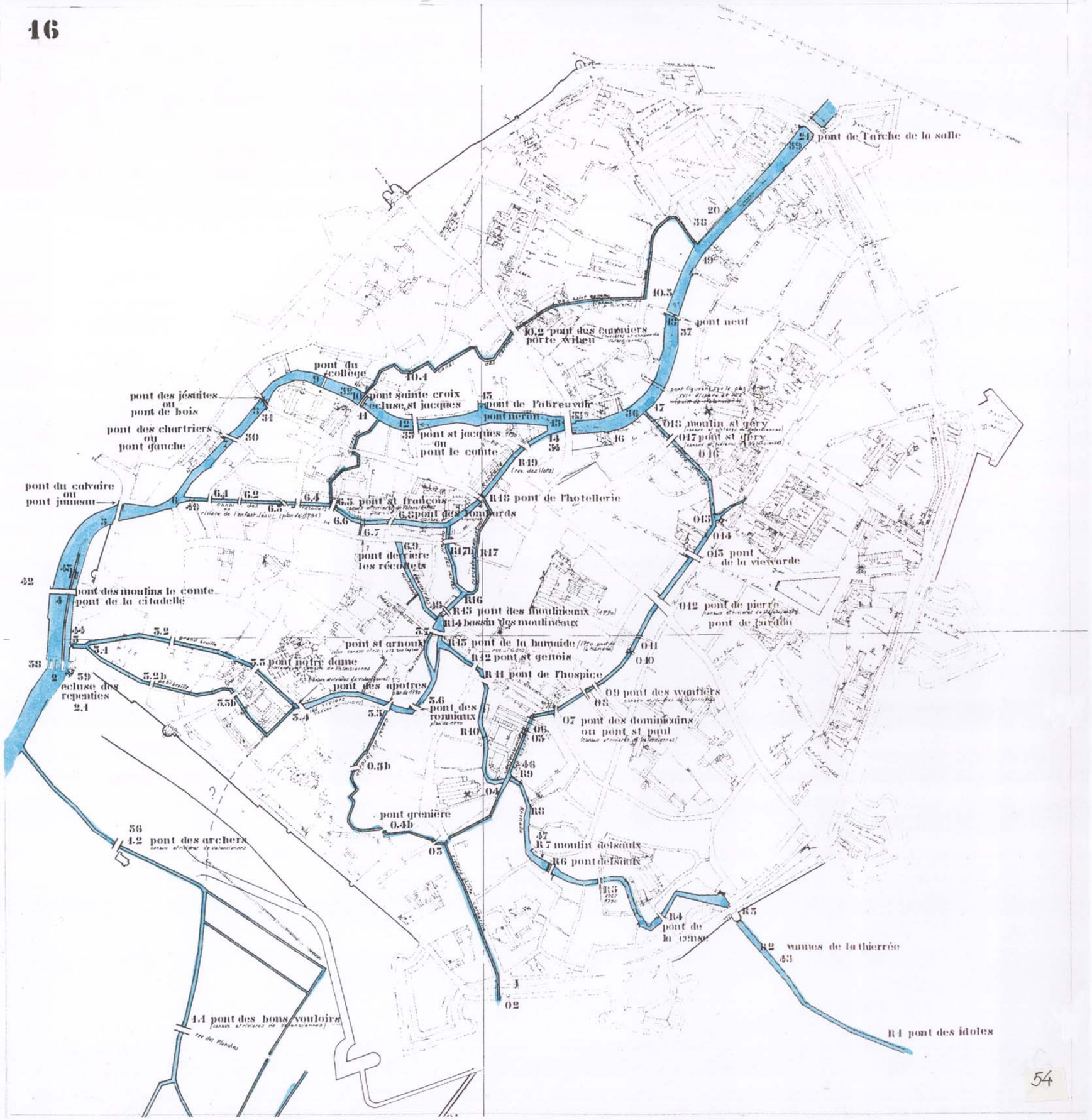

RIVIERES CANAUX PONTS & OUVRAGES DIVERS ETAT EN 1974

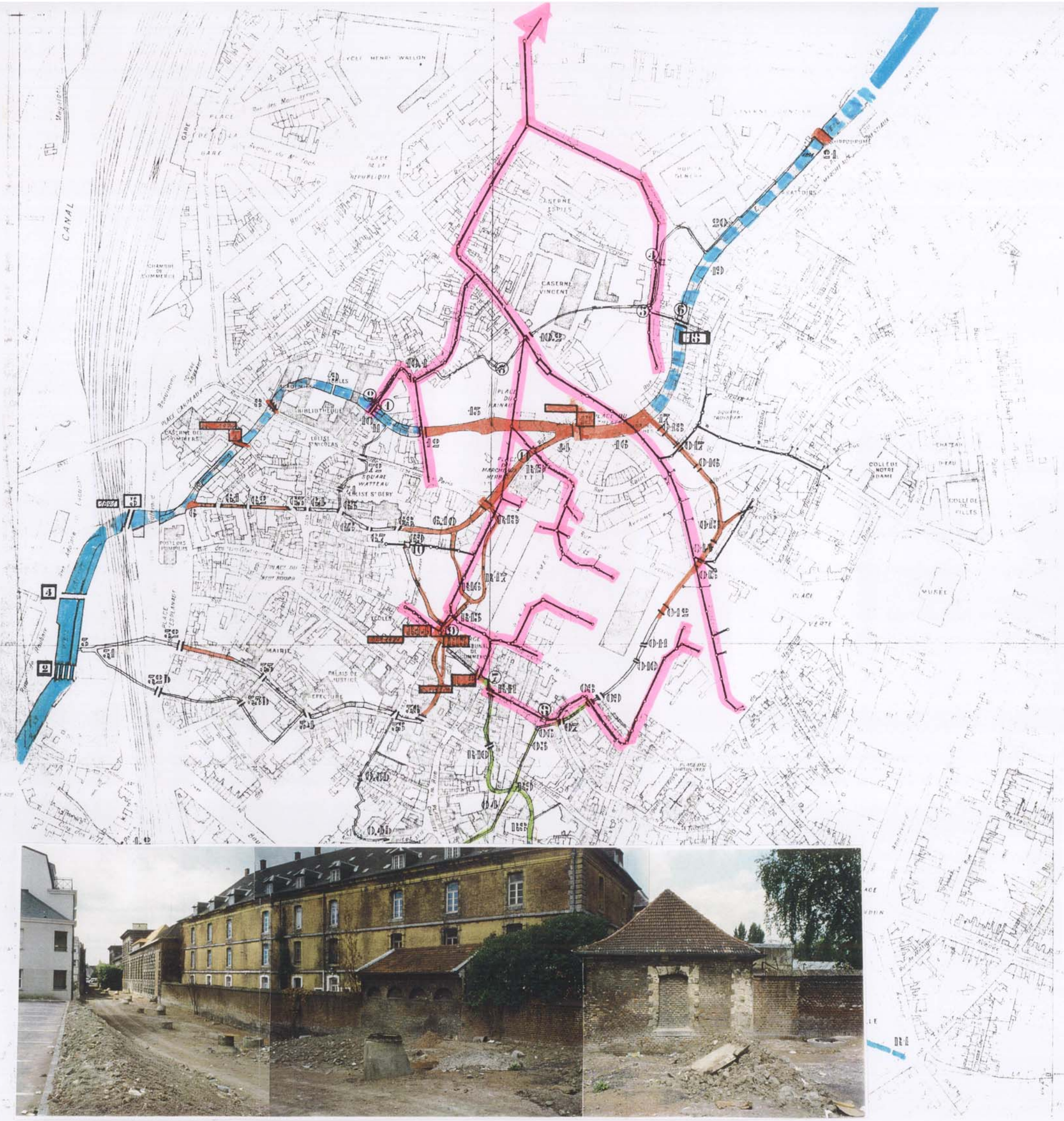
CANAL
CASERNE VINCENT
CASERNE DES POMPIERS
BIBLIOTHEQUE
SQUARE WATTEAU
EGLISE S'OBERY
MAIRIE
PALAIS DE JUSTICE
COLLEGE NOTRE DAME
COLLEGE DE FILLES
MUSEE
PLACE VERTE
PLACE DU MARCHE AUX HERBES
PLACE DU MARCHE AU BOIS
PLACE DU GRAND DUC
PLACE DU CHANOINE
PLACE DU CHATEAU D'EAU
PLACE DU GENERAL LECLERC
PLACE DE LA REPUBLIQUE
GARE
CHAMBRE DE COMMERCE
LYCEE HENRI WALLON
HOTEL DIEU
CASERNE LEPELS
HOPITAL MILITAIRE
HOPITAL GENERAL
HOSPICE
MANUFACTURE
MAGASINS
HIPPODROME
MARCHE AUX CHEVAUX
ECOLES
PONTS SUSPENDUS
RUE DES MORTIERS
RUE DES CHARTRIERS
RUE DES CHANOINES
RUE DES CHAMPS
RUE DES CHAMPS DE MARS
RUE DES CHAMPS DE MARS
RUE DES CHAMPS DE MAR

Photo M. Guillaume

Sous le pavé de la rue de Lille
était le pont Néron

le plan de reconstruction l'ignorait.

Photo A. Trotin
17. février 1949

le refuge de St Amand

clocher de l'église St Nicolas

clocher du collège

la rue emile Durieux

le pont Ste Croix

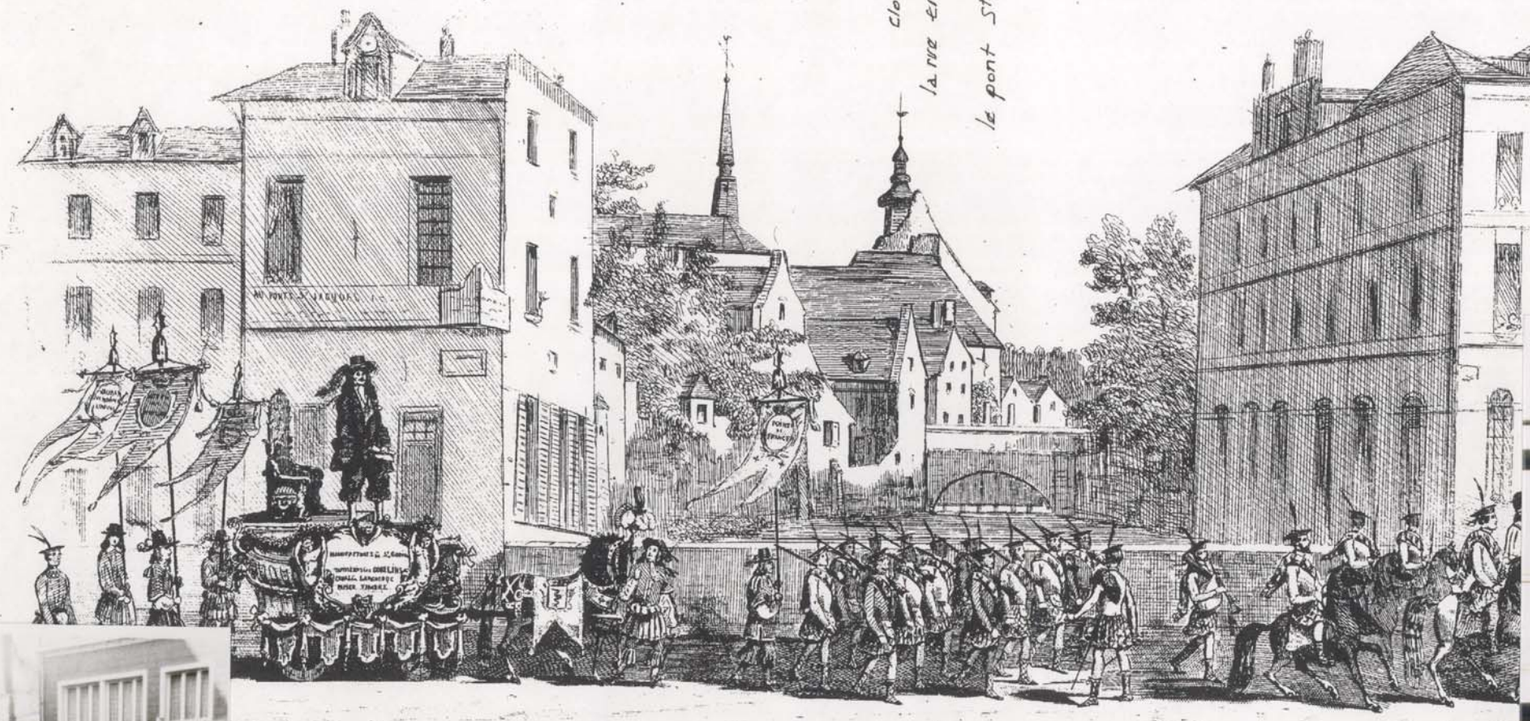

LE MINISTRE COLBERT

le pont St Jacques et le collège des Jésuites
vus du pont St Jacques

← le pont St Jacques pendant la reconstruction

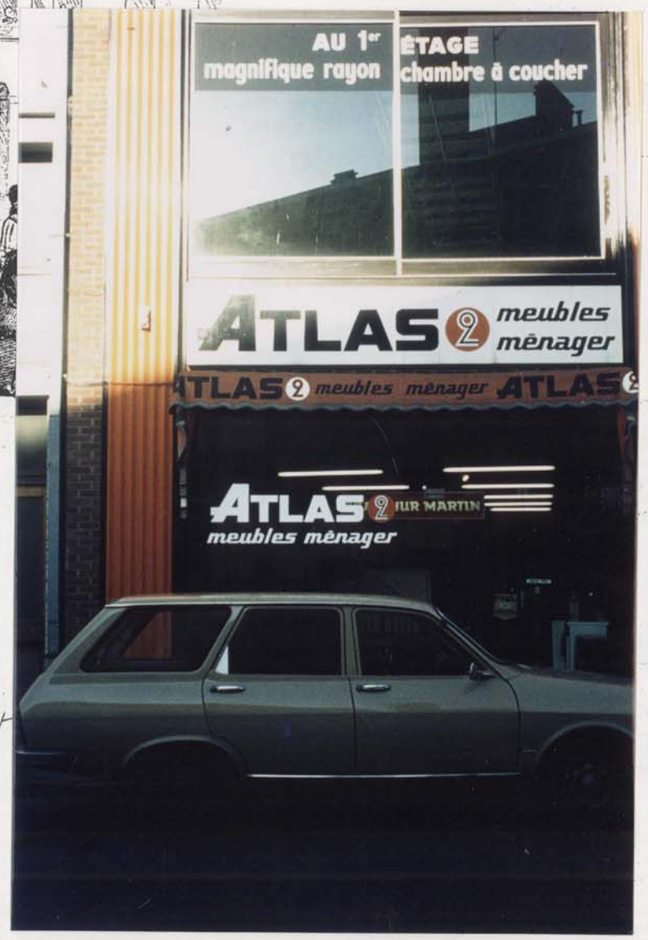

vue actuelle prise au même endroit
JM (1974)

la cavalcade des Incas passe sur le pont St Jacques en 1854

COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION
Département du NORD

VILLE DE VALENCIENNES

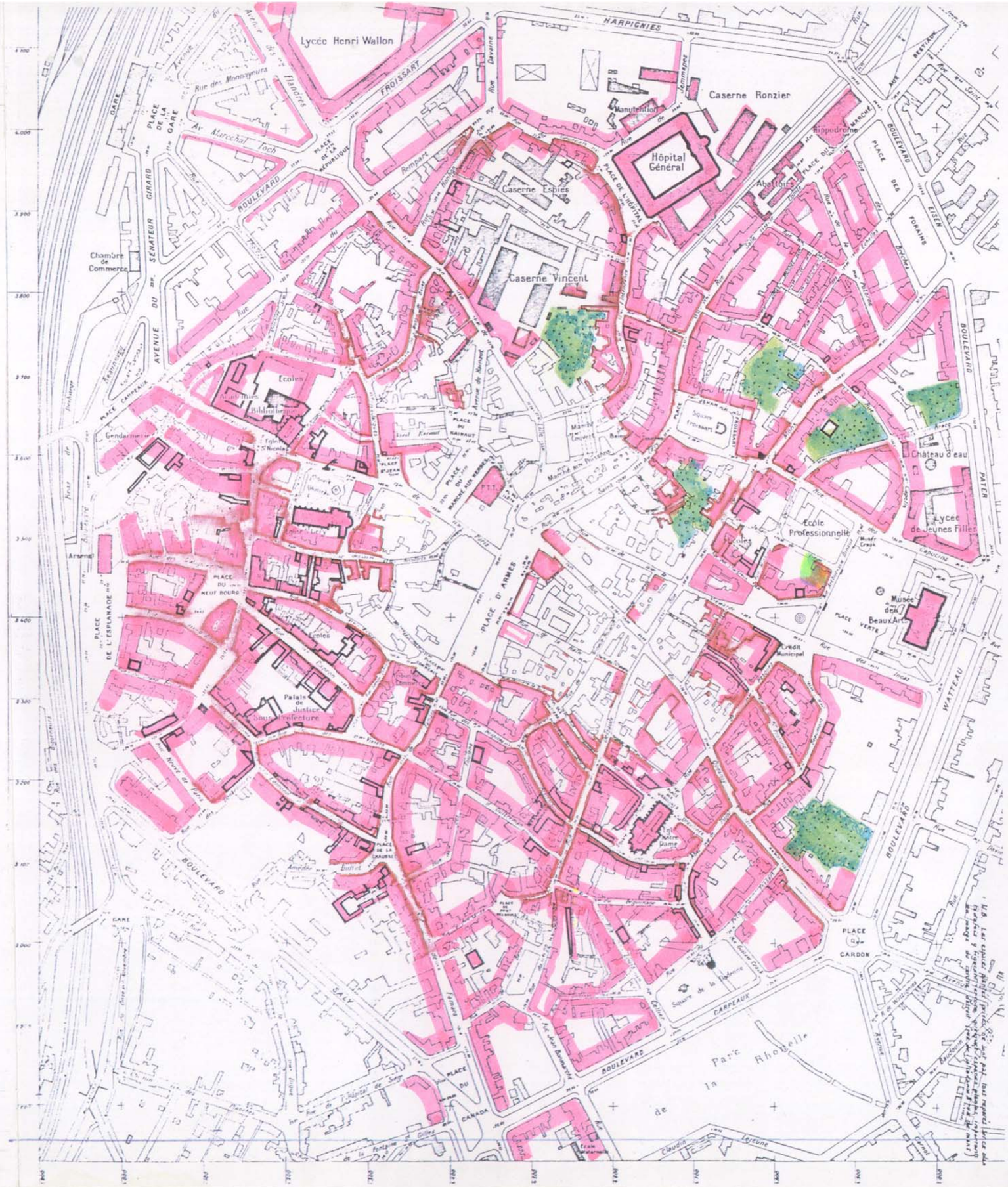

N

- Immeubles existants
- Immeubles détruits
- Immeubles à démolir et emprises nouvelles
- Immeubles classés
- Immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Immeubles historiques non classés
- Immeubles intéressants à conserver
- Edifices publics existants
- Edifices publics à créer
- Voies nouvelles et nouveaux alignements
- Ordonnance d'architecture
- Discipline spéciale d'architecture
- Espaces libres publics à créer
- Espaces plantés privés existants
- Espaces plantés publics existants
- Plantations existantes
- Plantations à créer
- Repères de nivellement

Fond de Plan Topographique

Dressé par Mr P. Bourgoin, Géomètre-Expert D.P.L.G.
Vérifié par Mr Lekieffre, Ingénieur T.P.E.
Agréé par Mr le Délégué du Commissariat le 1/6/42

(Reproduction interdite)

Echelle du 1/2000e

0 100 200

COMMISSARIAT A' LA RECONSTRUCTION
Département du NORD

VILLE DE VALENCIENNES

PERIMETRE DES DESTRUCTIONS DE 1940

Lycée Henri Wallon
Caserne Ronzier
Manutention
Hippodrome
Hôpital Général
Caserne Espies
Abattoirs
Caserne Vincent
Chambre de Commerce
Ecoles
Château d'eau
Lycée de Jeunes Filles
École Professionnelle
Musée des Beaux Arts
Hôtel Municipal
Palais de Justice Sous-Préfecture
Arsenal
Gendarmerie
Bibliothèque
PTT
Parc Rhonelle
HARPIGNIES
FROISSART
BOULEVARD
AVENUE DU SENATEUR GIRARD
PLACE DU NEUF BOURG
PLACE D'ARMES
PLACE VERTE
PLACE CARDON
CARPEAUX
WATTEAU
CANADA
SAILY

- Immeubles existants
- Immeubles détruits
- Immeubles à démolir et emprises nouvelles
- Immeubles classés
- Immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire
- Immeubles historiques non classés
- Immeubles intéressants à conserver
- Edifices publics existants
- Edifices publics à créer
- Voies nouvelles et nouveaux alignements
- Ordonnance d'architecture
- Discipline spéciale d'architecture
- Espaces libres publics à créer
- Espaces plantés privés existants
- Espaces plantés publics existants
- Plantations existantes
- Plantations à créer
- Repères de nivellement

détruit après 1942

Fond de Plan Topographique
Dressé par Mr P. Bourgoin, Géomètre-Expert D.P.L.G.
Vérifié par Mr Lekieffre, Ingénieur T.P.E.
Agréé par Mr le Délégué du Commissariat le 1/6/42

(Reproduction interdite)

Echelle du 1/2000e

linteau de grès aux armes de la corporation des brasseurs
rue des Porchelets

Photo J.P.LEROY

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

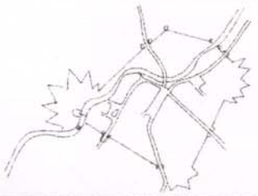

n° 78/1483 notifié le

INVENTAIRE ech. 1/2000	Secteurs W N E
25. 05. 79	INDUSTRIES : LA BIERE
G 351	ETAT AU XVIII°

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

- localisation incertaine
- parcelles vraisemblablement concernées
- batiments identifiables sur place ou sur documents.

(La Sirène) brasserie disparue en 1768

Anchin brasserie en activité en 1768

Plusieurs brasseries n'ont pu être situées :
l'Aigle d'or, St Michel, la Couronne, Londres, l'Etoile)

NB Cet inventaire et la localisation des brasseries ont été extraits du mémoire de **A. TROTIN**

"la bière les brasseurs et la consommation de la bière à Valenciennes de 1677 à 1759"

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

n° 76/1433 notifié le

INVENTAIRE ech. 1/2000	Secteurs W N E
25.08.79	INDUSTRIES : LA BIERE
G352	VESTIGES

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

- parcelles identifiées sur le plan précédent
- bâtiments
- salle voutée
- salle voutée, détruite, mais connue par des vestiges ou des documents

VALENCIENNES BRASSERIE ST OMER

Salle voutée durez de chaussée

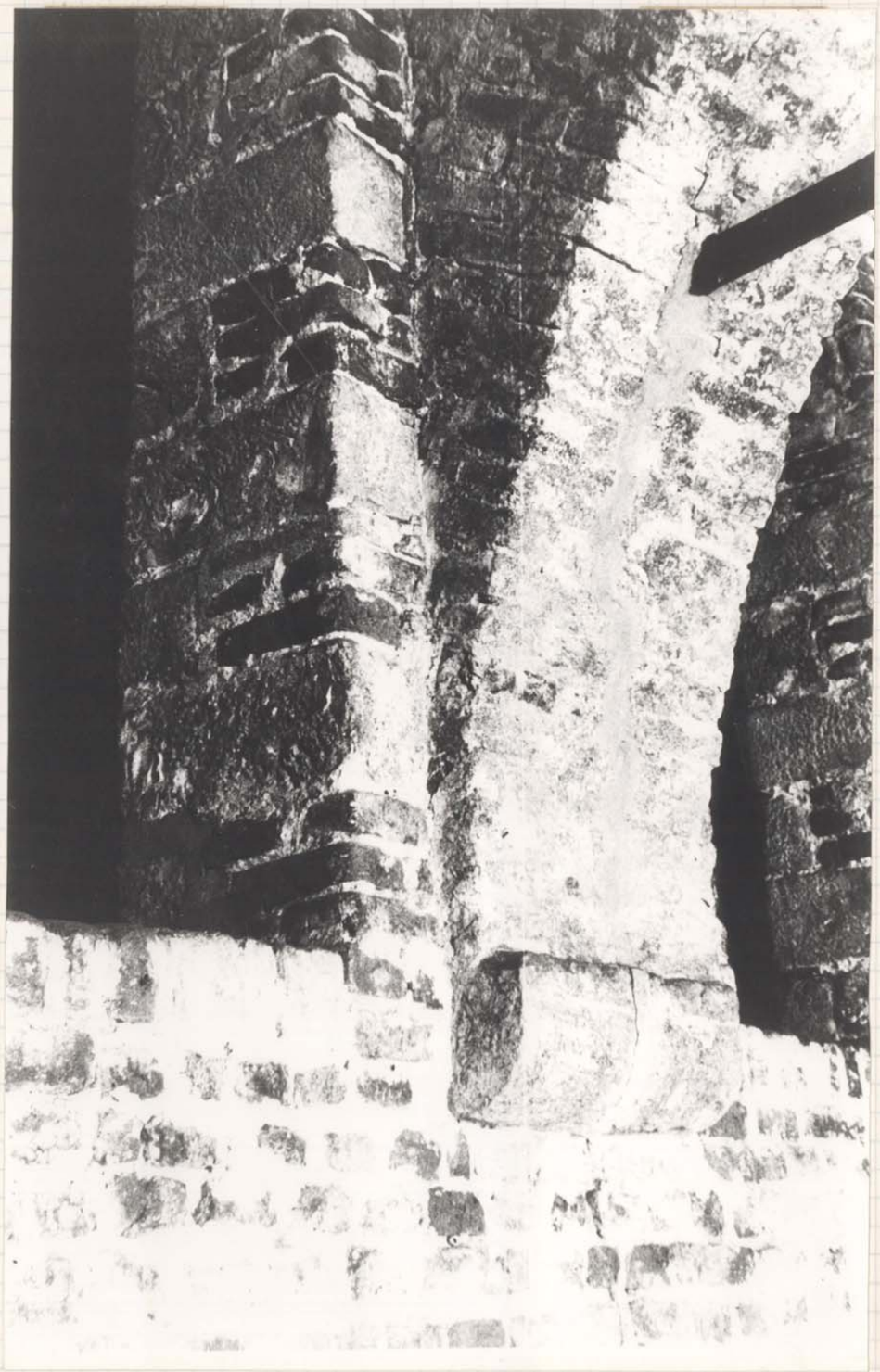

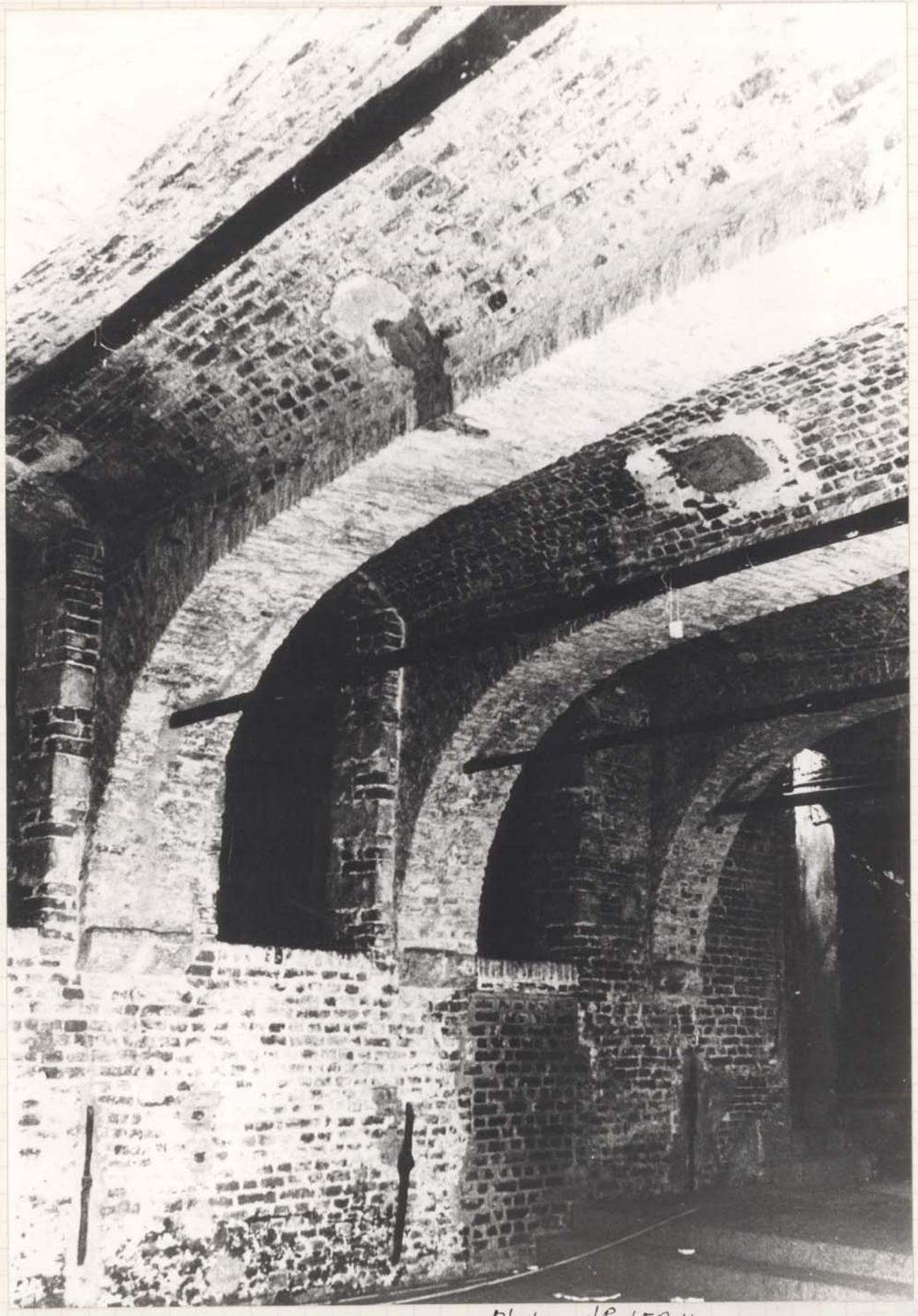

Photo J.P. LEROY

Cordialement
Debere

Eugène SONNTAG
Architecte
Diplômé par le Gouvernement

Rue Tholozé 62 bis Entre la façade, Ghisleri Carabines, Fumigants
Semences

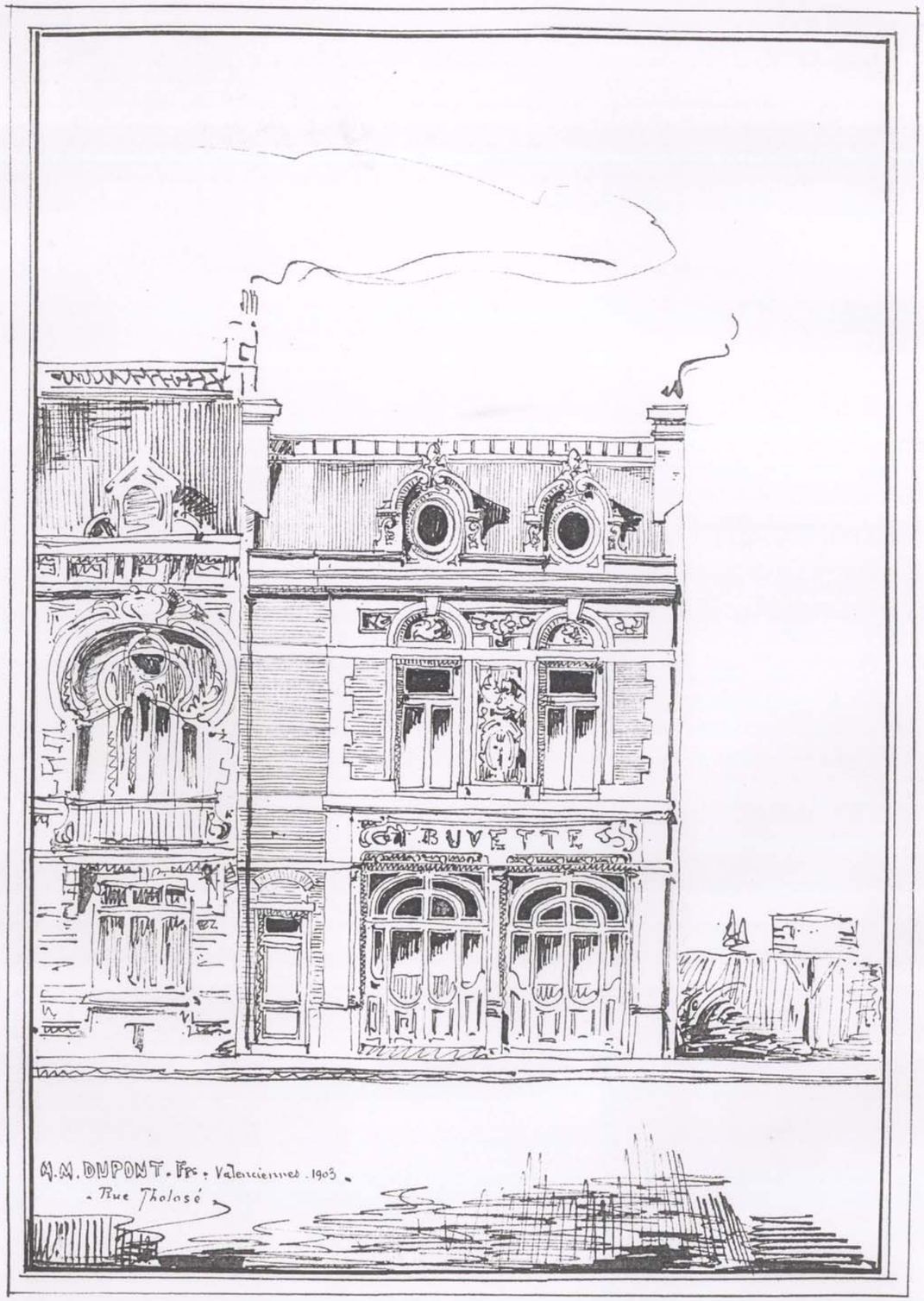

RTE

NAVIGABLES

DE

E FRANÇAIS

DE LA

LGIQUE

T DES

RIVE GAUCHE DU RHIN

cuments les plus récents

PAR

re COLLIN

mpérial des Ponts et Chaussées.

S 1865.

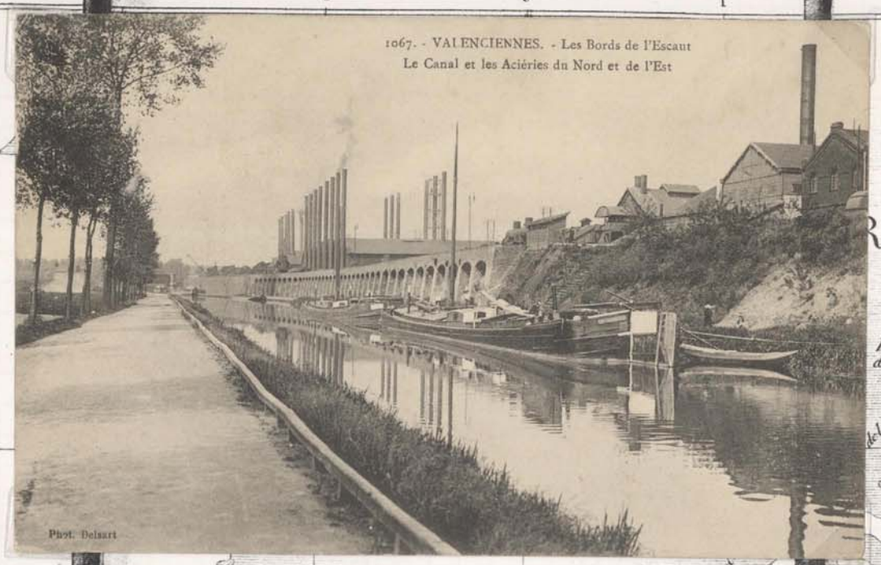

AVEC LA DECOUVERTE DE LA HOUILLE, L'INDUSTRIE QUITTE LA VILLE ET INVESTIT LA BANLIEUE.

1717 Découverte du charbon à Fresnes

1732 Installation de la première machine à vapeur à Fresnes

1735 Découverte du charbon à Anzin

1762 Fosse du chauffour

1815 1/3 de la production de la compagnie d'Anzin provient des fosses de Saint-Vaast (grande fosse - Lomprez - Saint-Joseph et Saint-Charles) chauffour et l'écluse au faubourg de Lille.

18.. Gare de Saint-Waast

1846 Première gare de Valenciennes (A. Armand, architecte de la compagnie du Nord).

(Mines d'Azin. — Intérieur du bâtiment où est pratiqué le puits d'extraction de la fosse Saint-Louis.)

pays qui l'entourent se peuplent et s'enrichissent; de misérables villages, tels qu'Anzin, Fresnes, Denain, Raisme, Vieux-Condé, sont maintenant des villes importantes par leur population, leur industrie et leurs richesses.

Aussi devons-nous dire que le bassin de Valenciennes fournit à lui seul plus du quart de la production houillère totale de la France en 1844; c'est-à-dire 9,271,763 quintaux métriques sur 37,827,395 quintaux métriques, et que dans la valeur de 36,531,638 fr. créée par l'extraction des combustibles minéraux, le département du Nord seul entre pour 11,324,860 francs. Le bassin de la Loire est le seul qui fournisse plus que celui de Valenciennes : en 1844 il a

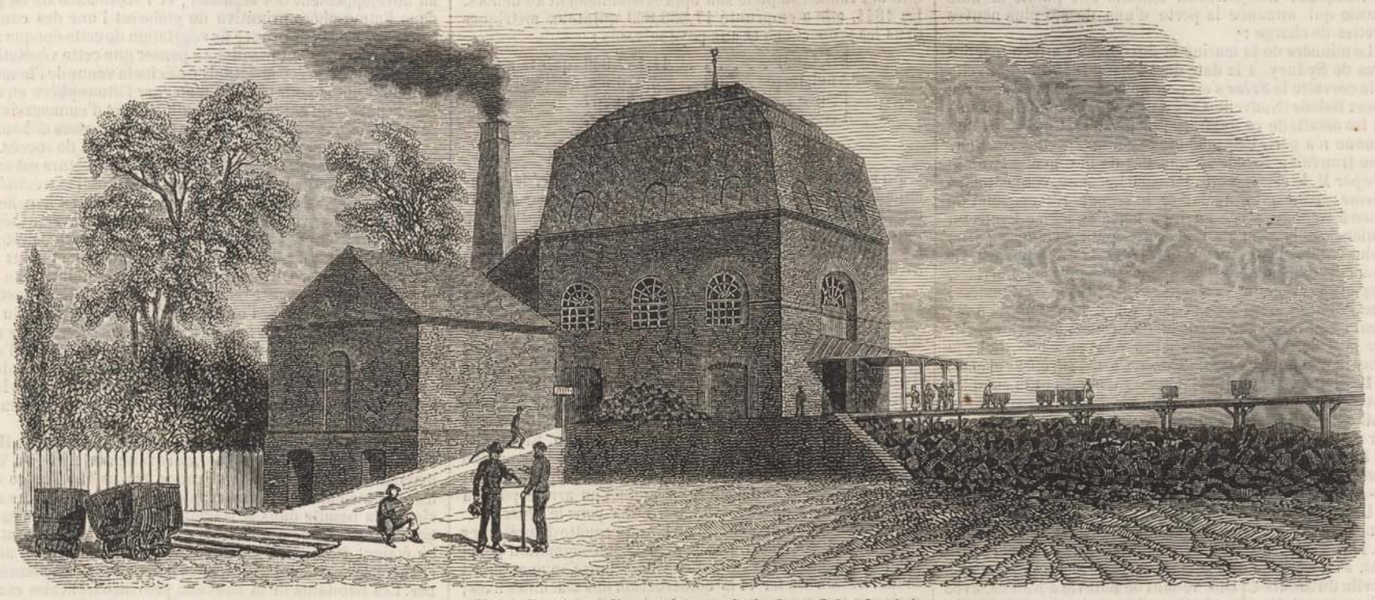

(Mines d'Anzin. — Vue extérieure de la fosse Saint-Louis.)

Plan de la vallée de l'Escaut en 1731. (Extrait)
Levé avant la découverte de la houille à Anzin
ce plan rend compte de l'état des campagnes avant
l'expansion des industries.

Valenciennes. - Colonne Dampierre.

Carte de l'arrondissement de Valenciennes
d'après les plans cadastraux
Robaut à Douai
1850 1/50.000e

Fosses.
Industries

Plan du ministère de l'Intérieur
1892
ech. 1/100.000. agrandi au 1/50.000
coron des 120

carte d'état major
avant 1914.

coron des 120

VALENCIENNES

St Amand (XXVI-5) — CARROYAGE KILOMÉTRIQUE _ PROJECTION LAMBERT _ ZONE NORD DE GUERRE — Fille XXVI-6

carte de france au 1/50.000
1922

Cantons:

1 _ *Valenciennes-Nord*
2 _ *Valenciennes-Est*
3 _ *Valenciennes-Sud*
4 _ *le Quesnoy-Est*
5 _ *le Quesnoy-Ouest*
6 _ *Solesmes*
7 _ *Carnières*
8 _ *Cambrai-Est*
9 _ *Cambrai-Ouest*
10 _ *Bouchain*
11 _ *Arleux*
12 _ *Douai-Sud*
13 _ *Marchiennes*
14 _ *Denain*
15 _ *St Amand Rte Dte*

coron des 120

La déclinaison magnétique correspond au centre de la feuille et au 1er Janvier 1935.

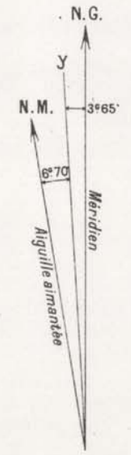

La déclinaison magnétique diminue chaque année de 20 minutes centésimales.

le Quesnoy (XXVII-6)

72

IGN 1/50,000 1959 révisée 1987

DE CALAIS / PLAINE DE LA SCARPE ET DE L'ESCAUT
FORÊT DOMANIALE DE RAISMES-ST-AMAND-WALLERS
3° 25'
3° 30'
3° 35'
50° 24' 3"
50° 20'
2605
2706
RAISMES
BEUVRAGES
BRUAY SUR L'ESCAUT
ONNAING
WALLERS
ANZIN
ST SAULVE
VALENCIENNES
MARLY
Hélesmes
Hornaing
Haveluy
Bellaing
Aubry-du-Hainaut
Petite Forêt
Oisy
Hérin
la Sentinelle
Estreux
DENAIN
ESCAUDAIN
Wavrechain-sous-Denain
Rouvignies
Prouvy
TRITH-ST-LÉGER
Haulchin
Thiant
Maing
Famars
Préseau
Curgies
Saultain
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
Artres
Maresches
Quérénaing
Monchaux-sur-Ecaillon
Noyelles-sur-Selle
Neuville-sur-Escaut
DOUCHY-LES-MINES
Lourches
Sepmeries
Bois d'Hertain
Arenberg
Bois Lecat
Aubry-du-Hainaut
Raismes
Vicoigne
Maraicaux
Petite Forêt
Valenciennes
Famars
Préseau
Onnaing
Curgies
Saultain
Artres
Maresches
Quérénaing
Monchaux-sur-Ecaillon
Noyelles-sur-Selle
Douchy-les-Mines
Escaudain
Wavrechain-sous-Denain
Rouvignies
Prouvy
Trith-St-Léger
Haulchin
Thiant
Maing
Neuville-sur-Escaut
Lourches
Denain
Sepmeries
L'ESCAUT FL. CANALISÉ
Echangeur de Valenciennes Nord
Echangeur de Valenciennes Ouest
Echangeur de Valenciennes Est
Echangeur de Neuville-sur-Escaut
Echangeur de Denain
Echangeur de la Zone industrielle n°2
Zone industrielle de Prouvy-Rouvignies n°2
Zone industrielle n°1
Zone industrielle n°4
Aéro de Valenciennes-Denain
Cité des Florales
Résidence Lafontaine
Cité Guynamer
Cité Voltaire
Cité Franco-Belge
Cité de Prouvy
Cité des Albouettes
Cité des Grands Champs
Cité des Quatre-Vingts
Cité des Mines
Cité Barbusse
Cité Bellevue
Cité du Maroc
Cité Cuvette
Cité le Châtelier
Cité Nervo
Cité Bessemer
Cité Schneider
Cité Tuilerie
Cité Voltaire
Cité M. Thorez
Cité Ernest Demézières
Cité de Prouvy
Cité Franco-Belge
Cité de Bellaing
Cité Talabot
Cité Fénelon
Cité Voltaire
Cité des Albouettes
Cité des Florales
Cité Guynamer
Cité Bellevue
Cité Cail
Cité Cuvette
Cité des Forges
Cité des Mines
Cité le Châtelier
Cité Nervo
Cité Bessemer
Cité Schneider
Cité Barbusse
Cité Tuilerie
Cité de Bellaing
Cité Franco-Belge
Cité de Prouvy
Cité Voltaire
Cité M. Thorez
Cité Ernest Demézières
Cité des Albouettes
Cité des Grands Champs
Cité des Quatre-Vingts
Cité du Maroc
Cité Cail
Cité Tuilerie
Cité Voltaire

LES JARDINS

rue Gabriel Hécart

VALENCIENNES PLAN DE 1767

ech. 1/2000

Réduit au 1/5000

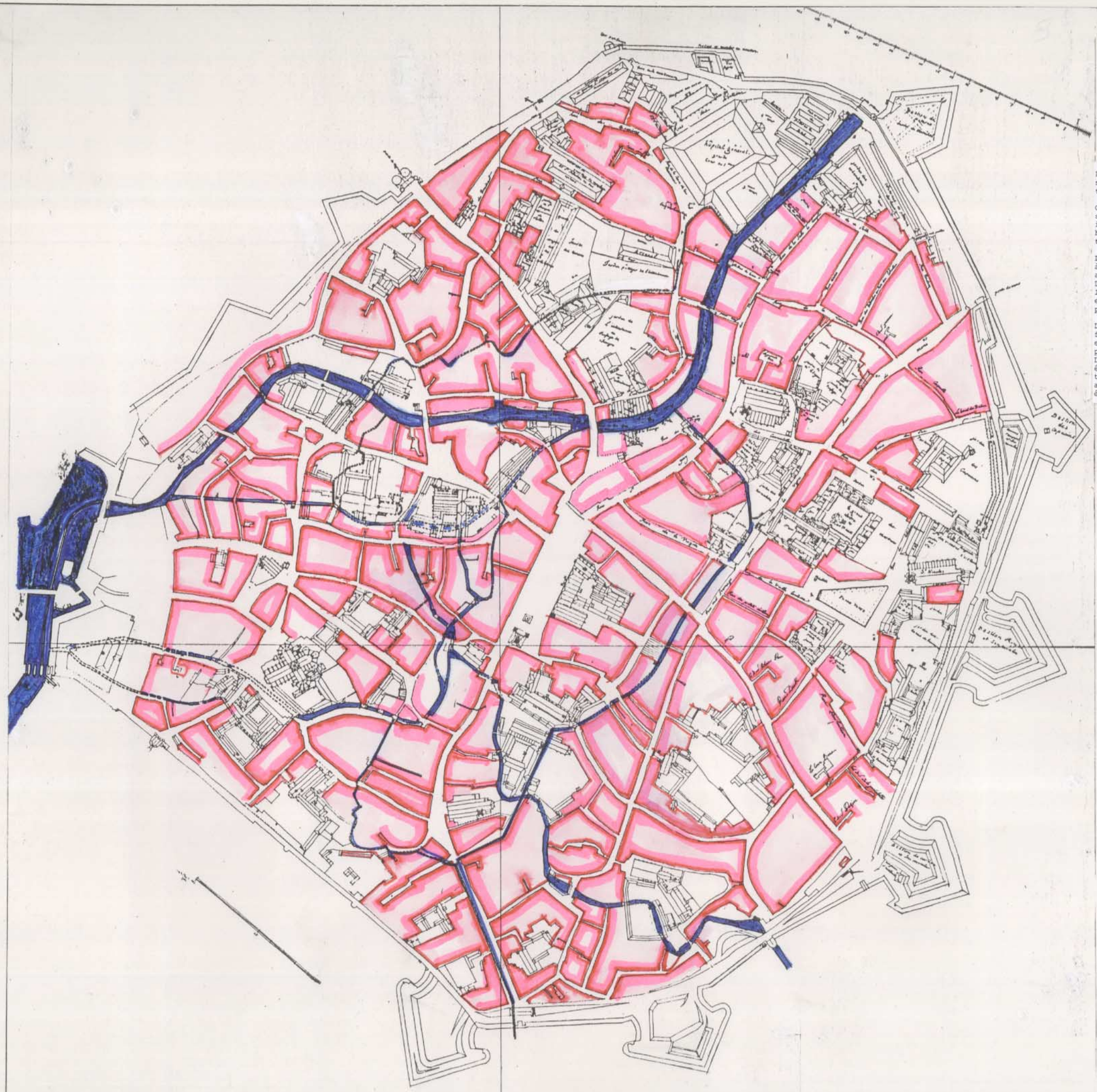

Le dessin qui a servi de base à l'étude est un plan du XVIIIe siècle qui nous montre la ville à la veille de la Révolution, telle qu'elle s'est édifiée depuis le haut moyen âge (plan n° 1).

On y voit, en plus des ilôts construits, représentés par leur seul contour, les plans de toiture de la plupart des bâtiments importants (religieux - civils-militaires - plus quelques hôtels particuliers et maisons de notables) construits à l'intérieur des remparts.

L'original (un des deux exemplaires du plan de 1767 conservés à la Bibliothèque Municipale) est composé de deux parties assemblées le long de l'axe rue de Lille - rue du Quesnoy. La partie nord est particulièrement bien annotée : y figurent le nom des rues, les puits, les égouts, et la nature des espaces libres représentés : cour - jardin - potager - parterre etc...

La partie sud ne comportant pas de renseignements écrits, il a fallu se livrer à quelques interprétations quant à la destination exacte des espaces libres, mais la précision du dessin original permet de restituer assez facilement les cours, les jardins etc... L'ensemble, qui a été calqué et ramené photographiquement aux échelles de 1/1000, 1/2000 et 1/5000, se superpose très exactement aux feuilles du cadastre utilisées dans l'étude de l'état actuel des espaces verts. Il sert également de base à une autre étude portant sur ce qui subsiste d'un riche passé architectural.

2

ESPACES VERTS PUBLICS ET PRIVES

- espace planté public
- jardins, cours } figurant sur le plan de 1767
- espaces privés ne figurant pas sur le plan de 1767 mais restitués d'après un plan de 1827
- zone détruite au siège de 1793 et convertie ensuite en jardins privés.
- cimetières

Ce dessin ne fait apparaître ni le parcellaire ancien ni les espaces libres attachés aux simples maisons d'habitation. D'assez grands espaces privés doivent donc être ajoutés à ce plan.

Il est facile d'en reporter les principaux à partir de l'état actuel qui, entre les boulevards et le périmètre de reconstruction, n'a pratiquement pas changé depuis le début du XIXe siècle (les façades sur jardin en témoignent) (plan n° 2).

Le plan n° 4 où seuls les jardins qui figurent sur l'original ont été représentés, révèle et explique la structure complexe de la ville.

Cette structure, dont l'origine semble antérieure au moyen âge, a persisté jusqu'à nos jours malgré plusieurs campagnes de destructions massives.

RELATION ENTRE LES RUES ET LES COURS D'EAU

voie d'eau : rivières et canaux

rue ⊥ à une voie d'eau

rue // à une voie d'eau

Au centre, à l'intérieur de "l'île" formée par l'Escaut, la Rhonelle et les rivières Ste Catherine et St Géry, un noyau particulièrement dense et compact autour de la Place d'Armes, où n'apparaissent pratiquement pas d'autres monuments que l'ensemble municipal (Chapelle St Pierre - Halles - Beffroi) et en marge l'Hôtel Dieu, les Dominicains et le Petit St Jean.

A proximité de ce noyau, une autre "île" comprenant l'abbaye St Jean, les Recollets, l'Hôtellerie et le Neuf-Bourg, compris entre la rivière des Recollets et les Grand et Petit Bruille, dont la structure compacte et homogène rappelle celle du centre ancien. Une première ceinture de couvents, généralement construits au XIIIe siècle, s'insère dans un système de radiales parallèles ou perpendiculaires aux voies d'eau mais jamais contigues à celles-ci.

Il est vraisemblable que c'est le tracé des voies d'eau naturelles et artificielles qui, dans la plupart des cas, a déterminé le tracé des rues et non l'inverse (plan n° 3).

4

PLAN DE 1767
REPARTITION DES GRANDES PARCELLES ORIGINE DU PARCELLAIRE ACTUEL

Certains établissements religieux (Abbaye St Jean et Couvent des Recollets rue de Paris, des Carmes rue de Lille, des Dames de Beaumont rue de Beaumont) ont une façade importante sur les rues. Les autres (Dominicains, Abbaye St Jean, Recollets sur leurs autres faces, le Béguinage, le groupe Ursulines - Brigittines - Augustins, les Chartreux, sont étroitement enchassés dans le parcellaire serré des logements : soit qu'ils aient rétrocédé des parcelles en bordure des voies (cela pourrait être le cas des maisons construites rue Askièvre en limite des Dominicains), soit qu'ils aient rempli les vides laissés par les parcelles construites le long des radiales.

Quoiqu'il en soit, il semble que la dernière enceinte médiévale (sur laquelle se sont appuyés successivement l'enceinte espagnole puis l'ensemble des ouvrages de VAUBAN, prolongeant ainsi jusqu'à nos jours les formes et les dimensions du XIVe siècle) (1) ait enfermé le tout assez largement comme cela se pratiquait alors, en joignant par des remparts aussi rectilignes que possible, les extrémités construites des radiales, et en laissant entre le rempart et la ville, d'importants espaces où subsistaient des jardins, des pâtures et des fermes où ont pu s'installer ultérieurement une deuxième ceinture de couvents (Urbanistes (2), Carmes déchaussés, Dames de Beaumont, Capucins) et de bâtiments militaires (casernes, magasins, hôpital, etc...) et où apparaissent, s'appuyant au revers des courtines médiévales, des terrasses contenues par des murs de soutènement successifs (3).

Peu d'espaces verts publics (en vert foncé sur le plan n° 4), au sens où nous l'entendons actuellement. De toutes les places de la ville, la seule qui apparaisse comme plantée est la Place Verte. Peut-être (4) aussi en partie la place qui descend vers l'Escaut (avant guerre : le marché aux poissons, sur le plan le "rivage", en fait, le Port, l'homologue, Hôtel de Ville en moins, de la Place de Grève à Paris. Ce port, Valenciennes lui devait sa richesse et probablement l'existence, l'Escaut n'étant navigable qu'à partir de son confluent avec la Rhonelle confluent précisément réalisé à partir du Pont Néron sur lequel passait la rue de Lille jusqu'aux travaux de reconstruction).

Pas de Château, complété par un parc plus ou moins public (La Salle le Comte a déjà en grande partie disparu, réutilisée dans ses parties conservées par le couvent des Urbanistes). Son emprise, très vaste, avait été divisée en lots au début du XVIIe siècle.

Pas de grand mail.

Comme partout, les églises paroissiales sont entourées de leurs cimetières où, on peut le supposer, il n'y a plus guère de place à l'époque pour des arbres quoique des ormes aient été plantés vers la fin du XVe siècle au cimetière de l'église St Géry.

Les rapports entre les espaces verts des couvents et leur ceinture d'habitations sont assez difficiles à percevoir. Les parcelles d'habitation comportent généralement très peu d'espaces libres (une cour entre la maison sur rue et des annexes à deux niveaux adossées au fond de parcelle) mais les murs qui les séparent des grandes parcelles, étaient sans doute parfois assez bas. (Ceux qui subsistent ont été rehaussés plusieurs fois jusqu'à 4 ou 5m et cela, semble-t'il, depuis la vente des Biens Nationaux qui a contribué à relever le sol naturel de un ou deux mètres.

ENSEMBLE DES VIDES RESULTANT DE LA LIQUIDATION DES BIENS NATIONAUX

N.B. Toutes les destructions n'ayant pas été menées à leur terme en même temps, ce plan ne doit pas être considéré comme un état de la ville à une date précise.

espace planté public

emprise "libérée" par la démolition des biens nationaux.

espace récupéré par la voirie

Un bilan de la vente des Biens Nationaux, des guerres de la Révolution et du Concordat, s'impose (planche 5).
(N.B. - La conversion s'est opérée en plusieurs temps et dure encore après la Restauration) :

- L'église St Nicolas, les casernes et l'ensemble des jardins attenants contribuent à agrandir la Place Verte.

- L'église St Géry et son cimetière cèdent la place à ce qui est maintenant le square Froissart.

- La chapelle St Pierre rasée en 1820 est remplacée par une extension de l'Hôtel de Ville.

- Les Carmes sont remplacés par la Caserne Vincent.

- Le Couvent des Recollets par la place Joséphine (maintenant la jardin Watteau), l'église convertie en église paroissiale remplace St Géry.

- Le collège des Jésuites deviendra lycée puis bibliothèque municipale, la chapelle convertie en église paroissiale remplace St Nicolas, détruite par le feu en 1793.

- L'emprise des Capucins augmentée de quelques hôtels particuliers constituent maintenant le Collège Notre Dame.

Le bâtiment Notre Dame, refuge de l'Abbaye d'Hasnon, deviendra plus tard la Sous Préfecture. L'église, rasée, est lotie.

- L'Hôtel Dieu, "Notre Dame La Grange" à cause de sa voûte en bois, remplace provisoirement Notre Dame La Grande puis est loti.

- Pour Notre Dame de la Chaussée, pas de détail. L'église devient un seul jardin.

- Le reste, c'est-à-dire pratiquement tout ce qui ne présentait pas de façade visible sur la rue, est également loti.

On pourrait penser qu'à l'occasion de la vente des Biens Nationaux, les petites propriétés contigues ont pu s'aérer aux dépens des couvents voisins. En fait, le Béguinage, l'ensemble Brigittines, Augustins, Ursulines, les Dominicains, l'Abbaye St Jean, les Urbanistes, sont divisés en quelques vastes parcelles recevant de précieux hôtels particuliers (plusieurs sont protégés ou mériteraient de l'être).

Les seules extensions de parcelles favorisent celles qui sont déjà très étendues. Dans tous les cas, une part importante de la surface est prise par la voirie.

Edifiant résultant d'une révolution, ces couvents qui, dans d'autres villes, purent trouver souvent une utilisation d'intérêt public, sont ici détruits dans toutes leurs parties monumentales et remplacés par quelques demeures bourgeoises.

Deux exceptions :

- Les Carmes déchaussés convertis en hôpital à partir de 1791 et dévastés après la construction en 1936 du Nouvel Hôtel Dieu.

- Les Jésuites dont, après l'incendie du lycée en 1908 il ne reste plus aujourd'hui que la chapelle, la bibliothèque et le bâtiment des classes construit dans les premières années du XVIIe siècle et profondément remanié au XIXe.

ESPACES VERTS VESTIGES DU PLAN PRECEDENT (1974)

Etude limitée aux (uniquement de la comparaison à l'intérieur des fortifications)

- espace planté public
- ancienne emprise
- jardin
- cour

} vestiges des emprises de la planche n°5

NB. certains jardins devenant des cours figurent sur ce plan dans leur dernier état

- espace planté public de création récente (P.1964)

Fond de plan 1/2000 - 1952 - non remis à jour quant aux bâtiments - réduit au 1/3000 - 1983

BILAN

Trois jardins publics sont créés là où semble-t'il le "terrain libéré" était visible depuis la rue.

Pour le reste, c'est le morcellement irrémédiable des espaces existants (6).

Planches : 1 - Plan de 1767

2 - Espaces verts publics et privés au XVIIIe siècle

3 - Relation entre les rues et les cours d'eau

4 - Répartition des grandes parcelles à l'origine du parcellaire actuel

5 - Ensemble des vides résultant de la liquidation des Biens Nationaux

6 - Espaces verts vestiges du plan précédent (état en 1974)

.../...

La deuxième charnière de l'évolution récente de la ville a été le demantèlement des fortifications (1891).

La ceinture de remparts qui, avec les adjonctions de VAUBAN, couvrait une surface considérable, est bien connue, grâce à l'irremplaçable ouvrage édité alors (Edouard MARIAGE - Souvenirs des fortifications) grâce aux cartes postales qui en ont été tirées et grâce à de nombreux plans.

Elle constituait le lieu de promenade favori des Valenciennois - qui faisaient "le tour des cinq remparts" -. Les plus anciennes gravures, les dessins de VAN der MEULEN après la prise de la ville par Louis XIV, quelques tableaux conservés au Musée de VALENCIENNES (COLLIEZ) et un texte joint en annexe l'attestent : les boulevards militaires étaient abondamment plantés. Il suffit de lire les commentaires contemporains pour se rendre compte de l'ampleur du sacrifice demandé, au nom de l'avenir de la ville, à des habitants qui "étouffaient dans leurs remparts".

Un plan de l'état ancien superposé à l'état actuel, l'album de MARIAGE et une double promenade au QUESNOY et dans l'espace correspondant ici aux anciennes fortifications, suffisent à donner une idée assez exacte du bien fondé de la solution qui fut trouvée alors au problème de l'étouffement de la cité...

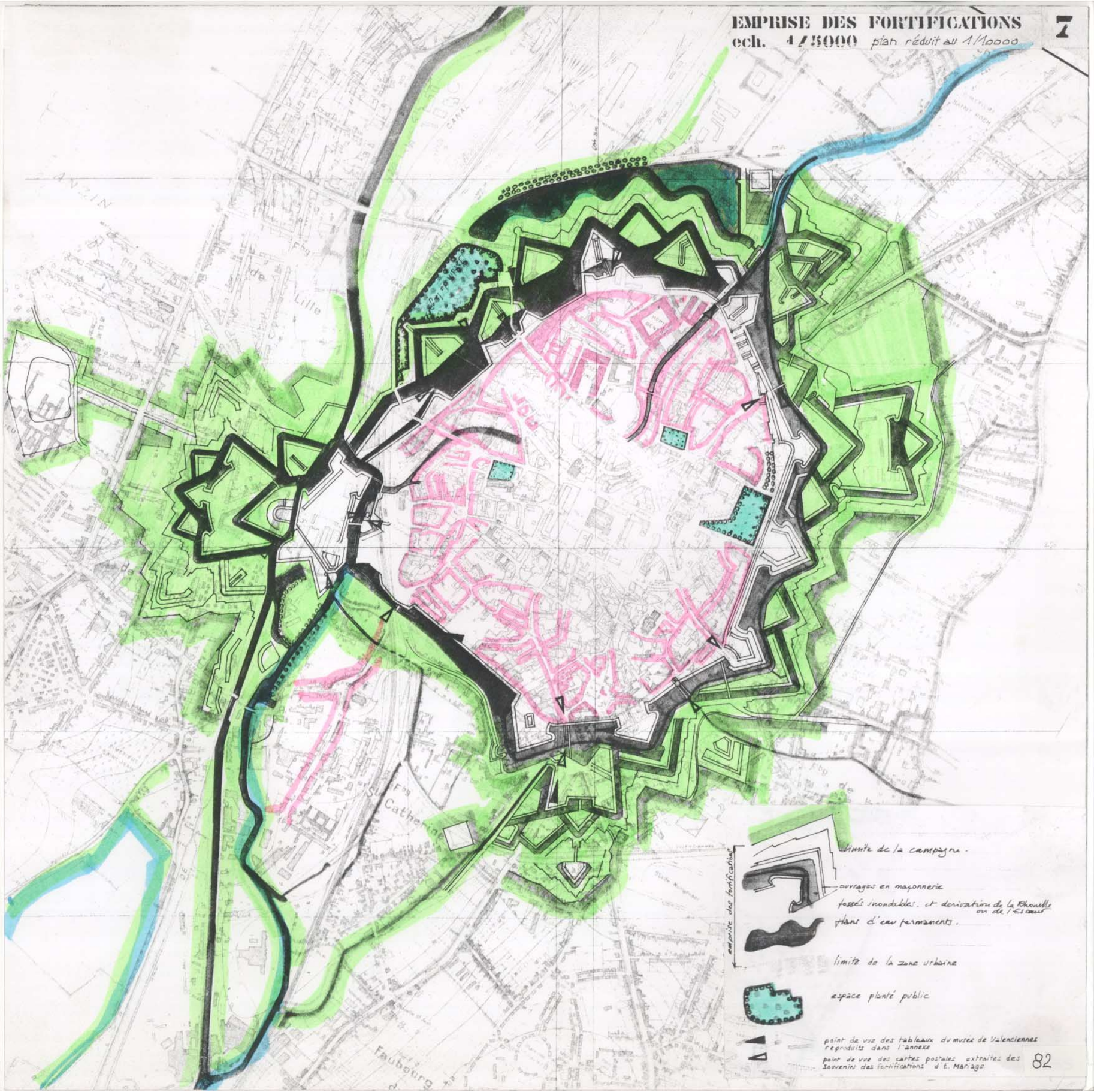

BILAN (surfaces mesurées sur le plan au 1/5000 donc approximatives)

Ville + fortifications	271 Hectares
Ville	85 Hectares
Fortifications	186 Hectares
Espaces publics ou d'intérêt général (équipements)	22 Hectares environ
1 groupe scolaire	
1 CES	
2 lycées	
2 places (Acacias - Canada)	
Squares en voie de disparition	
Le Jardin de la Rhônelle, quoique compté dans l'estimation des surfaces ne fait que compenser la disparition du Jardin de la Gare, de surface sensiblement équivalente.	
Reste : voirie, parcelles privées, zones industrielles, etc...	164 Hectares

Planches 7.8.9.

Il faut noter que, restée terrain militaire, la "Plaine de Mons" n'a reçu une affectation définitive que récemment et qu'avec le Marché aux Bestiaux, elle a constitué de ce fait une réserve foncière providentielle quoique non prévue pour cet usage. On peut toutefois regretter que l'existence de cette réserve ait contribué à rejeter à la périphérie presque tous les équipements urbains créés depuis la fin de la reconstruction.

UTILISATION ACTUELLE DE L'EMPRISE DES FORTIFICATIONS 8

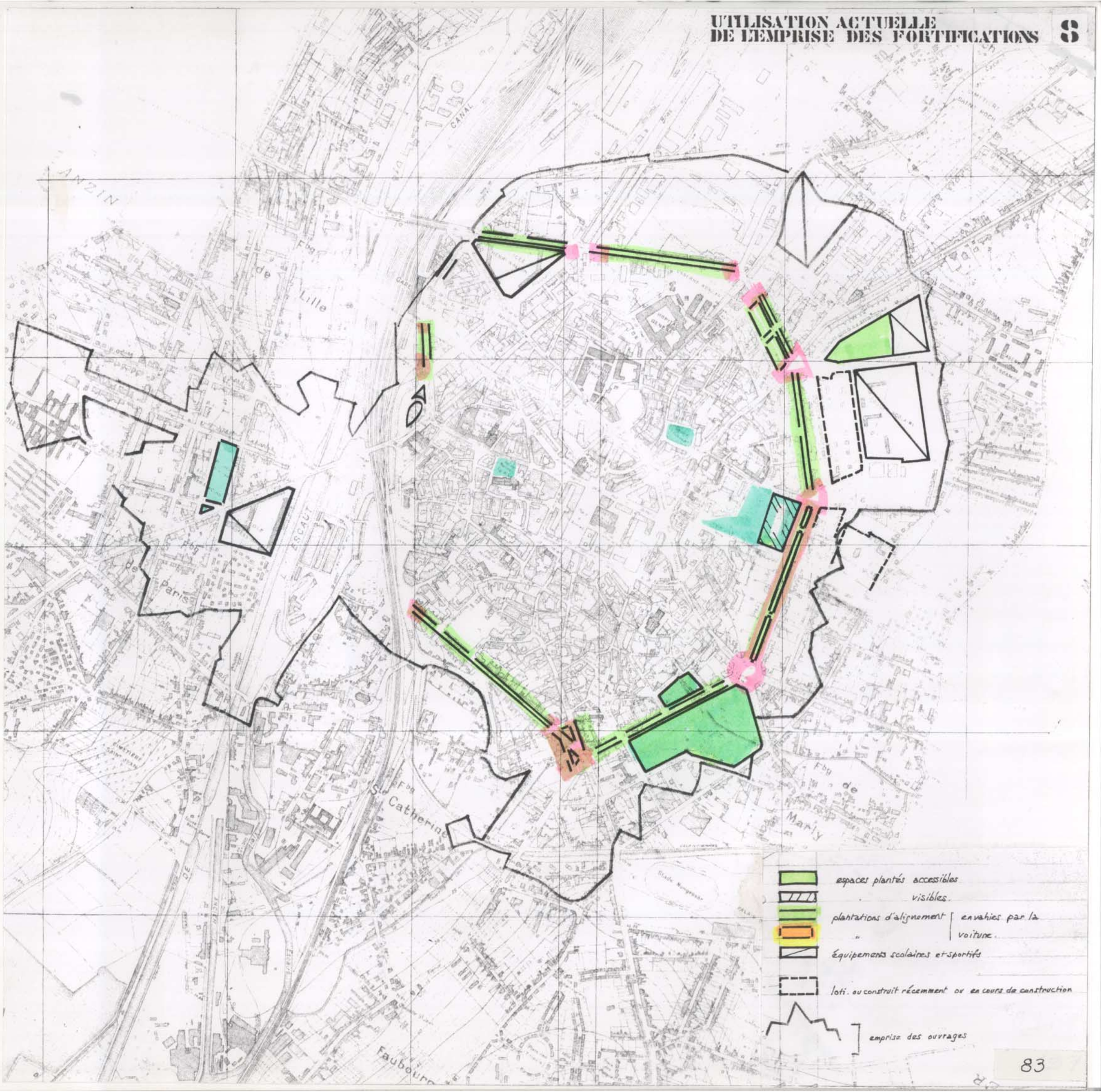

COLIEZ ADRIEN, Valenciennes 1754-1824. Vue de la porte de Paris, à Valenciennes. Huile sur toile 0,52 m x 0,67 m. Musée des Beaux-Arts de Valenciennes.

COLIEZ ADRIEN, Valenciennes 1754-1824. Vue de la porte de Famars, à Valenciennes, vue de face. Huile sur toile 0,485 m x 0,825 m. Musée des Beaux-Arts de Valenciennes.

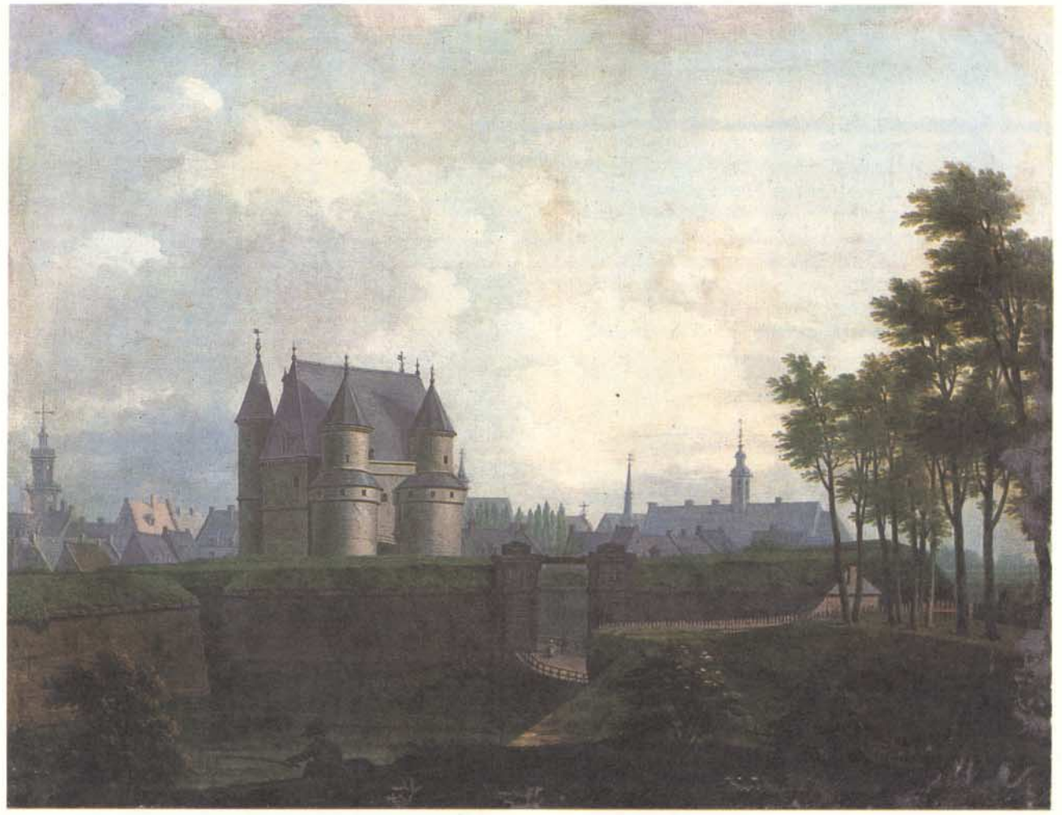

COLIEZ ADRIEN, Valenciennes 1754-1824. Vue de la porte de Lille, dite aussi de Tournai, à Valenciennes, vestige de l'enceinte médiévale. Huile sur toile 0,52 m x 0,67. Musée des Beaux-Arts de Valenciennes

COLIEZ ADRIEN, Valenciennes 1754-1824. Vue des Remparts et de la porte de Famars à Valenciennes. Huile sur toile 0,485 x 0,825 m. Musée des Beaux-Arts de Valenciennes.

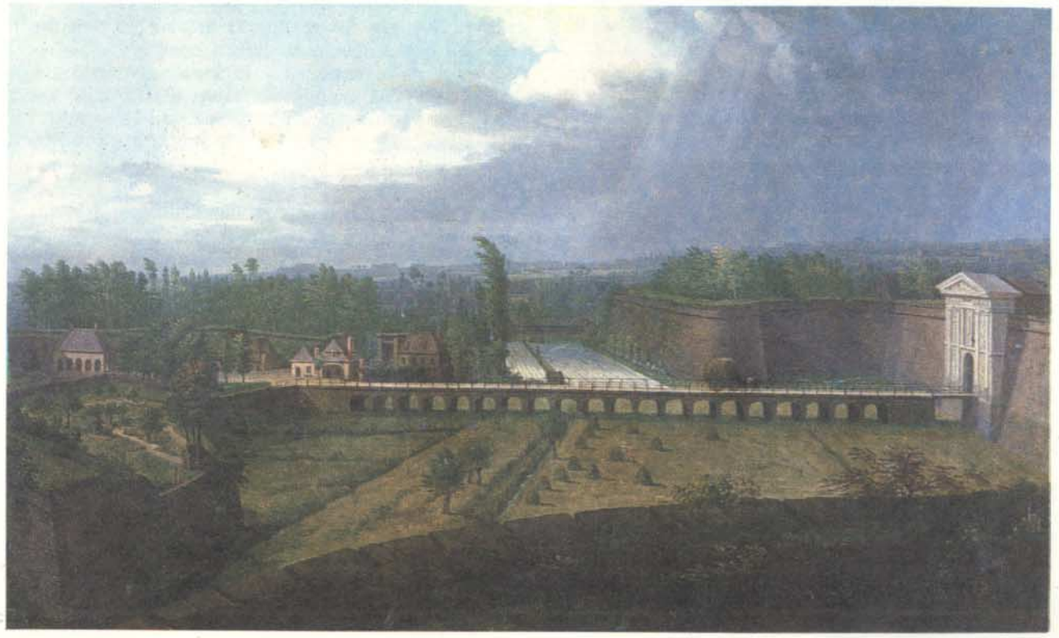

Extrait de : Paul Lefrancq - Des origines à la conquête - Française depuis trois cents ans, Valenciennes.

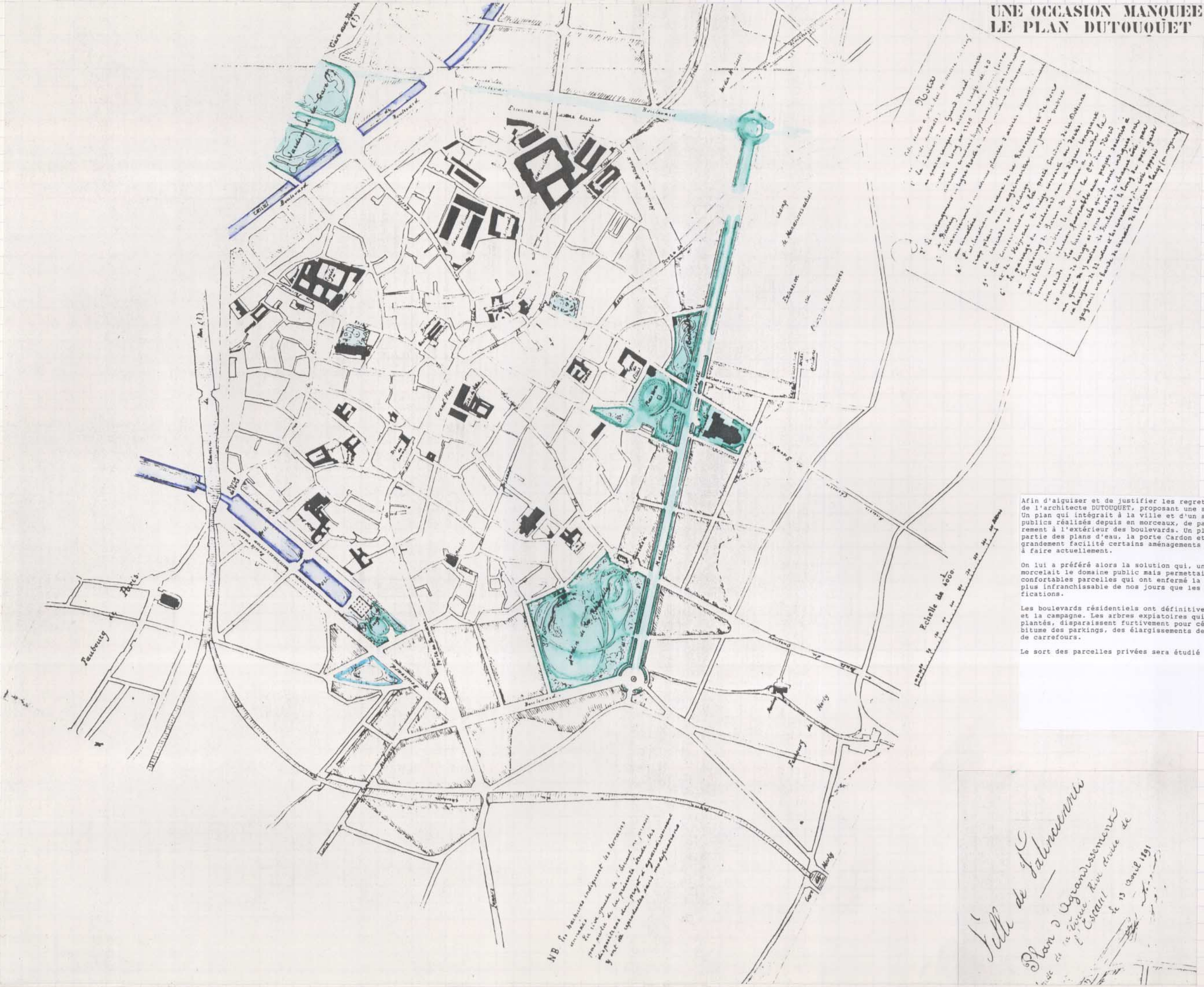

Afin d'aiguiser et de justifier les regrets, est joint un plan de l'architecte DUTOUQUET, proposant une solution moins étriquée. Un plan qui intégrait à la ville et d'un seul tenant, des espaces publics réalisés depuis en morceaux, de part et d'autre ou entièrement à l'extérieur des boulevards. Un plan qui conservait une partie des plans d'eau, la porte Cardon et qui aurait peut-être grandement facilité certains aménagements récents ou encore à faire actuellement.

On lui a préféré alors la solution qui, une fois de plus, morcelait le domaine public mais permettait de créer de confortables parcelles qui ont enfermé la ville dans une ceinture plus infranchissable de nos jours que les plus solides fortifications.

Les boulevards résidentiels ont définitivement séparé la ville et la campagne. Les arbres expiatoires qui y avaient été plantés, disparaissent furtivement pour céder la place au bitume des parkings, des élargissements de voies, des aménagements de carrefours.

Le sort des parcelles privées sera étudié plus loin.

.../...

COMMISSARIAT A LA RECONSTRUCTION
Département du NORD

VILLE DE VALENCIENNES

PERIMETRE DES DESTRUCTIONS DE 1940

Troisième charnière : 1940 et la reconstruction.

Né du pillage des magasins de la place d'Armes, l'incendie a détruit toute la zone la plus dense de la ville, celle qui s'était édifiée sur le parcellaire serré du Grand Bourg, et en avait légèrement débordé les limites historiques (Escaut-Rhonelle et rivières Ste Catherine et St Géry).

Depuis très longtemps, le Grand Bourg ne comportait plus que très peu d'espaces libres, mis à part la place d'Armes, quelques vastes parcelles (le Petit St Jean) et, en marge, les vastes jardins de l'Intendance de Hainaut. Dans ces conditions, on peut se réjouir de constater que la reconstruction ait pu créer quelques espaces verts, de qualité assez inégale d'ailleurs, dans des espaces apparemment inutilisables pour le té et l'équerre des reconstructeurs. Qu'il soit permis cependant de regretter l'inversion, réparée depuis peu, de l'Hôtel de Ville et de la fonction des places (le marché derrière - le parking devant), contresens que révèlent chaque année la braderie et les fêtes de Septembre et que n'arrive pas à masquer le reste du temps un dangereux et couteux dallage caché en permanence par les voitures parquées, renouvelé depuis.

D'après ce plan, il semble que les jardins de l'Intendance de Hainaut avaient franchi les épreuves de 1940. Quoique la zone n'ait toujours pas reçu d'affectation définitive (écrit en 1974) il n'en reste plus maintenant qu'un bouquet de beaux arbres, le reste de l'espace étant voué aux voitures sous des formes diverses (terrain vague, parking sauvage, parking, élargissement de la voirie, boxes privés).

- *Immeubles existants*
- *Immeubles détruits*
- *Immeubles à démolir et emprises nouvelles*
- *Immeubles classés*
- *Immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire*
- *Immeubles historiques non classés*
- *Immeubles intéressants à conserver*
- *Edifices publics existants*
- *Edifices publics à créer*
- *Voies nouvelles et nouveaux alignements*
- *Ordonnance d'architecture*
- *Discipline spéciale d'architecture*
- *Espaces libres publics à créer*
- *Espaces plantés privés existants*
- *Espaces plantés publics existants*
- *Plantations existantes*
- *Plantations à créer*
- *Repères de nivellement*

Fond de Plan Topographique
Dressé par Mr P. Bourgoin, Géomètre-Expert D.P.L.G.
Vérifié par Mr Lekieffre, Ingénieur T.P.E.
Agréé par Mr le Délégué du Commissariat le 11/6/42

(Reproduction interdite)

Echelle du 1/2000e
Plan réduit au 1/5000e

11

ETAT ACTUEL DES ESPACES VERTS PRIVES ET PUBLICS A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DES BOULEVARDS

ech. 1/2000

espace vert public

espace vert privé ne paraissant pas accessible au public

1 " non perceptible

2 " perceptible

école primaire

école publique

administration

ministère des armées

espace entouré par la ventre

sans contrainte

protégé par un classement sur la liste des monuments historiques

espace vert supprimé récemment par rénovation immobilière

périmètre de rénovation

Quatrième charnière :

La prise en charge tardive de l'accroissement démographique et le colmatage des vides.

C'est la phase ultime pour les raisons suivantes :

1 - La solidité matérielle et juridique de la construction contemporaine.

2 - L'aspect irréversible de la destruction des immeubles anciens et des jardins qui les accompagnent.

3 - L'enchaînement irrémédiable des conséquences du bourrage des grandes parcelles : engorgement de la voirie, élargissement des voies aux frais des trottoirs et des plantations d'alignement, conversion trop facile des places publiques en parkings en fait privés, encombrées qu'elles sont par les usagers des immeubles riverains.

La planche 11 présente les espaces verts publics, les espaces verts privés, perceptibles, non perceptibles, détruits, le périmètre des opérations de rénovation concertées et spontanées connues actuellement.

Cette planche, qui ne devait être au départ qu'un inventaire au 1/2000e de l'état actuel des espaces verts dans le périmètre des boulevards peut être utilement comparée à la planche 2 et met en évidence le rôle moteur dans la rénovation sauvage des parcelles de grande dimension, la grave consolidation du parcellaire qui en résulte, le rôle protecteur ou retardateur de certains types d'occupation (terrains militaires, écoles, écoles privées, servitudes des monuments historiques).

Elle montre également la différence de nature qui existe entre les opérations spontanées (qui ne s'intéressent qu'aux parcelles importantes dont le prix de "libération" au m2 est nettement inférieur à celui des petites, généralement très occupées, plus recherchées et plus accessibles à la majorité des acheteurs) et les opérations concertées qui, même si une très grande parcelle peut être à l'origine de l'opération, prennent finalement en charge l'ensemble de l'îlôt (ex. rue St Jacques - rue Ed. Guillaume).

L'effet de la servitude de protection exercée sur l'entourage des M.H. n'est pas visible à VALENCIENNES (écrit en 1974).

.../...

LES MONUMENTS

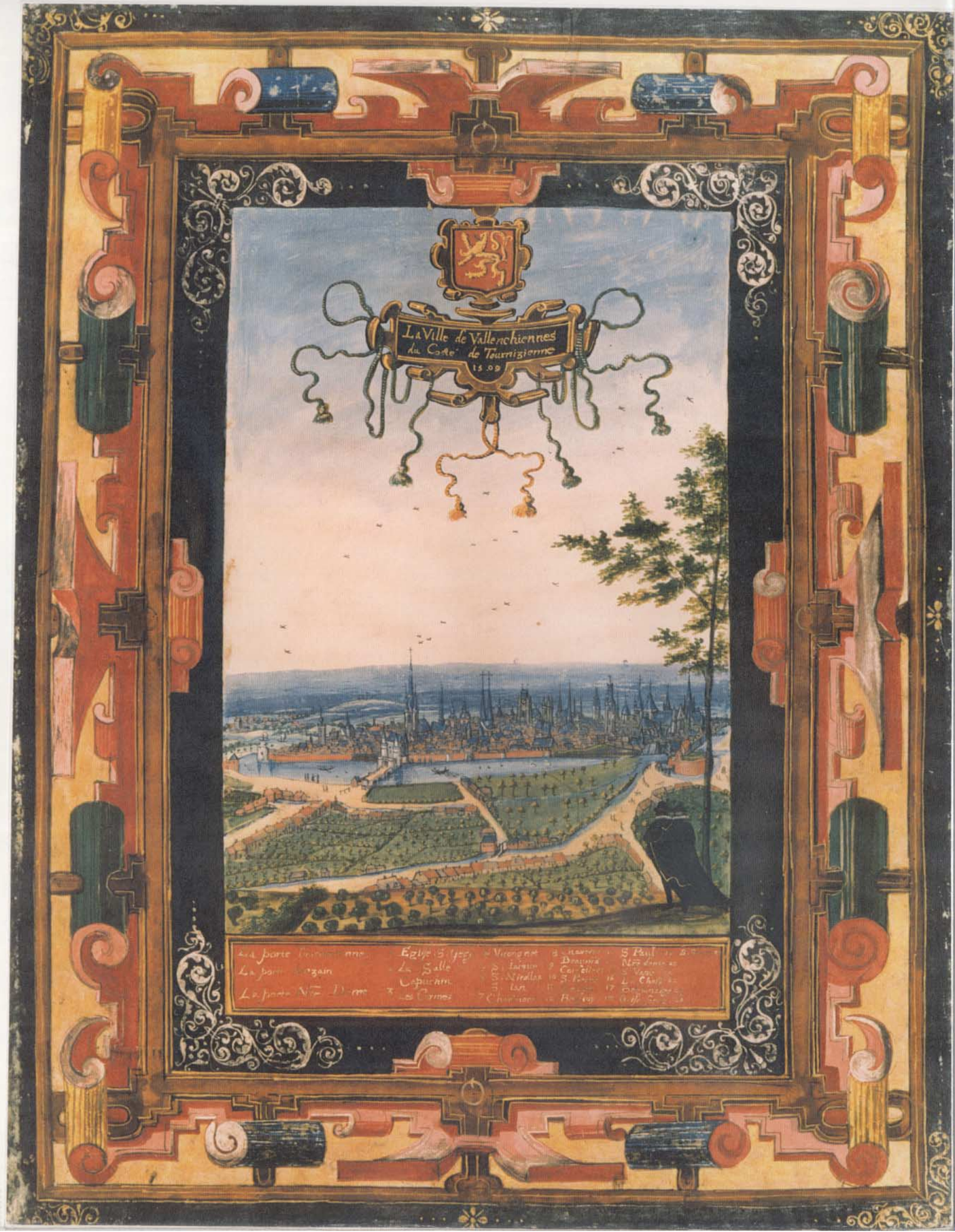

Peu de villes anciennes dotées d'un passé artistique reconnu sont aussi pauvres que Valenciennes en édifices médiévaux.
A part l'église St Jacques, retournée et agrandie, l'Hôtel de Ville et la Halle au Blé reconstruits, ils avaient pourtant traversé la période classique en ne subissant que des mises au goût du jour mineures, dues autant à l'usure de la pierre qu'à la pression de la mode, et le plan de 1767 avait été levé en vue de remanier profondément la ville à coup d'alignements en évitant toutefois ces témoins d'un autre âge.

La Révolution et les sièges allaient inverser totalement ce projet. Pour mesurer l'irréparable ampleur des destructions consécutives au Concordat, il suffit de superposer au plan de 1767 le cadastre de 1830 ou les suivants. Mais pour avoir une idée exacte de la gravité du désastre artistique et culturel correspondant, il faut faire un certain effort d'interprétation de documents tels que l'histoire ecclésiastique de Simon le Boucq ou l'album du duc de Croy.

L'exiguité des reculs a souvent obligé les auteurs de ces vues à représenter l'objet, vu d'une hauteur équivalent souvent à un premier étage ou parfois d'un clocher en supposant enlevées les maisons qui le cachaient partiellement et en les représentant par leur seule trace au sol.

Dans l'ignorance de ce qui existait autour, le graveur de l'Edition Prignet de l'histoire ecclésiastique a, à son tour, inventé un paysage agreste ou des dégagements fictifs qui, associés à cette ligne d'horizon trop haute et à des personnages trop grands, réduisent un peu plus les dimensions apparentes d'édifices déjà modestes, surtout si on les compare aux grandes cathédrales du domaine royal.

Si on s'en tient à cet ouvrage, on peut en retirer l'impression qu'à part deux édifices majeurs (l'Hôtel de Ville,déjà refait au XVIIe - les Halles au XVIIIe) et Notre Dame la Grande (elle-même assez petite malgré son nom), la ville ne comportait que des églises de village somme toute assez semblables à ce qu'était l'église d'Onnaing avant l'inversion et l'agrandissement dus à Dutouquet.

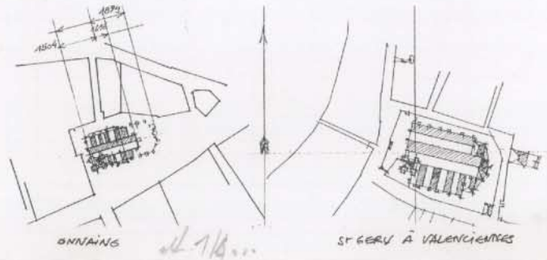

C'est avec l'ancienne église St Géry que cette analogie est la plus frappante, et il est tentant de supposer cette église faite d'abord d'une large nef charpentée flanquée de bas côtés couverts en appentis, munie d'un ou deux transept bas qui dans les dessins se dégagent à peine de la masse des chapelles latérales dont les toitures perpendiculaires à la nef ont fini par remplir à ras bord tout l'espace encore disponible (le square Froissart actuel).

Seule la flèche a pu échapper à la contrainte de l'espace, et sa hauteur, son acuité sont une des caractéristiques du panorama de la ville jusqu'à la Révolution.

Un noyau daté est ici attesté par Simon le Boucq qui rapporte qu"au choeur, assez haut en la muraille, entrant en iceluy à main droite, y at gravé en gresserie Ao 1115, en sorte qu'il y a grande apparence qu'il fut lors basty".

Toutefois l'église est réputée avoir été fondée en 680 et terminée en 750 puis peut-être reconstruite ou simplement enveloppée par les constructions médiévales qui lui ont donné l'aspect connu qui a persisté jusqu'à sa destruction.

En ce qui concerne les deux paroisses issues en 1186 de St Géry, un noyau plus ancien est peut-être reconnaissable sur le plan de 1767 pour St Nicolas, dont l'étroitesse du choeur semble avoir réglé la largeur de la nef et des bas côtés, accrus seulement sur la façade nord d'un rang de chapelles à pignons.
Dépourvue de chapelles latérales, Notre Dame de la Chaussée semble avoir gardé plus longtemps son apparence initiale : longue nef charpentée flanquée de bas côtés en appentis,coupés aux extrémités de toitures qui évoquent aussi un ou deux transepts bas encore visibles au XVIIe et disparus dans le plan de 1767.

Dans son humilité, sa coupe peut avoir servi de prototype aux églises des couvents construits avec l'aide de Jeanne et Marguerite de Flandre au XIIIe siècle - St François pour les Franciscains - St Paul pour les Dominicains - Notre Dame du Mont Carmel pour les Carmes de la rue Tournisienne - l'Hôpital Ste Elisabeth du Béguinage et également à l'église des Dames de Beaumont.

Ce type paraît avoir évolué à partir du XVIIe vers une coupe d'église-halle à trois nefs égales en hauteur couvertes de toitures à chêneaux encaissés présentant trois pignons en façade (Carmes, rue de Lille, détruits).

En subsistaient,les trois nefs enfoules sous une seule toiture, St Nicolas ex Ste Croix des Jésuites et St Géry ex St François où les dispositions initiales visibles après les destructions partielles de 1944 n'ont malheureusement pas donné lieu au rétablissement des volumes intérieurs (berceau au bois au-dessus du rang d'oeils de boeuf). Quant aux volumes extérieurs, ils prouvent à leur dépens qu'on ne peut pas restaurer un monument en méconnaissant quelques données essentielles de son histoire. Pour tout dire, la restauration aurait été plus facile et plus heureuse si on n'avait pas essayé de reconstruire St Géry sur St François.

Conçus dans un esprit d'austérité, dont le meilleur exemple connu est la résistance opposée par les Franciscains à l'utilisation d'un couvent qu'ils estimaient trop luxueux, ces vaisseaux avaient été par la suite enrichis de dallages et de monuments funéraires d'une grande qualité, évoquée par les textes (Comtes de Hainaut à St François - Maison d'Avesnes à St Paul) et attestée par les découvertes fortuites et les fouilles de St Géry ex St François, des Dames de Beaumont ou de Fontenelle.

Echappent à ce type :

- l'Hôtel Dieu fondé en 1430, simple vaisseau couvert de bois très proche dans ses dimensions comme dans sa forme de l'Hospice Comtesse à Lille,

- les autres hopitaux : Chartriers, Petit St Jacques, St Barthélémy, etc...

- la Chartreuse, reconstruite en ville au XVIe siècle et par nature très différente de tout autre couvent,

- l'église St Jean au transept bien marqué, aussi haut que la nef et peut-être voûté

- et trois églises que la présence de contreforts importants ou d'arcs boutants désigne comme intégralement voutées.

.../...

Si le détail des formes intérieures de l'église St Pierre n'est pas connu (comportait-elle des tribunes, un étage ?), ses dispositions en plan sont claires - nef de 4 à 5 travées (car implantées en biais par rapport à la place d'Armes) terminée à l'est par une abside à trois pans - frontispice carré évoquant les façades anglaises et prolongeant la masse horizontale de l'Hôtel de Ville.

Après l'agrandissement à ses dépens de l'Hôtel de Ville, suivi de deux reconstructions, il est peu probable qu'il en subsiste autre chose que d'infimes fragments de fondations.

Le cas de Notre Dame la Grande est beaucoup plus complexe et plus riche d'espoirs.

Malgré l'abusive simplification des descriptions contradictoires de l'Abbé Dewez (un monument gothique prémonitoire achevé tel qu'on le connait en 1086) et de Serbat (un édifice d'une homogénéité de rêve reconstruit dans les dernières années du XIIe siècle dans la foulée des grands édifices de l'Aisne et de l'Oise, le vocable, opposé aux faibles dimensions de l'ensemble comme de la travée, tous les documents objectifs montrent bien que l'édifice, très archaïque dans sa structure, se situe historiquement comme géographiquement entre les cathédrales de Tournai et de Cambrai et que les différentes campagnes de travaux de ces trois bâtiments s'imbriquent étroitement sur plusieurs siècles.

Il faut le dire une fois de plus, il s'agit là d'un des maillons manquants et irremplaçables de l'histoire de l'architecture médiévale.

Encore plus méconnue est l'église Notre Dame de la Salle : l'album de Croy comme d'Histoire ecclésiastique nous montrent une chapelle palatine apparemment à deux niveaux comme celle qu'on construira pour l'archevêché de Reims vers 1230 ou comme la Ste Chapelle du Palais de la Cité (1242-1247).

Dépouillée d'une ornementation manifestement plus récente (vitrages et peut-être remplages refaits en 1375-1376), cette église peut-elle être celle qui avait été achevée peu avant la mort de Beaudouin le Courageux en 1195 ? Le doute est permis. Quoiqu'il en soit, avec la salle de justice dont elle était le prolongement sacré, dont on peut estimer les dimensions à environ 30 x 60 m et dont les comtes de Hainaut nous décrivent la décoration à la pointe de l'art pictural de l'époque (des peintures murales à l'huile en 1375), l'ensemble, amené à sa forme parfaite par le comte Aubert de Bavière en 1376 et déjà amputé de sa grande salle au XVIIe siècle, avait été sur les bords de l'Escaut l'équivalent valenciennois du Palais de Justice de Paris et un des berceaux de ce qu'on appellerait plus tard l'art flamand.

Sa disparition totale a creusé un irréparable trou dans l'histoire de l'architecture et des autres arts.

Hôtel de Ville - Place d'Armes.

Reconstruit par parties depuis 1612 puis dans la totalité de sa façade en 1867 et enfin totalement reconstruit sauf la façade, l'Hôtel de Ville actuel n'a rien gardé (à part la hauteur) de cette prodigieuse façade qui occupait près de 90 m d'un des longs côtés du grand marché. Son aspect médiéval nous a été transmis par Simon le Boucq qui a fait insérer entre les parties encore visibles de son temps (St Pierre et les Halles) un dessin plus ancien représentant la partie centrale déjà détruite au début du XVIIe siècle.

Il est toutefois possible que les reconstructions successives de la façade aient maintenu jusqu'à nos jours des fondations plus anciennes.

Plus certainement, le recul d'alignement des constructions de l'autre face de la Place d'Armes, a laissé dans le terre plein de la place tout le front des caves des habitations.

Il est également probable que les ruines du second beffroi écroulé en 1843 ont été arasées au niveau du sol et que les fondations et peut-être des sous-sols en subsistent sous le dallage actuel.

.../...

De même une porte de l'enceinte du Grand Bourg, à l'entrée de la rue de Famars, dont l'existence est attestée par la légende du premier beffroi construit bêtement à un endroit où il gênait tout le monde et reconstruit ultérieurement sur la place. Il est évident que le droit de cloche étant le premier accordé comme le premier retiré, il fallait pour l'utiliser immédiatement édifier un beffroi de charpente sur un édifice assez haut, déjà construit, une tour ou une porte d'enceinte désaffectée comme sont restés, par exemple, les beffrois de Charroux, de Bordeaux, le Gros Horloge de Rouen, etc...

A Valenciennes, et cela montre l'importance du fait communal, une telle solution ne pouvait être que provisoire.Compte tenu de la fragilité des structures en cause, on peut se demander ce qu'il reste des fondations de la statue de Louis XV ou de la "pierre du camp" décrite par d'Outreman à l'occasion du dernier duel judiciaire, pierre qu'on devait enlever pour dégager sans doute le centre des cercles concentriques qu'il fallait tracer pour séparer les combattants et les différentes catégories de juges et de spectateurs, toutefois, à l'extrêmité nord de la place et à huit lieues et demie (gauloises) de Bavai, la Croix aux Ceps, probable christianisation d'un milliaire n'a, elle, pas pu disparaître sans laisser de traces. De même, les fondations de la première église St Pierre détruite au XIIIe siècle pour allonger le grand marché. Ce vocable et la proximité de la Croix aux Ceps renforcent la présomption d'antiquité de la voie Bavai-Viévarde.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser et à ce qu'on dit sur la foi de forages situés au hasard, le terre-plein de la Place d'Armes, épargné par les grands travaux depuis le XIIIe siècle, est donc loin d'être cet espace vierge qu'on pourrait creuser sans risque. Malgré la réalisation du réseau d'assainissement de la reconstruction, il recèle vraisemblablement ainsi que l'actuelle place du marché, des vestiges d'une importance capitale pour l'histoire de la ville.

Cette évocation, qui n'est même pas exhaustive,des sites monumentaux connus, ne doit pas faire oublier l'intérêt des rivières, canaux et ponts qui font l'objet d'un autre chapitre, ni le fait que sur toute la surface de la ville, le moindre trou peut apporter, en plus des habituelles briques blanches médiévales, une foule d'informations sur la vie quotidienne, sur les techniques (fours et dépots de potiers - cuves de tanneurs, etc...) ou sur toute autre structure mal connue telle que les enceintes du haut moyen âge.

Elle a avant tout pour but d'attirer l'attention sur une situation qui n'est pas sans risque, des exemples récents l'ont montré.

Les structures souterraines ont été longtemps protégées par un parcellaire qui s'est établi sur leurs traces et prouve leur existence. A la différence de Fontenelle, on peut supposer et parfois constater que pour ne pas compromettre la solidité des constructions voisines, on a souvent, à Valenciennes, renoncé à extirper du sol les grès qui constituent les premières assises des bâtiments.

Mais le partage des couvents a engendré de grandes parcelles bourgeoises qui, dans le parcellaire serré du moyen âge, découpent très lisiblement les emprises des édifices détruits et constituent des proies tentantes pour la construction contemporaine.

A l'exception de tout ce qui a disparu dans le périmètre de reconstruction, où le remembrement a réalisé une irréparable catastrophe archéologique, la plupart de ces sites, souvent couverts de jardins privés, serait techniquement assez accessible. Mais,outre que la destruction de ces jardins n'est absolument pas souhaitable et compte tenu des moyens disponibles pour assurer la protection des structures une fois découvertes, la meilleure solution paraît être la conservation en l'état.

Encore faut-il en assurer la protection afin de prévenir toute destruction "innocente" à l'occasion de travaux que la règlementation du permis de construire ne permet pas toujours d'éviter.

.../...

Ces mesures de protection ne devraient pas se limiter à l'emprise connue d'un édifice mais à l'aire de dispersion possible de ses débris, par exemple à l'ensemble des parcelles libres autour et au moment de la destruction.

Ces mesures devraient s'appliquer au moins aux édifices les plus importants : Notre Dame la Grande, la Salle le Comte, les Dominicains, la Chaussée, les Chartreux, le Béguinage.

Elles permettraient en outre d'assurer la protection d'espaces verts privés qui ne sont pas toujours faciles à défendre dans le cadre de la réglementation actuelle.

D'autre part, il ne faut pas oublier que d'autres sites tels le couvent des Franciscains (Square Watteau) - St Géry (Square Froissart) - St Nicolas (place Verte) ne sont pas forcément à l'abri d'une réalisation de parking souterrain.

Enfin, la construction d'une nouvelle caserne de pompiers permet d'envisager un changement d'affectation de l'ancien manège de cavalerie qui recouvre le site de la très ancienne chapelle St Laurent des Glatignies, agrandie plusieurs fois et en particulier en 1599 après la destruction de l'église St Waast hors les murs et dont, à part un dessin de l'histoire ecclésiastique, on ne connait pas grand chose car, détruite en 1689 pour dégager une prudente esplanade entre la citadelle et la ville, elle n'apparaît pas sur le plan de 1767.

N.B. ce plan est limité au corps de place

légende de l'histoire ecclésiastique de Simon Leboucq 1650 complétée pour les batiments construits entre 1650 et 1767

Faux-titre et titre imprimés, en tête de l'ouvrage.
Portrait en pied gravé, de Simon Le Boucq, en regard de la notice biographique, folio liminaire I.
Titre gravé et tiré en encre bloue — *fac simile* du manuscrit, en recto après la notice.
Dédicace à la Vierge, tirée en encre rouge, après le titre gravé en bleu.
1re Partie (faux-titre) — doit suivre cette dédicace.
Plan gravé de la ville, vu à vol d'oiseau, en face de la liste des jours de dédicaces des églises, p. 3.
1 Eglise de Notre-Dame-la-Grande, en regard du chap I, p. 7.
Frontispice du Doxal, lithographie, pliée et collée sur onglet, p. 12.
Voûte de l'entrée du chœur et 18 figures sur une page, lithographie, en regard de la page 3.
Chœur de l'église Notre-Dame, en face du chap. IV, p. 15.
Candelabre, lithographie, page 29, en regard du chap. IX.
2 Eglise de St.-Jehan, page 31, en regard du chap. X.
3 Eglise collégiale de la Salle-le-Comte, page 42, en face du ch. XV.
4 Eglise paroissiale de St.-Vaast, page 49, en face du chap. XVIII.
5 Chappelle de St. Laurent, p. 52, en face du chap. XIX.
6 Eglise de St. Jacquos, page 53, en face du chap. XXI.
7 Eglise de St. Géry, page 57, en face du chap. XXIII.
8 Eglise de St. Nicolas, page 66, en face du chap. XXVII.
9 Eglise de Nostre-Dame-de-la-Chaussée, page 69, en face du chap. XXIX.
10 Eglise du Béguinage, page 72, en face du chap. XXX.
11 Eglise de St.-Martin-de-l'Espaix, p. 79. en face du chap. XXXIV.
12 Monastère des Révérends Pères Dominicains, page 80, en face du chap. XXXV.
13 Eglise des Pères Carmes, page 89, en face du chap. XXXIX.
14 Eglise des Frères Mineurs, page 99, en face du chap. XLIII.
15 Cloître des Capucins, page 131, en face du chap. LIII.
16 Eglise des Chartreux, page 139, en face du chap. LVI.
17 Eglise des Jésuites, page 142, en face du chap. LVII.
18 Monastère de Beaumont, page 162, en face du chap. LXIII.
19 Monastère des Sœurs pénitentes de St. François, page 168, en face du chap. LXVII.
20 Monastère des Religieuses de Ste. Brigitte, page 171, chap. LXIX.
21 Monastère des Carmelines, page 174, chap. LXX.
2e Partie (faux-titre), page 177.
22 Bonne Maison de l'Hustellerie, page 179, en face du chap. LXXI
23 Chappelle de St. Michel Archange, page 188, en face du ch. LXXV
24 Chappelle de St. Pierre et ancien hotel-de-ville, gravure, page 194, en face du chap. LXXIX.
25 Chappelle de St. Barthélemy, lithogr., page 200, en face du chap LIIIe I.
26 Chappelle du Petit St. Jehan, page 203, en face du chap. IIIIexIV.
27 Hospital de St. Jacques, page 205, en face du chap. IIIIexV.
28 Autre Gertrude, page 205. en face du chap. IIIIexVII.
29 Chappelle N.-D.-de-Hall, gravure, page 212, en face du chapitre IIIIexIX.
30 Bonne Maison de l'Hostel-Dieu, page 214. en face du chap. IIIIexX.
31 Chappelle des pauvres Prestres de St. Grégoire, page 228, en face du chap. IIIIexXVI.
32 Bonne Maison des Chartrières. page 242. en face du chap. C.
33 Chappelle de St. Charles Boromée, page 246, en face du chap. CI
34 College de Standonck, page 247, en face du chap. CII.
35 Bonnes Maisons des fils et filles orphelins, page 253, en face du ch. CIII.
36 Escolle de N.-D.-des-Anges, page 258, en face du chap. CIIII.
Tableau de l'Aumosne générale, page 261, en face du chap. CVI.
37 Plan gravé du Palais de la Salle-le-Comte, page 273, en face du ch. CVIII.
Plan parcellaire de de en face la page 283.
38 Refuge de l'abbaye de Vicoigne, gravure, page 286, chap. CIX.
39 Refuge de St.-Amand, lith., page 287, chap. CX.
40 Refuge de l'abbaye de Marolles, gravure, page 288, en face du chap. CXI.
41 Refuge de l'abbaye d'Anchin, lithogr., page 289 } en face des ch. CXII
42 Refuge de l'abbaye de St.-Sauve, page 289 } et CXIII.
43 Refuge de la Prevosté de Hasnire } page 291, en face des chap. CXIIII
44 Refuge de l'abbaye de Denain } et CXV.
45 Refuge des Dames de Fontenelles, page 292. en face du chap. CXVI.
46 Mont-de-Piété. gravure. page 294. en face du chap. XVII
47 St Vaast en ville
48 St François de Salle
49 Bodarisannes
50 Carmes dechaussés
51 Ursulines
52 Augustins
20 bis Brigittines

les batiments détruits sont représentés avec les matériaux de couverture indiqués sur les gouaches du manuscrit de l'Histoire ecclésiastique
les batiments conservés sont pochés en noir.

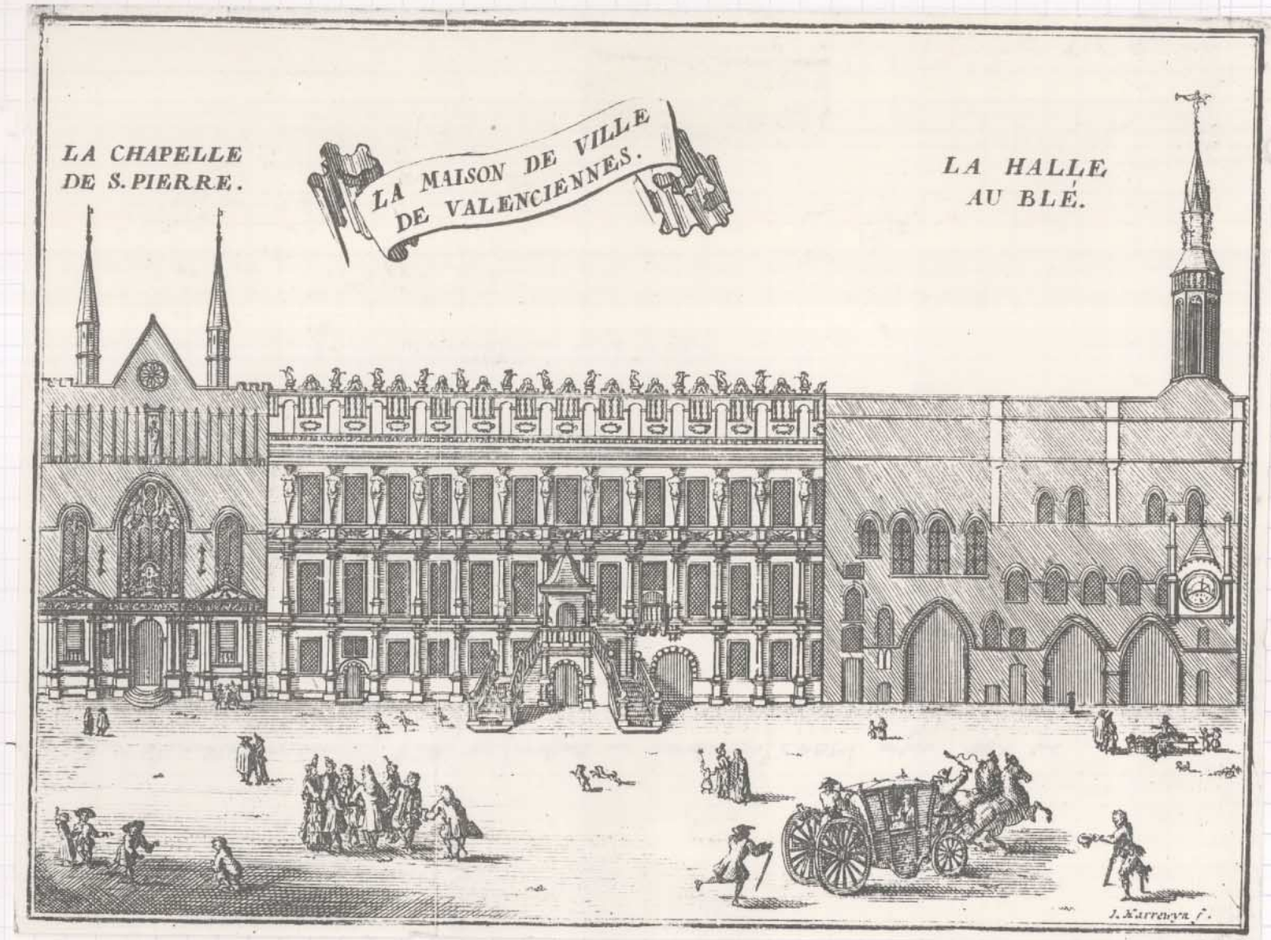

l'Hotel de Ville au XVII^e siècle - Gravure extraite des Délices des Pays Bas

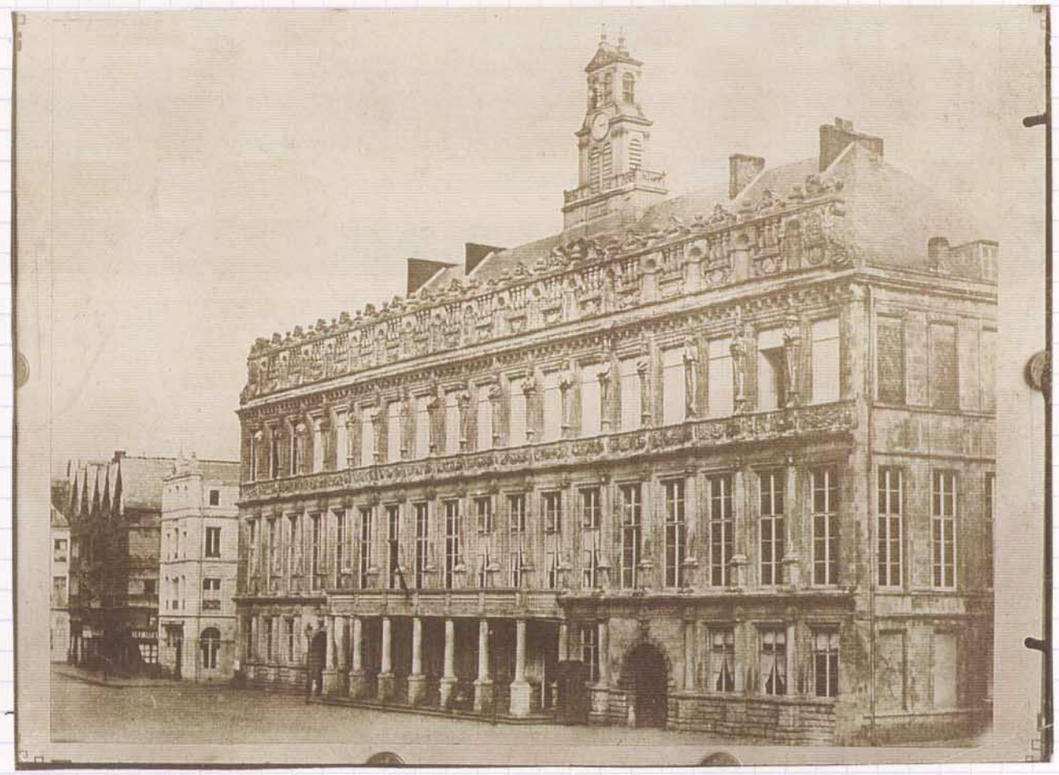

| St Pierre ← : Partie centrale de 1612 :→ | les Hallettes

Après 1820 la façade de 1612 a été allongée de cinq travées aux dépens de l'église St Pierre et séparée du théâtre par l'ouverture de la rue de la halle
la photographie a été prise entre l'écroulement du beffroi (1843) et la reconstruction totale de la façade décidée en 1867
le campanile a été construit en 1846

la partie centrale de la facade médievale remplacée en 1612
← dessin du débat du XVII^e inclus dans le dessin d'ensemble → Hist. Eccl. Simon Leboucq

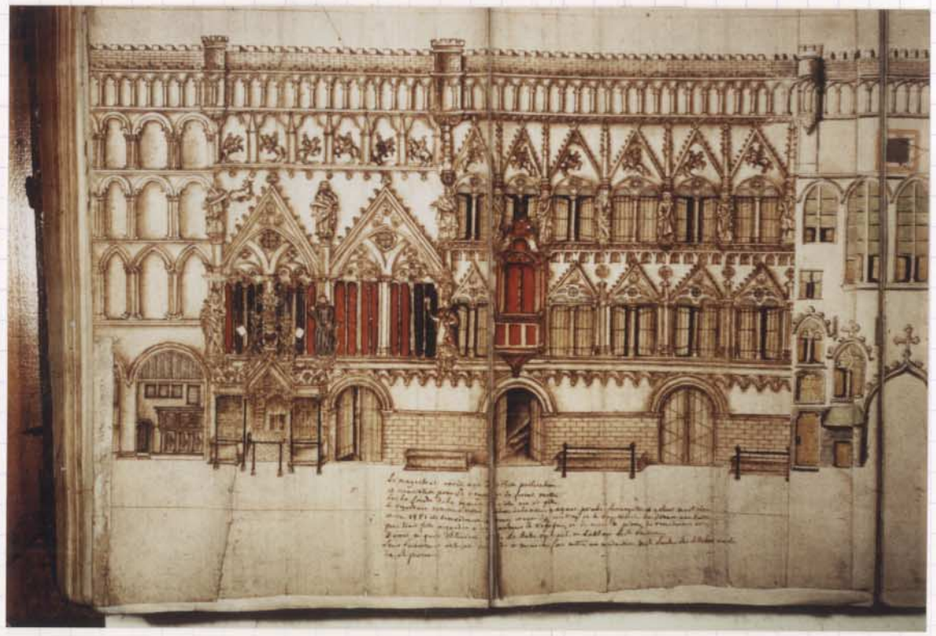

Avant la construction de la porte tournisienne l'hopital St Barthelemy et le petit St Jacques pouvaient accueillir les pèlerins après la fermeture des portes.

Ces fondations jalonnent manifestement un des chemins de St Jacques

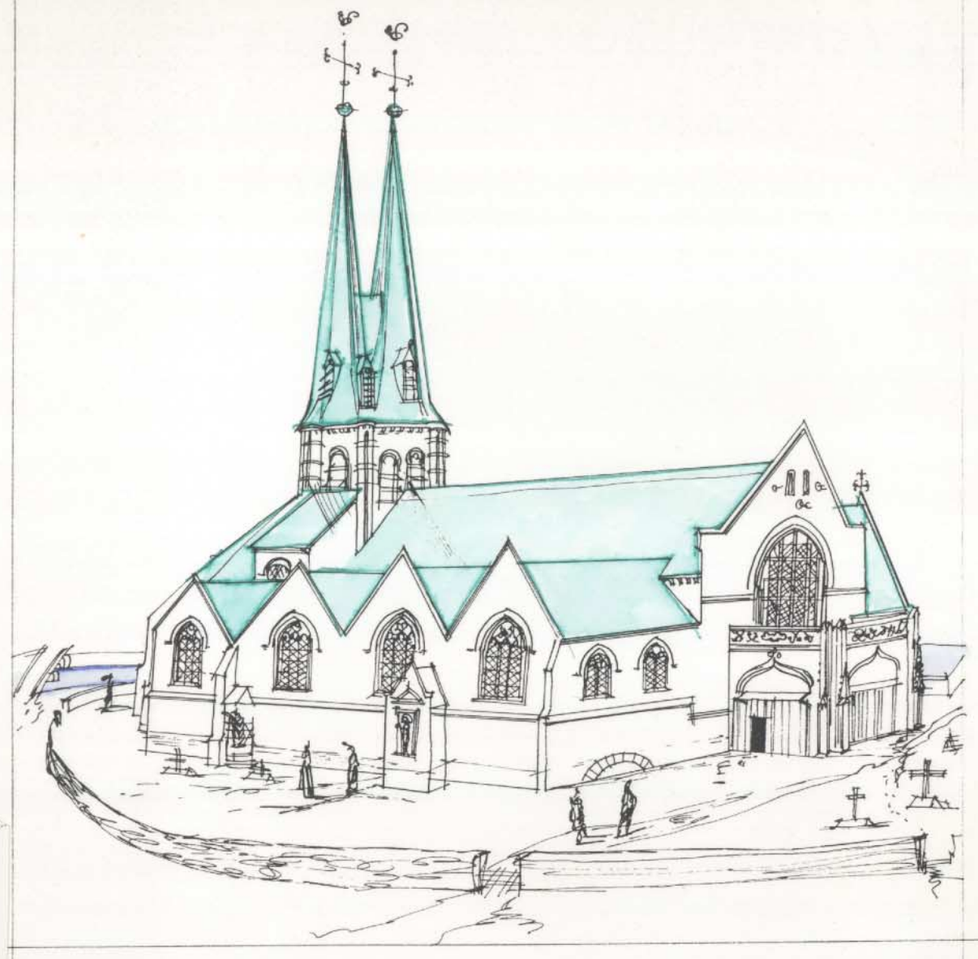

De l'Eglise Paroissialle de Sainct Jacques

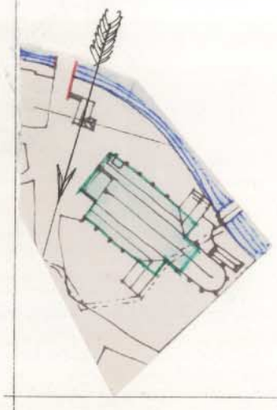

confrontation du manuscrit de l'histoire ecclesiastique de Simon Le Boucq et du plan de 1767
1/5000 . nord en haut de la feuille
1/2000 . point de vue de l'observateur en bas
fac. simile des perspectives calqué sur photocopies afin de faire apparaitre le dessin, les couleurs sont reproduites à l'aquarelle et non à la gouache comme sur l'original. et doivent être considerées comme une simple indication de matériaux. Sur l'original, la couleur verte semble indiquer trop de toits de cuivre pour qu'on puisse y croire. (tuiles vernissées? ardoises?)

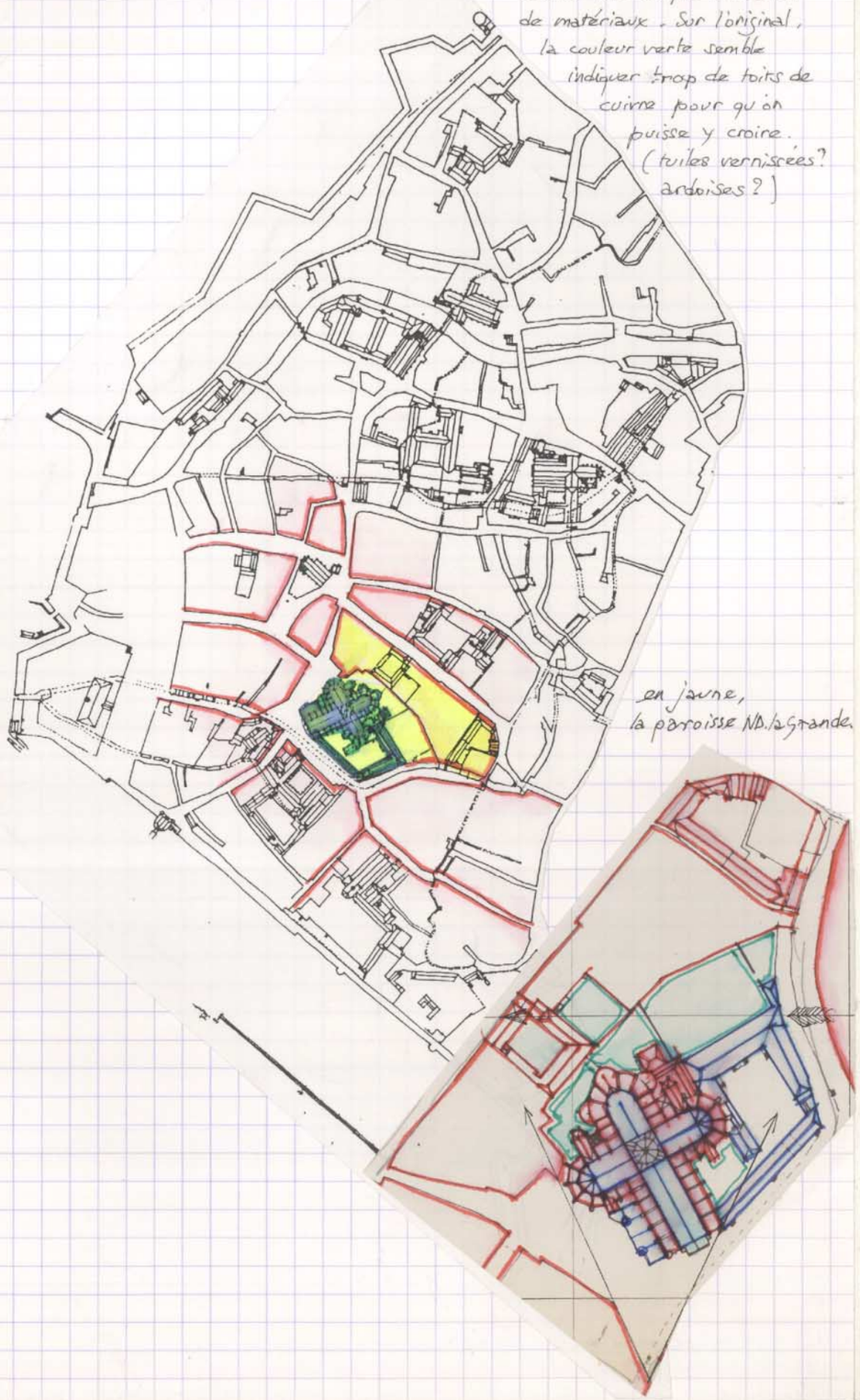

en jaune, la paroisse ND. la grande.

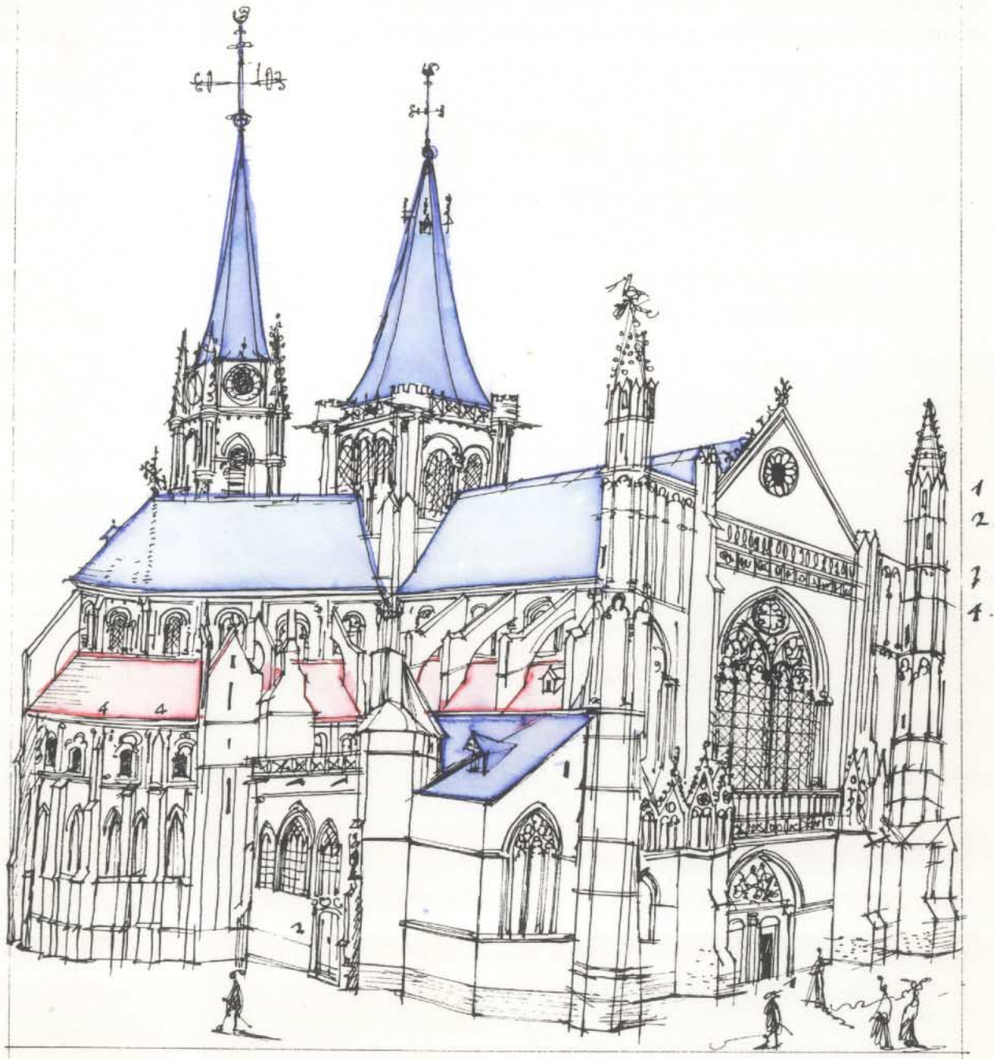

1 grand portal
2. Chappelle de bat
3 arcs boutans
4. place de 2 arcsboutans qui finent rues par les vens l'an 1605

De la parfaicte Construction de la grande Eglise de Nostre Dame et Comment elle fut donné aux Abbés de Hasnon-

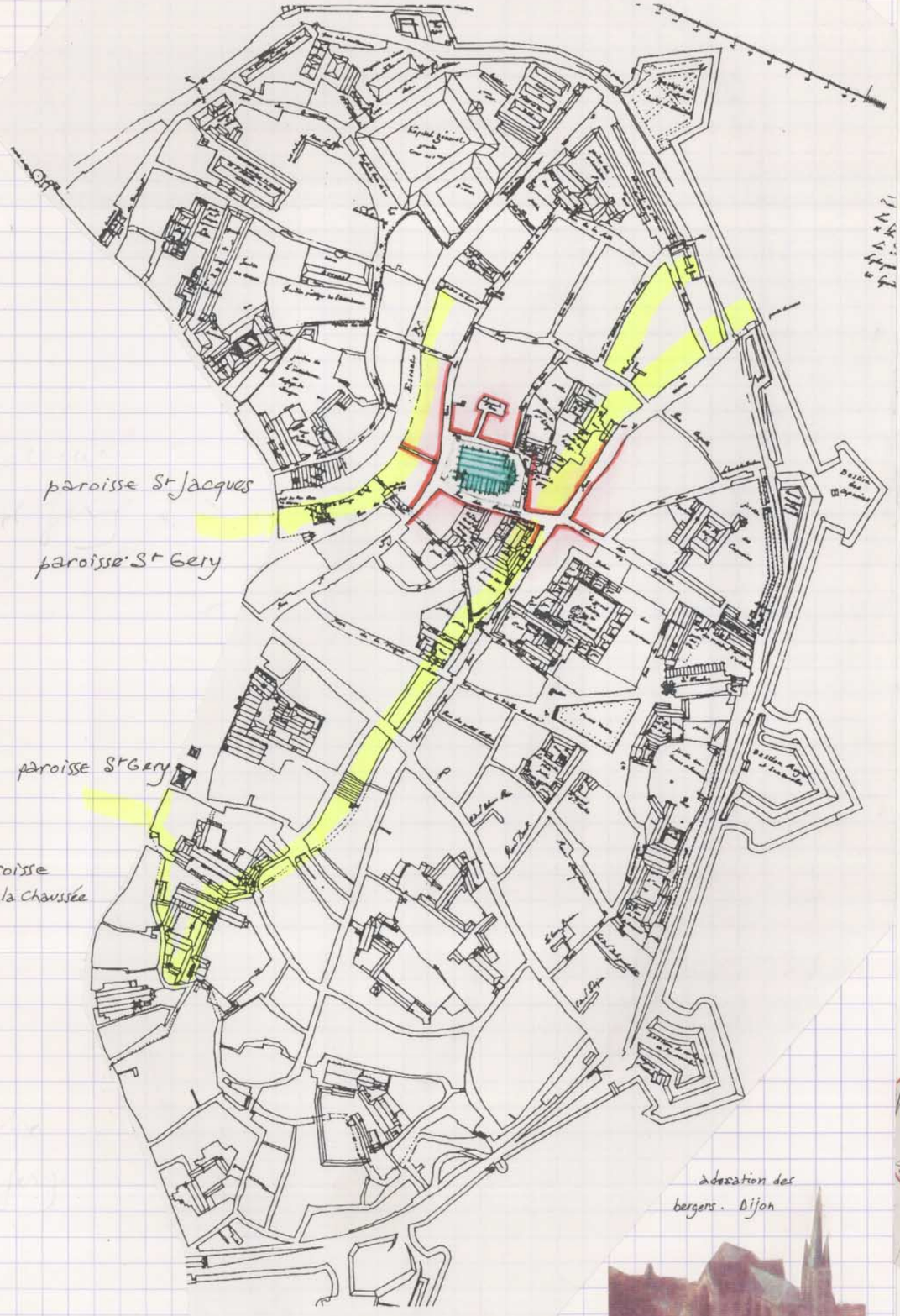

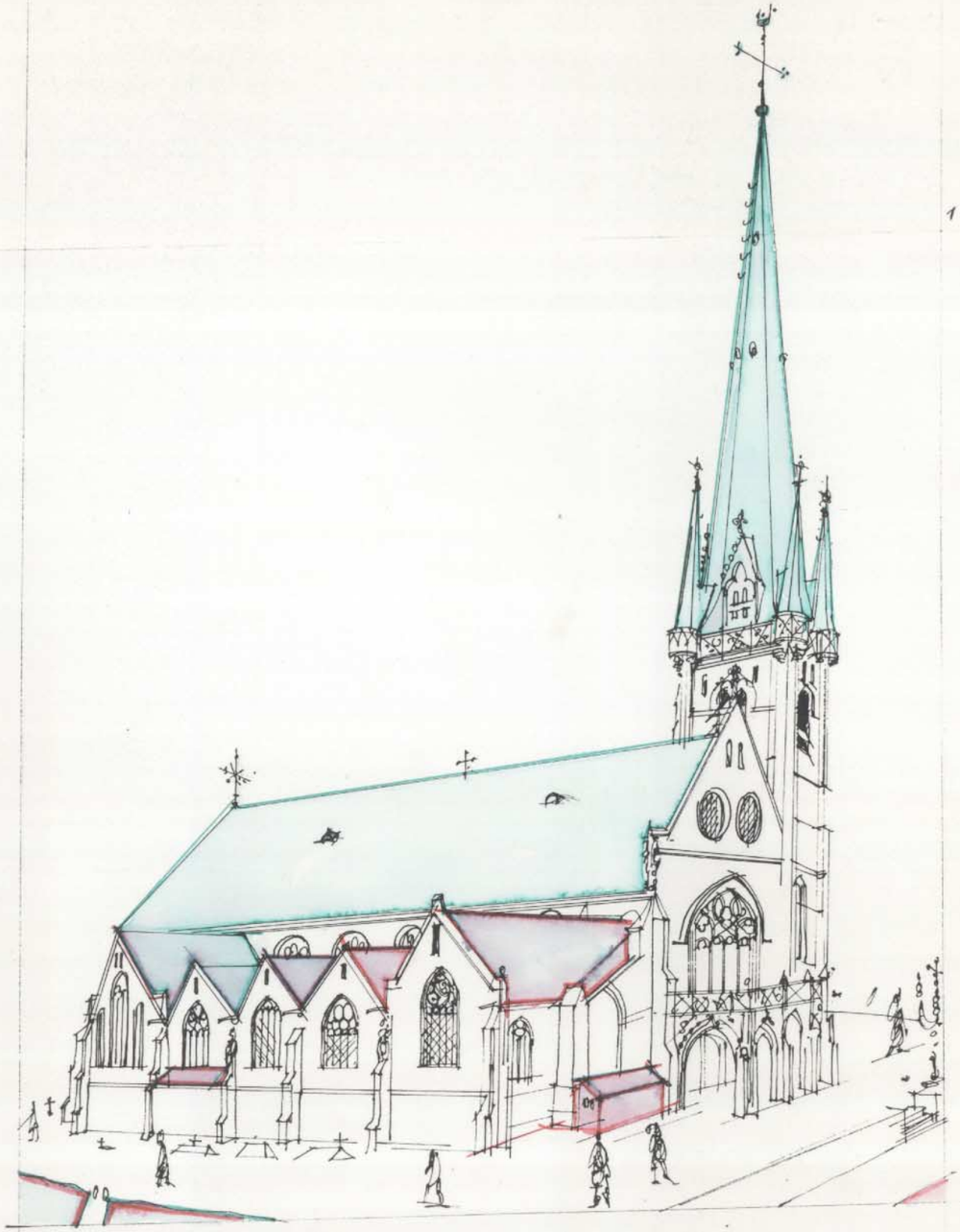

Fondation de l'Eglise Paroissiale de Sainct Géry

S. GERY

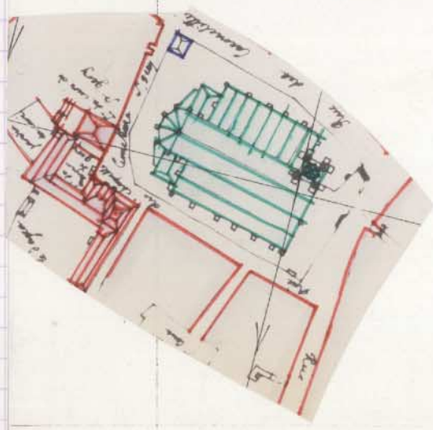

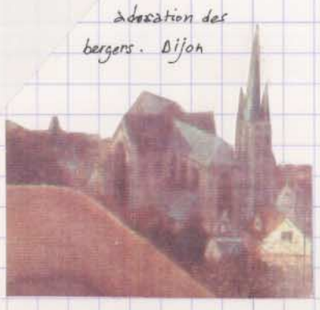

adoration des bergers. Dijon

3. *Chapelle de S. Nicolas.*

L'Eglise de Sainct Nicolas estoit iadis vne chapelle située (comme parlent les lettres de Lucius Pape second du nom) pres la tour du Comte. Quelle fut ceste tour, & qui en fut auĉteur, ie ne l'ay pas treuué: non plus que le fondateur de ceste chapelle. Dez l'an M. C. XLIV. elle estoit entre les mains des Religieux de S. Sauue, qui y faisoient l'office diuin, ayans leur demeure, comme ie crois, en la maison voisine, qui leur appertenoit: & portoit le nom d'hostel de S. Sauue. Ceux de S. Sauue l'ont vendue l'an M. DC. XXXIV. & transporté leur hostel à la vieille maison des Capucins.

Don faict à ladite chapelle.

Nous auons la copie de certaines lettres, qui commencent: *Notum sit omnibus &c. quod Gualterus Mustolf* en datte de l'an M. C. LXI. que ce Gaultier Mustel (car ainsi faut il lire ce nom, & corriger la lettre, par vne autre d'Emisse fille d'Isaac, qui le qualifie Preuost de Valentiennes dez l'an M. C. XXXIX.) fit don aux Moines residans en l'Eglise de S. Nicolas à Valentiennes, de trois muids de bled sur les moulins de le Saulx: huict huicteuls, ou mencauds (que le Latin appelle *Octalia*: pource que les huict font vn muid) sur le moulin souuerain: demy muid sur le moulin du Fossart, & vne partie des dismes qu'il auoit en la paroisse de Brueil; & ce pour le bien de son ame, & de sa femme Clarice, Gilles, Pierre, & Gaultier ses fils, Helcinde, Hauide, & Fulcinde ses filles. La lettre est signée d'Aimon Prieur de S. Sauue, & de Bernard, Iean, & Marsil Religieux (establis comme ie pense en ceste chapelle) de Lambert Abbé, & Hugue Chanoine de S. Iean, de Thomas & Godefroy de Solemmes freres, Watier Bulletel, Odon de Bermeraing, Odon des Moulins Escheuins, & autres, que nous auons rapportés au chapitre du Magistrat.

La tour de S. Nicolas.

Ceste chapelle fut faite Paroisse l'an M. C. LXXXVI. auquel fut commencée la nef de l'Eglise: dans laquelle fut incorporée ladite chapelle de S. Nicolas. Du depuis fut faite la Tour de

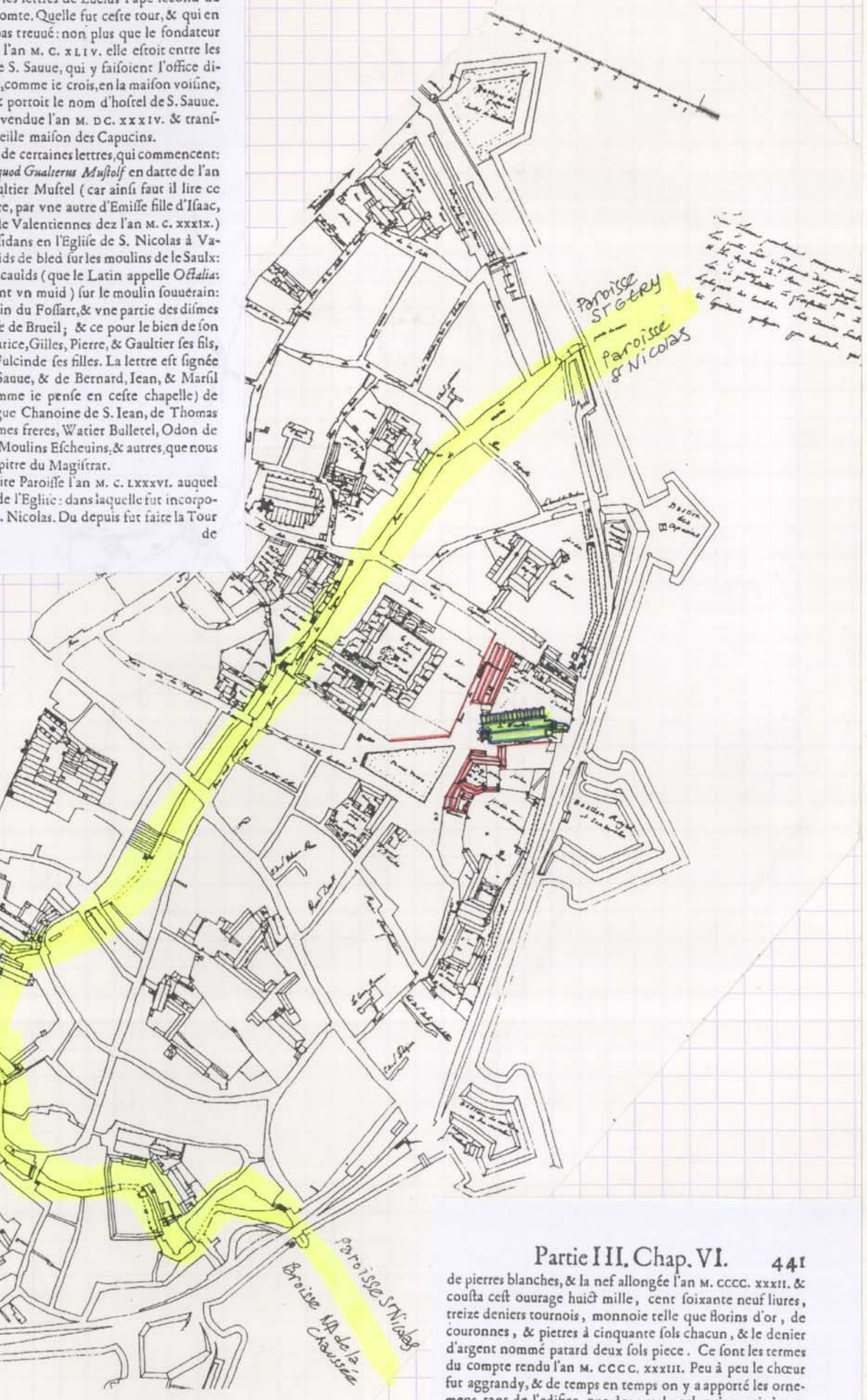

de pierres blanches, & la nef allongée l'an M. CCCC. XXXII. & cousta ceste ouurage huict mille, cent soixante neuf liures, treize deniers tournois, monnoie telle que florins d'or, de couronnes, & pietres à cinquante sols chacun, & le denier d'argent nommé patard deux sols piece. Ce sont les termes du compte rendu l'an M. CCCC. XXXIII. Peu à peu le chœur fut aggrandy, & de temps en temps on y a apporté les ornemens, tant de l'edifice, que des autels: tels qu'on voit à present, qui rendent ceste Eglise comparable aux plus belles & magnifiques du Païs-bas. Ce que nous pouuons dire pareillement de l'Eglise Paroissialle de S. Gery.

Fondation de l'Eglise Paroissialle de Sainct Nicolas

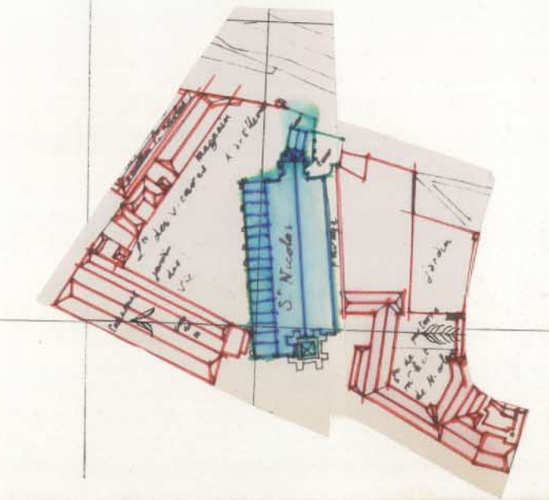

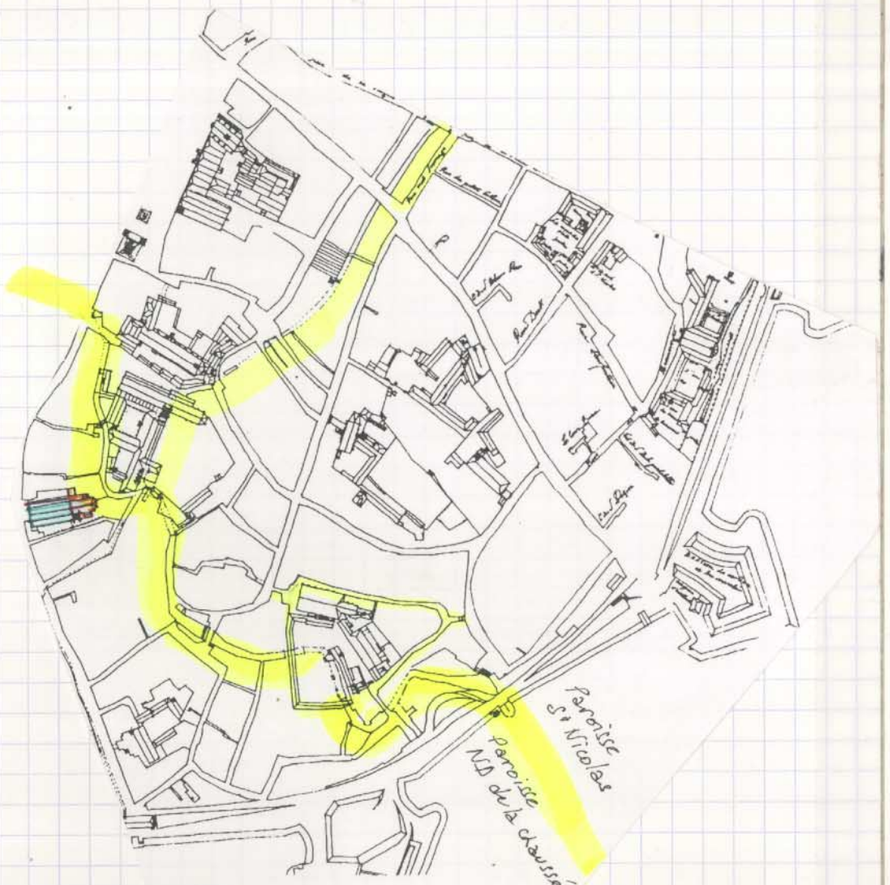

NDame de la chaussée

Noſtre Dame de la Chauſſee.

4. *Noſtre Dame de la Chauſſée.*

L'Egliſe de Noſtre Dame de la Chauſſée eſt ainſi appellée, à raiſon qu'elle eſt baſtie ſur l'ancien pauë ou chemin militaire que les Romains dreſſerent d'icy à Fanmars: ainſi que i'ay dit en la premiere & deuxiéme Partie de ce liure. Nous ne ſçauons pas au vray, qui fut l'auĉteur de ceſte chapelle: quoy que nos Hiſtoriens l'attribuent, comme auſſi celle de Sainct Nicolas au Roy Pepin le Bref. La premiere chapelle eſtoit iadis au meſme lieu, où eſt à preſent celle de la Confrairie de Noſtre Dame du Puy. Celle cy auſſi bien que celle de S. Nicolas eſtoit des appertenances de S. Sauue, dez l'an M. C. XLIV. ce qui me fait croire qu'elles ne ſont pas ſi anciennes que l'on dit: mais qu'elles auroient eſté ſoumiſes à ceux de S. Sauue, & peut eſtre deſſeruies toutes deux par ces Religieux, pour auoir eſté baſties dans les limites de la Paroiſſe de S. Gery. Ie crois qu'elles furent premierement edifiées pour le ſoulas du peuple de ladite Paroiſſe qui s'eſtoit grandement accreu, & multiplié; de ſorte qu'il luy euſt eſté malaiſé de ſe tranſporter en l'Egliſe de S. Gery pour y entendre la Meſſe feſtes & Dimanches: veu qu'elle eſt ſituée au bout de la ville. Cauſe pourquoy ceſte chapelle fut en fin erigée en Paroiſſe l'an M. C. LXXXVI. & le chœur baſty par le Prieur de S. Sauue.

Le Comte Baudouin l'Edifieur receut en don de Thierry d'Elſace Comte de Flandres vne belle piece de la S. vraie Croix: laquelle ce Prince laiſſa l'an M. C. LXIX. à la chapelle de Noſtre Dame de la Chauſſée dans vn Reliquaire d'argent doré.

Là meſme repoſoit vne partie des Reliques de S. Marcel Pape,

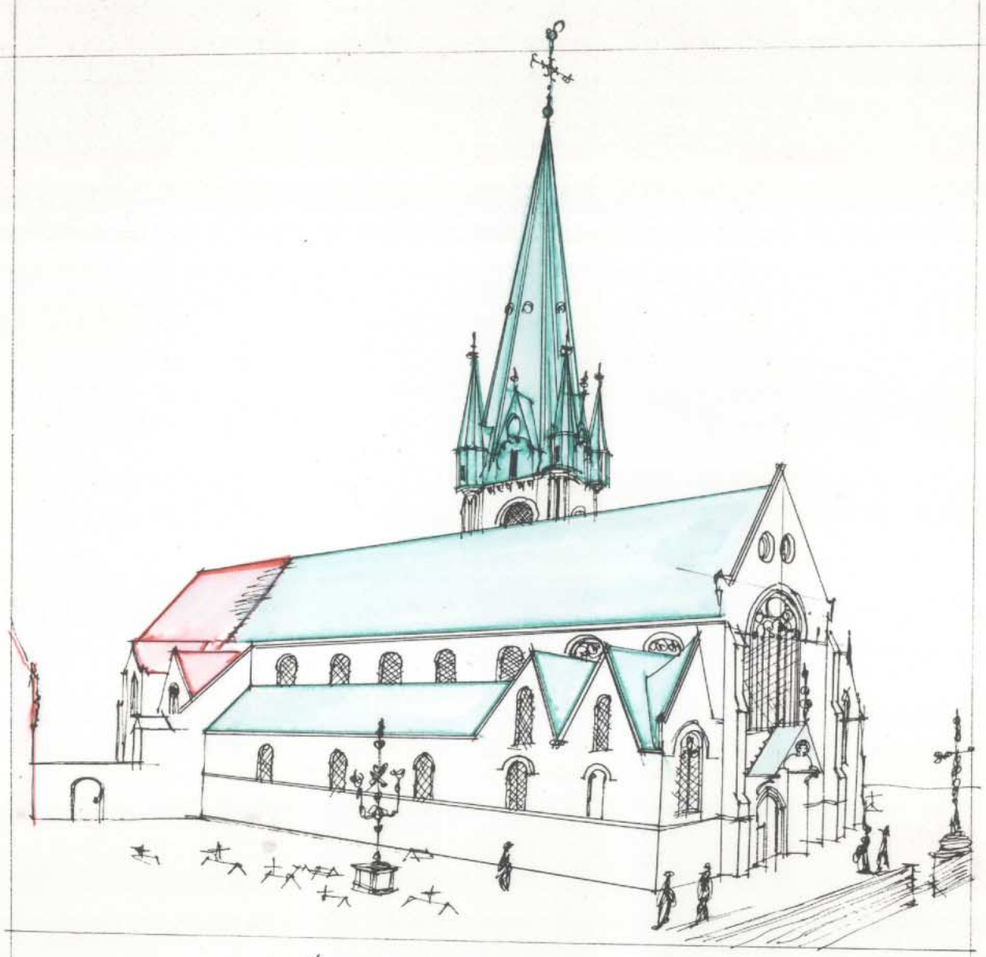

Fondation de l'Egliſe Paroiſſialle de Noſtre Dame de la Chauſſee.

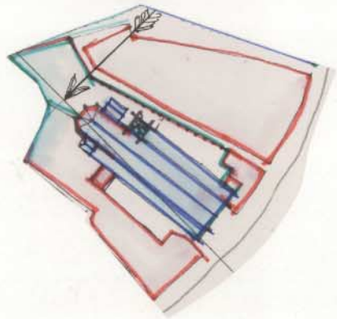

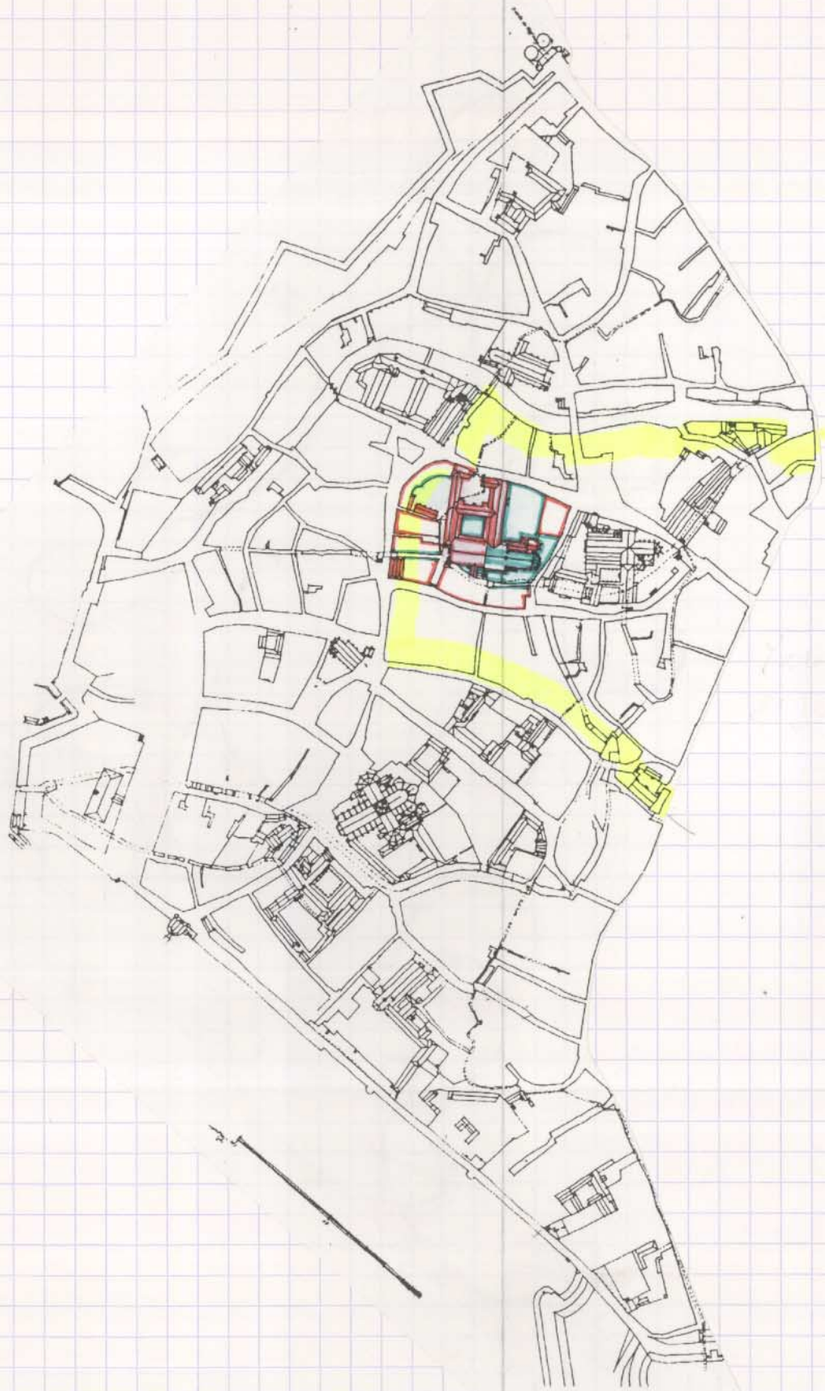

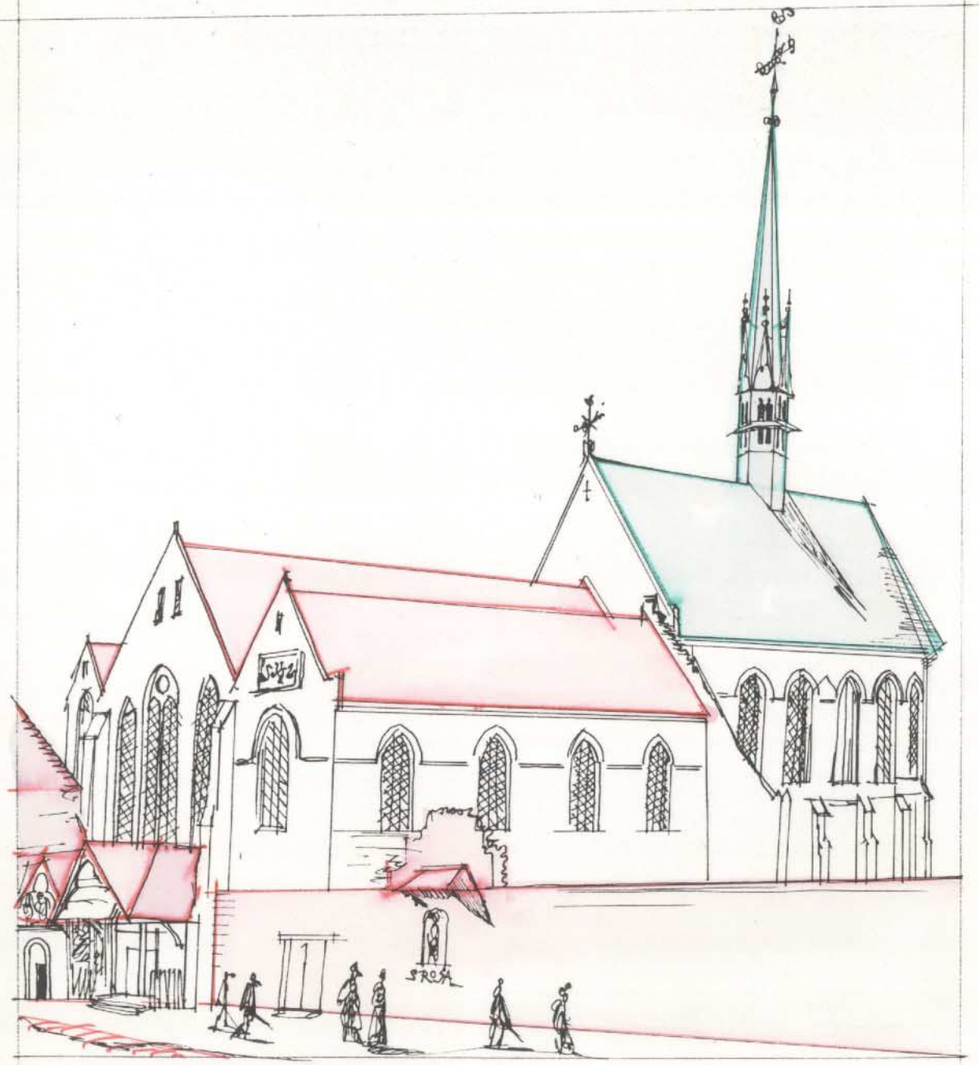

La première demeure des Frères Mineurs en Valenciennes et comme ils s'logerent Chap XLiij.

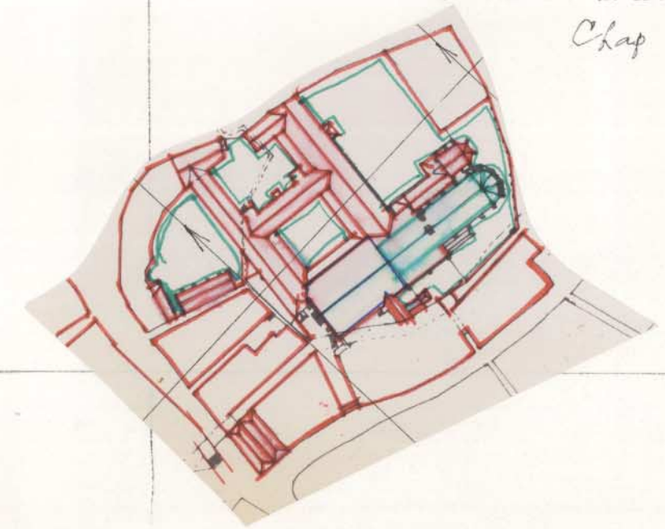

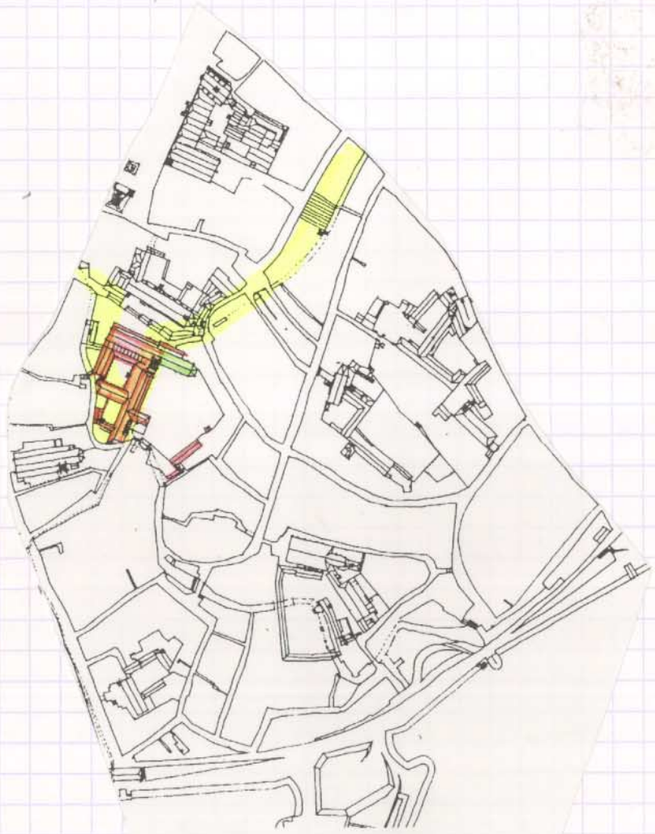

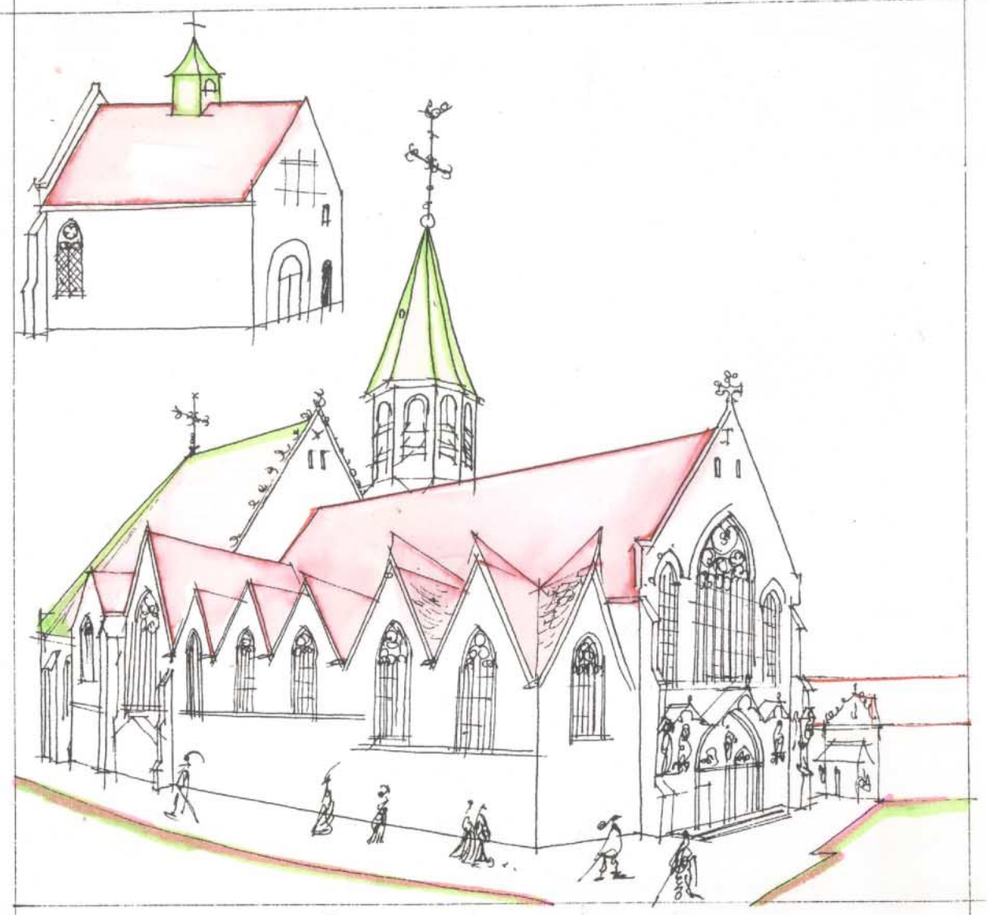

Fondation du Monastere des Reverends Peres Dominicains

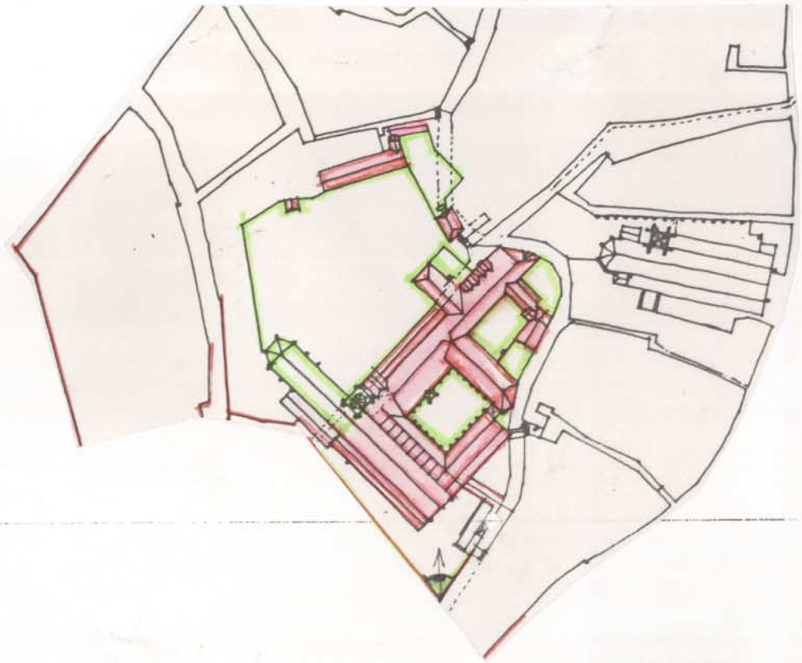

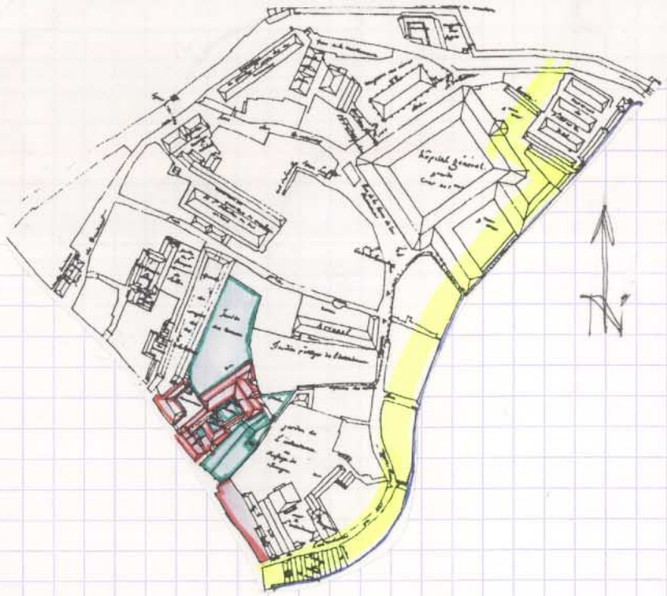

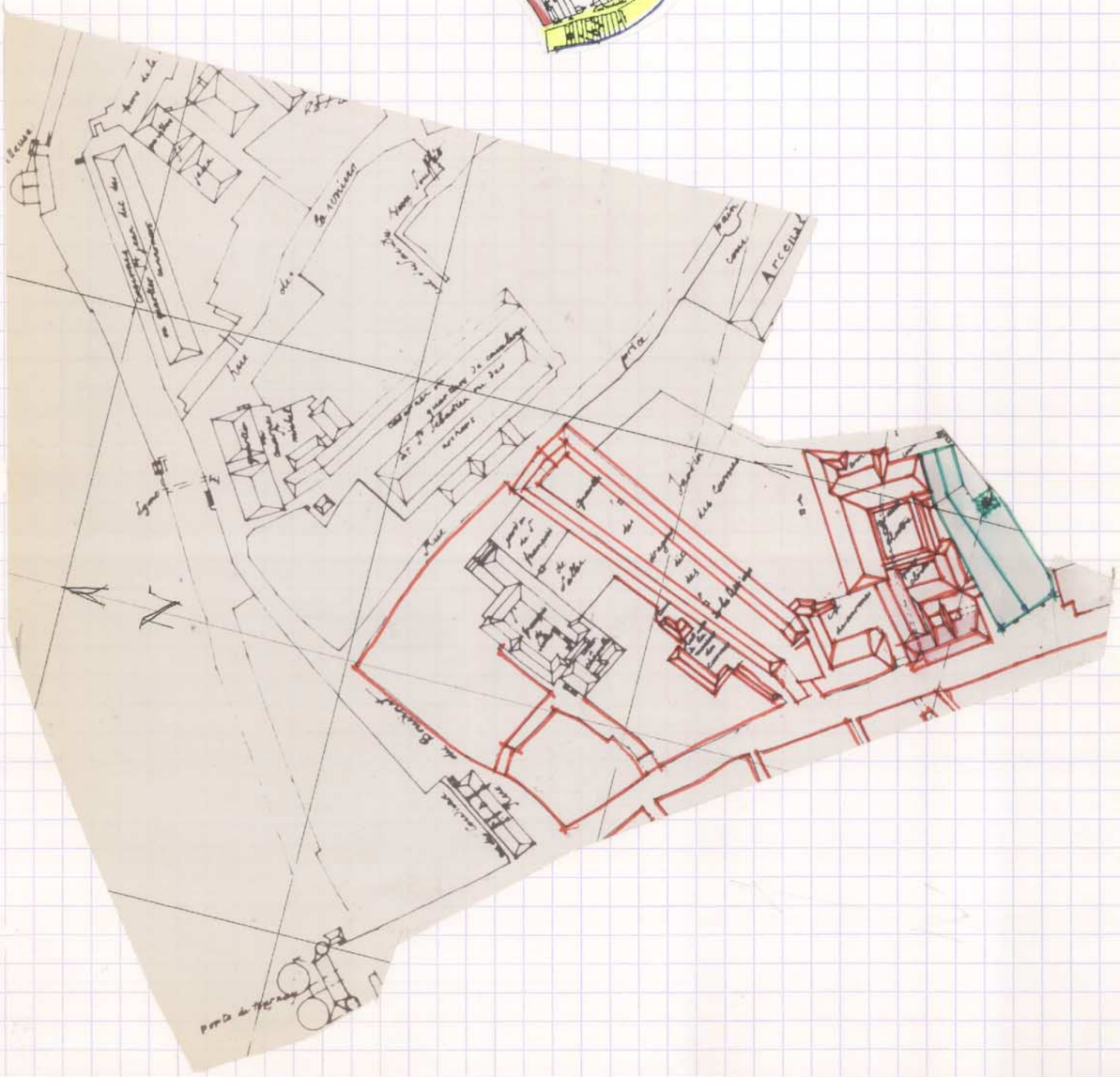

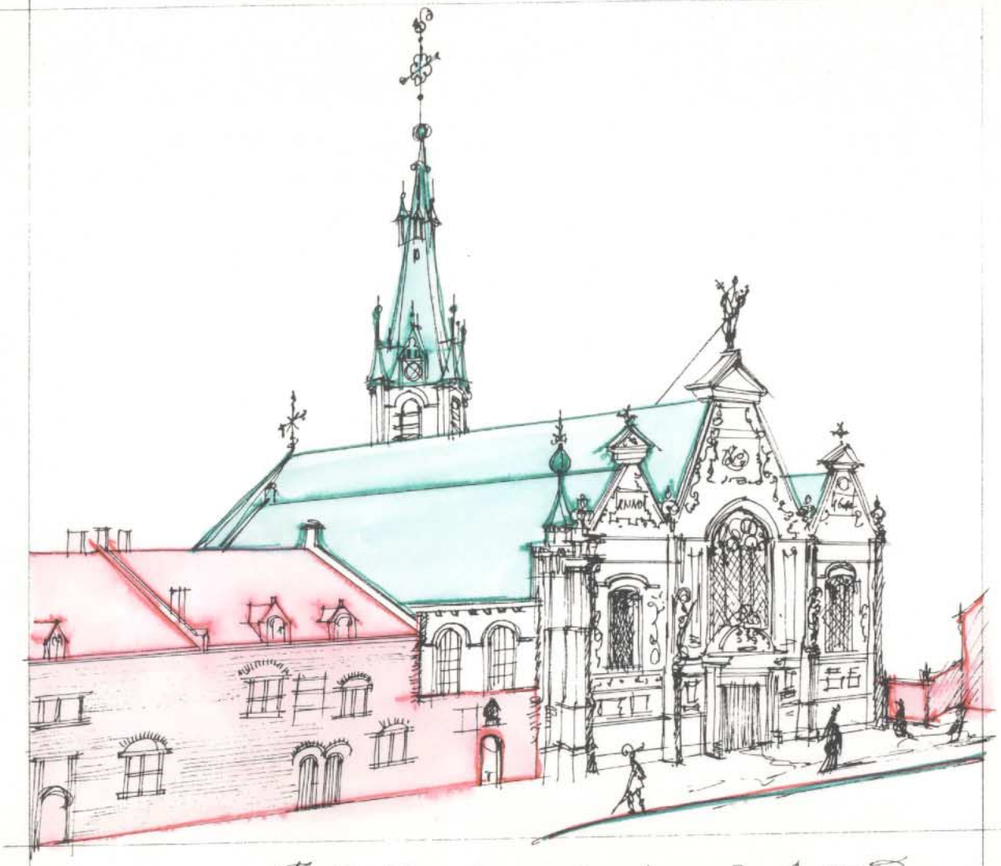

Fondation et première Venue des Reverends Peres Carmes en Valentienne

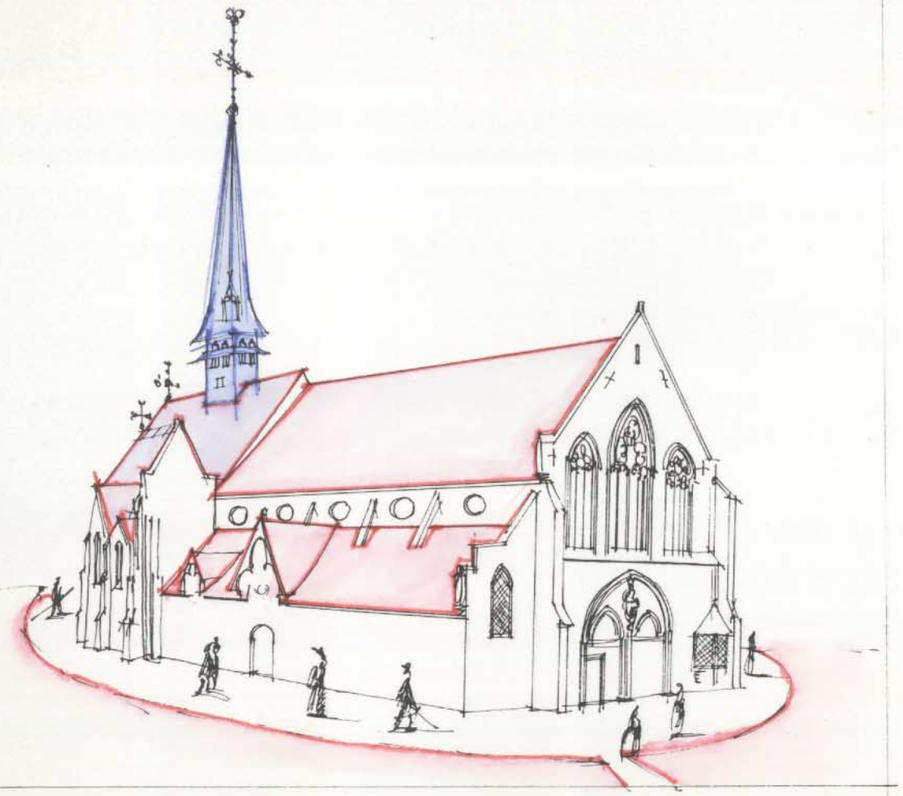

Fondation du Beguinage de Valenciennes
et comment l'Eglise est Paroissiale

paroisse
St Elisabeth

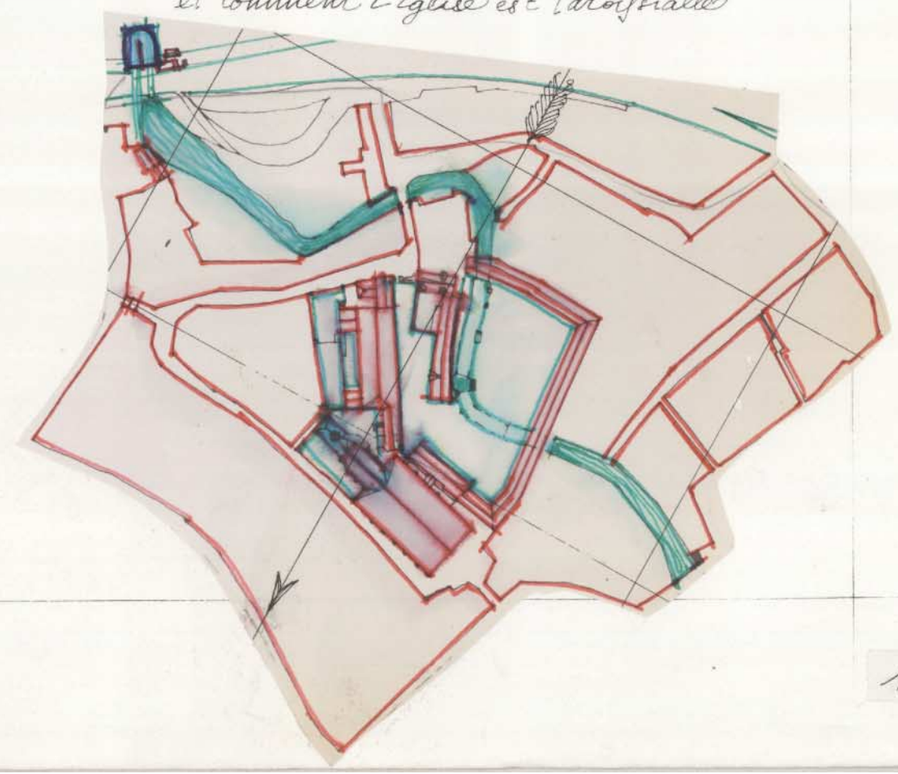

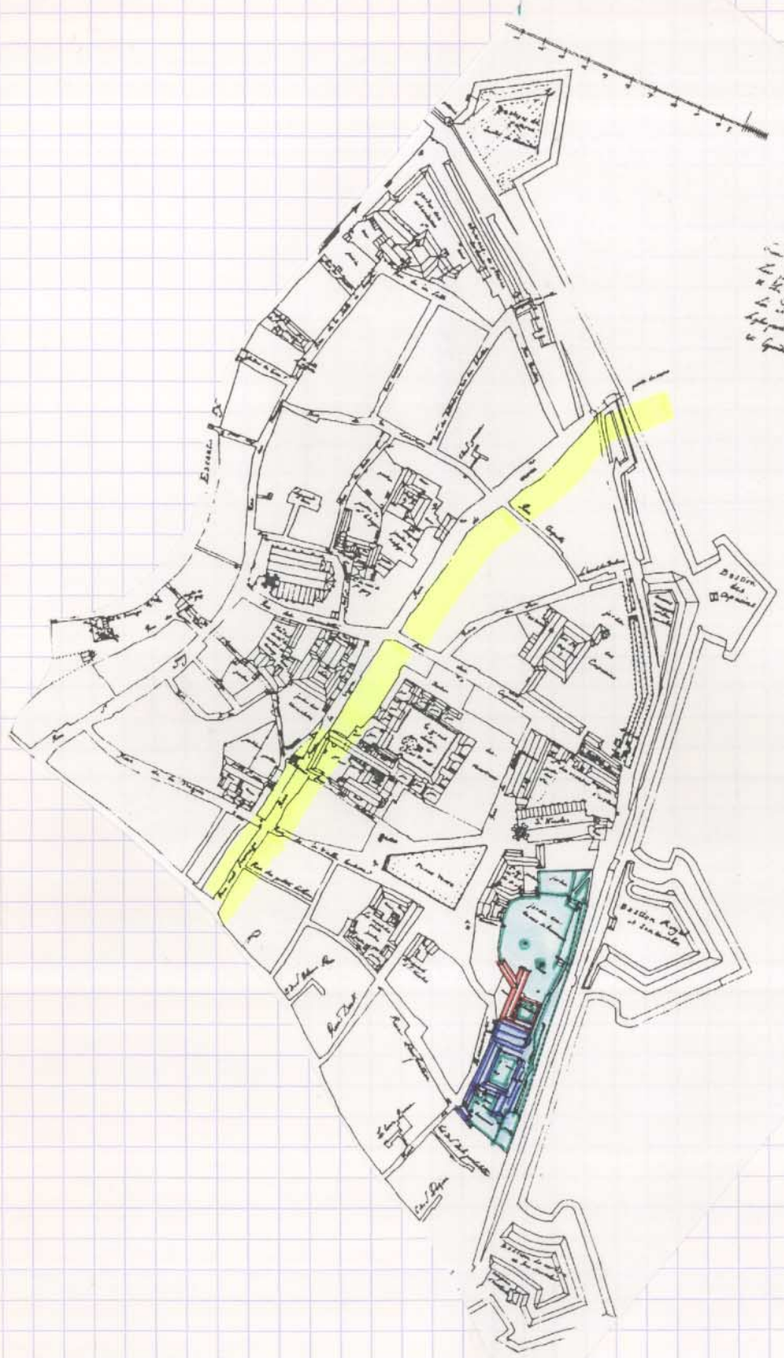

Adoration des bergers
Dijon.

Fondation du Monastere de Beaumont du fort
Dames de l'ordre de Sainct Dominicque

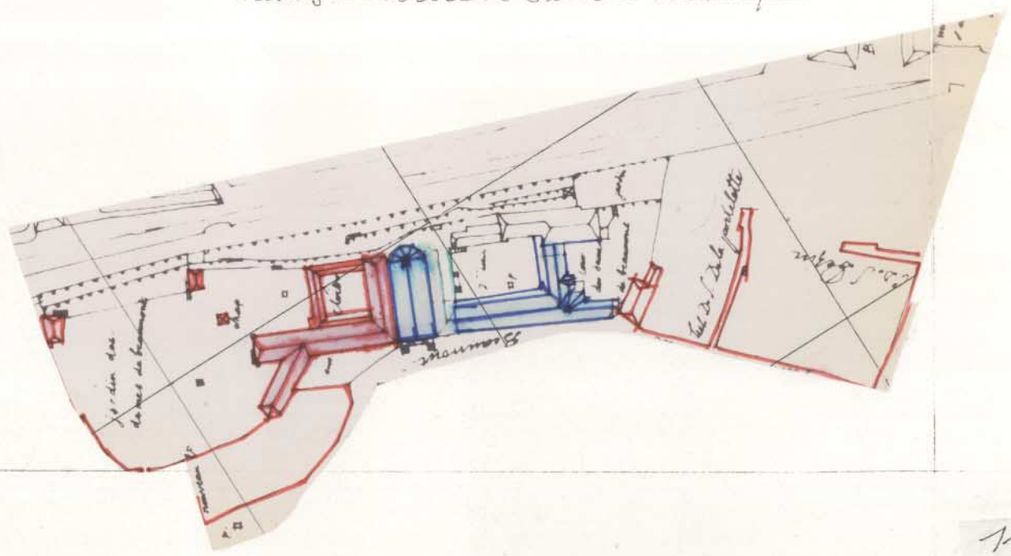

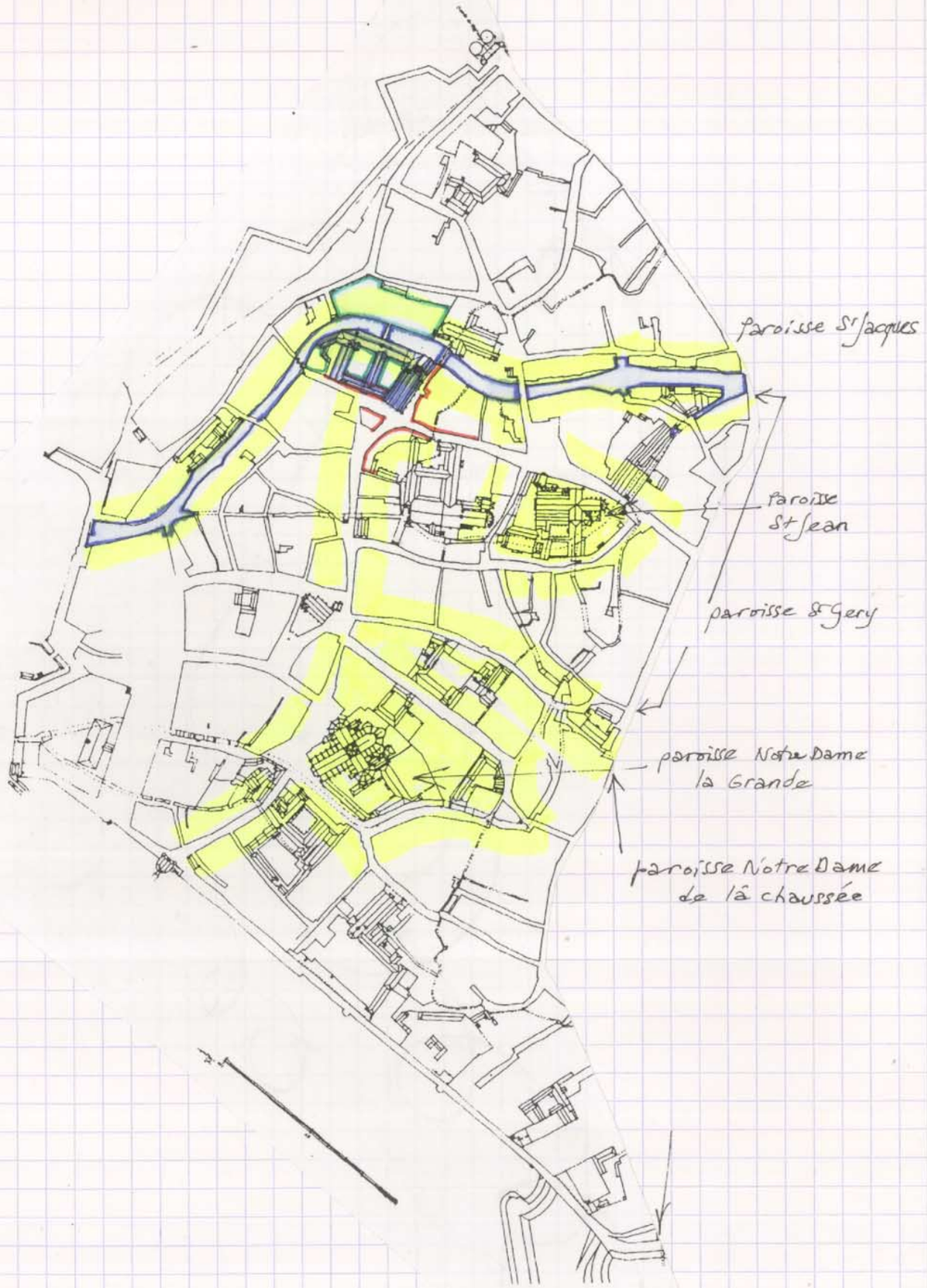

Comment Les RR. Peres Jesuites ont este Institué et sollicite de venir resider en cette ville

La Belle et Preuse fondation de la Bonne Maison de l'Hostel Dieu N.N.N.

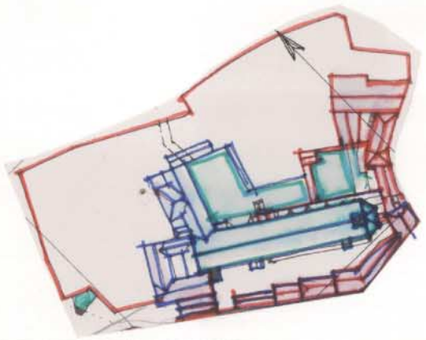

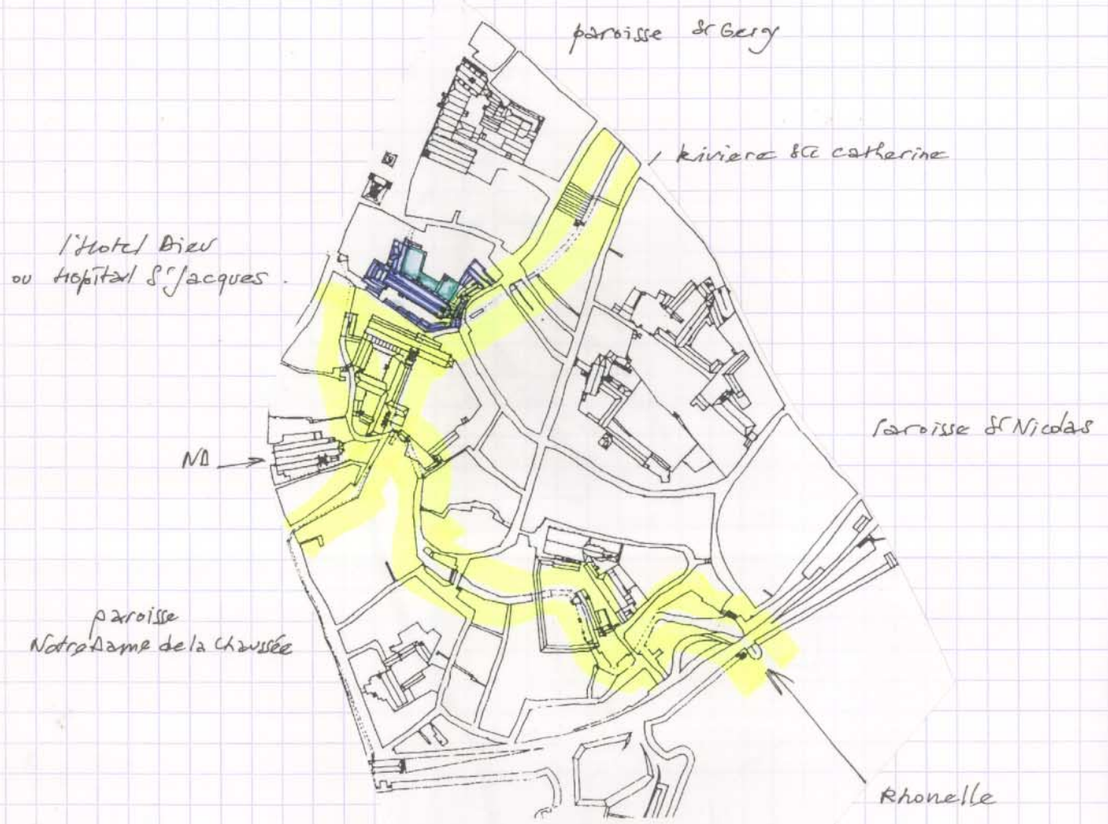

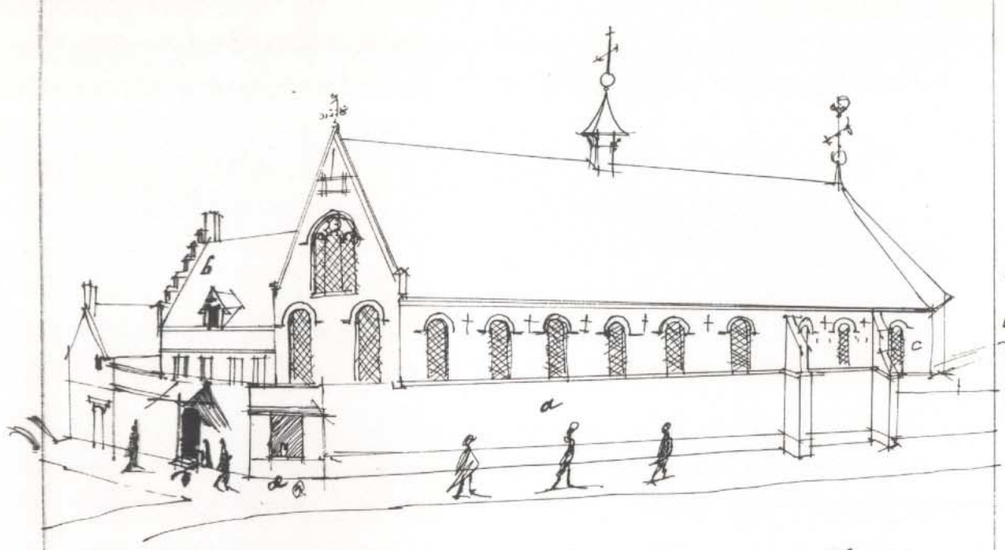

a. Le dortoir
b. la chambre de la Mere
c. la chapelle
d. entrée de la maison
e. vue pour servant pour le voisinage

Fondation de la bonne maison des Chartrieres et Reglement d'icelle

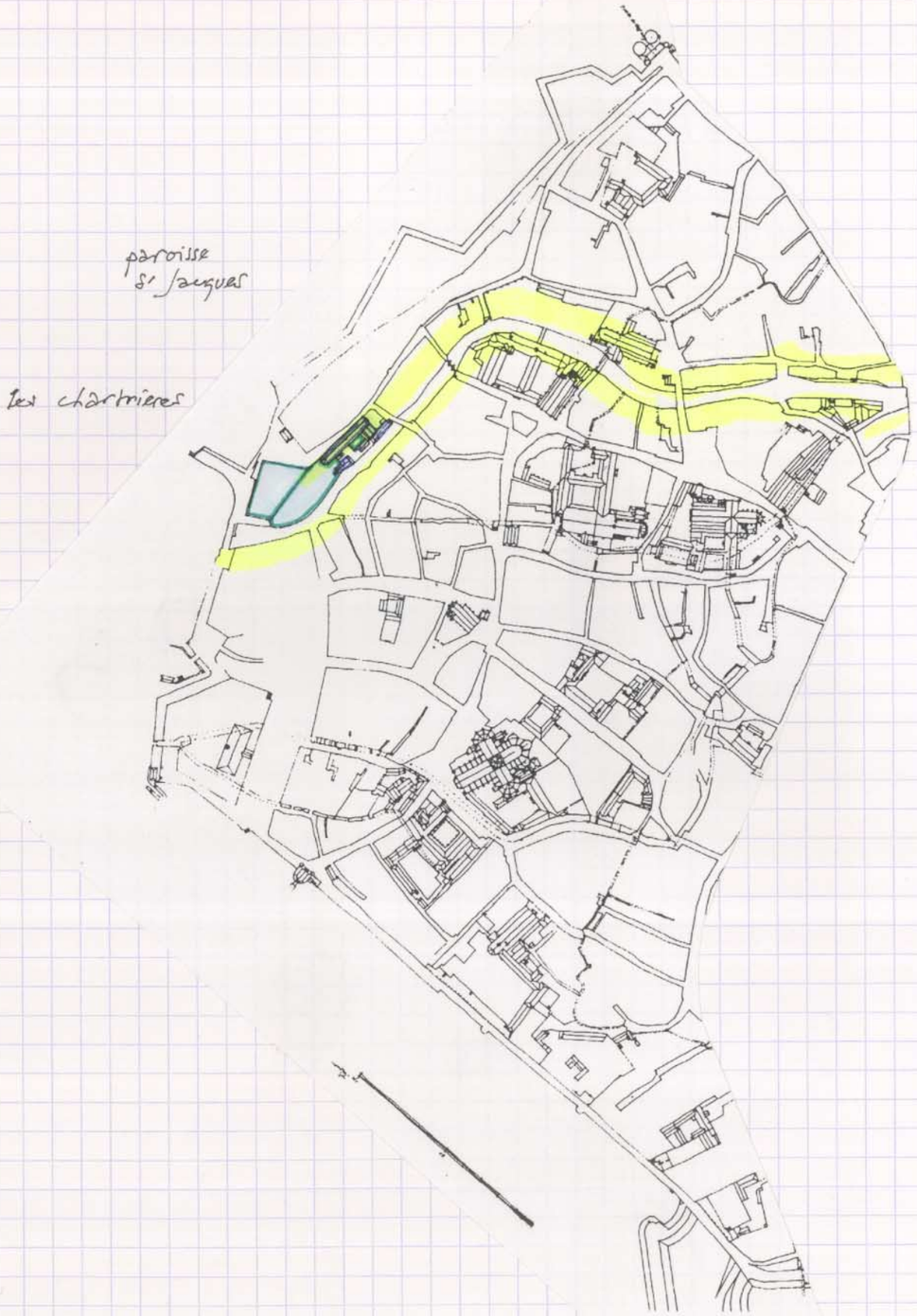

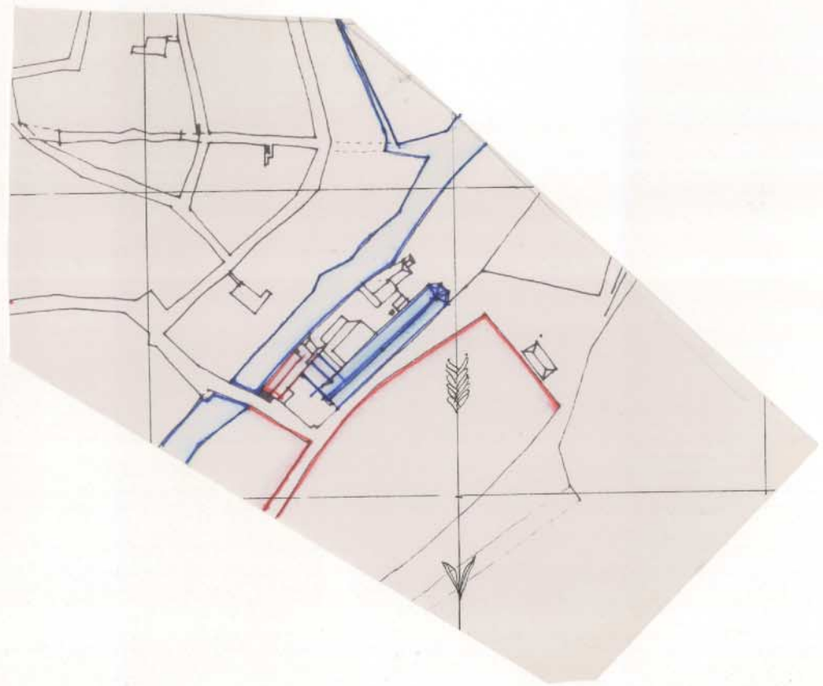

Comment L'hospital de S. Barthelemi lors
La porte Cambresienne fut fondé ~.

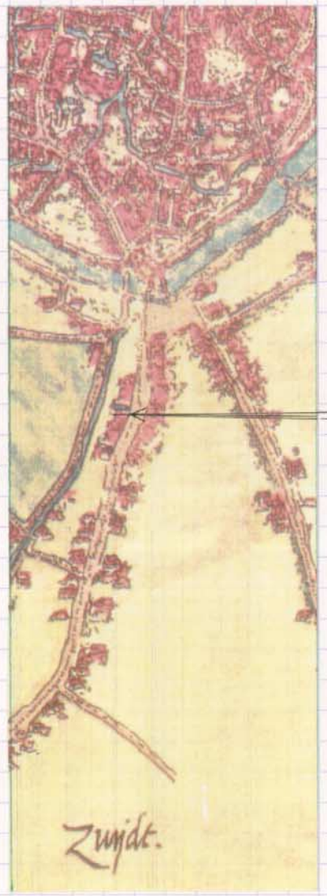

627.

St Charles Borromée -

St Martin de l'Eporx (le Pe)

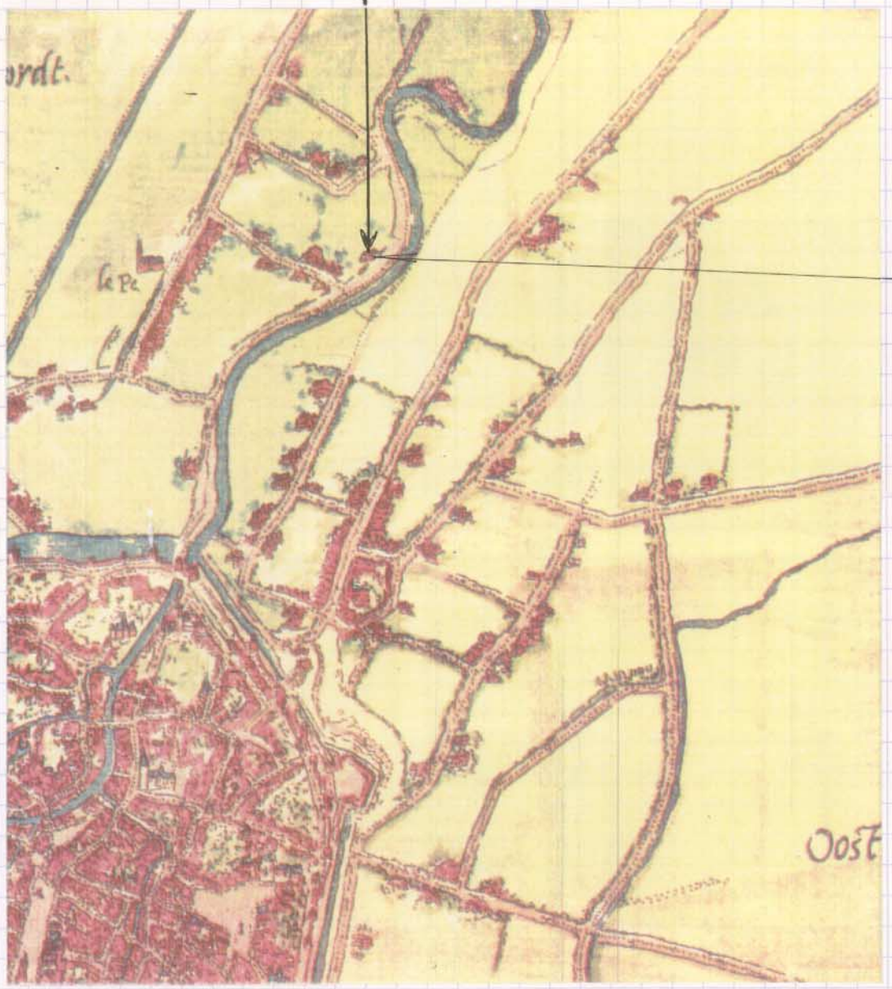

Erection de La Chappelle de S. Charles Boromee pour l'aissance des pestiferez lors que ceste ville en est affligee.

Des Reverends Peres Chartreux et comment
Ils se sont placez en Valentienne ~ ~ ~

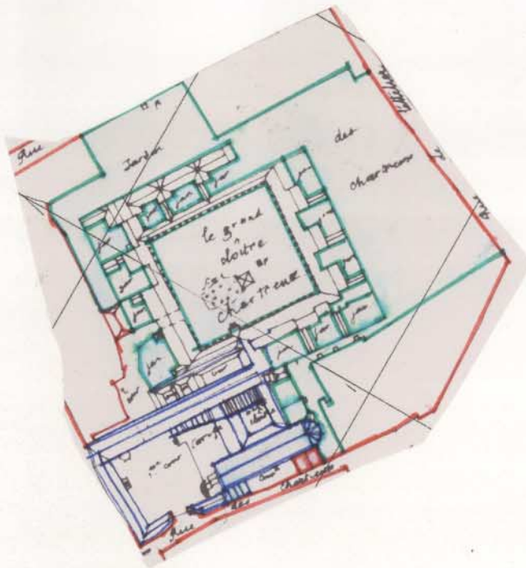

paroisse St Jean

Origine et Fondation de L'Église et Abbaye de Sainct Jehan

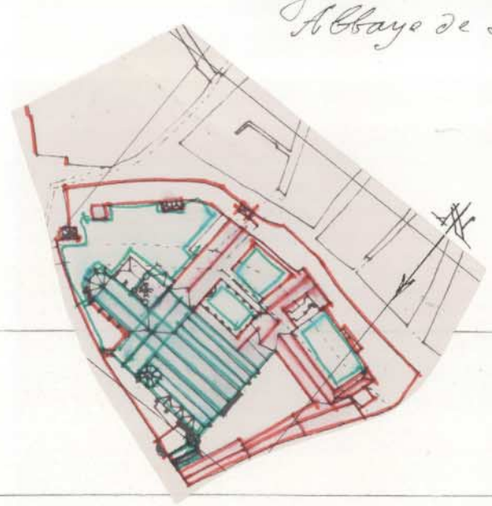

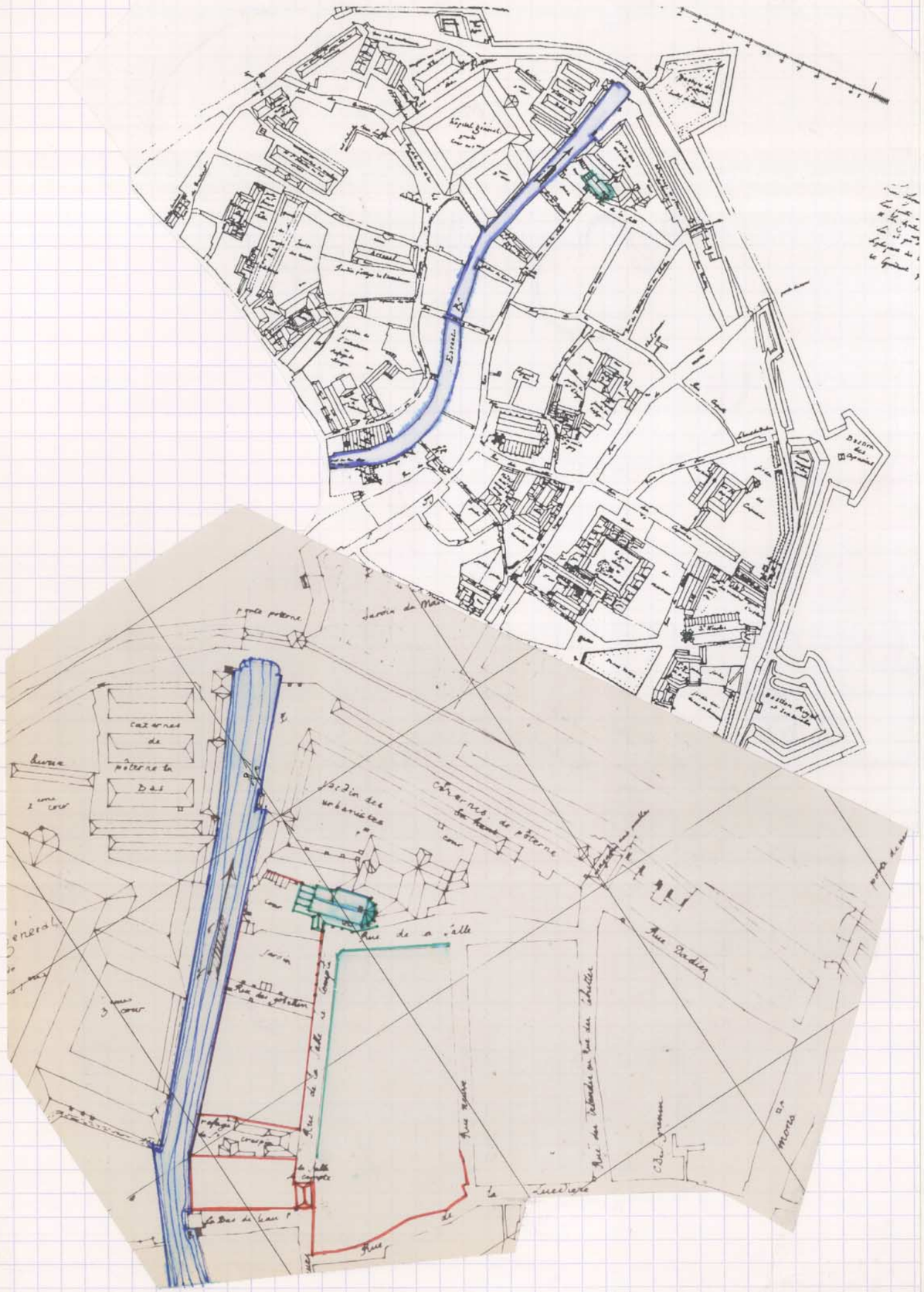

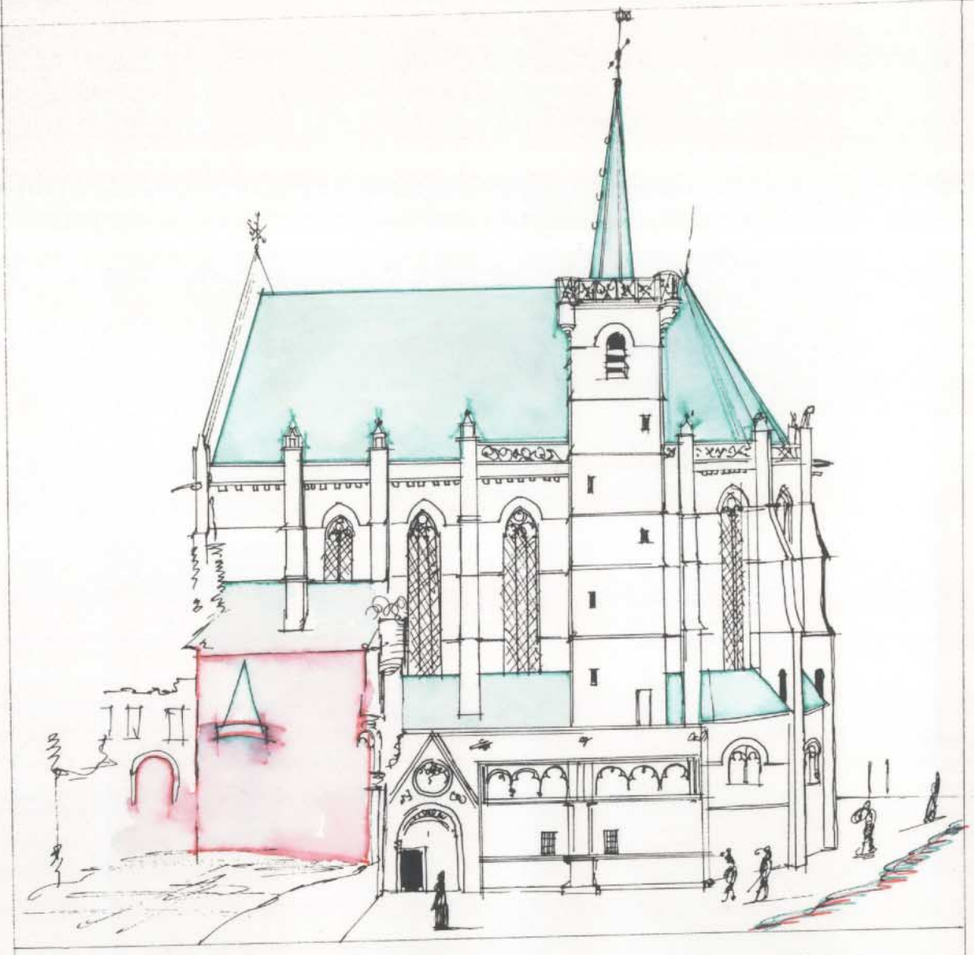

Eglise Collegiale de La Salle
Le Comte

× Icy fut pris l'esturgeon l'an 1617

paroisse St Vaast en ville

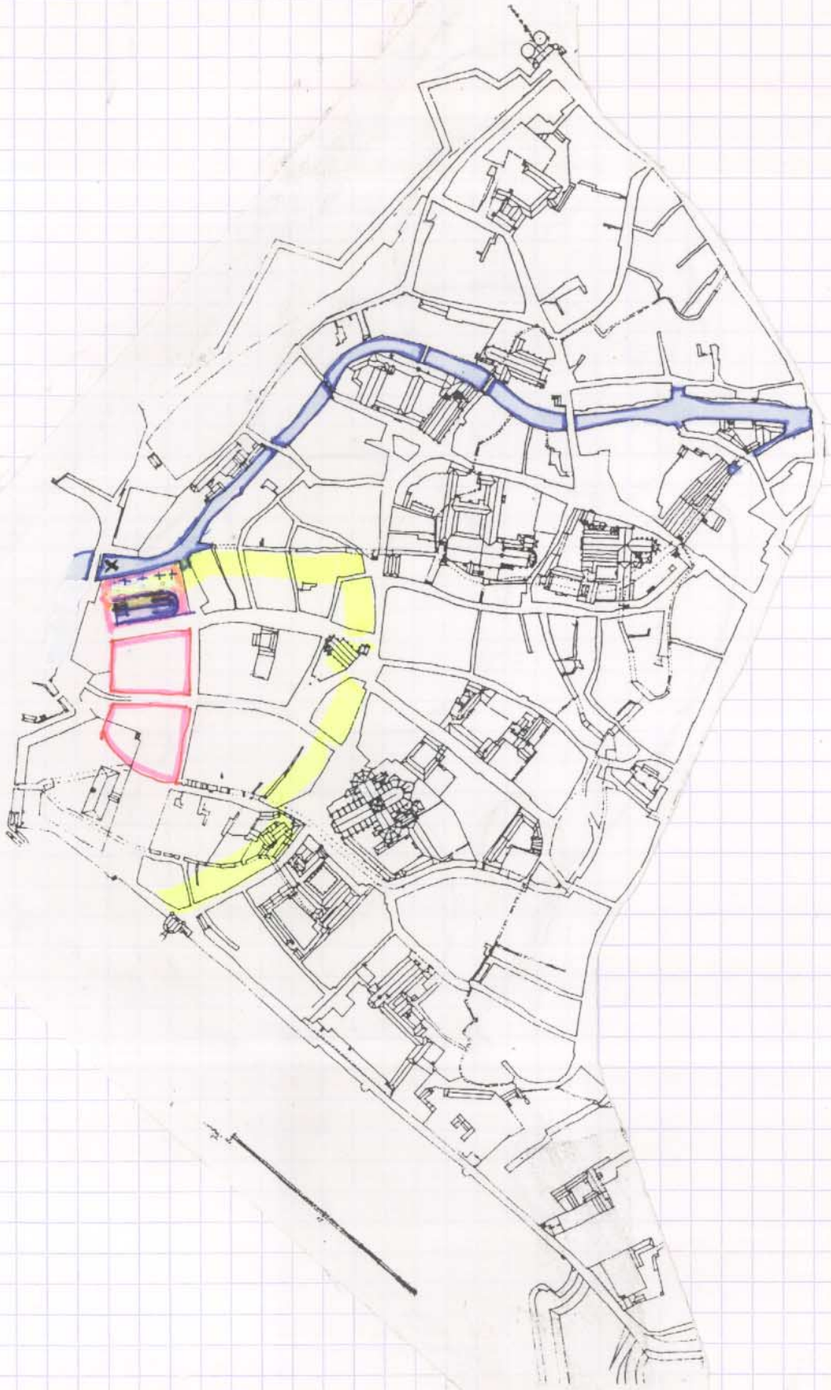

en rouge les îlots détruits pour dégager l'esplanade de la citadelle

× Icy fut pris l'esturgeon l'an 1617

Comment la Chappelle de S Laurent en la place de Glategnie fut erige en Eglise paroissialle et appellé de S Vaast

LA PLACE D'ARMES

Aussi loin qu'on puisse remonter le temps, l'image nous montre une place regroupant des activités beaucoup plus variées que la seule fonction militaire qu'évoque son nom actuel qui n'apparaît définitivement sur les plans qu'à partir de la fin du XIXe siècle, sur le cadastre de 1886 (le plan de 1816 porte déjà la mention "Place d'Armes").

Lieu de convergences de toutes les routes commerciales franchissant les portes des enceintes successives, elle pouvait évidemment assumer ce rôle stratégique dans une ville vouée, depuis 1678, à défendre le "Pré Carré" de Louis XIV.

Mais, encore Grand Place sur les plans de 1827 et de 1767, Place Royale en 1752 avec l'érection de la statue de Louis XV due à Saly, elle semble n'avoir eu auparavant d'autre nom que celui de Grand Marché, assurément plus conforme à sa fonction initiale et quotidienne.

Proche du port fluvial, perpendiculaire à la voie de Bavay et à l'axe du Forum de Bavay, tangente à ce qui me paraît être le périmètre d'un site urbain antique (périmètre défini par les rues Wedière, Capelle, de Beaumont, Abel de Pujol, du Grand Fossart et Askièvre) dont le Decumanus serait le rue de la Viewarde et le Cardo la rue Delsaulx, la Place d'Armes respecte les prescriptions de Vitruve définissant, au premier siècle avant J.-C., les orientations favorables à la fondation d'une ville et y ajoutant que le forum doit se situer au centre de la ville sauf dans le cas d'un port dont il doit évidemment se rapprocher.

Avant d'être "trait arrière" (tiré en arrière) en 1277 au rang de la maison de ville, le moutier Saint-Pierre, construit "juxta forum", peut bien être la christianisation d'un temple tutélaire même si malgré cet écho antique cité par D'OULTREMAN, ce "forum" n'est sans doute que la traduction en latin officiel du nom roman du grand marché. (A ce propos, on doit remarquer que cinq cents ans après la translation de l'Eglise Saint-Pierre, les deux places initiales, quoique réunies en un seul espace, portent encore deux noms différents, la petite place au nord ayant gardé celui de Place de la Croix aux Ceps (le pilori).

Lieu de tous les grands spectacles, joyeuses entrées de souverains, renouvellement du Magistrat, exécutions, capitales ou non, et duels judiciaires abondamment décrits par les chroniques, ce forum évoque aussi et surtout le lieu d'assemblée de cette république urbaine qui, de la première à la quatrième croisade, avait su progressivement se libérer de l'autorité féodale en fournissant aux comtes l'argent, l'équipement et les hommes nécessaires à des aventures militaires devenant fatales à l'autre bout de la Méditerranée.

La coïncidence entre ces grands moments de l'histoire de la ville que sont l'octroi de chartes ou du droit de cloche avec des départs à la croisade ou avec l'annonce de l'absence définitive d'un comte mort à Jérusalem ou empereur de Constantinople est frappante.

Après l'écroulement du beffroi, la destruction des halles, la disparition des originaux des chartes et les différentes reconstructions de la somptueuse façade de l'Hôtel de Ville, la "Bancloque", improprement et obstinément appelée Jeanne de Flandre depuis la première cavalcade des Incas, est donc aujourd'hui notre plus vénérable monument communal.

Non datée, elle est vraisemblablement plus ancienne que toutes celles qui le sont (Viollet le Duc n'en connaissait pas d'antérieure à celle de Moissac, datée de 1273, fêlée et refondue en 1845).

Peut-être est-ce celle qui fut hissée sur le beffroi de charpente dressé sur la vieille porte cambrisienne de l'enceinte du grand bourg en attendant que soit tassée la maçonnerie de la tour qui devait s'écrouler en 1843.

Peut-être même, si on en croit un article écrit par Edouard Derome en 1926, est-elle contemporaine de la "Paix de 1114" qu'on considère comme notre première charte communale.

Sauvée de l'écroulement du beffroi avec celle qui, de la halle au blé au fronton de l'Hôtel de Ville, sonne obstinément l'heure depuis 1386 malgré une chute supplémentaire en 1940, la "Bancloque" qui rassemblait la population devant la "Kayère dorée" ou aux portes d'un beffroi arsenal, a été remontée provisoirement Place Froissart en 1851 puis, après qu'on eût renoncé à la hisser dans le nouveau clocher de Saint Géry, finalement remontée dans celui de Notre-Dame, plus apte à supporter son poids et son ballant.

Etonnant symbole d'une ville trop souvent détruite, il ne reste donc aujourd'hui de notre république médiévale qu'un vaste espace d'assemblée (quoique non couverte, c'est la plus grande salle de la ville...), la voix exceptionnelle et grave qui y réunissait les Valenciennois et celle, plus dure, plus sèche qui y mesurait l'écoulement régulier du temps.

Cependant, chaque reconstruction ayant le plus souvent étalé sous un nouveau pavement les décombres accumulés, on ne peut s'empêcher de penser que le terre-plein de cet espace reste encore, aujourd'hui, le grand livre de l'histoire inconnue de la ville, un grand livre refermé, posé à l'envers et qu'on ne peut désormais lire qu'à rebrousse temps.

.../...

La confrontation des textes et de la topographie rend toutefois évidentes des informations inédites et importantes : en particulier, l'orthogonalité du réseau souterrain des canaux et du parcellaire ne peut qu'être volontaire et préalable au tracé spontané ou plutôt altéré des rues tel qu'il est visible en surface.

Le plan joint rassemble sur un plan actuel ces différents jalons de l'histoire, même s'ils ne sont pas contemporains.

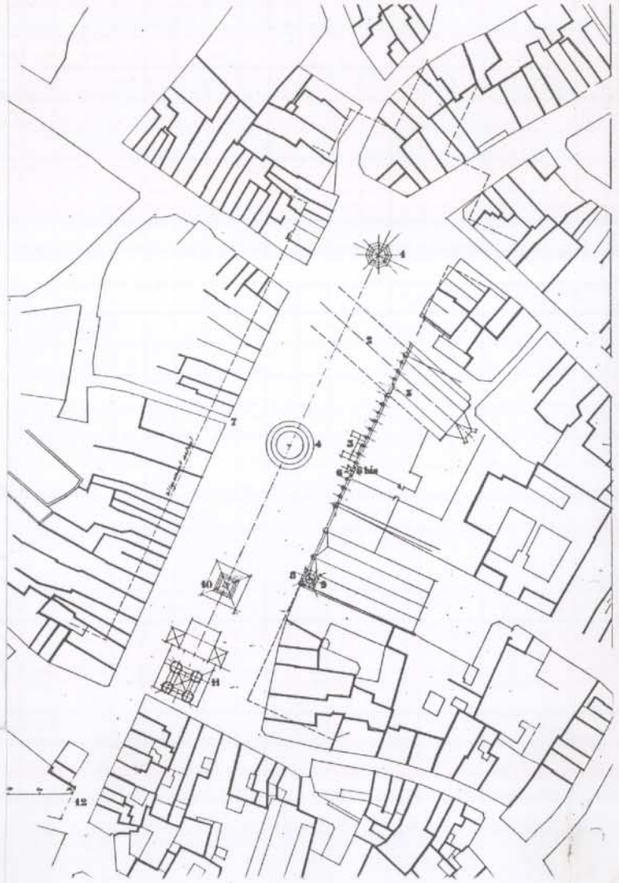

LEGENDE DU PLAN

1 - La Croix aux Ceps

2 - Emprise initiale de l'église Saint-Pierre

3 - L'église Saint-Pierre

4 - La pierre du Camp et les enceintes concentriques réservées aux duels judiciaires, combattants au centre, juges et spectateurs autour, répartis suivant leur rang social

5 - L'escalier d'accès à l'étage noble de l'Hôtel de Ville

6 - Kayère dorée Emplacement médiéval

6 bis - Emplacement après 1612 de la Bretèque

7 - La ruelle de Happe et la maison d'où Philippe le Bon assista à un duel judiciaire dont la cruauté l'incita à abolir la coutume

8 - L'horloge astronomique

9 - La cloche de l'heure et ses jacquemarts

10 - La statue de Louis XV

11 - Le Beffroi et sa Bancloque

12 - Emplacement probable du premier beffroi (la porte Cambrisienne de l'enceinte du Grand Bourg

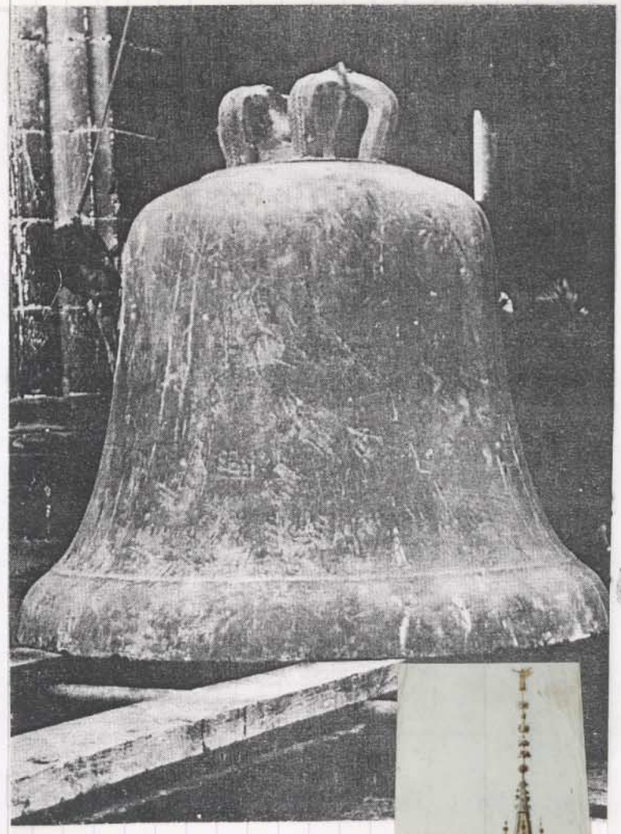

la Banclogue.

Fig. IV. — LA GROSSE CLOCHE FONDUE EN 1387.

La photographie prise de trop près donne à la cloche une forme générale quelque peu inexacte et désavantageuse dans la mesure où elle exagère l'importance d'une panse presque cylindrique. En réalité, la patte de la cloche est relativement plus large que l'image ne la montre. Ainsi rectifié, le profil fortement incurvé de la cloche ne manque pas d'élégance.

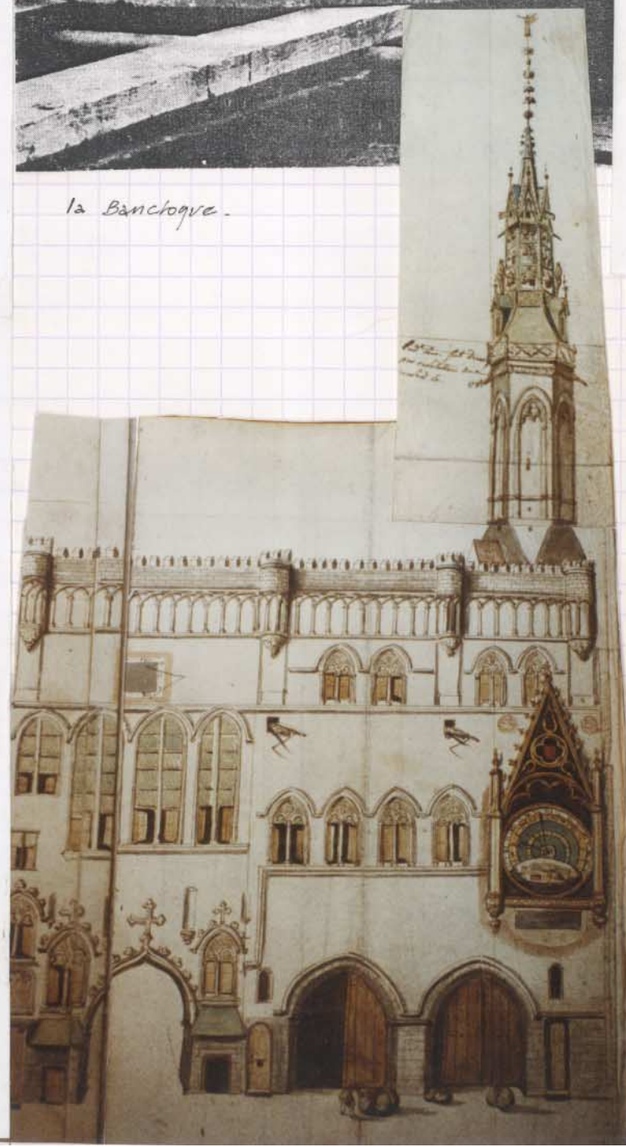

PRÉINVENTAIRE GÉNÉRAL

état provisoire. incomplet en particulier pour la planche 15 AR

- fond de plan = cadastre 1953 mis à jour pour 1965
- plan de 1767 : reporté sur le fond de plan - bâtiment arasé mais dont peuvent subsister des fondations ou des éléments enterrés (sauf avis contraire de l'architecte) bâtiment couvert dans son volume
- M.H. ou I.S.
- emprises du plan de 1727 conservées.
- volumes anciens conservés contenant de plus d'importants éléments de décor intérieur : dallages. cheminées . E : escaliers. poutres. croupes . boiseries . etc.
- pignons
- frontons.
- GGG piliers de grès
- AAA ancrages
- niche élément de décor urbain remarquable
- S.L. dessin dans le manuscrit de Simon Lebocq
- L dessin dans l'album de Laprade
- façade ancienne.
- façade ancienne réduite
- bâtiment ou façade récemment détruit
- empreinte dans le cadastre actuel d'un bâtiment représenté sur le plan de 1767

13
AR

SECTION AU

SECTION AV

SECTION E

43

48

3

13

38

38

Presbytère de St Géry

15

16

137

15 AS

SECTION AW

SO AV

SECTION AT

46

51

52

20b

10

18

15 AT

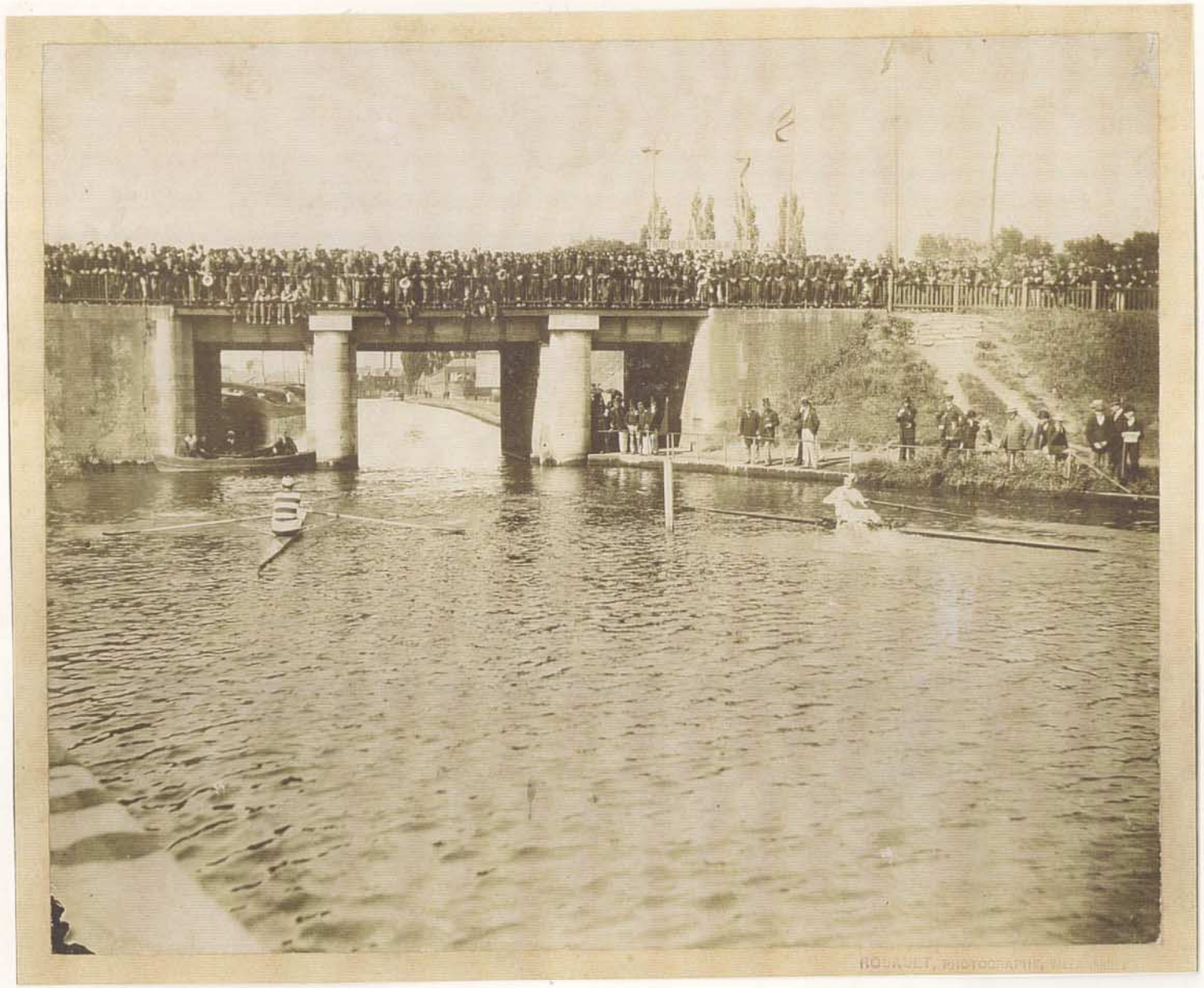

course d'aviron au pont Jacob

- tandis que le canal peut parfois devenir lieu de spectacle le vieil escaut en ville est devenu égout.

le marché au poisson vu du vieil escaut

VALENCIENNES PLAN DE 1767

PRÉINVENTAIRE
RIVIERES CANAUX PONTS & OUVRAGES DIVERS

les ouvrages sont repertoriés de l'amont vers l'aval

42 42e ouvrage situé sur l'escaut.

0.5 3e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 0 (Tournelle)

0.4b 4e ouvrage situé sur une bifurcation de la dérivation précédente. (Lordron)

1.2 2e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 1 (Baleau)

2.1 1er ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 2 (foré N.D.)

3.2 2e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 3 (Grand Bruille)

3.2b 2e ouvrage situé sur une bifurcation de la dérivation précédente (Petit Bruille)

6.2 2e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 6 (canal des Récollets)

10.2 2e ouvrage situé sur une dérivation de l'escaut issue du point 10 (canal des Carmes)

R4 4e ouvrage situé sur la Rhonelle

═══ ouvrage repérable sur le plan de Braun & Hogenberg (XVIe)

═══ ouvrages postérieurs à ce plan = le pont du collège et l'écluse des repenties à part un pont franchissant l'escaut en face de l'église St Géry visible sur le plan de Braun et sur d'autres qui s'en inspirent mais invisible sur le plan de Bruxinter (reproduit dans les souvenirs des fortifications de Harlage!

à part le pont du collège, construit ultérieurement pour relier au collège des jardins réalisés sur la rive gauche au dépens d'un îlot bâti probablement à part le pont de bois, disparu lors de la construction des académies à part l'écluse des repenties reconstruite par Vauban,

l'ensemble des ouvrages repérables sur les plans du XVIIe siècle était encore à peu près intact en 1841 même si certains cours d'eau convertis en égouts avaient été voutés. (ce qui est pour effet de masquer la plupart des ponts)

Certains d'entr'eux reparurent puis disparurent à l'occasion de la reconstruction (pont Néron, bassin des moulineaux, etc.) ou plus récemment (pont de la Hamaide, pont gauche Déc. 1976)

les autres subsistent vraisemblablement sous les rues, marqués par des voutes ou des contructions plus récentes (Pont Belleaux par exemple)

la planche 16b a pour but de situer sur un plan actuel les ouvrages détruits, les ouvrages dont la présence est possible sous la rue ou des contructions plus récentes, les ouvrages dont la présence est certaine. (état provisoire. à compléter)

39 nomenclature extraite d'un plan général de la vallée de l'escaut levé en 1791 (recopié en 1818 et recalqué en 1962.)

En résumé, l'étude du parcellaire montre donc que jusqu'à la reconstruction, un réseau complexe de rivières et de canaux contemporains des premiers siècles de la ville avait subsisté intact et que, dans leur apparente fantaisie, ces canaux et ces rivières dessinaient en fait les contours des premières fortifications de la ville et de leurs extensions successives.
Sans s'aventurer jusqu'à mettre des dates sur ces différents fossés, on peut penser que leurs restes, à condition qu'ils soient étudiés à temps, sont encore de nature à confirmer ou à infirmer les diverses théories concernant l'antiquité de la ville.

Si la reconstruction, en bouleversant tout le sous sol du centre, a fait apparaître puis disparaître le Pont Néron, le bassin des Moulineaux et d'autres ouvrages du plus grand intérêt, il n'est pas impossible que sous les pavés de nos rues subsistent encore d'autres ouvrages peut-être moins importants mais du même intérêt archéologique et historique. Il ne faut pas non plus négliger les limons qui, dans des zones difficiles à curer parce que voutées depuis fort longtemps, peuvent encore conserver de menus objets particulièrement riches d'informations inédites, par exemple un "chandelier" gallo romain en fait un petit trépied gaulois trouvé au siècle dernier à proximité du Grand Bruille.

D'après les textes et les plans se succédaient sur l'Escaut, d'amont en aval, les ouvrages suivants :

- L'écluse des repenties
- Le pont de la citadelle
- Le pont du calvaire ou pont jumeau
- Le pont des chartriers ou pont gauche (rue des Maillets)
- Le pont des jésuites ou pont de bois (ruelle desservant la cour de service des académies)
- Le pont du collège, pont privé, destiné à relier le collège à ses jardins situés sur la rive gauche
- Le pont Sainte Croix (rue Emile Durieux)
- Le pont Le Comte ou pont Saint Jacques (rue St Jacques)
- Le pont de l'abreuvoir
- Le pont Néron
- Le pont neuf
- Le pont de Malanois
- Le pont de l'arche de la Salle à la sortie de la ville - (porte Poterne).

RIVIERES CANAUX PONTS & OUVRAGES DIVERS
ETAT EN 1974

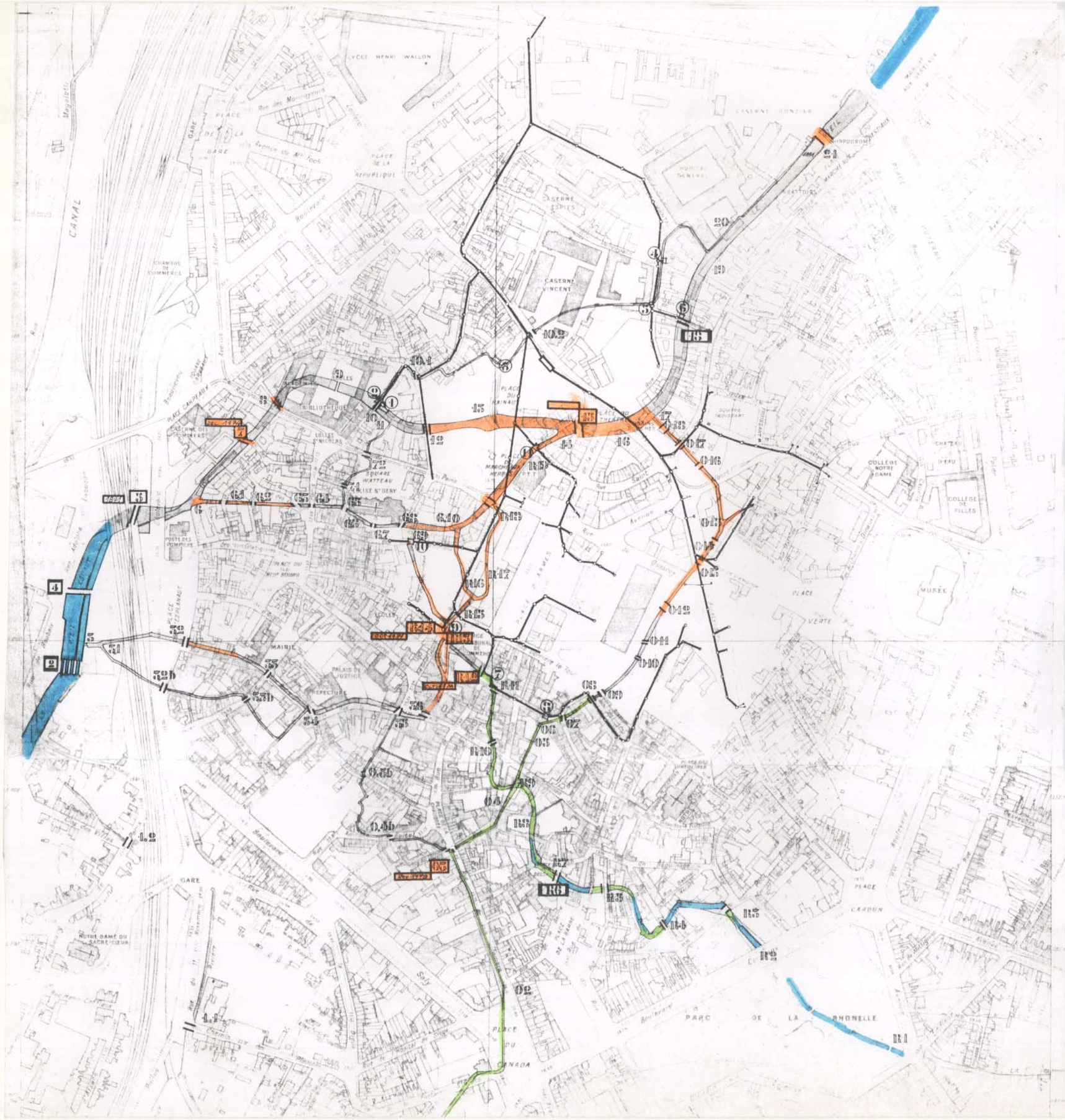

0-12 ouvrages repérés sur le plan 1/5

réseau d'assainissement du périmètre de reconstruction

⑤ ouvrages de captage réalisés pour ce réseau

A l'occasion de la réalisation de ces derniers ouvrages, les ouvrages repérés sur la planche 1/5 ont probablement été détruits ou profondément altérés toutefois il est possible que des informations précieuses aient été recueillies lors du chantier

Faute de documents précis, le réseau créé en 74-75 dans le secteur Bourg n'est pas reporté. Il est probable qu'en plus du pont des chartriers, dont la ruine a été défendue, d'autres ouvrages aient été détruits

ETAT ANCIEN

ouvrages anciens repérés sur le plan 2/5

ouvrages anciens reconnus lors de leur destruction

RG ouvrages anciens encore en place

0-12 ouvrages anciens probablement détruits

0-06 ouvrages anciens dont la présence reste possible sous les voies actuelles en sous des constructions récentes

ouvrages anciens visibles depuis la voie publique

date présumée de destruction

- 3 -

Presque tous ces ouvrages ont maintenant disparu.
Si l'écluse des repenties et le pont de la citadelle sont encore visibles, en partie ruinés par la végétation, les épaves charriées par le courant et le manque d'entretien, (ces ouvrages qui n'ont pas changé de place depuis la citadelle espagnole sont peut-être, dans leur forme actuelle, antérieurs aux travaux de VAUBAN : ils figurent sur les plans du XVIe siècle au même emplacement et en ce qui concerne le pont de la citadelle, sous la même forme) le pont de bois a du disparaître avec la mise en service de la porte Ferrand et celui du collège avec la construction des académies.

Le pont de l'abreuvoir (1) et le pont de Malanois n'apparaissent déjà plus sur le plan de 1767. Le second est peut-être visible sur le plan de BRAUN - quant au pont du calvaire, il fut photographié et détruit lors des travaux du démantèlement - il s'agissait d'un pont à plusieurs arches en arc brisé, doublé côté amont par des arches plus basses en plein cintre (voir les souvenirs des fortifications de MARIAGE).

Détruit également par le démantèlement, le pont de l'arche de la Salle qui fermait la ville en aval de la Salle le Comte.

Le pont NERON, apparu furtivement avec la reconstruction, à trois arches inégales - deux sur l'Escaut - une sur la Rhonelle (Voir le plan de 1731), sans doute en grès, reposant sur de fortes piles situées un peu en aval du confluent de la Rhonelle et de l'Escaut) Photos H.GUILLAUME, A.TROTTIN. 15

D'autres ouvrages du même intérêt archéologique si ce n'est de la même qualité architecturale ont du disparaître au cours d'indispensables travaux d'assainissement réalisés en périphérie du périmètre de reconstruction. La dernière victime de ces travaux a été le pont des Chartriers ou pont gauche. 17

1 Pont de l'abreuvoir : deux abreuvoirs face à face, comme ils apparaissent sur le plan de 1767, révèlent très clairement un gué. 15

- 4 -

Quoique le pavé de la rue des Maillets n'ait pas été remanié depuis longtemps, on pouvait douter de l'antiquité de ce pont qui ne présentait pas ce dos d'âne caractéristique de ponts édifiés au plus près du sol naturel, avant l'exhaussement du sol consécutif à l'entassement sur place des décombres de chaque destruction.

L'explication est venue en même temps qu'il disparaissait : il s'agissait en fait d'un pont à deux arches, apparemment en plein cintre, appareillé en gros moellons de grès.
Les arcs de façade, ellipse ou anse de panier, constitués de claveaux plus gros étaient appareillés avec soin en arche biaise suivant l'axe du lit de l'Escaut (ce qui confirmait son nom de pont gauche). Quoique ce genre de prouesse stéréotomique ne me semble pas très ancien, l'implantation particulière de ce pont incite à reposer le problème des origines de Valenciennes, problème qui me semble bien exagérément simplifié par les affirmations péremptoires des dernières études publiées...

34 Valenciennes — *Le Vieil Escaut et la Caserne de Passage*

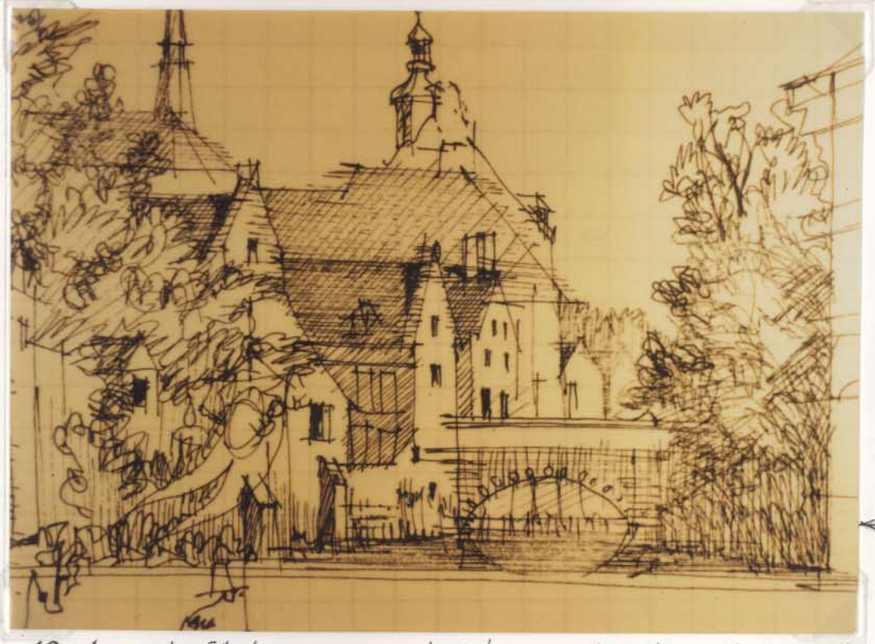

12 le pont St Jacques pendant la reconstruction Ph. A.T.

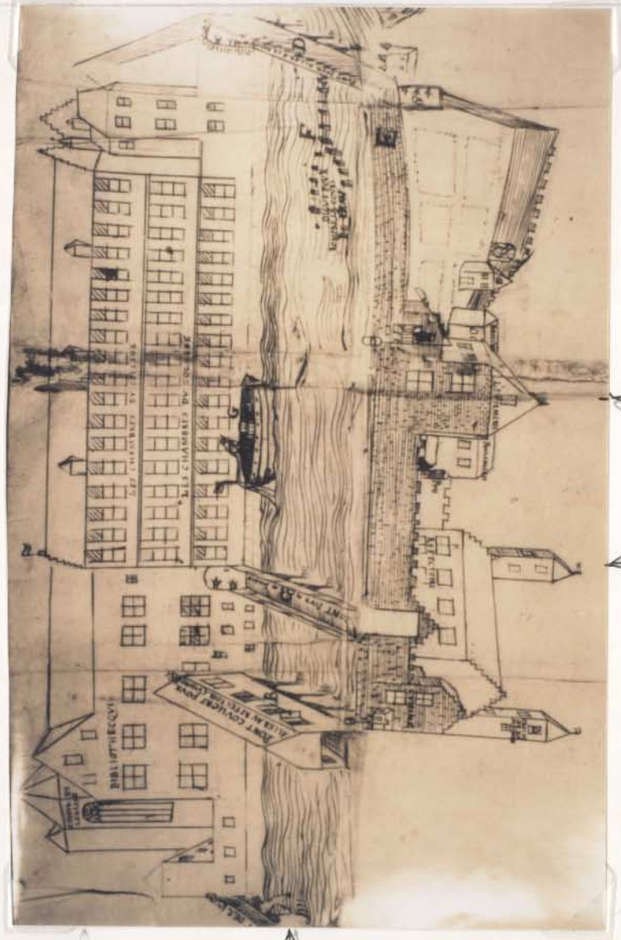

Incendiés pendant le siège de 1656 ont disparu du plan de 1767

l'église Ste Croix — le pont Ste Croix 10

Sur les deux rives de l'Escaut, les batiments des Jésuites avant le siège de 1656

10 le pont Ste Croix vu depuis le pont St Jacques (Marche des Incas 1851)

destruction du pont gauche Ph. J.M. 1974

12 le pont St Jacques pendant la reconstruction Ph. A.T.

15 le pont Néron pendant la reconstruction Ph. A.T.

15 le pont Néron Ph. A.T.

16 AQ

état provisoire. incomplet en particulier pour la planche 25

- 552 — fond de plan = cadastre 1953 mis à jour pour 1965
- plan de 1767. reporté sur le fond de plan - bâtiment arasé mais dont subsistent hypothèse des fondations ou des éléments contenus (situé dans la période de construction) bâtiment conservé dans son volume
- M.H. ou I.S.
- emprises du plan de 1827 conservées.
- volumes anciens conservés contenant de plus d'importants éléments de décor intérieur: dallages. cheminées. Escaliers, poutres. (boiseries. etc
- coupes. ←
- pignons ←
- frontons.
- GGG piliers de grès
- AAA ancrages
- niche élément de décor urbain remarquable
- S.L. dessin dans le manuscrit de Simon Lebocq
- L dessin dans l'album de Lespinasse
- façade ancienne.
- façade ancienne arasée
- bâtiment ou façade récemment détruit
- empreinte dans le cadastre actuel d'un bâtiment représenté sur le plan de 1767

RIVIERES CANAUX PONTS & OUVRAGES DIVERS

- 6.5 nomenclature des ouvrages extraite de la planche 16
- 559 nomenclature extraite d'un plan général de la vallée de l'Ozenit levé en 1731
- ouvrage repérable sur le plan Braun (XVI[e]) cours d'eau encore à ciel ouvert en 1767.
- ouvrage construit entre le XVI[e] siècle et 1767.
- cours d'eau couvert entre le XVI[e] siècle et 1767 (d'après le plan Braun et le plan de 1767)
- empreinte repérable dans le cadastre (coïncidences avec le parcellaire ou avec des bâtiments)

147

Pont de la Tannerie
Pont-neuf -

revers de la rue St Cary vu depuis l'escaut remblayé
au premier plan les ruines d'une salle voutée

J.M.

l'Escaut . les brasseries et les tanneries vus du pont Neuf
vue vers l'amont

21 pont de l'arche de la salle

20

49

canal des carmes

43 pont neuf

stomac

SECTION AU

33

56

47

0.43 moulin st gery

0.47 4e porte mantoise

0.46

15 pont méron ou du grand dieu

16 le rivage

marché aux poissons

SECTION AU

la Rhonelle entre en ville

87 VALENCIENNES. — Parc de la Dodenne. — The Dodenne park. — LL.

34. VALENCIENNES — Vue d'ensemble du Jardin Public - E. C.

Valenciennes. — Parc de la Rhonelle, l'Etang

Après avoir traversé le Parc elle franchit le boulevard

et passe sous la Tour de la dodenne

85 VALENCIENNES. — Parc de la Dodenne. — LL.

16 AS

SECTION AW

SON AV

SON I

SECTION K

SECTION AT

SECTION L

St Nicolas

Place Verte

R 5 pont de Cerisse

R 5

R 7

R 2

151

Ph. J.G.

R6

après avoir traversé le béguinage elle reparait entre deux ponts
↑ le pont Delsaux

le pont Delsaux →
- le mur qui cachait la rivière n'est pas encore abattu.

vue vers l'amont depuis le pont Delsaux

vers l'aval, le pont Delsaux

JM

grand bruille
petit bruille
écluse des repetties
pont torre dame
pont des apôtres
les vivres
pont st armould
pont des moulineaux
pont de la hannaie
pont st genois
pont des wantiers
pont de l'hospice
pont des dominicains
pont dessoux
pont de la pomelle
pont fredrière
fordron
riv. ste. Gudule
rue des dominicains
rue de la pomelle
SECTION P
SECTION A
153
jm

QUAND LES TEXTES SE TAISENT, LES CARTES ET LES PLANS ONT ENCORE BEAUCOUP A DIRE.

PLANCHES JOINTES

- Plan après 1940 - périmètre de destruction réduit au 1/5000
- Plan de 1767 - ilôts bâtis - monuments réduit au 1/5000
- Report de ce plan sur le cadastre en ce qui concerne les monuments 1/1000 (feuilles de cadastre : AQ - AR - AS - AT) réduit au 1/2000
- Plan de 1767 complété par ce que le plan Braun montre d'ilôts bâtis - d'ilôts non bâtis - de cours d'eau découverts - de bâtiments disparus. La Citadelle du XVIe prolonge la ville. La place de l'Esplanade est bâtie - Restes de tours à l'intérieur de l'enceinte. Le siphon de la rivière Ste Catherine au-dessus de la Rhonelle n'apparaît pas (imprécision du dessin ?).
- Plan des voies d'eau dans le site général
- Relation entre les tracés des voies d'eau et des voies terrestres
- Accidents du tracé des rues - toponymie
- Cotes de niveau
- Hypothèses sur le plan de la peste de 1008
- Repérage du fossé du grand bourg sur le plan levé pour le remembrement du centre
- Repérage sur les plans du cadastre pour les parties entourant le centre reconstruit
- Plan général au 1/2000 - état en 1767 réduit au 1/5000
- Plan général au 1/2000 - état actuel réduit au 1/5000
- 4 feuilles de cadastre au 1/1000 (AQ-AR-AS-AT) réduites au 1/2000

L'EMPREINTE DE L'HISTOIRE DE VALENCIENNES DANS SON PARCELLAIRE

Il est rare que deux propriétaires voisins décident en même temps de reconstruire leur maison, et s'ils le font, rien ne les oblige à déplacer leur mitoyen (1)

Cela suffirait à expliquer qu'à moins d'une catastrophe (2) frappant l'ensemble de la ville (par exemple, le remembrement consécutif à l'incendie de 1940) et jusqu'à nos méthodes impitoyables de rénovation urbaine, les limites parcellaires se sont maintenues à travers siècles et sièges, plus solides que la pierre, prolongeant jusqu'à nous des tracés parfois perceptibles seulement sur le cadastre, mais dont l'origine peut remonter aux origines mêmes de la cité; tracés qui, si on ne prend pas d'ultimes précautions élémentaires, disparaîtront cette fois définitivement avec tout ce qui s'y est incrusté de témoins enfouis.

La pierre, très mauvaise à Valenciennes, les siècles et les sièges ont, en effet, bien aidé les Valenciennois à faire disparaître consciencieusement toute trace construite du passé;et si cette communication se borne à traiter de l'empreinte de l'histoire de Valenciennes dans le parcellaire, c'est malheureusement parce que, à part des groupes (de plus en plus altérés malgré des efforts méritoires) de maisons des XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe et du début du XIXe siècle et quelques rares épaves des siècles antérieurs, (une tour, deux églises), cette empreinte est tout ce qui nous reste d'une ville qui comptait plusieurs monuments majeurs et pouvait montrer jusqu'à 1891 un ensemble de fortifications où les ouvrages de VAUBAN enveloppaient étroitement une enceinte espagnole qui avait elle-même absorbé la dernière enceinte médiévale.

1 dans la mesure où le mitoyen existe:à Valenciennes, où il subsiste encore de nombreuses venelles mitoyennes conduisant les "eaux" jusqu'à la rivière, les murs mitoyens sont constitués le plus souvent de deux murs de 22 juxtaposés.

Louis XIV a voulu obliger les habitants à reconstruire un mur commun.

L'effet de cette ordonnance est à peine visible.

2 un remembrement est une catastrophe archéologique plus définitive que tous les incendies antérieurs.

L'absence de simultanéité dans la destruction et la reconstruction de deux maisons voisines n'est pas la seule raison de la persistance dans le cadastre de certaines formes révélatrices de l'évolution de la ville.

L'arasement sélectif des monuments après la vente des biens nationaux s'est sans doute bien souvent arrêté au niveau de la chaussée (quelquefois même plus haut, ce qui nous a laissé les caveaux de la rue de Beaumont). Sélectif, car seuls ont disparu les édifices trop manifestement religieux ou trop exclusivement monumentaux, mais sont restées debout les annexes habitables qui les accompagnaient.

D'autre part, à de très rares exceptions près, les biens nationaux ont été généralement dépecés par d'autres que les voisins immédiats vraisemblablement privés des moyens financiers nécessaires.

L'emprise générale d'un couvent comme celui des Dominicains ou celui des Dames de Beaumont s'est donc trouvée à la fois maintenue par le parcellaire périphérique, très serré et très modeste, et redivisée naturellement suivant des limites définies par les fondations des édifices détruits et les restes convertibles en habitation des bâtiments conventuels et cela parfois malgré le percement de rues nouvelles destinées à desservir les parcelles créées à l'intérieur d'une vaste emprise presque entièrement enclavée.

Ainsi ont survécu, lisibles sur le cadastre, l'emprise générale et parfois les grandes lignes du plan d'un édifice ; seulement lisibles sur le cadastre, mais les découvertes de la rue de Beaumont ont confirmé qu'il pouvait en subsister bien plus que de simples traits sur un document fiscal.

La destruction des biens nationaux s'est sans doute opérée dans toutes les villes de cette manière paresseuse, car il est suffisamment spectaculaire, destructeur et sûrement plus facile d'abattre des murs que de creuser le sol.

A Valenciennes,toutefois, une raison plus profonde (elle est même maintenant de plus en plus souterraine) a pu faire persister certains tracés jusqu'à nous.

Cette raison profonde, c'est la situation de Valenciennes au bord de l'Escaut, à la limite des marais de fond de vallée et du soubassement crayeux qui s'étend sous toute la partie sud de l'arrondissement, à l'endroit où le plateau forme verrou sur la vallée, et où l'apport des eaux de la Rhonelle rendait paraît-il l'Escaut navigable.

Cette raison souterraine, c'est un complexe réseau de voies d'eau naturelles et de canaux qui s'est développé autour du confluent de l'Escaut et de la Rhonelle, qui n'apparaît plus maintenant que dans le parcellaire et qui pourrait encore révéler les origines de la ville là où il n'y a pas encore eu remembrement ou rénovation sauvage.

Le but initial du travail de montreur de spectres qui fait l'objet de cette étude a été dans un premier temps d'essayer de situer le plus exactement possible les différents monuments de la ville à l'aide de superpositions de plans actuels et de plans anciens ramenés à des échelles en mètres.

Les découvertes de la rue de Beaumont ont confirmé la précision du document qui a servi de base de travail : l'un des deux exemplaires du plan de 1767 conservé à la Bibliothèque Municipale. Ce plan, montage de deux dessins assemblés sur l'axe rue de Lille-rue du Quesnoy, est particulièrement bien annoté dans la partie nord de la ville et représente en particulier les îlots bâtis et les principaux bâtiments de la ville. Il indique également dans sa partie nord les puits, les égouts, les accès aux rivières.

Si ce plan ne rend pas compte du parcellaire des îlots d'habitation, la répartition des espaces libres qui y figurent est cependant révélatrice de la structure et de l'évolution de la ville.

Le souvenir de l'apparition fugitive, au cours de la reconstruction, des berges du vieil Escaut et du Pont Néron, conservés sous la rue de Lille et rendu invisible par des maisons construites de part et d'autre au-dessus des lits de l'Escaut et de la Rhonelle, a conduit à rechercher si d'autres ponts anciens avaient pu subsister de la même façon. Le meilleur moyen de repérer ces ponts était de faire apparaître sur le cadastre actuel l'emprise de tous les cours d'eaux visibles sur les plans anciens,celui de 1767 et les plans antérieurs qui représentent la ville à une époque où la plupart des voies d'eau n'étaient pas encore couvertes de voûtes.

Ce très simple travail de coloriage montre qu'en plus du pont de la Citadelle et de l'écluse des Repenties, encore visibles à ciel ouvert, de nombreux ouvrages ont pu subsister sous les rues entourant le centre et cela depuis au moins le XVIe siècle. Le Pont Neuf, et d'autres dans le Neuf Bourg n'ont pas changé de place ni peut-être de voûte depuis le plan de Braun.

Il fait apparaître en plus une étroite relation entre le tracé des voies d'eau et celui des rues qui suivent toujours très exactement, mais d'assez loin, tous les détours de la rivière - ou qui la coupent franchement - au plus court.

Il fait apparaître enfin le caractère naturel ou le caractère artificiel de certains cours d'eau qui, ensemble, dessinent des formes dans lesquelles il est tentant de voir le contour de la première ville.

Il introduit donc un dernier thème de réflexion qui consiste à essayer de distinguer parmi ces cours d'eaux ceux qui sont naturels, qui ont donc précédé le tracé des voies et qui l'expliquent, de ceux qui en découlent. A cet égard, si certains tracés apparaissent très nettement naturels, le parallélisme des voies de terre et des voies d'eau ne suffit pas à établir l'ordre des réalisations, car il se pourrait qu'on ait aménagé un égout commode en suivant la ligne des fonds de parcelles par exemple ou en suivant une voie préexistante. Pour plus de sureté, c'est l'étude du relief (relevé faute de mieux sur des documents antérieurs à 1940) qui a permis d'établir le caractère artificiel de certaines voies d'eau (déjà très suspect du fait de la succession de noms différents que porte la soi-disant rivière : Tourelle - Rivière Ste Catherine - Rivière des Dominicains - Rivière St Géry.

Egout ou fossé ? Ce dernier doute devrait pouvoir être levé par la tradition contenue dans le dessin du manuscrit de Simon Le Boucq représentant le périple de l'ange porteur du Saint Cordon lors de la peste de 1008, et aussi par l'examen de certains détails du tracé des voies - pénétrantes ou parallèles - bayonnettes - cassures - changements de noms successifs sur un itinéraire pourtant apparemment régulier - convergence de voies sur un point de passage obligé.

Tout cela semble prouver que dans la plupart des cas, l'eau a précédé les voies terrestres, et que par analogie avec le système employé plus tard en extrapolant la solution initiale pour mettre en eau le fossé de la face Est des remparts "de" Beaudouin l'Edifieur (l'ouvrage de la Dodenne qui retient et dévie une partie des eaux de la Rhonelle), ce fossé protégeait lui aussi un rempart. Peut-être le premier rempart.

Une dernière série de dessins se propose d'établir à l'aide du cadastre actuel et d'un levé exécuté avant le remembrement du centre, ce qui peut, sous les constructions visibles, subsister de cet ensemble de canaux et de remparts.

Si les tracés sont évidents en ce qui concerne le rempart du grand bourg et en partie pour le "Château St Jean", une grande incertitude subsiste pour le périmètre exact des remparts du Neuf Bourg. Plusieurs hypothèses s'ajoutent donc à ce travail qui ne prétend pas conclure sur un tracé ni sur son antiquité mais seulement attirer l'attention sur l'importance de zones actuellement très bouleversées sans précaution aucune, au petit bonheur des opérations immobilières, et qui recèlent peut-être les dernières clefs des origines de Valenciennes.

A propos du Pont-Gauche . suite -

L'explication est venue en même temps qu'il disparaissait : il s'agissait en fait d'un pont à deux arches, apparemment en plein cintre, appareillé en gros moellons de grès.
Les arcs de façade, ellipse ou anse de panier, constitués de claveaux plus gros étaient appareillés avec soin en arche biaise suivant l'axe du lit de l'Escaut (ce qui confirmait son nom de pont gauche). Quoique ce genre de prouesse stéréotomique ne me semble pas très ancien, l'implantation particulière de ce pont incite à reposer le problème des origines de Valenciennes, problème qui me semble bien exagérément simplifié par les affirmations péremptoires des dernières études publiées...

Passons sur diverses cartes des voies romaines dans le nord de la Gaule où Bavai serait reliée à Tournai par une voie rectiligne et où l'Escaut est tordu plus que de raison afin que cette voie ne passe pas par Condé. On peut lire par exemple dans l'Encyclopedia Universalis, à l'article Belgique : "A défaut de textes, les monuments, les restes des villes et des chaussées, les nécropoles témoignent d'un essor de la civilisation qui dura de la fin du siècle au début du IIIe. Peu de villes, certes, seules Tongres, Tournai et, située aujourd'hui en France, Bavai méritaient ce nom. En revanche d'assez nombreuses bourgades s'échelonnaient le long des routes. Pour compléter et améliorer les voies de communications de l'époque celtique, les Romains construisirent des chaussées. La plus fréquentée reliait la Picardie à la Rhénanie, Cambrai à Cologne en passant par Bavai, Tongres et Maastricht. Une autre, également importante menait de Bavai à Tournai et à Cassel. Plus à l'est c'était Reims, Cologne et Trèves qui étaient unies...

"Un peu plus tard (que le VIIIe siècle) on trouve sur l'Escaut, Valenciennes, Tournai, Gand et Anvers. Villes au petit pied, certes mais par le fleuve elles débouchaient sur le monde d'alors"

- Francine DEISSER NAGELS - Valenciennes ville carolingienne -
Extrait de la revue Le Moyen Age - N° 1-2 1962. :

"Pour la période romaine, notre documentation se réduit à quelques trouvailles archéologiques faites sur son site - une quinzaine de pièces de monnaie datant du bas Empire et quelques poteries fabriquées vraisemblablement par l'atelier de Bavai"

Certains ont supposé qu'un castrum se trouvait en ces lieux, invoquant parfois à l'appui de leur thèse le nom de Cardon donné à une porte de la ville qui existait encore au XVIIe siècle. Cette porte Cardon qui serait une réminiscence de Cardo, voie axiale des camps romains ne constitue pas un indice suffisant car le mot cardon désigne une poutre en vieux français et l'appellation de cette porte tire probablement de là son origine. (?)

Ajoutons encore que l'importante chaussée Brunehaut reliant Tournai à Bavai franchissait l'Escaut non pas à Valenciennes comme on l'affirme habituellement mais à neuf kilomètres au nord, à Escaupont. Selon d'Oultreman, Valenciennes était cependant reliée à cette route principale par une autre chaussée romaine appelée aussi du nom de Brunehaut et qui rejoignait l'axe Bavai Tournai à hauteur du village d'Eth.

Au contraire, l'organisation militaire du bas Empire avait donné à Famars, à cinq kilomètres au sud de Valenciennes, une importance assez grande ; c'était là qu'était établi le commandement des Lètes Nerviens. C'est là, dit la Notitia dignitatum que résidait le "Praefectus Laetorum Nerviorum Belgicae Secundae.
La situation priviligiée dont jouissait Famars est confirmée par de nombreuses découvertes archéologiques :
- les vestiges d'une grande villa datant du Haut Empire, avec une installation balnéaire et un aqueduc, une enceinte fortifiée du Bas Empire, témoin du rôle militaire joué par Famars à cette époque et de très nombreuses pièces de monnaie.

Si les témoignages relatifs à la période romaine sont presque inexistants pour Valenciennes et assez abondants pour Famars, trahissant par là l'inégale importance des deux localités, dans les siècles ultérieurs, il n'en sera plus de même et l'on assistera peu à peu à un véritable renversement de situation dont Valenciennes apparaîtra, à l'époque carolingienne, comme la grande bénéficiaire.#

Après cette exécution capitale, il reste à consulter à nouveau l'Encyclopedia Universalis, à l'article cartographie : on peut y voir sur une reproduction de la carte de Peutinger, la route Bavai Tournai passer effectivement en un lieu dénommé PONTES CALDIS qu'il faut sans doute lire à l'ablatif comme la plupart des autres noms figurant sur la carte : PONTE SCALDIS.

Tout cela concorde donc parfaitement. Rien d'étonnant puisque les études citées procèdent de l'itinéraire des Antonins ou de la table de Peutinger, copie d'une carte routière réalisée à Constantinople vers la fin du IVe siècle et que ces documents ont peut être des sources communes.

La table de Peutinger, dont l'exactitude cartographique est assez comparable aux pages du Chaix, donne à l'ablatif les noms des lieux d'étape complétés par les distances qui les séparent. Elle déroule parallèlement les itinéraires principaux réduits à une seule dimension : la distance d'une ville à l'autre - encore n'est-elle pas proportionnelle à sa figuration sur le plan.

Quelques cassures apparaissent sur ces routes, dont il est difficile de dire à première vue si ce sont des cassures réelles dans la rectitude de la voie ou des artifices de dessin destinés à comprimer les voies dans l'étroite bande du rouleau.

Sur cette carte, l'Escaut ne figure pas en tant que fleuve (1) mais seulement grâce à la mention PONTES CALDIS. Des deux routes issues de Bavai vers l'ouest, l'une rejoint Tournai par PONTES CALDIS, l'autre Cambrai par HERMONTACUM. Cela concorde, sauf avec le site. Car si dans le site vierge on devait passer l'Escaut quelque part, on choisirait l'endroit où on garde les pieds au sec jusqu'au bord du fleuve et autant que possible sur chacune des deux berges.

Cet endroit, c'est le verrou calcaire qui sépare les marais de Bourlain des marais de l'Epaix. Ce n'est pas Escaupont, qui fait face au marais de Vicq (je rappelle que sans les pompages permanents des Mines, beaucoup de pâtures aujourd'hui à sec, seraient inondées et qu'il en était probablement déjà de même dans la vallée de l'Escaut avant les affaissements miniers), cet endroit, c'est Valenciennes.

Il faut donc faire ce qu'apparemment on n'avait pas fait depuis E. Mariage : prendre une bonne carte, en l'occurence la carte d'Etat major au 1/25000e. x

(1) Par leur incompatibilité avec la situation des villes, les tracés des rivières signalent d'ailleurs probablement une adjonction postiche.

x remplacée pour des raisons de format par la carte au 1/100.000 de 1892

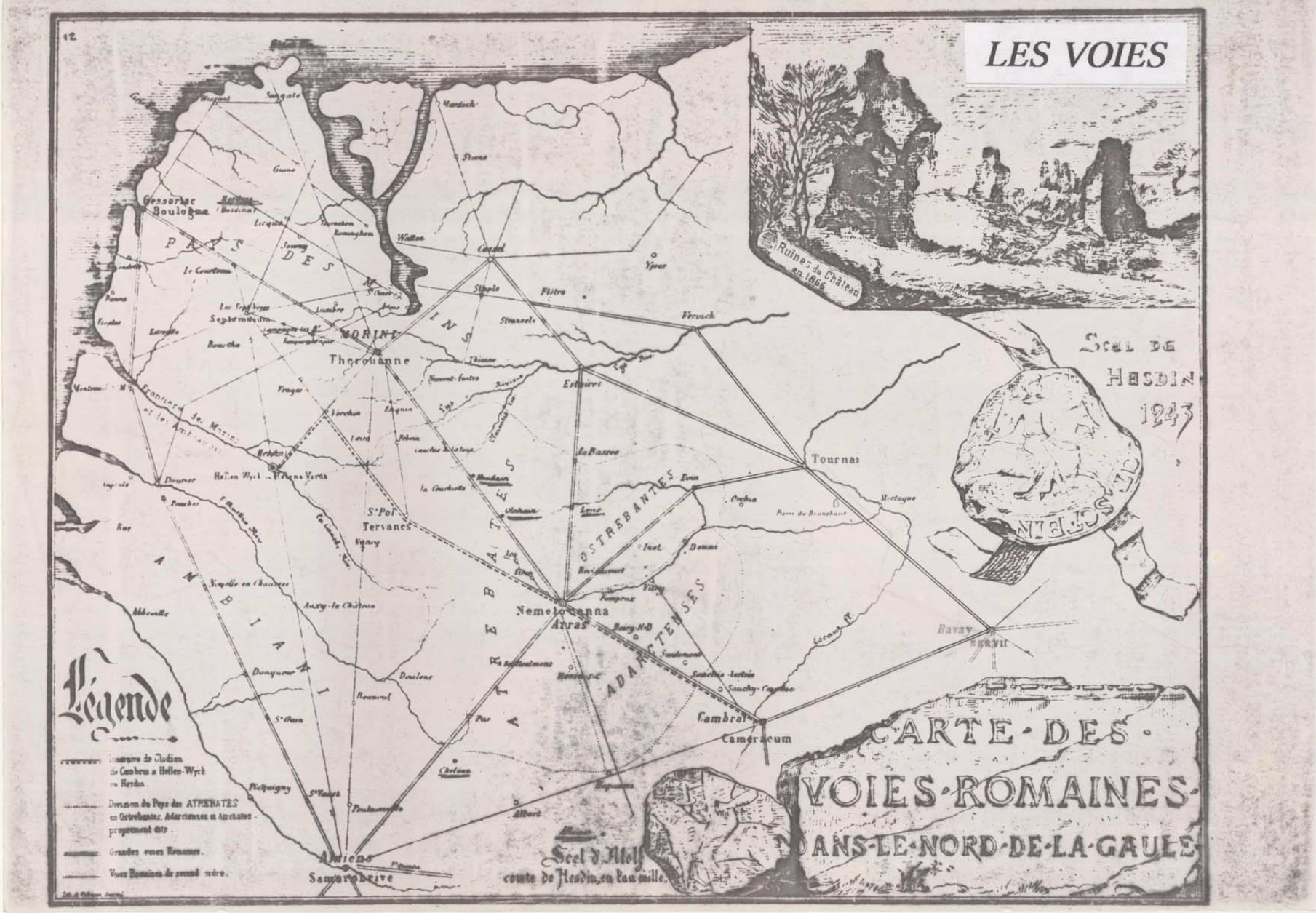

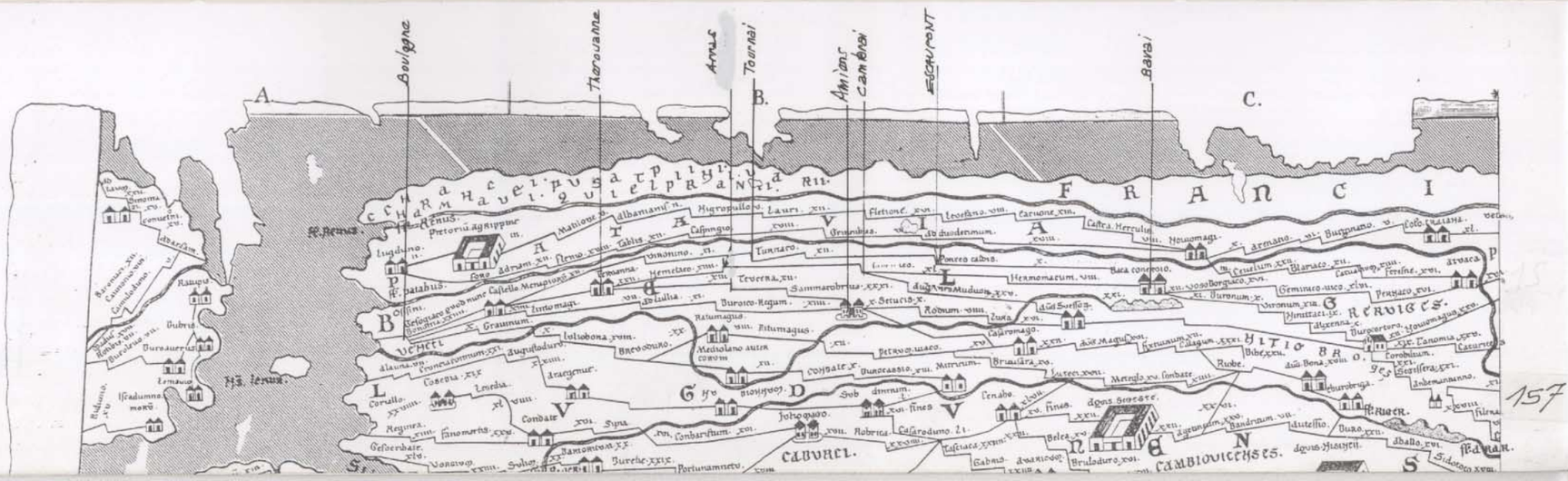

157

Au départ de Tournai, la voie est très identifiable jusqu'au voisinage d'Escaupont ou plutôt de Thiers. Puis elle disparaît dans le parcellaire récent et pourrait reparaître dans le parcellaire orthogonal qui subsiste dans les peuplerales qui limitent Onnaing au nord ouest de la chasse (chaussée) de Valenciennes. Au sud de la R.N 29 aucune trace - elle disparaît aussi bien en direction de Bavai qu'en direction d'Eth.
x et du chemin des postes

TOURNAI

Au départ de Bavai, une voie se dirigeant vers le nord ouest par Bellignies franchit la frontière belge à Passe Tout-oute et disparaît à partir de Hensie dans la zone visiblement très humide qui accompagne la Haine.

Vers l'ouest, la chaussée Brunehaut qui relie Bavai à Cambrai est très identifiable.

Mais, et ceci est très important, après un coude à St Waast la Vallée, on retrouve une autre voie presque symétrique de la chaussée de Cambrai par rapport à l'axe issu de Bavai,

TONGRE MAASTRICHT AACHEN

CAMBRAI

2

159

qui se dirige également vers l'Escaut, franchissant la frontière belge à la Perche Rompue, vers la Flamengrie, franchit à nouveau la frontière près de Bry, prend le nom de "chemin des cochons" près d'Eth, disparaît dans le bois de Sebourg (1), reparaît à l'ouest du bois sous forme de chemin rural parfaitement visible sur la carte au 1/25000e pour finalement se confondre avec le tracé du C.D 87 à proximité d'Estreux au nom révélateur et prendre le nom de chemin de Bavai dans la traversée de Marly. Ici, le tracé divague en plusieurs variantes, conséquences possibles des nécessités stratégiques (2) de la défense du front est de la ville qui se trouvait, à contrepente du plateau de la Couture, dans une situation assez défavorable (voir Mariage - Souvenirs des fortifications).

(2) Ces variantes de tracé fournissent des pentes plus ou moins fortes, donc plus faciles à utiliser par des attelages de bêtes de somme - le chemin rectiligne restant réservé à la bête de somme par excellence : le militaire.

De toute évidence, le tracé médiéval n'est pas rectiligne, mais si on prolonge l'axe de la voie de Bavai vers l'Escaut, on aboutit non pas à la rue des Capucins, généralement proposée comme accès à la porte de Bavai, ni même à la rue qui borde au nord la place de la Couture, mais au pied du mont de Piété, à la rue de la Viévarde, dite sur le plan de 1767 rue de la vieille Couture (traduire vieille rue de la Couture).

Tout se passe comme si la voie avait, à un moment donné de son histoire, cherché à éviter les fortifications de la ville par l'actuelle rue des Capucins et la rue des Carmélites (rive sud du square Froissart) tout en tolérant un raccourci qui rentrait en ville par le côté nord du triangle de la place Verte et la partie de la rue de la Viévarde (1) comprise entre la rue de Mons actuelle et la place Verte pour rentrer en ville par un passage obligé : la porte et le pont qui franchissait la rivière Ste Catherine, là où maintenant la rue de la Viévarde se raccorde à l'avenue d'Amsterdam.

Dans l'ensemble, le cadastre de la zone du plateau de la Briquette est assez exactement orienté sur la voie Bavai Valenciennes (parallèles et perpendiculaires). La toponymie est également très significative : en plus de Famars, le Castre pourrait bien être le souvenir d'un camp de légions gardant les ponts scaldiens. Le Mont Huy (Mont Ovis ou Jouy sur certaines cartes) donne à penser que l'endroit était assez bien fréquenté;une Olympe du nord - où Jupiter aurait eu déjà l'accent espagnol.
E. Mariage signale l'étymologie de Trith - Tricht = trajectum.

(1) Sous prétexte que des fripiers y avaient été regroupés au XVIIIe siècle, on donne généralement à ce mot beaucoup plus ancien, l'étymologie "vieilles hardes" - ce qui ne manque pas d'être assez étrange, le W étant équivalent à un G : Watteau = gateau, etc...

J'ai d'abord pensé à traduire Viévarde par vieille garde, par rapport à une porte plus récente (Cardon), je suis maintenant tenté de penser que ce mot est en relation avec l'ouvrage qui gardait la voie (dit tour du Comte ou tour Mahon) vies ou plutôt vi-eswarde

Eswarder = regarder - examiner

Eswards = contrôleurs de la qualité des produits vendus avec le plomb de Valenciennes.

La chaussée de Bavai franchissait-elle l'Escaut ? en quel point?

Bien entendu, elle arrive à quelque distance au sud du pont Néron, mais si on la prolonge vers l'ouest au-delà de la place des Ilots, tous les ponts amont sont possibles (deux emplacements où des voies se font face de part et d'autre de l'Escaut, dont un où je pense qu'on peut situer le pont de l'Abreuvoir, puis le pont le Comte ou pont du grand St Jacques dans le voisinage duquel on peut peut-être situer la première porte de Bruay. Un îlot plus au sud, on trouve le pont de bois et deux îlots au sud, le pont gauche).

A première vue, il est vraisemblable qu'on ait cherché à franchir l'Escaut d'abord en amont du confluent avec la Rhonelle (largeur et débit plus faibles) et que de tous ces points de passage, le pont Néron soit le plus récent. Enfin, il semble plus orienté sur l'axe Famars Tournai que sur l'axe Bavai Valenciennes probablement antérieur, car plus altéré.

A l'extérieur de Valenciennes, en reportant sur la carte au 1/25000e les indications fournies par un plan général de la vallée de l'Escaut (plan dont l'original ne date malheureusement que de 1731) on peut remarquer des tronçons de voies rectilignes qui pourraient être des restes de voies amputées de leur accès à Valenciennes par le développement des fortifications. L'un est le plus ancien des chemins de Cambrai qui règle le cadastre des prés de Fontenelle et semble viser la zone du pont Gauche. L'autre - la grande chasse des marais de l'Epaix - semble viser le pont le Comte.

Deux autres voies - la chasse de Valenciennes à Onnaing, perpendiculaire à l'axe de la chaussée de Tournai et le chemin des Bourgeois au sud - convergeraient plutôt vers le "pont de pierre" et la première porte Cardon. Le chemin des Bourgeois ayant en plus cette particularité d'avoir son axe confondu avec celui du pont Delsaux.

Enfin, l'étude attentive de la carte nous montre une dernière voie, presque parallèle à la chaussée qui va de Thiers à la pierre Brunehaut, voie qui, visible à partir du mont d'Anzin, sert de limite communale entre Raismes et Petite Forêt, disparaît sous l'usine du Plouich et se confond ensuite avec la R.N 45 jusqu'à l'entrée de Vicoigne. Cette voie vise elle aussi le coude du Vieil Escaut où on peut situer la porte d'Anzin du plan de Simon Leboucq.

Il est évident qu'après tous les ouvrages de fortifications qui se sont succédé sur le site, on ne saurait plus trouver aujourd'hui la moindre trace de cette voie dans le parcellaire de Valenciennes. (terre avenue Bampierre et escaut.)

Ici, il faut reprendre le plan de 1767 qui est à la fois le dernier des plans anciens à contenir le maximum de traces du passé et le premier dont l'exactitude graphique éprouvée nous permette de relever des axes et des empreintes et qui peut de ce fait servir de relai entre les plans actuels et les indications précieuses mais imprécises des plans plus anciens.

Bois de Sabouis

(1) Lire à ce sujet l'explication de cette disparition donnée par H. d'Oultreman.

de Peutinger; mais qu'il nous les faut recognoiſtre nous meſmes, ce qui ſe fait en trois façons.

Moyens de recognoiſtre ces chauſſées.

Car ou les veſtiges paroiſſent encor, & la matiere & la façon nous donne à entendre que c'eſt vn ouurage Romain, ou bien les liures anciens, ou la tradition receuë de pere en fils, auec le nom de Chauſſées de Brunehaut, que ces voyes retiennẽt; ou finalement les noms des villages aſſis ſur ces chemins nous donnent quelques indices de ceſte antiquité; & de tout cecy ie tire la preuue du chemin militaire qui vient de Bauay à Valentiennes.

4. Preuue de noſtre chauſſée. 1. le nom de chauſſée de Brunehaut.

Premierement il faut ſe reſſouuenir de ce que i'ay dit en la premiere partie, que la porte de Bauay eſt bouchée maintenant, & ſert de muraille à la maiſon du maiſtre Charpentier de la ville. Vis à vis de ceſte porte eſt vne rue nommée vulgairement des berceaux, pource que les Canoniers y tirent au blanc; de ceſte rue tirant à droict fil vous vous rendez à vn chemin, qui paſſe entre Curgie & Eſtroé, & laiſſant Sebourg à gauche va à Eth, & de là à Bauay. Ce chemin n'eſt pas celuy qui meine auiourd'huy de Valentiennes à Sebourg & delà à Bauay: mais il laiſſe celuy-là à gauche, tant pour ce que les terres, qui ſont à droicte, eſtant plus hautes, les torrens, qui ſont tres-violens, & frequens en ce cartier, tombans en ce chemin, l'ont ruiné; comme auſſi pour autant que le grand chemin, ou chauſſée de Brunehaut, dont ie parle, venoit à trauerſer vne foreſt à Sebourg: dans laquelle, pour ce que les voleurs guettoient les paſſans, on a laiſſé ceſte routte pour en prendre vne autre plus baſſe, & à gauche, qui ſe va rendre dans le village de Sebourg. C'eſt ce que i'ay appris des plus anciens de ce cartier. En effect il y a quelques années, qu'vn grand ormeau, qu'on nommoit l'arbre de Sebourg, ou de S. Druon, eſtant abbatu par les grands vents: Monſieur de Preſle Preuoſt le Comte en ceſte ville, comme officier du Roy, pretendit de l'auoir à ſon profit: pour auoir eſté planté ſur le grãd chemin Royal; mais ceux de Sebourg s'y oppoſerẽt: alleguans, que le grand chemin Royal eſtoit celuy, dont ie parle; & que celuy-cy eſtoit vn chemin particulier, tiré ſur leurs terres, pour la commodité des paſſans, qui couroient riſque en ceſt autre, & ils obtindrent gaing de cauſe.

2. Elle eſt encor parſemée de cailloux.

Dauantage en ce chemin, & meſmes en toute la creſte droicte du nouueau chemin, que i'ay dit auoir eſté dreſſé plus bas: ſe voient force cailloux noirs, que nous appellons cornus;

quoy qu'au coſté gauche il ne s'y en treuue pas du tout; voire en quelques endroits plus releuez, qui ſont ladite creſte droicte de ce noſtre chemin militaire, on y voit encor çà & là des routes entieres & aſſez longues de ce paué de cailloux auec vne couche de maſſonnerie bien profonde. Ce n'eſt pas que ie vueille conclure par là que ces chemins fuſſent anciennement pauez de ſemblables cailloux; mais ſeulement ie pretens declarer que leſdits chemins ayans peut eſtre eſté enfoncez, & gaſtez par les torrens, on les a du depuis rabillez, & entretenus quelque temps auec ces cailloux.

De plus toutes les terres labourables, par où paſſoit jadis ce chemin, comme auſſi, & à plus forte raiſon celles qui ſont encore ouuertes maintenant, & ſeruent de voye: retiennent le nom de chauſſée de Brunehaut: ce que ne fait pas le chemin Royal, qui eſt tout voiſin. Finalement le nom du village d'Eſtroé, par lequel il paſſe confirme grandement ceſte opinion ſurquoy il faut noter ce qui s'enſuit.

Noms des villages aſſis prés des grãds chemins.

Il y a deux ſortes de noms, qui nous donnent vne aſſeurance de ſemblables chemins; les vns ſont deriuez de *Strata*, *à ſternendo*, qui ſignifie pauer: tels que ſont *Eſtrée*, *Eſtaire*, *Eſtrung*, *Eſtroeu*, *& ſemblables*. Les autres ſont pris du mot de *Calx*, c'eſt à dire chaux: d'où vient celuy de chauſſée, ou cauchie en ces païs. Vous auez vn tres-excellent teſmoignage de ces deux noms au grand chemin, qui va de Bauay à Rheims, afin de ne rien dire de pluſieurs autres; car icy ſe voient encore trois villages marqués de ces noms: le premier s'appelle Eſtré, l'autre Remy-Cauchie, le troiſiéme finalement porte les deux noms, & eſt appellé Eſtreu-Cauchie. Tous les villages qui portent l'vn ou l'autre de ces noms ſuſdits, ſont ſituez prés des grands chemins Romains, ou militaires anciens. Diſons encor deux mots de celuy-cy.

5. Dignité de Valẽt. preuuée par ceſte chauſſée. Obiection.

Noſtre chemin fut baſty par les Romains ou pour aboutir à la ville: ou pour paſſer plus auant. Si le premier, il s'enſuit infailliblement que ceſte ville eſtoit quelque place d'importance du temps des Romains; veu que ceux-cy prenoient la peine de pauer à ſi grands fraix vn chemin de Bauay iuſques icy. Si vous dites que ceſte voye paſſe plus outre, & partant qu'elle n'eſt pas plus conſiderable, que n'eſt le village d'Eſcaupont, lequel ne fut iamais que village: quoy qu'outre le paſſage du grand chemin militaire de Bauay à Tournay, ce lieu eſt encor honoré des plus anciens eſcrits de l'Itineraire d'Antonin, &

RELATION ENTRE LES RUES ET LES COURS D'EAU

voie d'eau : rivières et canaux

rue ⊥ à une voie d'eau

rue // à une voie d'eau

voies appartenant à un système orthogonal

L'apparent désordre des rues révèle une croissance spontanée, certes très différente du caractère voulu qu'on discerne dans les noyaux anciens de villes dont l'origine romaine est indiscutable comme Reims - Sens - Rouen - Orléans - Troyes, etc...

Apparent désordre qu'on ne peut toutefois pas attribuer au hasard. On l'a vu, un peu de couleur sur ce plan suffit à rendre évidente l'étroite relation entre les cours d'eau et des rues qui dans leur tracé souple leur sont toujours perpendiculaires ou parallèles et semblent toujours avoir cherché à passer le plus loin possible des berges naturelles, afin d'éviter crues et zones inondables.

Parmi toutes ces courbes, la moindre droite, l'angle droit, l'oblique par rapport à un cours d'eau peuvent donc prendre une signification très particulière.

Si on écarte tous les monuments datables d'une de ces périodes d'ordre où règne l'angle droit, (Hôtel de Ville - Couvents tels que : Dominicains XIIIe - Beaumont XIVe - Chartreux XVIe - Carmes déchaussés XVIIe - Hôpital général XVIIIe - Intendance de Hainaut - Casernes, etc...), il reste cependant l'axe Bavai Escaut identifiable dans la rue de la vieille Couture et la rue de la Viézoir.

Parallèle à cet axe et à une cinquantaine de mètres au sud, la direction générale de la rue Ferrand et de la partie de la rue de Paris qui la prolonge vers la place d'Armes et un îlot plus au sud, le pont Gauche.

Perpendiculaires, l'axe de la place d'Armes ainsi que deux canaux situés de part et d'autre : la rivière des Dominicains à l'est et l'aboutissement de l'Ordron à l'ouest.

Perpendiculaire et très bizarrement situé par rapport à toutes les rues qui y aboutissent et en biais également sur la Rhonelle, le pont Delsaux (quatre ponts biais sont visibles sur le plan de 1767 en plus des deux cités précédemment : le pont du Calvaire qui semble aligné sur une voie,(en fait, l'entrée des eaux dans la courtine était à l'intérieur de la ville doublée par un autre pont d'où, après déplacement de l'enceinte et après arasement de la courtine, la présence d'un pont double : le pont jumeau, le pont de bois qui prolonge la ruelle des académies; les deux dont le biais ne s'explique pas par le tracé des voies qui, au contraire se contorsionnent pour y aboutir sont le pont Delsaux et le pont des Chartriers).

Un deuxième système de parallèles (sans perpendiculaire cette fois), semble se superposer au système Bavai Escaut. Ces parallèles, qui rappellent l'orrière rue du plan que Simon Le Boucq présente comme un état de la ville à l'aube du XIe siècle, expliquent des biais tels que l'orientation oblique de Saint Pierre par rapport à la place d'Armes (oblique conservée par la façade latérale de l'Escargot sur la ruelle Burianne). Font partie de ce système la rue du Quesnoy, la rue de Lille, le tronçon de la rue de Paris qui partait de la place d'Armes, le mur mitoyen qui sépare les Dominicains de l'Hôtel Dieu et enfin la "rivière"Ste Catherine dans son dernier avatar : la rivière St Géry.

Un troisième système de droites est constitué par l'axe de l'église St Jean et l'axe d'un canal empruntant les eaux de l'Escaut pour ceinturer le château St Jean (canal des Récollets) cet axe est pratiquement EST OUEST.

Enfin, les deux axes des églises St Nicolas et Notre Dame de la Chaussée, réputées fondées toutes deux par Pépin Le Bref, sont parallèles entre eux et donc parallèles à la bifurcation du chemin de Bavai qui rentrait en ville par la porte de Bavai médiévale

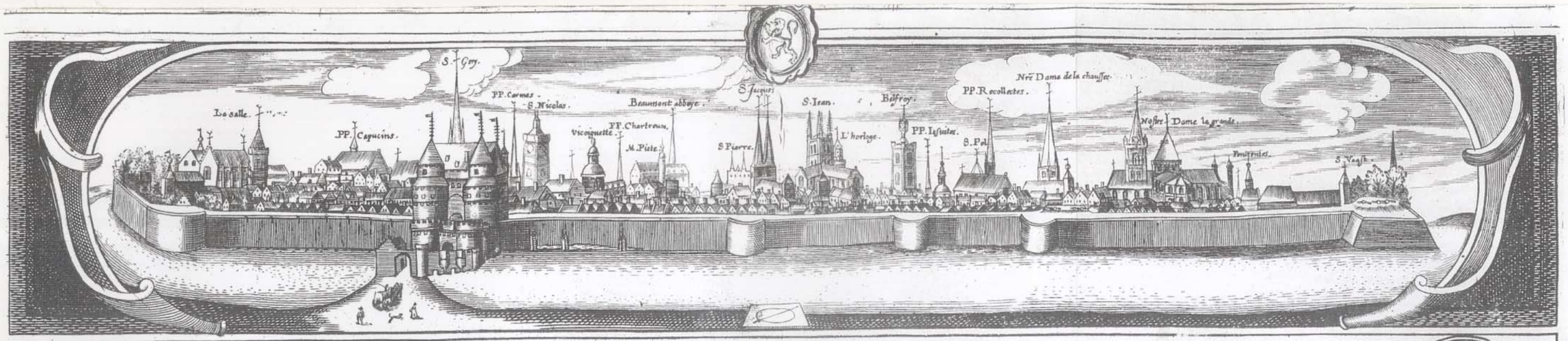

L'ANCIEN COMTÈ ET CHEFLIEU MODERNE DE VALENTIENNES.

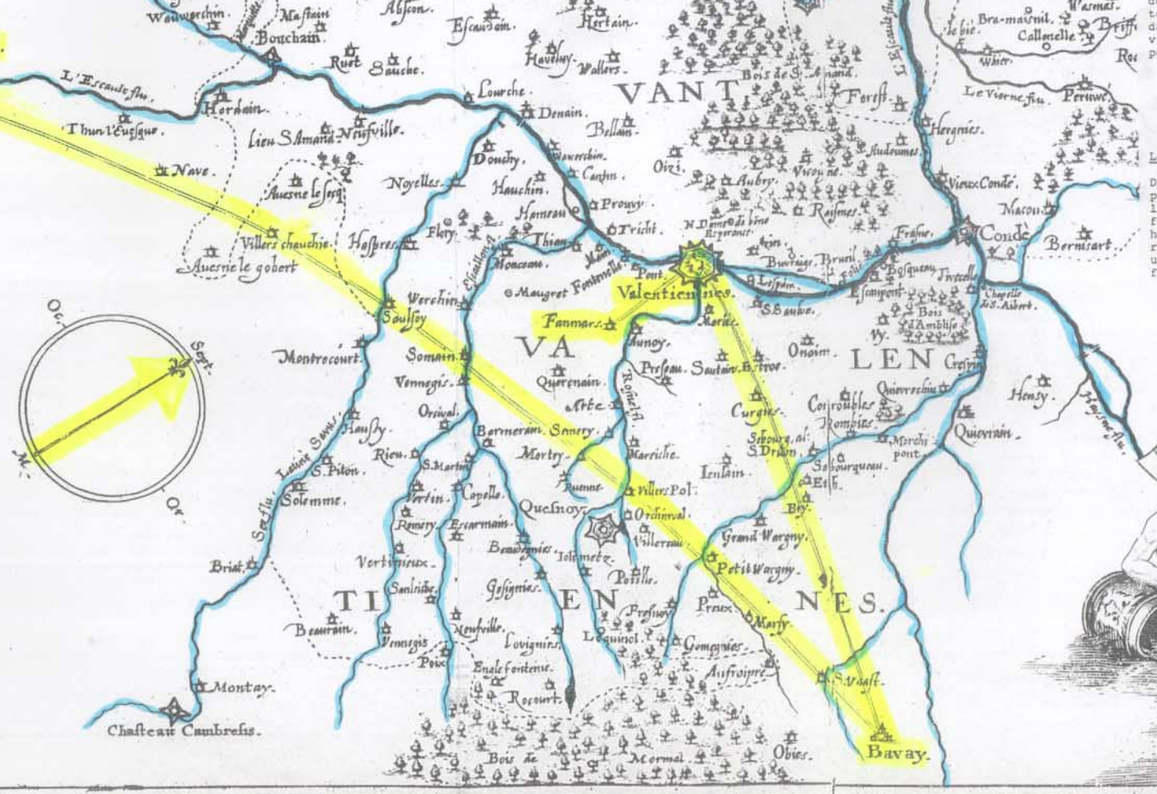

Notularum Explicatio.

- Vrbs.
- Abbatia. ♁ Prioratus.
- Pagus paroch.lis. Pagus cū arce.
- Arx. ○ Pagus, Hameau.
- Capella.

Lorsqu'on remonte le cours de l'histoire d'une ville à la recherche de ses origines, on arrive vite au temps où l'absence de tout texte pourrait faire douter d'une occupation antérieure du site si des monuments plus anciens n'étaient là pour en faire la preuve. Dans le cas de Valenciennes où l'application de ses habitants aidée par la fragilité de la pierre calcaire a fait disparaître les plus somptueux édifices médiévaux, on pourrait à première vue nier toute existence urbaine avant le treizième siècle et, à une tour et à une église près, avant le dix septième siècle. Au contraire, en se fiant aux seuls textes, on atteint le septième siècle.

A défaut de fouilles assez profondes et d'une exploitation rationnelle des trouvailles fortuites (1), il est cependant possible d'essayer de pousser l'investigation au-delà des premiers actes mentionnant l'existence d'un palais en un lieu portant approximativement le nom de Valenciennes : indépendemment de tout document, l'existence des monuments médiévaux de Valenciennes reste en effet prouvée par la persistance dans le cadastre de certains de leurs contours, conservés comme limite de parcelles après la destruction totale de leurs parties visibles. De même, mais à une tout autre échelle, l'étude comparée des plans de la ville révèle dans le cadastre des formes urbaines que l'histoire connue de la ville ne permet pas d'expliquer. Le réseau routier environnant peut apporter quelques éclaircissements.

Les voies

Depuis Henri d'Outreman, dont les réflexions d'une rare pertinence procèdent d'un état du site visible au dix septième siècle, le réseau antique entre Bavai et l'Escaut s'est dégradé de telle façon qu'il est maintenant de bon ton de dénigrer toutes les hypothèses antérieures pour affirmer qu'une voie rectiligne reliait Bavai à Escaupont, voie sur laquelle se serait greffé ultérieurement un vague chemin menant à Valenciennes qui de toute façon n'existait pas.

H. D'OULTREMAN

163

L'absence du nom de Valenciennes dans les textes antérieurs au septième siècle, la mention Ponte Scaldis dans l'itinéraire des Antonins, de Pontes Caldis qu'il faut également lire à l'ablatif Ponte Scaldis entre Bavai et Tournai comme de Hermoniaco entre Bavai et Cambrai sur la "carte" de Peutinger, le toponyme Tricht considéré abusivement comme l'équivalent de Pons (trajectus semble plutôt s'appliquer à un bac) renforcent cette thèse pourtant inconciliable avec la nature du terrain comme avec les cartes.

Il serait bien étonnant en effet que dans ce site vierge si bien décrit par E. Mariage, on ait choisi pour franchir l'Escaut les deux endroits les plus marécageux de la zone alors qu'il existait à l'emplacement actuel du lycée technique un verrou calcaire à peine entamé par un des méandres de l'Escaut et complété sur la rive droite par les dernières pentes du mamelon de la Couture (zone de la place Verte) sillonnées aujourd'hui de carrières de craie qui sont sans doute à l'origine de la légende tenace d'une voie souterraine jusqu'à Bavai.

Robaut à Douai carte de l'arrondissement de Valenciennes d'après les plans cadastraux 1850

Cette hypothèse de travail est confirmée par la carte au 1/25 000e dont l'exactitude photographique doit être opposée à la suspecte volonté simplificatrice des schémas en usage. Cette carte montre bien, qu'unique au départ de Bavai, la voie se divise après St Waast-la-Vallée en deux branches se dirigeant l'une vers Cambrai, l'autre vers Valenciennes et que celle de Valenciennes, interrompue de la Flamengrie à Bry par le tracé de la frontière, reste rectiligne et visible sous des formes de plus en plus atténuées pour finalement divaguer à partir de Marly dans le tracé du CD 87.

Prolongée vers l'Escaut, elle s'articulerait sur la rue de la Vieswarde (sur le plan de 1767 rue de la vieille Couture et rue de la Viezoir) pour franchir l'Escaut dans une zone qui s'étend du pont Néron jusqu'au pont de bois ou même un îlot plus au sud jusqu'au pont gauche. Ce nom de pont Néron évoque trop évidemment un pont antique pour ne pas susciter de controverse.

En fait, le passage initial doit être recherché en amont du confluent de la Rhonelle à l'endroit identifiable sur ce même plan comme le pont de l'Abreuvoir évoqué par certains textes. L'absence de pont, l'élargissement du lit de l'Escaut, la présence face à face de deux abreuvoirs auxquels aboutissent des voies manifestement très altérées, indiquent clairement un gué tombé en désuétude, un de ces gués dont les fonds dallés font encore dire de nos jours aux égoutiers que les anciennes rivières de Valenciennes étaient pavées.

ESCAUT

ANZIN

BAVAI

21 pont de l'arche de la salle

20

19

pont neuf

40.2 pont des canoniers porte vilain

pont du collège

pont sainte croix

écluse st jacques

pont de l'abreuvoir

pont st jacques ou pont le comte

pont neron

045 moulin st géry

047 pont st géry

pont des jésuites ou pont de bois

pont des chartriers ou pont gauche

pont du calvaire ou pont jumeau

R49 (rue des ilots)

R48 pont de l'hotellerie

6.5 pont st françois

6.8 pont des tombards

pont derrière les récollets

R47b R47

Rue de la Viezoir

013

014

015 pont de la vieuvarde

Rue Vieille Couture

042 pont de pierre pont de carillon

041

040

R46 pont de l'hospice

09 pont des wantiers

07 pont des dominicains ou pont st paul

pont des moulins le comte pont de la citadelle

écluse des repenties

pont st arnoult

R45 pont de la hamaide

R42 pont st genois

pont notre dame

pont des apotres

pont des roumieux

R40

06

05

0.3b

R9

04

pont grenière

0.4b

03

R8

R7 moulin delsaux

R6 pont delsaux

R5

R4 pont de la cense

R3

R2 vannes de la thierrée

45

R1 pont des idoles

02

fontaine st gilles

4.4 pont des bons vouloirs

4.2 pont des archers

VALENCIENNES

Marly

Saultain

Aulnoy

Famars

Préseau

Artres

Maresches

Sepmeries

10

QUIÉVRECHAIN
Quarouble
ONNAING
Baisieux
Petit Baisieux
Audregnies
Witheries
Marchipont
Montignies sur Roc
Blaugies
Athis
Rombies et Marchipont
Agre
Onnezies
Erquennes
HONNELLES
Sebourquiaux
Angreau
Autreppe
Faytle Franc
Sebourg
Le Trieu
Roisin
Gussignies
Curgies
Bettrechies
Bellignies
Hérigies
Bry
la Flamengrie
Houdain-lez-Bavay
Taisnières-sur-Hon
Wargnies le-Grand
Jenlain
Wargnies le-Petit
Ruisnes
la Perche Rompue
St-Waast
BAVAY
Villers-Pol
Orsinval
Bermeries
Louvignies
la Longueville
Audignies
Amfroipret
Mecquignies
Gommegnies
Frasnoy

167

Sur la rive gauche de l'Escaut, quelques tronçons rectilignes apparaissent sur la carte au 1/25 000e en prolongement du pont gauche (rue des Maillets) et en particulier la limite communale entre Anzin et Valenciennes, puis, du Mont de Sable au Plouich, une voie assez ancienne pour avoir servi de limite entre Raismes et Petite Forêt et peut-être au delà de la Franco-Belge, un tronçon de la Nationale 45.

1/25.000 réduit au 1/50.000 IGN

Fossilisation du bornage entre Bavai et Valenciennes

La fossilisation d'un bornage en lieues gauloises de 2.400m environ, identique sur les voies Bavai-Cambrai et Bavai-Valenciennes, permet d'attribuer à ces deux voies une certaine simultanéité et une certaine antiquité attestées par exemple par la bifurcation de St Waast la Vallée, à une lieue et demie de Bavai et par le toponyme Sepmeries desservi par une voie issue du septième milliaire.

Rentrent donc dans le même ensemble, entre autres, le carrefour du chemin des Postes sur la voie Bavai-Valenciennes, également à sept lieues de Bavai et, sur la place d'Armes, la croix aux Ceps à huit lieues et demie de Bava.

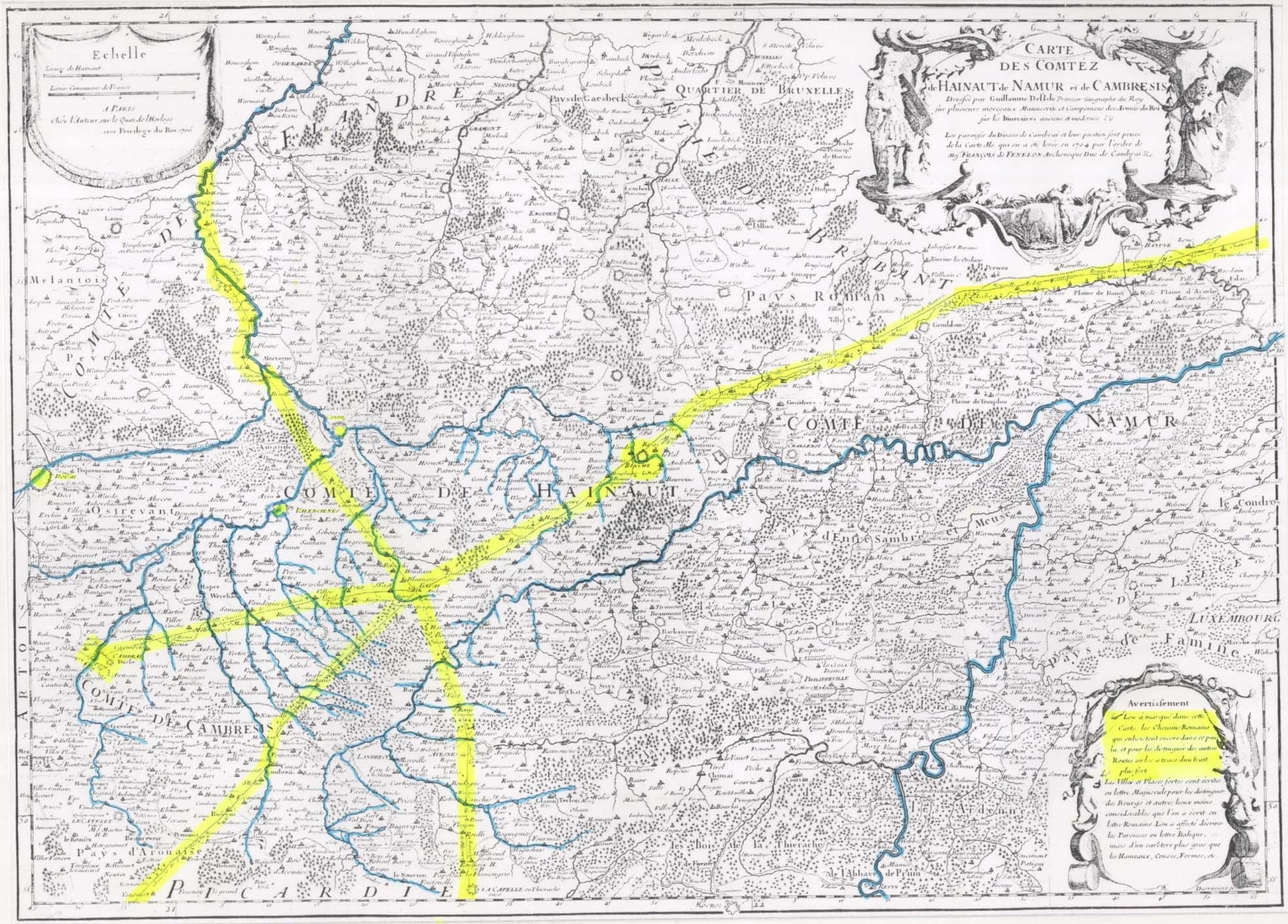

la route de Bavai à Tournai par Escaupont est dessinée rectiligne de Bavai à Escaupont sur cette carte du XVIII: siècle
si on la reporte sur la carte suivante (min. de l'interieur. 1892 au 1/80.000.) en reprenant tous les villages traversés, le tracé rectiligne est impossible.
le relief du terrain est d'ailleurs incompatible avec un tracé rectiligne.

Fossilisation du bornage antique entre Bavay et l'Escaut.

De part et d'autre de cet axe que la symétrie confirme, les limites communales entre Valenciennes et la Sentinelle, Valenciennes (St Waast) et Anzin, Petite Forêt et Hérin, l'emplacement de la Bleuse Borne, de l'église Ste Pharaïlde à Bruay, la chaussée de Tournai sur la rive gauche, les limites entre Valenciennes et Trith, Marly et Aulnoy, la situation de l'oratoire dit de Bertholin à Fontenelle, de l'église St Martin à St Saulve, les dimensions du lieu dit le Castre à la Briquette sur la rive droite, indiquent plutôt un bornage en lieues romaines de 2.220m environ.

La présence de ces deux types successifs de bornage sur des orientations perpendiculaires suggère l'hypothèse d'un chemin préromain de l'étain reliant Bavai à la mer par Valenciennes et Cassel, dédoublé ensuite par Escaupont, Maulde et Tournai et par Cambrai, Arras, Thérouanne, Boulogne puis complété ou remplacé par une voie Cambrai-Tournai accompagnant le déplacement des Chefs-lieux de cité de Bavai à Cambrai pour les Nerviens et de Cassel à Tournai pour les Ménapiens ou correspondant à l'évolution des relations commerciales ou des nécessités militaires.

"Bon Dieu de Gibloux" Chapelle / arbre à loques et source)

la Fontaine Bouillon

Ste Pharaïlde

la Bleuse borne

le Castre

St Martin

FORÊT DE RAISMES

FORÊT DE VICOGNE

VALENCIENNES

Tournai

Cambrai

Cambrai

St Martin

Carte au 1/100.000 du ministère de l'intérieur - 1892

171

Pl.le 5me

CARTE DU DIOCÈSE DE CAMBRAY.

Par F. Villaret, Capitaine Ingénieur Géographe du Roi. 1779.

OUEST

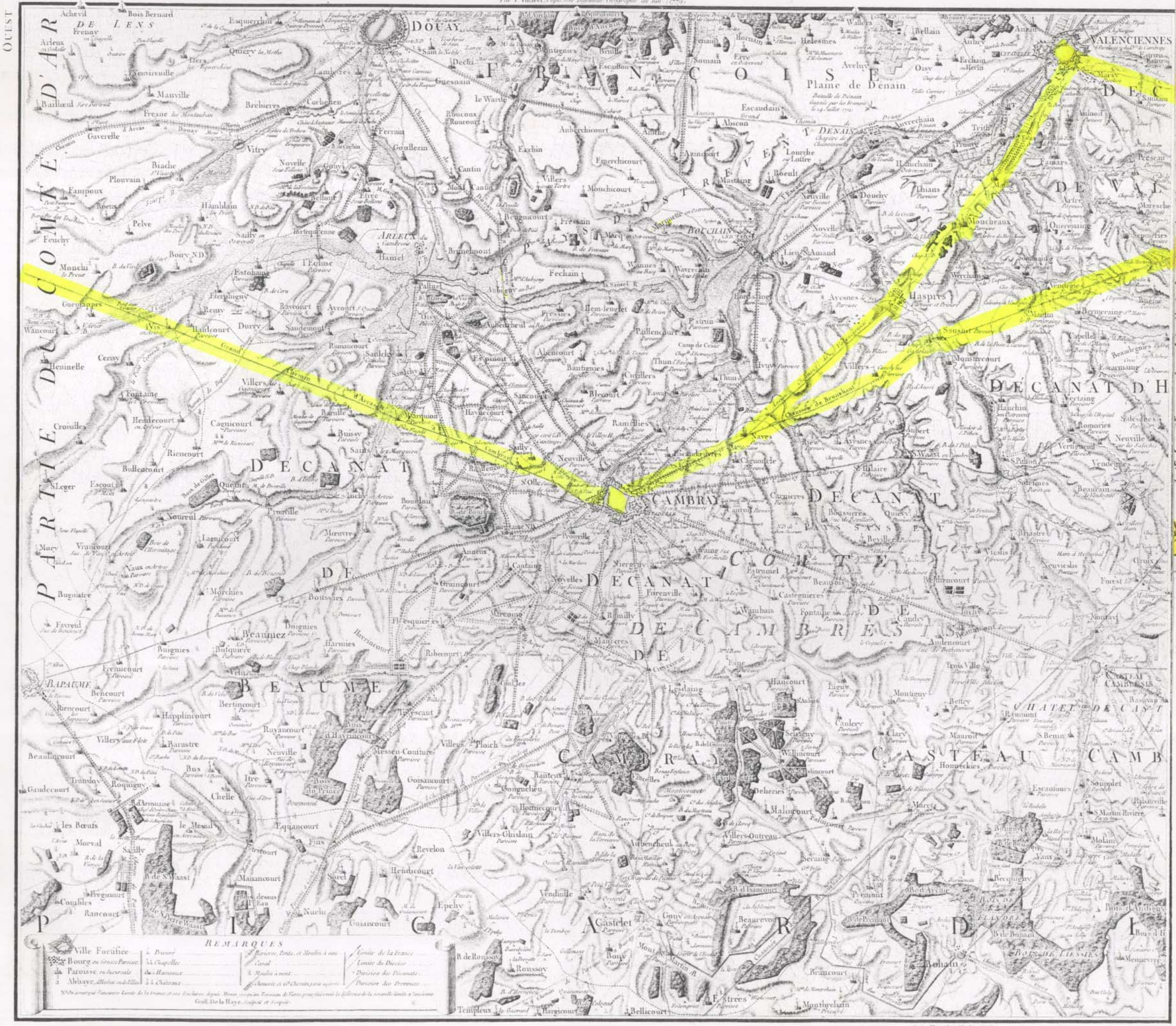

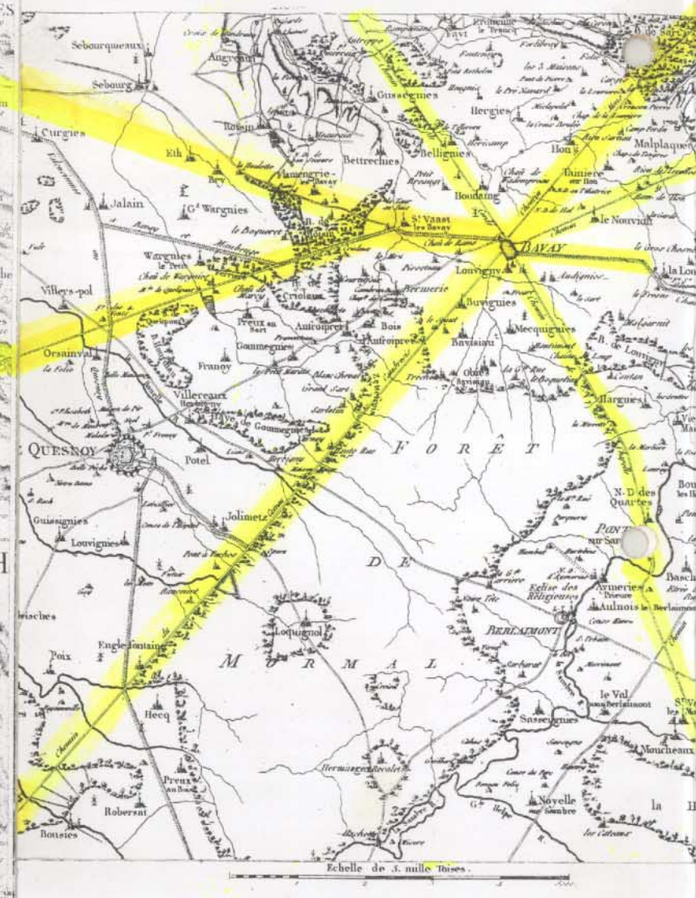

En 1714 un voyageur anonyme écrit :
Il n'y a que six petites lieues de Cambray à Valenciennes. (un voyage en Flandre Artois Picardie. d'après le manuscrit du sieur Nomis Alex. EEKMAN Lille 1806.)
Ce voyageur a emprunté l'ancien chemin de Valenciennes.
6 petites lieues de l'ancien régime égalent un peu plus de XI lieues gauloises.

la ville parcourue par un lacis de rivières ou de canaux et la zone des hauteurs où aujourd'hui encore certains immeubles possèdent deux étages de caves. Trois rivières — très puissantes dans le passé géologique — avaient sculpté ce paysage : l'Escaut, la Rhonelle et la Fausse Rivière (actuel ruisseau d'Estreux). Sous l'action de ces « rabots » (E. Mariage) s'étaient dégagées toute une série de hauteurs : le Mont Houy (83 m), le Mont d'Anzin (60 m), le Rôleur (56 m), la Briquette (51-53 m) et enfin le mamelon de la Couture — actuel quartier du Musée (40 m). La vallée pour sa part s'établissait à 25 m. Le quadrillage hydrographique de la ville — dû en grande partie à l'action de l'homme — aurait beaucoup à nous apprendre sur l'histoire de Valenciennes. On peut fonder de grands espoirs sur les relevés méticuleux — accompagnés de reports sur plans — effectués par l'architecte J. Méreau.

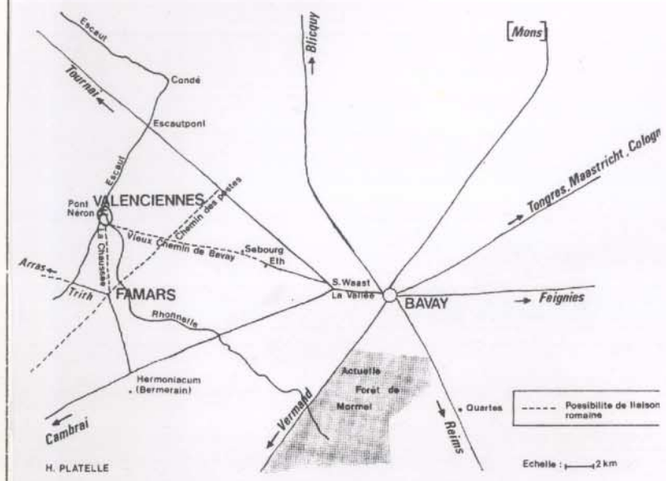

Fig. 1 : Famars et son réseau de relations

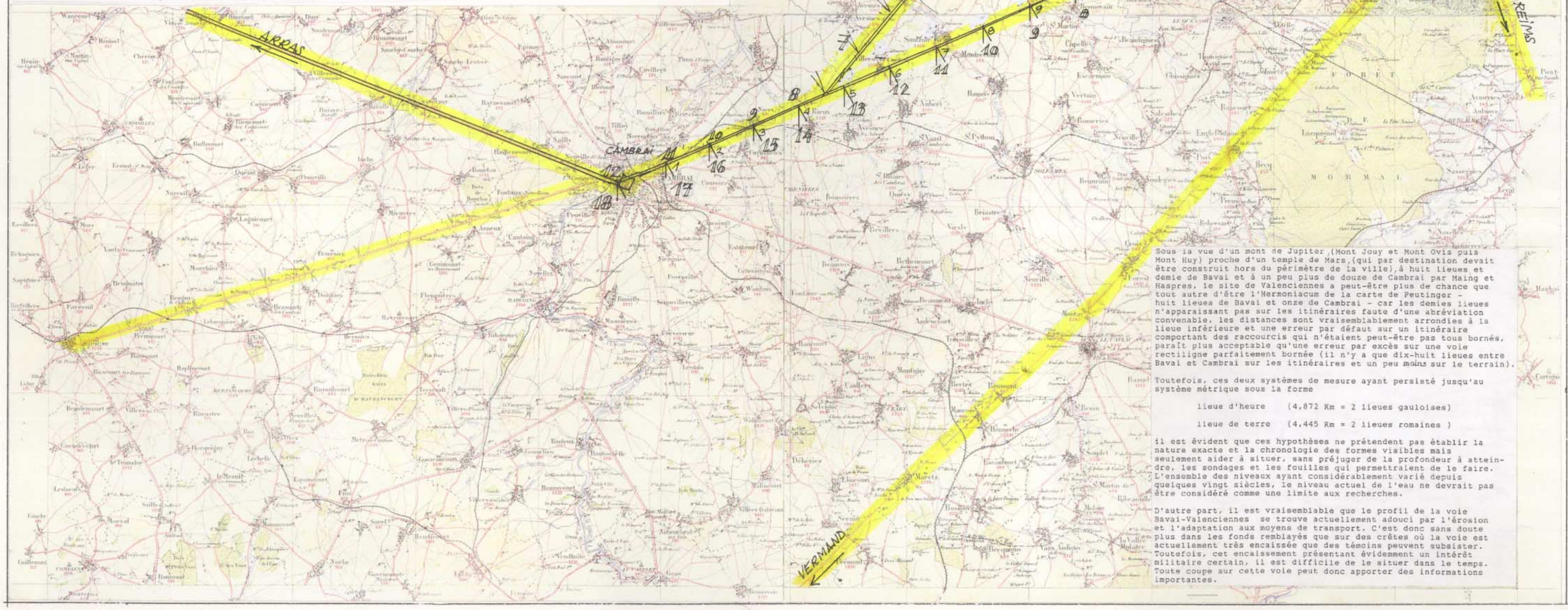

Sous la vue d'un mont de Jupiter,(Mont Jouy et Mont Ovis puis Mont Huy) proche d'un temple de Mars,(qui par destination devait être construit hors du périmètre de la ville),à huit lieues et demie de Bavai et à un peu plus de douze de Cambrai par Maing et Haspres, le site de Valenciennes a peut-être plus de chance que tout autre d'être l'Hermoniacum de la carte de Peutinger - huit lieues de Bavai et onze de Cambrai - car les demies lieues n'apparaissant pas sur les itinéraires faute d'une abréviation convenable, les distances sont vraisemblablement arrondies à la lieue inférieure et une erreur par défaut sur un itinéraire comportant des raccourcis qui n'étaient peut-être pas tous bornés, paraît plus acceptable qu'une erreur par excès sur une voie rectiligne parfaitement bornée (il n'y a que dix-huit lieues entre Bavai et Cambrai sur les itinéraires et un peu moins sur le terrain).

Toutefois, ces deux systèmes de mesure ayant persisté jusqu'au système métrique sous la forme

lieue d'heure (4,872 Km = 2 lieues gauloises)

lieue de terre (4,445 Km = 2 lieues romaines)

il est évident que ces hypothèses ne prétendent pas établir la nature exacte et la chronologie des formes visibles mais seulement aider à situer, sans préjuger de la profondeur à atteindre, les sondages et les fouilles qui permettraient de le faire. L'ensemble des niveaux ayant considérablement varié depuis quelques vingt siècles, le niveau actuel de l'eau ne devrait pas être considéré comme une limite aux recherches.

D'autre part, il est vraisemblable que le profil de la voie Bavai-Valenciennes se trouve actuellement adouci par l'érosion et l'adaptation aux moyens de transport. C'est donc sans doute plus dans les fonds remblayés que sur des crêtes où la voie est actuellement très encaissée que des témoins peuvent subsister. Toutefois, cet encaissement présentant évidemment un intérêt militaire certain, il est difficile de le situer dans le temps. Toute coupe sur cette voie peut donc apporter des informations importantes.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

n° 75/1433 notifié le

INVENTAIRE ech. 1/2000	Secteurs W N E
complété le 15.1.79 révisé le 12.03 2.07	STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES
Réduit au 1/5000	DONNEES & HYPOTHESES PLAN DE 1767

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av du gén. LECLERC 75014 PARIS

Le site urbain

Le report des plans anciens de Valenciennes sur le cadastre montre qu'une partie du réseau des canaux, que certains tronçons de voies, des alignements de fonds de parcelles répondent à un tracé orthogonal suffisamment profond pour être antérieur à l'organisation générale apparente en surface.

E 23 N° de l'îlot dans le secteur Est Nord W ouest

alignements obéissant au système orthogonal Bavai-Escaut & Pamant-Tournai

axe générateur d'un système orthogonal identifiable (axe Bavai Escaut & Pamant Tournai)

Structures anciennes

BAVAI (Hypothèses) ech. 1/2.000 Réduit 1/5000

TREVES (Hypothèses) ech. 1/2.000 Réduit 1/5000

Le parcours du Lordron mérite d'être comparé à ces structures en particulier en ce qui concerne les formes & les dimensions du cardo périphérique
la présence d'une rue des étuves confirme l'hypothèse des thermes dans la zone même si l'ampleur du tracé du Lordron étonne.
à comparer également les dimensions de la place d'armes de Valenciennes et celle du temple de Trèves dit aussi "la Porte" Nb. l'église St Pierre de Valenciennes a longtemps conservé le vocable "la Porte"

Schéma de principe pour le choix de l'orientation d'une ville fondée
les traits pleins N-E représentent les vents principaux.
les pointillés, les orientations favorables parmi lesquelles on peut choisir le décumanus et le cardo, de perpendiculaire.
le pointillé renforcé représente les axes apparemment retenus dans le cas de Valenciennes

MINISTERE DE L' ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

n° 78/4435 notifié le

INVENTAIRE	Secteurs W N E
ech. 1/2000	
15.1.79 complété 12.83 complété et mis à jour 4.87	STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES
Réduit au 1/5000	DONNEES & HYPOTHESES ETAT ACTUEL

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

NB En ce qui concerne les structures antiques cette planche est empruntée à une étude personnelle en cours portant sur la Possibilisation du barrage antique entre Bavai et l'Escaut

structures présumées encore en place

structures détruites par la reconstruction (probables)

édifices figurant sur le plan de 1767 conservés

édifices figurant sur le plan de 1767 récemment détruits

structures souterraines ou limitat. de parcelles aboutissant à un système orthogonal identifiable

axes générateurs d'un système orthogonal identifiable
ex. axe Bavai Escaut axe St Jean Rue Cauchie. St Nicolas.

Appartiennent à cet ensemble la rue de la Vieswarde, la direction générale de la rue de Paris et la rue Ferrand, le pont de la rue des Maillets (pont gauche) et leurs perpendiculaires - place d'Armes, façade des dames de Beaumont, aboutissent de l'Ordron, un tronçon de la rivière Ste Catherine, le dernier tronçon de la rue de Famars, le pont Delsaux, le chemin des Bourgeois qui en prolonge l'axe jusqu'au Chemin vert, la direction générale de la rue Delsaux confirmée par un important alignement de fonds de parcelles, etc...

Périmètre de secteur

W 12 N° de l'îlot dans le secteur

W 12.1 îlot 1767 maintenu q rigoureusement
W 50 îlot 1767 subsistant q rigoureusement
îlot 1767 totalement disparu

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

LES ENCEINTES

n° 75/1463 notifié le

INVENTAIRE ech. 1/2000	Secteurs W N E
complété 15.1.79 îlots 12.83 4.87	STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES
Réduit au 1/5000	DONNEES & HYPOTHESES PLAN DE 1767

Jean MEREAU Arch DPLG 17 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

NB cette planche est empruntée à une étude personnelle en cours portant sur la fossilisation du barrage antique entre Bavai et l'Escaut.

E 23 N° de l'îlot dans le secteur Est Nord W ouest

alignements obéissant au système orthogonal Bavai-Escaut à Famars-Tournai

axe générateur d'un système orthogonal identifiable (axe Bavai-Escaut à Famars-Tournai)

Un deuxième ensemble de parallèles, plus approximatives et privées de perpendiculaires semble se superposer à ce premier ensemble lié à la voie Bavai-Valenciennes. Il rappelle l'Orrière rue du plan que Simon Leboucq présente comme un état de la ville au onzième siècle - (rue du Quesnoy - ruelle Burianne - rue de Lille - le mitoyen qui sépare les Dominicains de l'Hôtel Dieu - la rivière Ste Catherine dans son dernier avatar - la rivière St Géry).

Un troisième ensemble rigoureusement Est Ouest est constitué par l'axe de l'église St Jean et la rivière des Récollets appelée aussi rivière de l'Enfant Jésus et qui semble être une dérivation de l'Escaut destinée à alimenter les fossés du château St Jean.

Enfin, les deux axes des églises St Nicolas et Notre Dame de la Chaussée, réputées fondées toutes deux en 750, sont parallèles entre eux et à la divagation de la route de Bavai qui forme l'hypoténuse du triangle de la place Verte (rue Neuve de la Couture ?).

En plus de ces ensembles de droites, sont visibles plusieurs ensembles ovales. Le plus net et le plus connu est dessiné par les rivières et les canaux autour du grand bourg. Un autre, plus vaste et moins évident car dessiné par des rues qui ne se rejoignent pas toujours face à face (Grand Fossart, Askièvre, place d'Armes, Wédière, Capelle, rue de Beaumont), occupe les dernières pentes du mamelon de la Couture vers les fonds des vallées de l'Escaut et de la Rhonelle. Son petit axe (440m environ) est matérialisé nettement par les rues de la Viéwarde et Vieille Couture, son grand axe plus approximatif (660m) est constitué par la rue Delsaux, les rues Mol-Fromage et Sous la Vigne (rue de Mons actuelle).

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

n° 78/1463 notifié le

INVENTAIRE	Secteurs W N E
ech. 1/2000	
complété 15.1.79 complété et mis à jour 12.83 4.87	STRUCTURES ARCHEOLOGIQUES
Réduit au 1/5000	DONNEES & HYPOTHESES ETAT ACTUEL

Jean MEREAU Arch DPLG 17 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

NB En ce qui concerne les structures antiques cette planche est empruntée à une étude personnelle en cours portant sur la fossilisation du barrage antique entre Bavai et l'Escaut

structures présumées encore en place

structures détruites par la reconstruction modernes

édifices figurant sur le plan de 1747 conservés

édifices figurant sur le plan de 1747 récemment détruits

structures souterraines ou limites de parcelles aboutissant à un système orthogonal identifiable

axe générateur d'un système orthogonal identifiable ex. axe Bavai-Escaut. axe St Jean . Axe Cauchie-St Nicolas.

mottes . Donjon . Tour du comte . Delsaux

Remparts : Grand Bourg . Neuf Bourg

Enfin, trois perturbations annulaires d'un plus faible rayon apparaissent dans le parcellaire rue de Beaumont, rue Delsaux au nord du pont Delsaux et dans le périmètre du château St Jean.

Cette dernière ceintura la motte du donjon.

Les deux autres occupant des positions également stratégiques peuvent peut-être être expliquées de la même façon, en particulier celle de la rue de Beaumont qui, située sur une "crête militaire", commande la route de Bavai bien au delà du mont de Saultain et doit pouvoir être assimilée à la Tour du Comte, attestée au douzième siècle non loin de St Nicolas et devenue au quatorzième siècle Tour Mahon après la probable découverte d'un trésor de monnaies antiques (D'Outreman rapporte qu'on appelait mahomet toute pièce non chrétienne trouvée dans le sol.)

Situé sur une pente salubre et facilement assainissable, comportant plusieurs étages de caves sous certains immeubles et peut-être même un réseau d'égout distinct du réseau connu des rivières, le grand ovale peut apparaître comme un plus probable site antique que le grand bourg.

Son orientation, exactement conforme aux prescriptions de Vitruve comme l'est également celle de Bavai dont le grand axe correspond au petit axe de Valenciennes, explique la légère inflexion de l'axe Bavai-Valenciennes et suggère l'hypothèse d'une rectification du tracé de la voie, cassée pour obéir à l'orientation idéale d'une ville ou d'un camp établi à proximité d'un gué franchissant l'Escaut.

Le pont de bois et le pont gauche s'inscrivent dans ce schéma en remplaçant le gué.

Dans cette hypothèse, le grand bourg ne serait que le dérapage dans un fond de vallée plus facile à défendre et la contraction de ce site initial qui ne sera vraiment reconquis qu'à partir du onzième ou du douzième siècle après fortification du neuf bourg.

Le pont Néron s'inscrirait plutôt dans le second schéma lié à la voie Cambrai-Famars-Escaupont-Tournai.

Section

Plate d'Armes

Marché aux Poissons

Rue S. Géry

Rue

Saint

Géry

Place S. Géry

Rue du Bois

Rue de Mons

Rue des Chartreux

Rue Watteau

Rue percée en 1930 parallèlement à l'est la limite de l'îlot Jal 14

Capucins

Rue de Hesques

Place Verte

Rue Derrière le Beguinage

Rue du Petit Fossart

Section A

Plan d'armes fonds d. parcell. Dominicains

Hollandais. - Petit St Jean

relation avec le "long mur Hotel de Hollande Petit St Jean,
relation avec l'orientation de la chaussée de Bavai. enceinte Fossart Wedière

Périmètre des fouilles de la place du marché

8e feuille

179

INVENTAIRE TYPOLOGIQUE

LES FAÇADES

51 53 55 57 59

Avec la carte postale qui réutilise le même point de vue, la vue de la rue de Mons de Farington rassemble les divers types de façades qui ont constitué la ville depuis le quatorzième siècle jusqu'au dix-neuvième :
encorbellements de charpente . au fond . (n° 79 77?)
arcs de décharge . meneaux . brique et pierre . pointes de diamant n° 51
maisons à piliers de grès . p. 1678 . n° 53 . 55 . 57 59
la carte postale . à part les n° 55 59, seuls vestiges de l'aquarelle de Farington, amputés d'un étage, représente la reconstruction réalisée pendant la Restauration sur des modèles Louis XVI -

FARINGTON LA RUE DE MONS APRES LE SIEGE DE 1793

51 53 55 57 59 71 (3 5?) 81

PHOTO HAUCHARD

TYPOLOGIE DES FACADES DU VIEUX VALENCIENNES:
DE L'ETAT ACTUEL DE LA VILLE
A DES DOCUMENTS MECONNUS DU XV° SIECLE
ET RECIPROQUEMENT ....

I - Comment en cherchant dans la peinture flamande des jalons datables et des détails de mise en oeuvre utiles à la restauration des maisons, une analyse typologique très précise des façades de la ville, élaborée et enregistrée dans des fonds de paysage par un groupe de peintres du XVème siècle, a pu être identifiée comme une représentation synthétique de la ville de VALENCIENNES.

Retable Werl - attribué à Robert Campin -
assemblage de deux panneaux / St Jean Baptiste
daté 1438 . Ste Barbe probablement plus
ancien)
Chassis de chêne à meneaux
Impostes vitrées
ouvrants constitués de volets pleins, battant
à l'interieur.

38 *VALENCIENNES. — Maisons espagnoles. — Spanish houses. — LL.*

Edit Librairie Claré

Maison Espagnole du XVIe siècle ayant servi de refuge à l'abbaye de SAINT-AMAND jusqu'à la Révolution Française. Actuellement la plus importante Maison de Quincaillerie de la Région, fondée en 1879 par M. Charles MALLEZ.

12. - Maison du XIIIe siècle, Rue de Paris No 22.

LL ; 17 VALENCIENNES - Maison du Prévôt (XVIIIe siècle)

59300 VALENCIENNES
La Maison Espagnole
(Maison à pans de bois, fin XVe siècle)

En 2 lignes, 4 erreurs :
- la 1 rue Askievre n'est pas une maison à pan de bois.
- ni une maison espagnole
- ni de la fin du XV'
- elle ne peut être à la fois de la fin du XV· et espagnole

DEVEMY Luc
TOURCOING - Tél. 20 76 87 81
Interdite - 952237

Maisons espagnoles et problèmes de datation ...

VALENCIENNES — Maisons espagnoles

Phot. Delsart

185

Dans des villes conquises sur l'Espagne en 1677 et rattachées à la France par le traité de Nimègue en 1678, le qualificatif "Espagnol" a du être d'abord appliqué péjorativement et indistinctement à tout ce qui, dans un paysage urbain à caractère médiéval, échappait à l'ordre classique français et méritait donc d'être effacé. Il a fini par prendre au XIXème siècle, sous la plume d'érudits locaux bien intentionnés, le sens faussement historique de "maisons édifiées sous la domination espagnole". En rattachant des constructions évidemment médiévales à une période comprise entre 1549 et 1678, il perturbe toute entreprise de datation et dénature par avance toute tentative de restauration intelligente des édifices.

Il faut dire aussi que dans une ville où les jésuites construisaient leur église en "gothique" au tout début du XVIIème siècle, les problèmes de date et de style sont loin d'être simples.

Pour en finir avec ces "maisons espagnoles" une exploration à rebrousse-temps de la peinture des Pays Bas montre que de VERMEER à VAN EYCK en passant par BRUEGEL, le paysage urbain a été régulièrement et très objectivement décrit. Il peut donc être daté dans tous les détails de son évolution et en particulier en ce qui concerne celle de la fenêtre.

Des références moins illustres mais plus particulières à VALENCIENNES (d'Adam LOTTMAN en 1629 : un permis de démolir des maisons à encorbellement , ossature et bardage de chêne et de reconstruire une façade en maçonnerie de chêne et de brique orange) - (d'Hubert CAILLEAU - le peintre du Mystère de la Passion de 1547 : un certain nombre d'évènements valenciennois antérieurs à l'avènement de Charles Quint situés dans un cadre urbain où les maisons à encorbellement sont partout présentes) permettent d'affirmer que ces maisons existaient bien avant l'arrivée des soudards du roi d'Espagne.

Cette exploration sommaire a permis de plus de situer dans le temps tout un ensemble de constructions assez fragiles car conçues avec une grande économie de moyens et de matière (baies à meneaux formées de cadres de chêne, montées dans des murs de brique de 22).

Méconnues, elles sont très injustement méprisées et maltraitées,eu égard au rôle qu'elles pourraient encore jouer dans une restauration concertée du paysage urbain - (la plus grande ignorance se manifeste par le remplacement stupide de pièces très élaborées par d'innommables morceaux de bois "rustiques" qui détruisent tous les témoins utiles à une restauration intelligente).

Alors que "maison espagnole" désigne maintenant des constructions très antérieures, il semble au vu des peintures de BRUEGEL et des gravures d'HOGENBERG que ce terme pourrait s'appliquer plus judicieusement à ces constructions modestes réalisées avec un maximum de brique afin de mieux résister à la propagation des incendies (1520 - incendie à la suite des illuminations organisées en l'honneur de l'avènement de Charles Quint - 1523 - 600 maisons détruites à partir d'une maison particulière - etc...).

.../...

A Delft au XVII' siècle les fenêtres sont munies d'ouvrants vitrés protégés par des volets pleins s'ouvrant vers l'extérieur.
- Vermeer. la ruelle -

186

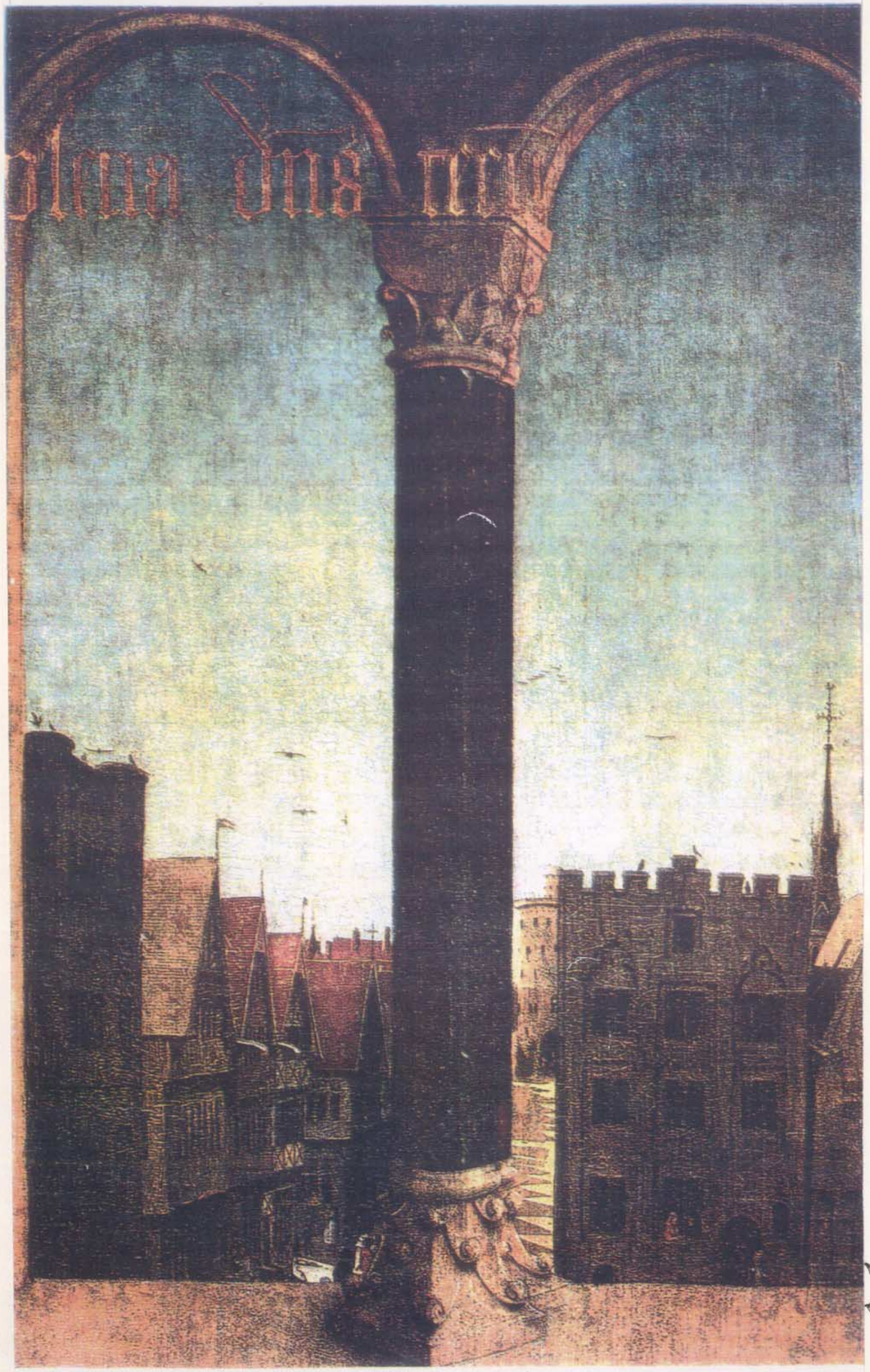

Van Eyck . Annonciation . Agneau mystique –

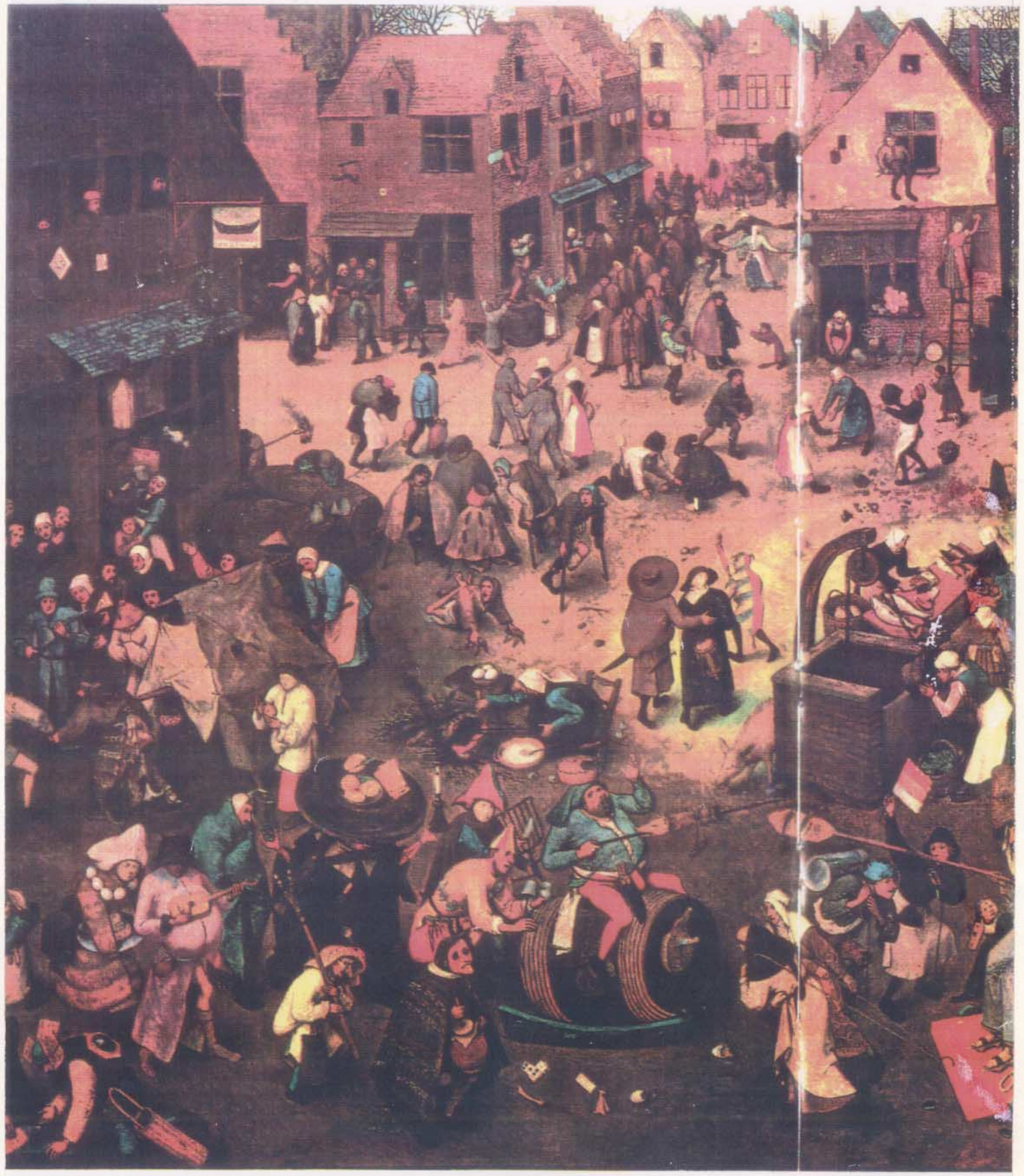

OMBAT DE CARNAVAL ET CAREME Vienne, Kunsthistorisches Museum [n. 30]

BRUEGEL

VAN EYCK

Façades à encorbellements { colombage ou bardages de chêne

Maison forte en maçonnerie.

Façades de brique et châssis de chêne - meneaux - traverses

Hubert Cailleau . le dernier duel judiciaire - en présence de Philippe le Bon -
l'événement est antérieur d'un bon siecle au manuscrit - Hubert Cailleau est un contemporain de Charles Quint . il a participé et a représenté le décor simultané et les scènes du mistère de 1547 .

B.M. Douai.
la rue . prise de l'hotel de ville représente, contracté, l'ancien état du rang des cafés (médieval)
tel qu'il existait du temps de Charles Quint . avant l'avènement de Philippe II et l'arrivée des troupes espagnoles .

la ruelle de Happe

la rue de Paris

la maison Giard et le café Modeste

la croix au Caps

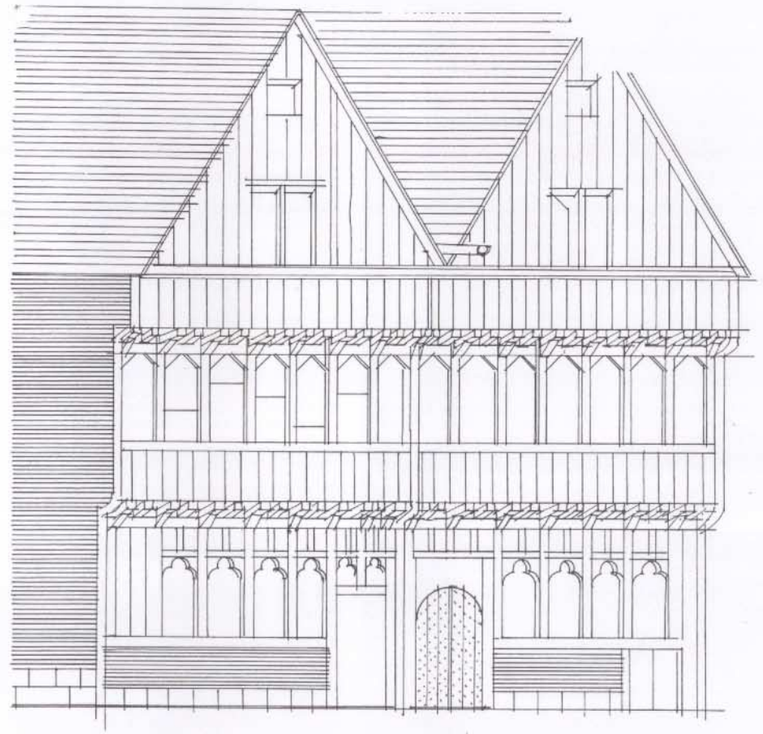

Adam Lottmann . 1629 . relevé d'une maison de bois .
aux archives de Mons .
reproduction du dessin au trait . ech . approximative 1cm o m
J. Héraau

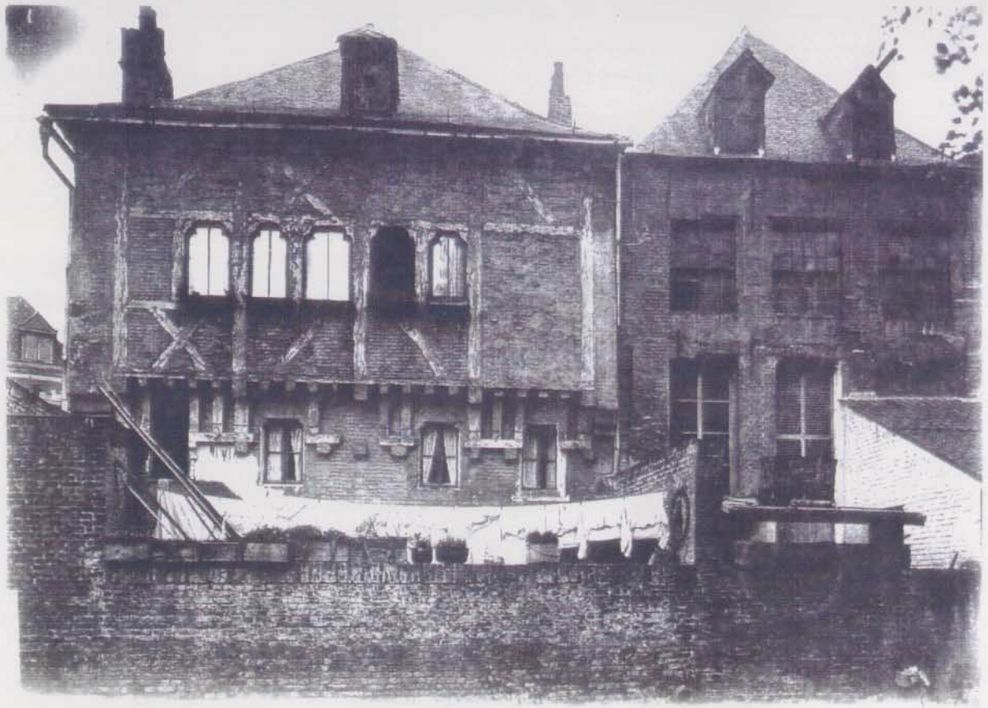

VALENCIENNES. Maison des bateliers "Le Vasne". Detruite vers 1930 Photo CNMH

ossature chêne . encorbellements sur corbeaux de grès . remplissages en brique (couleur ?)
des corbeaux identiques apparaissent sur le mur ouest de la riviere Ste Catherine / Place du Marché 1949

ANVERS. (HOGENBERG)

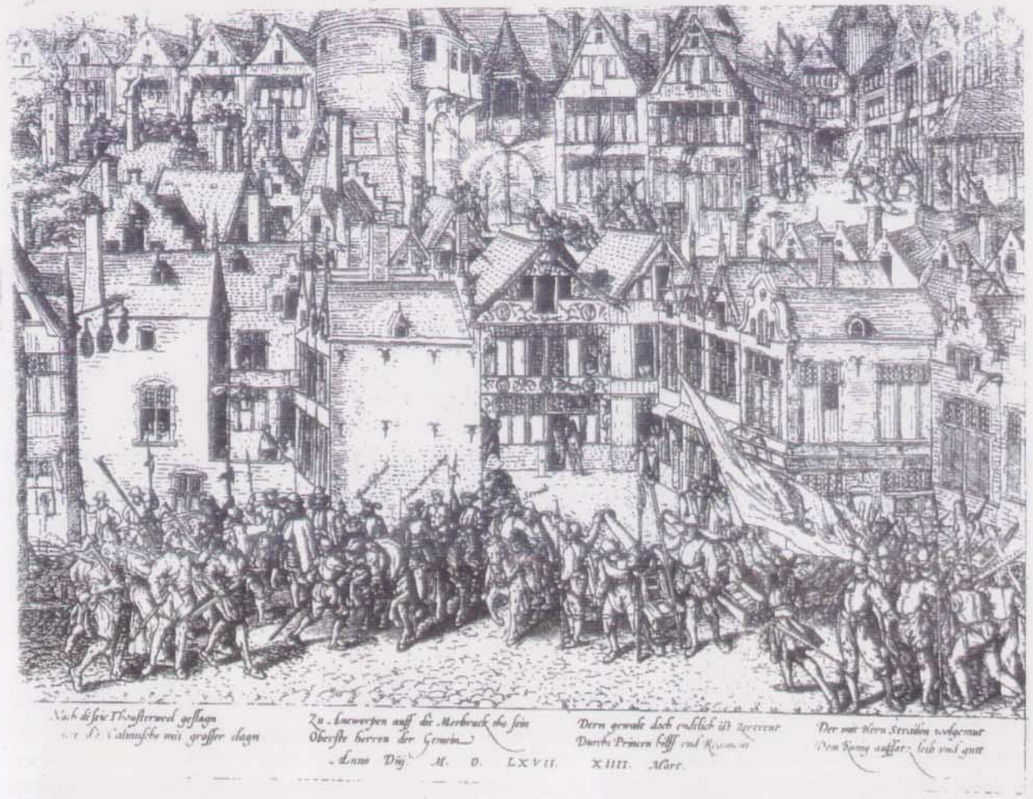

ANVERS 1567 HOGENBERG - De laude Belgicae (HÜSINGER)

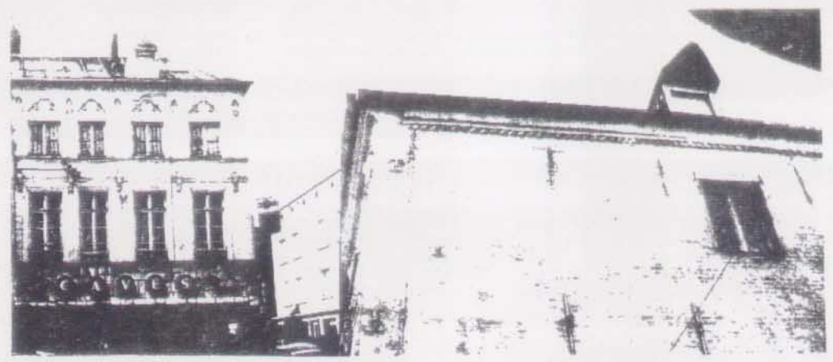

VALENCIENNES. rue de Paris - rue Bauchard

revers de la porte N.D.

Une collecte aussi systématique que possible des détails utiles s'imposait donc.

Elle a été entreprise autour et au travers de ces innombrables fenêtres ouvertes sur le paysage urbain par les peintres du XV° siècle.

Faute de pouvoir parcourir tous les musées du monde de New York à Leningrad le travail a été réalisé à partir de reproductions et en particulier des collections de ROGER VIOLLET et GIRAUDON .

Les détails les plus conformes aux témoins en place à VALENCIENNES (un système complexe et très élaboré d'impostes vitrées fixes et d'ouvrants pleins) se sont retrouvés dans un groupe de peintures qui a fait depuis un bon siècle l'objet de controverses violentes entre flamands et wallons.

Ce qui a été écrit sur le ou les peintres concernés ne peut contribuer à éclaircir les données.

Il convient donc en l'occurence de se limiter à l'aspect des constructions et des sites décrits et à leurs relations objectives avec ce qu'on peut connaître de leur état au XVème siècle.

En ce qui concerne VALENCIENNES, de trop nombreux tableaux peuvent être évoqués. Les seuls retenus ici sont généralement attribués à Robert CAMPIN, peintre valenciennois établi à TOURNAI en 1406 où il meurt en 1444.

1 - La Vierge à l'écran d'osier à LONDRES qui livre dans un site généralement considéré comme imaginaire un échantillonnage très complet, très précis et très conforme au paysage valenciennois quant à l'échelle, aux matériaux et à leur mise en oeuvre. Page 197.

2 - Le Rétable de l'Annonciation de Mérode à NEW YORK qui montre, dans un site urbain où toutes les villes de Belgique se sont reconnues, deux églises bien valenciennoises (St Paul et Notre Dame la Grande) accompagnées du même échantillonnage de maisons que dans le tableau précédent et surtout de détails de mise en oeuvre absolument conformes aux témoins encore en place et répondant très précisément aux questions posées au cours des restaurations. Page 191.

3 - L'Adoration des bergers à DIJON où le fond de paysage décrit une ville tapie dans un fond de vallée (la Meuse dans la plupart des commentaires qui reconnaissent LIEGE , HUY , DINANT , NAMUR à cause du site escarpé du château surmontant la ville) identifications renforcées par l'habitude injustifiée d'appeler Maître de Flemalle (près de LIEGE) un peintre qui reste en fait très mystérieux. Page 190.

C'est paradoxalement à partir de ce paysage retenu pour quelques maisons et malgré un relief incompatible avec l'idée (fausse au demeurant) qu'on se fait des paysages du nord, que j'ai acquis la certitude qu'il s'agit en fait de VALENCIENNES.

.../...

Extrait du plan de Valenciennes en 1717 avec :
l'église Notre Dame la Grande
l'église Notre Dame de la Chaussée
le clocher de l'église St Paul des Dominicains

le paysage présente en plus des types habituels
quelques façades en maçonnerie ? badigeonnée
dont les pignons sont couverts d'un auvent
de charpente et tuiles

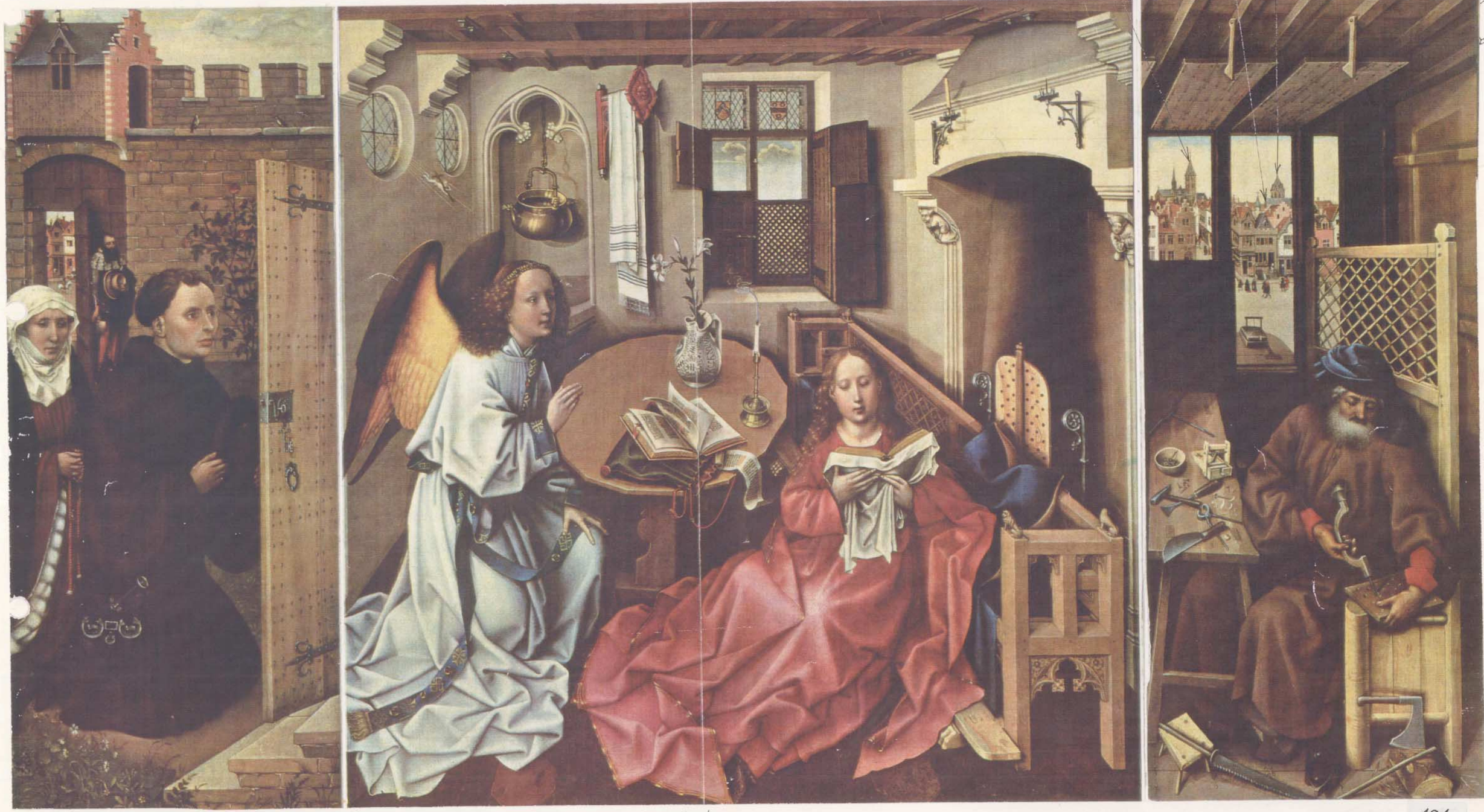

Robert Campin ? Retable de Mérode -

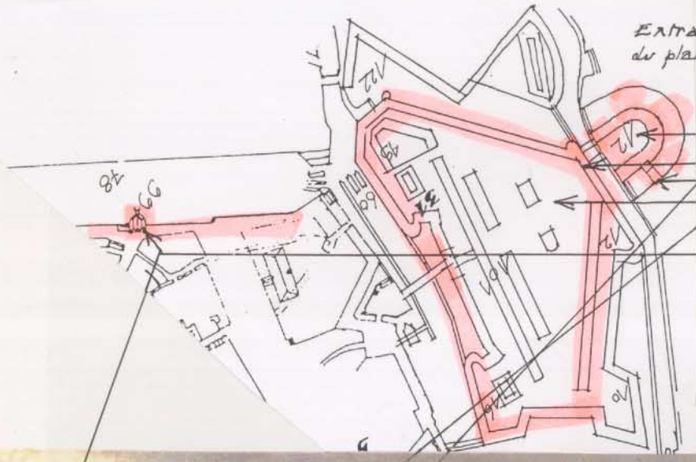

Extrait du plan de 1767 complété du plan de la citadelle . ech. 1.5000e

le chateau le comte
la porte d'Anzin
du pate n°12
la basse cour du chateau le comte
la porte Notre Dame

le Vasne
la léproserie St Michel
le palais de la Salle - le comte et son donjon
St Géry (invensée dans le tableau)
la porte de Mons

PORTE D'ANZIN

(Vue prise de l'intérieur de la Citadelle)

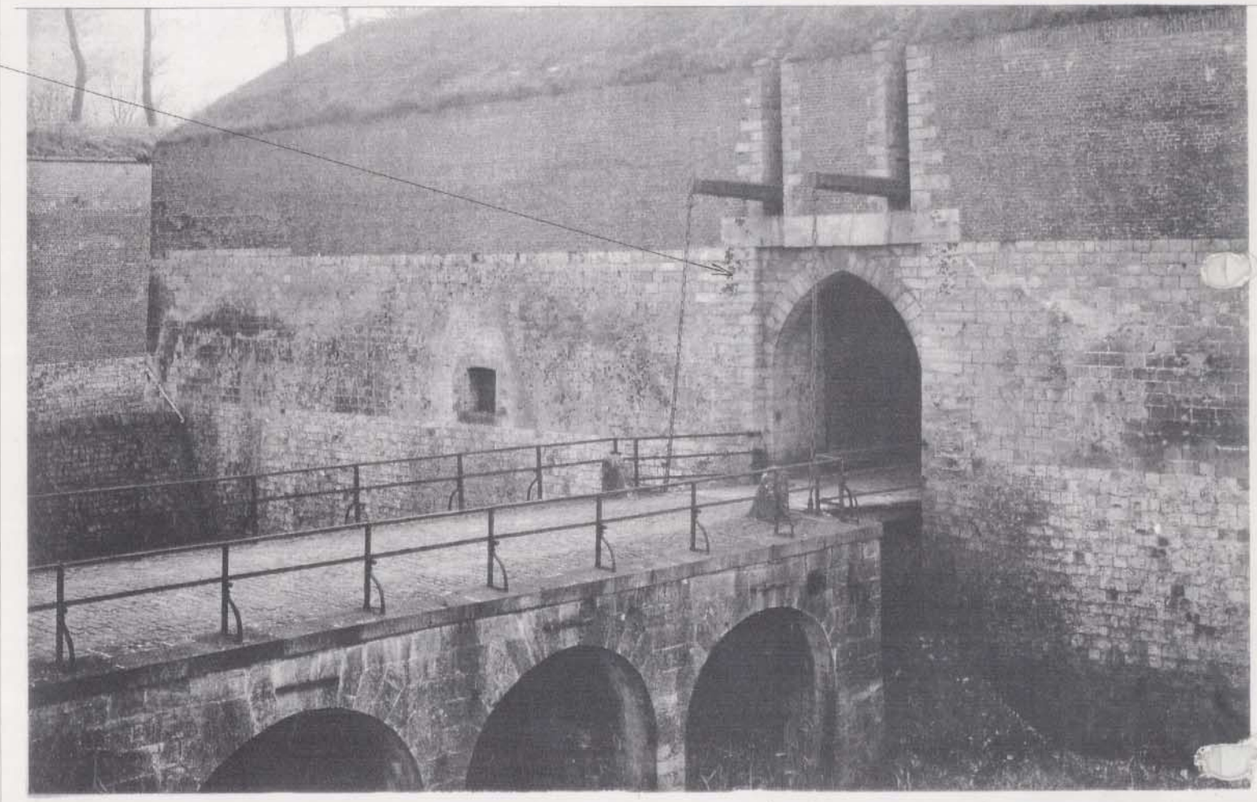

PORTE DU PATÉ N° 12

(Vue prise du terre-plein de la contre-garde n° 13)

JERUSALEM décor de la Passion

Hors dessin :
le Golgotha
le Jardin des oliviers
l'arbre de Judas

d'après l'adoration des bergers à Dijon

VALENCIENNES

porte de Bavai

tour St Nicolas

Revers de la Porte N.D.

Trou Renouart = ?

écluse des Repenties =
écluse de la Bretesche
Au XV. le château sert de prison comtale

porte de la basse cour du château le comte

tour de l'angle nord est de la basse cour

le Prétoire de Pilate

porte de la basse cour vers le château =
(Porte d'Anzin ds MARIAGE)

écluse du Château le Comte
(écluse du Pont de MARIAGE)

chapelle ?

Château le Comte . donjon

emplacement de la porte d'Anzin
(porte du pont ds MARIAGE)

le Temple

St Géry

la Salle le Comte

le Palais d'Hérode

donjon de la Salle le Comte
l'église. Le jouant aucun rôle dans le mistère n'apparaît pas

la Porte Dorée

Porte de Mons

la mer avec un bateau

le marais de l'épaix

carrefour de la route de St Saulve et de la route de Mons.

une monture attend Jésus avant l'entrée à Jerusalem

un maréchal ferrand et une monture

la maison de Lazare

l'église de la léproserie St Michel.

la ladrerie.

J. Moreau XV

Mise à part l'exagération volontaire du relief (le tableau étant sans doute placé assez haut au dessus d'un autel, le paysage ne pouvait être vu que sous un angle qui en réduisait les hauteurs) une dizaine de monuments valenciennois regroupés en deux fragments de ville autour de la Salle le Comte (le palais des Comtes de Hainaut) et du château le Comte (au XVème siècle une prison convertie ensuite en redoute par les Espagnols et en citadelle par VAUBAN) sont identifiables.

Le tout constitue une "chimère topographique" qui sert en fait d'avenir à la scène du premier plan :

- A l'entrée du paysage la Ladrerie St Michel, assimilable à la maison de Lazare des mystères, plante le décor de la Passion.

- La collégiale St Géry, paroisse mère de la ville (dans le décor, le temple de Jérusalem) est identifiable également dans La Vierge à l'écran d'osier et avec elle la topographie du quart nord-est de la ville (Porte de Mons - Porte de Bavai).

On peut donc admettre que cette fenêtre s'ouvre sur la typologie des façades de VALENCIENNES au XVème siècle.

De la Premiere Fondation de la Chappelle de S. Michel Archange Et Bonne maison des Ladres. ao.

149.

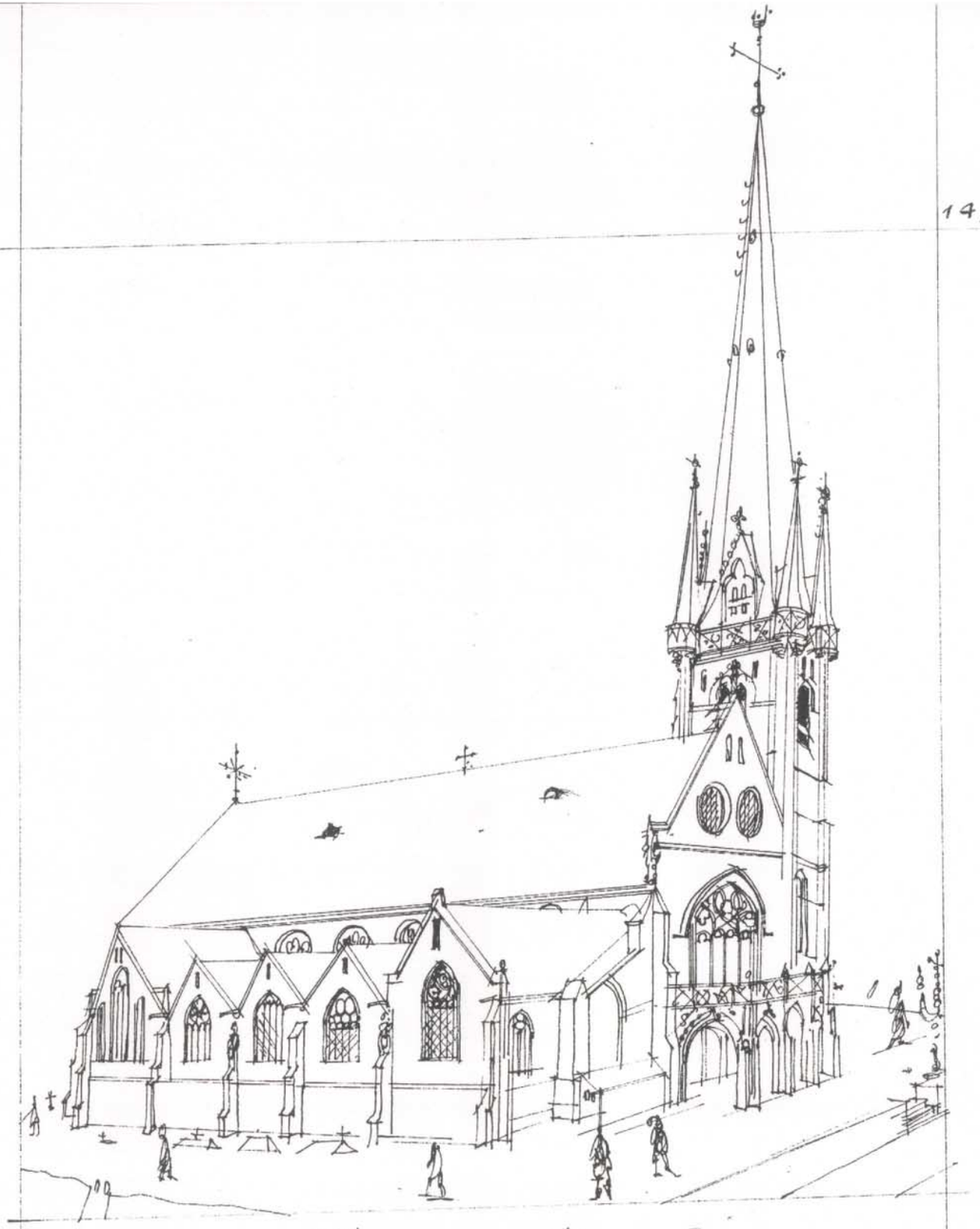

Fondation de l'Église Paroissialle de Sainct Gery

S. GERY

195

II- Persistance de la typologie dans le paysage urbain actuel
Evolution des types.

.../...

Robert Campin ? la Vierge à l'écran d'osier
détail de la fenêtre page suivante

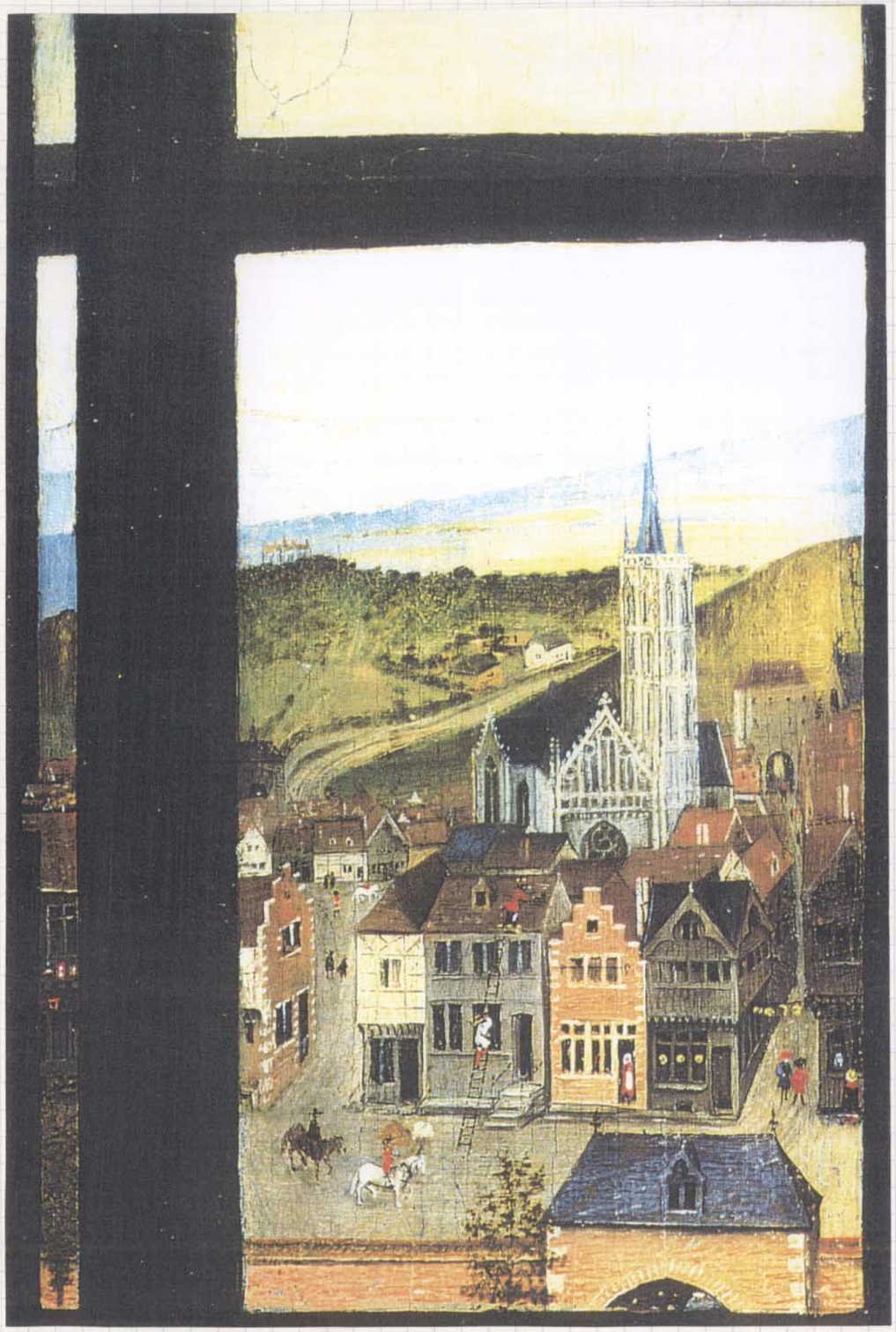

'Détail de la fenêtre :
de gauche à droite -
- maison de pierre et brique orange - pignon à degrés encorbellements ? cf maison du Prevot. extrait de Strasbourg
- maison à pan de bois hourdé de torchis ou de brique peinte
cf. maison des bateliers.
- maison de brique et chassis âmenceaux de chêne
- maison de pierre et de brique orange. pignon à degrès
- maison à façade de chêne. charpente et bardage vertical

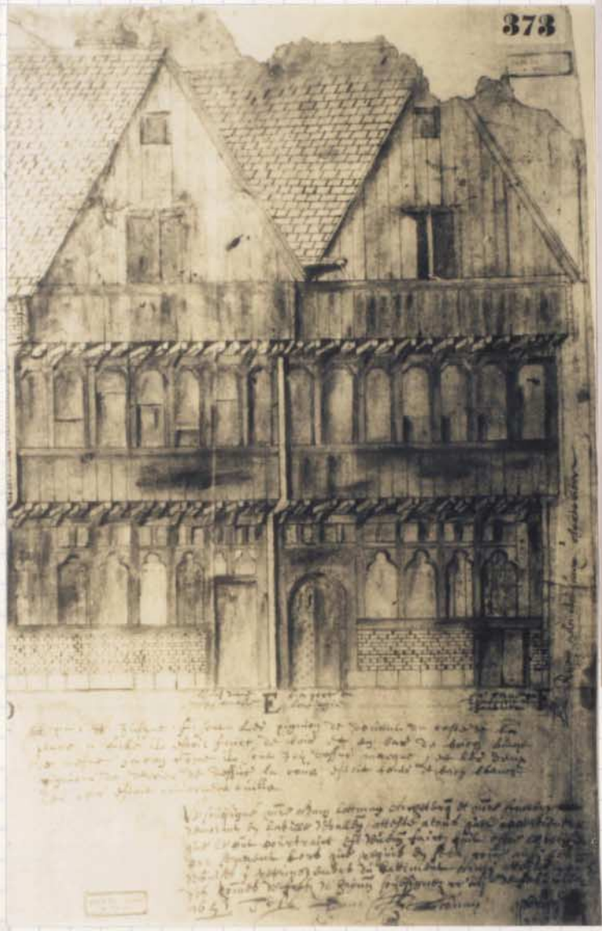

Lottman 1629 Four à ban (Paris. des Maillets
permis de démolir une maison à façade de chêne,
Murs en briques blanches.
Permis de construire à sa place une maison de brique orange à chassis de chêne. encore présente sous l'enduit de ciment.

A part la maison forte à couronnement crénelé tous les types présents dans ces tableaux ont subsisté à VALENCIENNES jusqu'à l'incendie du centre en 1940.

S'il ne subsiste que trois exemplaires de ces façades à ossature et bardage de chêne improprement appelées "maisons espagnoles" par une aberration tenace, si les dernières maisons en charpente non bardée ont disparu entre 1930 et 1940, tous les autres types de constructions en maçonnerie de chêne et de brique orange ou de craie et de brique orange, auxquels il était tentant d'attribuer des dates correspondant à la présence espagnole (1549-1677) subsistent un peu partout dans la ville.

- Maisons en charpente et bardage vertical
- Maisons en charpente et bardage horizontal
- Maisons en charpente à encorbellements
- Maisons en craie et brique à encorbellements
- Maisons en chêne, craie et brique avec encorbellements
- Maisons en chêne, craie et brique sans encorbellement

Les tableaux montrent plusieurs types de pignon :

- sur un dernier encorbellement de charpente (rives chantournées en chêne)
- couvrant le pignon de maçonnerie (rives chantournées de chêne)
- pignons coupe feu en maçonnerie
- pignons à rampants de brique
- pignons à pas de moineau de brique
- pignons à pas de moineau de brique et de pierre

ils rendent compte de la persistance temporaire des toitures débordantes (témoins à la Maison du Prévôt) remplacées par des pignons coupe feu.

A ces types décrits par les peintres du XVème siècle se sont ensuite ajoutés ou substitués pendant la période espagnole et à l'occasion d'incendies ou de destructions consécutives aux troubles religieux, des types de constructions moins propices à la propagation du feu et dérivant directement des types du XVème siècle : fenêtres à meneaux et traverses surmontées d'arcs de décharge, la craie servant de support à la décoration (pointes de diamant, rinceaux, écoinçons sculptés).

Le pignon coupe feu se substitue définitivement à la toiture débordante.

L'existence de modèles de reconstruction imposés et pratiquement préfabriqués semble prouvée par la répétition d'ordonnances identiques d'une parcelle à l'autre et d'une rue à l'autre.

Les pierres et les pièces de chêne introduites dans la maçonnerie sont toujours dimensionnées en fonction d'un nombre entier de tas de brique soit deux tas, trois tas, quatre tas - et sont interchangeables d'une maison à l'autre.

Des modèles plus somptueux (pilastres sculptés - bossages - pignons à ailerons) ont disparu mais restent connus par des dessins ou des cartes postales. Ils peuvent subsister, rabotés, sous certains enduits.

.../...

Annonciation de Mérode - l'atelier de St Joseph.
En plus des types précédents on remarque plusieurs façades en maçonnerie peinte (1-2) dont les pignons sont protégés de la pluie par un auvent de charpente couvert en tuile ces auvents de bois qui facilitaient le passage du feu d'un côté à l'autre de la rue disparaîtront au profit de pignons coupe-feu en maçonnerie (3)

maison à pan de bois - hourdis badigeonné -

Valenciennes - l'ëmaison des bateliers"- façade sur l'escaut.
la fouille de la viviere St Catherine a revélé des structures analogues
appartenant à des parties de l'Hotel de Hollande (XIV')

Façades lambrissées de chêne

1361_la petite tournisienne

1324 le petit St Jacques

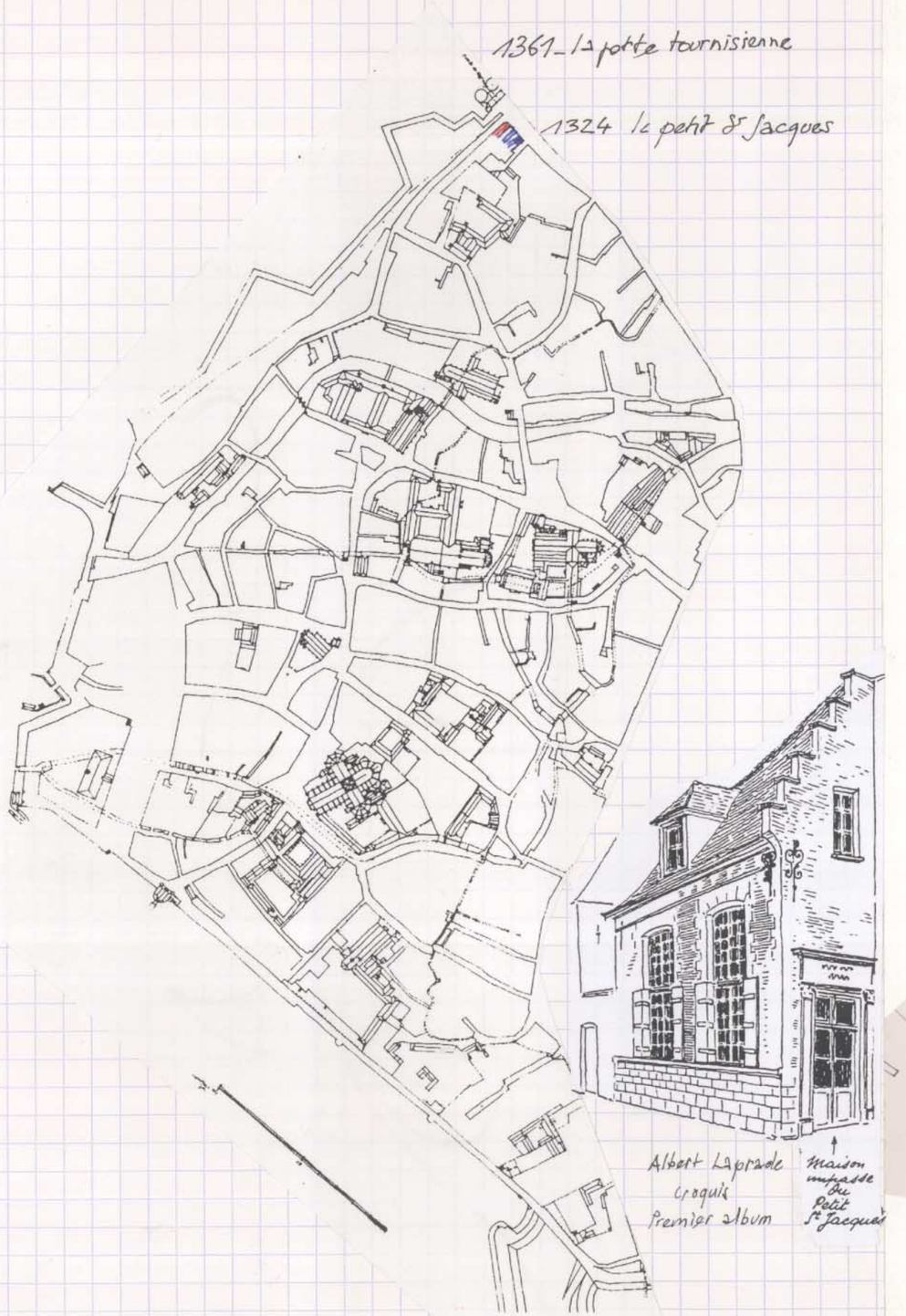

Albert Laprade
croquis
Premier album

Maison impasse du Petit St Jacques

Comment l'hospital S Jacques en la rue Tournisienne print son origine Et les Maystres qui l'ont gouverne depuis lors Jusques a present

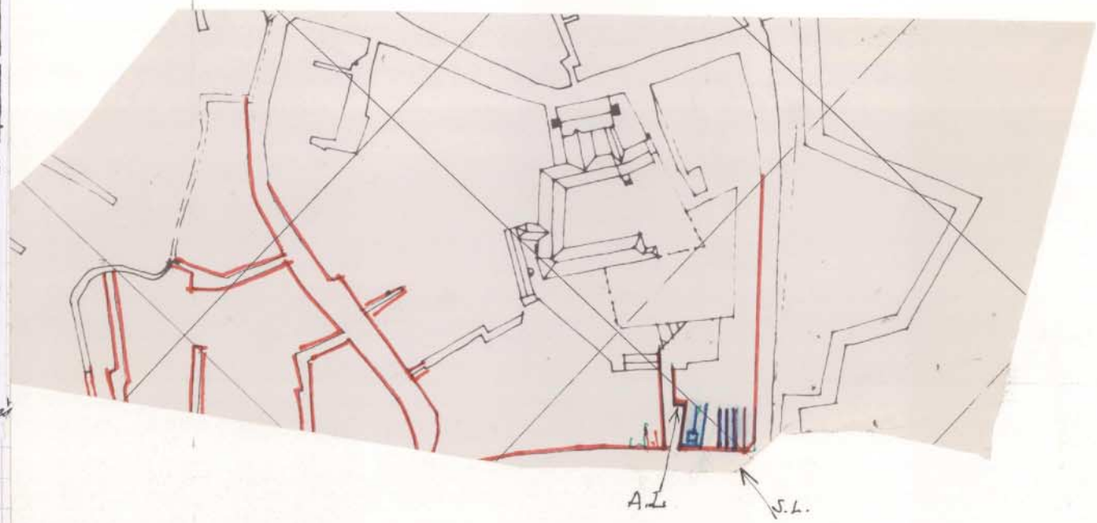

Façade à bardage vertical (anciennement rue de Mons - remontée place des Wantiers)- encorbellement de poutres (rue de Mons) et de solives (rue des Capucins) des fenêtres à petits carreaux ont remplacé les volets et les vitraux - le pignon à auvent a été remplacé par une croupe - un solin d'ardoise singe le membron d'un comble à la Mansart qui n'a jamais existé - l'encorbellement sous la croupe garde le souvenir du pignon.

Maison à bardage horizontal (café Modeste) - hormis les lambrequins en zinc cette maison a, mieux que sa voisine, conservé les dispositions originales des étages supérieurs.

la restauration de E. Dussart a remplacé les volets pleins par des ouvrants à vitraux les consoles sculptées du rez de chaussée - étaient une adjonction du XVI[illegible] des façades couvertes d'ardoises apparaissent dans le dessin d'Hubert Cailleau.

631.

Du Collège de Standonck dict des bons Enfans en Valentrenne du depuis vendu et emplié en la chapt du Seminaire. ~.~

Bardage vertical

667.

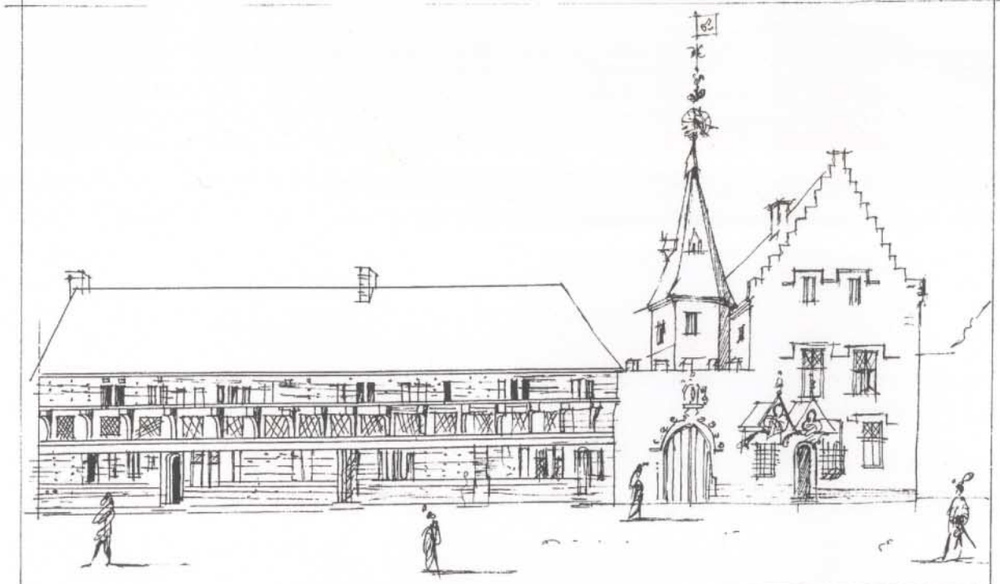

De l'escolle de nre Dame des Anges ou resident Les filles de Saincte Agnes, dict vulgairement Jesuistesse ~.~.~

bardage horizontal

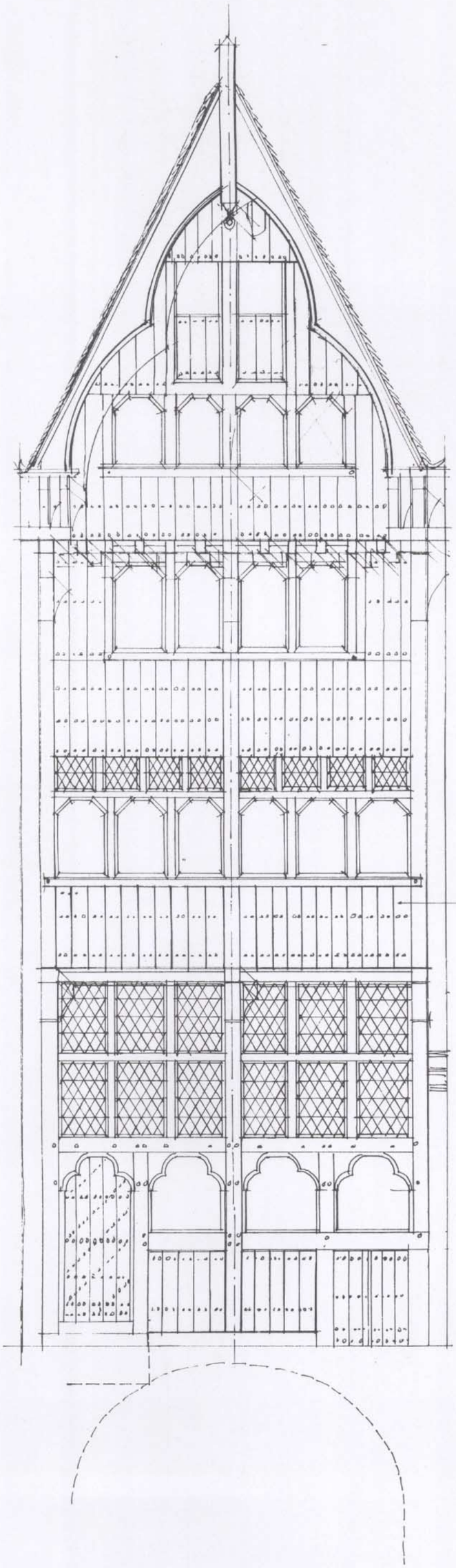

94 rue de Paris
Valenciennes
09.1994
9.12.1998 J. Méreau

modifié : soubassement

211

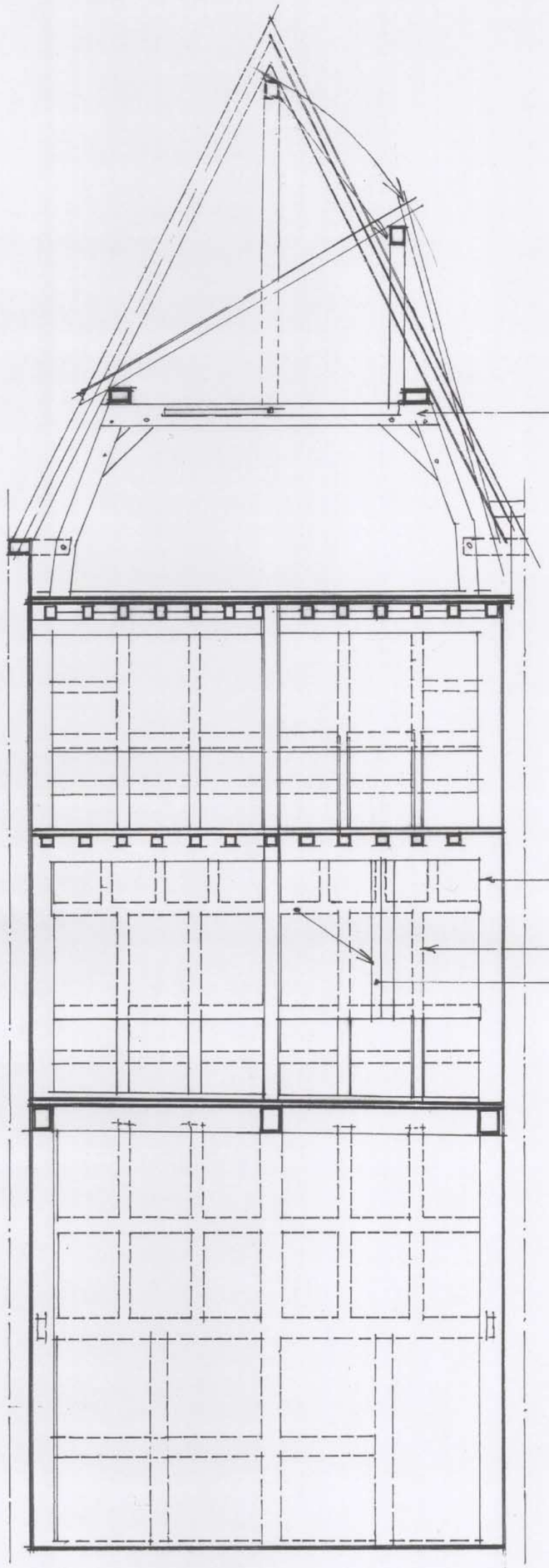

94 rue de Paris
état actuel du revers de la façade sur rue
limité aux parties anciennes conservées ——
ou modifiées - supprimées – – –
état non exhaustif d'autres témoins
restant inaccessibles dans l'état du chantier -
et en l'absence d'étaiements et de contreventements efficaces

J.M, 1994

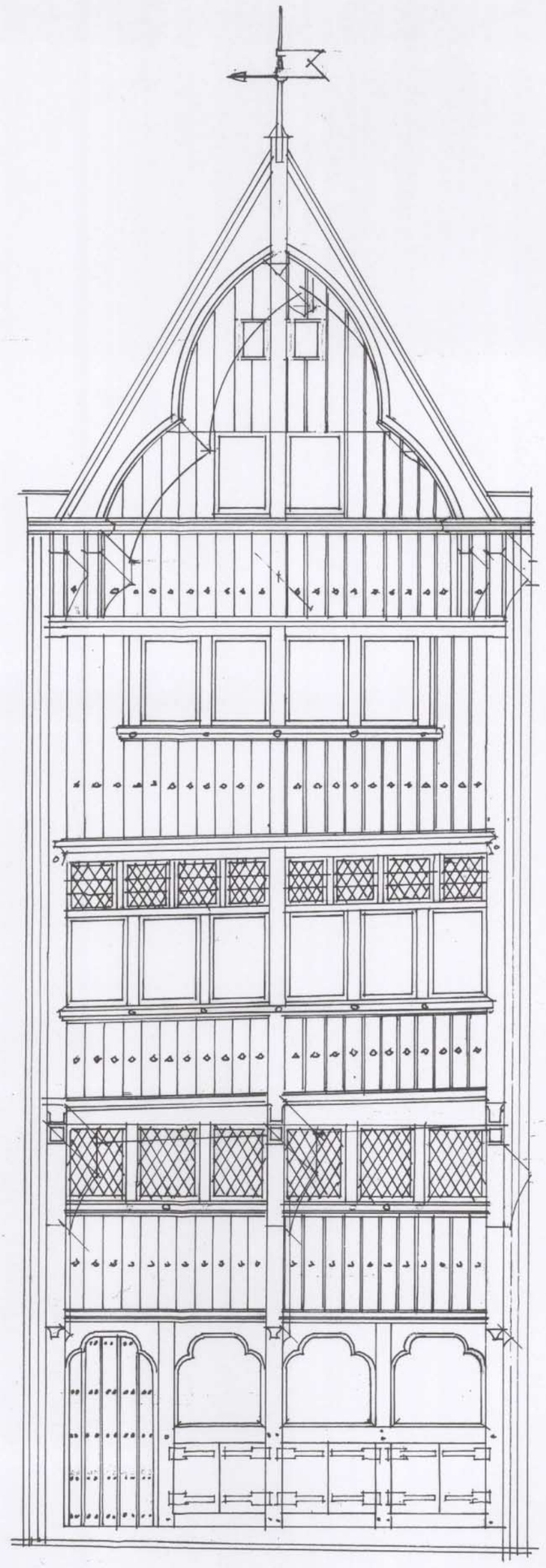

94 rue de Paris à Valenciennes JM. 2001

0 1 2 3 4m

maçonnerie de brique et chassis découverts en chêne.
les chassis ne comportant pas de compartiments vitrés
comme au 1' étage du 20 ruelle Crassaux

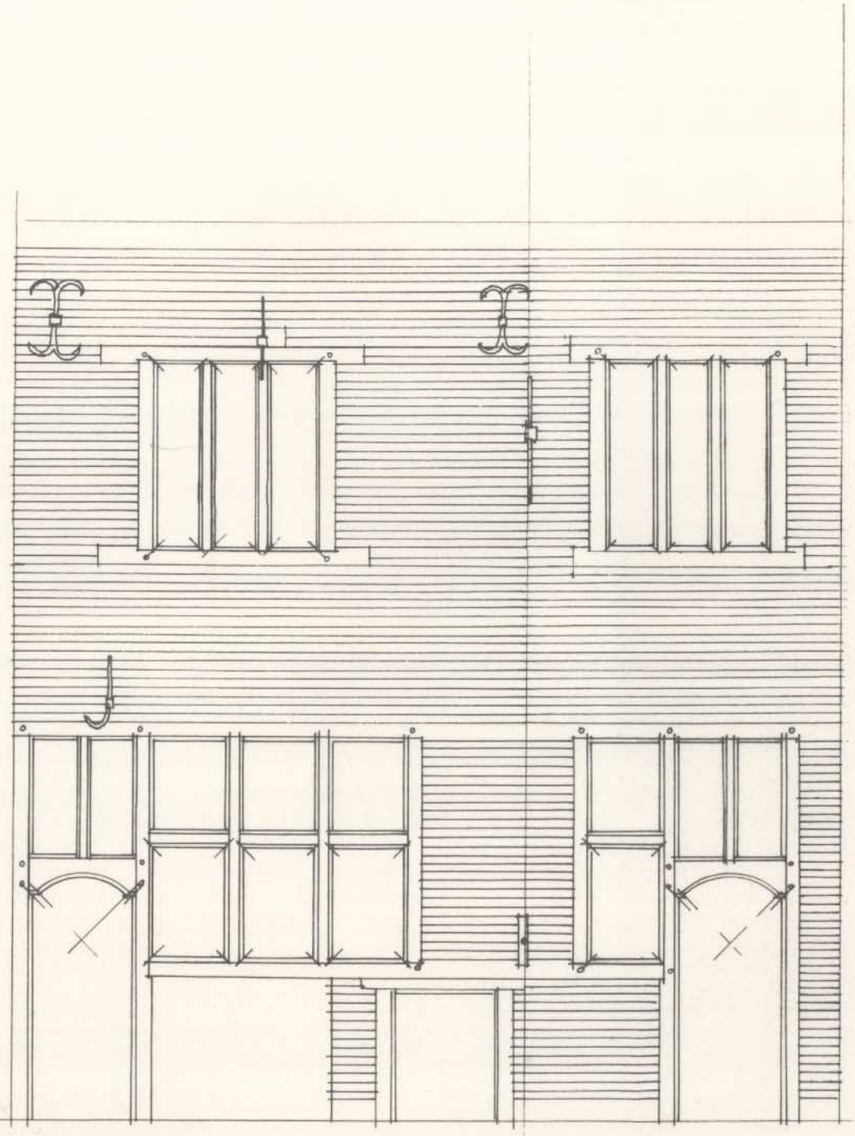

VALENCIENNES
20 Ruelle Crassaux 18
Etat initial
J. Mereau arch.
echelle 2cm.p.m

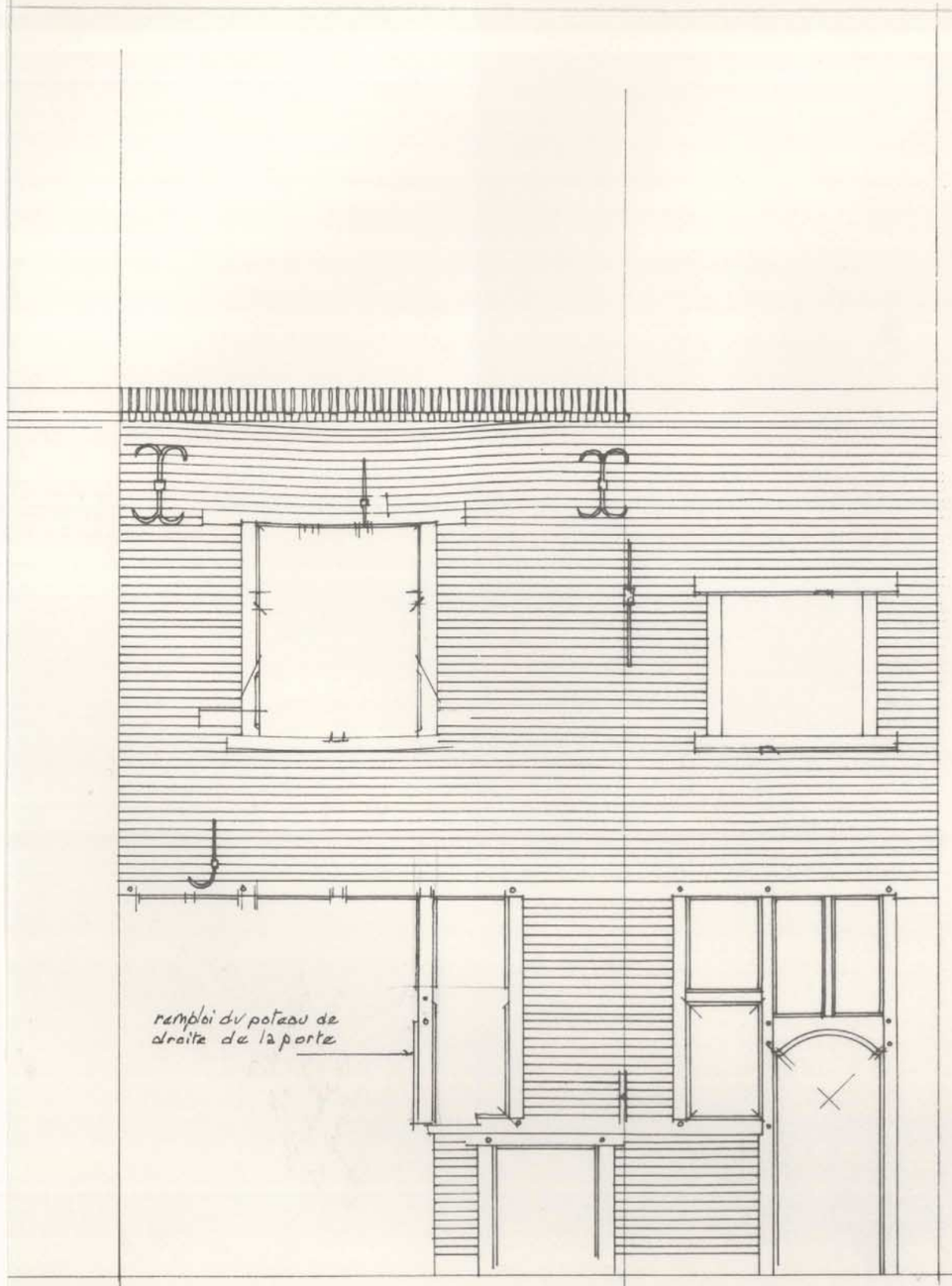

VALENCIENNES

20 Ruelle Crasseau

Etat actuel

J. Mérgeau arch.

18

Etat actuel

echelle 2cm.p.m.

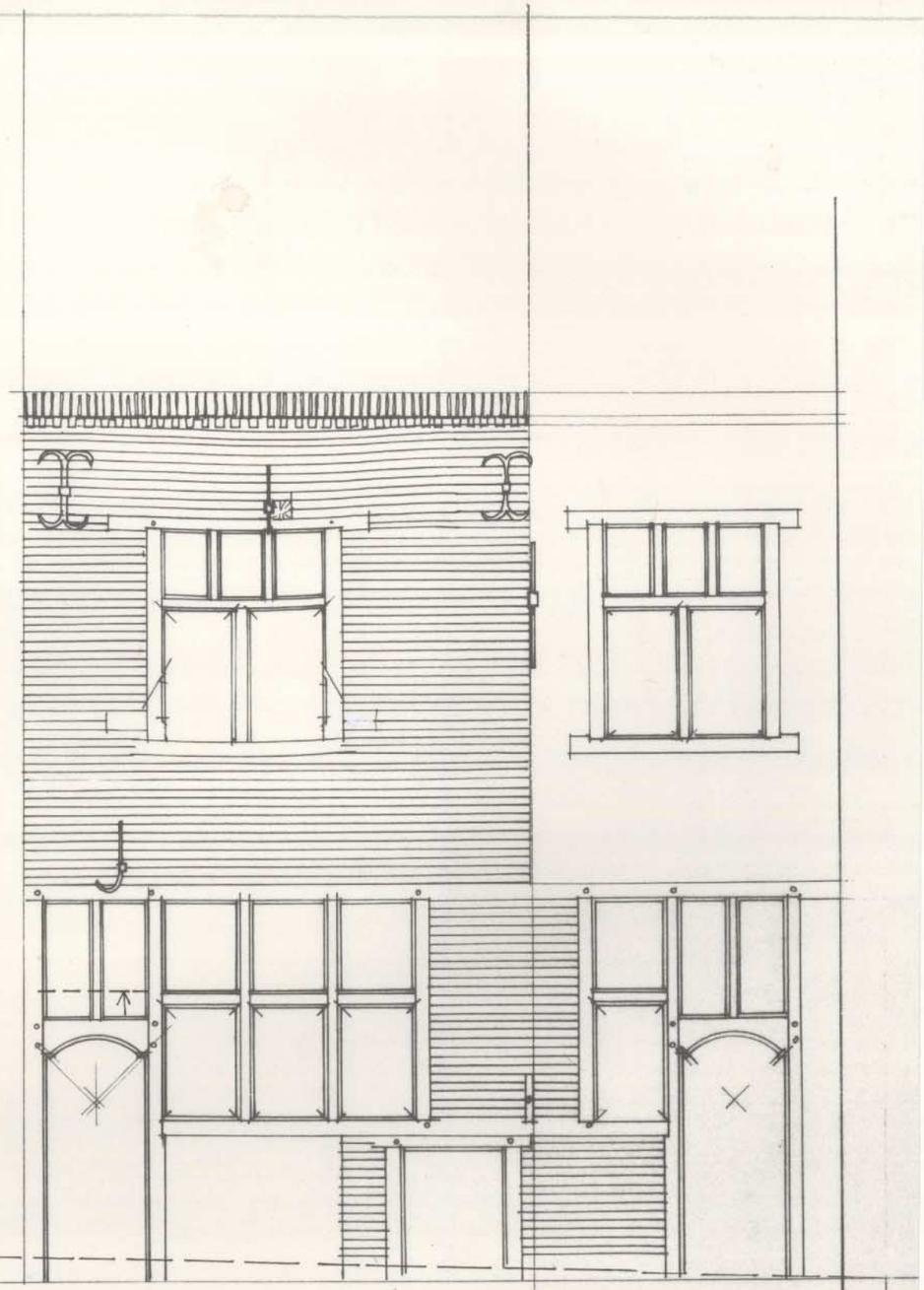

20. Ruelle Crasseau

2e état

NB. la rue étant en pente, la porte a été remontée, son linteau filant au niveau des traverses des fenêtres

18

echelle 2cm.p.m

J. Mérgeau arch.

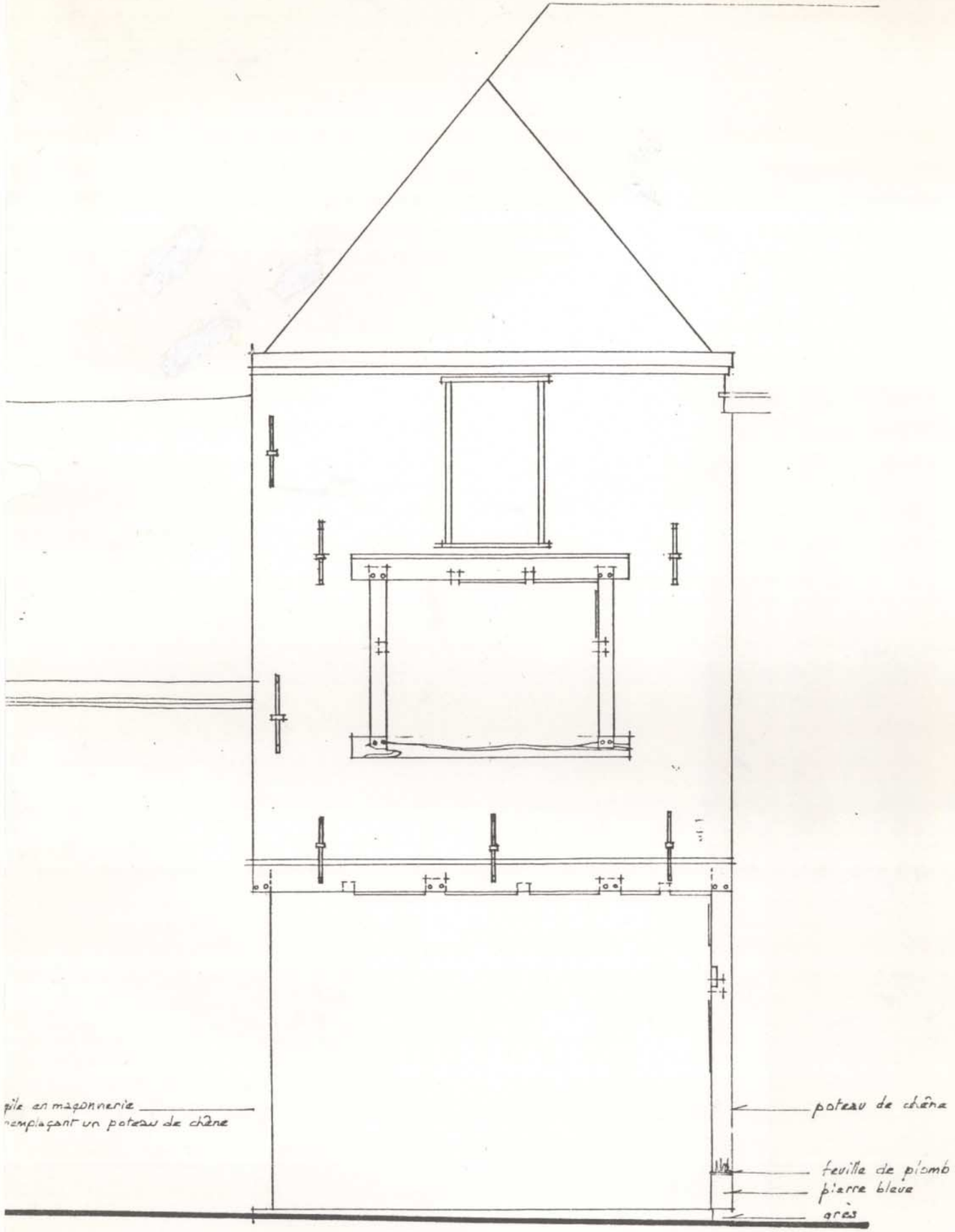

N. 8 Ruelle Crasseau
Etat actuel
echelle 2 cm. p. m. J. Méreau arch.

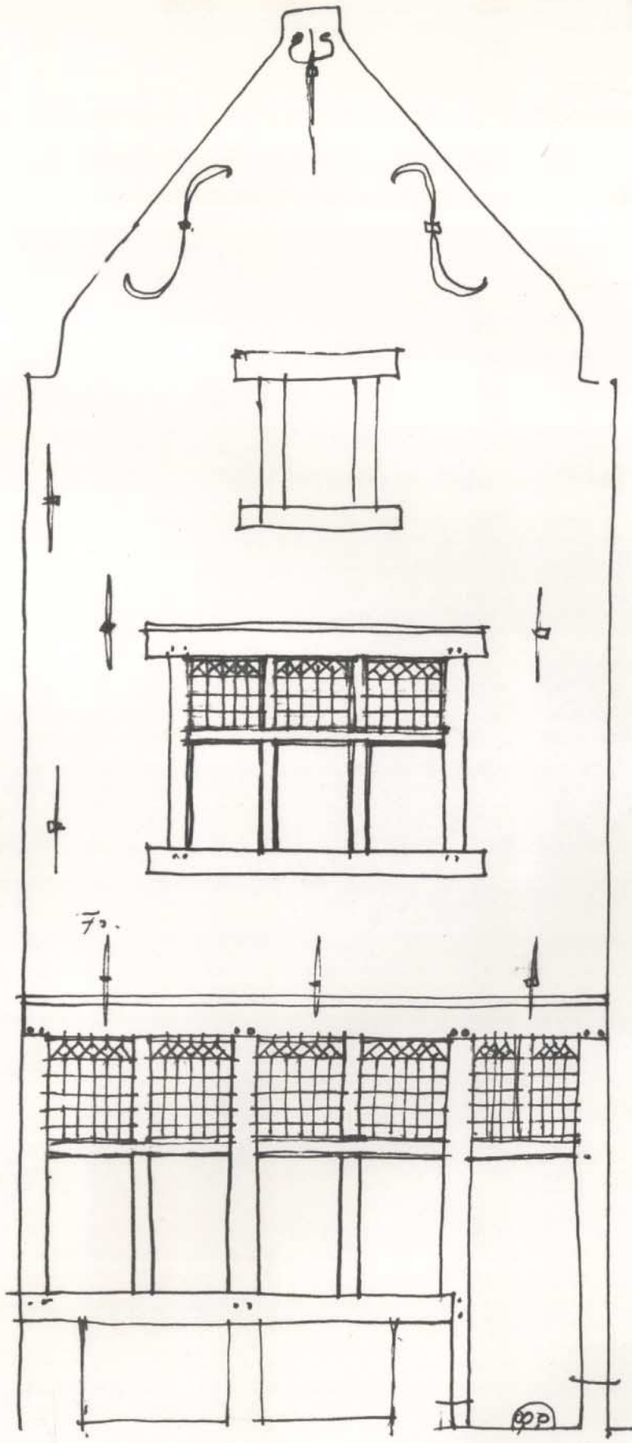

N°8 rue de CRASSEAU
ESSAI DE RECONSTITUTION DE L'ETAT INITIAL
J. Méreau arch. ← cave de Tisserand
ECH. 2 cm. pm.

221

fenêtre à restaurer
(meneaux et traverse
Au Rez de chaussée . la disposition définitive des meneaux et traverses
sera déterminée en fonction des témoins actuellement cachés .
enduits à supprimer
limites de la parcelle
VALENCIENNES 2 rue ASKIEVRETTE
Etat futur
ech 2cm.p.m
Décembre 1996 J Méreau
complété Avril 1997

la fenêtre de l'atelier de St Joseph dans le triptique de Mérode montre en plus des types déjà décrits une façade couronnée de merlons et deux façades qui semblent montées en brique peinte dont les pignons sont couverts par la toiture.
ce détail qui ne paraît pas avoir laissé d'autre trace qu'une ferme de chêne encastrée dans le pignon de la maison du prévôt pourrait faciliter le passage du feu d'un côté à l'autre d'une rue étroite. Il a donc été abandonné au profit des pignons coupe feu en briques. Ces façades de maçonnerie à chassis de chêne sont dorénavant pourvues de nombreux compartiments vitrés en imposte. on devine les arcs de décharge sous le badigeon.

VALENCIENNES 4, 6, rue des MARIENNES
proposition de restauration ech. 2cm/p. 1m

Déc. 1996 Jean Mérode arch. AP. LG.

N.D. le détail du compartimentage des baies sera mis au point en tenant compte des témoins actuellement cachés

dessous de la poutre

+18

dessous d'appui

+12

dessous de la poutre ?

31 - dessous de la moulure

dessous de la poutre.

24
21
18
15
12
9
6
3

dessous d'appui ?
ou d'appui
dessous d'appui ?

feuillure 15 mm.

78 10⁵ 66 10⁵ 66 18 67 10⁵ 66 11 → 80

100 env.

10

433.5

209

276.5

80

1,90

Jean Méraux - architecte

VALENCIENNES

18. 20 rue de l'Intendance

Cadastre AR 122-123-124

Atlas : ilot N 42

Typologie : Chêne
Tuffeau
Brique orange
Meneaux

Jean Méreau. Mars 1992.

N.B. le rez de chaussée a été reconstitué à partir du relevé des entailles de la poutre conservée aux magasins de la ville. les hauteurs des baies à partir des témoins et de la baie sur cour

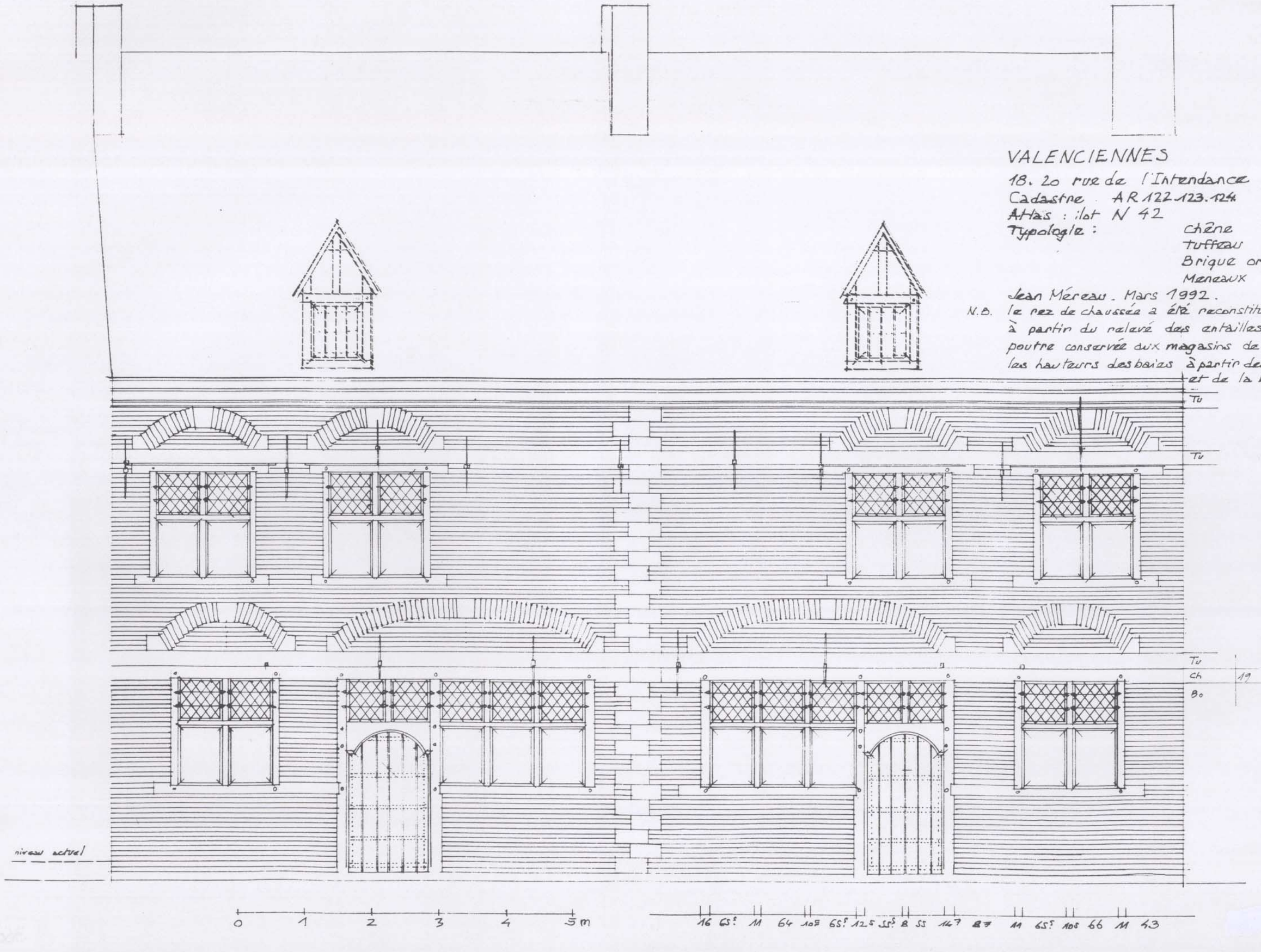

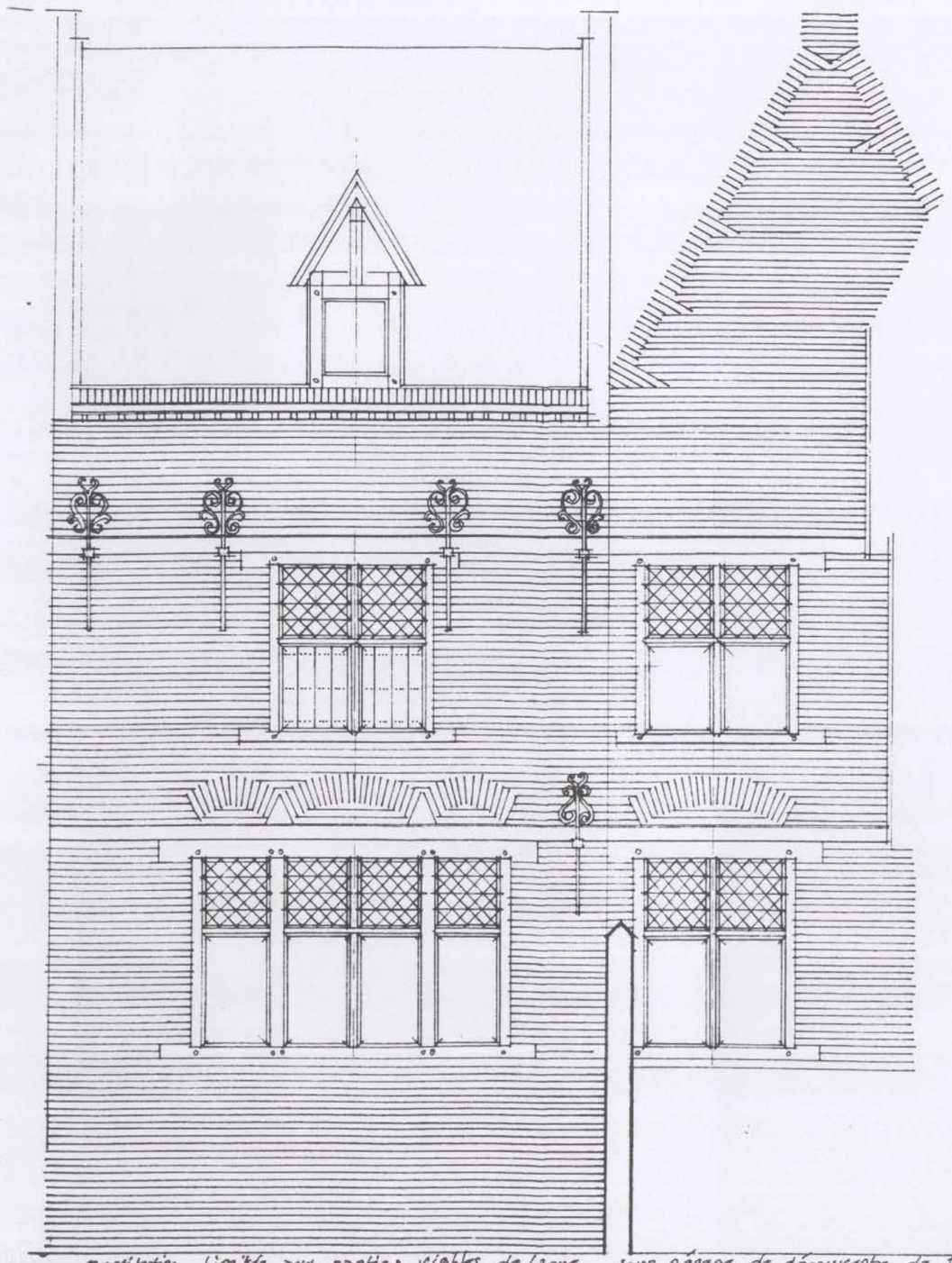

Restitution limitée aux parties visibles de la rue. Sous réserve de découverte de témoins actuellement cachés ou difficiles à interpréter à distance (pignons, vitraux)

ex: la fenêtre du second étage sur la place ne possédait pas de compartiments vitrés cf. fenêtre sur cour.

10 Place du Neuf Bourg ech 2cm. p.m.
Jean Mereau 1995

231

0 1 2 3 4 5 d'après A. Lottman · Fourasban. ech. 2cm o.m.
1629 2e etat.

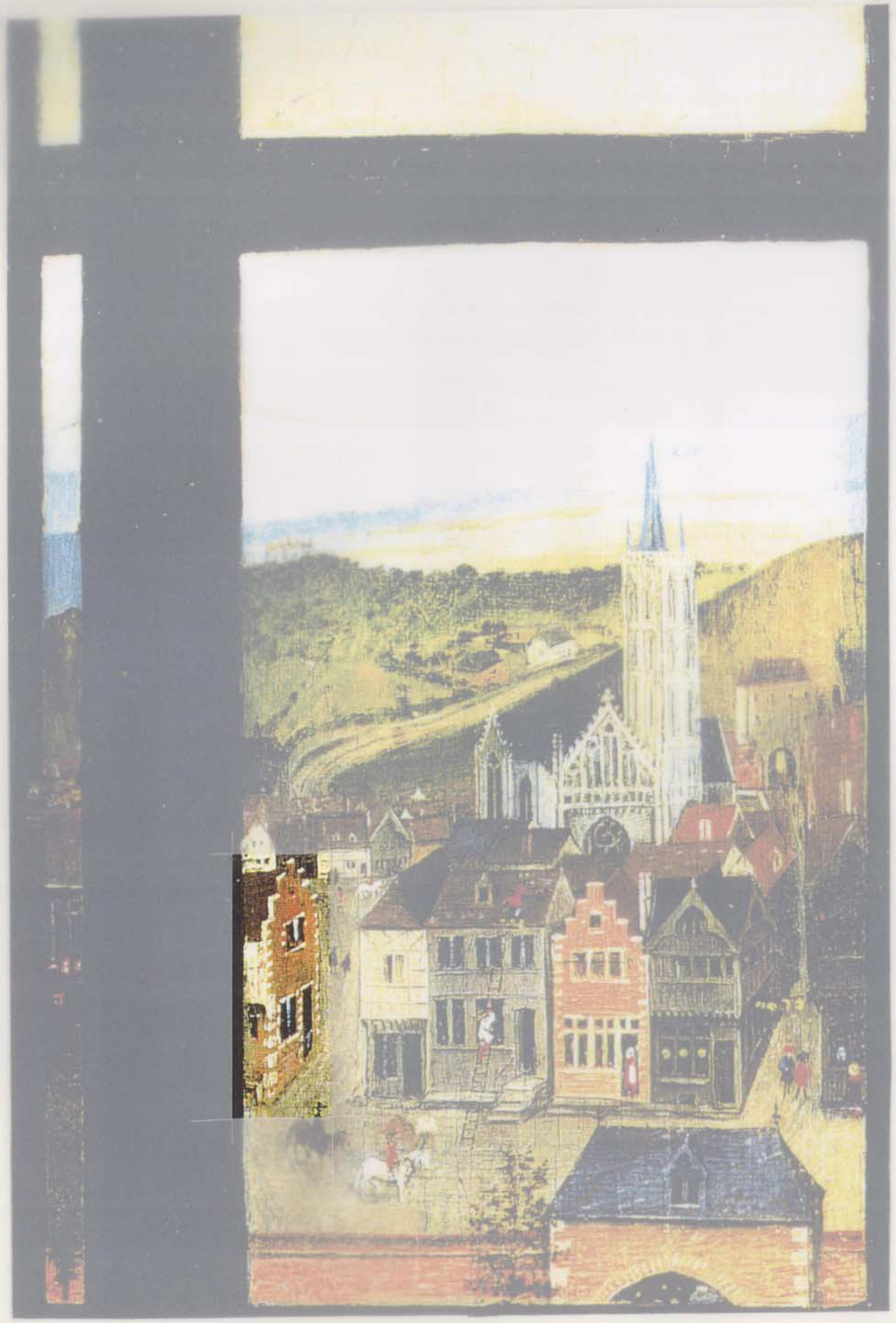

maçonnerie de brique orange et de craie . étage sur encorbellement- pignon coupe feu à degrés -

maison "du prévot" - calotype signé D. St quentin .

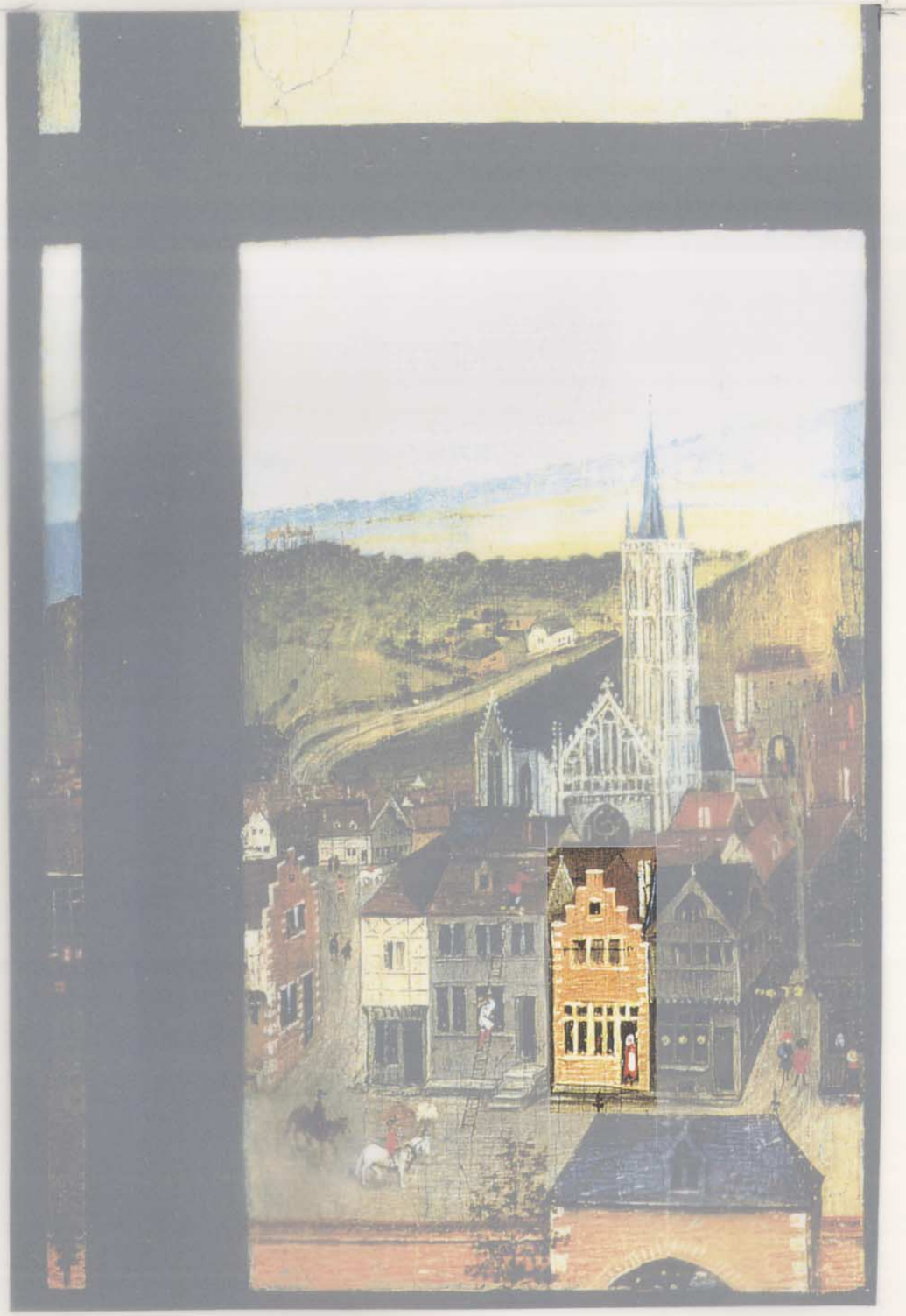

maçonnerie de craie et brique orange. fenêtres à compartiments vitrés en imposte. R.d.C. pignon coupe-feu à degrés. pas d'encorbellement.

Au XVI° siècle le manoir médiéval a évolué : enrichi d'arcs de décharge et de pointes de diamants il avait conservé une modénature gothique. Protégé par ses douves, le château de Préseau n'avait pas subi le ravalement de trop qui caractérise les façades de Valenciennes avec des éléments de grès retrouvés dans les fouilles, cette photo ancienne reste un rare et utile témoin d'un type de façade en usage à Valenciennes de la fin du XVI° jusqu'au début du XVII°. (Béguinage - 1614)

C.N.M.H.

L'escargot ↑ Ruelle Buriane - maison détruite . poutres et consoles conservées datées 1597 . Reserves du musée -

ces éléments pourraient être replacés dans leur fonction dans la remise à l'alignement du n° 38 rue de Paris - pge n°1.

Maisons à rez de chaussée commercial ou artisanal
Façades de craie et brique orange - fenêtres à meneaux (détruits) et traverses (détruites)
arcs de décharge
les rez de chaussée sont constitués d'un quillage de chêne remplacé par des piliers de maçonnerie (grès, pavis craie) à l'angle de la rue Delsaux - Grand Fossart.
au 28 de la place du Neuf Bourg . le rez de chaussée a été transformé en habitation
les piliers de chêne conservés dans un remplissage en brique.
Autre exemple . impasse des cardinaux

Refuge de Senain. détruit.
Linteau en deux parties. la suppression des meneaux a été rendue possible par la pose d'un gros fer carré

Rue des Maillets
Les meneaux à traverses ont été conservés.
La modenature est complètement effacée.

le "bon fermier":
anciennement
"à la ville de Troyes"

coïncidence étrange
la présence d'une
corniche
"à la troyenne"
(viollet le duc)
comportant une
forte saillie de
toiture portée
par des corbeaux
de chêne

Cette façade,
dont le pignon
portait une date
de la fin du XVI°
a remplacé une
façade de chêne
à encorbellement
souligné par
l'ancrage en S
encore visible
sur la façade
latérale en briques
blanches médiévales
la charpente a été
rehaussée de la hauteur
de l'encorbellement en

briques orange.

briques blanches

Albert LAPRADE
croquis ± 1 1942

Cour du Béguinage
Maisons naguère réservées aux vieilles filles

ŒUVRES SOCIALES DU XVII^me ET DU XVIII^me S^le VALENCIENNES

coupe sur A.B

Détail corniche C

WC

Deux tiers de logements avec eau tremmie et un deux chambres

salle commune

WC

grès

6.50

6.50

0 1 2 3 4 5 m

14

28

vitraux

21

volets pleins (chêne)

Valenciennes - Béguinage Ste Elisabeth - bâtiment des Béguines - 1614

J. Méreau 2 et 1

pignon supprimé

28 place du Vieux Bourg

Ph. H.G.

ordonnance à clefs saillantes

la suppression des enduits a révélé au rez de chaussée une ordonnance plus archaïque assez proche du rang de l'hospice Gantois à Lille - arcs extradossés baies rectangulaires
sur cour rez de chaussée à arcs de décharge et poteaux poutres de chêne
les motifs sculptés qui accompagnaient les clefs sont restés à l'état d'épannelage

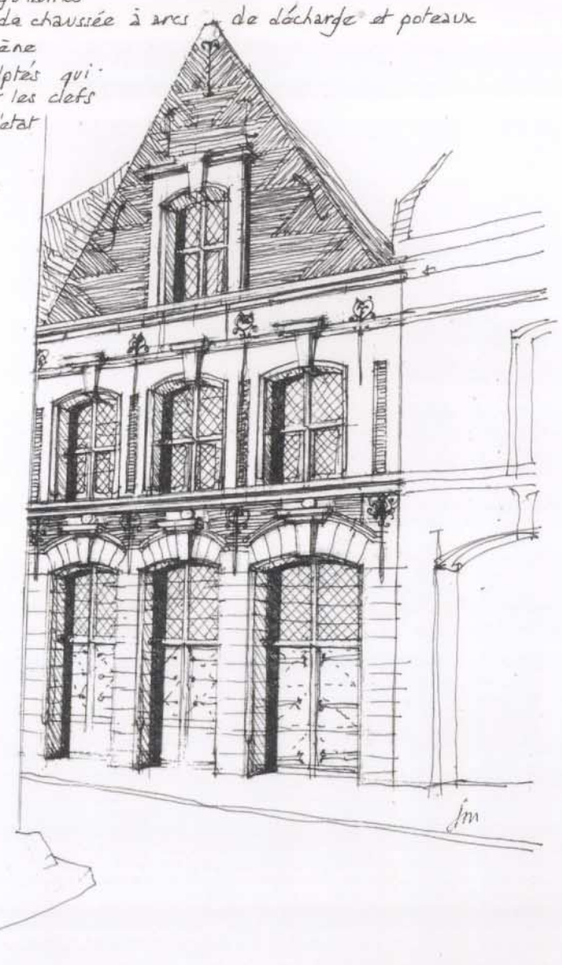

- la suppression de l'enduit et des revêtements de pâte de verre a révélé au rez de chaussée des baies rectangulaires - et au premier étage une ordonnance assez semblable à celle des autres maisons (angles de la rue Delsaux)
le toit perpendiculaire à la rue apparait dans la photo du plan en relief.

VALENCIENNES 247-
RUE DELSAUX
Maison "natale" de J.B CARPEAUX
22.12.92 Jean Mésenge

Ordonnance à clefs saillantes

le calepinage des claveaux révèle la présence de clefs saillantes lorsque les clefs sont plus étroites que les autres claveaux. dans ce cas le calepinage du cordon accompagne la saillie de la clef

les menuiseries conservées sont d'un type très archaïque sans petits bois (vitrages : vitraux sous plombs) les profils des boudins comportent un nerf très proches des derniers profils des meneaux de pierre

variante possible
à vérifier après
dégagement des témoins

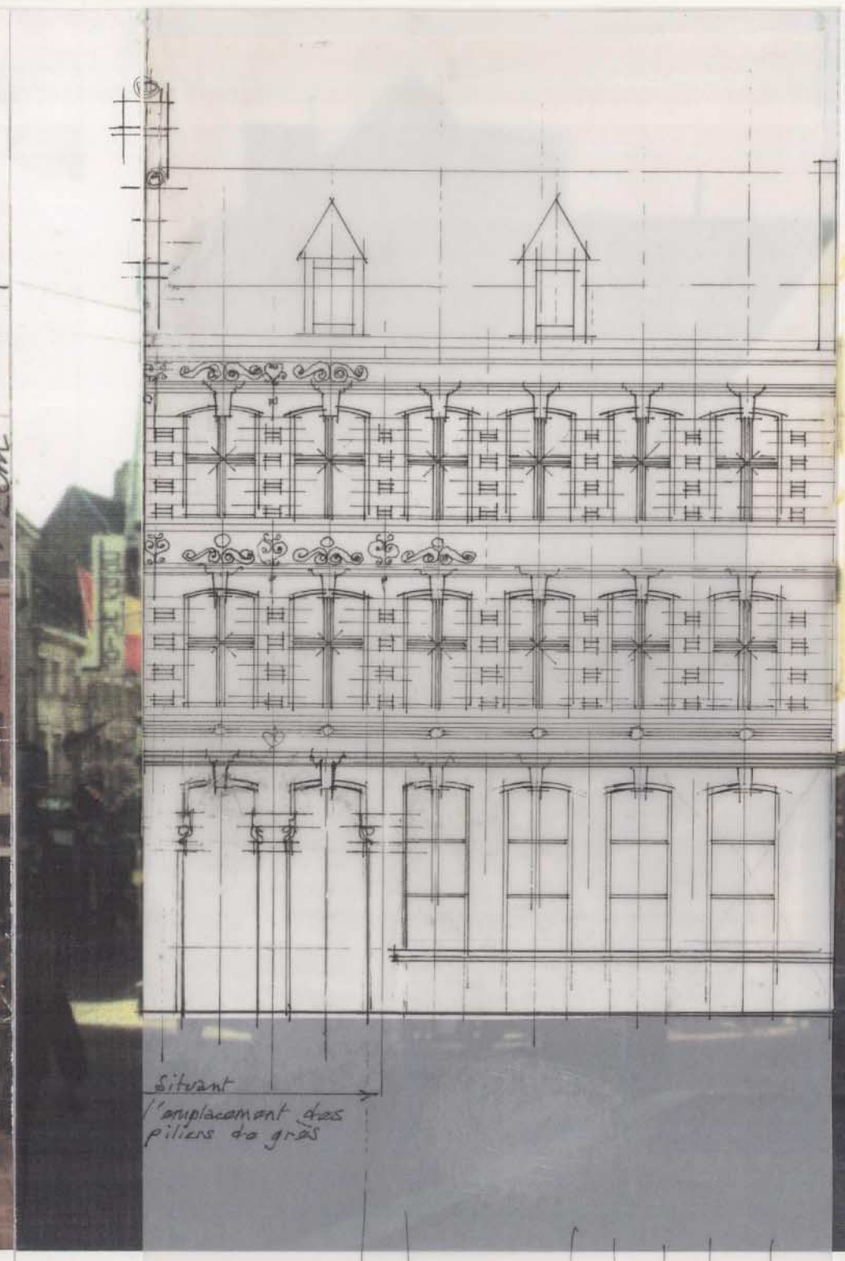

Situant
l'emplacement des
piliers de grès

6 bis rue de Famars

~~Etat~~ actuel

Reconstitution des reliefs à partir du calepinage des pierres

Jean Méreau Architecte 1995

SUR Requiſitoire preſenté à Meſſieurs les Prêvoſt, Jurez & Eſchevins de la Ville de Valenciennes par Mᵉ. Philippe Lelon Conſeiller du Roy, Procureur Sindicq de la dite Ville, expoſant par iceluy, que nonobſtant toutes les attentions, & les dépenſes qu'on faiſoit continuellement pour l'entretien & conſervation des Pavées de cette Ville, on ne pouvoit parvenir à les avoir commodes & praticables, ce qui provenoit de la chûte des Eaux qui tombants avec violence des Goutieres, creuſoient tellement les Pavés, qu'en trés-peu de temps, on les voioit ruïnés & entierement renverſés, ce qui étoit non ſeulement prejudiciable au public, mais auſſi fort frayeux & à charge à cette Ville; A quoy étant neceſſaire de remedier, il requeroit à ce qu'il leur plût, ordonner à tous Proprietairs, Uſufrutiers & Locataires des Maiſons, de faire retirer par tout un an, toutes les Goûtieres volantes ſur les ruës, chacun à proportion de ce qui le regarde, & pour en reçevoir les eaux de faire mettre contre la muraille un Tuyau de Plomb ou de Fer blanc à pied & demy du rez du Pavé qu'ils feront garnir de planche par le bout ſous peine de douze florins d'amende, & qu'à leur deffaut, il ſoit authoriſé de le faire faire à leur frais & dépens; Et attendu qu'on travailloit actuellement à faire un nouveau Pavé dans la ruë Cardon, & qu'on en alloit faire auſſi un à la Croix de la Taſnerie & Voiſinage qu'il fut ordonné aux Proprietaires, Uſufrutiers & Locataires des Maiſons de ladite ruë Cardon, Croix de la Taſnerie & Voiſinages, de ſe conformer & executer le Reglement ſur ce à rendre en dedans le mois de Juillet prochain, aux amendes & peines qui ſeront portées.

MESSIEURS du Magiſtrat ayant veu le preſent Requiſitoire, ont ordonnez & ordonnent à tous Proprietaires, Uſufrutiers & Locataires des Maiſons de cette Ville, de faire retirer par tout un an, toutes les Goûtieres volantes ſur les ruës, chacun à proportion de ce qui le regarde, à quel effet ils feront mettre contre la muraille, un tuyau de Plomb ou de fer blanc à pied & demy du rez du Pavé, garni de planche par le bout, pour recevoir les eaux, ſous peine de douze florins d'amende, & qu'à leur deffaut, ledit Procureur Sindicq ſera authoriſé de le faire faire à leur fraix & dépens, & à l'égard des ruës Cardon, Croix de la Taſnerie & Voiſinage, Meſſieurs du Magiſtrat ordonnent aux Proprietaires, Uſufrutiers & Locataires des Maiſons y ſituées, de ſe conformer, & executer le preſent Reglement, enſorte que toutes les Goûtieres volantes deſdites ruës & endroits ſoient retirées, & les tuyaux placés ainſi qu'eſt repris cy-deſſus par tout le mois de Juillet prochain, aux amendes & peines cy-énoncées.

Ainſi fait en jugement à la demande du Sieur Jacques Watier, Licentié és Droits, Lieutenant de la Prévoſté le Comte à Valenciennes ce vingt-neuf Avril mil ſept cens vingt-deux. MERLIN.

Publié à Valenciennes le trente d'Avril mil ſept cens vingt-deux. Témoin GHISLAIN BERTEAU.

A partir du rattachement à la France, les constructions suivent l'évolution des modes françaises tout en respectant les données locales inévitables :

- un parcellaire médiéval très étroit ($\geqslant$ 3m) et profond le long des radiales

- la nécessité d'éclairer le plus possible et le plus profondément possible et jusqu'aux caves (ateliers des tisserands de lin).

Cela se traduit par des façades en maçonnerie qui suivront autant que possible les rapports vide/plein des façades médiévales.
à VALENCIENNES V/P = 2/1. Les deux battants des volets se rabattant l'un sur l'autre sur le trumeau.

A PARIS par exemple V/P= 1/1. Les battants se juxtaposant sur le trumeau.

Ces particularités communes aux villes du Nord y devenant en somme le cas général ne seront pas prises en compte dans la description.

Si l'exception existe, (avant corps monumental moins percé) elle seule mérite d'être signalée.

A partir des dernières années du XVIIème siècle, la fenêtre à meneaux de pierre ou de bois affleurant au nu extérieur de la maçonnerie semble abandonnée au profit d'une croisée à boudins portant imposte fixe et ouvrants à guillotine vitrés, placée en feuillure intérieure des maçonneries sous un arrière linteau en bois masqué en façade par une plate-bande appareillée ou un arc en segment souvent ramené à la forme rectangulaire par les ravalements successifs.

Les maçonneries sont réalisées impérativement en craie dans les rues conduisant des portes à la Place d'Armes (tolérance d'inclusions de brique dans certaines rues secondaires). Elles ont souvent subi plusieurs ravalements successifs qui ont modifié la modénature. Elles évoluent avec la mode vers un usage exclusif de la craie qui permet une plus grande souplesse de la sculpture décorative.

Les ancrages, très décoratifs avant 1678 évoluent ensuite vers un type simplifié à fleur de lys. Ils disparaissent avec l'apparition du style Louis XVI (bossages, chambranles à crossettes, frontons ou larmiers sur consoles assez incompatibles avec la présence visible du fer).

Cet usage exclusif de la craie précipite les changements de mode :

Les reconstructions consécutives aux sièges de 1793 et de 1815 multiplient les façades de style Directoire et Empire et utilisent abondamment des éléments sculptés (draperies, guirlandes, boucliers) inspirés des peintures pompéïennes ou de l'Egypte (sphinx, chapiteaux campaniformes ou hathoriques).

Taillées plus récemment et probablement badigeonnées dès l'origine, ces façades nous sont parvenues en bon état.

Elles courent dorénavant les plus grands risques en raison de la catastrophique manie du grattage de la pierre.

.../...

après 1678, les dégats du siège et la volonté royale de franciser le paysage urbain conduisent à un renforcement de la procédure du permis de construire -

ORDONNANCES SIMPLES
arcs en segment - arasés
cordons et appuis filants -

1720

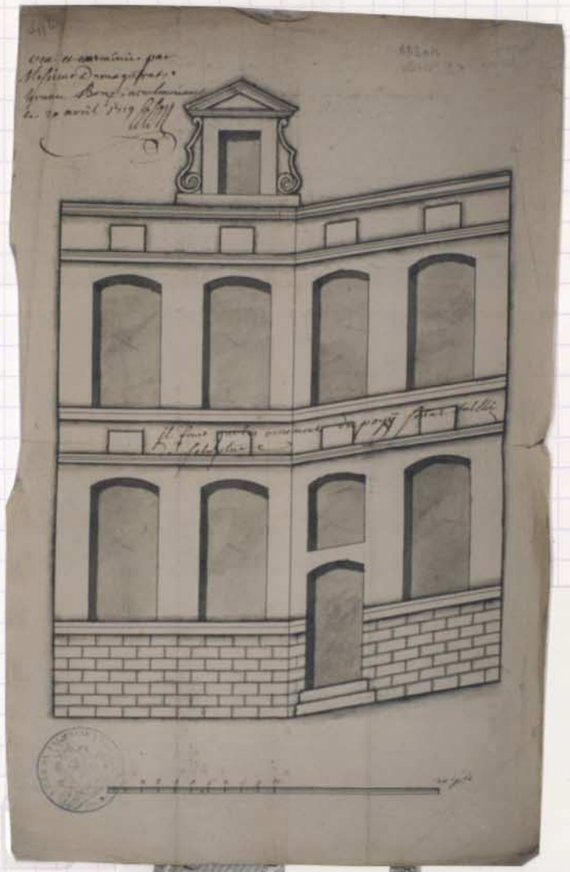

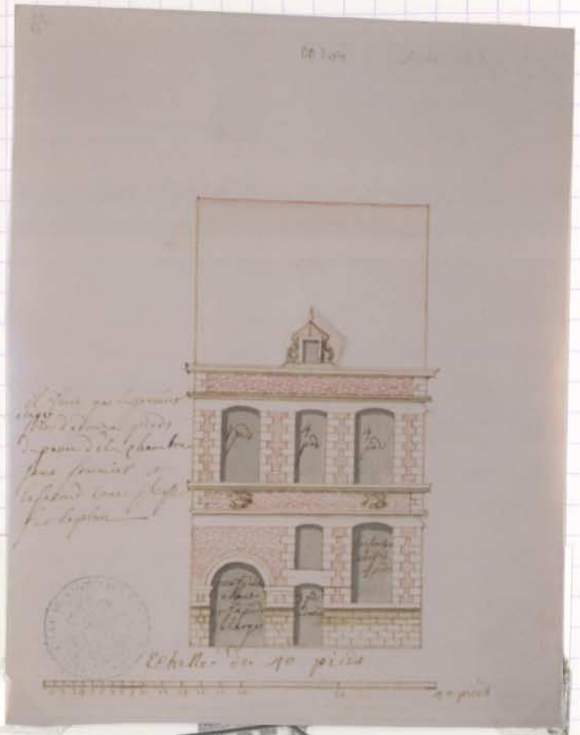

1725 ? 1

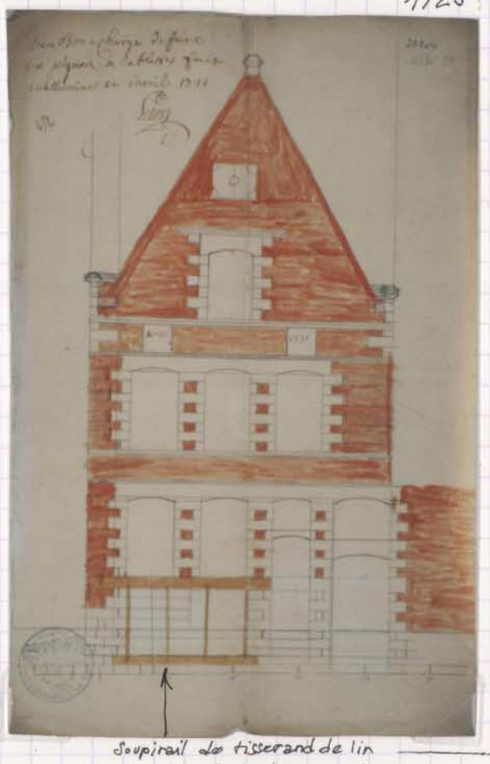

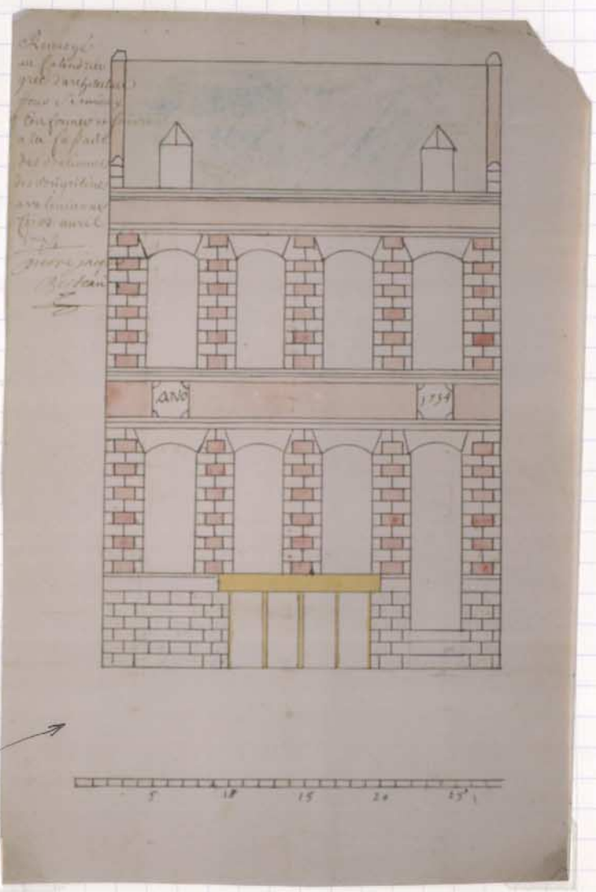

soupirail de tisserand de lin

Il semble que jusqu'à l'ordonnance de 1728 on ait toléré l'usage du pignon
ci-dessus - à ailerons
ci-dessous - à tablettes

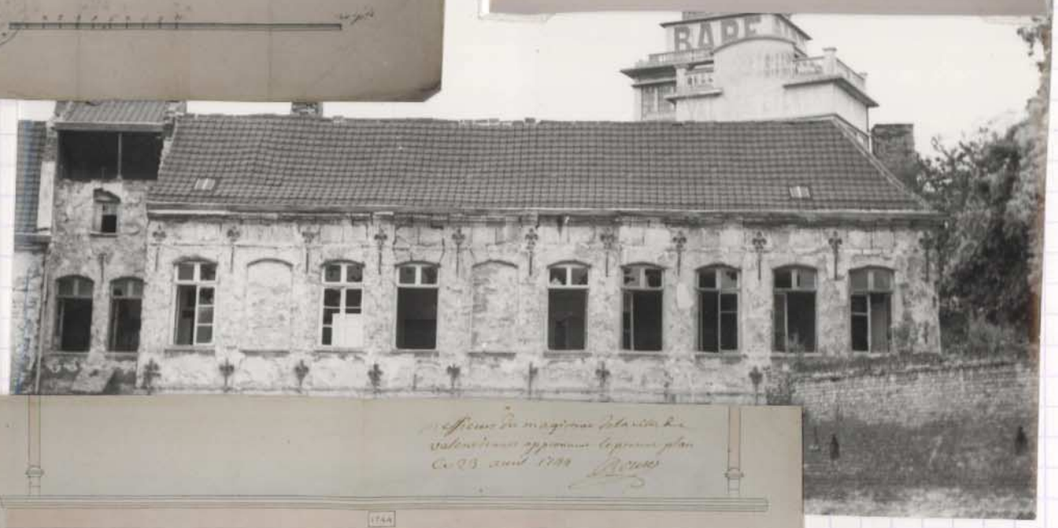

dans ce rang détruit

les ancrages à fleur de lys sont sans équivoque

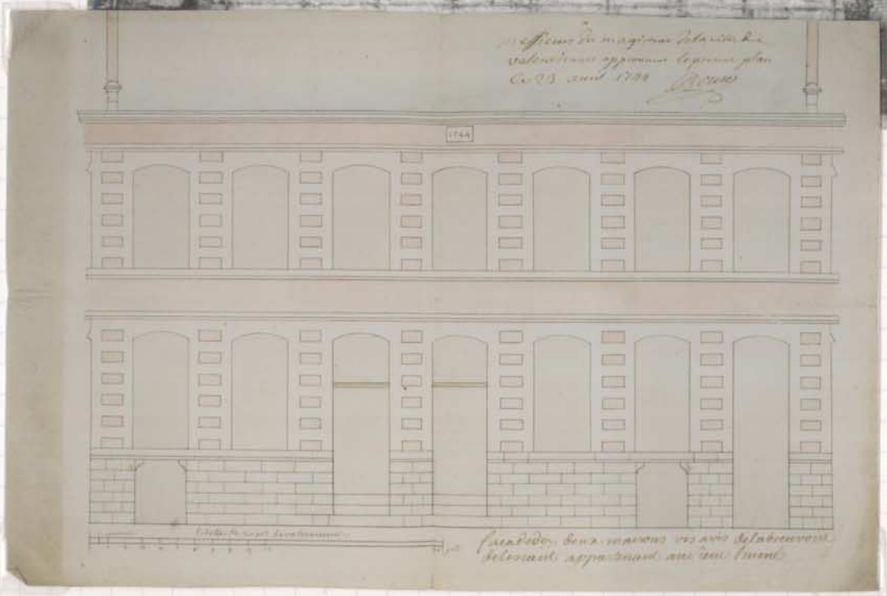

Refends coupe feu à tablettes

Ivcarnes à bec.

Ivcarnes à croupe débordante

Ivcarne à fronton. maçonnerie (pierre)

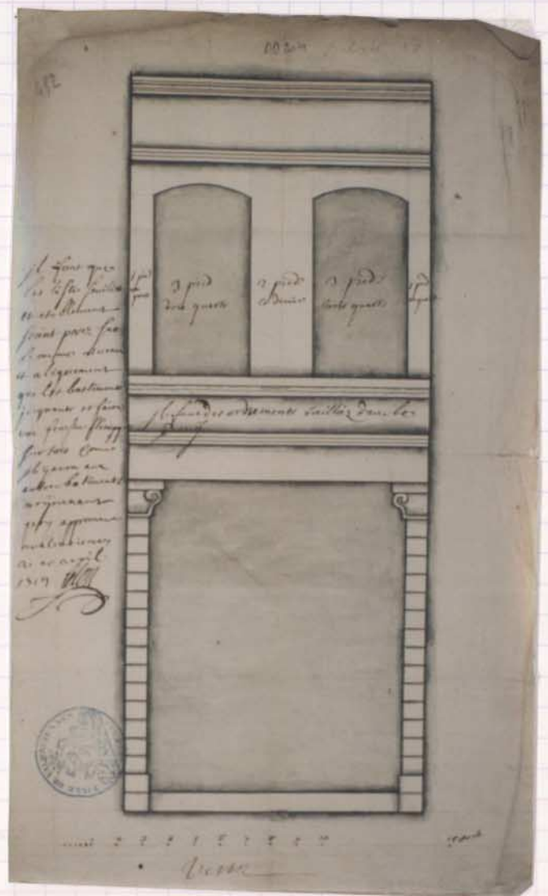

Ordonnances simples pour rues secondaires
arcs en segment de cercle. arasés
cordons. et appuis filants
brique et pierre. ou pierre seule
allèges parfois ornées de motifs sculptés
(rinceaux. dates etc.)

Rez de chaussées commerciaux
à piliers de grès à chapiteaux formés
de deux corbeaux

Angle rues Delsaux. D'outtreman
l'ordonnance de rez de chaussée qui gère
plusieurs parcelles contigues de la rue Delsaux
est augmentée sur deux parcelles d'un
entresol. les maisons comportaient probablement
déja cet entresol avant d'être rhabillées
en français...

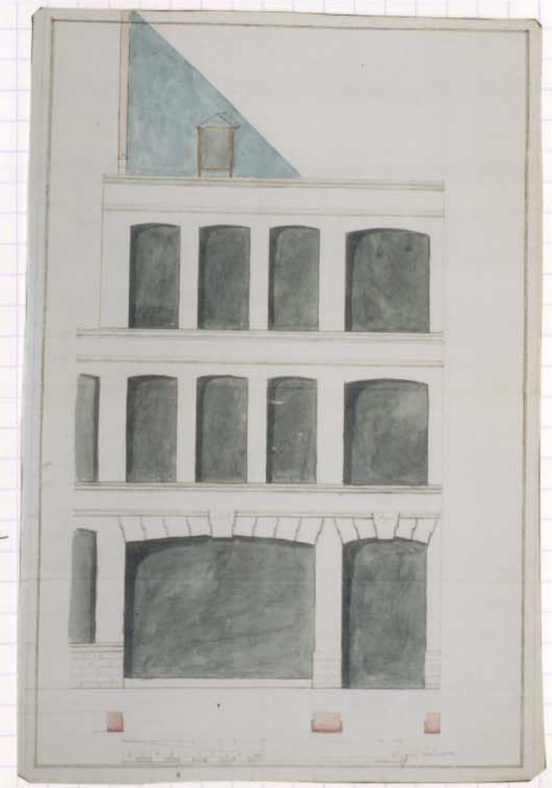

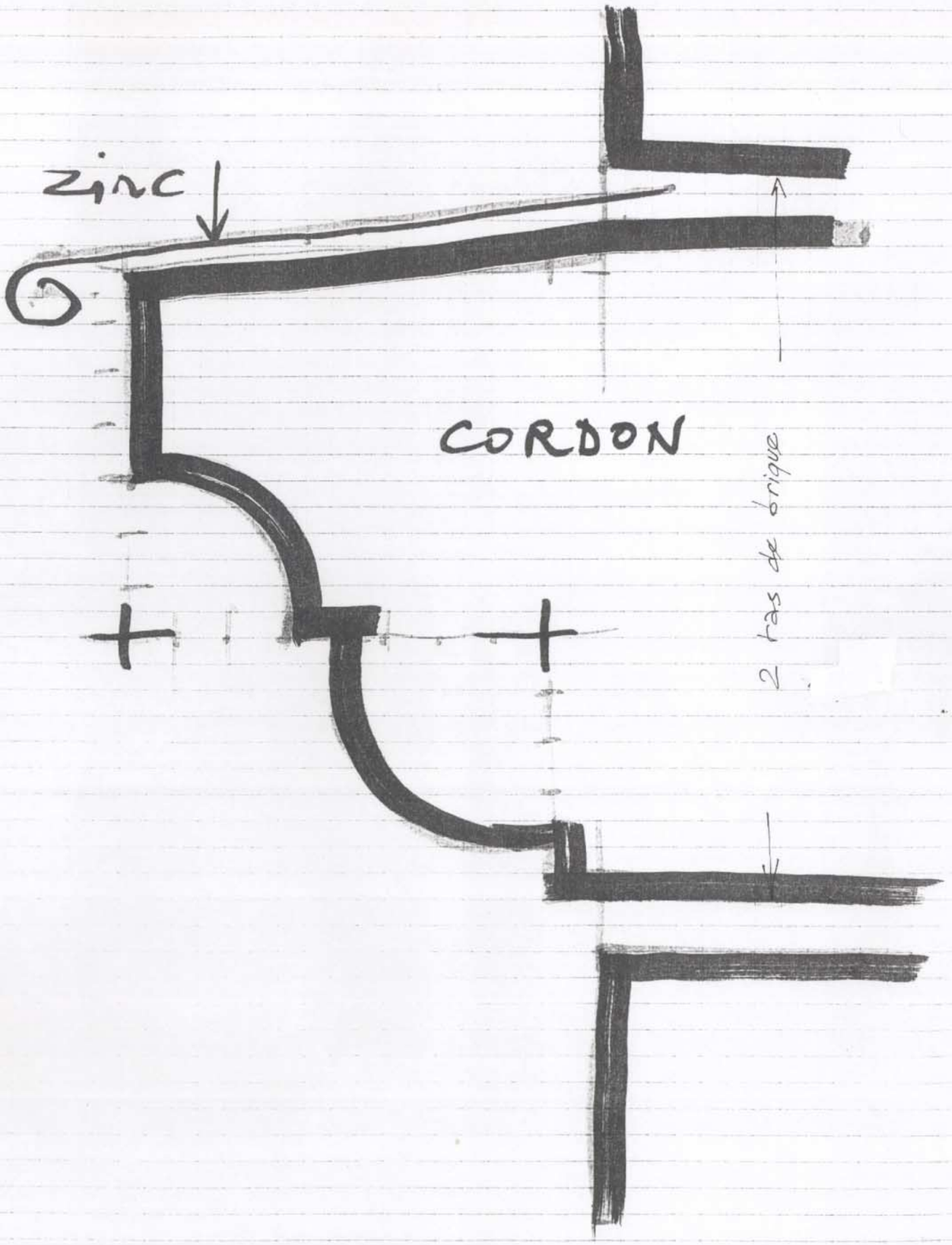
zinc
CORDON
2 rgs de brique

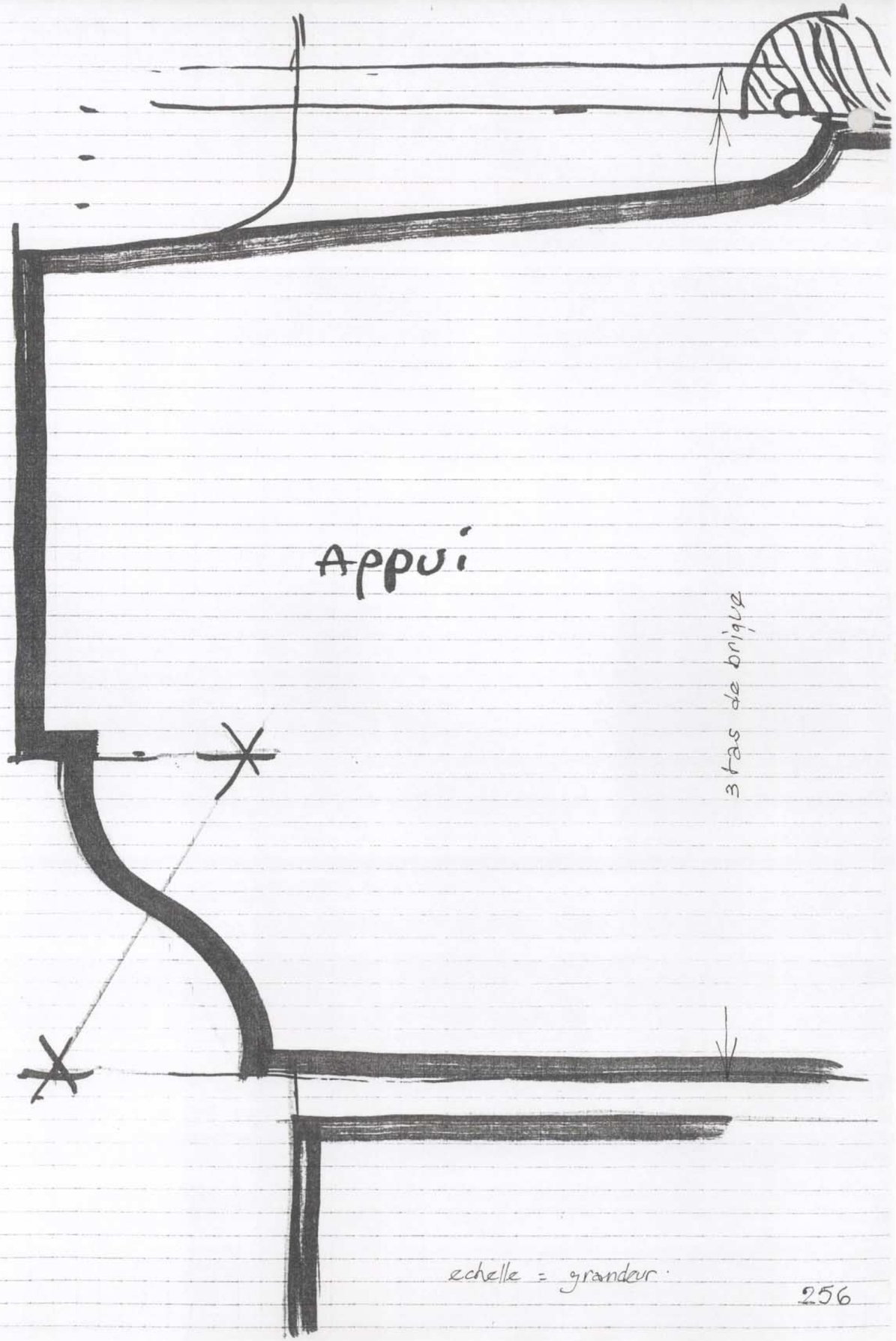
Appui
3 rgs de brique
échelle = grandeur

rue des Glatignies

257

V.M. 1997

Veu Bon par Mesdieurs
Dr. Maistre et Leleu

ce Dessein peut estre
suivij à la rue St
aignant ce 21. avril
1730 Desgots ettiennes
Bertrand

VILLE DE TOURNAI
ARCHIVES

109

Echelle de 10 pieds

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 15 20 pied

Maison appartenant au Sr Leyrand dans la Ruelle
de St Jacques, a la Rue de tournaij, il y a sept —
semblable En deux Rent, tous de mesme ouvrages

DD 204

Facade de la Maison de Monsieur Bouvet a faire sur la rue

approuvée par Messieurs Du magistrat
Le vingt sept juillet 1722

Lelon

ARCHIVES DE VALENCIENNES

Echelle de huit toises mesure de france

Veu le procez verbal
general des lieux qui font servis
dans les travaux et gros portiers
y representés faits l'Elevation du Bastimens de M.r des Vignes rue du puy Couvert avec l'augmentation projettée
en 26 avril 1755 Selon

Messieurs du Magistrat vû le Requisitoire et dessus
ont oy et trouvé et ajoutent le présent plan conformement
au dit Requisitoire. fait en Jugement à Etat tenu le 26 avril
1755. J. Malotaru

Echelle de trente pieds d'ajneaux.

6 12 18 24 30.

SUr Remontrance faite à Meſſieurs les Prêvoſt, Jurez Eſchevins de la Ville de Valenciennes, par Me. Philippe Lelon Conſeiller du Roy, Procureur Syndic; que nonobſtant les Ordonnances, des 24. Mars 1679. 21. Avril 1689. & 3. Juin 1690., qui font deffentes de faire aucunes reparations aux Maiſons de Bois & d'Ardoiſes faiſants face aux Ruës & Places publiques, & de faire travailler à aucunes dévantures ſans en avoir preſenté un Plan à Meſſieurs du Magiſtrat pour en obtenir la permiſſion; cependant il ſeroit venus à la connoiſſance du Remontrant, que pluſieurs perſonnes, ſe ſont ingerez depuis peu d'y contrevenir, en faiſant travailler auſdites dévantures en cachette, & dans des heures induës pour n'eſtre point reconnus; Eſtant neceſſaire d'arreſter le cours à pareilles contraventions, pour prévenir les incendies. & afin que par ſucceſſion de temps, cette Ville puiſſe s'embelir comme les Villes voiſines, A CES CAUSES, requeroit le Remontrant qu'il y ſoit pourvû.

Meſdits Sieurs; Vû laditte Remontrance, & tout conſiderez ont ordonné & ordonnent que les Ordonnances, des 24. Mars 1679. 21. Avril 1689. & 3. Juin 1690. ſeront executées ſelon leur forme & teneur, en conſequence font deffence à toutes perſonnes, de tel état, qualité ou condition qu'ils ſoient, ſoit proprietaires uſufruitiers, adminiſtrateurs ou locataires deſdites maiſons de bois ou d'ardoiſes, d'y faire travailler ou ſouffrir qu'il y ſoit fait à l'avenir aucunes reparations, aux devantures, ſoit en la faiſant peindre, plâtrer ou autrement, à peine de cent livres blancs d'amende & de trente livres au profit du Denonciateur & à tous Ouvriers, Maiſtres Charpentiers, Couvreurs & autres d'y travailler, à peine de ladite amende d'emprifonnement de leurs perſonnes ou autres peines à l'arbitrage de juſtice.

Font pareillement deffenſe à tous proprietaires uſufruitiers, adminiſtrateurs & locataires des maiſons de cette Ville & à tous ouvriers Maiſtres Charpentiers, Maçons & autres, de faire le retabliſſement d'aucunes maiſons, que de pierre blanches, briques & graiſſeries, ni de travailler, augmenter ou reparer aucunes devantures que ſuivant le plan & allignement qui leur ſera delivrez par le Remontrant, apres qu'il en aura fait la repreſentation à Meſſieurs du Magiſtrat, & qu'il aura eſté par eux approuvé & paraphé ſous peine de demoliſſement & retabliſſement aux frais & dépens des contrevenans outre l'amende & peine portée cy-deſſus; & au cas qu'il ſeroit jugé a propos, pour l'avantage & embeliſſement de cette Ville que les Proprietaires deſdites maiſons devroient ſe retirer ou avancer leur baſtiment ſur leſdites ruës & Places publiques pour former un allignement droit, ils devront ſe conformer à l'allignement qui leur en ſera preſcrit, à peine de ladite amende & demoliſſement à leur frais & dépens, & ſans que pour raiſon de ce, ils puiſſent prétendre aucunes indemnitez ni dedommagemens.

Et comme il arrive des differens journaliers à cauſe des murailles de ſeparation à l'encontre des voiſins pour les piliers & teſte de devantures, leſquelles doivent eſtre erigez à frais communs pour rendre les maiſons ſolides & regulieres.

A eſté ſtatuez & ordonnez qu'à l'avenir toutes les murailles de ſeparation des maiſons & heritages ſeront rendus communes & mytoïennes entre les Proprietaires voiſins, ſous condition cependant que ceux qui n'ont point de droit dans leſdites murailles, par titres valables, poſſeſſion ou autrement, ſeront obligez pour y avoir part, d'en payer au proprietaire voiſin la valeur ſuivant l'eſtimation qui en ſera faite par les Experts ſermentez de cette Ville.

Ont auſſi ordonnez & ordonnent qu'à l'avenir les devantures des maiſons & édifices ſeront baſties à creſpon avec les pignons ſur les côtez uniformes, ſans toits ſaillans, avec une gouttiere le long de l'etablement pour en recevoir les eaux, au moins d'une brique & demie d'épaiſſeur & ſuivant le plan qui ſera delivré & marqué comme eſt dit cy-deſſus, & les voiſins joignants ſeront obligez de faire & ſouſtenir la moitie de la dépenſe pour la conſtruction du pillier ou teſte des murailles de ſeparation, faiſant face auſdites ruës & places publiques, ſuivant l'eſtimation deſdits Experts, s'ils n'aiment mieux d'en convenir à l'amiable pour éviter frais.

Ordonnent pareillement qu'à l'avenir les murrailles de ſeparation des maiſons qu'il conviendra baſtir ſeront démolies & rebaſties à frais communs, en cas d'inſuffiſance ſur le même allignement & ſur le pied de la hauteur & épaiſſeur marqué par le plan; & en cas qu'il ſe trouve quelques ruelles ou deux murailles joignantes l'une l'autre, elles ſeront demolies & il n'en ſera fait qu'une au milieu de ladite ruelle, qui à l'avenir ſera mytoïennes & rebaſties à frais communs du voiſin, ſauf que ſi leſdites ruelles eſtoient ſoumiſes à quelques ſervitudes pour l'écoulement des eaux des heritages plus éloignez ou autrement, elles reſteront comme auparavant, le tout ſous peine de deux cens florins d'amende & de trente livres au profit du denonciateur, declarant au ſurplus qu'à la diligence du Remontrant on travaillera par proviſion aux frais & dépens des oppotans ou refuſans à ce qui eſt ordonné cy-deſſus.

Finalement font trés expreſſe inhibition & deffence à tous les avants dit Proprietaires des maiſons de cette Ville & aux maitres & ouvriers de faire mettre ni ſouffrir qu'il ſoit mit auſdites devantures aucuns chaſſis, eſteaux ou chiboureaux de bois ni de renfermer les heritages à front de ruë, ſoit par une ſimple muraille ou par un frontiſpice de maiſon, ni de maſquer des feneſtres ou portes ou d'en perçer de nouvelles, & de baiſſer ou exhauſſer leſdites murailles ſans permiſſion de meſdits Sieurs du Magiſtrat, aux peines & amendes de cy-deſſus, de toutes leſquelles peines & amendes les maitres ſeront & demeureront reſponſables pour le fait de leurs ouvriers.

Et ce dit par jugement à Valenciennes à la demande du Sieur Jacques Watier Lieutenant de la Prêvoſté le Comte, ce 15. du mois d'Avril 1728. BOUSEZ.

Publié à Valenciennes les jour, mois & an que deſſus. Témoin GHISLAIN BERTEAU.

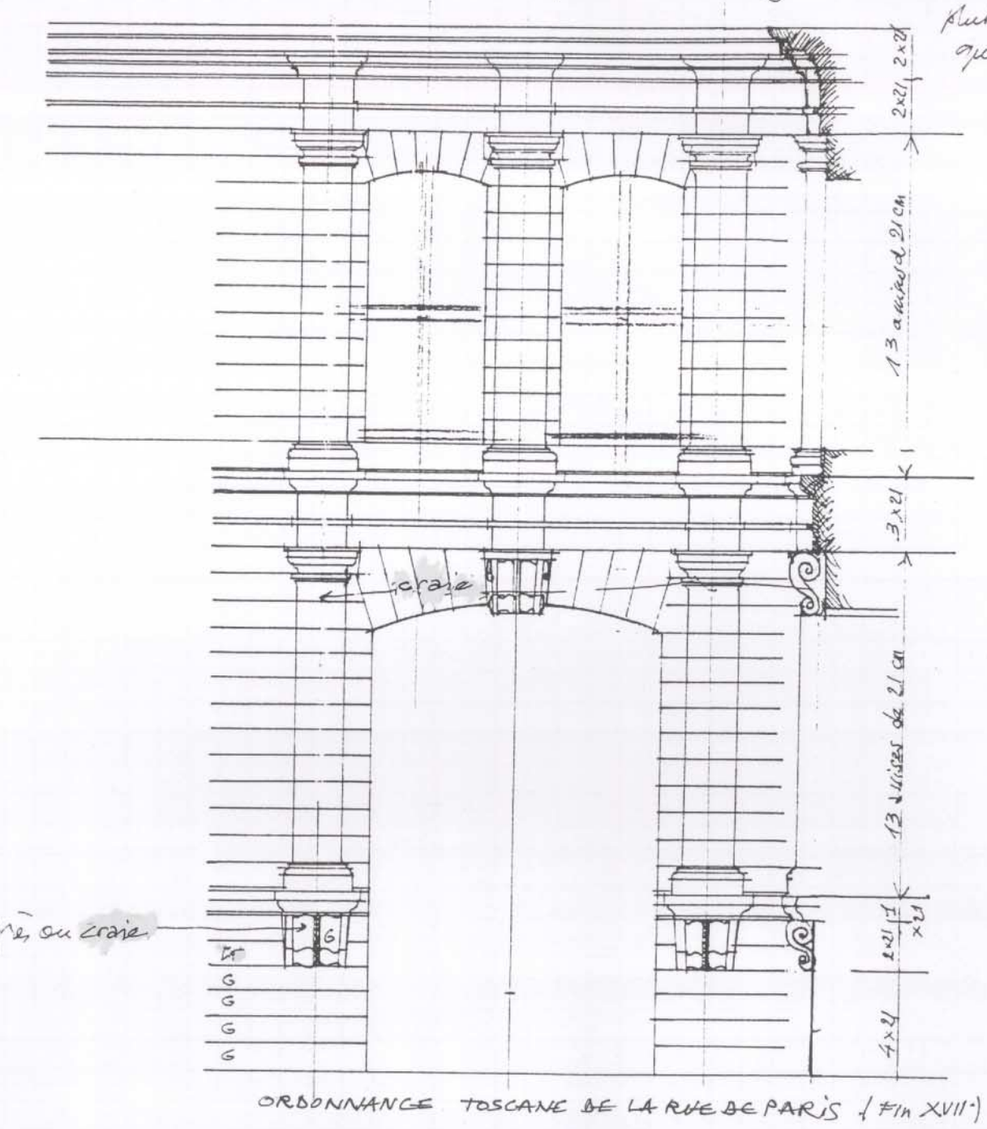

Il y a une cinquantaine de pilastres à refaire x 2 niveaux
ce qui représente une cinquantaine de clefs ou de consoles
et une centaine de bases + une centaine de chapiteaux (+ frais de magasin) ⇒
ça mérite une execution en serie. pierre ou moulages . ou les deux?
plutôt 79 que 100

2x21 2x21
13 à arrondir 21 cm
3x21
13 à arrondir 21 cm
4x21

ORDONNANCE TOSCANE DE LA RUE DE PARIS (FIN XVII°)

N° 136
3,10 env.

le carnier file sans decrochement
peut être aussi le bandeau de l'appui -
- largeur de travée variable
- hauteurs constantes
- emploi du grès en console aleatoire.
- consoles en grès artificiel moulé?
j'ai supposé sans preuve que la clef reprenait le profil des consoles
(qui est un profil de clef...)

Ordonnances à pilastres
rue du Quesnoy
superposition d'ordres
composite
ionique
toscan (grès)

Place du neuf bourg
et rue de Paris
superposition d'ordres toscans sur consoles - l'étage a été conservé en l'état.
le rez de chaussée n'a été reconstitué que dans les parties où il fallait remplacer des pierres

croisées à boudins et petits bois
modèle : 1444 rue de Paris
(dépointis du main de bois

croisées à boudins et vitraux
modèle n° 1445 rue des dep. train de bois

en cas de remplacement des menuiseries
le modèle adopté est celui qui est visible au n° 1445 de la rue des déportés du train de bois.

Bourg . Valenciennes

11 13

Hypothèse n° 3 après dépose du bandeau du n° 13
ech. 2cm p.m
Septembre 1995 Jean Hérieau

Sous réserve de découverte eventuelle de nouveaux témoins

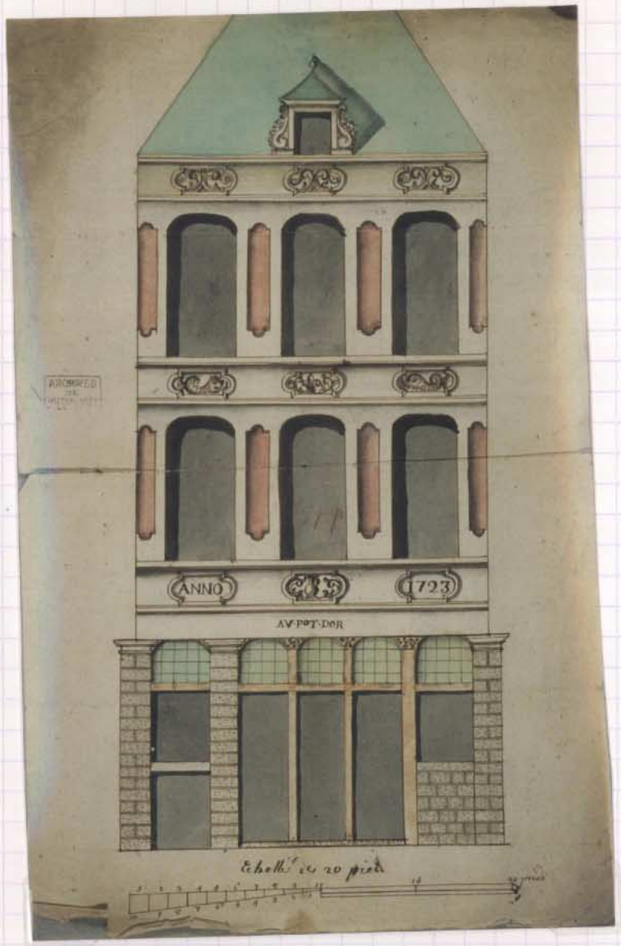

baies en anse de panier

même modèle
rue des Anges
après plusieurs
ravalements

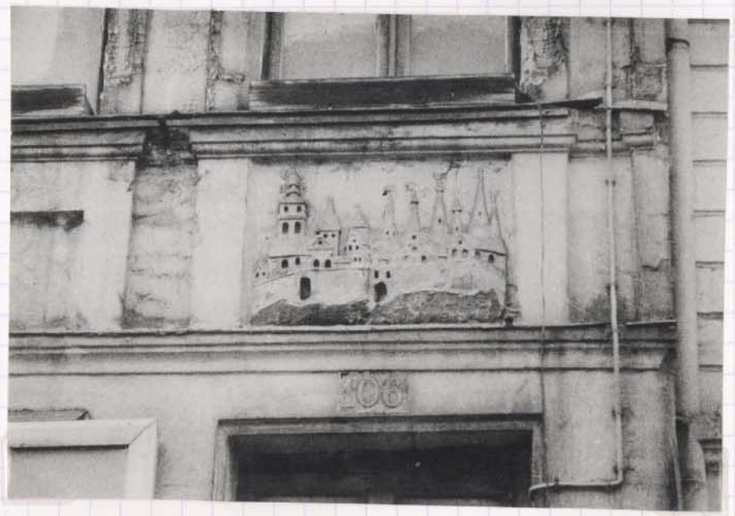

rue des Anges. ordonnance modèle

même modèle - détails du soubassement en grès -

angle de la rue Abel de Pujol & Gabriel Hecart. AS.142

1789 dessin. Archives.

Etat actuel
vu depuis la rue Gabriel Hecart.

← cour remplie par une construction récente →

1 rue Gabriel Hecart - AS 499

baies rectangulaires
chambranles à crossettes corniches à denticules

↑ Rhabillage d'une maison type XVI siècle
châssis chêne - brique orange - arc de décharge

← angle de la rue Delsaux - Henri Lemaire.
ancienne maison de tisserands :
la cave comportait deux soupiraux,
sur cour et sur rue.
la façade sur la rue Delsaux a été
totalement reconstruite sur un modèle
Louis XVI · qui se retournait en
façade latérale. rue H. Lemaire.
Sous le ciment, rien de cette transformation
n'apparaissait. En fin de chantier
(commencé par la cour) des débris de
meneaux et de traverses comportant
des profils (déjà ravalés 1 fois)
ont été retrouvés dans le colmatage
des baies d'angle. Le fenêtres à meneau
sont restées épannelées, en chanfrein
enveloppant tous les profils possibles

Rue de famars AT 294 & 922

AT 294

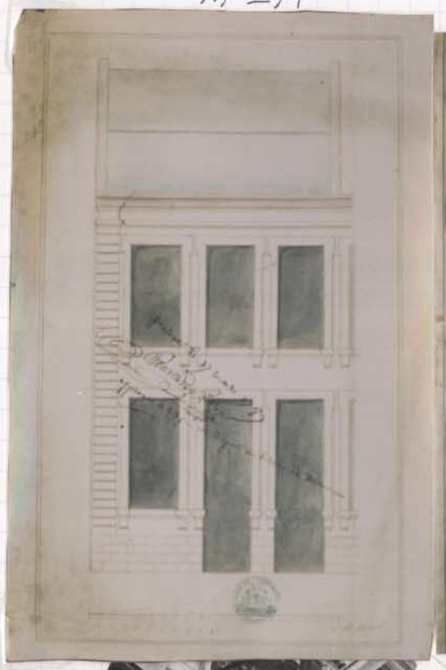

AT 922

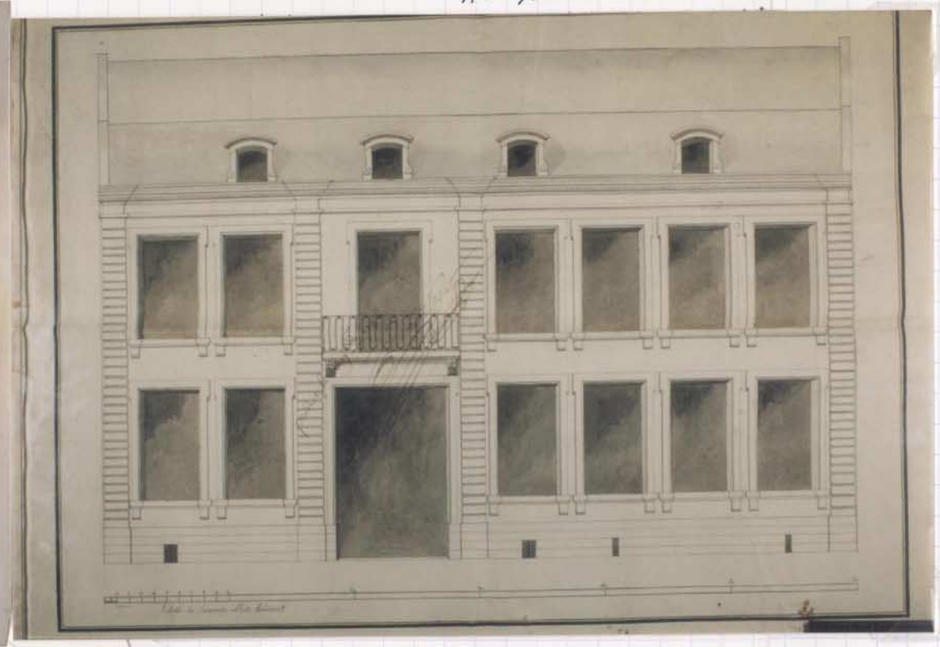

↙ 50 rue des anges

Place du Neuf Bourg. façade sur cour

Rue Onésime Leroy état en 1970.

baies rectangulaires
chambranles à crossettes
ancrages noyés

lucarne identique
à celle de
la maison voisine
(100)

badigeonner . ocre . cf 96

enduit à badigeonner
ton ocre cf 96 et 100

poutre de remploi à moulure

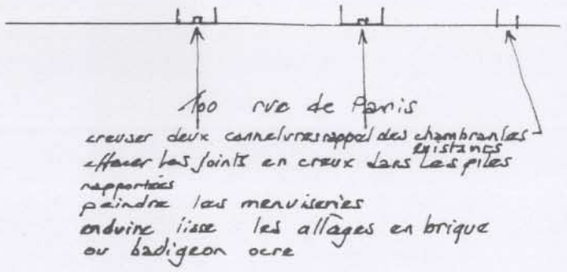

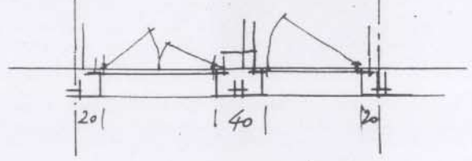

98 rue de Paris
deux têtes de mur contre les mitoyens
une pile (cf. 100) maçonnerie
enduite ou pierre de taille
appui (cf 100) pierre de taille
allèges en retrait . enduites
et badigeonnées

Reconstruction Restauration
les façades obéissent à l'alignement de 1810

Sur les façades des n° 96 et 100
ont été construites après le siège de 1783
le 98 à été construit beaucoup plus tard
aux dépens d'une dent creuse
le 100 et le 98 comportaient des rez de chaussée
commerciaux convertis récemment en baies d'habitation

Projet pour l'angle de la rue de Tamaris et de la rue des Hospices.

Non exécuté. L'ordre colossal composé de colonnes corinthiennes engagées d'un tiers portées par des consoles rendait l'exécution de ce rhabillage de façade inutilement périlleux

- ORDONNANCES COLOSSALES.

Rue Capron (détruit) 1968)

(daté 1823 ?)

cette ordonnance a été appliquée à la partie de la rue des Foulons percée au travers du couvent des Dominicains.

2 Tas Craie
3 Tas Craie
3 Tas Grès
3 Tas Grès
3 Tas ? Grès

Rue J Molinet

Cité Lebrun

Cité Lebrun - construite en 1832. par l'entrepreneur Lebrun - les façades sur la rue Jean Molinet sont construites en craie, les rues intérieures en craie et brique - L'ensemble était dès l'origine recouvert d'un badigeon ocre
les menuiseries sont assez disparates - de nombreuses baies à petits carreaux suggèrent qu'on a vraisemblablement fait appel à la récupération -

Jean Mareau - Janvier 1996
modifié - Juillet 1995 - Soubassement

le retour à l'antique - Pompei

le décor en crentail caractéristique de ces constructions est la traduction en pierre de peintures antiques représentant des baies garnies de rideaux. dans les baies à linteau il suffit d'une tringle et d'anneaux - dans les baies couvertes d'un arc, le rideau est accroché à des anneaux scellés à intervalles réguliers dans les claveaux

rue de Paris

rue des anges

rue des Recollets

← Rue Delsaux

Rue Delsaux.

Faubourg de Paris ↑

la loge Maçonnique. Bernard. Arch.

Rue des Anges

Rue de Tamars

Retour à l'antique. L'Egypte.

les abattoirs
Bernard - Arch -

Rue Wéhière

Maisons de Mme Vve NANTEZ.

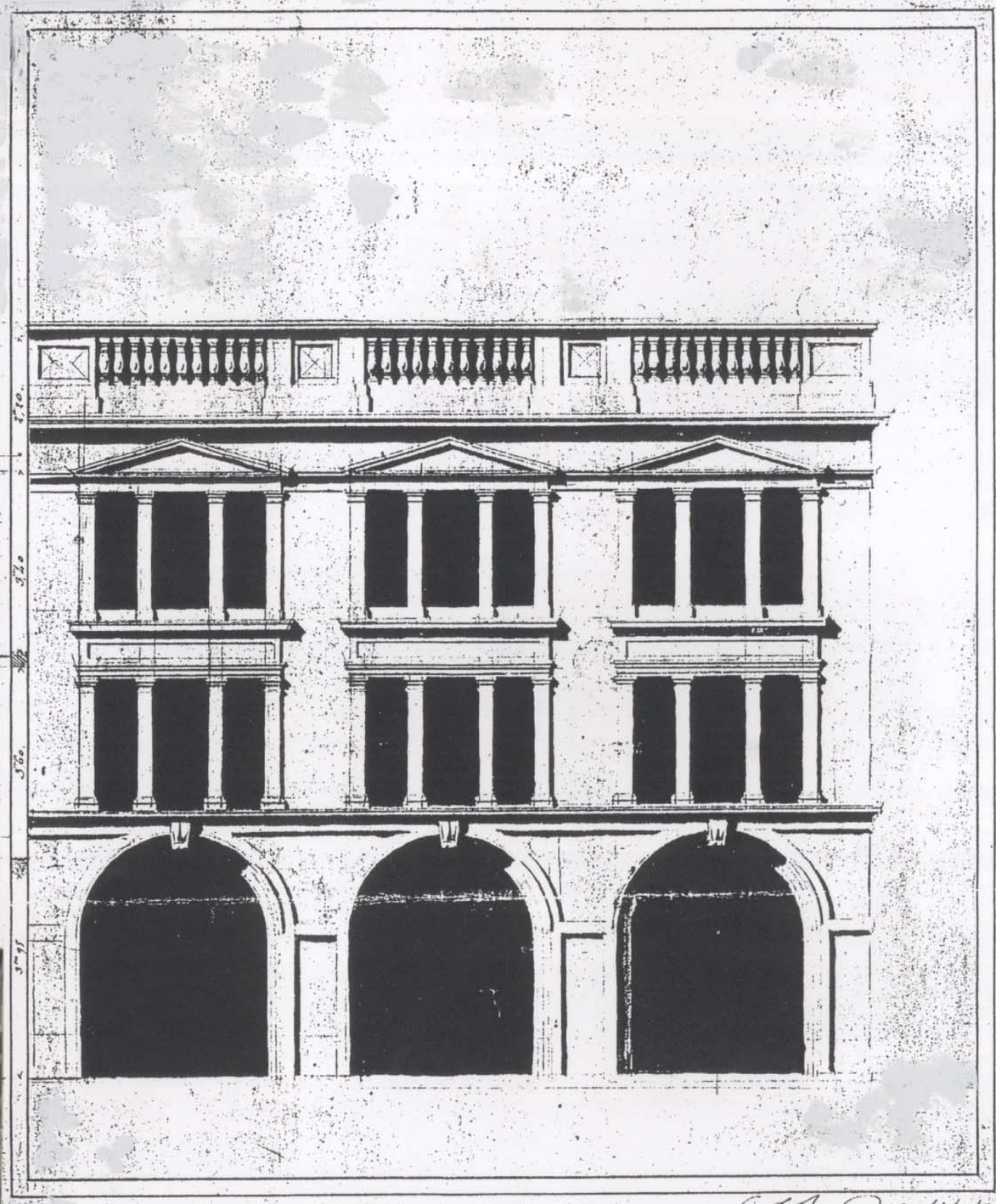

Bernard Architecte

ÉLÉVATION PRINCIPALE.

Place d'Armes - Rue derrière la tour -
remplace une Maison détruite lors de l'écroulement
du beffroi - 1843
BERNARD - Arch.

Vottaquet
Louis Nantez

BIBL PU VALE

Enfin le démantèlement des fortifications (1891) a créé sur leur emprise une ceinture de boulevards d'une architecture éclectique de bonne qualité prolongeant la ville et comportant des références à un style flamand assez conventionnel complétées par de nombreuses créations plus originales et plus contemporaines (usines, lycées, magasins et cafés "modernes"). Cette architecture se rencontre quelquefois dans les quartiers anciens à la faveur d'ajustements d'alignement, de colmatage de dents creuses ou de reconstructions ponctuelles après 1918.

Elle est actuellement affectée de rejointoiements rustiques qui en altèrent la couleur et la qualité.

Typologie et état, indissociables l'un de l'autre en raison de la fragilité de la craie et du nombre de ravalements subis, ont été volontairement rassemblés dans cette description afin de mettre en évidence la nécessité de traitements spécifiques à chaque type de façade et donc l'utilité d'une étude typologique objective.

.../...

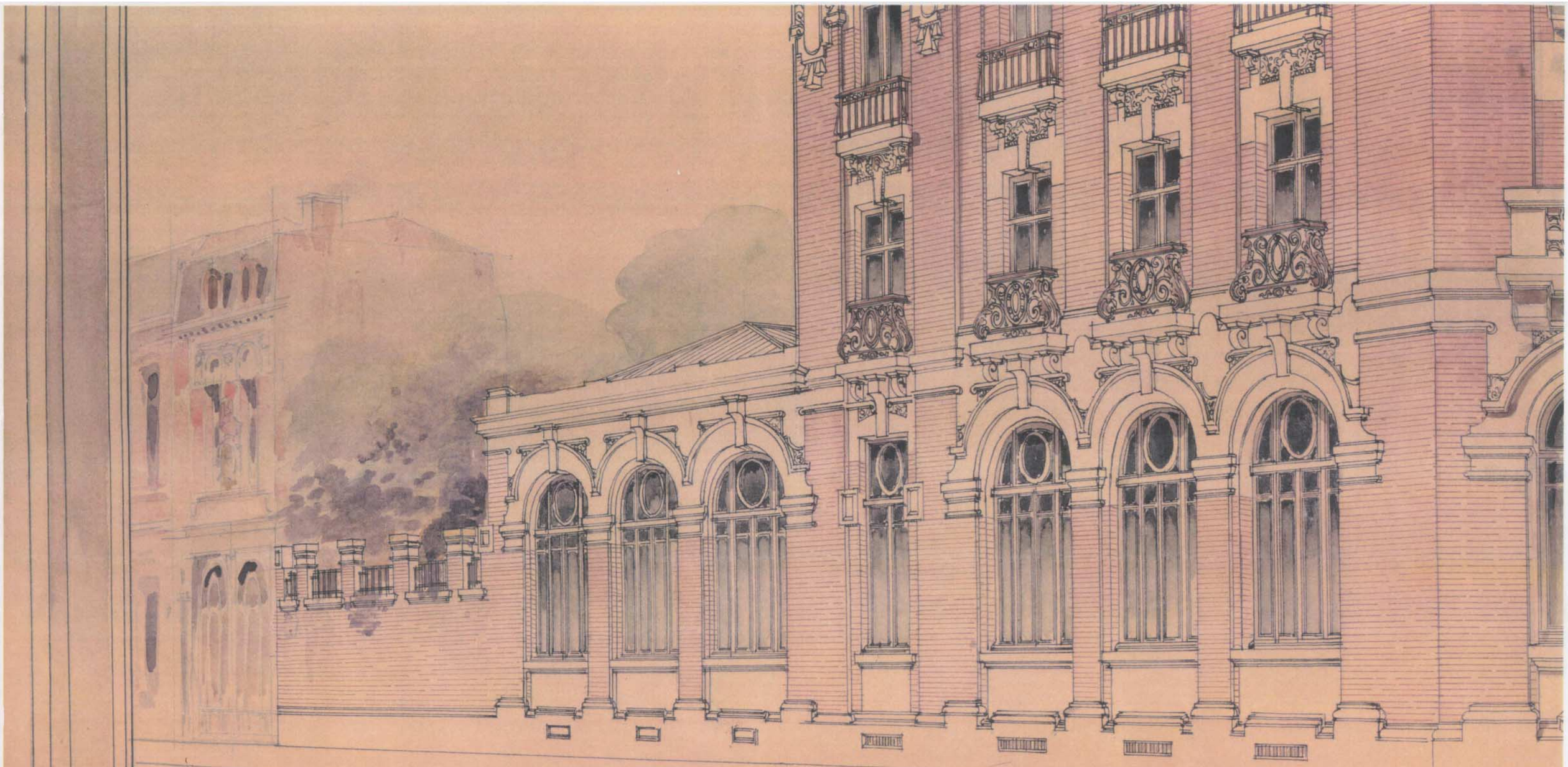

BANQUE DE FRANCE. Succursale de Valenciennes.

Eugène SONNTAG
Architecte
Diplômé par le Gouvernement

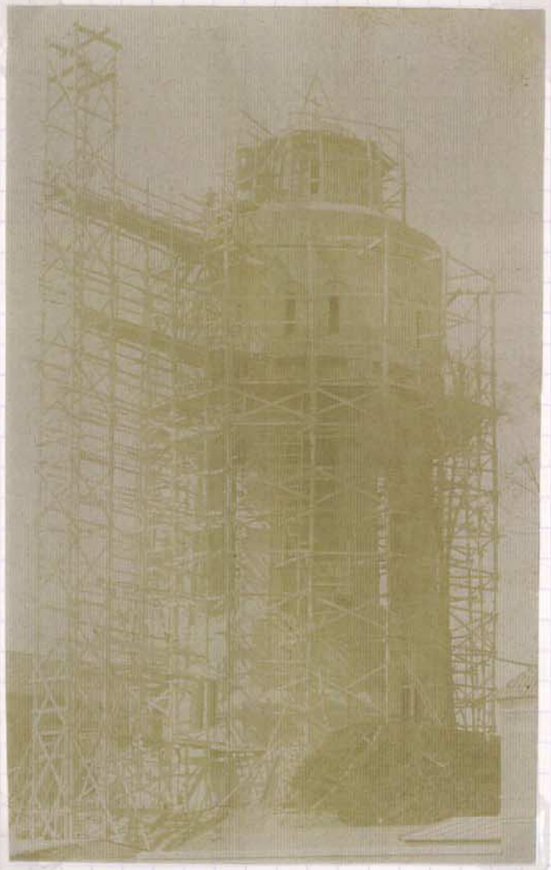

Après le démantèlement - les boulevards -

Rue Tholozé

Bd Poter . Dutouquet-Arch.

Bd Poter
la façade symétrique de celle ci a été dénaturée par un sablage destructeur.

exemple de joints teintés dans la couleur du panneau

Lévesque & Cartier- E. Sountag - Arch.

PL. J.M

les sablages, les ravalements hastejointoiements à joints larges remplis de mortier bâtard, (chaux ouciment) dénaturent complètement ces façades

III - Elaboration d'une méthode simple de description des façades rendant compte des matériaux, de la forme des baies, de la modénature, du nombre d'étages et du sens du faîtage par rapport à la rue (parallèle ou perpendiculaire - pignons, croupes ou longs pans).

.../...

Les éléments de l'enquête ont été mis en forme dans le cadre d'une étude de site urbain où devaient apparaître contractuellement :

1 - la hauteur des constructions

2 - l'état des constructions

3 - la qualité architecturale

4 - le "devenir souhaitable"

Afin d'éviter les contestations possibles, il a paru utile d'éliminer des légendes des plans toute appréciation subjective en particulier en ce qui concernait les points 2 et 3.

La qualité architecturale a donc été volontairement réduite à une description scrupuleuse aussi précise que possible des façades et matérialisée sur des plans faisant ressortir des ensembles de constructions plus ou moins homogènes par les volumes, les matériaux, le style.

Les éléments de l'enquête ont été matérialisés sur des fiches de travail (1 par maison) regroupées par îlots et non par rues en raison de la présence de parcelles traversant l'îlot et appartenant donc souvent à plusieurs rues.

Les îlots retenus sont ceux d'un plan de 1767, précisant les plans du XVIème siècle et antérieur au morcellement des couvents, afin de pouvoir prendre en compte - et en totalité - les emprises archéologiques et afin de pouvoir engranger tous les documents quelle que soit leur date, qu'ils soient connus ou encore à découvrir.

Les îlots modernes conservent le numéro de l'îlot initial complété par un deuxième chiffre correspondant au fragment créé.

Toute nouvelle modification des tracés des rues pourrait donc être prise en compte de la même manière.

Pour faciliter la gestion du site, il convenait de réaliser un document réunissant sur un minimum de planches un maximum d'informations sur chaque maison.

L'unité d'espace à gérer étant en l'occurence le vide : rue, place, cour, jardin, champ de visibilité d'un édifice protégé, toutes les informations étalées autour de chaque îlot dans les fiches d'îlots devaient donc réintégrer la parcelle sous une forme aussi concise que possible.

.../...

Elles ont été rassemblées en deux groupes :

1 - les matériaux

2 - la forme des baies

et consignées étage par étage - rabattus sur la profondeur de la parcelle.

1) Les matériaux sont représentés par une majuscule, initiale de leur nom, suivie d'une minuscule qui en précise les qualités particulières :

ex B = Brique

Bbl = Brique blanche médiévale

Bo = Brique orange (XVème XVIIIème)

Br = Brique rouge (XIXème)

Bp = Brique de parement (XXème)

etc...

G = Grès - employé en soubassement d'une manière générale, il n'est mentionné que pour des ouvrages particuliers : chasse roue - porche - burguet saillant - piliers de rez de chaussée commerciaux.

b = a désigné le bois au moment de la mise en forme des plans

Pour éviter toute équivoque il pourrait en être précisé l'essence, soit :

Ch = chêne

Sa = sapin

He = hêtre

etc...

De même la pierre de taille d'abord désignée P devrait être précisée :

Cr = Craie

Cc = calcaire carbonifère (pierre de Soignies, de Tournai, etc.)

.../...

Dans le cas de façades complexes réunissant plusieurs matériaux, le premier cité est le matériau d'ossature ou à défaut celui qui encadre la baie, le second le remplissage :

ex Cr Bo = cordons - corniches - encadrements des baies en tuffeau - complété en allège et en remplissage par de la brique orange

Ch Bo = Cadres de chêne incorporé dans une maçonnerie de brique orange

Ch Ch v = ossature de chêne et bardage vertical de chêne

Ch Ch h = ossature de chêne et bardage horizontal de chêne

Bbl = maçonnerie de brique blanche médiévale

(La présence simultanée de ces indications Ch + Bbl sur une même construction signale une construction médiévale complète).

E = enduit cachant les maçonneries initiales

E (Cr Bo) = enduit laissant deviner une maçonnerie de craie et de brique orange

E (Ch Bo) = enduit sur maçonnerie de chêne et de brique orange

.../...

2) La forme des baies est représentée par les chiffres de 0 à 9.

0 - baie romane - connue par des dessins de monuments détruits - sauf découverte fortuite dans un mitoyen, il n'en existe pas d'exemple visible à VALENCIENNES, le chiffre est en fait mis en réserve

1 - arc brisé et tout ce qui s'y rattache en particulier les ossatures de chêne, les baies trilobées, etc...

2 - fenêtre à meneau et traverse ou de ce type :

pas de meneau
pas de traverse
deux meneaux
deux traverses, etc...

avec ou sans arc de décharge, avec ou sans imposte. Le système, très souple, comporte de nombreuses variantes adaptées à la fonction précise de la fenêtre en cause, la seule constante étant une largeur d'ouvrant égale à un adulte accoudé sur l'appui.

Nota - La maison du Prévot, dont l'encorbellement repose sur des arcs brisés, est rattachée à ce type 2 en raison de la forme des baies sans tenir compte du vocabulaire décoratif (arcs brisés sur encorbellement).

Les différences mineures entre les modèles du XVème siècle et ceux du XVIème siècle (pointes de diamant) pourraient être prises en compte par un deuxième chiffre précisant les différences de style :

Maison du Prévot 2 - 1

Bon fermier - Béguinage 2 - 2

A en juger par des fragments intacts retrouvés en remploi et par d'anciennes photos, les différences de modénature résultent surtout du nombre de ravalements.

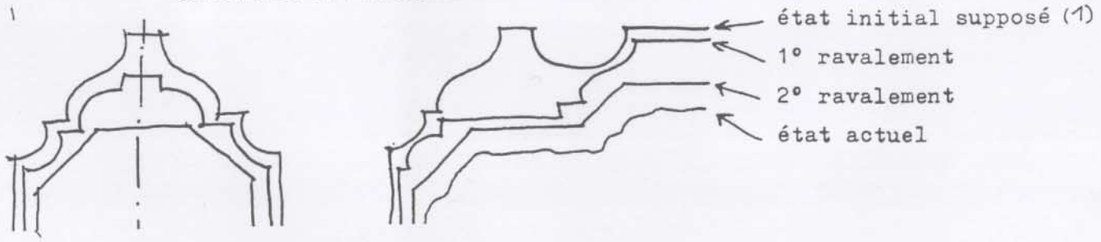

elles ne méritent donc pas d'être prises en compte en tant que modénature mais plutôt comme révélateur de l'état.

1. la découverte dans les fouilles des dernières années (→ 1992) de fragments de traverses en pierre bleue confirment le profil d'état initial supposé

.../...

3 - Plate bande appareillée (début XVIIème siècle)

4 - Arc en segment arasé horizontalement (il faudrait pour être précis trouver une indication intermédiaire pour des arcs en segment extradossés - très rares à VALENCIENNES - très fréquents à LILLE)

par exemple 4a (arasés) et 4e (extradossés)

5 - Anse de panier

6 - Plate bande appareillée - XVIIIème (les proportions de la baie sont très différentes du 3 : fenêtres hautes - menuiseries à grands carreaux - ouvrants à la française - imposte un seul carreau - chambranles à crossettes - frontons - larmiers sur consoles - néo antique - etc...

7 - Néo antique à décor Directoire ou Empire
Le linteau ou la plate bande restant horizontal

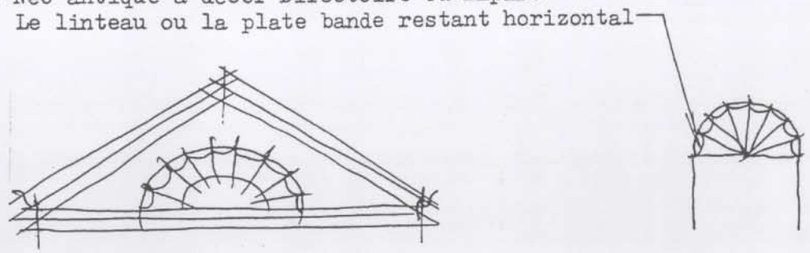

8 - Plein cintre classique : porches à rez de chaussée en attique

9 - Oeil de boeuf - en rez de chaussée ou en attique

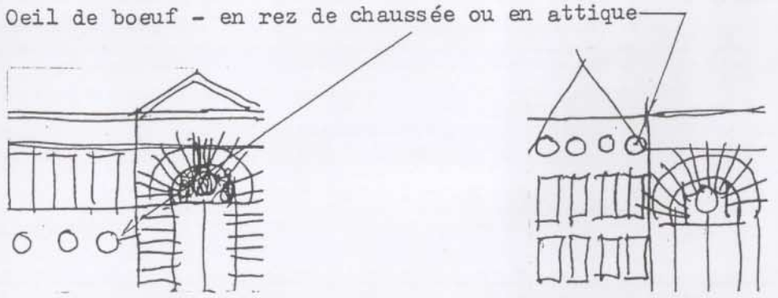

.../...

Dans les types 3 - 4 et 5 la modénature initiale peut avoir subi un ou plusieurs ravalements destructeurs de matière.

La mouluration initiale ne se retrouve que dans des façades bien protégées (nord - façade sur cour - etc...), dans des pierres réutilisées en remploi peu de temps après leur pose, dans des fenêtres murées ou dans des cordons amorcés en pierre dure (grès ou calcaire carbonifère).

Dans les types 3 et 4 il s'agit presque toujours autour des baies d'un quart de rond qui évolue en feuillure (pose de dormants de volets) en talon ou en doucine pour finir dans la plupart des cas sous la forme d'un grand chanfrein qui efface toute mouluration.

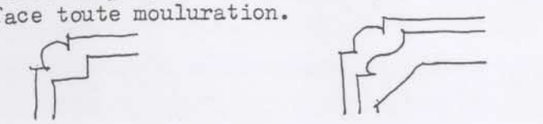

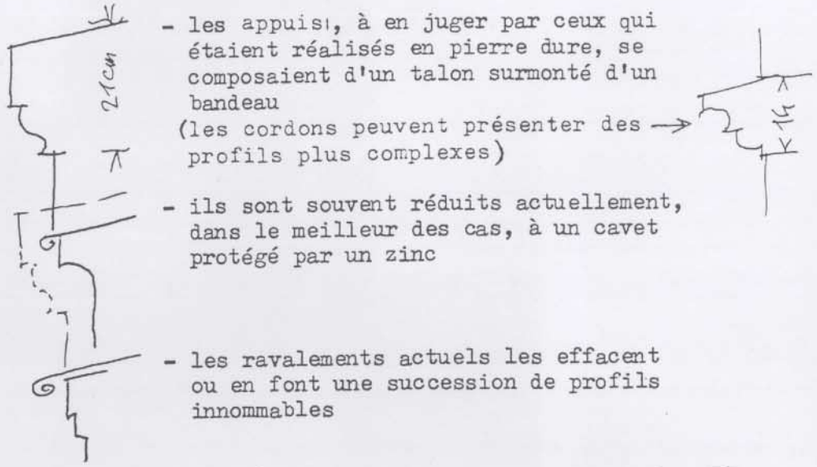

- les appuis, à en juger par ceux qui étaient réalisés en pierre dure, se composaient d'un talon surmonté d'un bandeau
(les cordons peuvent présenter des profils plus complexes)

- ils sont souvent réduits actuellement, dans le meilleur des cas, à un cavet protégé par un zinc

- les ravalements actuels les effacent ou en font une succession de profils innommables

Succède à ce modèle Louis XIV un modèle Louis XV à chambranles saillants, le trumeau comportant donc un défoncé rectangulaire.

Avec l'érosion, ce modèle a souvent évolué vers des formes assez inexplicables à première vue, où les arcs et les allèges viennent en saillie sur les trumeaux:

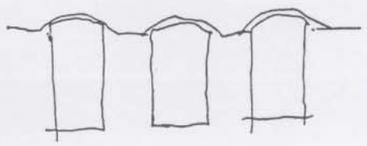

Sauf intervention récente, toujours catastrophique, les types suivants présentent des formes et des profils encore identifiables dans leurs dispositions initiales.

.../...

ORDONNANCES

Est considérée comme ordonnance la répétition régulière d'une travée ou une unique travée destinée à être répétée : trumeau + baie quelque soit le nombre d'étages et y compris les entresols et les attiques.

Ces ordonnances, souvent plaquées sur des constructions médiévales, peuvent nécessiter l'adoption de coupures horizontales différentes en fonction de la répartition des planchers.

Elles peuvent parfois ne pas en tenir compte. En effet plusieurs niveaux peuvent être regroupés par un motif commun

- à plusieurs étages
- au rez de chaussée et à l'entresol
- au rez de chaussée et au premier étage

enfin les pignons des constructions à caractère médiéval ont été souvent masqués par un étage attique comportant de petites fenêtres de grenier - en plein cintre ou en plate bande.

L'ordonnance générale des rues est réglée surtout par les cordons marquant les soubassements, les appuis, les planchers, l'encuvement de la toiture et la corniche.

Dans un gabarit destiné à être appliqué à toutes les parcelles d'une rue quelles que soient leurs largeurs, les moyens financiers des propriétaires, leur notoriété se manifestaient seulement par l'ampleur de la parcelle et par l'ornementation (clefs sculptées - impostes de menuiserie ornées - consoles de balcons - balcons de fer forgé).

Cette ornementation respecte les rythmes verticaux et les coupures horizontales.

.../...

Ces variantes décoratives sont désignées sur le plan par la majuscule O à la suite du chiffre désignant la forme de baie.

Dans le cas d'une ordonnance colossale par OC, cumulant les étages concernés. Cr 6 ↑ OC / Cr 6 ↓

Ordonnance sur une parcelle (le cas ordinaire)

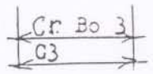

Ordonnance commune à plusieurs parcelles

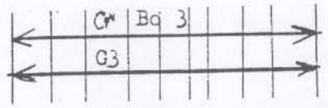

Ordonnance répétée sur d'autres parcelles

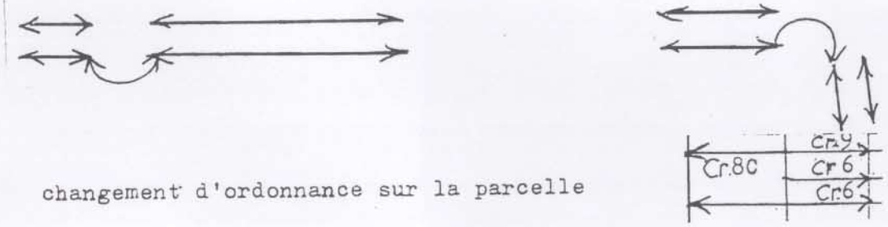

changement d'ordonnance sur la parcelle

.../...

IV - Corrélations éventuelles avec les intérieurs (cheminées - poutres peintes ou sculptées - escaliers, etc...), éventuelles seulement, car à partir de la prise de la ville par Louis XIV en 1677, des ordonnances classiques générales ont été plaquées sur des groupes plus ou moins homogènes de maisons antérieures.

.../...

ESCALIERS - POUTRES - DECOR INTERIEUR

Avant les catastrophiques méthodes de réhabilitation avec "mise aux normes" (hauteur sous plafond, mains courantes, hauteurs d'appuis, isolation thermique, etc...) ces maisons comportaient toutes des éléments de décor intérieur qui se sont substitués les uns aux autres (escaliers)ou accumulés les uns sur les autres - (cheminées - peintures - lambris - gypseries, etc...).

La présence d'escaliers à noyau central ou limon sur limon a entraîné la disparition des meneaux et des croisées à boudins dès lors que les meubles ont cessé d'être des coffres empilables pour devenir des objets très volumineux qui ne pouvaient plus pénétrer dans les étages qu'en passant par les fenêtres.

Sous des plafonds à gypseries Louis XV, des renflements aux extrémités des poutres dénoncent des "poutres à sabot" (*) sculptés ou non, associés d'origine à des façades à meneaux.

Non sculptées, elles sont souvent peintes de trompe-l'oeil évoquant en blanc, ocre - jaune et noir les rinceaux, feuillages ou cuirs des décors sculptés.

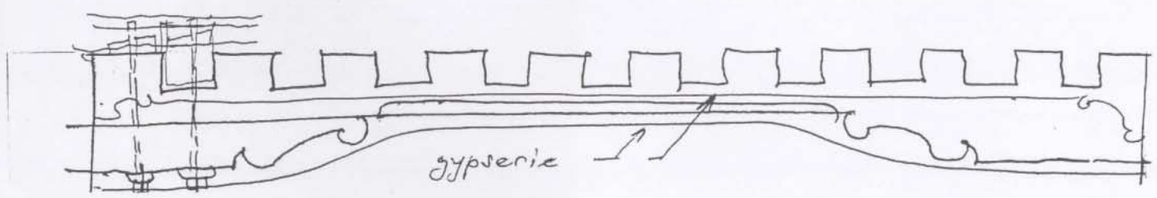

(*) La poutre à sabot utilise au maximum la forme conique du tronc de chêne en réservant le "sabot" dans la partie inférieure et en complétant la plus maigre par une semelle boulonnée rétablissant la symétrie. (boulons à clavettes)

.../...

MENUISERIES EXTERIEURES

VALENCIENNES conserve à son insu une très remarquable collection de fenêtres de tous les types possibles qui court actuellement les plus grands risques sous prétexte d'économies d'énergie.

La qualité particulière des chênes du Hainaut a certainement favorisé la production de menuiseries très fines et souvent ornées d'impostes sculptées dont les sections s'apparentent plus à la fonte qu'au bois.

Ces richesses mériteraient également une planche spécifique, mais pour ne pas accroître indéfiniment leur nombre, elles sont consignées sur celle des escaliers.

- les menuiseries ordinaires ne sont mentionnées que si elles sont en accord avec les maçonneries,
- les éléments remarquables sont repérés d'une manière aussi exhaustive que possible :

  Portes à un vantail

  Portes à deux vantaux

  Impostes sculptées

.../...

V - Matérialisation, sur un plan, d'un maximum d'informations afin de contribuer, par une lecture directe aussi complète et aussi fine que possible du paysage urbain, à la délimitation d'un périmètre de protection et à la gestion consciente du patrimoine situé à l'intérieur de ce périmètre.

Ces différents renseignements ont été rabattus, étage par étage, sur un fond de plan au 1/1000.

Il est évident qu'au 1/500, il serait possible d'enregistrer des détails plus fins et de rabattre simultanément et dans tous les cas, les façades sur rue et sur cour.

Les façades sur rue étant souvent plaquées sur des maisons plus anciennes, la planche au 1/1000 est limitée à la description des façades y compris éventuellement les pignons, frontons, croupes qui font partie du paysage de la rue.

Elle est complétée par une planche décrivant la typologie des toitures et une planche décrivant la typologie des escaliers, poutres, décor intérieur dans la mesure où il peut être connu.

Sols.

La présence simultanée du grès en pavés et en soubassement ou en piliers faisant partie du paysage, à ce titre elle mérite d'être signalée et maintenue.

Cachés sous des couches de bitume, tailladés par les tranchées des réseaux divers, soumis à la pression de l'autoblocant bigarré, ces sols devraient faire l'objet d'une planche spécifique.

Pour en réduire le nombre, elle peut être cumulée avec celle des toitures.

.../...

Plafond à peintures. blanc. ocre. noir sur les poutres et les solives Photo J.P. Leroy

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain
de

VALENCIENNES

INVENTAIRE ech. 1/2000 15.A.79. 12.83	Secteur OUEST NEUFBOURG
W320	QUALITE ARCHITECTURALE TYPOLOGIE : FAÇADES

Jean MEREAU Arch DPLG 17 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

17 numéro de l'îlot dans l'enquête par îlots
M îlot détruit figurant sur le plan de 1767

matériaux

E enduit de ciment récent. (enduits anciens à la chaux exclus)
b bois.
b1 assature de bois à encorbellements. bardage de chêne
b1v bardage vertical
b1h bardage horizontal
B1 brique rose ou jaune pale (ant. XVI'siecle)
B brique orange (post XVI'siecle)
P pierre blanche
G grès. emploi particulier : (dosbassements exclus) piliers, corbeaux etc.
Pt pierre bleue

baies et modénature

0
1 arc brisé (éléments de décor et maison du prévôt exclus)
2 baies rectangulaires à meneaux. traverses. et éventuellement arcs de décharge
3 linteau en plate bande appareillée.
4 arc en segment
5 anse de panier
6 baies rectangulaires p. L XVI'. façades dépourvues d'ancrages.
7 décor néo antique
8 plein cintre
9 œil de bœuf.
après un des chiffres précédents désigne une ordonnance à pilastres
fronton oc. ordonnance à pilastres colossaux
pignon
élément remarquable : date. monogramme. cul de lampe etc.

ordonnances. nombre d'étages.

ordonnance sur 1 limitée à une seule parcelle
2
3 niveaux
surélevation
ordonnance se poursuivant sur plusieurs maisons voisines
ordonnance se répétant sur un autre groupe de maisons

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

INVENTAIRE ech. 1/2000 15.1.79	Secteur OUEST NEUFBOURG
W5.24	QUALITE ARCHITECTURALE TYPOLOGIE : FAÇADES

Jean MEREAU Arch DPLG 17 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

47 numéro de l'îlot dans l'enquête par îlots

Maisons antérieures à 1678

- maison de brique rose - façade sur rue à bardage de bois horizontal
- " " " " vertical
- " " " refaite au XVIII
- bB2 maison de brique orange - châssis / encadrement de baie, meneaux et traverses / de chêne incorporés dans la maçonnerie
- PB2 maison de brique et pierre blanche fenêtres à meneaux et traverses de pierre blanche, arcs de décharge en brique et pierre.
- P2 maison de pierre blanche fenêtres à meneaux et traverses de pierre blanche, arcs de décharge

enduit de ciment ou revêtement masquant les matériaux d'origine

Alignements à ordonnance postérieure à 1678

- ordonnance limitée à la parcelle
- ordonnance imposée à plusieurs parcelles
- ordonnance néo antique (corniche à denticules, lambrunes à crossettes etc.)
- ordonnance se répétant sur d'autres groupes de maisons

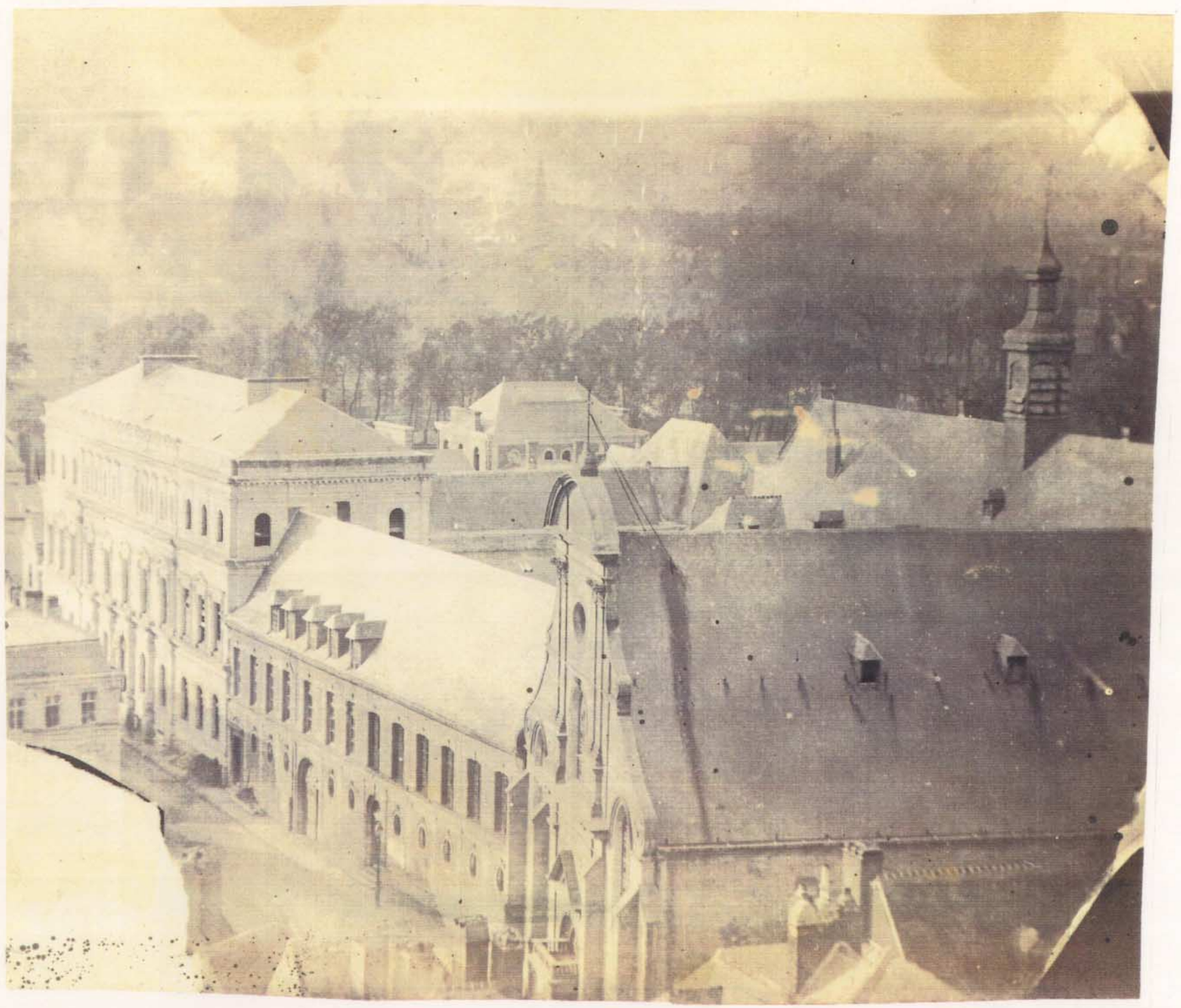

Apres 1861 : façade et toitures de la bibliotheque avant transformations XIX°
lucarnes à croupes débordantes -

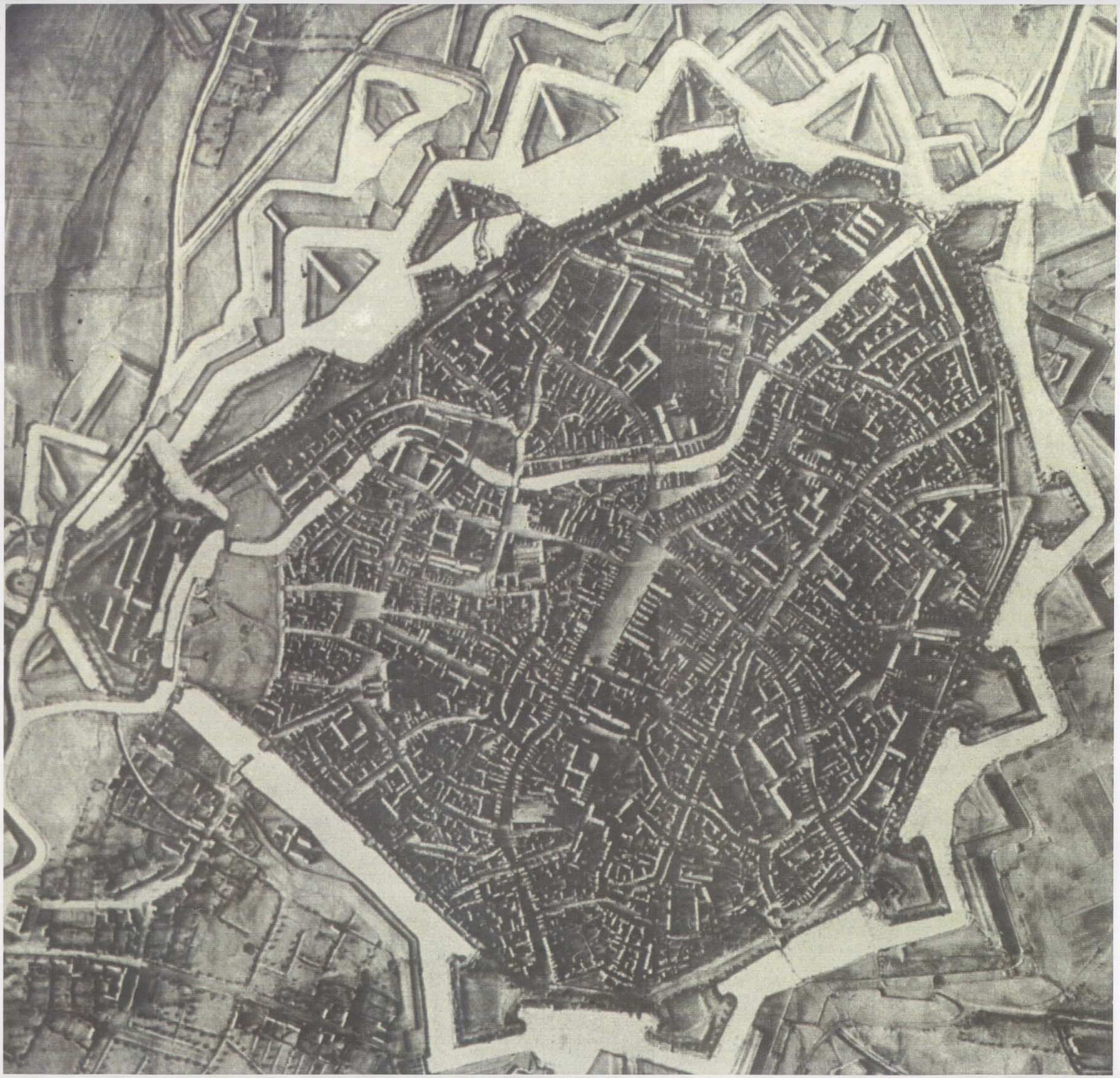

Plan en relief -

1/5000° -

Photo aérienne
avant 1936

1/5000°

MINISTERE DE L' ENVIRONNEMENT
ET DU CADRE DE VIE

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

n° 78/1483 notifié le

INVENTAIRE ech. 1/2000 R.Juin 1/5000 15.1.79	Secteurs W.N.E. LES RUES A PIGNONS D'APRES LE PLAN EN RELIEF
G.351	QUALITE ARCHITECTURALE: TYPOLOGIE : TOITURES

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av.du gén.LECLERC 75014 PARIS

légende

17 numéro de l'îlot dans l'enquête par îlots

pignons

croupes

lucarne "à foin"
lucarne à croupe débordante

périmetre du site urbain protégé

L'étude des toitures permet de distinguer deux groupes de formes correspondant à quelques années près à ces deux grandes périodes de l'histoire de Valenciennes qui sont séparées par le siège de 1677.

Avant: les parcelles étroites sont presque toujours couvertes d'un toit aigu dont le faîtage est perpendiculaire à la rue et comportent donc pignons sur rue et sur cour.
Les parcelles plus larges reçoivent un toit dont le faîtage est parallele à la rue, encadré d'un ou de deux pignons correspondant à ces deux ailes en retour sur la cour.

Après 1676, et sous prétexte d'arrêter les dégradations causées aux trottoirs par les "gouttières volantes", une descente en plomb est imposée (1722)
Puis en 1728, en même temps qu'on interdit de réparer les maisons de bois, obligation est faite de construire "les pignons sur les côtés avec une gouttière le long de l'établement pour en recevoir les eaux"

C'est donc en fait l'ordre français qui se substitue à l'ordre des pays bas, héritier direct du faîtage et latéral moyen age.
Des façades complètes sont reconstruites "en français"
et ici les pignons persistent quelque temps; ils adoptent leurs formes à celles des façades (voir au musée l'aquarelle de Farington (datée d'après le siège 1908) avec l'ordonnance de 1728). L'ordre horizontal s'impose dans les rues définitivement et ici les façades sur cour conservent leurs pignons de brique, les façades sur rue trouvent leur première travée de chevrons pour en faire une croupe appuyée sur la première ferme. Même après plusieurs réfections de la couverture les reprises de matériaux sont souvent encore visibles de nos jours.

La présence de croupes sur rue, associées à des pignons sur cour permet donc, malgré une façade manifestement du XVIII siècle, d'identifier des constructions antérieures, à 1728 (en fait souvent très antérieures au siège mais modernisées à partir de 1677, date de la première ordonnance interdisant de réparer les maisons de bois)

Enfin dans les îlots reconstruits après le siège de 1793 une charpente plus sommaire, de pannes portant d'un rentend à l'autre, se substitue aux belles fermes de chêne

Les pentes d'abord très aiguës, puis brisées, adoptent à partir de cette reconstruction d'après 1793, la pente faible des terrassons.

Seules sont représentées sur cette planche les toitures du type et quelques autres qui par leur volume jouent un rôle particulier dans le site urbain. La comparaison du tracé d'une photo du plan en relief et de l'état actuel des rues à pignons permet d'apprécier l'ampleur de la transformation imposée à la ville

MINISTERE DE L' ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Protection et mise en valeur du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

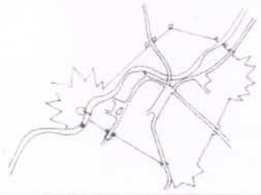

n° 78/1483 notifié le

INVENTAIRE ech. 1/2000 15.1.79	Secteurs W.N.E. LES RUES A PIGNONS ETAT ACTUEL
G.339	QUALITE ARCHITECTURALE TYPOLOGIE : TOITURES

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende : voir planche G.331

pignons

croupes

lucarne "à foin"
lucarne à croupe débordante

périmètre du site urbain protégé

Rares sont les pignons qui ont échappé à l'ordonnance de 1728 - Ecrêtés, ils continuent de porter ombre sur la façades d'en face. Ils restent présents dans les cours et attestent qu'ils existaient aussi sur la rue avant 1678 - 1728.

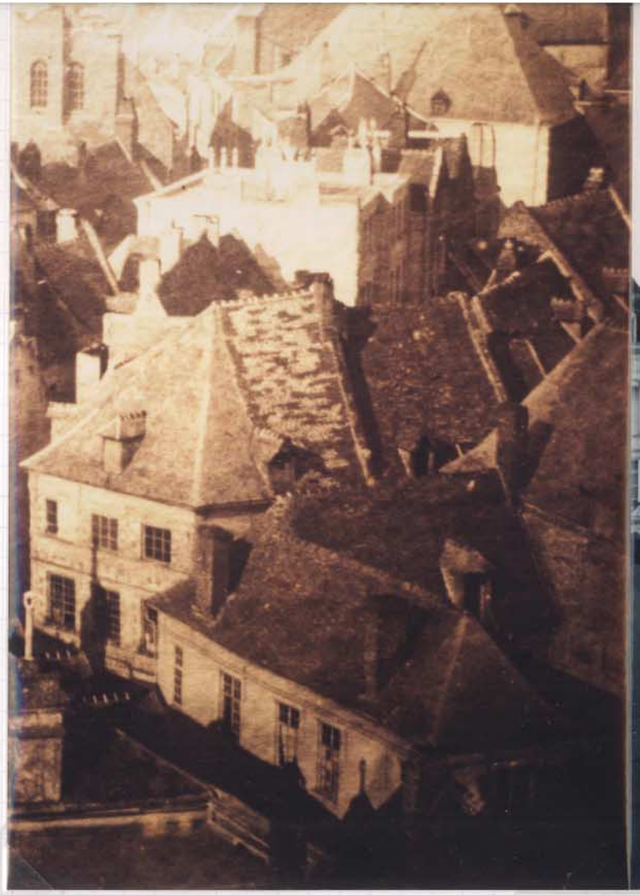

1 - Cette photo prise du clocher de St Géry montre comment on procédait pour récréter les pignons : la modification s'arrêtait à la première ferme.
Au delà, la toiture conservait sa couverture en tuiles plates et ses lucarnes ouvertes.
La croupe recevait une couverture en ardoise et des lucarnes à croupes débordantes couvertes également en ardoises.
Les matériaux étaient ensuite renouvelés en fonction de leur état : les tuiles plates par des tuiles mécaniques, l'ardoise par du zinc ou de l'amiante ciment.
Ces toitures ont ainsi conservé jusqu'à nos jours la trace de l'ordonnance de 1728.

← A l'angle de la rue de Famars et de l'impasse des cardinaux la toiture a été écrêtée au dessus du faux entrait.

1. Rue St Jacques

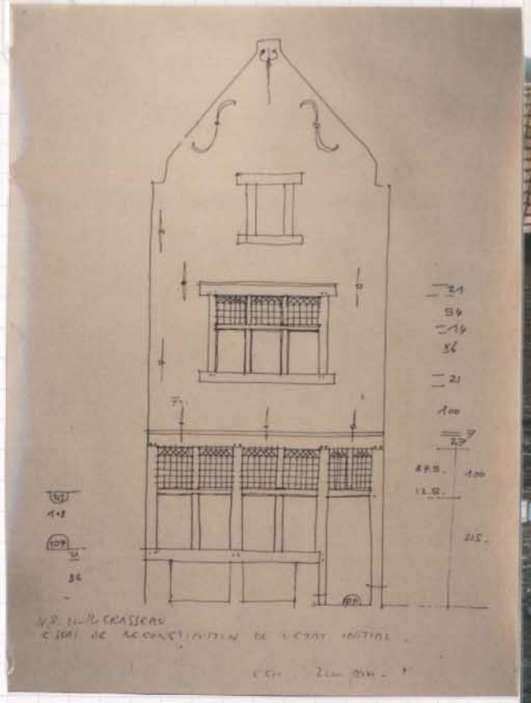

Rue Delsaux
lucarnes ouvertes en partie supérieure
un plafond limitant la partie
habitable des combles

Dans les lucarnes à croupe débordante
la ventilation des combles
utilise la partie
débordante de la croupe

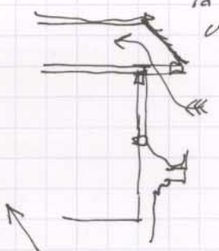

tuiles plates

lucarnes à frontons . lucarnes
← ordinaires tronquées
3 lucarnes à croupes débordantes
3 lucarnes à bec

ardoises

Sur cette construction en brique
et chassis de chêne le matériau
de couverture est la tuile plate -
les lucarnes à fronton sont
anachroniques et devraient etre
couvertes en ardoise

restauration conforme et exemplaire

↑ garbière -

↓ lucarne à fronton cintré et ailerons sculptés - 1802

LES MENUISERIES

B6 rue de Paris
boiseries du salon avant démontage
cl. MH.

rue de Famars . revers.

Protection et mise en valeur
du patrimoine architectural et urbain
de

VALENCIENNES

INVENTAIRE ech. 1/2000 15.1.79.	Secteur OUEST NEUFBOURG
W3.4	QUALITE ARCHITECTURALE TYPOLOGIE : BOIS

Jean MEREAU Arch DPLG 17 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

17 numéro de l'îlot dans l'enquête par îlots

Les charpentes en chêne, étant d'un emploi général dans les bâtiments antérieurs à la Révolution de 1789, ne sont pas prises en compte dans cette planche. De même, n'y figurent pas les éléments de charpente faisant partie des façades et qui sont recensés dans les planches de typologie des façades.
Compte tenu du caractère privé de certains éléments de décor recensés dans cette planche, cet inventaire ne saurait être exhaustif et peut donc être complété à la faveur de toute nouvelle information.

bâtiments figurant sur le plan de 1767. conservés

bâtiments figurant sur le plan de 1767. détruits

bâtiments figurant sur le cadastre de 1830 emprise conservée

menuiseries en accord avec les maçonneries :
F4 avec P4 ou PB4 F6 avec P6 etc.

P porte à 1 vantail P1 porte en charpente et bardage à clins cloutés

P porte à 2 vantaux P0 porte ornée de sculptures

I imposte sculptée V volets pleins à ferrures.

( ) élément de décor détruit au cours des dernières années (p. 1967)

bâtiment doté d'éléments remarquables de décor intérieur

p poutres à sabot p1 p2 p3 sabots profilés 0 sabots sculptés

L lambris

C cheminées en bois

E escalier en bois sculpté EF rampe en fer (+ main courante en bois limon et marches ")

Pour la typologie détaillée des ouvrages de menuiserie, voir les planches spécifiques de l'enquête générale : sections AQ et AT du cadastre, et les études typologiques des escaliers et des menuiseries : photos d'éléments caractéristiques)

façade d'artisan XV-XVI^e.

Au milieu l'état vers 1972

de part et d'autre deux états successifs d'un cimentage abusif.

Square Crasseau et rue H. Lemaire -

les bois manquants ont été remplacés en fonction des témoins - ils se reconnaissent à ce qu'ils sont plus lisses et plus fendus que les bois d'origine -
les vergettes des vitraux ont été replacées en fonction des marques de clous -
le motif sous linteau copié sur un fragment de vitrail conservé. cotés * au dimensions de la brique (bois, vitraux & pierres

19

↳ noter le soubassement & chanfrein, caractéristique de ces constructions

fenêtre à boudins . les petits bois de l'imposte sont assemblés dans un chassis anachronique. (à l'origine ouvrants et impostes à vitraux)

Fenêtre à boudins et petits bois assemblés directement dans le chassis dormant (imposte) et dans le cadre coulissant de l'ouvrant.

imposte et porte fenêtre décorée

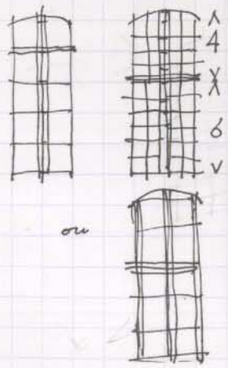

les fenêtres etaient à l'origine coupées au niveau de l'imposte de la porte fenêtre . petits carreaux 4 = imposte 6 = ouvrants - témoins façade sur cour.

parcellaire profondes rue de Lille . on devine que ces façades en pierre ont essayé d'être aussi claires que les façades médiévales qu'elles remplaçaient . D'une façade à l'autre les ravalements ont effacé la modénature

51 rue Delsaux

34 Rue des anges

Impostes

16 rue Asquierro

25 rue Abel de Pujol

rue Abel de Pujol.

17 rue d'OULTREMAN 1788

imposte sur rue

porte et imposte sur cour.

vitraux
rue du
Grand fossart

1902

1902 →

Protection et mise en valeur du patrimoine architectural et urbain

de

VALENCIENNES

INVENTAIRE ech. 1/4000 15.1.79 12.83 Réduit au 1/2000	Secteur OUEST NEUFBOURG
W3.1	QUALITE ARCHITECTURALE: DONNEES ARCHEOLOGIQUES

Jean MEREAU Arch DPLG 17 Av.du gén.LECLERC 75014 PARIS

légende

- **17** numéro de l'îlot dans l'enquête par îlots
- **«BD»** îlot ou partie d'îlot figurant sur les plans anciens (1767. Berentzen) détruit
- emprise d'îlots ou de constructions connue seulement par des documents graphiques imprécis (Hogenberg etc.)
- emprise d'îlots ou de constructions repérables seulement par leur empreinte dans le cadastre
- plan de 1767 . monuments conservés
- plan de 1767 . contours d'îlots ou de bâtiments conservés
- plan de 1767 . contours d'îlots ou de bâtiments détruits
- cadastre de 1830 emprises conservées
- documents représentant le bâtiment sous l'angle désigné par la flèche :
  - A.G. André Gauvin : petite histoire des rues de Valenciennes
  - H.G. photo Henri Guillaume
  - A.L. croquis Albert Laprade
  - S.L. manuscrit de l'histoire ecclésiastique de Simon Leboucq
  - A.C. album de Croy
  - C. Robert Campin
  - Vd.M. Van der Meulen
  - H. Hogenberg
  - L. Lattman
- ✳ travaux archéologiques en
- Hypothèse sur la présence possible en sous sol de structures archéologiques
- Rivières et canaux
- quais et ouvrages divers
- limons recelant très probablement des vestiges d'époques diverses (la réalisation de ces ouvrages peut être en effet attribuée dans certains cas au haut moyen âge . dans d'autres à la présence romaine)
- zone de dispersion probable de vestiges d'un monument détruit (zone limitée volontairement aux parcelles constituées sur l'emprise du bâtiment)
- vestige visible

compte tenu du caractère non exhaustif des informations cette planche peut être complétée à la faveur de toute information nouvelle

périmètre du site protégé

Appelé parfois "pont de l'abreuvoir"

cet élargissement de l'Escaut marque l'emplacement du gué par lequel la route de la mer franchissait l'Escaut. Mais si son aménagement est irrépérable à dater dans l'état actuel des choses, il est à l'origine de la ville

Emplacement possible du château le Comte d'après la dessin représentant la ville au XI° siècle dans la M4 de Simon le Boucq

tour figurant sur les plans gravés du XVII° siècle mais dont l'existence reste hypothétique

emprise de la basse cour du château le Comte

(mais au sud) par Jean d'Avesnes vers 1230 détruit par les Valenciennois (courtin 0.182.)

îlots figurant sur les plans du XVI° siècle et détruits par Vauban pour dégager l'Esplanade de la citadelle

Tour St Gilles 1241-1510

Porte d'ANZIN

Tour de Vaucelles (1290)

corps de garde porte Pissotte ou Notre Dame

empreinte du rempart

Protection et mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de

VALENCIENNES

INVENTAIRE ech. ~~1/1000~~ 1/2000 15.1.79. 12.83. mis à leur démolitions diverses citadelle 11.2.82	Secteur OUEST NEUFBOURG
W 4.	DEVENIR SOUHAITABLE

Jean MEREAU Arch DPLG 17 Av. du gén.-LECLERC 75014 PARIS

légende

- **17** numéro de l'îlot dans l'enquête par îlot.
- **40** îlot du plan 1767 détruit
- **5 6** partie d'îlot détruite (plan Beventer → Vauban)
- bâtiment classé Monument Historique ou inscrit à l'Inventaire Supplémentaire
- bâtiment figurant sur le plan de 1767 conservé.
- bâtiment figurant sur le plan de 1767 détruit.
- alignement du plan de 1767 conservé.
- alignements du plan de 1767 détruits.
- emprise de bâtiments figurant sur le cadastre de 1830 conservée
- surélévation préjudiciable au site enduit récent préjudiciable au site
- bâtiment récemment détruit
- projet en cours indifférent
- construction récente indifférente
- projet en cours préjudiciable au site
- construction préjudiciable au site. destruction ou aménagement ou amélioration envisageable à plus ou moins long terme
- construction récente et durable préjudiciable au site. (nécessité de masquer là où c'est possible)
- bâtiment méritant des mesures particulières de protection (modénature menuiseries. sculptures. ou détails divers bien conservés et pouvant servir de modèle pour la restauration d'autres façades.
- élément sculpté (corbeau. niche. date. monogramme. pierres de remploi détails remarquables) protégé par le règlement de zone.
- ordonnance protégée par le règlement de zone sur 1.2.3. niveaux
- croupes / pignon / fronton — protégés par le règlement de zone
- espace protégé
- donjon Site archéologique de grand intérêt méritant des mesures particulières de protection. (pour les autres sites. voir pl. 3.1.)

Listes non exhaustives.

CONFRONTATION AVEC LE CADASTRE ACTUEL

16
AQ

SECTION

état provisoire. incomplet en particulier pour la planche 23

- fond de plan = cadastre 1953 mis à jour pour 1965
- plan de 1767 reporté sur le fond de plan - batiment arasé mais dont l'epaisseur exprime des fondations ou des elements enterrés (situé dans le proximity de reconstruction) batiment conservé dans son volume
- MH ou I.S.
- empises du plan de 1827 conservées.
- volumes anciens conservés contenant de plus d'importants éléments de décor interieur: dallages. cheminées. E: escaliers. poutres. croupes. (boiseries etc.
- pignons
- frontons.
- GGG piliers de grès
- AAA ancrages
- niche élement de décor urbain remarquable
- S.L. dessin dans le manuscrit de Simon Lebocq
- L dessin dans l'album de Laprade
- façade ancienne
- façade ancienne arasée
- batiment ou façade récemment détruit
- empreinte dans le cadastre actuel d'un batiment représenté sur le plan de 1767
- jardin du plan de 1767 cour - 1767 -

RIVIERES CANAUX PONTS & OUVRAGES DIVERS

6.5 nomenclature des ouvrages extraite de la planche 16
6.59 nomenclature extraite d'un plan général de la vallée de l'Ognon levé en 1731

- ouvrage repérable sur le plan Braun (XVI[e]) cours d'eau encore à ciel ouvert en 1767
- ouvrage construit entre le XVI[e] siecle et 1767
- cours d'eau couvert entre le XVI[e] siecle et 1767 (d'après le plan Bra et le plan de 1767
- empreinte repérable dans le cadastre (coincidences avec le parcellaire ou avec des batiments)

pont du calvaire ou pont jumeau

pont du collège

pont sainte croix

pont st jacques

canal des carmes

SECTION AK

SECTION AL

SECTION AU

LES PONTS

Rhonelle

349

SECTION

SECTION

SECTION AK

SECTION AT

SECTION AU

INVENTAIRE	Secteur OUEST
ech. 1/1000	NEUFBOURG
Réduit au 18.1.79. 1/2000	
	QUALITE ARCHITECTURALE: TYPOLOGIE : TOITURES

Jean MEREAU Arch DPLG 17 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

17 numéro de l'îlot dans l'enquête par îlots

pignons

croupes

lucarne "à foin"
lucarne à croupe débordante

périmetre du site urbain protégé

L'étude des toitures permet de distinguer deux groupes de formes correspondant à quelques années près à ces deux grandes périodes de l'histoire de Valenciennes qui sont séparées par le siège de 1677.

Avant, les parcelles étroites sont presque toujours couvertes d'un toit aigu dont le faîtage est perpendiculaire à la rue et comportent donc pignons sur rue et sur cour.
Les parcelles plus larges reçoivent un toit dont le faîtage est parallèle à la rue, encadré d'un ou de deux pignons correspondant à ce aux ailes en retour sur la cour.

Après 1678 et sous prétexte d'arrêter les dégradations causées aux trottoirs par les "gouttières volantes" une descente en plomb est imposée. (1722)
Puis en 1728, en même temps qu'on interdit de réparer les maisons de bois, obligation est faite de construire "les pignons sur les côtés avec une gouttière le long de l'établement pour en recevoir les eaux"

C'est donc en fait l'ordre français qui se substitue à l'ordre des pays bas, héritier direct du fastueux et libéral moyen âge.
Des façades complètes sont reconstruites "en français"
et si les pignons persistent quelque temps, ils adoptent leurs formes à celles des façades (voir au musée l'aquarelle de Farington : la rue de Mons après le siège 1793) Avec l'ordonnance de 1728. l'ordre horizontal s'impose dans les rues définitivement et si les façades sur cour conservent leurs pignons de brique, les façades sur rue tronquent leur première travée de chevrons pour en faire une croupe appuyée sur la première ferme. Même après plusieurs réfections de la couverture, les reprises de matériaux sont souvent encore visibles de nos jours.

La présence de croupes sur rue, associées à des pignons sur cour permet donc, malgré une façade manifestement du XVIII siècle, d'identifier des constructions antérieures, à 1728 (en fait souvent très antérieures au siège mais modernisées à partir de 1679. date de la première ordonnance interdisant de réparer les maisons de bois.)

Enfin dans les îlots reconstruits après le siège de 1793 une charpente plus sommaire, de pannes portant d'un refend à l'autre, se substitue aux belles fermes de chêne.

Les pentes d'abord très aigues, puis brisées, adoptent à partir de cette reconstruction d'après 1793, la pente faible des terrassons.

Seules sont représentées sur cette planche les toitures du type et quelques autres qui par leur volume jouent un rôle particulier dans le site urbain.
La comparaison au 1/2000 d'une photo du plan en relief et de l'état actuel des rues à pignons permet d'apprécier l'ampleur de la transformation imposée à la ville

INVENTAIRES SPECIFIQUES

ESCALIERS

La classification des escaliers repose sur le type de garde corps. La nature du poteau de départ est précisée par la 2e lettre (Ex. O : bois rond . S. serpent) . P. pierre . F garde corps en fer . FO. avec main courante sculptée

- ■ *bâtiment contenant un escalier sculpté*
- **E** *escalier figurant sur une liste de 1947 mais dont l'existence et le type n'ont pas été vérifiés*
- [E] *escalier photographié . G.G. ou J.M. ou figurant dans les croquis de Laprade (L.)*
- (E) *escalier détruit .*
- [▫] *petite cage carrée . escalier à poteau central*
- [0] *grande cage carrée . limons droits*
- [1] *cage rectangulaire étroite . escalier à 2 volées*
- [ı] *trémie rectangulaire . escalier à 1 volée*
- [0] *cage rectangulaire . escalier à limon hélicoïdal .*

E1 *escalier à cage carrée et poteau central . bois* — **E1P** *pierre*

E2 *escalier bois . balustres tors* — **E20** *poteau carré orné de champs sculptés*

E3 *escalier bois . balustres imitant la pierre* — **E30** *poteau carré orné de champs sculptés* — **E3A**

E4 *escalier bois . balustres plats découpés (suivant un profil dérivé du type précédent) dans une simple planche (généralement destinés à être peints en trompe l'œil)*

E5a *escalier bois . balustres plats évidés (imitation du fer forgé) profil dérivé des précédents* — **E50** *poteau de départ sculpté*

E5b *escalier bois . balustres plats évidés profil haut et bas symétriques (imit. fer forgé)* — *balustres sculptés (pas seulement découpés ou ajourés)*

E5c *escalier bois . balustres plats sculptés et ajourés à l'imitation de panneaux de fer forgé*

E5d *escalier bois . balustres plats à décor symétrique par rapport au centre (imit. fer forgé)*

E5e *escalier bois . balustres plats dérivés des précédents, raidis deux à deux par des barreaux obliques (imit. f.f.)*

E6a *escalier bois . barreaux grêles en forme de colonnette tournée avec base et chapiteau*

E6b *escalier bois . barreaux grêles en forme de colonnette tournée et renflée, avec base et chapiteau*

E6c *escalier bois . barreaux grêles tournés suivant un profil symétrique haut et bas .*

E6d *escalier bois . barreaux grêles de section carrée*

E6e *escalier bois . quadrillage de barreaux grêles de section carrée*

E 0 *escalier bois . départ sculpté .*

E S *escalier bois . départ sculpté en forme de serpent . extrémité de main courante : tête d'oiseau*

EF *escalier bois . garde corps en fer forgé . main courante bois* — **EFO** *dont l'extrémité est sculptée .*

E1P *escalier de pierre . (hélicoïdal en tourelle engagée dans la façade)*

PORTES & IMPOSTES

portes à décor sculpté :

- ▲**P** *porte à 1 vantail*
- ▲▲ *porte à 2 vantaux*
- ▲**I** *imposte décorée*
- ▲**T** *traverse sculptée*
- *L croquis Laprade*
- ▲ *lucarne*
- □ *photo J.M.*
- ▩ *bâtiment contenant des éléments de décor intérieur . (lambris, poutres à sabots sculptés, portes, trumeaux etc. Inventaire très incomplet)*
- ▥ *poutres à sabot*

Protection et mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de VALENCIENNES

INVENTAIRE ech. 1/4000	Secteur OUEST NEUFBOURG
1/2000 15.1.79 12.83. mise à jour démolitions diverses 87 chaude fin 11.2.83	DEVENIR SOUHAITABLE
AQ 4.	

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

- **17** numéro de l'îlot dans l'enquête par îlot.
- a b c d / e f g h — îlot du plan 1767 détruit
- partie d'îlot détruite (plan Beventer → Vauban)
- bâtiment classé Monument Historique ou inscrit à l'Inventaire Supplémentaire
- bâtiment figurant sur le plan de 1767 conservé
- bâtiment figurant sur le plan de 1767 détruit
- alignement du plan de 1767 conservé
- alignements du plan de 1767 détruits
- emprise de bâtiments figurant sur le cadastre de 1830 conservée
- surélévation préjudiciable au site / enduit récent préjudiciable au site
- bâtiment récemment détruit
- projet en cours indifférent
- construction récente indifférente
- projet en cours préjudiciable au site
- construction préjudiciable au site. destruction ou aménagement ou amélioration envisageable à plus ou moins long terme
- construction récente et durable préjudiciable au site. (nécessité de masquer là où c'est possible.)
- bâtiment méritant des mesures particulières de protection (modénature, menuiseries, sculptures, ou détails divers bien conservés et pouvant servir de modèle pour la restauration d'autres façades.
- éléments sculptés (corbeau, niche, date, monogramme, pierres de remploi, détails remarquables) protégés par le règlement de zone.
- ordonnance protégée par le règlement de zone sur 1, 2, 3, niveaux
- croupes / pignon / fronton — protégés par le règlement de zone
- espace protégé
- donjon Site archéologique de grand intérêt méritant des mesures particulières de protection. (pour les autres sites, voir pl. 31.)

Listes non exhaustives.

AQ SUD

n° 6 l'église St Jacques

AT 77 ↑

Valenciennes — *Église Saint-Nicolas*

AT 186 & 188 →

- dessin de Lottman . 1629 pour la reconstruction du four à bans à l'angle de la rue des Maillets et de la rue de Paris . La façade est encore présente sous l'enduit de ciment (Arch. Mons)

construction de la voute du bras de décharge .
magasin aux vivres ↓ clocher de l'Hopital Général ↓

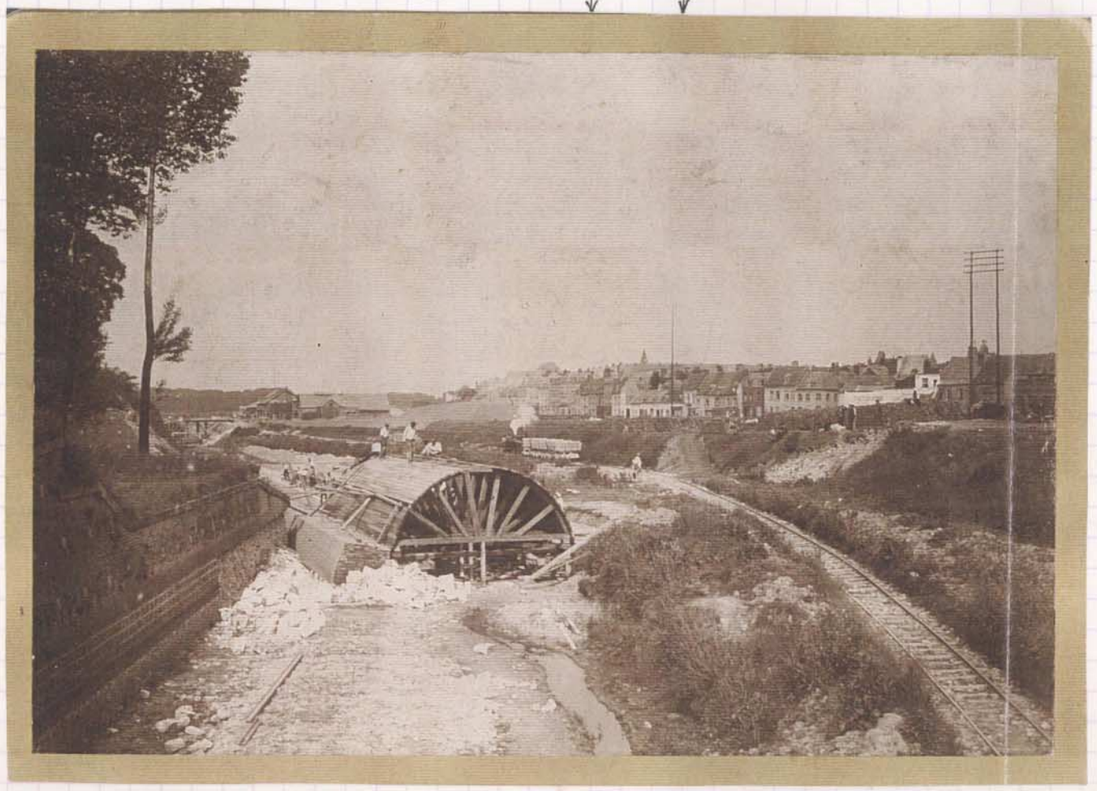

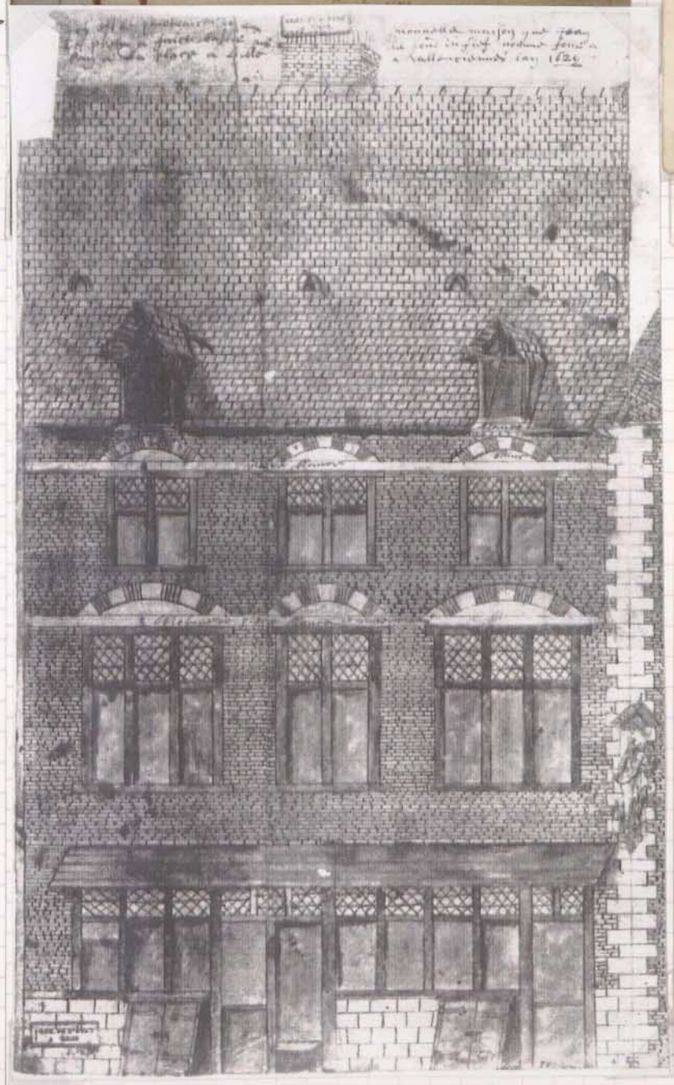

Batiments protégés MH ou I.S.

1 - **EGLISE SAINT-GERY**
(25 février 1946)
- Colonnes et chapiteaux de la nef seule.

4 - **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**
(13 janvier 1937). Autrefois, bibliothèque du Collège des Jésuites.

7 - **56 RUE DE PARIS** (31 janvier 1946) - HOTEL DESFONTAINES DE FRASNOY.
1° - façades et toitures de l'aile sur rue.
2° - aile sur la cour.
3° - grande salle à manger.

24 - **EGLISE SAINT-NICOLAS**
(27 décembre 1968) - Ancienne chapelle du Collège des Jésuites - Totalité.

26 - **78 RUE DE PARIS** (8 octobre 1984)
- Façades et toitures de l'ensemble, chapelle en totalité- Escaliers 17e et 19e
- Cheminées avec trumeaux - Boiseries du 18e.

30 - **13 RUE DES SAYNEURS**
(7 octobre 1988 - Totalité).

liste extraite de l'Histoire ecclésiastique de Simon le Boucq

6 église St Jacques paroissiale -
14 église St François couvent des Franciscains. puis Recollets
17 église ste croix collège des Jésuites
32 chapelle des chartrières

liste extraite des Souvenirs des fortifications (Edouard Mariage)

85 retranchement du Bastion Ferrand
89 porte Ferrand ou porte Station crée pour accéder à la Gare

AQ 77

359

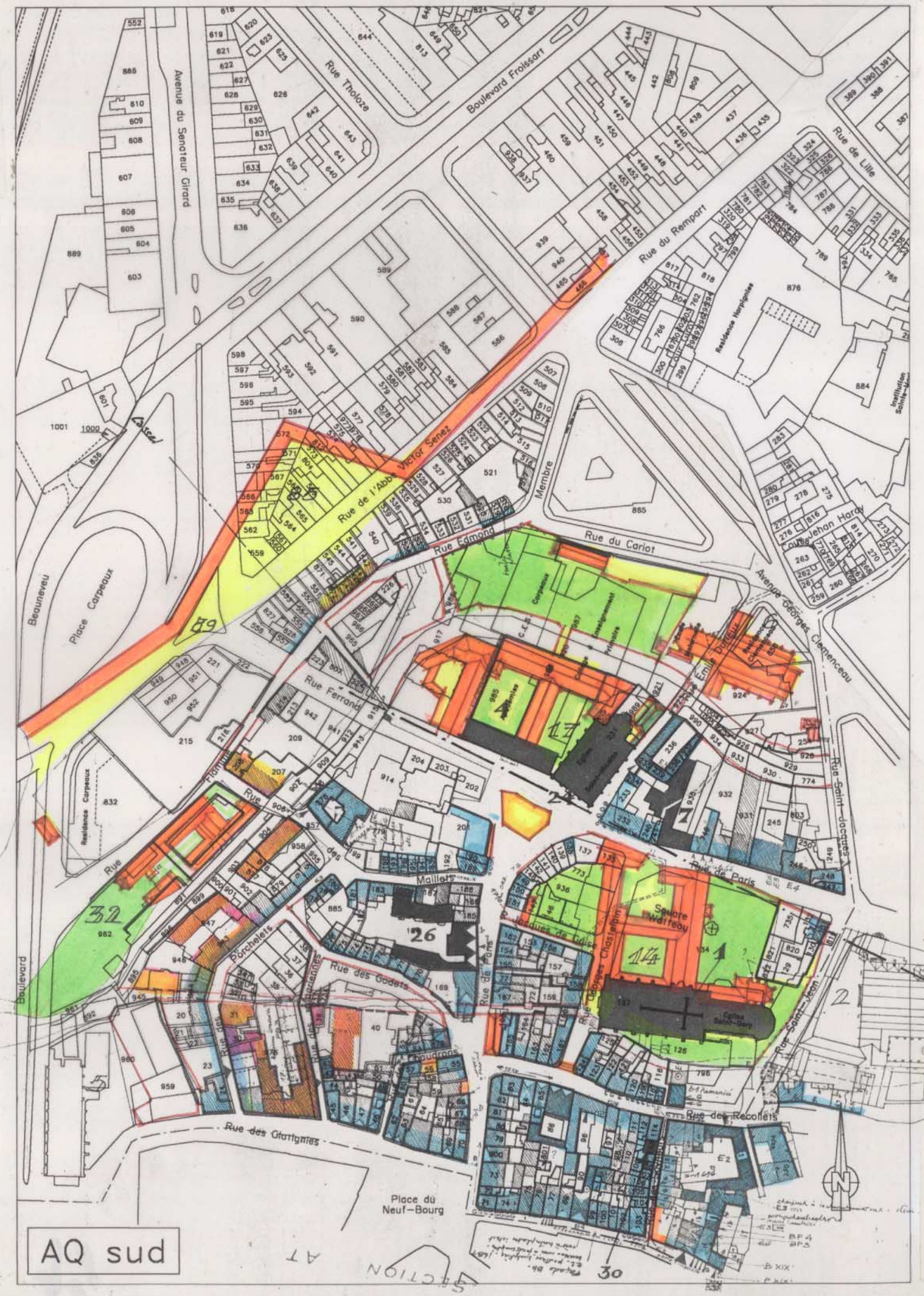

AQ NORD

voir plan page 37

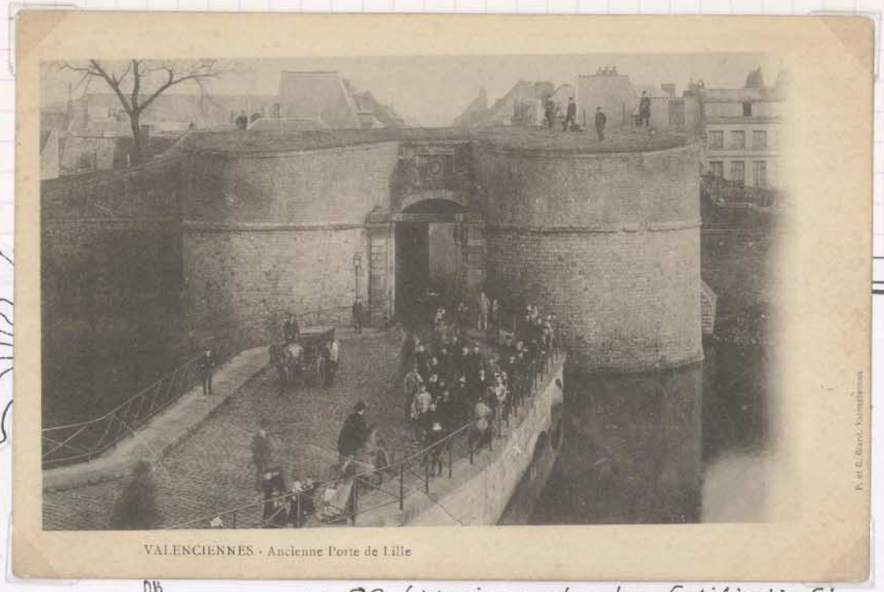

n° 83 (Mariage - plan des fortifications)

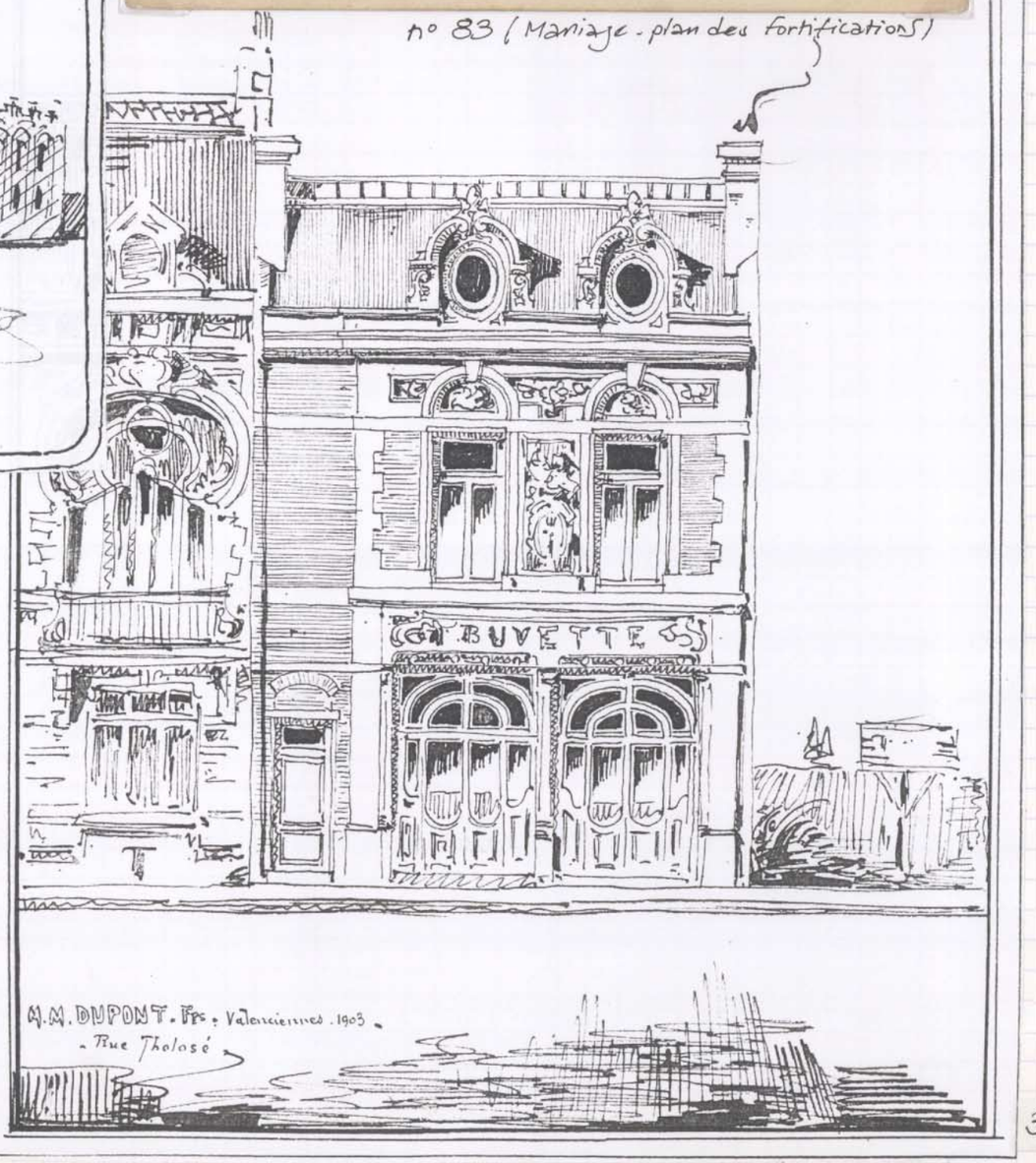

↑ AQ 433 . Levecque & Carlier
E. Sonntag Arch
AQ 508 café rue Tholozé
E. Sonntag. Arch →

AQ 826
← Lycée A Wallon
P. Dusart Arch.

← AQ 826
Lycee Wallon . reconstruction
M. Mirouse Arch

← AQ 433

La Venüe de Religieuses de l'ordre de Saincte Brigitte en Valentienne. Chap. LXIX.

SAINCTE BRIGITTE VEFVE, ROYNE DE SUEDE Inst[itua] [l'ordre] [du] Sainct Sauveur qui fut [con]fermé [par] Urbain V. l'an 1370.

liste extraite de l'Histoire ecclésiastique

2@ Monastère des Religieuses de Ste Brigitte

27 Hopital de St Jacques

liste extraite des Souvenirs des fortifications :

83 . Porte de Tournai puis de Lille

cour Jean Hardy ↓ H.G.

27

20

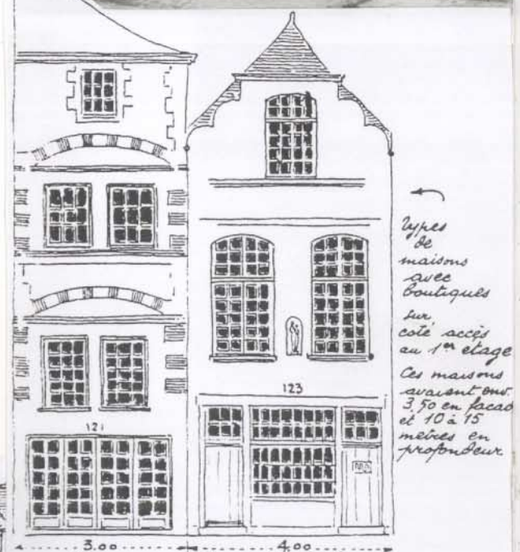

types de maisons avec boutiques sur, coté accès au 1er étage
Ces maisons avaient env. 3,50 en facad et 10 à 15 mètres en profondeur.

Maisons Rue de Lille
Albert Laprade . croquis T.1 1942

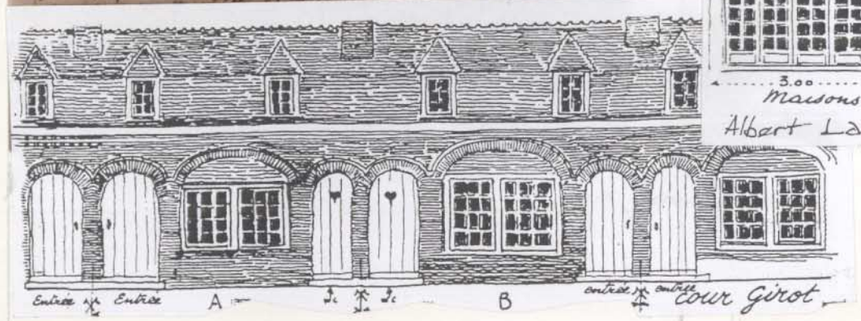

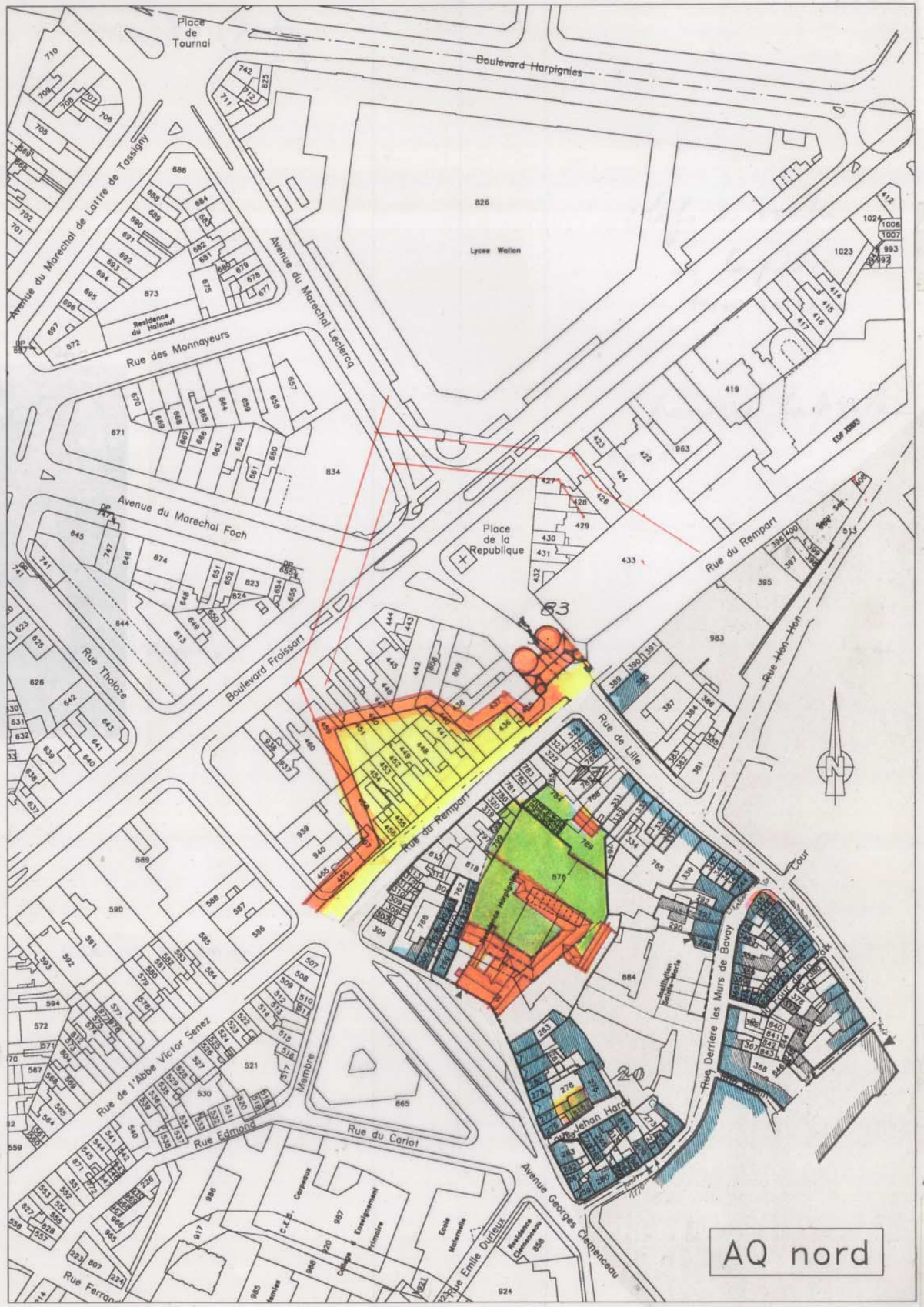

21 pont de l'arche de la salle

20

19

pont rond

canal des carmes

55

56

47

0.45 moulin st gery

0.47 4e porte maitoise

0.46

15
pont rond
ou
du grand dieu

16 le rivage

SECTION AU

SECTION AV

53 AR

SECTION I

SECTION E

367

Pater

Boulevard

Capelle

Collège Notre Dame

Rue

Square Jehan Froissart

Place

Rue de l'Intendance

Caserne Vincent

Caserne Espès

Percepain

Chapitre

Général

Divaire

SECTION E

Boulevard

Rue des Casemates

Hôpital Général

Rue Caserne Espiès

Percepeit

Caserne Vincent

Rue de Lille

Place du Théâtre

Avenue d'Amsterdam

Place Jehan Froissart

Square Froissart

Rue

Boulevard

Collège Notre Dame

Chapelle

Collège de Filles

Capucins

E5 renouvelé double tournebroche

E5 a 10

E6 b 5

E6 a 10

E9

E2

E6 a 10

E

E

E9.0

E9 a 10

SECTION AU

SECTION AV

SECTION AW

SECTION AS

N° 1042

Tour Perilleuse . superposition du plan . Arch. Mun. cadastre actuel . JM.
fortifications = extrait des relevés du Démantèlement 1890
ville = cadastre de 1886
= cadastre actuel (1994)

Rue Darcine
Bd Hen
Porterne ?
Clos Saint-Jean
cadastre 1886
1890
532
P.9
P.10
P.11
P.12
P.13
P.14
P.15
P.36
P.37
P.38
296.800
296.700
970

AR

SECTION E

SECTION AO

Boulevard

tour perilleuse

Empreinte d'une enceinte médiévale

enceinte

empriste de la porte d'eau dite de poterne

Hôpital Général
Cl. MH. 18.6.1945

Rue des Canonniers

Caserne Lannes

Caserne Vincent

Percepain

Rue Jehan Froissart

Square Froissart

Brasserie Stamer
datée 1651
colonnes XIII et XV
salles voutées
girouette ?

jardin "de l'architecte Richez"
datée "an 4 - 1796"

Lille

Place du Théâtre

Avenue

le "rivage"
localisation probable
du Pont-à-

Emprise de la "maison des Bateliers"
"Poids de la ville" dans le plan de 1767

*lanterneau (détruit 1961)
dans de maisons à piliers
de grès

emprise de l'ancienne collégiale St Géry

emprise de l'ancien refuge de St Saulve

ancien presbytère de St Géry
escalier à vis
cheminées

Hôtel Hennin Liétard

Hôtel du grand St Martin

porte cloître

2 hermes sculptées

Hôtel d'Espiennes
puis Grimonprez
puis de Chimay

Capucins

Collège Notre-Dame

Chapelle

pierres de remploi XV

emprise de la porte de Mons
de l'enceinte du XIV° siècle
dite sans preuves "enceinte de Baudouin I"

emprise de la porte de Mons de l'enceinte du XIV°

371

SECTION AV

SECTION AW

SECTION AS

AR OUEST

513

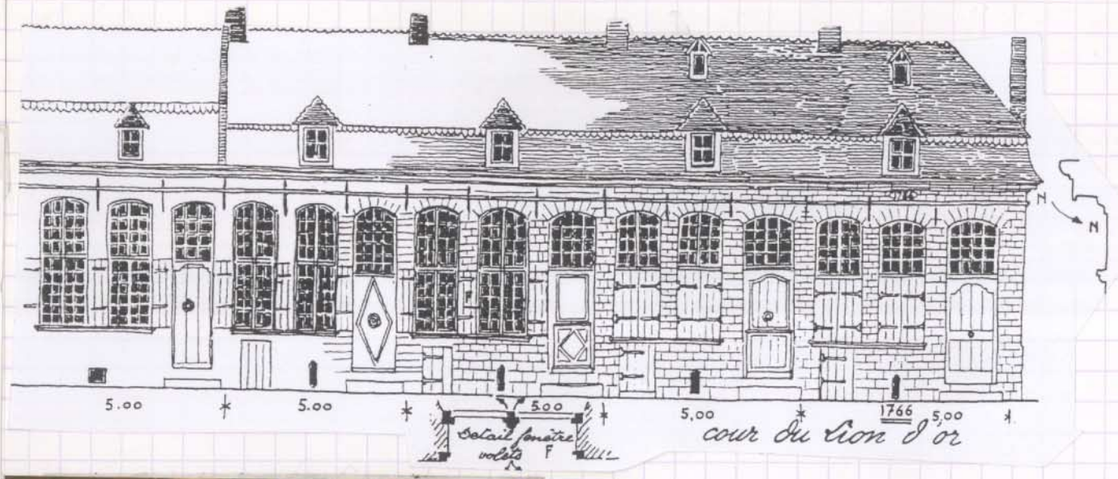

513

AQ 80 & 64

Façades actuellement cimentées
Rue Hon Hon
Photos Henri Guillaume

513

↑ AQ 98 chapelle des Soeurs Pénitentes de Saint François de Sales
48. liste de Simon le Boucq
Cour du Lion d'or Ph. J.M.

Magasin aux Vivres n° 112 Mariage

112

Histoire Ecclesiastique
13 Eglise et Couvent des Carmes
38 Refuge de l'abbaye de Vicoigne.
48 St François de Sales

Souvenirs des fortifications
109 Grand quartier de cavalerie
110 Petit quartier de cavalerie
111 Manutention
112 Magasin aux Virres

Q tour Perilleuse
23 bastion de la tour Perilleuse et son retranchement
a Arsenal

13

Fondateurs et fondatrices de l'ordre des Religieux Peres Carmes de la Congregation

Chap. XXXIX. p. v. —

AVPARAVANT ENTRER A LA FONDATION DE CE MO

375

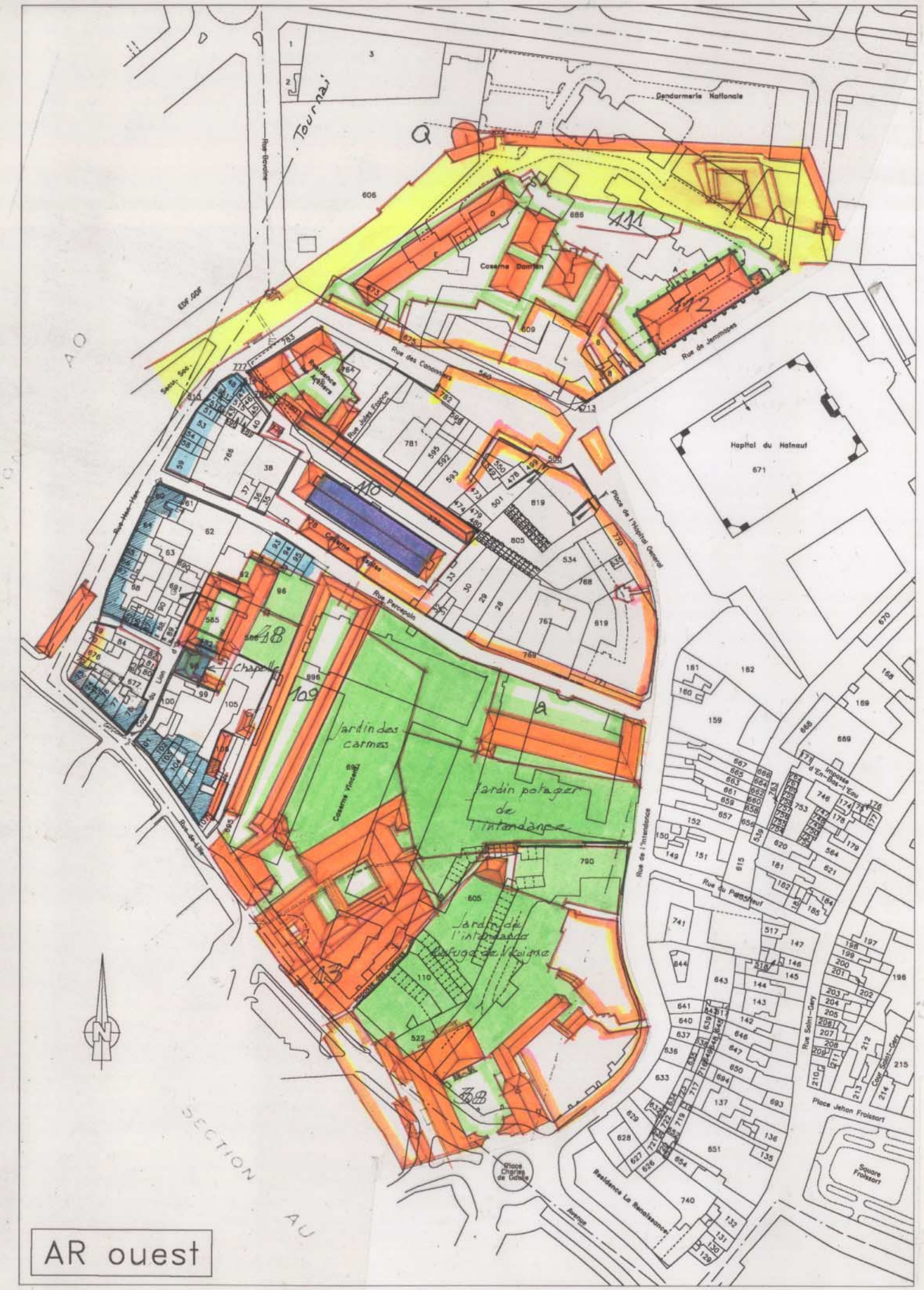

AR CENTRE

Construction du pont sur le vieil-escaut
Hopital Général — caserne Ronzier — magasin aux vivres

Voute de la porcelainerie . AQ 158. Pl. 16
Hopital Général

Voutes de la porcelainerie AQ.158 Pl. G

Caserne Vincent

71 rue de Lille rue arrière

Refuge de St Amand

377

377
383

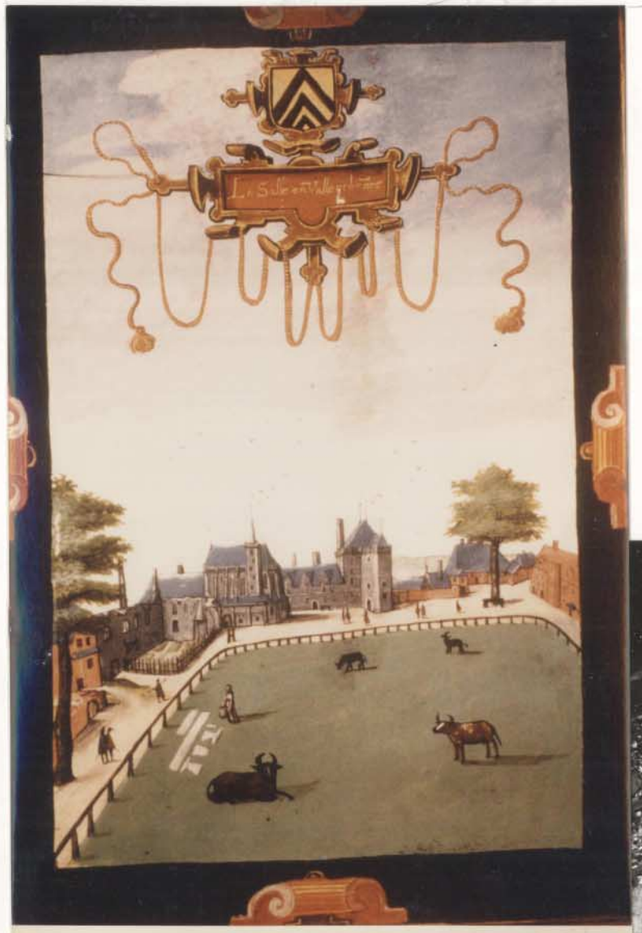

Eglise Collegiale de La Salle
La Colonie
Chap. XV

NOVS AVONS EN VALENTIENNE VNE EGLISE CA[THEDRALE]

2 - **HOPITAL GENERAL** (18 juin 1945)

27 - **28 RUE DE L'INTENDANCE**
(21 décembre 1984)
- Façade et toiture sur rue.

Histoire écclésiastique
43 Refuge de Hasprres
3 Eglise N.D. de la Salle
37 Salle le Comte.
Souvenirs des fortifications
30 Bastion de poterne

Voute de la porcelainerie. Sous-sol
AR 158 Ph. J G

379

Inauguration du Monument à Froissart
H. Lemaire sculpteur
C. Perraux arch
21.09.1856.
A l'époque ce coté de la place comportait encore quelques Hotels particuliers construits à l'ombre de l'église collégiale St Géry.

Un écran d'arbres jeunes a été planté derrière le monument

A l'abri des arbres qui ont grandi, un immeuble hors d'échelle a été élevé

noter le portail du presbytère de l'église St Géry photographié en 1917 AR 238

Les arbres trop vieux ont disparu - l'immeuble écrase de sa masse l'hemicycle du monument à Froissart

AR 238

Histoire ecclésiastique.
7 église St Gery - paroissiale
15 église et couvent des Capucins
42 refuge de St Saulve
34 collège de Standonck

Souvenirs des fortifications
81 Porte de Mons
163 Corps de garde de la porte de Mons
35 bastion des Capucins
36 cavalier de l'ancien rempart.

↓AQ 464 Pl. H.G
348 19 A

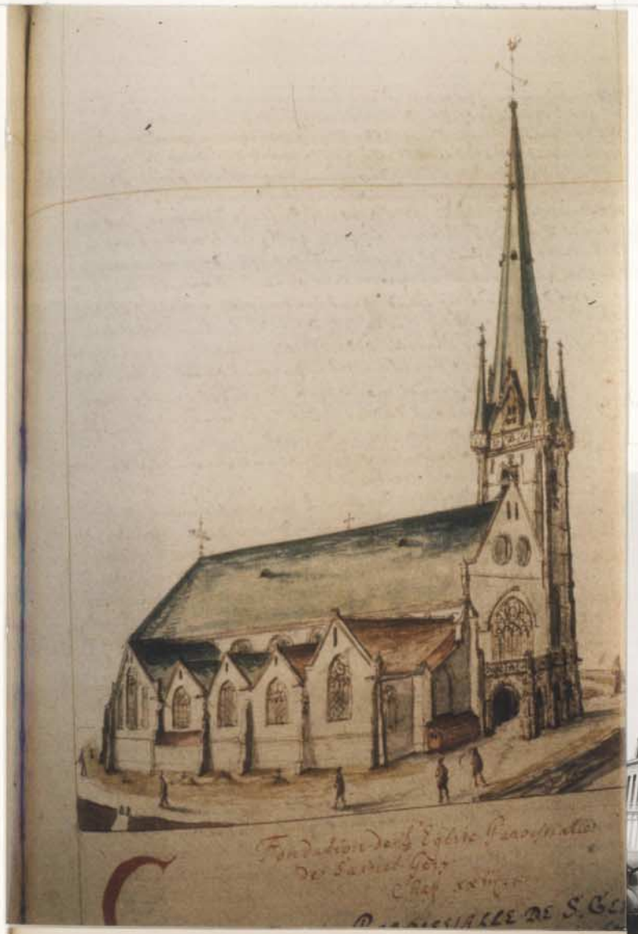

AQ 465

383

16
AS

SECTION AW

SECTION K

SECTION L

SECTION AT

385

SECTION AT

SECTION AV

SECTION

SECTION L

SECTION K

SECTION AW

SON AV

SECTION AT

SECTION K

SECTION L

35 K 39 bis rue Delsaux fnêt. et toitures sur rue
Inv. MH. 08.05.1944.

39. rue Delsaux porte d'entrée vantail et imposte
Inv. MH. 13.03.1944

1 rue du Grand Fossart, vantaux et imposte de la porte d'entrée
Inv. MH. 16.05.1944

Hospice de l'Hostellerie
6. 8. rue du Grand Fossart
Façade sur rue et toiture
Inv. MH. 08.05.1944

SECTION AT

SECTION AV

SECTION

Place de la Barre

Rue

Séminaire

Rue Entre-deux-Portes

Rue Saint-Augustin

Place du Vieux Marché aux Chevaux

Rue

Rue

Rue

AS NORD

Rue du Profond Sens Ph.HG

maison de tisserand Ph.HG
XVI· surelevé XVIII·

Rue du profond sens. détruit. Ph.H.G

↑ Vestiges de l'abbaye des Dames de Beaumont

← contrefort des thierrées élevées au revers des remparts

les caveaux à peintures

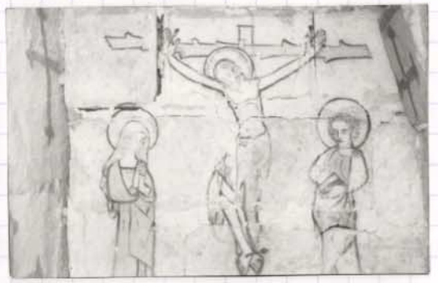

Ph. JM.

8

191 18

Histoire écclésiastique

8 Eglise St Nicolas- paroissiale.

18 Eglise N.D. & monastère des Dames de Beaumont

46 Mont de piété

Souvenirs des fortifications

41 Bastion Royal puis National

43 Bastion et cavalier de Cardon

SECTION AR

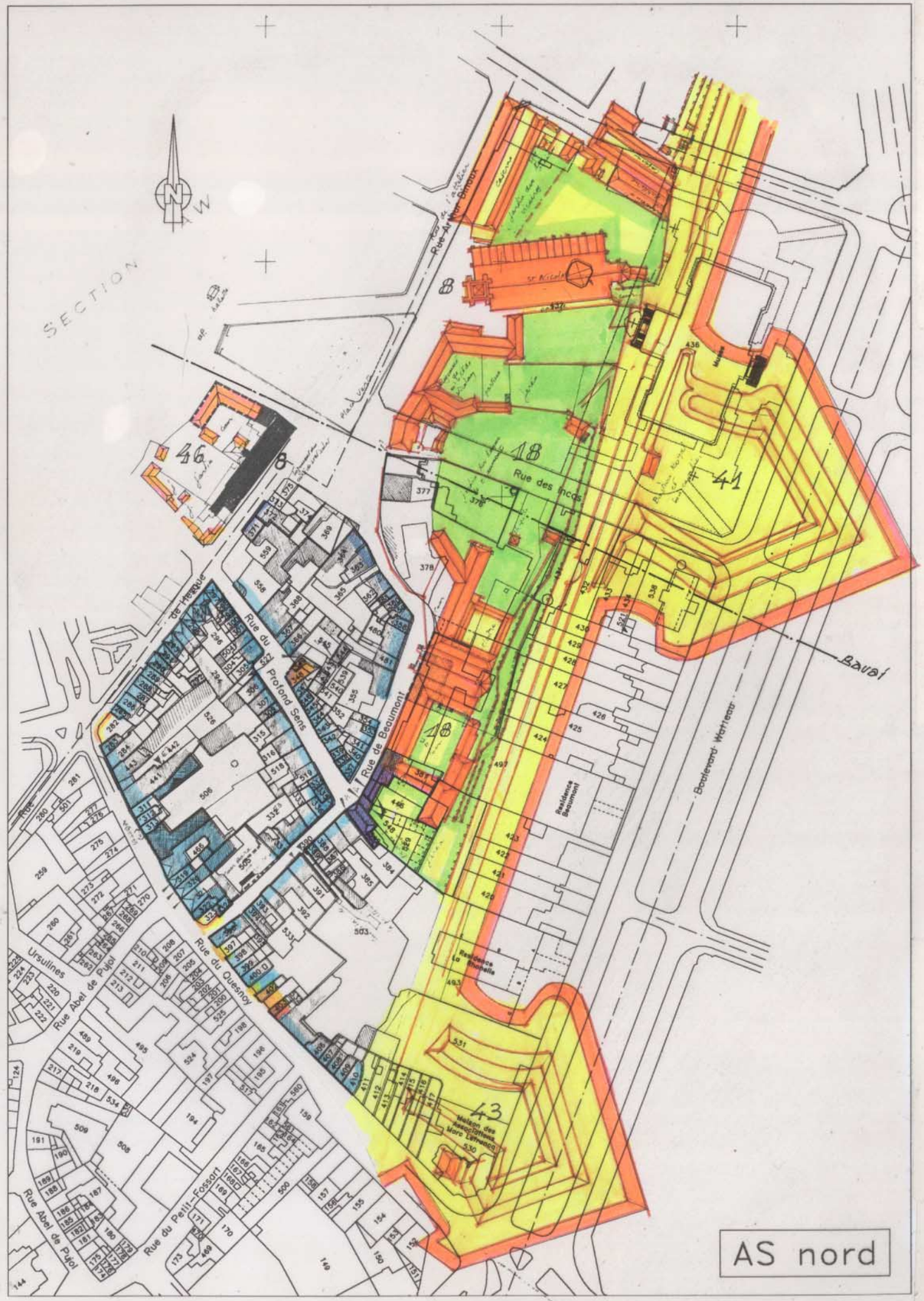

AS SUD

Photos M. Guillaume

rue Abel de Pujol

Ph. H.G

rue Delsaulx

Ph. H.G

Ph. JM

Ph. JM.

rue Abel de Pujol.

Ph. JM

Ph. H.G

25 rue Abel de Pujol Ph. H.G.

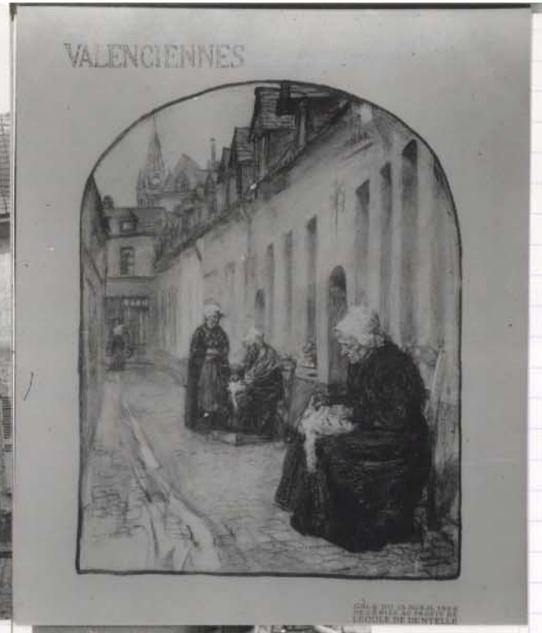

↑ 8 rue du Grand Fossart Ph. H.G

1 rue du Grand Fossart Ph. H.G
Pilastre nord du portail d'entrée du Béguinage
JM

↑ AS. 499 . Rue Gabriel Hécart
Ph JM

← Ph. H.G ↓

5 rue du Béguinage
Ph. H.G

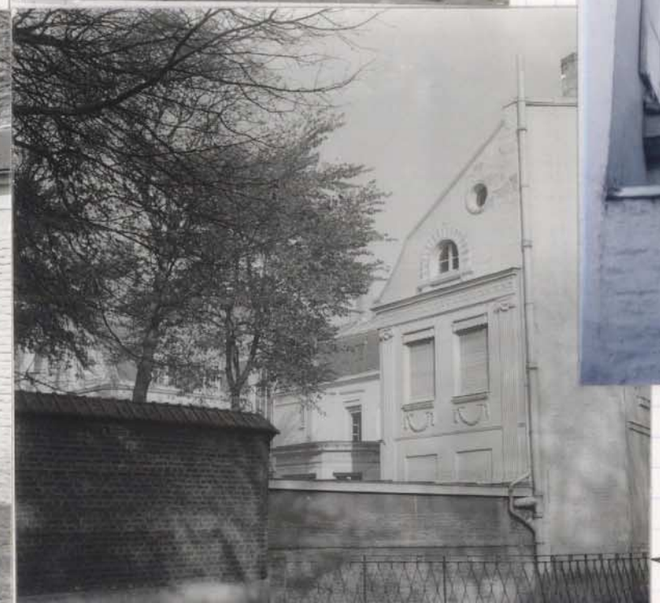

← AS 144
Ph. H.G.

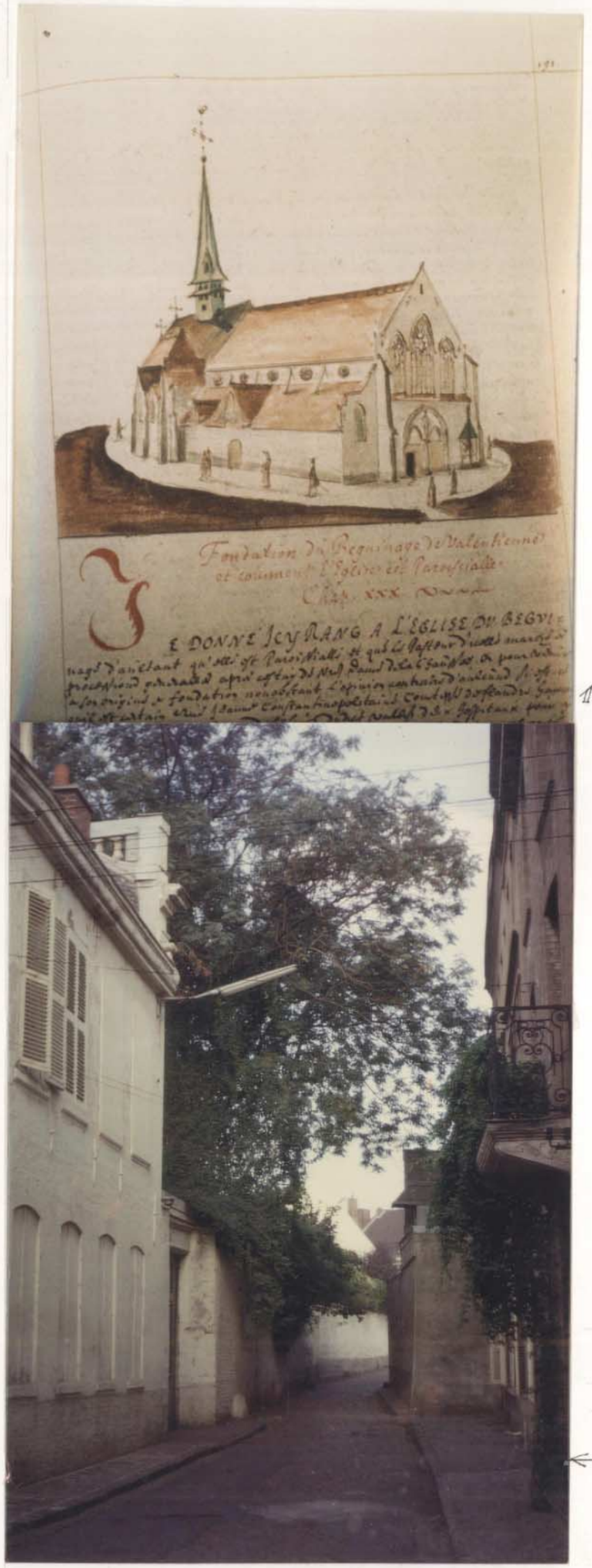

10

3 - **TOUR DE LA DODENNE** (17 février 1904

9 - **HOSPICE DE L'HOTELLERIE**
(8 mai 1944) - 8, rue du Grand Fossart.
Façade sur rue et toiture.

11 - **25 RUE ABEL DE PUJOL** (15 mai 1944)
- Façades sur rue et toiture.

12 - **5 RUE DU BEGUINAGE** (13 avril 1944)
- Façade sur rue et toiture vantaux
en bois sculpté de la porte.

14 - **35 et 35 bis RUE DELSAUX** (8 mai 1944)
- Façades sur rue et toiture

15 - **39 RUE DELSAUX** (13 mars 1944)
- Porte d'entrée y compris son vantail
et son imposte.

22 - **1 RUE DU GRAND FOSSART**
(16 mai 1944) - Vantaux et imposte
de la porte d'entrée.

29 - **14 RUE DU GRAND FOSSART**
(7 juillet 1988) - Façades sur cour -
Jardin d'hiver dont décor mural.

32 - **EGLISE NOTRE-DAME**
DU SAINT-CORDON

Histoire ecclésiastique :
10 Eglise Ste Elisabeth & Béguinage
Post. 1630 :
51 Ursulines
52 Augustins
2 bis Brigittines

Souvenirs des fortifications
3 Tour et écluse de la Dodenne
49 bastion et cavalier de la Rhonelle

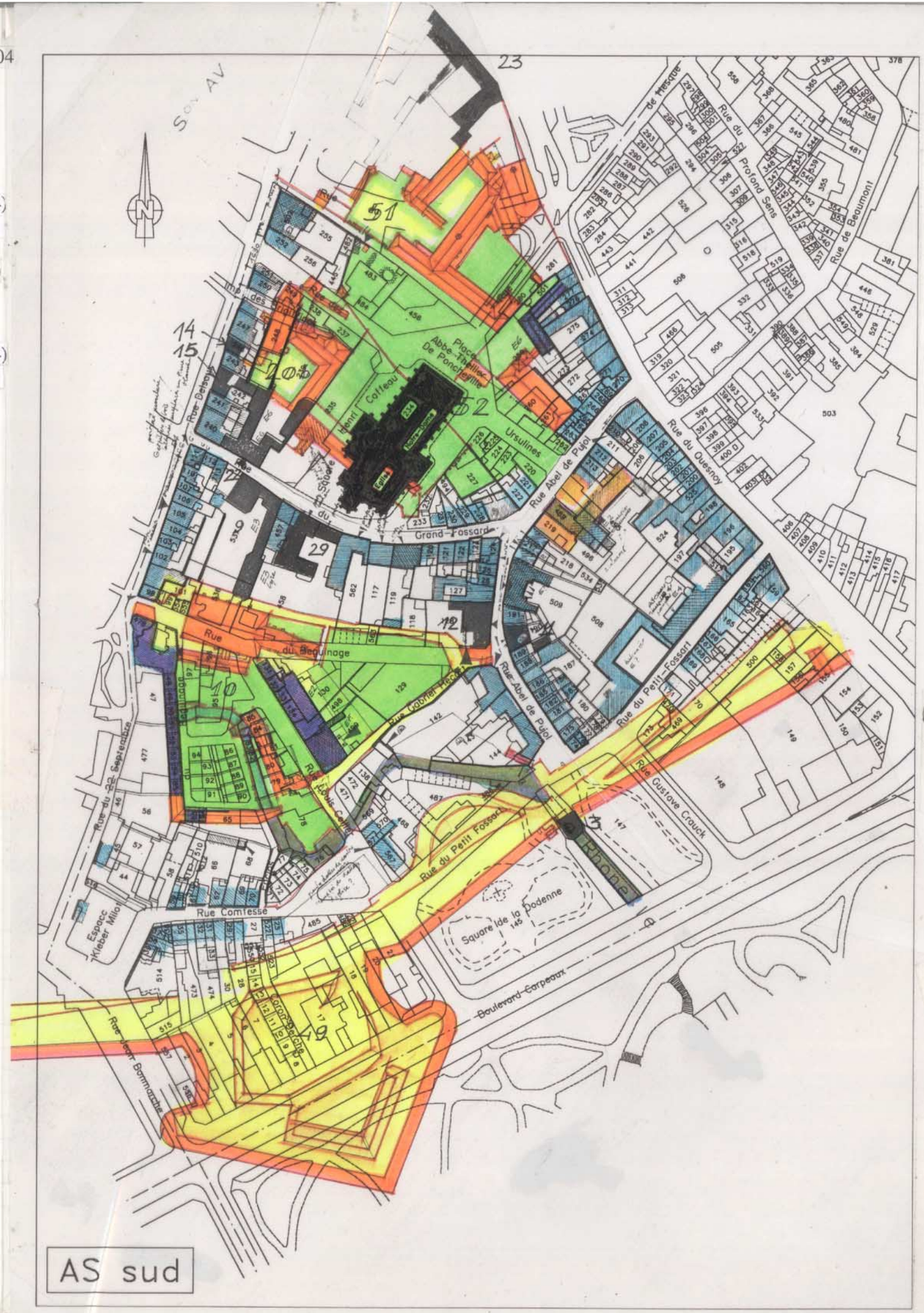

Rue Gabriel Hécart . Pl. VH

grand bruille

petit bruille

Enclose des repenties

pont st armand

pont des moulineaux

pont des dames

les vivers

pont des dominicains

pont des wautiers

pont de l'hospice

pont gredisse

Bordon

pont dessaulx

Ronelle

rue ste. catherine

SECTION P

SECTION A

55 AT

405

SECTION AV

SECTION AU

SECTION P

SECTION AK

SECTION AS
SECTION AV
SECTION AU
SECTION P
SECTION AK

SECTION AU

SECTION AQ

4 rue Asselerre . Maison en pan de bois anct rue de Mons
Cl. MH. 17.12.1924

10 place d'Armes . cave . Inv. MH. 8.6.1946

28 rue Delsaulx .
F. & t. sur rue. Inv MH. 13.4.1944.

12 rue de Famars Maison en pan de bois
fac. & toit. sur rue et sur cour
Inv. MH 22.6.1943

AT

Bouchond

Rue de la Citadelle

Rue Notre Dame

Rue des Dentelliéres

Rue de Famars

Rue des Juges qui dorment

Rue de Mons

Place d'Armes

Rue Delsaulx

Rue Askelerre

Rue Pierre de Wissignies

Rue Neuve

Rue Pierre Pruvost

Rue Pierre Pruvost

Rue Pierre Pruvost

AT EST

H.G

rue de la Barre

Auberge du Bon fermier . H,G.

rue des Foulons

rue Delsaux H.G.

J.G.

maison "d'Anna Foucart".

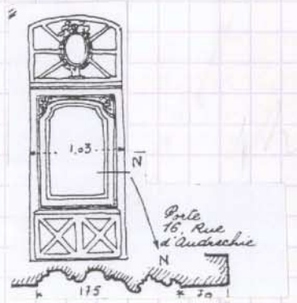

croquis d'Albert Laprade
1942

JM 1967

maison des "Jugas quidorment".

H.G

rue d'Avdregnies

Maison dites Juges quidorment
Fac sim. 45. (Photo 1917)

19 - 46 rue de Famars

la Rhonelle en amont du moulin Delsaux

AT 574.575

Ph. J.G
Pont sur la Rhonelle

AT 782

AT 566 ↓ AT 782

413

AT est

5 - **1 RUE ASKIEVRE** (17 décembre 1924) - Maison en pan de bois, façade et toitures - Maison dite « ESPAGNOLE ».

13 - **38 RUE DELSAUX** (13 avril 1944) - Façades et toitures

16 - **12 RUE DE FAMARS** (22 juin 1943) - Maison en pans de bois, façades sur rue et sur cour et toiture.

17 - **46 RUE DE FAMARS** (4 décembre 1945) - Porte.

18 - **AUBERGE DU BON FERMIER** - toitures et façades.

19 - **70 RUE DE FAMARS** (13 mars 1944) - Façade et toiture sur rue.

20 - **84 RUE DE FAMARS** (26 mai 1944) - Façade sur rue, toiture, vantaux de la porte cochère et de la porte-fenêtre du premier étage, imposte et ferronnerie du balcon.

21 - **3 RUE DES FOULONS** (14 mars 1944) - Façade et toiture sur rue.

Histoire ecclésiastique
9 N.D. de la chaussée . Paroisse
12 Eglise St Pol & couvent des Dominicains
30 Hopital St Jacques . Hotel Dieu .
44 Dames de Denain
45 Refuge de Fontenelles

Souvenirs des fortifications
57 bastion et cavalier Sainte catherine
79 Porte Cambrisienne puis de Famars

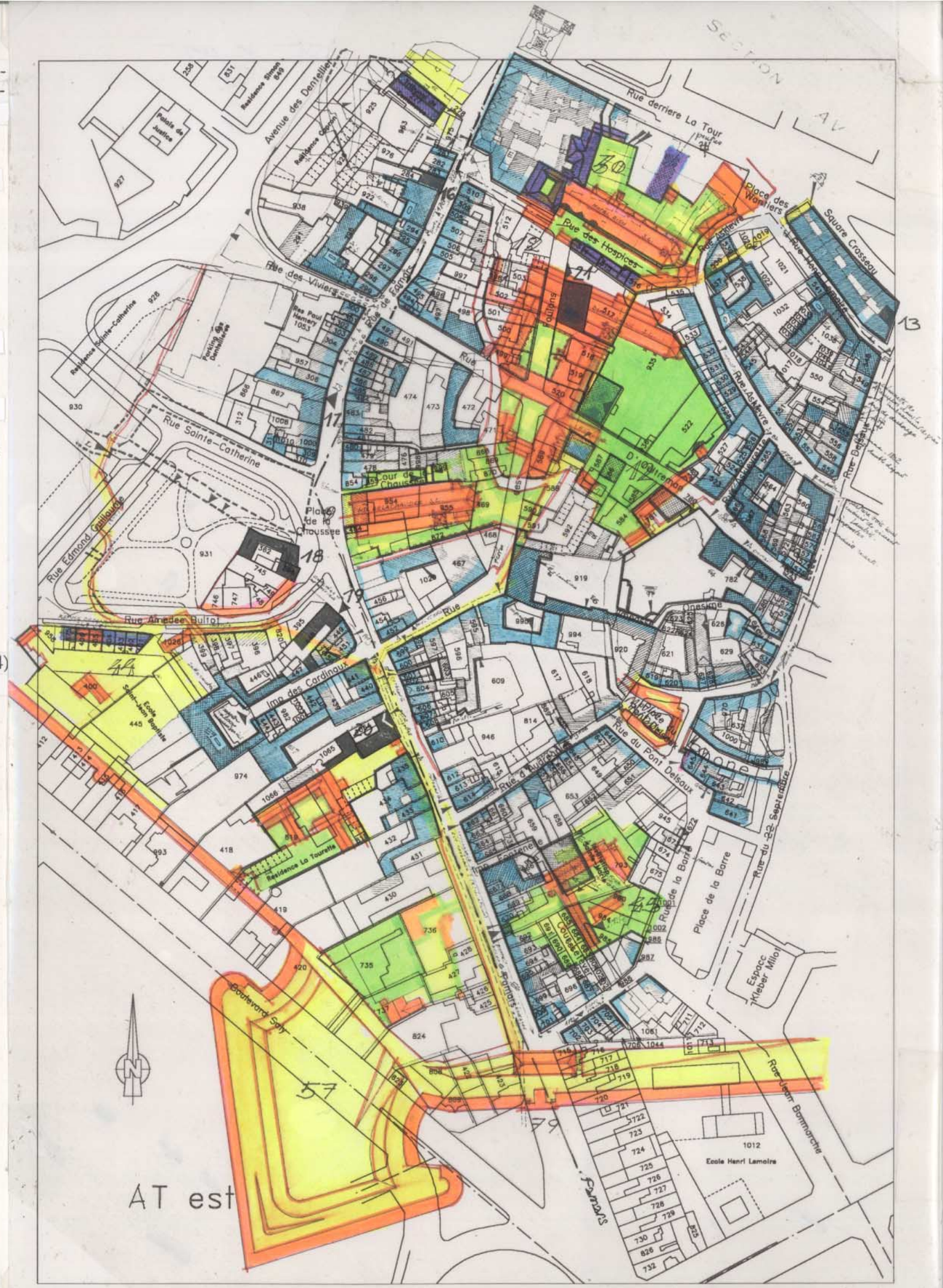

415

AT 196 Ph. G.H

AVE MARIA MR
à l'ancien alignement de
la façade rue de Paris

Niche et statue de N.D.
Façade rue Capron

ces deux façades procèdent du même modèle mais un ravalement a transformé les baies cintrées en baies rectangulaires. (refuge de l'abbaye d'Hasnon)

AT 256

la place du Neufbourg
avec la barriere en fonte
du marché aux bêtes

AT 934 →
J.M.

la rue des Anges
21. 3. 1953
Ph. A. Trohin →

← AT 252
253
Ph. J.M.

421

6 - **13 RUE NOTRE DAME** (21 avril 1923)
- Maison dite du « PREVOT », façade et toiture.

25 - **HOTEL DE BARNEVILLE**
(30 novembre 1972) - 16, rue des Dentellières

Histoire ecclésiastique.
1 Eglise Notre Dame la Grande
19 Monastère des soeurs pénitentes de St François
29 Chapelle N.D. de Hal
36 Ecole N.D. des Anges
41 Refuge de l'abbaye d'Anchin

Post. 1650
47 Eglise St Vaast en Ville (172)
50 Carmes dechaussés

Souvenirs des fortifications
78 Porte Notre Dame puis de Paris

50

A. H. G.

PIERRES DE FONDATION DES CARMES. 362.

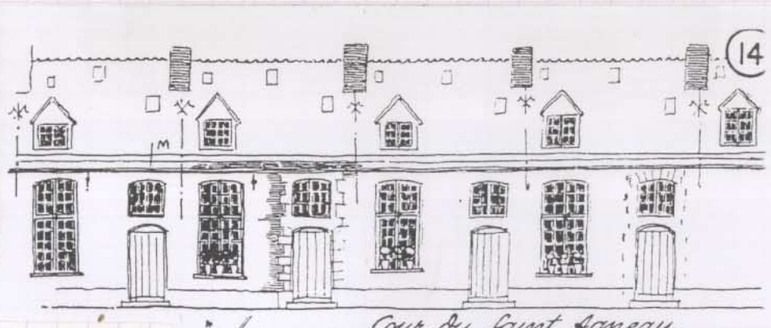

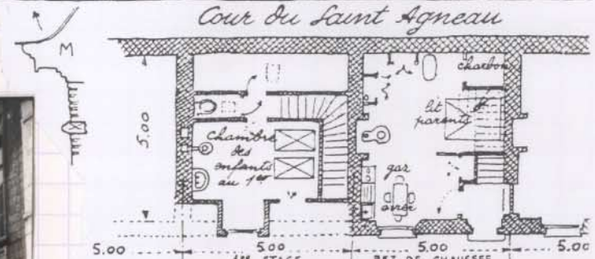

Ces logements comportent tous au rez de chaussée une grande pièce haute de plafond servant de cuisine et salle à manger. Rares étaient ceux ayant une cuisine séparée. Lorsque ces logements étaient habités par des vieilles filles et des veuves il n'y avait au premier étage qu'un grenier ou une mansarde débarras. Actuellement les premiers étages ont été éclairés par des lucarnes assez grandes et ils sont aménagés avec une ou deux chambres à coucher.

Albert Laprade . croquis - 11. 1942

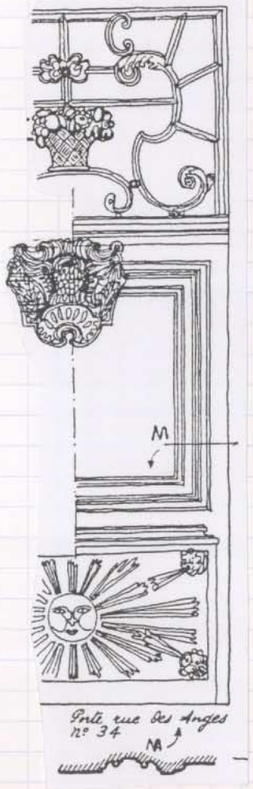

Albert Laprade
croquis . T1 1942

Photos - J.M. 1967

Fondation de la Bonne maison de l'Hostellerie du Chasteau S. Iehan et de la Chappelle.

Chap. LXXI.

POVR AVTANT QVE LA GRACE DE DIEV ET DE LA GLORIEVSE

Origine et Fondation de l'Eglise et Abbaye de Sainct Iehan

Chap. 10.

QVAND A LA PREMIERE FONDATION ET

Histoire écclésiastique

2 Eglise et Abbaye St Jean

22 Hospice de l'Hotellerie –

Le plan de 1767 a conservé l'élargissement du fleuve connu sous le nom de Pont de l'abreuvoir -
Deux abreuvoirs face à face, probablement pavés, constituent un incontestable gué permettant à la route de Bavai à Valenciennes de franchir l'Escaut en direction de Cassel et de la mer (et de l'étain). Ce gué, qui entravait la navigation vers l'amont est probablement le plus ancien de tous les points de passage de l'Escaut et le germe de la ville -

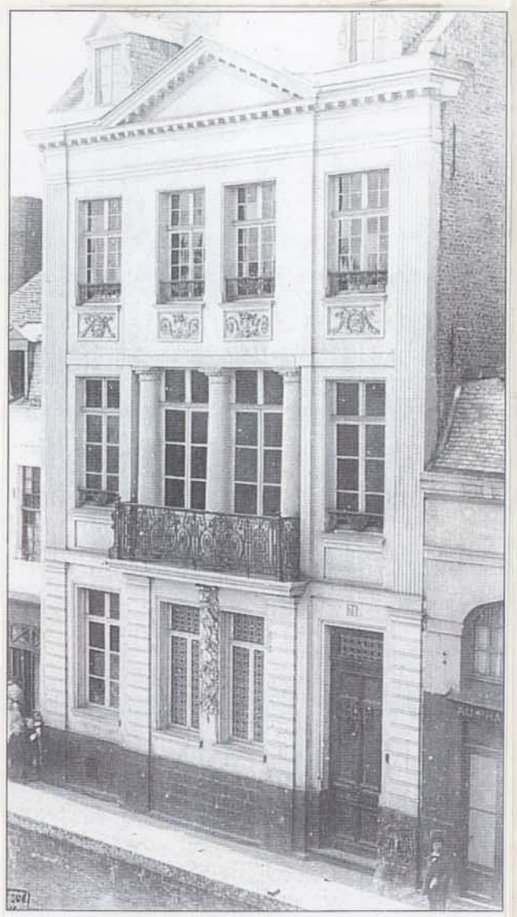

71 Rue de Lille
La Galerie historique était installée au 1er étage de 1892 à 1917.

rue de Paris

rue Askievre

rue derrière la tour

Revers de la Place d'Armes

↑ ruelle de Happes

- Cognin -
(Ancien Hotel des trois rois)

Thellier (Refuge de St Amand)

théâtre . Hotel de Ville
3 Athores: Hotel des trois rois.

AV.65

AV68 AV46 AV47

rue de Famars →
Passage Boca →

prisons 1780

Hotel de Hollande
Nlles Boucheries
riv. Ste Catherine
← Impasse des Ursulines
← Revers de la rue Delsaulx

Delsaulx

Rue H. Lemaire
↑
Impasse des Brigittines

↑ ruelle Crasseau
← Rue Delsaux →
↓ rue des Ursulines

21

26

Histoire ecclésiastique .

21 Monastère des Carmelines
26 Chapelle du petit. Saint-Jean
30 Hopital St Jacques ou bonne maison de l'Hotel Dieu
24 Chapelle St Pierre & Hotel de ville
38 Refuge de Vicoigne

30

10 - **10 PLACE D'ARMES** (8 mai 1944) - Caves

429

335 19 A 20

335 20 A 21

Démolition de l'hotel Carondelet Ph. H.G.

AW

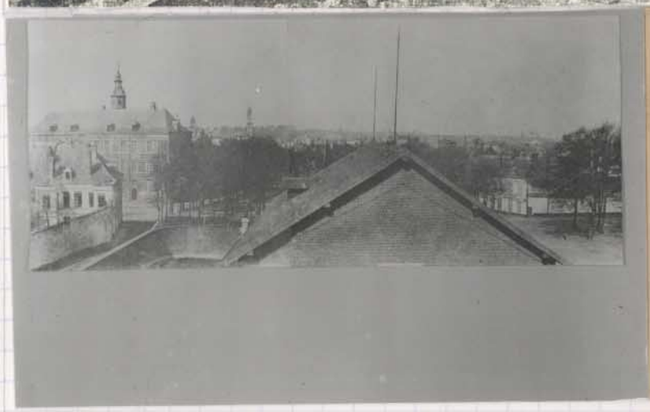

Ph. H.G.

16
46

8 - **MONT DE PIETE** (13 janvier 1993)
- Totalité.

23 - **70 RUE DU QUESNOY**
(18 octobre 1944)
- Ancien hôtel de Lambesc :
portail d'entrée, balcon en fer forgé,
vantaux de la porte cochère
du rez-de-chaussée.

Histoire ecclésiastique

16 Eglise et couvent des Chartreux reconstruit au XVII siècle sur l'emprise de l'Hotel d'Arschot

46 Mont de Piété et Hotel de Carondelet

Post 1650
51 Ursulines

70 rue du Quesnoy

Repro. H.Guilbume -

LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

UN CONTRAT POUR DE NOUVELLES PERSPECTIVES

"Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences ...".

Tel est le principe de référence inscrit en exergue du code de l'urbanisme par la loi portant répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat. Dans le cadre de la décentralisation, les communes exercent une responsabilité majeure en matière d'urbanisme ; l'Etat demeure garant de l'intégrité du patrimoine architectural et paysager.
Pour favoriser la plus grande harmonie entre les deux responsabilités, la loi a institué les zones de protection du patrimoine architectural et urbain, par lesquelles les communes peuvent, si elles le souhaitent, assurer avec l'Etat la responsabilité du patrimoine.

La zone de protection est un instrument original d'un triple point de vue.

1 - *Elle est un instrument contractuel qui se veut essentiellement représentatif de l'identité locale. C'est sur proposition ou après accord du conseil municipal de la commune intéressée que le Commissaire de la République de Région crée, par arrêté, la zone de protection. Une réunion de personnalités régionales, le Collège Régional du Patrimoine et des Sites, inspire les décisions du Commissaire de la République concernant la zone de protection, par exemple pour créer la zone, ou encore pour arbitrer une divergence entre l'avis du maire et l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.*

2 - *La procédure peut être mise en oeuvre sur un secteur déjà protégé : en secteur comportant un monument historique, elle se substitue aux effets de la loi du 31 décembre 1913 sur les abords du monument (fig. 1) ; en recouvrement d'un site inscrit, elle se substitue aux effets qui y sont induits par la loi du 2 mai 1930 (fig. 2). Elle peut aussi constituer le mode de protection et de gestion d'un secteur sensible mais ne bénéficiant d'aucune autre protection.*

3 - *La démarche est innovante. En associant la commune et l'Etat, elle invite par là même à élaborer un véritable projet urbain : contrairement à la gestion traditionnelle au coup par coup, par laquelle l'architecte des Bâtiments de France réagit successivement à chacune des demandes de visa qui lui sont soumises, la zone de protection définit une politique de gestion prévoyant le long terme, dans l'égal respect de l'héritage culturel et du nécessaire dynamisme de l'économie urbaine. Le document constitutif de la zone est annexé, comme les autres servitudes d'utilité publique, au document opposable en droit des sols : il peut exposer des règles précises en vue de guider les aménageurs et les constructeurs, il doit surtout exposer les objectifs généraux qui ont présidé à son établissement et qui doivent éclairer sa gestion. Contrairement donc aux modes traditionnels issus des lois de 1913 et 1930, qui définissent surtout des aires géographiques, - une aire circulaire de 500 m de rayon, centrée sur un monument, ou une aire délimitée comme site inscrit, - ce nouveau mode précise de manière très explicite une ambition commune pour un lieu ; les avis de l'architecte des Bâtiments de France en découlent comme modalités de mise en oeuvre. A terme, pour réadapter la politique aux sensibilités qui peuvent se renouveler, le document est révisable sous la seule réserve du parallèlisme des formes.*

La Z.P.P.A.U. apparaît - par un effet du sigle ? - comme un nouvel outil dans l'arsenal de l'urbanisme. Il est plus exact de la qualifier plutôt comme une nouvelle manière de faire, dynamique, nuancée, témoignant d'une ambition nouvelle. Et une opportunité.

1. Monument Historique

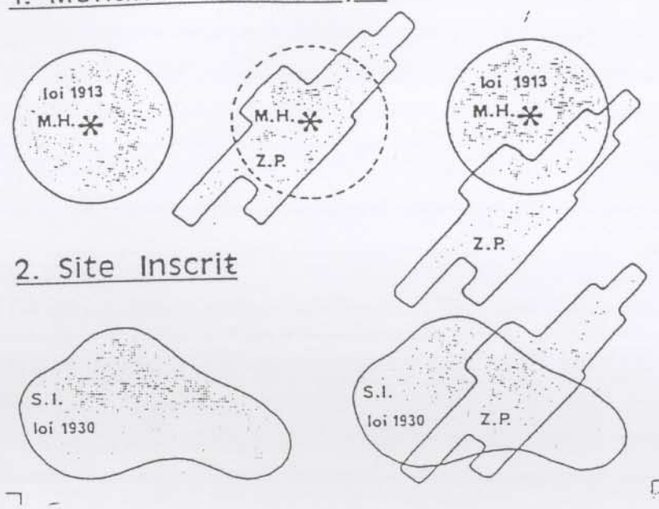

2. Site Inscrit

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE SUR LA Z.P.P.A.U.

les textes de références :

- *loi n° 83 1 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 69 à 72.*

- *décret n° 84.304 du 24 avril 1984, relatif aux Z.P.P.A.U.,*

- *décret n° 84.305 du 24 avril 1984, relatif aux collèges régionaux du patrimoine et des sites.*

- *circulaire du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports et du Ministre de la Culture, n° 85.A5 du 1er juillet 1985, relative aux Z.P.P.A.U.*

Peuvent être interrogés également :

- *le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement : chargé de promouvoir cette nouvelle politique dans la région, il assiste le Commissaire de République de région dans la programmation des crédits d'études pour l'élaboration des Z.P.P.A.U., en liaison avec le Directeur Régional des Affaires Culturelles pour ce qui concerne les crédits du Ministère de la Culture.*

  Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement du Nord - Pas-de-Calais - 4, rue Gombert à 59000 LILLE - tél. 20.30.83.83.

- *Le Service départemental de l'architecture, chargé d'assister le maire dans l'élaboration de la Z.P.P.A.U.*

  Au sein du service, l'Architecte des Bâtiments de France est garant de la prise en compte des intérêts patrimoniaux ; il lui appartient de faire associer en tant que de besoin, toute autre compétence qui s'avèrerait nécessaire, par exemple en matière d'archéologie.

  Service Départemental de l'Architecture du Nord - 44, rue de Tournai - B.P. 289 - 59019 LILLE Cedex - Tél. 20.40.54.95.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN de VALENCIENNES

Trop souvent détruite, presque totalement privée de son patrimoine monumental, Valenciennes reste riche d'un patrimoine domestique, à première vue construit après les sièges de Louis XIV et de la Révolution, mais qui intègre en fait et recouvre souvent des témoins des siècles précédents, reconnaissables entre autres signes à leurs baies, à leur ancrages et à leurs faîtages de toiture perpendiculaires à la rue.

Disparu du paysage urbain après le Concordat, le patrimoine monumental reste cependant lisible dans les limites de parcelles, ce qui laisse supposer, et chaque trou dans le sol le prouve, qu'il en subsiste des bases, des fondations, des pavements, des restes des somptueux tombeaux médiévaux évoqués par les textes et des fragments d'architecture permettant de situer et de préciser le rôle de Valenciennes dans l'histoire de l'Art.

Sur l'emprise des édifices détruits, une nouvelle structure parcellaire s'est tracée, qui conserve en sous-sol ces témoins archéologiques et se manifeste en surface par de vastes jardins privés qui contribuent, perceptibles ou non depuis la rue, à aérer les étroites parcelles d'origine médiévale maintenues à leur périphérie. Ils entretiennent, en centre-ville, par la présence de la végétation, le déroulement des saisons ainsi qu'une faune sauvage surprenante à une si faible distance de la place d'Armes (petits rapaces nocturnes, passereaux chanteurs et même des salamandres venues par les rivières).

Bâtie sur un noeud de rivières et de canaux, Valenciennes a perdu de vue son paysage fluvial devenu égoût et de ce fait couvert.

Les restes en sont assez secrets, mais les vues anciennes et ce qu'on peut en découvrir parfois font rêver à cette Bruges du Sud que Valenciennes n'est plus.

Contenus du XIVe siècle au XIXe siècle dans un périmètre immuable de fortifications renforcé périodiquement par des ouvrages plus modernes, les quartiers anciens restent encore aujourd'hui limités par le périmètre médiéval.

Arasés à partir de 1891, ces ouvrages, qui se manifestent encore par des fractures dans les constructions qui les recouvrent, ont cédé la place à une couronne de constructions de bonne qualité réalisées avec soin, dans le style éclectique de la fin du siècle homogénéisé par de bons matériaux où domine la brique.
Qualités souvent perdues depuis, les angles de rues, les retours des façades latérales sont traités avec le même soin. Les gabarits des constructions nouvelles se sont adaptés à la ville ancienne et la prolongent.

A la différence de cette couronne 1900 et quoiqu'elle ait, mieux que dans d'autres villes, retrouvé la qualité urbaine, la reconstruction a laissé, entre elle et la couronne des quartiers épargnés par l'incendie de 1940, des fractures non cicatrisées, encore accentuées par les percées et les opérations immobilières plus récentes.

L'usage de la craie glauconieuse [illegible], généralisé de Louis XIV au démantèlement, a fait de Valenciennes un paysage urbain précieux mais fragile, soumis à des thérapeutiques successives plus ou moins destructrices : piquetages, cimentages, ravalements successifs qui, sous un bon aspect apparent mais temporaire, accélèrent en fait la dégradation fatale.

La qualité de l'ensemble mérite des traitements adaptés à chaque cas, suivant :
- la nature des matériaux employés,
- l'âge de la construction, son style,
- la plus ou moins bonne conservation de la modénature initiale, etc...

En attendant que les traitements chimiques aient fait leurs preuves, et faute de pouvoir remplacer toutes les pierres altérées ou détruites, la meilleure solution reste la conservation, la consolidation et la réparation la moins dispendieuse possible.

Dans l'ensemble, ce patrimoine urbain est couvert par des "Périmètres d'Abords", centrés sur des nombreux édifices protégés au titre des Monuments Historiques. L'ensemble de ces périmètres correspond sensiblement au périmètre des boulevards, à ceci près que de nombreuses lacunes subsistent dans les champs de visibilité et que les cercles centrés sur l'Hôpital Général et sur la Citadelle dépassent largement les boulevards.

La Z.P.P.A.U. permettra d'adapter le périmètre de protection à son contenu. Le périmètre proposé reprend, autour des quartiers anciens :

- *une partie des quartiers édifiés à partir de 1891 et notamment le quartier de la gare, les lycées, les accès au centre en venant de Belgique par la route de Mons (avenue de Liège) ou de l'autoroute (place du Canada) qui jusqu'à la redécouverte par l'autoroute d'un panorama similaire à l'aquarelle de Farington conservée au Musée, constituaient les belles entrées de la ville, construites en remplacement des portes de l'enceinte.*

- *l'aire de protection de l'Hôpital Général, délimitée par le chemin des alliés, afin que le plus monumental des monuments de la ville puisse jouer son rôle dans la composition d'un nouveau quartier qui se doit d'être exemplaire.*

- *l'aire de la Citadelle, délimitée par le canal de l'Escaut, qui intègre l'aménagement du Vieil Eescaut.*

- *l'aire de la Dodenne, délimitée par les végétations qui accompagnent le cours de la Rhônelle en amont.*

Ce périmètre est reporté sur un plan au 1/2000e.

A l'intérieur du périmètre médiéval du corps de place, les quartiers anciens sont détaillés sur des feuilles au 1/1000e.

réduits au 1/2000e

Ces planches ont été établies à partir d'un inventaire étudié, parcelle par parcelle, et reporté sur des planches spécifiques au 1/2000e concernant :

- *les espaces verts,*

- *les monuments détruits et leurs vestiges éventuels,*

- *le réseau des rivières et des canaux et les ouvrages qui s'y rattachent.*

- *les données archéologiques et des hypothèses sur l'origine et l'évolution de la ville élaborées en croisant les données connues avec une lecture rigoureuse du plan de la ville du réseau des voies et des canaux.*

- *la typologie des constructions domestiques (façades, toitures, menuiseries et escaliers sculptés).*

- *les vestiges d'industries urbaines.*

V A L E N C I E N N E S

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Jusqu'au siège de 1793, Valenciennes, tapie au creux de la vallée de l'Escaut, se signalait au voyageur par ses flèches et ses clochers.

Privée de la quasi totalité de ses monuments religieux depuis le concordat,

de son plus ancien monument communal depuis l'écroulement du beffroi en 1843,

de sa ceinture de remparts depuis le démantèlement de 1891, de son centre historique depuis l'incendie de 1940,

Valenciennes présente encore malgré ces catastrophes successives un important patrimoine architectural et urbain constitué essentiellement par des ensembles de maisons représentatives de l'architecture domestique du XIVe siècle à nos jours.

Ces constructions sont réunies dans deux couronnes concentriques à l'aire reconstruite.

1 - réalisée sur l'emprise des fortifications arasées à partir de 1891, la couronne extérieure est essentiellement constituée de maisons construites dans le style éclectique de la fin du XIXe siècle, rendu homogène par le gabarit des voies, les matériaux (grès de remploi, brique émaillée ou non, pierre bleue) et surtout le soin apporté à la réalisation, soin qui se remarque dans le traitement des angles de rue, les retours de façades latérales, la ponctuation de l'espace public.

Cet ensemble est renforcé par un certain nombre de constructions publiques, commerciales ou industrielles à caractère monumental, gare - lycées - Eglise Saint-Michel - usines diverses - "magasins modernes" qui marquent les perspectives et le panorama de la ville de nombreux lanternons, clochetons et clochers.

2 - A l'intérieur du périmètre, arasé sauf une tour et quelques pans de murs, de la dernière enceinte médiévale (XIVe siècle) renforcée par les ouvrages espagnols et français, l'ensemble des époques déjà évoqué s'imbrique et se superpose :

- structures archéologiques probablement antiques repérables seulement sur le cadastre,

- emprises de monuments médiévaux détruits mais connus par de nombreux dessins et plans,

- paysage fluvial enfoui, voûté, mais souvent récupérable et parfois même visible,

- paysage industriel antérieur à la révolution industrielle du XIXe siècle :
  Réparties le long des cours d'eau, des tanneries, des brasseries et une porcelainerie marquant une des premières utilisations industrielles du charbon extrait à Anzin depuis 1735.

  Là où la nature et le niveau du sol permettrait l'humidification de l'air sans noyer pour autant les métiers et les ouvriers, des caves de tisserands de lin.

- paysage domestique complexe fait :

  - d'un fond médiéval qui n'apparaît que dans trois façades quoiqu'il soit présent partout : dans le parcellaire - dans les toitures - dans les structures et parfois dans les façades sur cour,

  - d'un paysage du XVe siècle, présent et repérable quoique méconnu, dans de nombreuses maisons de brique et de chêne ou de brique et de pierre,

- *d'un paysage "espagnol", prolongeant les techniques précédentes à travers ce qu'on peut considérer comme des campagnes de reconstruction, consécutives aux troubles religieux du XVIe et aux sièges de 1566 et de 1572,*

- *d'un paysage classique français, constitué de façades ordonnancées généralement plaquées sur les constructions précédentes et ponctué d'hôtels particuliers ou de refuges d'abbayes reconstruits en entier,*

- *d'un paysage Directoire - Empire et Restauration comblant les vides laissés par la vente des Biens Nationaux et le siège de 1793 (ce qui subsiste de la rue de Mons a été presque entièrement reconstruit après ce siège - cf. aquarelle de Farington).*

- *d'un paysage 1900, Modern' Style et Art Déco réduit dans cette partie de la ville à quelques dents creuses construites tardivement,*

- *d'un paysage de la reconstruction qui s'est substitué au centre ancien (le grand bourg) autour de la seule façade conservée de l'Hôtel de ville.*

L'aire urbaine antérieure au XIXe siècle est donc réduite dans ses parties visibles à un anneau inscrit dans le précédent, bien soudé à lui et circonscrit au périmètre de reconstruction, avec lequel la soudure n'a jamais été vraiment réalisée, tant en raison d'un plan de reconstruction expansif (par ses propres élargissements de voies et par des alignements destructeurs appliqués aux rues épargnées par l'incendie de 1940) qu'en raison de la conception même des volumes réalisés après la Reconstruction.*

* J'y ajoutent les faubourgs non protégés par l'enceinte :
faubourg de Paris
faubourg de Cambrai
St Roch

Par nature totalement démunie d'espaces de stationnement prévus pour les automobiles, cette ceinture historique est en effet soumise à la pression interne de la partie reconstruite, déjà marquée par un certain déficit en places de stationnement.

Ce phénomène se manifeste par l'extension constante de la frange de friches et de dents creuses qui persiste entre le centre et les quartiers anciens.

SECTEURS

(analyse par feuilles du cadastre)

1 - **secteur OUEST - NEUFBOURG**

La réalisation de deux radiales (Clémenceau et Dentellières) qui n'ont jamais réussi à franchir la ceinture extérieure des boulevards, isole dans cet anneau une entité historique, le Neufbourg, déjà en place au XIe siècle, compact, presque complet quoique privé de son principal monument, Notre-Dame la Grande et qui, associé à l'emprise du château Saint-Jean peut constituer un secteur net, trop bien délimité par des constructions récentes émergeant du plafond général de la ville et privant, par leurs parkings, le niveau du sol de sa substance urbaine.

Le reste de la couronne peut être, surtout pour la commodité du format des plans, divisé en deux autres secteurs distincts:

2 - **secteur NORD**

Fortement marqué par la présence de l'Hôpital Général et par plusieurs casernes associées à des friches urbaines en voie de dégradation.

3 - **secteur SUD-EST**

Comprenant la rue Delsaulx, la rue de Famars et ce qui reste de la rue du Quesnoy, aéré par de grandes parcelles issues des couvents détruits et comportant souvent de beaux jardins contribuant, même s'ils sont privés, à l'agrément du quartier.

Ces deux derniers secteurs sont réunis plus que séparés par un important espace public constitué par la place Verte et l'emprise de l'ancienne Eglise Saint-Nicolas, aujourd'hui occupée par le musée, le kiosque à musique et le square Paul Gosset.

PROTECTION

L'ensemble de ce patrimoine est actuellement couvert par les rayons de 500 m attachés ponctuellement à des classements sur la liste des monuments historiques et à des inscriptions à l'inventaire supplémentaire.

Toutefois, ces classements et inscriptions étant liés très souvent à des constructions du même gabarit que le reste de la rue, seul l'Hôpital Général, en émergeant nettement de la ville, exerce une protection réelle sur ses abords.

Par contre, de nombreuses rues, quoique très riches d'architecture, restent entièrement en dehors des champs de visibilité et pour peu que la parcelle soit vaste, un édifice intéressant non visible peut finalement être remplacé par un monstre contemporain visible de partout.

Enfin, la protection récente des restes de la citadelle, d'où on découvre une des dernières silhouettes de la ville, a créé un nouveau champ de visibilité couvrant les toits du Neufbourg et le front de l'Esplanade.

La création d'un périmètre de zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (Z.P.P.A.U.) permettra de faire coïncider, sans lacunes, périmètre et aire de protection avec leur contenu et donc de proposer ou de prescrire toutes dispositions utiles et adaptées à la nature particulière des problèmes que pose le patrimoine urbain à Valenciennes.

RICHESSES

A travers tous les malheurs de l'histoire, Valenciennes est devenue un très complet musée vivant de l'architecture domestique, bonne ou mauvaise, du XIVe siècle à nos jours et y compris le néo rétro qui sévit encore. A ce titre, tous les éléments de ce puzzle méritent que soient faits les efforts nécessaires à leur conservation et à leur mise en valeur. Il appartient aux années à venir de réaliser les soudures nécessaires entre ses différents éléments et de réaliser sur les terrains encore libres les oeuvres contemporaines que la qualité du patrimoine artistique de Valenciennes exige.

FRAGILITES

Dans sa partie domestique, le paysage Valenciennois a su, tant bien que mal, surmonter les agressions de l'histoire : guerres, révolution, incendies.

Malgré ses défauts, la reconstruction a plutôt mieux qu'ailleurs et grâce à l'obstination de la ville, rétabli la continuïté urbaine.

Les qualités mêmes de ce paysage ne le mettent plus à l'abri et au contraire l'exposent aux agressions contemporaines habituelles ou particulières à Valenciennes :

- *d'une manière générale, la perte du savoir conduit à remplacer et détruire au lieu de réparer,*
- *le manque d'entretien des toitures, quelles qu'en soient les causes, entraîne la dégradation irrémédiable des charpentes et des maçonneries,*
- *les réglements ne savent que faire de hauteurs de pièce supérieures à 2,50 m et conduisent donc à détruire volumes, plafonds décorés, lambris et précieux escaliers sculptés dont par surcroit la hauteur de main courante, réglée sur le système pied-pouce, est inférieure à 1 m est donc en contradiction avec les règles de sécurité,*
- *la pierre tendre en usage à Valenciennes, qui appelait la sculpture délicate, ne résiste pas à un ravalement abusif exécuté par un praticien improvisé,*
- *la finesse de la menuiserie, chef d'oeuvre des "Huchiers" valenciennois, conçue pour des verres minces, ne résiste pas à des campagnes pour les économies de chauffage faites pour vendre de lourdes menuiseries préfabriquées, inadaptées aux cotes de la maçonnerie et conçues pour porter des verres épais,*
- *des alignements datant du premier Empire, liés à des routes nationales qui ne traversent plus la ville ou un plan de reconstruction caduc, continuent d'entraver l'entretien des immeubles,*
- *les espaces verts privés qui font l'agrément de certains îlots, qui sertissent certaines rues et dont l'intérêt dépasse donc l'intérêt particulier des propriétaires et des riverains en participant au paysage urbain, sont devenus des proies tentantes pour des opérations immobilières que le Réglement National d'Urbanisme* ne bride pas quand la parcelle est suffisamment grande,*

* écrit avant l'adoption du PoS

- *libérées par l'ascenseur, les constructions nouvelles édifiées sur ces grandes parcelles émergent alors du plafond général de la ville sans que leurs silhouettes contribuent à l'embellissement,*

- *la maîtrise du volume d'un espace public, par essence constitué de vide, a peu de chance d'être favorisée par des documents qui régissent le plein et conduisent donc à faire de l'espace perceptible, public ou non, un espace résiduel,*

- *enfin, les champs de visibilité, conçus pour protéger les parties visibles du patrimoine, ne protègent pas les intérieurs quelque soit leur intérêt artistique.*

PROBLEMES

Quelques principes peuvent être énoncés à titre d'exemples, même s'ils peuvent apparaître contradictoires :

- *rétablir l'ensemble des meneaux de pierre ou de bois améliorerait considérablement la présentation de certaines rues particulièrement riches de ce type de façades (ex. rue Delsaulx).*

- *restaurer systématiquement, compléter éventuellement les ordonnances à pilastres, dégager les rangs de piliers de grès qui rythmaient les rues commerçantes avant la pose de boiseries individualisées, aurait un effet également bénéfique sur d'autres rues (Lille - Famars - Viviers - Récollets - Saint-Géry - du Quesnoy, etc ...).*

Toutefois, une façade brique et pierre à meneaux, complétée en pierre sous Louis XVI et unifiée symétriquement sous un badigeon ne peut plus être restaurée dans ses matières et huisseries initiales sans détruire l'unité et sans qu'apparaisse l'incompatibilité des deux styles.

Une cour du même type (brique et pierre à meneaux) complétée par une véranda à vitraux 1900, ne peut plus être restaurée dans ses dispositions initiales sans perdre le plus étonnant de son attrait.

Enfin, certaines devantures extraordinaires du siècle dernier, à grilles de fonte, à glaces gravées, à décors de faïence, la façade d'un cinéma art déco (rue du Quesnoy), ne peuvent pas être détruits au profit de l'unité de style de piliers dont l'existence et l'état ne sont même pas connus.

RAVALEMENTS

La diversité des constructions et de leur état nécessite des interventions spécifiques :

- on ne peut pas rejointoyer une construction 1900 comme on rejointoie une construction du XVIIe siècle,

- on ne peut pas ravaler une construction Empire délicatement ciselée et bien conservée comme on racle trop souvent des façades déjà usées par plusieurs ravalements successifs.

Dans la plupart des cas, réparer et repeindre est préférable à la fragilité définitive d'une pierre de taille privée de son calcin.

Pour ces quelques raisons (il en est bien d'autres), il ne peut pas être préconisé à Valenciennes de solution miracle applicable par avance à tous les cas possibles.

PROPOSITIONS

A part le premier point (perte du savoir), qui n'aura pas de solution tant qu'on ne pourra pas exiger un minimum de savoir faire de la part des intervenants,

les autres points trouvent leur solution dans les articles du P.O.S. qui concernent l'implantation, l'emprise, la hauteur et l'aspect des constructions,

à condition de ne pas oublier, par exemple, en exigeant trop, qu'il vaut mieux une toiture provisoire d'un aspect regrettable que pas de toiture du tout, qu'une façade jamais ravalée et lépreuse est en fait plus durable qu'une façade bien propre fendue dans son épaisseur et sur toute sa hauteur par la suppression des boutisses et la pose de trop nombreuses plaquettes trop minces,

et à condition de prendre les mesures spécifiques complétant le réglement dans les domaines où il est inopérant :

- protection des éléments de décor intérieur,
- protection de certains espaces verts privés et de leur végétation,
- protection des emprises archéologiques connues,
- protection des sols,
- suppression des alignements inutiles,
- récupération et mise en valeur, qu'ils restent couverts ou non, de l'emprise des cours d'eau.

8 rue du Grand Fossart

1917

C.M.H

Etat actuel : Effet d'un ravalement

J.P. LEROY.

457

cette façade du XVIII· en brique et pierre a été surélevée d'un étage en pierre au début du XIX·. qui a entrainé une mise à la mode complète : baies rectangulaires - enduit et badigeon ocre général -
/a suppression des enduits a créé un problème difficile et couteux à résoudre qui aurait pu être évité par quelques sondages préalables

Constructions nouvelles :

- Dents creuses

A Valenciennes, chaque époque a élaboré des modèles se substituant aux constructions détruites.

La nôtre présente un trop grand nombre de solutions contradictoires et inadaptées au contexte (par les matériaux, les volumes, les proportions et le rythme du percement).

Un choix s'impose donc.

En dehors des cas d'ordonnances générales où la reconstitution de façades modèles réunissant les informations conservées éparses dans l'ensemble paraît la meilleure solution, plusieurs modèles contemporains pourraient être élaborés afin de renforcer le caractère du contexte :

- *dans les ensembles où l'individualité de la parcelle marque le paysage : des pignons, des croupes en toiture, un percement horizontal avec des allèges de tuiles plates, d'ardoise ou de brique, ossature d'acier, de béton.*

- *pour compléter les ensembles ordonnancés en craie : des façades à corniches et bandeaux horizontaux, à percement vertical, en béton brut ou en maçonnerie enduite et peinte, associée très modérément à la brique, uniquement si le contexte le permet.*

- Suture entre la Reconstruction et les quartiers anciens :

Si le problème est sensible partout, du fait de l'implantation et de la discordance des volumes nouveaux, accrue par celle des matériaux, il ne peut être résolu que par une étude propre à chaque site, la règle étant d'essayer de rétablir la continuïté de la rue malgré l'incompatibilité des gabarits et des alignements.

D'une manière générale, qu'il s'agisse de la rue ou d'espaces intérieurs aux îlots, la conception du bâti devrait être indissociable de celle de l'espace non bâti.

- Sols :

L'étude étant par la force des choses orientée sur le bâti par îlots, il convient de ne pas oublier que le paysage est constitué, lui, par l'ensemble des façades des îlots liées par la découpe du ciel et par la surface du sol.

En ce sens, la présence de revêtements de sols en pavés de grès, réunissant les soubassements, de grès également, des façades opposées, réalisait une unité de matière caractéristique de notre région et contribuait à la beauté de l'ensemble.

Les rares surfaces de pavés encore en place, recouvertes de bitume ou non, mutilées ou non, méritent donc d'être conservées et réparées.

La découpe du ciel maîtrisée dans ses parties privées par l'article concernant l'aspect des constructions (toitures), mérite de l'être également en ce qui concerne l'éclairage public et les passages de lignes.

Protection du patrimoine archéologique.
Conservation et mise en valeur des éventuelles découvertes.

Quoique prévisible au vu de trouvailles antérieures, les découvertes fortuites de la rue de Beaumont, associées à celles de Fontenelle, permettent de rêver à ce que mettrait à jour une intervention sur un site plus prestigieux mais posent en fait un problème grave qui peut se présenter à nouveau :

la conservation et la mise en valeur sur place d'éléments intransportables ou indissociables du sol qui les porte.

Réduites à quelques tableaux encadrés, les peintures funéraires des cârzeaux de la rue de Beaumont ont maintenant perdu l'essentiel de leur force.

Il est évident que si elle avait été prise en compte dès l'élaboration des plans de l'immeuble, la présence de structures archéologiques, lisible dans le cadastre aurait pu se traduire par le maintien sur place des vestiges de l'église comme cela s'est pratiqué dans d'autres villes dont l'importance du passé artistique et le contenu archéologique probable du sol n'étaient pas sous-estimés par avance (Paris - Cologne .~~etc~~)

En plus des structures antiques, apparentes dans le tracé de certains canaux, mais qui restent encore à découvrir, les sites des bâtiments détruits à la Révolution présentent un intérêt capital dans une région peu étudiée et mal connue car située à la limite du Royaume de France et de l'Empire d'Allemagne :

- *édifices de fondation mérovingienne ou carolingienne (Saint-Géry au square Froissart - Saint-Nicolas place Verte - N.D. de la Chaussée rue de Famars).*

- *édifices funéraires des successives familles comtales (Salle le Comte - Saint-François (= Saint-Géry actuel) - Saint-Pol des Dominicains).*

- *édifice témoin de la naissance de l'architecture dite gothique (N.D. la Grande).*

Bien que dans la plupart des cas, le maintien des espaces verts ou des constructions plus récentes qui occupent le site soit la meilleure ou la moins mauvaise des solutions possibles, il est nécessaire d'ériger en principe que toute intervention sur ces sites devra être précédée d'une fouille de reconnaissance et que tout projet éventuel devra prévoir la conservation et la présentation sur place des structures découvertes quand cela s'avère nécessaire.

Il serait en effet difficilement acceptable que certaines emprises telles que N.D. la Grande ou les Dominicains, d'une charge religieuse, culturelle et historique considérable, soient définitivement détruites par une implantation immobilière banale.

N.B.
Les emprises figurant sur les plans ne constituent pas une liste exhaustive et n'excluent pas la possibilité d'autres découvertes sur l'ensemble du site de la ville, notamment en ce qui concerne des structures domestiques, industrielles, non monumentales et donc imprévisibles, qui restent évidemment couvertes par la réglementation habituelle.

Mesures incitatives

Jusqu'à présent (1995), le dégagement des piliers de grès a été obtenu au coup par coup à la faveur des réaménagements de magasins. Des mesures incitatives dont la nature reste à étudier et à décider (subventions ? exonérations ?) permettraient à la fois d'accélérer ce processus et éventuellement de remplacer les piliers manquants.

Le rétablissement des ordonnances classiques et des façades à meneaux pourrait également être favorisé par de telles mesures associées à la fabrication en série d'éléments de remplacement (bases, chapiteaux, meneaux, etc ... qui étaient au départ modulés de telle façon qu'ils sont encore aujourd'hui pratiquement interchangeables).

La mise en place d'une "bourse aux matériaux" permettrait également de réutiliser au profit du site les éléments de qualité, intérieurs ou extérieurs, qui n'ont pu être maintenus à leur place initiale.

PROPOSITIONS

POUR UNE Z.P.P.A.U.P.

(ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER)

A VALENCIENNES

- - - - - - - - - - - -

Le périmètre proposé réunit plusieurs aires de paysage différentes par leur nature, leur rôle et donc par le traitement proposé.

A - LE PAYSAGE URBAIN (essentiellement bâti).

B - LE PAYSAGE FLUVIAL (encore peu construit).

A - PAYSAGE URBAIN

OBJECTIFS

- *préciser le périmètre de protection afin d'aboutir à une gestion rationnelle et efficace de la surface actuellement couverte par les seuls rayons de protection des édifices classés ou inscrits (surface qui comporte des lacunes et pèse parfois sur des parcelles sans intérêt).*

- *préciser les prescriptions du réglement P.O.S. (notamment dans l'article 11).*

B - PAYSAGE FLUVIAL

La situation de Valenciennes au creux de la vallée de l'Escaut. et le tracé de l'autoroute font de la vallée de l'Escaut un premier plan qui contribue à la fois à la plus ou moins bonne présentation de la ville découverte par le voyageur empruntant l'autoroute et à son agrément pour ses habitants.

Trois secteurs : la vallée de la Rhônelle et la vallée de l'Escaut dans ses parties amont et aval.

VALLEE DE LA RHONELLE

L'aire de la Rhônelle couvre les berges de la rivière depuis le jardin (protégé) de la Rhônelle jusqu'à la limite communale.

Il s'agit d'assurer la continuïté du paysage agreste d'une rivière, débarrassée des pollutions amont, peut lui rendre un caractère naturel déjà appréciable en amont.

Le sauvetage - la réhabilitation du site du moulin Saint-Jean - pourrait être le point fort de cette aire.

Propositions de règles :

- *inconstructibilité des berges sur une certaine profondeur (sauf réhabilitation de volumes existants).*

- *permettre un accès à l'eau depuis l'avenue de Verdun.*

- *protéger et reconstituer les plantations maintenant les berges, saules, etc ...*

VALLEE DE L'ESCAUT - AMONT.

- perçue par le voyageur abordant l'entrée sud par le Sud,

- Découverte de la ville depuis l'autoroute

- Le panorama avec ses clochers est partiellement protégé par le plan d'eau du vignoble et se retrouve et se prolonge dans l'avenue Pompidou jusqu'à la place du Canada.

Propositions :

1 / maîtriser l'aspect d'une zone industrielle de fait maintenue au P.O.S. , si possible, dans ses implantations et au minimum dans ses silhouettes et sa couleur - Plantations écrans existantes à protéger, nouvelles à créer.

2 / il s'agit également de contribuer à réunir autour d'un parc d'emplois les deux versants de l'Escaut, Vignoble et Saint-Waast sur la rive gauche, le centre historique sur la rive droite - Reconquête amorcée par la réalisation de l'E.N.T.E. et le classement de la Citadelle.

— Maintien et réutilisation de l'ancienne brasserie Dupont dont les deux tourailles sont un élément caractéristique du paysage

VALLEE DE L'ESCAUT - AVAL.

- l'ouverture du canal au tourisme fluvial impose de maîtriser l'aspect des constructions inévitables qui paradoxalement sont généralement conçues à partir de la voie terrestre et présentent donc leurs façades "secondaires" (c'est un euphémisme) au paysage fluvial.

Deux Propositions de périmètre :

1 / limité à l'emprise du canal et à ses berges.

2 / étendu :

- au canal de décharge,

- au marais de l'Epaix,

- à l'avenue E. Macarez dont l'aspect n'est pas encore digne de l'entrée Nord de la ville (maîtriser les deux côtés du chemin des alliés ? deux rangées de plantation d'alignement pour masquer un excès de bardage et de hangars, etc ...).

- Au vieil Escaut, dans son cours naturel aux nombreux méandres, bordant le cimetière Saint-Roch rive droite, le quartier d'isolement autour de l'Eglise Saint-Charles Borronné disparue, devenu un site agreste parcouru par les oiseaux de marais, etc ...

- la ferme de Rougeville pourrait devenir le point fort d'un aménagement de loisirs reliant Saint-Saulve aux Tertiales.

Règles :

- reconstituer les plantations de saules maintenant les berges et agrémentant la promenade.

liste des établissents religieux. Simon Leboucq. 1650
complétée plan 1767

Faux-titre et titre imprimés, en tête de l'ouvrage.
Portrait en pied gravé, de Simon Le Boucq, en regard de la notice biographique, folio liminaire I.
Titre gravé et tiré en encre bleue — *fac simile* du manuscrit, en recto après la notice.
Dédicace à la Vierge, tirée en encre rouge, après le titre gravé en bleu.
1re Partie (faux-titre) — doit suivre cette dédicace.
Plan gravé de la ville, vu à vol d'oiseau, en face de la liste des jours de dédicaces des églises, p. 3.
1 Eglise de Notre-Dame-la-Grande, en regard du chap I, p. 7.
Frontispice du Doxal, lithographie, pliée et collée sur onglet, p. 12.
Voûte de l'entrée du chœur et 18 figures sur une page, lithographie, en regard de la page 3.
Chœur de l'église Notre-Dame, en face du chap. IV, p. 15.
Candelabre, lithographie, page 29, en regard du chap. IX.
2 Eglise de St.-Jehan, page 31, en regard du chap. X.
3 Eglise collégiale de la Salle-le-Comte, page 42, en face du ch. XV.
4 Eglise paroissiale de St.-Vaast, page 49, en face du chap. XVIII.
5 Chappelle de St. Laurent, p. 52, en face du chap. XIX.
6 Eglise de St. Jacques, page 55, en face du chap. XXI.
7 Eglise de St. Géry, page 57, en face du chap. XXIII.
8 Eglise de St. Nicolas, page 66, en face du chap. XXVII.
9 Eglise de Nostre-Dame-de-la-Chaussée, page 69, en face du chap. XXIX.
10 Eglise du Béguinage, page 72, en face du chap. XXX.
11 Eglise de St.-Martin-de-l'Espaix, p. 79, en face du chap. XXXIV.
12 Monastère des Révérends Pères Dominicains, page 80, en face du chap. XXXV.
13 Eglise des Peres Carmes, page 89, en face du chap. XXXIX.
14 Eglise des Frères Mineurs, page 99, en face du chap. XLIII.
15 Cloître des Capucins, page 131, en face du chap. LIII.
16 Eglise des Chartreux, page 139, en face du chap. LVI.
17 Eglise des Jésuites, page 142, en face du chap. LVII.
18 Monastere de Beaumont, page 162, en face du chap. LXIII.
19 Monastère des Sœurs pénitentes de St. François, page 168, en face du chap. LXVII.
20 Monastère des Religieuses de Ste. Brigitte, page 171, chap LXIX.
21 Monastère des Carmelines, page 174, chap. LXX.
2e Partie (faux-titre), page 177.
22 Bonne Maison de l'Hostellerie, page 179, en face du chap. LXXI
23 Chappelle de St. Michel Archange, page 188, en face du ch. LXXV
24 Chappelle de St. Pierre et ancien hôtel-de-ville, gravure, page 194, en face du chap. LXXIX.
25 Chappelle de St. Barthélemy, lithogr., page 200, en face du chap. LIIIxxI.
26 Chappelle du Petit St. Jehan, page 203, en face du chap. IIIIxxIV.
27 Hospital de St. Jacques, page 205, en face du chap. IIIIxxV.
28 Autre Gertrude, page 205. en face du chap. IIIIxxVII.
29 Chappelle N.-D.-de-Hall, gravure, page 212, en face du chapitre IIIIxxIX.
30 Bonne Maison de l'Hostel-Dieu, page 214. en face du chap. IIIIxxX.
31 Chappelle des pauvres Prestres de St. Grégoire, page 228, en face du chap. IIIIxxXVI.
32 Bonne Maison des Chartrieres. page 242. en face du chap. C.
33 Chappelle de St. Charles Boromée, page 246, en face du chap. CI.
34 College de Standonck, page 247, en face du chap. CII.
35 Bonnes Maisons des fils et filles orphelins, page 253, en face du ch. CIII.
36 Escolle de N.-D.-des-Anges, page 258, en face du chap. CIIII.
Tableau de l'Aumosne générale, page 261, en face du chap. CVI.
37 Plan gravé du Palais de la Salle-le-Comte, page 273, en face du ch. CVIII.
Plan parcellaire de do en face la page 283.
38 Refuge de l'abbaye de Vicoigne, gravure, page 286, chap. CIX.
39 Refuge de St.-Amand, lith., page 287, chap. CX.
40 Refuge de l'abbaye de Marolles, gravure, page 288, en face du chap. CXI.
41 Refuge de l'abbaye d'Anchin, lithogr., page 289 } en face des ch. CXII
42 Refuge de l'abbaye de St.-Sauve, page 289 } et CXIII.
43 Refuge de la Prevosté de Haspre } page 291, en face des chap. CXIIII
44 Refuge de l'abbaye de Denain } et CXV.
45 Refuge des Dames de Fontenelles, page 292. en face du chap. CXVI.
46 Mont-de-Piété. gravure. page 294. en face du chap. XVII
47 St Vaast en ville
48 St Francois de Salle
49 Badarlannes
50 carmes dechaussés
51 Ursulines
52 Augustins
2 a bis Brigittines

1999

liste des établissents religieux Simon Leboucq. l
complétée plan 1967

Y=296500

Y=296000

Y=295500

HÔPITAL GÉNÉRAL 53

Faux-titre et titre imprimés, en tête de l'ouvrage.
Portrait en pied gravé, de Simon Le Boucq, en regard de la notice biographique, folio liminaire I.
Titre gravé et tiré en encre bleue — *fac simile* du manuscrit, en recto après la notice.
Dédicace à la Vierge, tirée en encre rouge, après le titre gravé en bleu.
1re Partie (faux-titre) — doit suivre cette dédicace.
Plan gravé de la ville, vu à vol d'oiseau, en face de la liste des jours de dédicaces des églises, p. 3.

1 Eglise de Notre-Dame-la-Grande, en regard du chap I, p. 7.
Frontispice du Doxal, lithographie, pliée et collée sur onglet, p. 12.
Voûte de l'entrée du chœur et 18 figures sur une page, lithographie, en regard de la page 3.
Chœur de l'église Notre-Dame, en face du chap. IV, p. 15.
Candelabre, lithographie, page 29, en regard du chap. IX.
2 Eglise de St.-Johan, page 31, en regard du chap. X.
3 Eglise collégiale de la Salle-le-Comte, page 42, en face du ch. XV.
4 Eglise paroissiale de St.-Vaast, page 49, en face du chap. XVIII.
5 Chappelle de St. Laurent, p. 52, en face du chap. XIX.
6 Eglise de St. Jacques, page 53, en face du chap. XXI.
7 Eglise de St. Géry, page 57, en face du chap. XXIII.
8 Eglise de St. Nicolas, page 66, en face du chap. XXVII.
9 Eglise de Nostre-Dame-de-la-Chaussée, page 69, en face du chap. XXIX.
10 Eglise du Béguinage, page 72, en face du chap. XXX.
11 Eglise de St.-Martin-de-l'Espaix, p. 79, en face du chap. XXXIV.
12 Monastère des Révérends Pères Dominicains, page 80, en face du chap. XXXV.
13 Eglise des Pères Carmes, page 89, en face du chap. XXXIX.
14 Eglise des Frères Mineurs, page 99, en face du chap. XLIII.
15 Cloître des Capucins, page 131, en face du chap. LIII.
16 Eglise des Chartreux, page 139, en face du chap. LVI.
17 Eglise des Jésuites, page 142, en face du chap. LVII.
18 Monastère de Beaumont, page 162, en face du chap. LXIII.
19 Monastère des Sœurs pénitentes de St. François, page 168, en face du chap. LXVII.
20 Monastère des Religieuses de Ste. Brigitte, page 171, chap. LXIX.
21 Monastère des Carmelines, page 174, chap. LXX.
2e Partie (faux-titre), page 177.
22 Bonne Maison de l'Hostellerie, page 179, en face du chap. LXXI
23 Chappelle de St. Michel Archange, page 188, en face du ch. LXXV
24 Chappelle de St. Pierre et ancien hotel-de-ville, gravure, page 194, en face du chap. LXXIX.
25 Chappelle de St. Barthélemy, lithogr., page 200, en face du chap. IIIIxxI.
26 Chappelle du Petit St. Jehan, page 205, en face du chap. IIIIxxIV.
27 Hospital de St. Jacques, page 205, en face du chap. IIIIxxV.
28 Autre Gertrude, page 205, en face du chap. IIIIxxVII.
29 Chappelle N.-D.-de-Hall, gravure, page 212, en face du chapitre IIIIxxIX.
30 Bonne Maison de l'Hostel-Dieu, page 214, en face du chap. IIIIxxX.
31 Chappelle des pauvres Prestres de St. Grégoire, page 228, en face du chap. IIIIxxXVI.
32 Bonne Maison des Chartrières, page 242, en face du chap. C.
33 Chappelle de St. Charles Boromée, page 246, en face du chap. CI
34 Collège de Standonck, page 247, en face du chap. CII.
35 Bonnes Maisons des fils et filles orphelins, page 253, en face du ch. CIII.
36 Escolle de N.-D.-des-Anges, page 258, en face du chap. CIIII.
37 Tableau de l'Aumosne générale, page 261, en face du chap. CVI.
38 Plan gravé du Palais de la Salle-le-Comte, page 273, en face du ch. CVIII.
Plan parcellaire de do en face la page 283.
38 Refuge de l'abbaye de Vicoigne, gravure, page 286, chap. CIX.
39 Refuge de St.-Amand, lith., page 287, chap. CX.
40 Refuge de l'abbaye de Marnilles, gravure, page 288, en face du chap. CXI.
41 Refuge de l'abbaye d'Anchin, lithogr., page 289 } en face des ch. CXII
42 Refuge de l'abbaye de St.-Sauve, page 289 } et CXIII.
43 Refuge de la Prevoste de Haspre } page 291, en face des chap. CXIIII
44 Refuge de l'abbaye de Denain } et CXV.
45 Refuge des Dames de Fontenelles, page 292, en face du chap. CXVI.
46 Mont-de-Piété, gravure, page 294, en face du chap. XVII
47 St Vaast en ville
48 St Francois de Salle
49 Badarlennes
50 carmes dechaussés
51 Ursulines
52 Augustins
20 bis Brigittines
53 Hopital Général

Plan des fortifications de Valenciennes, dressé par M. Ed. Mariage, 1891. — Dans l'intérêt de la clarté, on n'a indiqué sur ce plan que les numéros ou les lettres des ouvrages ou des établissements qui sont indispensables à l'intelligence du texte. C'est aussi pour ce motif qu'on n'a teinté en vert que les ouvrages proprement dits, à l'exclusion, par exemple, des traverses des chemins couverts, des glacis, etc. D'un autre côté, on a porté au plan certaines pièces ou édifices militaires qui n'existaient plus au moment du démantèlement ; tel est le cas pour les retranchements intérieurs des bastions 19 et 84, démolis quelques années auparavant. Les fossés qui étaient toujours couverts d'eau sont teintés en bleu ; ceux qui restaient toujours secs, en jaune ; ceux enfin que l'on pouvait inonder en temps de guerre, en jaune avec une cunette en bleu dans leur milieu.

Il nous a paru indispensable de donner ici une légende aussi succincte que possible, portant les numéros et les noms des ouvrages, etc.

LÉGENDE

1 Demi lune de l'Isle ou de l'Ile.
2 Contre garde de Quévy.
3-4-5. Couronné.
6 Demi-lune de Secours.
7 Demi-lune d'Anzin.
8 Demi-lune de Gros-Jean
9 Contre-garde de Gros Jean.
10 Bastion de Gros-Jean (Citadelle)
11 Redan de la Citadelle.
12 Pâté
13 Contre-garde du Pâté.
14 Bastion des Repenties (Citadelle).
15 Cavalier des Repenties (Citadelle).
16 Bastion du Calvaire (Citadelle).
17 Réduit de la Citadelle.
18 Demi-lune du Rivage de Cambrai.
19 Bastion de Tournai et son retranchement.
23 Bastion de la Tour Périlleuse et son retranchement.
25 Redan et cavalier des Huguenots.
26 Demi-lune de Poterne.
27 Lunette de Poterne.
28 Redoute Saint-Roch.
29 Redoute du Bas Escaut.
30 Bastion de Poterne.
31 Ouvrage à cornes de Poterne.
32 Demi-lune de Poterne.
33 Contre-garde de Poterne.
34 Demi-lune de Mons.
35 Bastion des Capucins.
36 Cavalier de l'Ancien Rempart.
37 Contre-garde des Capucins.
38 Ouvrage à cornes de Mons.
39 Demi-lune de la corne de Mons.
40 Demi-lune de Beaumont.
41 Bastion National.
42 Demi-lune de Cardon.
43 Bastion et cavalier de Cardon.
44 Contre-garde de Cardon.
45 Bac de la Rhônelle.
46 Réduit de Cardon.
47 Lunette de la Rhônelle
48 Contre-garde de la Rhônelle.
49 Bastion et cavalier de la Rhônelle.
50 Ouvrage à cornes de Cambrai (ou de Famars).
51 Réduit de Cambrai.
52 Demi lune de Cambrai.
53 Lunette de Cambrai.
54 Redoute Sainte-Catherine.
55 Lunette Sainte-Catherine.
56 Prolongé de l'ouvrage à cornes de Cambrai.
57 Bastion et cavalier Sainte-Catherine.
58 Fer à cheval.
59 Ecluse des fossés Notre-Dame.
60 Ecluse des Repenties.
61 Ecluse des Bruilles.
62 Ecluse du Pâté (ancien Secret d'Anzin).
63 Ecluse de la contre garde 13.
64 Déversoir des fossés de la contre-garde 13 et de la demi-lune 8.
65 Ecluse de Gros-Jean.
66 Ecluse du batardeau Ferrand.
67 Batardeau de l'écluse du Calvaire
71 Ecluse de Poterne.
72 Ecluse Sainte Catherine.
73 Ecluse du pont de la porte de Mons.
74 Porte de l'entrée des eaux de la Rhônelle.
75 Grande écluse Sainte-Catherine.
76 Ecluse des moulins Notre-Dame.
77 Ecluse du Sas de navigation.
78 Porte de Paris (précédemment de Notre-Dame).
79 Porte de Famars (précédemment de Cambrai).
80 Porte du Quesnoy (précédemment de Cardon).
81 Porte de Mons.
82 Porte de sortie des eaux du bas Escaut.
83 Porte de Lille (précédemment de Tournai).
84 Bastion Ferrand.
85 Retranchement du bastion Ferrand.
86 Porte d'entrée de la Citadelle.
87 Porte de sortie de la Citadelle.
88 Porte de l'ancienne entrée du Couronné.
89 Porte Ferrand.
90 Porte du faubourg de Paris.
91 Demi-lune de Lille
92 Demi-lune commencée.
93 Coupure de Poterne.
94 Contre-garde de Cambrai.
95 Lunette de gauche du Couronné.
96 Fort Dampierre.
97 Lunette de droite du Couronné.
98 Réduit de Poterne.
99 Bastion de Notre-Dame.
100 Redoute Notre Dame.
101 Pavillon de la terrasse de la Citadelle.
102 Infirmerie.
103 Caserne d'infanterie.
107 Caserne de Poterne.
109 Grand quartier de cavalerie.
110 Petit quartier de cavalerie.
111 Manutention.
112 Magasin aux vivres.
113 Manège.
116 Magasin du génie de la corne 50.
119 Tenaille de la Rhônelle.
120 Tenaille des Capucins.
121 Flèche de Poterne.
122 Ouvrage en terre de la Citadelle.
123 Grande digue Sainte-Catherine et son batardeau.
124 Petite digue Sainte-Catherine.
125 Batardeau en avant de 55.
126 Batardeau du bastion Ferrand.
127 Batardeau de Gros-Jean
128 Batardeau du Moulin de la Citadelle.
129 Batardeau de la demi-lune 1.
130 Ecluse des fossés de la branche droite de 50.
131 Ecluse entre la rivière Sainte-Catherine et le fossé de 57.
132 Ecluse de l'aqueduc de la rivière Sainte-Catherine
133 Ecluse de sortie des eaux des avant-fossés
141 Ecluse sous le bac de la Rhônelle.
143 Pont éclusé du Calvaire.
149 Batardeau de la demi-lune 8.
151 Batardeau en avant de la lunette de Poterne.
152 Batardeaux du Pâté.
153 Batardeau de la tenaille de la Rhônelle.
154 Batardeau de l'ouvrage 122.
155 Batardeau en avant de 56.
157 Batardeau de la branche gauche de 50.
160 Corps de garde de la porte de Paris.
162 Corps de garde de la porte du Quesnoy.
163 Corps de garde de la porte de Mons.
F Moulin Saint-Géry.
G Moulin des Moulineaux.
H Moulin Delsaux.
I Moulin de la Citadelle.
L Magasin à poudre du bastion 37.
M Magasin à poudre de la Place Verte.
N Magasin à poudre du bastion 14.
O Magasin à poudre du bastion 16.
P Magasin à poudre de la Tour de la Rhônelle.
Q Magasin à poudre de la Tour Périlleuse.
R Magasin à poudre de la corne 50.
a Arsenal.
b Magasin aux affûts.
c Salle d'artifices.
d Parc aux boulets (Esplanade).
f Chapelle de la Citadelle.

PLAN DES FORTIFICATIONS DE VALENCIENNES

Dressé par

Ed. Mariage

1891

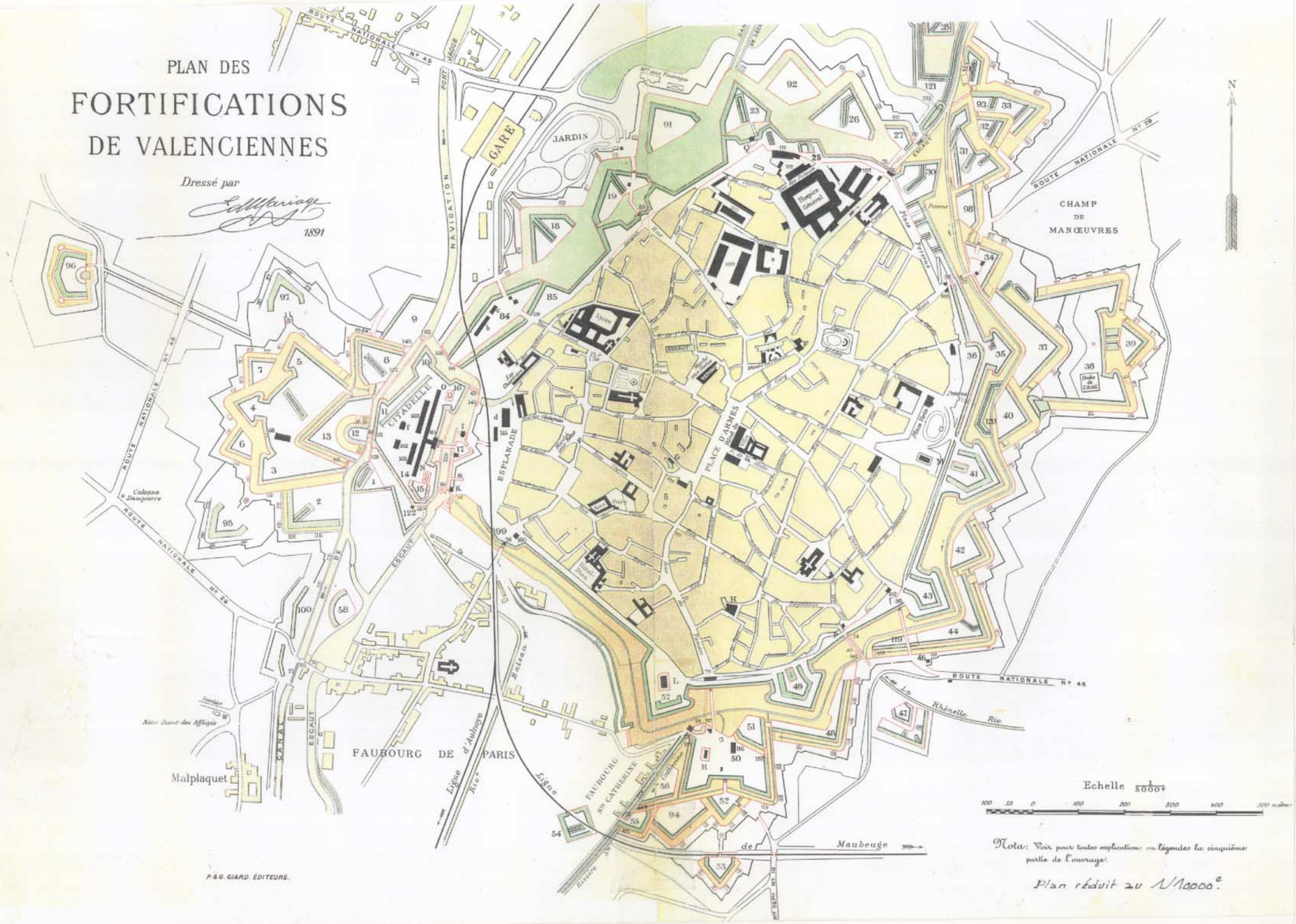

Note: Voir pour toutes explications au légendes la cinquième partie de l'ouvrage.

Plan réduit au 1/10000e.

P. & G. GIARD, ÉDITEURS.

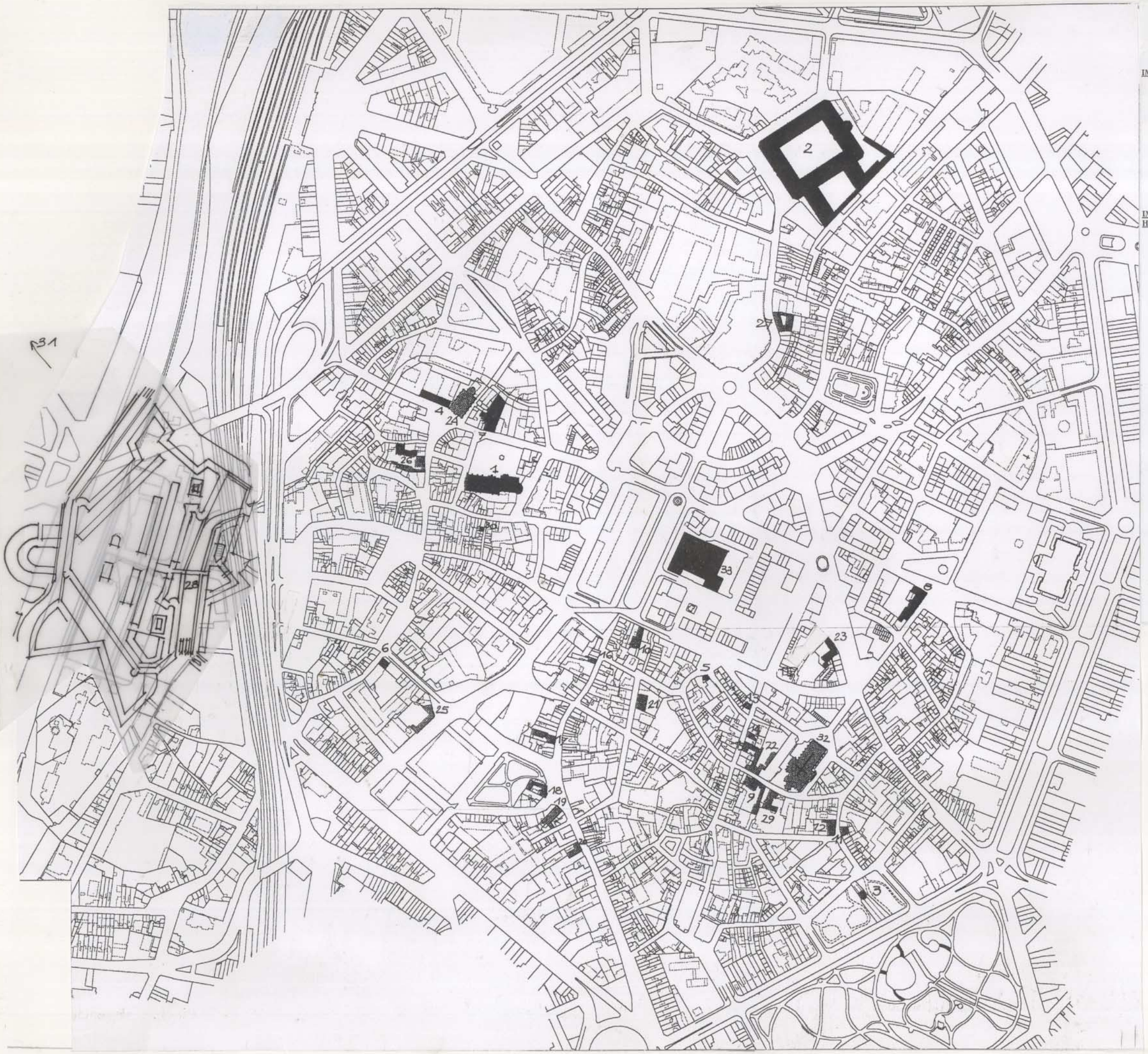

LISTE

(mise à jour le 23 février 1994)

IMMEUBLES CLASSES PARMI LES MONUMENTS HISTORIQUES

1 - **EGLISE SAINT-GERY** (25 février 1946) - Colonnes et chapiteaux de la nef seule.
2 - **HOPITAL GENERAL** (18 juin 1945)
3 - **TOUR DE LA DODENNE** (17 février 1904)
4 - **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE** (13 janvier 1937). Autrefois, bibliothèque du Collège des Jésuites.
5 - **1 RUE ASKIEVRE** (17 décembre 1924) - Maison en pan de bois, façade et toitures - Maison dite « ESPAGNOLE ».
6 - **13 RUE NOTRE DAME** (21 avril 1923) - Maison dite du « PREVOT », façade et toiture.
7 - **56 RUE DE PARIS** (31 janvier 1946) - HOTEL DESFONTAINES DE FRASNOY.
1° - façades et toitures de l'aile sur rue.
2° - aile sur la cour.
3° - grande salle à manger.
8 - **MONT DE PIETE** (13 janvier 1993) - Totalité.

IMMEUBLES INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

9 - **HOSPICE DE L'HOTELLERIE** (8 mai 1944) - 8, rue du Grand Fossart. Façade sur rue et toiture.
10 - **10 PLACE D'ARMES** (8 mai 1944) - Caves
11 - **25 RUE ABEL DE PUJOL** (15 mai 1944) - Façades sur rue et toiture.
12 - **5 RUE DU BEGUINAGE** (13 avril 1944) - Façade sur rue et toiture vantaux en bois sculpté de la porte.
13 - **38 RUE DELSAUX** (13 avril 1944) - Façades et toitures
14 - **35 et 35 bis RUE DELSAUX** (8 mai 1944) - Façades sur rue et toiture
15 - **39 RUE DELSAUX** (13 mars 1944) - Porte d'entrée y compris son vantail et son imposte.
16 - **12 RUE DE FAMARS** (22 juin 1943) - Maison en pans de bois, façades sur rue et sur cour et toiture.
17 - **46 RUE DE FAMARS** (4 décembre 1945) - Porte.
18 - **AUBERGE DU BON FERMIER** - toitures et façades.
19 - **70 RUE DE FAMARS** (13 mars 1944) - Façade et toiture sur rue.
20 - **84 RUE DE FAMARS** (26 mai 1944) - Façade sur rue, toiture, vantaux de la porte cochère et de la porte-fenêtre du premier étage, imposte et ferronnerie du balcon.
21 - **3 RUE DES FOULONS** (14 mars 1944) - Façade et toiture sur rue.
22 - **1 RUE DU GRAND FOSSART** (16 mai 1944) - Vantaux et imposte de la porte d'entrée.
23 - **70 RUE DU QUESNOY** (18 octobre 1944) - Ancien hôtel de Lambesc : portail d'entrée, balcon en fer forgé, vantaux de la porte cochère du rez-de-chaussée.
24 - **EGLISE SAINT-NICOLAS** (27 décembre 1968) - Ancienne chapelle du Collège des Jésuites - Totalité.
25 - **HOTEL DE BARNEVILLE** (30 novembre 1972) - 16, rue des Dentellières
26 - **78 RUE DE PARIS** (8 octobre 1984) - Façades et toitures de l'ensemble, chapelle en totalité- Escaliers 17e et 19e - Cheminées avec trumeaux - Boiseries du 18e.
27 - **28 RUE DE L'INTENDANCE** (21 décembre 1984) - Façade et toiture sur rue.
28 - **CITADELLE ET ENSEMBLE HYDRAULIQUE DU SYSTEME DEFENSIF DE VAUBAN** : les vestiges du bastion des Repenties ; l'écluse des Repenties et son radier ; les vestiges de l'écluse des fossés Notre-Dame ; le batardeau ; les vestiges de l'écluse des Bruilles ; le pont de la Citadelle ; les vestiges du bastion du Calvaire ; les vestiges de la demi-lune 17 ; ainsi que les parties enfouies (Inv. M.H. 17 avril 1987)
29 - **14 RUE DU GRAND FOSSART** (7 juillet 1988) - Façades sur cour - Jardin d'hiver dont décor mural.
30 - **13 RUE DES SAYNEURS** (7 octobre 1988 - Totalité).
31 - **CHEVALEMENT DE LA FOSSE DUTEMPLE** (6 mai 1992)
32 - **EGLISE NOTRE-DAME DU SAINT-CORDON**
33 Hotel de Ville

15

PRÉINVENTAIRE GÉNÉRAL

état provisoire. incomplet en particulier pour la planche 25

- fond de plan = cadastre 1953 mis à jour pour 1965
- plan de 1767. reporté sur le fond de plan - bâtiment arasé mais dont l'épaisseur apparaît en fondations ou en éléments enterrés (haut dans le remblai de reconstruction) hauteur couverture détail sur volume
- M.H. ou I.S.
- emprises du plan de 1827 conservées.
- volumes anciens conservés contenant de plus d'importants éléments de décor intérieur: dallages. cheminées. E: escaliers. poutres. boiseries. etc
- coupes.
- pignons
- frontons.
- GGG piliers de grès
- AAA ancrages
- niche élément de décor urbain remarquable
- S.L. dessin dans le manuscrit de Simon Lebocq
- L dessin dans l'album de Laprade
- façade ancienne
- façade ancienne enduite
- bâtiment ou façade récemment détruit
- empreinte dans le cadastre actuel d'un bâtiment représenté sur le plan de 1767

16

RIVIERES CANAUX PONTS & OUVRAGES DIVERS

6.3 nomenclature des ouvrages extraite de la planche 16
439 nomenclature extraite d'un plan général de la vallée de l'Escaut levé en 1731

- ouvrage repérable sur le plan Braun (XVI[e])
  cours d'eau encore à ciel ouvert en 1767.
- ouvrage construit entre le XVI[e] siècle et 1767.
- cours d'eau couvert entre le XVI[e] siècle et 1767 (d'après le plan de 1731 et le plan de 1767)
- empreinte repérable dans le cadastre
  (coïncidences avec le parcellaire ou avec des bâtiments)

INVENTAIRE ech. 1/2000 15.1.79	Secteurs W.N.E. LES RUES A PIGNONS D'APRES LE PLAN EN RELIEF
G.3.31	QUALITE ARCHITECTURALE: TYPOLOGIE : TOITURES

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

47 numéro de l'îlot dans l'enquête par îlots

- pignons
- croupes
- lucarne "à foin"
  lucarne à croupe débordante
- périmètre du site urbain protégé

L'étude des toitures permet de distinguer deux groupes de formes correspondant à quelques années près à ces deux grandes périodes de l'histoire de Valenciennes qui sont séparées par le siège de 1677.

Avant, les parcelles étroites sont presque toujours couvertes d'un toit aigu dont le faîtage est perpendiculaire à la rue et comportant donc pignons sur rue et sur cour.
Les parcelles plus larges respirent entre dont le faîtage est parallèle à la rue, encadré d'un ou de deux pignons correspondant à ou aux ailes en retour sur la cour.

Après 1678, et sous prétexte d'arrêter les dégradations causées aux trottoirs par les "gouttières volantes", une descente en plomb est imposée. (1722)
Puis en 1728, en même temps qu'on interdit de réparer les maisons de bois, obligation est faite de construire "les pignons sur les côtés avec une gouttière le long de l'établement pour en recevoir les eaux."

C'est donc en fait l'ordre français qui se substitue à l'ordre des pays bas, héritier direct du flamand et libéral moyen âge.
Des façades complètes sont reconstruites "en français" et si les pignons persistent quelque temps, ils adoptent leurs formes à ailes des façades (voir au musée l'aquarelle de Farington : la rue de Paris après le siège 1793)
Avec l'ordonnance de 1728, l'ordre horizontal s'impose dans les rues définitivement et si les façades sur cour conservent leurs pignons de brique, les façades sur rue trongent leur première travée de chemins pour en faire une croupe appuyée sur la première ferme. Même après plusieurs réfections de la couverture les reprises de matériaux sont souvent encore visibles de nos jours.

La présence de croupes sur rue, associées à des pignons sur cour permet donc, malgré une façade manifestement du XVIII[e] siècle, d'identifier des constructions antérieures, à 1728 (en fait souvent très antérieures au siège mais modernisées à partir de 1679, date de la première ordonnance interdisant de réparer les maisons de bois.)

Enfin dans les îlots reconstruits après le siège de 1793 une charpente plus sommaire, de pannes portant d'un retend à l'autre, se substitue aux belles fermes de chêne.

Les pentes d'abord très aiguës, puis brisées, adoptent à partir de cette reconstruction d'après 1793, la pente faible des terrasses.

Seules sont représentées sur cette planche les toitures du type et quelques autres qui par leur volume jouent un rôle particulier dans le site urbain.
La comparaison au 1/2000 d'une photo du plan en relief et de l'état actuel des rues à pignons permet d'apprécier l'ampleur de la transformation : passé à la ville.

INVENTAIRE ech. 1/1000 15.1.79.	Secteur OUEST NEUFBOURG
W.3.4	QUALITE ARCHITECTURALE TYPOLOGIE : BOIS

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

47 numéro de l'îlot dans l'enquête par îlots

Les charpentes en chêne, étant d'un emploi général dans les bâtiments antérieurs à la Révolution de 1789, ne sont pas prises en compte dans cette planche. De même, n'y figurent pas les éléments de charpente faisant partie des façades et qui sont recensés dans les planches de typologie des façades.
Compte tenu du caractère privé de certains éléments de décor recensés dans cette planche, cet inventaire ne saurait être exhaustif et peut donc être complété à la faveur de toute nouvelle information.

- bâtiments figurant sur le plan de 1767. conservés
- bâtiments figurant sur le plan de 1767. détruits
- bâtiments figurant sur le cadastre de 1830 emprise conservée.
- menuiseries en accord avec les maçonneries:
  F4 avec P4 ou PB4 F6 avec P6 etc.
- P porte à 1 vantail P1 porte en charpente et bardage à clins/clouteis.
- P porte à 2 vantaux PO porte ornée de sculptures
- I imposte sculptée V volets pleins à ferrures.
- ( ) élément de décor détruit au cours des dernières années (p. 1967)
- bâtiment doté d'éléments remarquables de décor intérieur
- p poutres à sabot — p1, p2, p5 sabots profilés — o sabots sculptés
- L lambris
- C cheminées en bois
- E escalier en bois sculpté EF rampe en fer (à main courante en bois / limon et marches ")

tous la typologie détaillée des ouvrages de menuiserie, voir les planches spécifiques de l'enquête générale. sections AQ et AT du cadastre. et les études typologiques des escaliers et des menuiseries. (photos d'éléments caractéristiques)

Protection et mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de

VALENCIENNES

INVENTAIRE ech. ~~1/1000~~ 1/2000 15.1.79 12.83. mis à jour démolitions diverses 87 citadelle M.C. 88	Secteur OUEST NEUFBOURG
W 4.	DEVENIR SOUHAITABLE

Jean MEREAU Arch DPLG 47 Av. du gén. LECLERC 75014 PARIS

légende

- 47 numéro de l'îlot dans l'enquête par îlot.
- 40 îlot du plan 1767 détruit
- 36 partie d'îlot détruite (plan Daventer → Vauban)
- bâtiment classé Monument Historique ou inscrit à l'Inventaire Supplémentaire
- bâtiment figurant sur le plan de 1767 conservé.
- bâtiment figurant sur le plan de 1767 détruit.
- alignement du plan de 1767 conservé.
- alignements du plan de 1767 détruits.
- emprise de bâtiments figurant sur le cadastre de 1830 conservée

- surélévation préjudiciable au site
  enduit récent préjudiciable au site
- bâtiment récemment détruit
- projet en cours indifférent
- construction récente indifférente
- projet en cours préjudiciable au site
- construction préjudiciable au site. destruction ou aménagement ou amélioration envisageable à plus ou moins long terme
- construction récente et durable préjudiciable au site. (nécessité de masquer là où c'est possible)

- bâtiment méritant des mesures particulières de protection (modénature menuiseries. sculptures. ou détails divers bien conservés et pouvant servir de modèle pour la restauration d'autres façades.
- éléments sculptés (corbeau. niche. date. monogramme. pierres de remploi. détails remarquables) protégés par le règlement de zone.
- ordonnance protégée par le règlement de zone sur 1.2.3. niveaux
- croupes / pignon / fronton | protégés par le règlement de zone.
- espace protégé

donjon Site archéologique de grand intérêt méritant des mesures particulières de protection. (pour les autres sites. voir pl. 31.)
Listes non exhaustives.